HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME SEIZIÈME

PROPRIÉTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI

A BESANÇON,	chez	Turbergue, libraire.
LYON,	—	Girard et Josserand, libraires.
—	—	Perisse frères, libraires.
—	—	Bauchu, libraire.
MONTPELLIER,	—	Séguin fils, libraire.
—	—	Malavialle, libraire.
ANGERS,	—	Lainé frères, libraires.
—	—	Barassé, libraire.
NANTES,	—	Mazeau frères, libraires.
METZ,	—	Rousseau-Pallez, libraire.
—	—	Mme Constant Loiez, libraire.
LILLE,	—	Lefort, libraire.
DIJON,	—	Hémery, libraire.
ROUEN,	—	Fleury, libraire.
ARRAS,	—	Théry, libraire.
NANCY,	—	Thomas, libraire.
—	—	Vagner, imprimeur-libraire.
TOULOUSE,	—	Léopold Cluzon, libraire.
LE MANS,	—	Gallienne, imprimeur-libraire.
CLERMONT-FERRAND,	—	Veysset, imprimeur-libraire.
REIMS,	—	Bonnefoy, libraire.
ROME,	—	Merle, libraire.
MILAN,	—	Dumolard, libraire.
—	—	Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN,	—	Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	—	Marietti (Pierre), libraire.
MADRID,	—	Bailly-Baillière, libraire.
—	—	J. L. Poupart, libraire.
LONDRES,	—	Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
GENÈVE,	—	Marc-Mehling, libraire.
BRUXELLES,	—	H. Goemaere, libraire.
GÊNES,	—	Fassi-Como, libraire.

— CORBEIL, typographie de CRÉTÉ. —

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE PAR CHARLES SAINTE-FOI
AUGMENTÉE DE NOTES INÉDITES DE L'AUTEUR
COLLIGÉES PAR A. MURCIER, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
ET SUIVIE D'UN ATLAS GÉOGRAPHIQUE SPÉCIALEMENT DRESSÉ POUR L'OUVRAGE

PAR A. H. DUFOUR

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.
S. Épiphane, l. i, c. 5, *Contre les hérésies.*

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. Ambros., in psalm. 40, n. 30.

3e ÉDITION

TOME SEIZIÈME

PARIS
GAUME FRÈRES ET J. DUPREY
LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE CASSETTE, 4
1858

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

DE LA MORT DE SAINT BERNARD, 1153, A LA MORT DU PAPE ALEXANDRE III, 1181.

L'Église de Dieu, en maintenant sa liberté et son indépendance contre les hommes qui mettent la force au-dessus de la vérité et de la justice, maintient la liberté et l'indépendance de tous les peuples chrétiens.

§ Ier.

PONTIFICATS D'ANASTASE IV ET D'ADRIEN IV.

Depuis deux ou trois siècles, bien des savants reprochent aux siècles du moyen âge, notamment au douzième, une faute énorme, et qui, suivant eux, a été la source funeste de maux incalculables : c'est la *scolastique*. Depuis deux ou trois siècles, ce mot seul apparaît à beaucoup comme un hideux fantôme. Pour plusieurs, méthode *scolastique*, philosophie *scolastique*, est synonyme de méthode absurde, de philosophie ridicule. Si, pendant bien des siècles, on n'a point fait de progrès dans les sciences, c'est la *scolastique* qui en est coupable. Voyons si la chose est aussi criminelle qu'on le suppose.

Les vocabulaires nous apprennent que *scolastique* vient du latin *schola*, en français *école*, et que méthode scolastique veut dire mé-

thode ordinaire dans les écoles, méthode pour enseigner ce que l'on sait à des écoliers qui l'ignorent.

Or, quels sont les caractères essentiels d'une bonne méthode d'enseignement?

Avoir et donner une idée nette et précise de ce que l'on enseigne; pour cela, poser des principes certains, en déduire les conséquences par des raisonnements justes, n'employer que des expressions claires ou nettement définies ; éviter les digressions inutiles, les idées vagues, les termes équivoques ; mettre dans tout l'ensemble un ordre qui éclaircisse les questions les unes par les autres.

Telle est la méthode géométrique. La méthode scolastique n'est pas autre chose.

La méthode scolastique est opposée à la méthode oratoire. Si un géomètre délayait ses théorèmes en des harangues cicéroniennes, il serait ridicule. Un avocat qui réduirait son plaidoyer en formules algébriques ne le serait pas moins. Chaque méthode est bonne, appliquée où et comme elle doit l'être.

Exemple: la religion catholique embrasse tous les siècles, tous les peuples, toutes les vérités. Les Pères de l'Église, qui en ont traité les différentes parties d'une manière oratoire, forment peut-être plus de cent volumes in-folio; les auteurs plus récents forment des bibliothèques: par la méthode scolastique, Thomas d'Aquin a réduit le tout en un volume ; et, plus tard, on a résumé ce volume en une petite brochure nommée le catéchisme, qui lui-même se trouve résumé, depuis dix-neuf siècles, dans une assez courte prière, qu'on appelle le *Credo*.

Un résumé pareil des autres connaissances humaines est à désirer et à faire. Aristote l'a fait pour les connaissances de son temps. A la fois conquérant et législateur des régions de l'intelligence, il les a distribuées par provinces, par cantons, par communes, assignant à chaque science, souvent à chaque mot, ses limites naturelles.

Dans les siècles du moyen âge, lorsque les Goths, les Francs, les Lombards, les Saxons, devenus Chrétiens, commencèrent à prendre goût aux sciences, le plus simple et le plus pressé fut d'apprendre d'abord ce que l'on savait avant eux. L'Encyclopédie d'Aristote fut un bienfait immense, surtout en Occident, où trois philosophes catholiques l'avaient encore résumée en latin, savoir : Boëce et Cassiodore, tous deux consuls romains, et saint Isidore, évêque de Séville.

Mais, depuis ce temps, les sciences d'observation en particulier ont fait des progrès considérables. Il faudrait donc aujourd'hui un nouvel Aristote pour résumer, avec la clarté et la précision du premier, dans un langage intelligible au commun des hommes, toutes

les sciences actuelles, et les coordonner entre elles de manière à présenter au lecteur un ensemble exact de ce que l'on sait aujourd'hui. Une gloire immortelle attend cet homme ; une gloire d'autant plus grande, qu'il aura une difficulté plus grande à vaincre. Dans les siècles du moyen âge, les savants avaient tous la même langue et pour toutes les sciences, la langue de Cicéron, de Pline, de Boëce, de Cassiodore. Aujourd'hui, chaque savant, et dans chaque science, se forme une langue à part, qui n'est proprement d'aucune langue, mais un mélange informe, une confusion barbare de mots ou de débris de mots grecs, latins, arabes, italiens, anglais, français, allemands.

Mais, dit-on, la méthode scolastique n'a rien inventé. Ce reproche suppose des idées peu nettes de ce que l'on dit. La méthode scolastique est une méthode d'enseignement, et non pas une méthode d'invention. Pour enseigner bien, il faut donner des idées nettes et précises de ce que l'on enseigne ; pour les donner, il faut les avoir. Avant d'enseigner aux autres, il faut savoir soi-même. Enseigner ce qu'on ne sait pas, enseigner ce qu'on sait mal, c'est un secret qu'on ignorait dans les siècles d'ignorance. Peut-être qu'on l'a découvert depuis, comme tant d'autres ; peut-être est-ce là le secret de tant de cours de philosophie qu'on imprime, où des idées vagues, confuses, souvent contradictoires, sont délayées dans un style d'orateur et de poëte ; peut-être est-ce là le secret de cette confusion d'idées et de langues dont on se plaint jusque dans les tribunes législatives, et dont plus d'une fois on y donne même l'exemple?

Mais, dit-on encore, la méthode scolastique tue l'éloquence et la poésie. Autre idée peu nette ; car elle suppose que c'est à la méthode scolastique ou géométrique à former les orateurs et les poëtes. La méthode géométrique est bonne pour former des géomètres, des esprits exacts, qui raisonnent juste sur ce qu'ils savent. Mais vouloir qu'elle leur apprenne en même temps à revêtir tout cela des ornements de l'éloquence ou de la poésie, c'est vouloir que l'anatomie nous enseigne à nous vêtir avec goût et à nous présenter avec grâce. Si des scolastiques l'ont prétendu, le tort en est à eux, non pas à leur méthode ; si un géomètre a dit, après avoir entendu une belle tragédie de Racine : Qu'est-ce que cela prouve ? c'est le fait du géomètre, et non de la géométrie.

Mais, ajoute-t-on, lorsque régnait la méthode scolastique, il n'était pas permis de faire de nouvelles découvertes. — Vraiment ? — Et pourtant c'est dans les siècles du moyen âge, c'est dans les siècles et les pays où régnait la scolastique qu'on a inventé la gamme musicale, l'usage de la boussole, la poudre à canon, les moulins à vent

et à eau, l'emploi de la vapeur, le télescope, l'art de peindre sur verre et à l'huile, les horloges à roues ; et pourtant c'est dans les siècles et chez les peuples où régnait la scolastique qu'on a découvert et le nouveau monde, et la route maritime aux Indes, et la rondeur de la terre ; et pourtant c'est dans les siècles et chez les peuples où régnait la scolastique que se trouvent les chefs-d'œuvre de la peinture, de la sculpture et de l'architecture chrétiennes. Voilà comme la méthode scolastique empêche les nouvelles découvertes. Mais supposons tout le contraire. La cause en serait-elle à la méthode ou à ceux qui en abusaient ? De ce que cette méthode est bonne pour bien enseigner ce que nous savons, en conclure que nous savons tout et qu'il n'est pas permis d'apprendre davantage, si jamais personne l'a dit, assurément ce n'est ni Aristote ni sa méthode. Au contraire, pour découvrir ce que l'on ne sait pas encore, le meilleur moyen n'est-il pas d'avoir une idée nette de ce que l'on sait déjà ?

Mais enfin, les scolastiques ont traité bien des questions oiseuses, ridicules. Les scolastiques, soit, mais non la scolastique. Encore les questions qui travaillent le plus les penseurs des derniers temps sont précisément de ces questions oiseuses qu'on reproche aux scolastiques d'avoir traitées et que peut-être on ne traite soi-même d'oiseuses et ridicules que parce qu'on se tient à la surface et dans le vague, et qu'on n'approfondit rien. Un fait, c'est que, depuis que dans l'enseignement de la philosophie ou des vérités générales de l'ordre naturel on ne suit plus la méthode scolastique, la méthode qui demande avant tout la netteté dans les idées, la précision dans le langage, une suite rigoureuse dans tout l'ensemble ; il est de fait que, depuis ce temps, l'anarchie des idées, la confusion même du langage sont arrivées au point qu'on se croirait à la tour de Babel, et que les sociétés politiques sont menacées de retomber dans le chaos.

Quant à la théologie, science de Dieu et des choses divines, science de la doctrine chrétienne, elle a commencé à être enseignée d'une manière scolastique, d'une manière convenable aux écoles, dès qu'il y a eu des écoles spéciales de théologie ; ce qui arriva principalement dans le douzième siècle.

L'enseignement, soit familier, soit oratoire, de la doctrine chrétienne n'a jamais cessé dans l'Église. L'abrégé de cet enseignement plus populaire, aussi bien que de l'enseignement plus scientifique, se trouve dans le symbole des apôtres, que les fidèles apprenaient par cœur et que les pasteurs leur expliquaient, soit dans des instructions familières nommées catéchismes, soit dans des instructions plus oratoires, nommées sermons ou homélies. Un article de la croyance commune était-il attaqué par des hérétiques, aussitôt les

docteurs de l'Église en défendaient la vérité, et par les Écritures saintes, et par la tradition chrétienne, et par la raison même, avec une logique et une dialectique si pressantes, qu'il ne restait à l'erreur aucun moyen d'échapper : nous l'avons vu généralement dans tous les Pères de l'Église, notamment dans Tertullien et dans saint Athanase. Dès lors quelques-uns commencèrent à présenter en raccourci tout l'ensemble de la doctrine chrétienne, divisé en ses principales vérités, appuyée chacune de ses principales preuves, tirées de l'Écriture et de la tradition. Nous en avons vu une esquisse dans saint Cyprien; nous en avons vu le travail beaucoup plus avancé dans saint Jean de Damas, qui aux preuves de l'Écriture et de la tradition joint les secours de la philosophie naturelle. Les docteurs du moyen âge, notamment ceux du douzième siècle, n'ont fait que compléter l'œuvre des Pères, auxquels ils ont succédé dans l'enseignement scientifique de la doctrine chrétienne, pour la défendre avec plus d'ensemble et de vigueur contre toutes les ruses et les subtilités de l'hérésie.

L'autorité des docteurs de l'école et l'autorité des Pères de l'Église est ainsi la même. Là où ils sont partagés d'une manière égale, la question reste douteuse ; les raisons seules peuvent faire pencher la balance. Mais, quand sur une question de foi ou de mœurs, ils sont généralement d'accord, c'est une témérité d'aller contre leur sentiment commun. En troisième lieu, contredire le sentiment unanime de tous les théologiens, touchant la foi ou les mœurs, si ce n'est pas une hérésie, c'est en approcher du moins. Telles sont les trois conclusions de Melchior Canus, théologien qui jouit dans toute l'Église d'une grande et juste renommée. Il confirme la troisième par les considérations suivantes. Si, dans une question où ils sont tous d'accord, les théologiens se trompaient, ils exposeraient l'Église même au péril d'errer ; et si Dieu ne découvrait leur erreur, il manquerait au peuple chrétien dans des choses nécessaires : car, depuis trois cents ans, chaque fois que l'Église a condamné des hérésies ou porté des décrets sur la foi et les mœurs, elle s'est grandement aidée du secours des scolastiques. Enfin, le mépris de l'école et la peste des hérésies vont toujours ensemble [1].

Et de fait, nous verrons Luther et les autres hérétiques du seizième siècle attaquer la théologie scolastique. Nous verrons même certains catholiques plus ou moins inconsidérés se faire plus ou moins leurs échos. Tel est entre autres Richard Simon, contre lequel Bos-

[1] « Connexæ sunt ac fuere semper, post natam scholam, scholæ contemptus et hæresium pestes. » Melchior Canus, *De loc. theolog.*, l. 8, c. 8.

suet se vit obligé d'écrire en ces termes : « Pour ce qui est de la scolastique et de saint Thomas, que M. Simon voudrait décrier à cause du siècle barbare où il a vécu, je lui dirai en deux mots que ce qu'il y a à considérer dans les scolastiques et dans saint Thomas est ou le fond ou la méthode. Le fond, qui est les décrets, les dogmes et les maximes constantes de l'école, n'est autre chose que le pur esprit de la tradition et des Pères; la méthode, qui consiste dans cette manière contentieuse et didactique de traiter les questions, aura son utilité, pourvu qu'on la donne, non comme le but de la science, mais comme un moyen pour y avancer ceux qui commencent : ce qui est aussi le dessein de saint Thomas dès le commencement de sa *Somme*, et ce qui doit être celui de ceux qui suivent sa méthode. On voit aussi par expérience que ceux qui n'ont pas commencé par là, et qui ont mis tout leur fort dans la critique, sont sujets à s'égarer beaucoup lorsqu'ils se jettent sur les matières théologiques. Érasme, dans le siècle passé, Grotius et M. Simon dans le nôtre, en sont un grand exemple. Pour ce qui regarde les Pères, loin d'avoir méprisé la dialectique, un saint Basile, un saint Cyrille d'Alexandrie, un saint Augustin, dont je ne cesserai point d'opposer l'autorité à M. Simon et aux critiques, quoi qu'ils puissent dire, pour ne point parler d'un saint Jean de Damas et des autres Pères grecs et latins, se sont servis souvent et utilement de ses définitions, de ses divisions, de ses syllogismes, et, pour tout dire en un mot, de sa méthode, qui n'est autre que la scolastique dans le fond. Que le critique se taise donc et qu'il ne se jette plus sur les matières théologiques, où jamais il n'entendra que l'écorce [1]. »

Pour en revenir au douzième siècle, plus d'un auteur recommandable y entreprit de rédiger un corps de théologie : tel Hugues, chanoine régulier de Saint-Victor, tel encore Hildebert, évêque du Mans, l'un et l'autre savants et pieux ; aussi leurs travaux sont-ils dans le sens de l'Église. Mais au même temps se rencontraient des esprits inquiets et téméraires, qui, avec une connaissance superficielle, incomplète du dogme et de la tradition, prétendaient bâtir une théologie complète, non pas tant sur les autorités bien entendues de l'Écriture, des conciles et des Pères, que sur les arguties d'une philosophie plus païenne que chrétienne. Tel était Abailard.

Une des causes est celle-ci. Émerveillés de la logique, de la dialectique, en un mot de la méthode d'Aristote, pour classer et faire valoir ce que l'on sait, certains esprits s'imaginaient que le fond

[1] Bossuet, *Défense de la tradition et des saints Pères*, l. 3, c. 20.

même de la science ne consistait que dans la méthode. Autant vaudrait conclure que l'arithmétique, parce qu'elle sert à compter les écus, fais les écus mêmes. Quelques-uns, éblouis de la renommée de Platon ou d'Aristote, s'imaginaient qu'on ne pouvait rien savoir de plus ni de mieux, semblables à des écoliers qui, pour savoir les premiers éléments de la grammaire, s'imaginent tout savoir. Les vrais docteurs de l'école n'ont jamais donné dans ces hallucinations puériles.

Ils estimaient la méthode dialectique comme méthode, non pas comme fond de la science. Ils aimaient, ils admiraient Platon et Aristote, comme les représentants les plus honorables de l'intelligence humaine, abandonnée plus ou moins à elle-même ; mais l'admiration pour ce qui est bien ne les empêchait pas de voir ce qui est mal ou défectueux ; car, bien au-dessus de Platon et d'Aristote, ils avaient l'enseignement direct et toujours vivant de Dieu, de son Christ, de son Église ; les paroles des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des saints Pères et docteurs ; les définitions des Pontifes et des conciles, dictées par l'Esprit de Dieu, qui est toujours avec l'Église de Dieu.

Le porte-enseigne, le porte-croix de cette nouvelle série, de cette nouvelle procession de docteurs continuant la succession des Pères, des apôtres, des prophètes, des patriarches, est un enfant pauvre d'entre les Lombards, cette nation farouche que le pape saint Grégoire le Grand et ses successeurs ont eu tant de peine à apprivoiser. Pierre, surnommé Lombard, du nom de sa patrie, naquit en Lombardie, près de Novare. Sa famille était pauvre et obscure. Ses heureuses dispositions lui méritèrent un protecteur, et on l'envoya faire ses premières études à Bologne. De là, pour les perfectionner, il se rendit en France, avec une lettre de recommandation de l'évêque de Lucques à saint Bernard. Celui-ci l'envoya dans l'école de Reims, où pour lors enseignait vraisemblablement Lotulfe, qui, étant Novarais lui-même, dut prendre un soin particulier de son compatriote. La renommée des professeurs de Paris l'attira depuis en cette ville. Son dessein n'était pas d'y faire une longue résidence. Ainsi le mandait saint Bernard à Gilduin, abbé de Saint-Victor, par une lettre où il le priait de pourvoir pendant quelques mois à son entretien. Mais le plaisir qu'il goûtait avec des condisciples animés de la même ardeur pour l'étude ne lui permit plus de quitter ce séjour. On croit qu'il est le premier qui ait reçu, à l'université de Paris, le grade de docteur. Il fut pourvu d'une chaire de théologie, qu'il remplit plusieurs années avec beaucoup de succès. Une distinction plus glorieuse encore était réservée à son mérite.

L'an 1157, Thibaut, évêque de Paris, étant mort, ce siége fut

offert unanimement à Philippe, frère du roi Louis le Jeune. Le prince Philippe était archidiacre de l'église de Paris. Vertueux et modeste, il trouva la charge de premier pasteur au-dessus de ses forces, et fit tomber les suffrages sur Pierre Lombard, qui avait été son maître. Devenu évêque de Paris en 1157, Pierre Lombard, d'après son épitaphe en l'église de Saint-Marcel, mourut le 20 juillet 1164. Mais il paraît qu'il avait abdiqué l'épiscopat dès l'an 1160 ; car, dès cette année-là, on trouve un acte de son successeur, Maurice de Sully. Quoi qu'il en soit de la durée de son épiscopat, Pierre Lombard s'y montra un digne évêque. Un ancien auteur raconte de lui le trait suivant :

Pierre Lombard étant évêque de Paris, quelques nobles du lieu de sa naissance se rendirent en cette ville pour le saluer, amenant avec eux sa mère ; et, comme elle était pauvre, ils la revêtirent d'habits tels qu'ils crurent convenir à la mère d'un si grand prélat. La bonne femme, en les laissant faire, leur dit : Je connais mon fils, cette parure ne lui plaira pas. Étant donc arrivés à Paris, ils présentent à l'évêque sa mère. Celui-ci, l'ayant envisagée : Ce n'est point là ma mère, dit-il ; car je suis le fils d'une pauvre femme ; et il détourna les yeux de dessus elle. Hélas ! dit-elle à ceux qui l'accompagnaient, je vous l'avais bien dit, que je connaissais mon fils et sa façon de penser ! Qu'on me rende mes habits ordinaires, et il me reconnaîtra. Ayant repris ses habits de paysanne, elle revint trouver son fils, qui dit alors en la voyant : Ah ! pour le coup, voilà ma mère ! voilà cette pauvre mère qui m'a enfanté, qui m'a allaité, entretenu. Et, s'étant levé de son siége, il l'embrassa tendrement et la fit asseoir à côté de lui[1].

Mais ce qui surtout a rendu célèbre Pierre Lombard, c'est son *Corps de théologie*. Il est divisé en quatre livres, chaque livre en plusieurs distinctions, chaque distinction en plusieurs questions. Dans le premier livre, il traite de Dieu ; dans le deuxième, de la Création ; dans le troisième, de l'Incarnation ; dans le quatrième, des Sacrements. L'auteur résout chaque question par l'autorité de l'Écriture et des Pères, notamment saint Augustin ; il ne cite point Aristote, ne s'abandonne point au raisonnement humain ; il s'applique à rapporter les sentiments des Pères, renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feuilleter un grand nombre de volumes. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même dans sa préface ; il y dit que son but a été de combattre ceux qui s'attachent à soutenir leurs pensées propres, au préjudice de la vérité.

[1] *Gallia Christiana*, t. 7, p. 68.

Dans la distinction ou section première, divisée en neuf questions, Pierre Lombard observe avec saint Augustin que toute la doctrine de l'Ancien et du Nouveau Testament a pour objet les choses et les signes. Les choses se divisent en celles dont on doit jouir, comme étant le souverain bonheur, et celles dont il faut user pour parvenir à la première; cette première est Dieu, les autres sont les créatures. Il y a des choses qui jouissent et qui usent, ce sont l'ange et l'homme : parmi celles dont on peut user, il y en a par lesquelles on jouit, comme les vertus et les puissances de l'âme. Les signes sont également de deux sortes : les uns se bornent à signifier, sans conférer ce qu'ils signifient, tels sont les sacrements de l'ancienne loi; les autres le donnent, ce sont les sacrements de la loi nouvelle. Voilà les quatre parties principales de la théologie de Pierre Lombard.

La première partie ou le premier livre est divisé en quarante-huit sections. Les choses dont nous devons jouir sont celles qui nous rendent heureux. Jouir, c'est s'attacher par amour à la chose dont on jouit, et l'aimer pour elle-même. Il n'y en a pas d'autre que Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit; d'où vient que les anges qui jouissent déjà de Dieu sont bienheureux : en cette vie, nous n'avons que le désir d'en jouir; or, si nous en jouissons, ce n'est qu'en le voyant comme en un miroir ou en des énigmes.

Cette trinité est un et seul vrai Dieu, d'une et même substance ou essence, le souverain bien, qui n'est vu que par les âmes très-purifiées. Les Grecs donnent à cette unité d'essence le nom de consubstantielle, parce que, encore que, personnellement, le Père soit autre que le Fils, le Fils autre que le Saint-Esprit, ces trois personnes sont substantiellement la même chose et la même nature.

Les grandeurs invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité nous deviennent comme sensibles, en se faisant connaître par ses ouvrages depuis la création du monde. On voit dans ses œuvres l'excellence de l'ouvrier; nous y voyons même des images de la Trinité sainte. Quoique l'âme ne soit pas Dieu, elle en est toutefois l'image, et l'on peut trouver en elle une image de la Trinité. Il y a dans l'âme la mémoire, l'intelligence, l'amour : ces trois choses sont distinguées, et néanmoins ne sont qu'une même chose avec l'âme, et une seule âme; mais il ne faut pas trop presser cette comparaison, ni plusieurs autres qu'on tire des créatures. Ce n'est qu'en quelque chose que l'âme est semblable à la sainte Trinité; quoique l'âme se souvienne, qu'elle connaisse, qu'elle aime, la mémoire n'est pas l'âme; c'est une de ses facultés, comme l'intelligence et l'amour.

Sur la génération éternelle du Verbe, Pierre Lombard examine plusieurs questions que des critiques modernes ont qualifiées de fri-

voles, et soulevées mal à propos par les scolastiques. En parlant ainsi, ces critiques font voir qu'ils n'ont lu attentivement ni les Pères de l'Église ni Pierre Lombard. Ces questions avaient été soulevées bien des siècles auparavant par les différentes sectes ariennes; les Pères de l'Église y avaient répondu depuis bien des siècles : une preuve bien simple, c'est que Pierre Lombard ne fait que citer les réponses et les solutions des Pères. Il semblerait que, toutes les fois qu'il est question des scolastiques du moyen âge, les critiques aient le privilége de parler à tort et à travers.

Pierre Lombard dit de la troisième personne de la Trinité : Le Saint-Esprit est l'amour mutuel du Père et du Fils ; c'est pourquoi il procède, non pas du Père seul ni du Fils seul, mais des deux. Il prouve par l'autorité de l'Écriture, des conciles et des Pères, même des Grecs, que le Saint-Esprit procède de l'un et de l'autre, sans aucune priorité de temps. Il convient toutefois qu'on peut dire en un sens que le Saint-Esprit procède proprement du Père parce que le Fils, dont il procède aussi, reçoit du Père et sa propre nature et d'être le principe de l'Esprit-Saint, au lieu que le Père a l'un et l'autre de lui-même. Il observe que les Grecs, en convenant avec nous que le Saint-Esprit est du Fils, quoiqu'ils ne veuillent pas dire qu'il en procède, s'accordent avec nous pour le sens, encore qu'ils diffèrent pour les mots [1].

Après avoir, dans son premier livre, résumé la doctrine de l'Écriture et des Pères sur Dieu, et quant à la trinité des personnes, et quant à l'unité de nature, Pierre Lombard examine dans le second ce que Dieu a fait par la création.

Quelques-uns ont supposé que le monde avait plusieurs principes. Platon lui en supposait trois : Dieu, l'idée et la matière. L'Écriture nous apprend qu'il n'y a qu'un principe de toutes choses, qui est Dieu ; qu'il a créé tout de rien, les choses célestes comme les terrestres. Souverainement bon, il a voulu faire part de sa félicité éternelle à deux de ses créatures, à l'ange et à l'homme ; c'est pour cela qu'il les a créés raisonnables, afin qu'ils connussent le souverain bien, qu'ils l'aimassent et qu'ils le possédassent en l'aimant. L'ange est d'une substance incorporelle ; l'homme, composé d'un corps et d'une âme raisonnable. Ils sont l'un et l'autre créés pour louer et servir Dieu, non que Dieu ait besoin de leur service, mais afin qu'en le servant ils jouissent de lui, parce que le servir, c'est régner. Comme l'homme a été fait pour Dieu, le monde a été fait pour l'homme. Il est même dit en quelques endroits de l'Écriture, que les

[1] *Distinct.* 11.

anges servent les hommes, c'est-à-dire qu'ils sont quelquefois envoyés pour le service de l'homme. Mais quand il est dit que l'homme a été créé pour remplacer les anges apostats, il ne faut pas s'imaginer que l'homme n'aurait pas été créé si les anges ne fussent tombés; c'est une des causes de la création de l'homme, mais non la seule. Dieu a uni une âme au corps de l'homme, afin que, le servant dans ces deux substances, il en reçût une couronne plus grande. Telle est, en résumé, la doctrine contenue dans la première distinction ou section du second livre, qui en a quarante-quatre.

Dans les dix sections suivantes, Pierre Lombard traite ce qui regarde les anges. De la distinction 12 à 15, il parle de la création et s'arrête à l'ouvrage des six jours, sur lesquels il fait une espèce de commentaire, avec ceux de saint Ambroise, de saint Augustin et autres anciens. Dans le reste du livre, il traite de l'homme. Quant à ces paroles de l'Écriture : *Faisons l'homme à notre image et ressemblance*, il y prouve que l'opération des trois personnes est une, leur substance ou nature une et égale ; que l'homme n'étant fait qu'à l'image de la Trinité, il suit de là qu'il ne lui est point égal, mais seulement semblable en un certain sens, c'est-à-dire selon son âme, qui est raisonnable et spirituelle.

L'âme n'est pas une partie de la substance de Dieu, autrement elle serait incapable de pécher et de souffrir; c'est ce souffle par lequel Dieu anima le corps d'Adam : l'âme est créée de rien, et dans le moment même que Dieu l'unit au corps pour l'animer. Dieu forma la femme, non d'une partie de la tête ni des pieds d'Adam, mais de son côté, pour marquer qu'elle ne devait être ni sa maîtresse ni sa servante, mais sa compagne. Pierre Lombard réfute ceux qui disent que l'âme, comme le corps, se communique par la propagation, et ceux qui enseignent que toutes les âmes ont été créées dès le commencement.

Dans le troisième livre, divisé en quarante sections, il traite de l'incarnation, des trois vertus théologales, des quatre vertus cardinales, des dix commandements et de la différence des deux alliances.

Il était plus convenable que le Fils de Dieu se fît chair que le Père et le Saint-Esprit, parce que Dieu ayant tout créé par sa sagesse, il devait encore, par sa sagesse, réparer la perte que l'homme avait faite de son innocence. Il convenait aussi que celui qui était le Fils de Dieu par nature fût encore Fils de l'homme, Dieu et homme tout ensemble par l'union personnelle des deux natures ; néanmoins il était au pouvoir du Père et du Saint-Esprit de s'incarner, comme il l'est encore.

Toute la nature humaine était corrompue par le péché, l'âme et le

corps ; le Fils de Dieu s'est uni l'une et l'autre pour les guérir et les sanctifier. Cette union s'est faite dès le moment même que la chair a été conçue et l'âme unie au corps, l'union du Fils de Dieu à l'humanité ne s'étant faite que par le moyen de l'âme. La chair que le Verbe a prise de la Vierge était exempte de la corruption du péché ; la Vierge en était exempte elle-même par une grâce singulière dont elle avait été prévenue. Ce n'est pas la personne, mais la nature humaine que le Verbe s'est unie : tels sont la doctrine et le langage des Pères et des conciles ; comme il n'y a point eu d'instant entre la conception de l'humanité et son union avec le Verbe, on ne peut point dire que le Verbe se soit uni la personne, puisqu'il n'y en avait point. Lombard, examinant si l'on peut dire que Jésus-Christ, en tant qu'homme, est une personne, répond négativement. Examinant ensuite si l'on peut dire que Jésus-Christ, en tant qu'homme, est quelque chose, il apporte les raisons pour et contre, et semble pencher pour la négative, laquelle a été condamnée depuis [1].

Le quatrième livre, divisé en cinquante distinctions, embrasse les sacrements de l'ancienne et de la nouvelle loi, le jugement dernier, la résurrection des morts, le bonheur des saints dans le ciel et les peines des damnés en enfer.

Quant au sacrement de l'autel, Pierre Lombard dit entre autres : La manne dont les Israélites furent nourris dans le désert, le pain et le vin offerts par Melchisédech étaient la figure de l'eucharistie. Jésus-Christ l'institua le jour de la dernière cène. Les paroles qu'il prononça alors : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,* sont les mêmes par lesquelles se fait le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ par le ministère du prêtre : elles sont donc la forme de ce sacrement ; le pain et le vin en sont la matière. Il combat fortement l'hérésie de ceux qui disent que le corps de Jésus-Christ n'est sur l'autel qu'en figure, puis il prouve qu'il y est réellement présent, et que le pain et le vin sont réellement changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Il rapporte sur cela les autorités de saint Ambroise, de saint Augustin et d'Eusèbe d'Émèse, qui dit : Le prêtre invisible change, par sa parole et sa puissance secrètes, les créatures visibles en la substance de son corps et de son sang. Il conclut de ces témoignages, et de plusieurs autres qu'il aurait pu citer, qu'il est constant que le vrai corps de Jésus-Christ et son vrai sang sont sur l'autel, et même que Jésus-Christ y est tout entier sous chacune des deux espèces ; que la substance du pain est changée au corps, et celle du vin au sang [2].

[1] *Distinct.* 10, l. 3. — [2] L. 4, *Distinct.* 10.

Pour s'expliquer encore plus nettement sur la présence réelle, il examine de quelle nature est la conversion des substances du pain et du vin, si elle est formelle ou substantielle. Il se décide pour la conversion substantielle, et dit qu'après la consécration le pain et le vin sont tellement changés au corps et au sang de Jésus-Christ, qu'il ne reste plus sur l'autel ni la substance du pain ni celle du vin, mais seulement les espèces, comme la saveur, en sorte que l'on voit une chose, et que l'on en conçoit une autre [1].

Comme, dans ces quatre livres de théologie, Pierre Lombard résout toutes les questions par les sentences de l'Écriture et des Pères, son ouvrage a été nommé généralement les quatre livres des *Sentences,* et lui-même le Maître des Sentences. Il y a cependant seize articles sur lesquels son sentiment n'est pas généralement suivi. En voici deux : 1° Les schismatiques, les hérétiques, les excommuniés et ceux qui sont dégradés ne consacrent point le corps de Jésus-Christ. 2° Les évêques qui sont dans le même cas n'ont pas le pouvoir de conférer les ordres. On lui reproche, outre cela, des omissions importantes, comme sur l'Écriture sainte, l'Église, la primauté du Pape, les conciles : toutes matières qu'il ne touche point.

Malgré ces taches, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de France,* Pierre Lombard a toujours été regardé, et ne cessera de l'être, comme le chef et le modèle de l'école. Il mérite effectivement ce double titre, soit par l'excellence de sa méthode, la meilleure, pour ne pas dire la seule, à laquelle on puisse s'attacher, soit par la justesse et la sagacité de son esprit, qui se manifestent dans presque toutes ses décisions; soit par l'étendue et le choix de son érudition, dont on voit des traits frappants dans ce nombre prodigieux de passages de l'Écriture et des Pères, qu'il emploie pour l'ordinaire avec goût et discernement dans ses livres ; soit enfin par la netteté de son style, qui, à quelques endroits près, est le mieux assorti au genre des matières qu'il traite [2].

L'ouvrage de Pierre Lombard eut un succès immense; il devint le manuel de tous les théologiens, le texte de tous les professeurs de théologie. Un docteur, Baudin, en fit de bonne heure un abrégé. Il existe des manuscrits où les quatre livres des *Sentences* sont mis en vers. Quant aux commentaires qu'on en a faits, ils sont très-nombreux. On en compte jusqu'à cent soixante, composés par les seuls Anglais, et, parmi ses commentateurs, nous verrons saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure.

Outre les quatre livres des *Sentences,* Pierre Lombard est auteur

[1] L. 4, *Dist.* 11. — [2] *Hist. litt. de France,* t. 12.

d'un Commentaire sur les psaumes et les cantiques, dans lequel il emploie et amplifie la glose interlinéaire d'Anselme de Laon. Ce commentaire, dit Albéric des Trois-Fontaines, est ce que les écoles appellent aujourd'hui la *Grande Glose*. Il a fait encore un commentaire sur la concordance des Évangiles. Enfin nous avons de lui un autre Commentaire sur les Épîtres de saint Paul, tiré en grande partie des Pères, notamment de saint Jérôme, de saint Ambroise et de saint Augustin. Cet ouvrage est clair, méthodique, et renferme, outre les pensées des Pères, de fort bonnes vues propres à l'auteur. Ces trois ouvrages ont été imprimés. Ceux de Pierre Lombard, qui n'ont pas encore vu le jour, sont : 1° des *Gloses sur Job*; 2° des *Sermons sur les dimanches et les fêtes de l'année*; 3° deux lettres à Philippe, archevêque de Reims, et une à Arnoulfe, prévôt de l'église de Metz; 4° une *Méthode de Théologie pratique* [1].

Pierre Lombard eut pour successeur dans le siége de Paris un homme également né pauvre, et qui éleva dans la capitale de la France l'église cathédrale que l'on y admire encore. Nous voulons parler de Maurice de Sully, né de parents très-pauvres, dans le village de Sully, sur les bords de la Loire. Il n'appartenait point à la famille illustre dont il portait ainsi le nom. Des écrivains du temps rapportent que, réduit dans sa jeunesse à mendier son pain, il refusa une aumône à laquelle on mettait pour condition qu'il renoncerait à devenir jamais évêque. Il vint étudier, et bientôt enseigner à Paris; il y prêchait avec un éclatant succès, lorsqu'on le nomma chanoine de Bourges. Peu d'années après il reparut dans la capitale, où il obtint un canonicat et la dignité d'archidiacre. A la mort ou à l'abdication de Pierre Lombard, le clergé de Paris ne put s'accorder sur le choix d'un successeur. On convint de s'en rapporter à trois commissaires, l'un desquels fut Maurice de Sully. Les trois, n'ayant pu s'entendre sur le choix à faire, concentrèrent leurs pouvoirs sur l'un d'entre eux. Cet électeur unique fut Maurice de Sully, qui dit à ses collègues : Je ne dois choisir qu'un sujet qui me soit parfaitement connu, et quoique je veuille bien supposer que, parmi les candidats, il y en a de très-dignes, je ne saurais en répondre. Je ne puis sonder leurs consciences; je ne lis que dans la mienne; et pour ne rien hasarder, c'est Maurice de Sully que je nomme; car je me propose, Dieu aidant, de gouverner ce diocèse d'une manière irréprochable. Ce qu'il fit en effet; car ce fut un prélat de sainte vie, un père des pauvres, qui fit beaucoup de bien et par sa parole et par son exemple. Tel est le récit d'un auteur contemporain [2]. En 1165, l'é-

[1] *Hist. litt. de France*, t. 12. — [2] *Gallia Christ.*, t. 7, p. 70.

vêque Maurice baptisa Philippe-Auguste, fils et successeur de Louis le Jeune; mais le principal fait de son épiscopat, qui fut de trente-six ans, est la cathédrale de Paris. Il en fit poser la première pierre par le pape Alexandre III, en 1163, et durant les trente-trois années suivantes il consacra tous ses soins à cette entreprise.

Pierre Lombard a rassemblé sous une forme scientifique tout ce que l'Église de Dieu enseigne à croire : un de ses contemporains et de ses compatriotes avait rassemblé sous une forme scientifique toutes les règles d'après lesquelles l'Église se gouverne. Son nom est Gratien. Il était né à Clusium ou Chiusi, petite ville de Toscane dans le Siennois. Il avait, selon l'opinion la plus commune, embrassé la vie religieuse à Bologne dans le monastère de Saint-Félix et de Saint-Nabor ; et il y composa l'ouvrage auquel il dut sa célébrité, et qui est connu sous le nom de *Décret*. Cet ouvrage parut en 1151 ; et l'on dit qu'il lui coûta vingt-quatre ans de travail. C'est un recueil méthodique qui consiste dans des textes de l'Écriture sainte; dans les canons dits des apôtres, et dans ceux d'environ cent cinq conciles, dont les neuf premiers sont œcuméniques ; dans les décrétales des Papes; dans des extraits des saints Pères, comme saint Grégoire, saint Jérôme, saint Augustin, etc. ; et dans d'autres extraits des auteurs ecclésiastiques, des livres pontificaux, du *Code théodosien*, des capitulaires des rois de France, etc., etc. Gratien avait intitulé ce livre : *Concorde des canons discordants*, parce qu'il s'attache à y concilier, soit par l'autorité, soit par le raisonnement, les canons qui se contredisent.

Beaucoup d'écrivains avaient composé avant lui des collections analogues. Nous avons vu dès le sixième siècle un moine scythe, Denys le Petit, rédiger son recueil de canons et de décrétales à Rome même. Dans le siècle suivant, saint Isidore de Séville compose la *Collection espagnole*, où il n'y a que des pièces authentiques, sans fausse date ou attribution. Peu après Charlemagne, diverses collections de capitulaires, tirés eux-mêmes des canons des conciles et des décrétales des Papes. Vers le temps de Charles le Chauve, la collection anonyme du faux Isidore, où l'on attribue aux Papes des trois premiers siècles plusieurs décrétales authentiques en soi, mais appartenant aux Papes des trois siècles suivants. Vers la fin du neuvième, la collection de Réginon, abbé de Prum. Vers la fin du dixième, la collection de Burchard, évêque de Worms, en vingt livres. Dans le courant du onzième siècle, la collection de saint Anselme de Lucques en treize livres, celle de saint Bonizon, évêque de Sutri, en dix, celle du cardinal Deusdedit en quatre; une quatrième sans nom d'auteur, mais dédiée à saint Anselme de Lucques; une

cinquième nommée *Tripartite*, parce qu'elle est divisée en trois parties; une sixième intitulée *Polycarpe*, mais qui est du prêtre Grégoire; enfin, quatre ou cinq autres, mais sans caractère bien distinctif. Dans le commencement du douzième siècle, la *Panormie* d'Yves de Chartres, avec ses deux éditions augmentées, mais différentes, dont l'une par Hildebert, archevêque de Tours; le *Décret* attribué au même Yves, et dont il se fit bientôt deux abrégés par deux écrivains de Châlons-sur-Marne. Gratien profita de plusieurs de ces travaux, sinon de tous; il évita surtout dans son recueil la confusion dont quelques-uns de ses prédécesseurs n'avaient pas su garantir les leurs. Il le distribua par ordre de matières, et le divisa en trois parties : dans la première il réunit tout ce qui regarde le droit et les ministres de l'Église; il parle des jugements dans la deuxième, et, dans la troisième, de tout ce qui concerne les sacrements et les cérémonies.

La première partie renferme cent et une distinctions ou sections. Les vingt premières établissent d'abord l'origine, l'autorité et les différentes espèces de droit. Il indique ensuite les principales sources du droit ecclésiastique, sur lesquelles il s'étend depuis la quinzième distinction jusqu'à la vingtième; depuis la vingtième jusqu'à la quatre-vingt-douzième, il traite de l'ordination des clercs et des évêques, et dans les autres distinctions, jusqu'à la fin, il parle de la hiérarchie et des différents degrés de juridiction.

La seconde partie contient trente-six causes, ainsi nommées de ce qu'elles sont autant de causes particulières, sur chacune desquelles Gratien élève plusieurs questions. Il les discute ordinairement en alléguant les canons pour et contre, et les termine par l'exposition de son sentiment. Cette partie roule tout entière sur la matière et la forme des jugements.

La troisième partie est divisée en cinq distinctions et est intitulée: *De consecratione*. Dans la première, il s'agit de la consécration des églises et des autels; dans la seconde, du sacrement de l'eucharistie; dans la troisième, des fêtes solennelles; dans la quatrième, du sacrement de baptême; et dans la dernière, du sacrement de confirmation, de la célébration du service divin, de l'observation des jeûnes, et enfin de la très-sainte Trinité.

L'ouvrage de Gratien éclipsa, dès qu'il parut, les collections qui l'avaient précédé, même celle d'Yves de Chartres, laquelle avait joui d'une grande autorité. On prétend, sans toutefois en rapporter des preuves suffisantes, que le Pape Eugène III l'approuva. Il est certain du moins que le *Décret* fut reçu avec une sorte d'enthousiasme dans l'école de Bologne, au sein de laquelle il était né en

quelque sorte; et que de cette école, l'une des plus fameuses de ce temps, il passa en France et fut enseigné à Paris, à Orléans et dans les autres universités. Bientôt il devint le seul texte que les professeurs en droit canon commentaient dans leurs leçons et dans leurs écrits.

A peine trente ans étaient-ils révolus, que l'ouvrage de Gratien fut refondu dans un autre ordre par le cardinal Florentin, surnommé *Laborans*, ou le travailleur, à cause de sa prodigieuse application à l'étude. L'œuvre, encore inédite, fut commencée en 1153 et terminée en 1182. Elle est divisée en cinq livres. Mais Gratien continua de jouir de la faveur des Jurisconsultes [1].

Cependant il est échappé à Gratien plus d'une faute. On y a reconnu plusieurs fausses citations : comme d'attribuer à saint Chrysostome une sentence de saint Ambroise; à saint Martin, Pape, un canon de saint Martin de Brague; au concile de Carthage, ce qui appartient au concile de Chalcédoine, etc.; comme encore de fondre en un deux passages divers d'un même auteur. Mais ces inexactitudes ne changent rien au fond des choses. D'ailleurs, quand on pense qu'avant l'invention de l'imprimerie Gratien ne pouvait pas, comme les modernes, consulter à loisir les éditions correctes des Pères, des conciles, des auteurs, soit ecclésiastiques, soit séculiers, ce qui étonne, ce n'est pas qu'il lui soit échappé des inexactitudes, c'est qu'il ne lui en soit pas échappé un plus grand nombre; d'autant plus, qu'aucun moderne n'a su profiter des fautes de Gratien et des nombreux avantages qu'il avait sur lui pour mieux faire.

Mais une faute bien plus considérable que des auteurs gallicans lui reprochent, c'est d'avoir cité les fausses décrétales, c'est d'avoir ainsi favorisé les nouvelles prétentions de la cour de Rome, c'est d'avoir ainsi changé l'ancien droit en un droit nouveau, abusif, inconnu aux premiers siècles de l'Église. Telles sont les doléances dont Fleury, entre autres, ne cesse de remplir, et son Histoire, et ses Discours, et son *Institution au droit ecclésiastique*.

Le point capital pour cet auteur, ce sont les nouvelles prétentions de la cour de Rome. Il y revient une infinité de fois. En bonne logique et en bonne conscience, il aurait dû, au moins une fois pour toutes, établir d'une manière nette et précise, d'après l'Écriture, la tradition et la nature des choses, quelles sont les prérogatives légitimes, anciennes et véritables du chef de l'Église catholique; et prouver ensuite, d'une manière incontestable, que ce qu'il appelle les

[1] Theiner, *Disquisitiones criticæ*, etc.

nouvelles prétentions ne sont réellement que des prétentions et nouvelles, et illégitimes, et fausses. L'occasion de le faire se présentait naturellement et dans son Histoire, et dans ses Discours, et dans son *Institution au droit canonique*. Nulle part il ne l'a fait. Dans son Discours sur les six premiers siècles, il y a un paragraphe ayant pour titre : *Gouvernement de l'Église*. Il n'y est pas même question du Pape. Comme si, dans le gouvernement de l'Église catholique, le chef, la tête, n'y entrait pour rien. Dans son *Institution au droit ecclésiastique*, les simples tonsurés ont un chapitre à part; le chef de l'Église, pas un alinéa. Dans son Histoire, il reproche à Pierre Lombard d'avoir omis la primauté du Pape : ce reproche tombe d'aplomb sur lui-même. On dirait un mauvais avocat, qui, au lieu d'aller au fond de l'affaire et d'éclaircir la question, se jette dans de vagues récriminations contre la partie adverse. Ce qui est d'autant plus grave, que la partie adverse de Fleury est la sainte Église romaine, et par là même toute l'Église de Dieu.

Quant à la nature et à l'influence des fausses décrétales, Fleury n'est pas bien d'accord avec lui-même. Voici comment. Dans le premier chapitre de son *Institution au droit ecclésiastique*, après avoir parlé du code des canons de l'Église d'Orient, il ajoute : « Ce peu de lois suffit pendant huit cents ans à toute l'Église catholique. Les Occidentaux en avaient moins que les Orientaux; encore en avaient-ils emprunté d'eux la plus grande partie; mais il n'y en avait point qui eussent été faites pour l'Église romaine en particulier. Elle avait jusque-là conservé si constamment la tradition de la discipline apostolique, qu'elle n'avait presque pas eu besoin de faire aucun règlement pour se réformer, et ce que les Papes en avaient écrit était pour l'instruction des autres églises. On peut nommer le droit qui eut cours pendant ces huit cents ans l'*ancien droit ecclésiastique* [1]. »

Voilà donc que, pendant huit siècles, l'Église romaine se trouve le modèle accompli de toutes les églises, par sa fidélité à observer et à faire observer l'ancien droit, la discipline des apôtres. Comment donc alors ce qu'on appelle les fausses décrétales ont-elles eu la puissance de faire adopter à cette même Église romaine un droit nouveau, abusif et tout différent de celui des huit premiers siècles? Qu'est-ce donc au juste que ces décrétales si merveilleuses? Écoutons Fleury, disant dans le même chapitre :

« On a reconnu, dans le dernier siècle, que ces décrétales, depuis saint Clément jusqu'au pape Sirice, ne sont point de ceux dont elles

[1] Fleury, *Instit. au droit ecclésiastique*, l. 1, c. 1.

portent les noms. Elles sont toutes d'un même style, et d'un style fort éloigné de la noble simplicité de ces premiers siècles ; elles sont composées de grands passages de Pères qui ont vécu longtemps après, comme de saint Léon, de saint Grégoire et d'autres plus modernes : on y voit même des lois des empereurs chrétiens ; les choses dont elles parlent ne conviennent point au temps où on les rapporte ; les dates sont fausses. Comme ces décrétales ont passé pour bonnes durant plusieurs siècles, elles ont apporté un grand changement dans la discipline ecclésiastique, principalement pour les appellations au Pape, qu'elles établissent comme ayant été ordinaires dans les premiers siècles, et pour les jugements des évêques, car elles tendent à les rendre plus difficiles, et Isidore ne dissimule pas qu'il les a publiées à ce dessein [1]. »

Ainsi les décrétales en question sont fausses pour la date et le nom qu'elles portent ; mais le sont-elles pour le fond des choses mêmes ? C'est ici le point capital. Ces grands passages dont ces décrétales sont composées, sont-ils des huit premiers siècles, où régnait l'ancien droit, où l'Église romaine observait et faisait observer dans toute sa pureté la discipline des apôtres ; ou bien sont-ils d'une époque plus récente ? Fleury même nous apprend que ces décrétales sont composées de grands passages du pape saint Léon, du pape saint Grégoire et de plusieurs autres, qui, à la vérité, ont vécu après les trois premiers siècles, mais tous avant la fin du huitième. Ainsi donc, ces grands passages avec lesquels on a fabriqué les fausses décrétales sont précisément de cette heureuse période de huit cents ans, où régnait l'ancien droit ecclésiastique, où l'Église romaine conservait si constamment la tradition de la discipline ecclésiastique, qu'elle n'avait presque pas eu besoin de faire aucun règlement pour se réformer. Ces grands passages sont, en dernière analyse, de précieux fragments de l'ancien droit ecclésiastique, et, chose étrange ! c'est l'ancien droit qui se trouve avoir détruit l'ancien droit. Si Gratien ou Pierre Lombard s'étaient permis de raisonner de la sorte dans le douzième siècle, ils eussent été deux scolastiques ignorants et barbares. Fleury raisonne ainsi dans le dix-septième siècle ; il ne cesse pas d'être, pour cela même, un écrivain judicieux, qu'on admire sur parole. Et voilà pourquoi le siècle de Gratien et de Pierre Lombard est un siècle d'ignorance et de barbarie.

D'après tout cela, il nous semble que les définitions suivantes ne seraient pas mauvaises : les siècles d'ignorance sont ceux que nous

[1] Fleury, *Instit. du droit ecclésiastique*, l. 1, c. 1.

ignorons, et les siècles de ténèbres ceux où nous ne voyons pas clair.

Mais enfin, lequel des deux, de Fleury ou de Gratien, connaît le mieux et suit le plus fidèlement la doctrine des huit premiers siècles, touchant l'autorité de l'Église et de son chef? Pour trouver la réponse, il faut résumer cette doctrine en peu de mots.

Le Fils de Dieu fait homme a dit à ses apôtres, ayant Pierre à leur tête, aux évêques, ayant à leur tête le successeur de saint Pierre: Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voilà que moi je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles [1]. Il leur a dit encore : Et moi je prierai le Père, et il vous donnera un autre Paraclet, afin qu'il demeure avec vous éternellement, l'Esprit de vérité [2]. J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter maintenant. Mais lorsque l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité [3]. Le Fils de Dieu ajoutait ailleurs : Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point [4]. D'après cela, le moine Gratien, l'évêque Anselme de Havelberg et les autres Chrétiens du moyen âge croyaient fermement que Jésus-Christ est avec son Église tous les jours, que l'Esprit-Saint, l'Esprit de vérité demeure avec elle éternellement, pour lui enseigner en temps et lieu toute vérité, pour être toujours le principe vivant de son enseignement et de sa conduite; et ils en concluaient que, si l'Église change quelque chose dans sa discipline, ce n'est point par un effet de l'ignorance ou de la corruption, mais par l'inspiration de Jésus-Christ et de l'Esprit-Saint, qui, l'un et l'autre, sont toujours avec elle. Fleury convient que cela est vrai pour les huit premiers siècles; mais que, depuis cette époque, malgré les promesses du Fils de Dieu, l'Église est tombée, par ignorance et par défaut de critique, dans une foule d'erreurs et d'abus très-graves, qui ont renversé la doctrine et la discipline des apôtres, à tel point que la doctrine ancienne est demeurée à des docteurs souvent moins pieux et moins exemplaires en leurs mœurs que ceux qui enseignent la nouvelle. Quelquefois même ceux qui ont résisté aux nouveautés ont été des jurisconsultes ou des politiques profanes et libertins. Ce sont les paroles de Fleury, qui ajoute : C'est une merveille que l'ancienne et saine doctrine se soit conservée au milieu de tant d'obstacles [5].

Le Fils de Dieu a dit à saint Pierre : Tu es Pierre, et sur cette

[1] Matth., 28, 18-20. — [2] Joan., 14, 16. — [3] *Ibid.*, 16, 12 et 13. — [4] Matth., 24, 35. — [5] *Nouveaux opuscules* de Fleury, p. 155.

pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et à toi je donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux [1]. J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point : lors donc que tu seras converti, affermis tes frères [2]. Il lui dit enfin jusqu'à trois fois : Pais mes agneaux, pais mes brebis [3].

De ces paroles du Fils de Dieu, les docteurs du moyen âge ont conclu ce que concluaient les docteurs des premiers siècles. Tertullien, si près de la tradition apostolique, et, avant sa chute, si soigneux de la recueillir, disait : Le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et PAR LUI à l'Église [4]. Saint Optat de Milève répète : Saint Pierre a reçu SEUL les clefs du royaume des cieux, pour les communiquer aux autres [5]. Saint Cyprien, après avoir rapporté ces paroles : *Tu es Pierre*, etc., ajoute : C'est de là que découlent l'ordination des évêques et la forme de l'Église [6]. Saint Augustin, instruisant son peuple, et avec lui toute l'Église, ne s'exprime pas moins clairement : Le Seigneur, dit-il, nous a confié ses brebis, PARCE QU'il les a confiées à Pierre [7]. Saint Grégoire de Nysse confesse la même doctrine à la face de l'Orient : Jésus-Christ, dit-il, a donné PAR PIERRE, aux évêques, les clefs du royaume des cieux [8]. Et il ne fait en cela que professer la foi du Siége apostolique, qui prononce, par la bouche de saint Léon, que tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre [9]. Et encore : Le Seigneur a voulu que le ministère (de la prédication) appartînt à tous les apôtres ; mais il l'a néanmoins PRINCIPALEMENT confié à saint Pierre, le premier des apôtres, afin que de lui, comme du chef, ses dons se répandissent dans tout le corps [10]. Avant saint Léon, Innocent Ier écrivait aux évêques d'Afrique : Vous n'ignorez pas ce qui est dû au Siége apostolique, d'où

[1] Matth., 16, 17-19. — [2] Luc., 22, 32. — [3] Joan., 21, 15-17. — [4] « Memento claves Dominum Petro, et PER EUM Ecclesiæ reliquisse. » Tert., *Scorpia.*, c. 10. — [5] « Bono unitatis B. Petrus... et præferri apostolis omnibus meruit, et claves regni cœlorum communicandas cæteris solus accepit. » Lib. 7, *Cont. Parm.*, n. 3. — [6] « Indè... episcoporum ordinatio et Ecclesiæ ratio decurrit. » Cypr., *Epist.* 33, *aliàs* 27. — [7] « Commendavit nobis Dominus oves suas, QUIA Petro commendavit. » *Sermo* 296, n. 11. — [8] Διὰ Πέτρου ἔδωκε τοῖς ἐπισκόποις τὴν κλεῖδα τῶν ἐπουρανίων τιμῶν. Greg. de Nyss., t. 3, p. 314, edit. Paris. — [9] « Si quid cum eo commune cæteris voluit esse principibus, nunquàm nisi per ipsum dedit quidquid aliis non negavit. » *Sermo* 4, *in Ann. Assum.*, c. 2, t. 2, col. 16, edit. Ballerin. — [10] « Hujus muneris sacramentum ità Dominus ad omnium apostolorum officium pertinere voluit, ut in beatissimo Petro, apostolorum omnium summo, PRINCIPALITER collocârit; et ab ipso, quasi quodam capite, dona sua velit in corpus omne manare. » *Ibid.*, col. 633, *epist.* 10, *ad ep. prov. Vienn.*

découle l'épiscopat et toute son autorité [1]. Et un peu plus loin : Quand on agite des matières qui intéressent la foi, je pense que nos frères et coévêques ne doivent en référer qu'à Pierre, c'est-à-dire à l'auteur de leur nom et de leur dignité [2]. Et dans une autre lettre adressée à Victrice de Rouen : Je commencerai avec le secours de l'apôtre saint Pierre, par qui l'apostolat et l'épiscopat ont pris leur commencement en Jésus-Christ [3].

Voilà donc les plus anciens et les plus illustres Pères de l'Église, enseignant de concert, avec le Siége apostolique, qu'après Jésus-Christ et en vertu de son institution, l'épiscopat, l'autorité ecclésiastique tout entière, réside principalement dans saint Pierre, dans le Pape, qui en est la source. Or, suivant Fleury, c'est là une nouveauté introduite par les fausses décrétales, et il rejette nommément la proposition suivante : Toute l'autorité ecclésiastique réside principalement dans le Pape, qui en est la source [4].

L'épiscopat, l'autorité ecclésiastique résidant ainsi principalement dans le Pontife romain, on a conclu dès les premiers siècles que c'est à lui qu'appartient le jugement définitif des causes majeures, notamment celles des évêques. Ignorez-vous, écrivait, l'an 342, le pape saint Jules aux évêques d'Orient qui avaient condamné plusieurs de leurs collègues, entre autres saint Athanase, ignorez-vous que la coutume est qu'on nous écrive d'abord et que l'on décide ici ce qui est juste ?... Je vous notifie ce que nous avons reçu du bienheureux apôtre Pierre, et je ne vous l'aurais pas écrit, le croyant connu de tout le monde, si ce que l'on a fait ne nous avait jeté dans l'étonnement [5].

Les historiens grecs Socrate et Sozomène avouent que le pape Jules se plaignit avec justice qu'on ne lui eût pas déféré le jugement de saint Athanase, et ils ne balancent point à déclarer nul tout ce qu'avait fait le concile d'Antioche, et cela « parce que la règle ecclésiastique défend de rien décider, de s'assembler en concile et de faire

[1] « Scientes quid apostolicæ sedi... debeatur, à quâ ipse episcopatus et tota auctoritas nominis emersit. » Inn. Ius, *epist.* 29. Coustant, col. 888. — [2] « Quotiès fidei ratio ventilatur, arbitror omnes fratres et coepiscopos nostros non nisi ad Petrum, id est, sui nominis et honoris auctorem referre debere. » *Ibid.*, *epist.* 30, col. 896. — [3] « Incipiamus igitur, adjuvante apostolo Petro, per quem et apostolatus et episcopatus in Christo cœpit exordium. » *Ibid.*, *epist.* 2, col. 747. — [4] *Nouv. opusc.*, p. 90. — [5] « An ignoratis hanc esse consuetudinem, ut primùm nobis scribatur et hinc quod justum est decernatur...? Quæ accepimus à beato Petro apostolo, ea vobis significo ; non scripturus tamen, quòd nota apud omnes ea esse existimem, nisi quæ gesta sunt nos conturbâssent. » Jul., *epist.* 1, apud Labbe, Mansi, Coustant et S. Athan.

aucun canon sans le consentement de l'évêque de Rome [1]. » C'est ainsi que parlent Socrate, Sozomène et Épiphane dans l'Histoire tripartite.

Ce qui se passa sous le même Pape confirme la règle par le fait. Dans le même temps, dit Socrate, Paul de Constantinople, Asclépas de Gaza, Marcel d'Ancyre et Lucius d'Andrinople, chargés chacun de différentes accusations et chassés de leurs églises, se rendirent dans la ville de Rome. Ayant instruit Jules de ce qui les concernait, celui-ci, selon la prérogative de l'Église romaine, les munit de lettres où il s'exprimait avec une grande autorité, et les renvoya en Orient, après avoir rendu à chacun d'eux son siége et blâmé fortement ceux qui avaient eu la témérité de les déposer. Étant donc partis de Rome et appuyés sur les rescrits de l'évêque Jules, ils reprirent possession de leurs églises et envoyèrent les lettres à ceux à qui elles étaient adressées [2]. Sozomène, qui confirme pleinement le récit de Socrate, ajoute que le Pape remit ces évêques dans leur siége, « parce que le soin de l'Église universelle lui appartient en vertu de la dignité de son trône [3]. » Ainsi donc, de l'aveu des Grecs, c'est à raison de sa primauté que le Pape dépose ou rétablit les évêques.

En conséquence, dès l'an 347, le concile de Sardique en Illyrie écrivait au pape saint Jules : C'est une chose excellente et très-convenable que les Pontifes du Seigneur réfèrent de toutes les provinces au chef, c'est-à-dire au siége de l'apôtre Pierre [4]. Le pape saint Léon écrivait, l'an 446, à l'archevêque Anastase de Thessalonique : Entre les bienheureux apôtres il y eut, dans une similitude d'honneur, un discernement de puissance, et, quoique l'élection de tous fût pareille, il a été donné à un d'avoir la prééminence sur les autres. De cette forme est née la distinction des évêques; et il a été pourvu, par une grande disposition, à ce que tous ne s'attribuassent pas tout, mais que, dans chaque province, il y eût quelqu'un dont la sentence fût la première entre ses frères; ensuite, que quelques-uns, établis dans les villes plus considérables, reçussent une sollicitude plus étendue, et que, par ceux-ci, le soin de l'Église universelle confluât à la Chaire

[1] Τοῦ ἐκκλησιαστικοῦ κανόνος κελεύοντος, μὴ δεῖν παρὰ γνώμην τοῦ ἐπισκόπου Ῥώμης κανονίζειν τὰς ἐκκλησίας. Socrat., l. 2, c. 17.

Εἶναι γὰρ νόμον ἱερατικὸν, ἄκυρα ἀποφαίνειν τὰ παρὰ γνώμην πραττόμενα τοῦ Ῥωμαίων ἐπισκόπου. Sozom., l. 3, c. 10.

« Synodus Antiochena irrita fuit, quia neque Julius ei interfuit, neque in locum suum aliquem destinavit; cùm utiquè regula ecclesiastica jubeat, non oportere præter sententiam romani Pontificis concilia celebrari. » *Hist. tripartita*, l. 4, c. 9. — [2] Socrate, l. 2, c. 15. — [3] Sozom., l. 3, c. 8. — [4] Mansi, t. 3, p. 40.

unique de Pierre, et que rien ne fût jamais en dissidence avec son chef [1]. Dans la même lettre, le même disait au même : Comme il vous était libre de suspendre la décision des affaires majeures et des causes les plus difficiles pour attendre notre sentence, il n'y avait pour vous ni raison ni nécessité d'excéder vos pouvoirs; d'autant plus que, si l'accusé méritait une peine de cette nature (la déposition), vous deviez attendre notre réponse à votre consultation. Lors même qu'il aurait commis quelque chose de très-grave, il fallait attendre notre censure et ne rien décerner avant notre avis [2]. Le pape saint Gélase écrivait aux évêques de Dardanie, l'an 494 : Nous ne voulons pas entièrement passer sous silence ce que l'Église sait par tout le monde : c'est que le Siége du bienheureux apôtre Pierre a le droit de délier ce qui a été lié par les sentences de quelques pontifes que ce soit, attendu que ce siége a le pouvoir de juger de toute l'Église, et qu'il n'est permis à personne de juger de son jugement; car les canons ont voulu qu'on appelât à lui de toutes les parties du monde, et personne n'a droit d'appeler de lui ailleurs [3]. En 865, le pape saint Nicolas Ier cite et rappelle ces anciennes règles aux évêques des Gaules, qui avaient condamné injustement l'un d'entre eux [4]. En 1150, Gratien résume dans son *Décret* la lettre du pape Nicolas, pour montrer que les décrétales des Papes ont force de loi dans l'Église [5].

Or, que dit à cela Fleury? En résumant la lettre du pape saint Nicolas, il passe sous silence les citations du concile de Sardique, ainsi que celles des papes saint Léon et saint Gélase, qui rappellent si nettement la règle de l'Église de rapporter au Pape toutes les causes majeures, notamment celles des évêques, pour le jugement définitif; puis il soutient hardiment que les décrétales sur lesquelles s'appuient le pape Nicolas et le moine Gratien pour établir ces prétentions nouvelles sont les fausses décrétales d'Isidore, dont l'ignorance de la critique ne leur permettait pas d'apercevoir l'imposture [6]. Voilà comme Fleury fait preuve de science et de bonne foi. En quoi il est d'autant plus inexcusable, que, de son temps déjà et dans un ouvrage qui était à sa connaissance, le ministre protestant Blondel non-seulement avouait, mais démontrait positivement que les décrétales dont parle Nicolas Ier ne sont pas les fausses décrétales d'Isidore, mais les décrétales vraies des Papes précédents [7].

Fleury en veut encore beaucoup à Gratien d'avoir dit que l'Église

[1] S. Léon, apud Labbe, t. 3, *epist.* 84. Apud Mansi et Ballerini, *epist.* 14. — [2] *Ibid.* — [3] Gelasii *epist.* 13. — [4] Labbe, t. 8, p. 797-804. — [5] *Decreti* pars prima, distinctio 19. — [6] Fleury, l. 50, n. 37 ; l. 70, n. 28. — [7] Blondel, *Pseudo-Isidor.*, *Prolog.*, c. 19.

romaine est au-dessus des canons [1]. Mais, à vrai dire, ce n'est là qu'une chicane de mots. Ce n'est, dit le docte Thomassin, qu'une contradiction apparente, de dire que le Pape est au-dessus des canons, ou qu'il y est assujetti; qu'il est le maître des canons, ou qu'il ne l'est pas. Ceux qui le mettent au-dessus des canons, l'en font maître, prétendent seulement qu'il en peut dispenser; et ceux qui nient qu'il soit au-dessus des canons ou qu'il en soit le maître veulent seulement dire qu'il n'en peut dispenser que pour l'utilité et dans les nécessités de l'Église [2]. Ailleurs, il ajoute avec une égale sagesse: Rien n'est plus conforme aux canons que le violement des canons, qui se fait pour un plus grand bien que l'observation même des canons [3]. Bossuet dit de son côté : Il n'y a rien que le Pape ne puisse dans le droit ecclésiastique, lorsque la nécessité ou bien une évidente utilité le demande [4].

Ce que Fleury ne reproche pas moins au pape saint Nicolas, à Gratien et à toute l'Église du moyen âge, ce sont trois maximes qui, pour lui, sont très-nouvelles. La première, qu'on ne doit l'obéissance qu'au prince qui a droit de commander; la seconde, qu'on ne lui doit cette obéissance que dans les choses qui ne sont pas contre Dieu; la troisième, que c'est au Pape et aux évêques à décider ce qui est contraire ou non à la loi divine [5]. Mais pour blâmer ces maximes de tous les siècles chrétiens, il faut supposer nécessairement : 1° que l'on doit obéir à l'usurpateur comme au prince légitime; 2° qu'on doit lui obéir même dans les choses qui sont contre Dieu; 3° que ce n'est point au Pape et aux évêques à expliquer la loi divine. En un mot, pour blâmer ces maximes, il faut renverser et l'Évangile et le bon sens.

Déjà du temps de Salomon les impies disaient : Que notre force soit la loi de la justice [6]. L'empereur Caligula disait de même à sa grand'mère : Souvenez-vous que tout m'est permis, et envers tout le monde [7]. Chaque fois qu'il donnait le baiser à sa femme, il ajoutait : Et pourtant cette belle tête sera coupée aussitôt que je l'ordonnerai [8]. Ces maximes, aussi anciennes que la première rébellion envers Dieu, ne sont point encore oubliées parmi les puissants de la terre. Vers l'an 1120, pendant le démêlé de l'empereur teutonique Henri V avec le chef de l'Église de Dieu, l'avocat de l'empereur disait : L'empereur, telle est la loi vivante qui commande

[1] L. 70, n. 28. — [2] Thomass., *Discipl. de l'Égl.*, part. 2, l. 3, c. 28. — [3] *Ibid.*, n. 5. — [4] *Défense*, l. 2, c. 20. — [5] Nicol., *epist.* 4. Labbe, t. 8, p. 487. Fleury, l. 50, n. 34. — [6] *Sit fortitudo nostra lex justitiæ.* Sap., 2, 11. — [7] *Memento omnia mihi, et in omnes licere.* Sueton., n. 29. — [8] *Tam bona cervix simul ac jussero demetur. Ibid.*, n. 33.

aux rois. Sous cette loi vivante sont tous les droits possibles. C'est elle qui les châtie, qui les dissout, qui les lie. L'empereur est l'auteur de la loi, et n'y est tenu qu'autant qu'il veut bien. Son bon plaisir est la règle du droit [1]. Ces maximes se retrouvent et chez les empereurs de Constantinople, et chez les empereurs de Germanie, et chez les Normands d'Angleterre : chez les Grecs, avec plus d'hypocrisie; chez les Allemands, avec plus de brutalité; chez les Normands, avec plus de chicane.

En Allemagne, le siége de Magdebourg était vacant par le décès de l'archevêque Frédéric, arrivé le 15me de janvier 1152, et il y eut partage dans l'élection. Les uns élisaient le prévôt Gérard, les autres le doyen. Pour terminer le différend, ils allèrent trouver le roi Frédéric-Barberousse, qui était en Saxe. Frédéric, n'ayant pu les réunir, persuada au doyen et à son parti d'élire Guicman, évêque de Zeitz, encore jeune, mais noble; et, l'ayant fait venir, il lui donna l'investiture de l'archevêché de Magdebourg, sans attendre la confirmation du Pape. Une chronique ajoute que Guicman ou Wicman, de son côté, gagna quelques voix par ses présents [2]. Cependant les principaux évêques et archevêques d'Allemagne, par complaisance pour le roi, écrivirent au Pape Eugène III en faveur de Guicman; mais le Pape, informé d'ailleurs par le prévôt Gérard, comment les choses s'étaient passées, leur répondit par la lettre suivante :

Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses vénérables frères, les archevêques Éberhard de Salzbourg, Hartwic de Brême et Hillin de Trèves; les évêques Éberhard de Bamberg, Herman de Constance, Henri de Ratisbonne, Otton de Frisingue, Conrad de Passau, Daniel de Prague, Anselme de Havelberg et Burcard d'Eichstædt, salut et bénédiction apostolique. Les lettres que votre Prudence nous a adressées pour l'affaire de l'église de Magdebourg, nous les avons reçues avec la bonté qui se doit; mais, en ayant pris lecture et connaissance, nous avons été rempli d'une surprise et d'un étonnement extrême de ce que nous y avons vu contenues des choses bien différentes de ce que le pontificat vous impose pour devoir. Vous êtes établis par la divine Providence au sommet de l'Église, pour expulser du milieu d'elle ce qui est nuisible, et y conserver soigneusement ce qui est utile. Or, dans cette

[1] « Cæsar lex viva stat regibus imperativa, legeque sub vivâ sunt omnia jura, dativa. Lex ea castigat, solvit, et ipsa ligat. Conditor est legis, neque debet lege teneri; sed sibi complacuit sub lege libenter haberi; quidquid ei placuit juris ad instar erit. » Gottfr. Viterb., *Chron.*, part. 17, apud Baron., an. 1111. — [2] *Chron. mont. Ser.*

affaire, comme nous l'avons vu par vos lettres, vous avez été attentifs non à ce qui est expédient pour l'Église de Dieu, non à ce qui s'accorde avec les ordonnances des saints canons, et qui, par là, mérite d'être approuvé du ciel, mais à ce qui plaît aux princes de la terre ; et vous, qui deviez ramener les esprits de leur intention moins droite, et leur montrer la voie du Seigneur, vous ne leur avez point persuadé la droiture, vous ne vous êtes point opposés à eux comme un mur pour la maison d'Israël ; au contraire, les autres bâtissant la muraille, vous l'avez crépie avec de la boue sans chaume, suivant la comparaison du Prophète [1], que nous ne rappelons pas sans un amer chagrin. Ce n'est point ainsi que pensait le prince des apôtres, qui, par sa confession de la foi, a mérité d'être le fondement de toute l'Église. Comme les enfants du siècle menaçaient les apôtres du dernier supplice s'ils prêchaient encore au nom de Jésus, Pierre, se confiant en la vertu du Seigneur, répondit : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes [2] ; mais vous, pour n'avoir pas l'air de penser autrement que les princes de la terre, vous favorisez une cause que l'on regarde certainement comme contraire à la constitution de l'Église et à la volonté divine : la loi de Dieu ne permet point les translations d'évêques sans une utilité manifeste et même sans nécessité ; de plus, elles doivent être précédées d'une concorde bien plus grande du clergé et du peuple que dans les autres élections ; or, rien de tout cela dans la translation de notre vénérable frère, l'évêque de Zeitz : la seule chose qu'on y envisage, c'est la faveur du prince ; sans considérer la nécessité de cette église, ni l'utilité de la personne, sans que le clergé le veuille, et même, on le dit, malgré que la plus grande partie réclame, vous dites qu'il faut le transplanter dans l'église de Magdebourg. Ce qui nous étonne d'autant plus, que nous n'ignorons pas de quelle gravité et de quelle science est la personne, et combien elle peut être utile à cette église. Que d'autres se laissent aller çà et là au souffle de la faveur temporelle, nous, affermi sur la solidité de cette pierre qui a mérité d'être posée pour fondement de l'Église, nous ne voulons pas plus que nous ne devons nous laisser emporter à tout vent de doctrine, ni ne nous laisser écarter de la rectitude des saints canons : en conséquence, nous vous mandons par les présentes de ne plus favoriser cette cause, mais de faire en sorte, par vos exhortations auprès de notre très-cher fils Frédéric, que Dieu a élevé de nos jours à la royauté pour conserver la liberté de l'Église, qu'il se désiste de cette entreprise et cesse de favoriser cette cause contre Dieu, contre les saints canons et contre son de-

[1] Ezech., 13.— [2] Act.. 5.

voir de roi; mais qu'il laisse à l'église de Magdebourg, aussi bien qu'aux autres églises du royaume que Dieu lui a commis, la libre faculté d'élire selon Dieu quiconque elle voudra, et de soutenir ensuite cette élection par sa faveur, comme il convient à la majesté royale. Quant à nous, si nous voyions que ce qu'il veut faire de notre frère susdit fût fondé en raison, nous n'aurions garde de nous opposer ni à sa volonté, ni à votre demande; mais nous ne pouvons acquiescer à aucune requête contre Dieu et contre les saints canons [1].

Dans cette lettre, qui est du 17me d'août 1152, ce que le Pape reproche aux évêques d'Allemagne, c'est qu'ils ne lui indiquaient aucune raison canonique pour la translation de l'évêque de Zeitz à Magdebourg, et qu'ils n'agissaient en cela que par complaisance pour le roi, ce dont convient naïvement Otton de Frisingue [2]. Cette complaisance humaine des évêques paraît en soi peu de chose; elle sera néanmoins, pour l'Église et pour l'Empire, une source de maux incalculables.

L'an 1153, le pape Eugène envoya des légats en Allemagne. C'était pour juger la cause de Henri, archevêque de Mayence, qui était accusé depuis longtemps de dissiper les biens de son église, et d'avoir reçu plusieurs réprimandes sans se corriger. Les deux légats se trouvèrent avec le roi Frédéric à Bamberg, où il célébra la fête de Pâques, qui, cette année 1153, fut le 19me d'avril. Saint Bernard ayant appris que l'archevêque de Mayence avait été cité devant les légats, leur écrivit en sa faveur, les priant, autant que la justice le permettait, de ne pas pousser à bout ce malheureux prélat, et d'avoir égard à sa simplicité, dont on disait que de faux frères avaient abusé pour le surprendre [3]. Toutefois il fut déposé à la cour que le roi tint à Worms à la Pentecôte de la même année; et le roi fit mettre à sa place, dans le siége de Mayence, Arnold, son chancelier, par l'élection de quelques députés du clergé et du peuple, qui étaient venus à cette cour. Les légats y déposèrent aussi, par la permission du roi, Burcard, évêque d'Eichstædt, accablé de vieillesse, comme incapable d'agir; mais, lorsqu'ils voulurent porter aussi leur jugement contre l'archevêque de Magdebourg et quelques autres, le roi les en empêcha et les renvoya chez eux. Henri, déposé du siége de Mayence, se retira en Saxe, dans un monastère de cisterciens, où il mourut pieusement le premier jour de septembre de la même année [4].

Le pape Anastase IV ayant succédé à Eugène III, le 9 juillet 1153,

[1] Otto Fris., l. 2, c. 8, apud Baron., an. 1152. — [2] L. 2, c. 8. — [3] Bern., *epist.* 302. — [4] Otton, l. 2, c. 9. Baron., an. 1153.

l'archevêque Wicman de Magdebourg se rendit à Rome avec les ambassadeurs du roi Frédéric. Comme il ne se présentait point d'accusateurs, le nouveau Pape ne lui refusa pas le pallium, mais il ne le lui accorda pas non plus : il le mit sur l'autel de Saint-Pierre, et dit : Si vous êtes certain que votre élection a été canonique, prenez sur le saint autel les insignes de l'archiépiscopat. Wicman hésitait; mais un chanoine, qui l'accompagnait, s'approcha de l'autel, y prit le pallium et le remit à son archevêque [1].

Le pape Anastase IV mourut l'année 1154, le second jour de décembre, après avoir tenu le Saint-Siége un an quatre mois et vingt-quatre jours. Le lendemain, 3me de décembre, fut élu Pape, d'une voix unanime, le cardinal Nicolas, évêque d'Albane, qui prit le nom d'Adrien IV. Il tint le Saint-Siége quatre ans et neuf mois. Ce Pape était Anglais de nation, et c'est le seul Anglais qui jusqu'à présent soit devenu Pape. Il monta, par son seul mérite, d'une des situations les plus basses de la vie à la situation la plus élevée de la chrétienté. Il se nommait Nicolas Breck-Spère ou Brise-Lance. Son père Robert était un pauvre serviteur d'église, qui se fit moine à Saint-Alban, laissant ce fils en bas âge avec peu de bien. Étant devenu plus grand et n'ayant pas de quoi aller aux écoles, il subsistait des aumônes du monastère, où il venait tous les jours. Son père en eut honte; et, lui ayant fait des reproches de son peu de courage, il le chassa avec indignation. Le jeune homme, pressé par la nécessité, passa la mer; et, ne trouvant pas son avantage en France, il alla jusqu'en Provence, où il s'arrêta au monastère de Saint-Ruf, près d'Avignon, occupé par des chanoines réguliers. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes grâces par tous les services qu'il pouvait leur rendre; et, comme il était bien fait de sa personne, sage en ses discours, prompt à exécuter les commissions, il se rendit agréable à toute la communauté. Ils le prièrent même de prendre leur habit, et il vécut plusieurs années parmi eux, avec un grand zèle pour la régularité. Il s'appliqua aux études et à la lecture; et, comme il avait l'esprit pénétrant et une grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrès dans la science et dans l'éloquence. Enfin, il se fit tellement estimer que, l'abbé Guillaume II étant mort, il fut élu pour lui succéder.

Mais, quelques années après, ils se repentirent d'avoir mis un étranger à leur tête; ils inventèrent contre lui des calomnies, et l'accusèrent devant le pape Eugène. Le Pape, ayant ouï leurs plaintes et voyant la sagesse et la modestie avec lesquelles Nicolas se défendait, s'appliqua paternellement à les mettre en paix; et, les ayant

[1] Raumer, t. 2, p. 16.

réconciliés, il les renvoya contents. Mais cette paix ne fut pas de longue durée; il s'éleva bientôt une tempête plus violente, et les chanoines de Saint-Ruf revinrent porter leurs plaintes au pape Eugène, qui finit par leur dire : Je sais quelle est la cause de cet orage : allez et choisissez quelqu'un avec qui vous puissiez vivre en paix; celui-ci ne vous sera plus à charge, je le nomme cardinal-évêque d'Albane.

Le nouveau cardinal fut envoyé légat apostolique dans les royaumes du Nord, le Danemark, la Suède et la Norwége. Ami de saint Henri, évêque d'Upsal, et d'Eskil, archevêque de Lunden, il instruisit avec soin dans la loi de Dieu ces nations encore barbares. Il était bon, doux, patient, très-instruit dans le grec et le latin, éloquent, habile dans le chant ecclésiastique, excellent prédicateur, lent à se fâcher, facile à pardonner, donnant avec joie et avec largesse, estimable en tout. Il n'est pas surprenant que, doué de tant de vertus, il fût élu Pape d'une voix unanime [1].

Cependant Arnauld de Bresce était à Rome, où il continuait à tenir publiquement des discours séditieux, soutenu par des citoyens puissants, principalement par des sénateurs. Quelques-uns de ceux qu'il avait séduits attaquèrent Gérard, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Pudentienne, comme il passait dans la rue Sacrée, allant trouver le Pape, et le blessèrent dangereusement; de quoi toutefois il guérit. C'est pourquoi le pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, et on y cessa les offices divins jusqu'au mercredi de la semaine sainte 1155. Le Pape demeurait cependant à Saint-Pierre, dans la cité Léonine. Alors les sénateurs, pressés par le clergé et le peuple, vinrent trouver le Pape, et lui jurèrent sur les Évangiles qu'ils chasseraient de Rome et de son territoire Arnauld et ses sectateurs, s'ils ne rentraient dans l'obéissance du Pape. Ils furent chassés, l'interdit levé, et tout le peuple en bénit Dieu. Le lendemain, qui était le jeudi saint, on accourut de toutes parts, selon la coutume, pour recevoir l'absolution des péchés, et il vint aussi une grande multitude de pèlerins. Alors le Pape, accompagné d'évêques, de cardinaux et d'une grande troupe de nobles, sortit de la ville Léonine, où il était demeuré depuis son exaltation; et, passant au travers de Rome avec les applaudissements de tout le peuple, il arriva au palais de Latran, où il célébra solennellement la fête de Pâques, qui, cette année, était le 27me de mars [2].

Le roi d'Angleterre, c'était Henri II ou Henri Plantagenet, écrivit au nouveau Pape la lettre suivante : Une agréable nouvelle est venue

[1] Apud Baron., 1154. — [2] Baron., an. 1154 et 1155.

à nos oreilles. Votre récente exaltation, comme une radieuse aurore, a dissipé le sombre deuil de l'Église romaine. La Chaire apostolique se réjouit, consolée de sa viduité. Toutes les églises se réjouissent, voyant s'élever une lumière nouvelle, et attendant qu'elle grandisse jusqu'au jour parfait. Mais notre Occident surtout se réjouit d'avoir mérité de produire à l'univers cette lumière nouvelle, ce soleil de la chrétienté. Nous donc, Saint Père, nous conjouissant extrêmement de votre honneur, et en bénissant la majesté divine, nous découvrons familièrement à Votre Paternité les vœux que nous formons pour elle avec une dévotion filiale ; car si un fils charnel découvre avec confiance de charnels sentiments à son père, avec combien plus de confiance le fils spirituel ne peut-il pas lui découvrir de spirituels désirs !

Nous souhaitons entre autres choses, avec une ardeur non médiocre, que, comme la main de Dieu a transplanté de notre terre dans le milieu de son paradis votre révérendissime personne, comme un arbre de vie, vous vous appliquiez à nourrir si bien toutes les églises de vos fruits salutaires, les bonnes œuvres et les bonnes doctrines, que toutes les nations appellent bienheureuse la nation de Votre Béatitude. Ce que nous ne souhaitons pas moins vivement, c'est que le souffle des tempêtes, qui a coutume d'assaillir les dignités suprêmes, ne vous détourne jamais de l'amour de la sainteté, de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'une dignité plus haute ne mène à un précipice plus profond. Voici encore ce que nous désirons du fond de notre cœur : comme l'ordonnance de toutes les églises vous appartient, que vous ordonniez sans retard des cardinaux tels qu'ils sachent, qu'ils veuillent et qu'ils puissent vous aider à porter votre fardeau, sans aucun égard à la parenté, à la noblesse, à la puissance, mais craignant Dieu, haïssant l'avarice, ayant soif de la justice et brulant du zèle des âmes. De plus, comme l'indignité des ministres nuit excessivement aux églises, que vous veilliez avec une souveraine sollicitude, lorsqu'on s'adresse à votre providence pour la collation des dignités et des prébendes, à ce que nul indigne ne se jette dans le patrimoine du Crucifié. Ensuite, comme la terre bienheureuse, qui a été consacrée par la naissance, la vie et le sang du Rédempteur, et que tous les Chrétiens doivent vénérer avec une dévotion spéciale, est troublée sans cesse par les incursions des infidèles, et profanée par leurs abominations, ainsi que vous l'avez vu de vos yeux, nous désirons vivement que vous employiez toutes les forces de votre sollicitude à sa délivrance. Quant à l'empire de Constantinople, autrefois si illustre, maintenant si désolé, qui est-ce qui ne doit pas désirer que, par les soins de votre prudence, il reçoive une consolation opportune? Car, et pour votre honneur et pour

l'utilité commune, nous devons désirer que vous, qui par la promotion divine, présidez à l'Église universelle, vous veilliez assidûment au bon règlement et à la réformation de toutes les églises. Nous espérons du Seigneur que, comme par le passé, élevé, par la main de Dieu de vertu en vertu et d'honneur en honneur, vous avez brillé d'un éclat toujours plus grand, arrivé maintenant au faîte de la sublimité apostolique, vous aurez soin d'éclairer et d'échauffer si bien les églises qui vous sont soumises, que nul ne puisse se cacher de votre lumière et de votre chaleur, et qu'après votre décès vous laisserez de telles traces de sainteté, que la terre de votre naissance, qui se réjouit de votre heureuse origine, puisse se glorifier plus heureusement encore dans le Seigneur de votre fin bienheureuse. Enfin, nous supplions Votre Paternité de vouloir bien, et devant Dieu et devant les hommes, se souvenir de nous, de nos amis et de notre royaume [1].

On voit, par cette lettre, quelle idée les rois de la terre avaient du Pape, fût-il de la plus humble extraction. Il était le chef de la chrétienté, il était le père des rois et des peuples, il était le médiateur entre l'Orient et l'Occident; il devait pourvoir à la paix du monde, défendre la chrétienté au dehors contre les infidèles, l'édifier au dedans par l'exemple de toutes les vertus, par le choix d'évêques et de prélats dignes de leur haut rang; ses conseillers, les cardinaux, devaient être aussi éminents par leurs bonnes qualités que par leur place.

Adrien IV, cet enfant réduit à mendier son pain, parvenu à la dignité suprême, se montra aussi grand que sa dignité. Les richesses, les honneurs ne l'éblouirent point; il n'en profita ni pour lui ni pour sa famille. Quand il mourut, en 1159, après avoir enrichi l'Église romaine, sa mère vivait encore aussi pauvre: il n'avait fait autre chose pour elle que de la recommander aux charités de l'église de Cantorbéri [2].

Comme la lettre du roi d'Angleterre au Pape se trouve parmi les lettres de Pierre de Blois, on peut croire qu'il en fut le rédacteur. Pierre, surnommé de Blois, du lieu de sa naissance, se distingua dans le monde et dans l'Église par son savoir et sa vertu. Dès qu'il fut en âge de s'appliquer, il vint à Paris se former dans les arts libéraux et dans les belles-lettres. Il se trouva du goût pour la poésie, mais il abusa de son talent à cet égard, l'employant à composer des chansons amoureuses. Dieu, par sa grâce, le tira de

[1] Apud Baron., an. 1154. Inter *Epist.* Pet. Blesens., *epist.* 168. — [2] Baron., an. 1159.

ce piége. Pierre l'en remercie dans une de ses lettres. Il réussit aussi dans l'art oratoire et dans la jurisprudence ; c'est pourquoi, étant à Bologne, il faisait souvent, à la prière de ses disciples, des discours d'éloquence en présence des jeunes jurisconsultes. Il s'appliqua encore à la médecine et aux mathématiques. De Bologne il retourna à Paris, où, renonçant pour toujours aux beaux-arts, il fit son unique étude de la théologie. Avec un esprit solide, il devint en peu d'années un des bons théologiens de son époque. On voit, par ses écrits, qu'il avait fait de grands progrès dans l'étude de l'Écriture sainte. Sans tirer vanité de ses talents, mais uniquement pour en donner une preuve, il dit qu'il lui était arrivé, en présence de plusieurs personnes, nommément l'archevêque de Cantorbéri, de dicter en même temps trois lettres sur diverses matières à trois scribes différents, et qui écrivaient avec célérité [1].

La lettre du roi d'Angleterre fut portée au pape Adrien par un autre savant que Pierre avait eu pour maître, Jean de Sarisbéri, docteur célèbre, depuis évêque de Chartres. Il était né en Angleterre, dans la ville de Sarisbéri ou Salisburi, dont il porta le nom. Étant encore jeune, il vint étudier à Paris, l'an 1137, où il apprit les premiers éléments de la dialectique sous Abailard, qui tenait alors son école sur la montagne de Sainte-Geneviève, avec beaucoup de réputation. Abailard s'étant retiré, Jean suivit les leçons d'Albéric de Reims, grand dialecticien, et de Robert de Melun, Anglais, depuis évêque d'Herford. Il étudia ensuite la grammaire dans l'école de Guillaume de Conques, et la rhétorique sous Richard l'évêque. Pour se fortifier dans toutes ses études, il en donna lui-même des leçons à quelques enfants nobles, qui, de leur côté, lui fournissaient sa subsistance ; puis il étudia de nouveau la logique et la théologie sous Gilbert de la Porrée, et la théologie seule sous Robert Pullus et Jean de Poissy. Jean de Salisburi s'occupa de toutes ces diverses études pendant près de douze ans, c'est-à-dire jusqu'en 1149. Il retourna alors en Angleterre, où Thibaud, archevêque de Cantorbéri, le fit son chapelain et son secrétaire : cela se voit par les vingt-deux premières et plusieurs autres de ses lettres, qu'il écrivit, au nom de Thibaud, au pape Adrien IV, qui tint le Saint-Siége depuis l'an 1154 jusqu'en 1159. Jean de Salisburi avait déjà fait le voyage de Rome, et le pape Eugène III l'avait honoré de son estime. Il fut donc chargé, l'an 1154, de porter la lettre du roi d'Angleterre à son ami et son compatriote le pape Adrien.

Il trouva le Pape à Bénévent, et demeura près de lui environ trois

[1] Voir Ceillier, t. 23, p. 206, et *Biblioth. PP.*, t. 24, p. 911.

mois. Adrien l'avait en telle affection, qu'il l'admettait à sa table et qu'il voulait qu'ils eussent le même verre et la même assiette [1]. Dans leurs entretiens d'amis, le Pape, lui ouvrant son cœur, lui avoua qu'il avait trouvé tant de misères dans le Saint-Siége, que toutes les peines qu'il avait souffertes précédemment lui semblaient, en comparaison, une douceur et une félicité. Il aurait mieux aimé n'être jamais sorti d'Angleterre, ou être demeuré perpétuellement caché dans le cloître de Saint-Ruf, que de s'être jeté dans de tels embarras; mais il n'avait osé résister à la Providence. Pour montrer qu'en s'élevant par degrés il n'était pas devenu plus heureux, il disait : Le Seigneur m'a toujours fait croître entre le marteau et l'enclume, et maintenant il mettra, s'il lui plaît, sa main sous le fardeau dont il m'a chargé ; car il m'est insupportable.

Un jour le Pape demanda familièrement à Jean de Salisburi ce que l'on disait de lui et de l'Église romaine. Jean lui répondit avec liberté : Plusieurs disent que l'Église romaine, qui est la mère de toutes les autres, ne s'en montre pas tant la mère que la marâtre. On y voit des scribes et des pharisiens, qui mettent sur les épaules des autres des fardeaux excessifs, où eux-mêmes ne touchent pas du bout du doigt. Ils dominent sur le clergé, sans se rendre l'exemple du troupeau ; ils amassent des meubles précieux et chargent leurs tables d'or et d'argent, et toutefois ils sont avares pour eux-mêmes. Ils ne donnent point d'accès aux pauvres, sinon quelquefois par vanité. Ils font des concessions sur les églises, ils excitent des procès, commettent ensemble le clergé et le peuple, et croient que toute la religion consiste à s'enrichir. Tout y est vénal, la justice même, et ils imitent les démons, en ce qu'ils semblent faire bien quand ils cessent de nuire ; on en excepte un petit nombre, qui remplissent le nom et l'office de pasteur. Le Pontife romain lui-même est à charge à tout le monde, et presque intolérable. On se plaint qu'il bâtit des palais, tandis que les églises tombent en ruine, et qu'il marche orné d'or et de pourpre, tandis que les autels sont négligés. Les palais des Pontifes sont magnifiques, tandis que l'Église du Christ se salit entre leurs mains. Ils dépouillent les provinces, comme s'ils voulaient renouveler les trésors de Crésus. Mais le Très-Haut sait bien les trouver ; car ils ont été livrés eux-mêmes en proie à d'autres, et souvent aux plus vils des hommes. Et je pense que tant qu'ils s'égareront ainsi hors de la bonne voie, la verge du Seigneur ne leur manquera pas ; car, suivant sa parole, ils seront jugés comme ils auront jugé les autres, on se servira envers eux de leur propre mesure. Voilà, Saint-

[1] *Metalogicus.*

Père, ce que dit le peuple, puisque vous voulez que j'expose ce qu'il pense.

Et vous-même, dit le Pape, qu'en pensez-vous? Je suis bien embarrassé, répondit Jean. Je crains de passer pour flatteur si je m'oppose seul à ce que dit le peuple; et, de l'autre côté, je crains de manquer au respect. Toutefois, puisque Gui Clément, cardinal de Sainte-Potentienne, parle comme le public, je n'ose le contredire; car il soutient qu'il y a dans l'Église romaine un fond de duplicité et d'avarice qui est la source de tous les maux ; et il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des cardinaux, où présidait le saint pape Eugène. Je dirai toutefois hardiment, et selon ma conscience, que je n'ai vu nulle part des ecclésiastiques plus vertueux et plus ennemis de l'avarice que dans l'Église romaine. Qui n'admirera le mépris des richesses en Bernard de Rennes, cardinal-diacre de Saint-Côme et de Saint-Damien? Celui dont il a reçu quelque présent est encore à naître. Qui n'admirera le scrupule de l'évêque de Préneste, qui s'abstenait même de ce qu'on reçoit en commun? Plusieurs ont la gravité et la modération de Fabricius, avec l'avantage de la véritable religion. Puis donc que vous me pressez, je déclare que l'on doit faire ce que vous enseignez, quoiqu'il ne faille pas imiter en tout ce que vous faites; car celui qui s'écarte de votre doctrine est ou hérétique ou schismatique. Mais, grâce à Dieu, il en est qui n'imitent point les œuvres de vous tous. C'est donc le mauvais exemple d'un petit nombre qui imprime une tache aux plus vertueux et à l'Église universelle. Aussi meurent-ils fréquemment, de peur qu'ils ne corrompent toute l'Église. Il y a aussi quelquefois des bons qui sont enlevés, de peur qu'ils ne soient changés par la malice, et parce que Rome corrompue devant Dieu en est indigne. Vous donc qui en avez la charge, introduisez-y des hommes humbles, éloignés de la vaine gloire, et des hommes qui méprisent l'argent ; mais je crains qu'en cherchant ce que vous voulez vous n'entendiez d'un imprudent ami ce que vous ne voulez pas. Pourquoi, Saint-Père, scruter la vie des autres, si vous ne vous examinez pas vous-même? Tout le monde vous applaudit et vous flatte, on vous nomme Père et seigneur. Si vous êtes Père, pourquoi attendez-vous des présents de vos enfants? Si vous êtes seigneur, pourquoi ne vous faites-vous pas craindre des Romains, vos sujets? Mais vous voulez conserver Rome à l'Église par vos présents : est-ce ainsi que saint Silvestre l'a acquise? Vous êtes, Saint-Père, hors du droit chemin. Ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-le de même.

Le Pape se prit à rire, et loua Jean de Salisburi de la liberté avec laquelle il lui parlait, lui ordonnant même de lui rapporter aussitôt

ce qu'il entendrait dire de mal sur son compte. Il répondit encore plusieurs choses, les unes pour se justifier, les autres pour s'accuser, et finit par cet apologue : Un jour tous les membres du corps conspirèrent contre l'estomac, comme engloutissant à lui seul les travaux de tous les autres. L'œil ne cesse de voir, l'oreille d'entendre, les mains de travailler, les pieds de marcher, la langue même de parler et de se taire. Tous les membres veillent à l'intérêt public ; et, dans cette grande sollicitude et travail de tous, le seul estomac repose, et, lorsque tout a été préparé par ce multiple travail, c'est lui seul qui dévore et consume tout. Que dirai-je encore ? Tous convinrent de ne plus travailler, et de ruiner par la famine ce paresseux, cet ennemi public. On passa ainsi le premier jour ; le second fut plus pénible ; le troisième fut si funeste, qu'il annonçait la défaillance à presque tous les membres. Contraints par la nécessité, les frères se réunirent pour délibérer de leur salut commun, et du sort de l'ennemi public. Lorsqu'ils furent assemblés, les yeux languirent, les pieds ne purent soutenir le poids du corps, les bras étaient sans force, la langue même, attachée au palais que brûlait la soif, n'eut pas le courage d'exposer la cause commune. Tout fut donc renvoyé au conseil du cœur ; et, la délibération y ayant été ouverte, la raison fit voir que ces maux venaient de celui-là même qu'on avait dénoncé comme ennemi public ; car, depuis qu'on lui refusait les tributs, lui aussi, comme dispensateur public, refusait les aliments à tous. Et comme nul ne peut faire la guerre sans solde, dès que la solde n'est plus payée, le soldat s'affaiblit et se brise. Et la faute n'en peut pas être rejetée sur le dispensateur ; car ce qu'il n'a pas reçu, il ne peut pas le donner aux autres. Il vaut donc beaucoup mieux, pour la sûreté commune, lui donner de quoi distribuer, que d'affamer tous les membres en le laissant à vide. Et ainsi fut fait : de l'avis de la raison, l'estomac fut rempli, les membres restaurés, et la paix rétablie partout. On acquitta donc l'estomac, qui, quoique glouton et avide du bien d'autrui, ne le demande pas pour lui-même, mais pour les autres, qui ne peuvent se soutenir s'il est réduit à l'inanition. Tel est, mon frère, si vous faites bien attention, tel est, dans le corps de la république, le magistrat suprême : s'il demande beaucoup, ce n'est pas tant pour lui que pour les autres qu'il amasse ; car, s'il est épuisé, il ne peut rien départir aux autres membres. L'office de l'estomac dans le corps, c'est l'office du prince dans la république, suivant ce mot du poëte Sérénus : Ceux qui prétendent que le roi de tout le corps est l'estomac semblent avoir raison, car un estomac bien portant fortifie tous les membres ; au contraire, est-il souffrant, tous les membres en souffrent ; et même, si on n'y porte remède, on assure qu'il vicie la cervelle et

qu'il en affaiblit les sens. Ne veuillez donc plus considérer simplement notre dureté ou celle des princes, mais la commune utilité de tous [1].

Voilà comme le pape Adrien IV s'expliquait familièrement à son ami et compatriote Jean de Salisburi, qui se déclara satisfait. Et il n'avait pas tort de l'être. Nous avons vu, par la lettre du roi d'Angleterre, que c'est au Pape que l'on demandait sans cesse de toutes parts de quoi défendre et fortifier la chrétienté entière, le monde entier, et temporellement et spirituellement, et au dedans et au dehors. Pour cela, il lui fallait des moyens, non-seulement spirituels, mais encore temporels. Défenseur, dispensateur suprême de l'humanité chrétienne, il fallait bien que cette humanité lui fournît de quoi la défendre et au dedans et au dehors ; car qui veut la fin doit vouloir les moyens. La chose est si simple, que bien des historiens ne l'ont pas vue.

Jean de Salisburi était encore chargé d'une négociation secrète auprès du pape Adrien. Le roi d'Angleterre pensait à s'emparer de l'Irlande, pour en extirper, disait-il, certains désordres fort graves, et y seconder les progrès de la civilisation chrétienne; il sollicitait pour ce dessein l'approbation du Pape. A ce propos, bien des auteurs modernes répètent que les premiers Chrétiens d'Irlande ne reconnaissaient point la primauté du Pontife romain [2]. Cela prouve seulement que ces auteurs ne savent pas bien ce dont ils parlent. Dans l'*Histoire ecclésiastique de la nation anglaise*, par le vénérable Bède, on trouve, dès l'an 640, une réponse de l'Église romaine à la consultation de cinq évêques, cinq prêtres et plusieurs docteurs et abbés d'Irlande [3]. Peu après, on y voit qu'une grande partie de l'île rectifia sa manière de célébrer la Pâque, sur les instructions qui lui étaient venues de Rome [4]. Enfin l'on a une lettre d'un évêque irlandais qui écrivait, dès l'an 630, à un de ses amis, que, pour obtenir le jugement de la Chaire apostolique, il y avait envoyé des personnes sages, comme des enfants à leur mère [5].

Une chose empêchait que la hiérarchie n'y prît une organisation assez ferme et assez complète : c'était la division de l'Irlande en un grand nombre de principautés ou de royaumes. Chaque tribu, et il y en avait beaucoup, avait son chef, qui bien souvent prenait le titre de roi; parmi ces rois ou princes, il y en avait un qui prenait le titre de roi en chef. Ces petites et nombreuses royautés n'étaient point héréditaires, mais électives : ce qui occasionnait souvent des guerres

[1] Joan. Salisb., *Polycraticus*, l. 6, c. 24. *Bibl. PP.*, t. 23. — [2] Entre autres, Aug. Thierry, *Hist. de la conq. de l'Anglet.*, l. 10. — [3] Beda, *Hist.*, l. 2, c. 19. — [4] *Ibid.*, l. 3, c. 3. — [5] Usser. Syl., *Epist.*, p. 34.

civiles, et entretenait une certaine barbarie dans les mœurs. Le siége épiscopal d'Armagh, illustré par saint Patrice, l'apôtre de l'Irlande, était bien la métropole ecclésiastique de toute l'île, et entretenait ainsi l'unité religieuse et nationale entre toutes les tribus ; mais pendant près de deux siècles, jusqu'à saint Malachie, ce siége était devenu comme l'héritage d'une famille. L'an 1152, un légat du Siége apostolique y établit les quatre archevêchés d'Armagh, de Dublin, de Cassel et de Tuam; mais les divisions et les rivalités de tant de petits rois entravaient les efforts de l'Église pour la réforme des mœurs et de la discipline. Les saintes lois du mariage n'étaient guère bien observées : les divorces, les mariages incestueux étaient fréquents. Le désir de remédier à ces désordres et à d'autres semblables fut la raison ou le prétexte que le roi d'Angleterre mit en avant pour obtenir du pape Adrien l'autorisation de se rendre maître de l'Irlande, comme Guillaume le Conquérant avait obtenu du pape Alexandre II l'autorisation de se rendre maître de l'Angleterre même.

Le roi Henri II fit donc entendre au pape Adrien, par Jean de Salisburi, qu'il songeait à conquérir l'Irlande, afin d'y fortifier l'action de l'Église, pourvoir à l'instruction d'un peuple ignorant, en extirper les vices et étendre à ce pays le payement annuel du denier de Saint-Pierre ; mais que, comme toutes les îles chrétiennes étaient la propriété de l'Église romaine, il ne se permettrait pas d'entreprendre cette expédition sans l'avis et le consentement du successeur de saint Pierre. Le Pape consentit à la demande du roi, aux conditions proposées. Avec la bulle, il lui envoya un anneau d'or orné d'une émeraude, en signe d'investiture, comme le pape Alexandre II avait envoyé à Guillaume le Conquérant un étendard de Saint-Pierre.

Tout le monde reconnaissait alors au Pontife romain un droit spécial sur les îles. Les Grecs étaient d'accord là-dessus avec les Latins. Théodore Balsamon, patriarche grec d'Antioche, composait alors son corps de droit canonique, où il a inséré la donation de Constantin, qui donne toutes les îles à l'Église romaine. Jean de Salisburi se réfère à cette pièce [1], dont nous avons vu ailleurs quels sont le sens et la valeur. Au reste, le Pape était alors, pour la chrétienté entière, ce que serait aujourd'hui un congrès de tous les souverains pour aviser aux moyens d'étendre la civilisation par toute la terre. Ce qui surprendra peut-être encore plus de nos jours, c'est que l'an 1173 nous verrons le même roi Henri II écrire au pape Alexandre III en ces termes : Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction, et,

[1] *Metalogicus*, c. ultim.

quant à l'obligation du droit féodal, je ne me reconnais sujet qu'à vous. Que l'Angleterre apprenne ce que peut le Pontife romain; et, puisqu'il n'use pas d'armes matérielles, qu'il défende par le glaive spirituel le patrimoine de Saint-Pierre [1].

Le roi Henri II ne put point exécuter aussitôt la concession du Pape touchant l'Irlande. Nous verrons les Irlandais eux-mêmes la mettre à exécution un peu plus tard.

Henri d'Angleterre avait alors pour ami et pour chancelier un homme dont la naissance eut quelque chose de singulier. Un citoyen distingué de Londres, puisqu'il en fut nommé vicomte, Gilbert était son nom, prit la croix dans sa jeunesse et fit le pèlerinage de la terre sainte avec un parent nommé Richard, qui lui servait d'écuyer. Comme ils visitaient les saints lieux, ils tombèrent dans une embuscade de Sarrasins avec plusieurs autres, furent faits prisonniers et donnés à un émir ou commandant des infidèles. Ils restèrent ainsi une année et demie dans l'esclavage. Comme Gilbert, surnommé Becket, passait pour le plus considérable des captifs, et que d'ailleurs il avait fort bonne mine, l'émir, sans lui ôter ses fers, le traitait avec assez d'humanité, le faisait venir pendant qu'il était à table, pour causer ensemble de la situation, des mœurs et des coutumes des différentes nations et contrées. Charmé de sa conversation, l'émir fit plus d'une fois du bien à ses compagnons de captivité. La fille unique de l'émir leur en faisait secrètement le plus qu'elle pouvait. Cette jeune Musulmane avait pris Gilbert en affection. Un jour, ayant trouvé l'occasion de lui parler, elle lui demanda d'où il était et en quoi consistait la religion chrétienne. Gilbert lui répondit qu'il était Anglais, de la ville de Londres, et lui expliqua la foi chrétienne le mieux qu'il put. Alors elle lui demanda : Souffrirais-tu volontiers la mort pour ton Dieu et pour la foi du Christ ? Il répondit : Je mourrais de grand cœur pour mon Dieu. Aussitôt la jeune Musulmane déclara qu'elle voulait devenir Chrétienne à cause de lui, pourvu qu'il lui promît sur sa foi de la prendre pour épouse. Gilbert, fort embarrassé, garda le silence et différa de jour en jour sa réponse. Dans l'intervalle, il trouva moyen de s'échapper de prison avec ses compatriotes et de revenir en Angleterre et à Londres. Quelque temps après, la jeune Musulmane, enfant unique de l'émir, s'enfuit également de la maison paternelle, et s'embarque avec quelques pèlerins du nord de l'Europe, qui la débarquent en Angleterre au passage. Pour se guider dans ce nouveau pays, elle ne savait que deux mots : Londres et Gilbert. Arrivée ainsi à Londres, elle répé-

[1] Baron., an. 1173.

tait le nom de Gilbert par les rues, lorsque l'écuyer Richard la reconnut et en avertit son ami et son maître. Étonné au delà de toute mesure, Gilbert Becket la fit mettre chez une veuve respectable, alla trouver l'évêque de Londres, lui raconta toute l'histoire, et lui demanda conseil. Six évêques s'y trouvaient réunis pour les affaires du royaume et de l'Église. Tous, ils furent émerveillés d'une aventure si singulière, et y reconnurent une intervention spéciale de la Providence. De leur avis, la jeune Musulmane fut solennellement baptisée à la cathédrale de Saint-Paul, reçut le nom de Mathilde, épousa Gilbert Becket, et le 21me décembre 1117, jour de Saint-Thomas, lui donna un fils qui reçut au baptême le nom de cet apôtre.

Quelque temps avant la naissance de son fils, Gilbert avait pris de nouveau la croix et avait repassé en Orient. Il y resta trois ans et demi. A son retour en Angleterre, il fut nommé shérif ou vicomte de Londres. Il ne tira jamais d'intérêt de son argent, ne se mêla d'aucun commerce et se contenta du revenu annuel de son patrimoine. Il mourut en 1138 et laissa son fils exposé à tous les dangers que court dans le monde la jeunesse sans expérience.

Heureusement pour le jeune Thomas, sa mère lui inspira dès son enfance la crainte de Dieu et une tendre dévotion pour la sainte Vierge. En même temps, il avait été accoutumé à la pratique de l'obéissance et du renoncement. Il connaissait assez les maximes de l'Évangile pour se tenir sur ses gardes et ne rien faire sans consulter des personnes éclairées et vertueuses. Il avait commencé ses études dans un monastère de chanoines réguliers, il alla les continuer à Londres. Les principales églises de cette ville avaient alors chacune une grande école où des déclamations publiques et des disputes littéraires entretenaient une grande émulation entre les maîtres et les disciples. Thomas fréquenta ces écoles jusqu'à l'âge de vingt-un ans. Ayant alors perdu sa mère, il discontinua ses études pendant une année; mais il résolut de les reprendre pour se prémunir contre les dangers qu'entraîne une vie oisive et désœuvrée. Il se rendit donc à Oxford, puis à Paris, où il se perfectionna dans la connaissance du droit canonique et dans les différentes parties de la littérature.

De retour à Londres, il s'attacha, en qualité de clerc ou de secrétaire, à la cour de ville, et fit paraître une grande capacité pour les affaires. Il se retira ensuite chez un jeune seigneur qui vivait à la campagne et qui était extrêmement passionné pour la chasse. Il prit insensiblement les mêmes goûts, et l'amour du plaisir le rendit plus négligent dans le service de Dieu. Mais un accident ménagé par la Providence le fit rentrer en lui-même. Un jour qu'il chassait au vol, son faucon s'abattit sur un canard et plongea avec lui dans la ri-

vière. Craignant de le perdre, il se précipite dans l'eau, et le courant l'entraîne jusqu'à un mille. C'en était fait de sa vie, il allait passer sous la roue d'un moulin, lorsque la roue s'arrêta tout à coup. Cet événement fut regardé comme un miracle. Thomas, pénétré de reconnaissance envers le Seigneur, prit la résolution de mener une vie plus chrétienne et retourna à Londres. Ses vertus et ses talents lui acquirent beaucoup de réputation; il était surtout universellement estimé pour cette intégrité et cette droiture inflexibles qui le caractérisaient. Dès son enfance même, il aurait tout souffert plutôt que de parler contre la vérité, et jamais il ne lui arriva de se rendre coupable du plus léger mensonge.

Thibaud, qui fut élevé sur le siége archiépiscopal de Cantorbéri en 1138, avait été lié d'une amitié fort étroite avec le père de Thomas. Ils étaient tous deux originaires de Normandie et du même canton. L'archevêque, auquel Thomas fut recommandé, lui offrit une place dans sa maison. Thomas alla le joindre au village de Harrow. Il était grand, bien fait, d'une figure qui prévenait en sa faveur. Il parlait avec autant de grâce que de facilité. Il avait embrassé l'état ecclésiastique quelque temps avant l'époque dont nous parlons. Thibaud reconnut bientôt qu'il était capable de lui rendre les services les plus éminents. Il lui permit de faire un voyage en Italie, et d'étudier pendant un an le droit canonique à Bologne. Thomas passa aussi quelque temps à Auxerre. Après son retour en Angleterre, il reçut le diaconat. L'archevêque lui donna successivement la prévôté de Beverley, et deux canonicats, l'un à Lincoln, et l'autre à Saint-Paul de Londres. Il le nomma aussi archidiacre de Cantorbéri : c'était la première dignité ecclésiastique d'Angleterre, et celui qui en était revêtu siégeait, dans la cour des lords, après les évêques et les abbés [1]. Thibaud le chargeait des affaires les plus difficiles, et n'entreprenait rien sans prendre son avis. Il l'envoya plusieurs fois à Rome pour des négociations importantes, et jamais il ne se repentit de lui avoir donné sa confiance.

La contestation qui s'était élevée entre le roi Étienne et l'impératrice Mathilde, mère de Henri II, annonçait les suites les plus fâcheuses pour l'Angleterre. Les choses cependant s'arrangèrent à l'amiable, et le traité fut ratifié par tout le royaume. Il y fut stipulé qu'Étienne régnerait pendant sa vie, et qu'à sa mort la couronne reviendrait à Henri II. Mais, au mépris de ce traité, Étienne fit tous ses efforts pour assurer le trône à Eustache, son fils. Thibaud refusa d'y consentir, et fut exilé du royaume. On le rappela cependant

[1] Fitz-Stephens ou Stephanides, p. 12.

d'une manière honorable peu de temps après. L'archevêque n'agit, dans toute cette affaire, que par les avis de Thomas Becket ; en sorte que ce fut lui qui assura la possession de la couronne à Henri II.

Ce prince monta sur le trône le 20 décembre 1154. Thibaud lui parla de son archidiacre ; il le lui représenta comme un homme qui avait autant d'expérience que de capacité; qui était supérieur à toutes les considérations quand il s'agissait de son devoir ; qui avait une prudence extraordinaire dans le maniement des affaires, et qui pouvait remplir avec distinction les places les plus éminentes. D'après un témoignage aussi avantageux, Henri nomma Thomas chancelier d'Angleterre, en 1157. L'intégrité, la douceur et les autres belles qualités du nouveau chancelier le firent aimer et estimer de tout le royaume. Le roi lui rendait la même justice que ses sujets ; il aimait à s'entretenir avec lui ; il en agissait à son égard avec une sorte de familiarité. Il le chargea de l'éducation du prince Henri, son fils, afin qu'il le formât dans le grand art de régner, et qu'il lui inspirât surtout l'amour de la vertu. Il l'envoya en France pour y négocier un traité entre les deux couronnes, et pour y arrêter le mariage de Henri, son fils, avec Marguerite de France, fille de Louis le Jeune.

Les relations de famille entre les deux cours étaient assez singulières. Éléonore de Guyenne, première femme du roi de France, était devenue la femme du roi d'Angleterre. Voici comment. Pendant la seconde croisade, où elle accompagna son mari, le roi Louis le Jeune, Éléonore fut loin de se conduire avec la sagesse d'une épouse fidèle et d'une grande reine. Nous avons vu les historiens du temps l'accuser d'infidélités graves. Le mécontentement entre les deux époux alla toujours croissant. L'an 1152, après la mort de Suger, un concile assemblé à Beaugency reçut une dénonciation de quelques parents d'Éléonore, qui déclarèrent, par serment, qu'elle et son mari étaient parents dans un degré prohibé par l'Église. Saint Bernard en avait déjà fait la remarque dans quelques-unes de ses lettres. Louis ne chercha ni à confirmer ni à détruire cette allégation : il se contenta de déclarer qu'il se soumettait au jugement de l'Église, et qu'il ferait ce que les évêques assemblés à Beaugency jugeraient convenable. Ceux-ci prononcèrent la nullité du mariage le 18 mars 1152. D'après les règles du droit canon, comme c'était une affaire majeure, qui intéressait tout un royaume, la décision finale devait en être réservée au Pontife romain. Les évêques ne le firent point, et firent mal. Il est bien à croire que le Pape eût accommodé ces brouilleries de ménage, et accordé les dispenses nécessaires, d'autant plus que la parenté était assez éloignée. Il eût ainsi épargné

à la France un démembrement fâcheux, et des guerres plus fâcheuses encore. En renvoyant Éléonore, Louis lui rendit sa dot, qni était la Guyenne. Quelques mois après, elle épousa Henri Plantagenet, duc de Normandie, comte d'Anjou, qui, devenant ainsi duc d'Aquitaine, devint encore roi d'Angleterre, et plus puissant que son suzerain le roi de France. Après le départ d'Éléonore, Louis le Jeune épousa, l'an 1154, la princesse Constance, fille d'Alphonse VII, roi de Léon et de Castille, qui se faisait nommer empereur des Espagnes, et qui reçut avec beaucoup de pompe son gendre, lorsque celui-ci vint, peu de mois après, en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Constance mourut en 1160, après avoir mis au monde une fille nommée Marguerite, la même que le roi d'Angleterre fit demander pour son fils par son chancelier, Thomas Becket. Comme Louis le Jeune n'avait point de fils, il épousa, la même année 1160, la princesse Adélaïde, fille de Thibaud, comte de Champagne. Ce ne fut que cinq ans après, au mois d'août 1165, que la nouvelle reine accoucha d'un fils, qui reçut le nom de Philippe, et le surnom de *Dieudonné*, parce qu'on crut l'avoir obtenu du ciel par des prières et des aumônes; ses hauts faits lui ont acquis dans la postérité le titre d'*Auguste*. Il fut l'aïeul de Louis IX ou de saint Louis, dont les descendants règnent encore sur plusieurs trônes de la chrétienté.

En 1159, le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, vingt assiéger Toulouse, sous prétexte que cette ville appartenait à sa femme Éléonore par droit d'héritage. Le comte de Toulouse, qui avait épousé la sœur du roi de France, n'entendait nullement se laisser dépouiller. Il en appela au roi de France, seigneur suzerain de l'un et de l'autre, qui se jeta effectivement dans la ville pour la défendre mieux. Le siége fut levé après trois mois, et la paix rétablie par la médiation de l'Église. Henri II laissa en Aquitaine son chancelier Thomas Becket, pour achever la conquête de quelques forteresses et régler définitivement les affaires.

Voici quel était alors le train de vie du chancelier d'Angleterre. Il était le compagnon le plus intime et le plus assidu du roi Henri; il partageait ses amusements les plus mondains et les plus frivoles. Élevé en dignité au-dessus de tous les seigneurs, il affectait de les surpasser en luxe et en pompe seigneuriale. Il entretenait à sa solde sept cents cavaliers complétement armés. Le harnais de ses chevaux était couvert d'or et d'argent; sa vaisselle était magnifique, et il tenait table ouverte pour les personnes de haut rang. Ses pourvoyeurs faisaient venir de loin, à grands frais, les choses les plus rares et les plus délicates. Les comtes et les barons tenaient à honneur de lui rendre visite; et aucun étranger, venant à son hôtel, ne s'en retour-

nait sans un présent, soit de chiens ou d'oiseaux de chasse, soit de chevaux ou de riches vêtements. Les seigneurs lui envoyaient leurs jeunes fils pour servir dans sa maison et être élevés près de lui; il les gardait quelque temps, puis les armait chevaliers, et, à ses propres dépens, leur fournissait tout le harnais des gens de guerre [1].

Quant à sa façon de voyager en France, voici le tableau qu'en fait un de ses biographes contemporains. Quand il entrait dans une ville, le cortége s'ouvrait par deux cent cinquante jeunes hommes chantant des airs nationaux; ensuite venaient ses chiens accouplés. Ils étaient suivis de huit chariots traînés chacun par cinq chevaux et menés par cinq cochers en habits neufs. Chaque chariot était couvert de peaux et protégé par deux gardes et un gros chien, tantôt enchaîné, tantôt en liberté. Deux de ces chariots étaient chargés de tonneaux de bière pour distribuer à la populace; un autre portait tous les objets nécessaires à la chapelle du chancelier, un autre encore le mobilier de sa chambre à coucher, un troisième celui de sa cuisine; un quatrième portait sa vaisselle d'argent et sa garde-robe; les deux autres étaient destinés à l'usage de ses suivants. Après eux venaient douze chevaux de somme, sur chacun desquels était un singe, avec un valet derrière; paraissaient ensuite les écuyers, portant les boucliers et conduisant les chevaux de bataille de leurs chevaliers; puis encore d'autres écuyers, des enfants de gentilshommes, des fauconniers, les officiers de la maison, les chevaliers et les ecclésiastiques, deux à deux et à cheval; et, le dernier de tous enfin, arrivait le chancelier lui-même, conversant avec quelques amis. Comme il passait, on entendait les habitants du pays s'écrier : Quel homme doit donc être le roi d'Angleterre, quand son chancelier voyage en tel équipage [2]!

Toutefois, au milieu des délices et de la vanité, le chancelier Thomas Becket se conserva toujours pur à l'égard des femmes. Il eut beaucoup à souffrir de la part des courtisans; en sorte qu'il disait souvent avec larmes à l'archevêque de Cantorbéri et à ses amis intimes, qu'il ne souhaitait rien plus que de pouvoir sortir de la cour sans se déshonorer [3].

Pendant que le chancelier Thomas Becket était au siége de Toulouse, Jean de Salisburi lui adressa son grand ouvrage intitulé : *Polycratique, ou Amusements des courtisans*. Il est divisé en huit livres. Jean y cite indistinctement les écrivains sacrés, les auteurs ecclé-

[1] *Vita B. Thomæ quadripartita*, l. 1, c. 4 et 5. Will. Filii Stephani *Vita S. Thomæ*, p. 14, apud Hist. anglic. Script., edit. Sparke. — [2] Stephanides ou Fitz-Steph., 20, 2. — [3] *Vita quadrip.*, l. 5, c. 5.

siastiques, les profanes, soit poëtes, soit orateurs ; preuve bien constante de sa profonde érudition, et surtout qu'il possédait à un haut degré la belle littérature. Il cite même plusieurs anciens, qui ne sont pas venus jusqu'à nous, entre autres Trogue-Pompée. Son objet est de traiter des occupations ou des amusements des grands du monde ; d'entrer dans le détail des devoirs attachés à cette condition, à leurs emplois, et de parler de leurs vertus et de leurs vices. Il se propose encore de combattre l'ambition des ecclésiastiques trop avides de bénéfices ; la facilité avec laquelle on accordait à Rome les exemptions aux moines et autres religieux. Le *Polycratique* fait donc un composé d'une infinité de matières dont la lecture ne peut être que très-agréable. Mais on reproche à l'auteur trois choses : que son érudition n'est point assez digérée ; qu'il y a parfois peu de justesse dans ses raisonnements ; qu'il y a beaucoup d'affectation dans son style ; qu'il ne fait pas attention à la différence des mœurs et des temps : en sorte qu'il parle de la discipline militaire et de l'ordre judiciaire comme s'il eût été du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût pas changé.

Supposant, dans le premier livre, que chacun doit vivre selon sa condition et travailler au bien de la république, il entreprend de montrer que les vains amusements dont s'occupent les princes et les autres grands du siècle les éloignent de leurs devoirs. Il met parmi ces amusements le jeu, la chasse, la musique, les bouffons, la magie, l'astrologie, les divinations, les prestiges, et traite en particulier de toutes ces choses. Il fait voir, dans le second, que l'on ne doit pas mépriser les signes naturels que la Providence nous donne quelquefois pour nous faire connaître les choses à venir ; sur quoi il rapporte ceux qui précédèrent et annoncèrent la ruine de Jérusalem. Il cite le passage de Josèphe concernant Jésus-Christ, et paraît croire que l'empereur Vespasien guérit réellement le boiteux et l'aveugle qui lui furent présentés. Quoique, dans le troisième livre, il fasse envisager les flatteurs comme ce qu'il y a de plus pernicieux dans la république, ennemis de Dieu et des hommes, il ne laisse pas d'enseigner qu'il est permis de flatter les tyrans, parce qu'il est permis, dit-il, de les tuer ; mais il entend par tyran celui qui a usurpé la puissance du glaive, et ne l'a pas reçue de Dieu. Il veut qu'on regarde cet homme comme un ennemi public dont personne ne doit venger la mort.

Il enseigne, dans le quatrième livre, que toute puissance légitime vient de Dieu ; que c'est en son nom et à sa place que le prince temporel exerce la justice ; qu'il reçoit de l'Église le glaive et la puissance coactive ; que, quoiqu'elle l'ait, elle ne peut s'en servir elle-même, mais seulement par le ministère du prince, à qui elle donne cette

puissance sur les corps, réservant aux évêques le pouvoir sur les âmes et sur les choses spirituelles. Jean de Salisburi regarde donc le prince temporel comme le ministre des prêtres; d'où il conclut qu'il leur est inférieur. Il confirme ce qu'il dit là-dessus par l'exemple du grand Constantin, qui, dans le concile de Nicée, céda la première place aux évêques, et reçut leurs décrets comme les oracles de Dieu. Il ajoute que, les prêtres ayant le pouvoir de donner l'autorité aux princes, ils peuvent conséquemment la leur ôter; comme Samuel prononça contre Saül une sentence de déposition, il lui subrogea le fils d'Isaïe, c'est-à-dire David. Après quoi il traite des vertus et des devoirs des princes, auxquels il donne d'excellents conseils. Il leur recommande d'être les sujets de la loi, quoiqu'ils puissent s'en affranchir ; d'être les amis constants de la justice, en se souvenant que leur justice doit toujours être celle de Dieu ; de fuir la débauche et l'avarice ; d'aimer les lettres et de rechercher les lumières de ceux qui les cultivent; de lire sans cesse les livres divins ; d'avoir une humilité qui n'aille pas jusqu'à la faiblesse et l'abandon de leur pouvoir; de n'être pas cléments au préjudice de l'État; de craindre Dieu, et de se souvenir toujours que l'arrogance et l'injustice des rois sont les causes nécessaires de la chute des empires.

Dans le cinquième livre, il copie la lettre de Trajan, qui est sous le nom de Plutarque, et l'instruction qu'il fit, dit-on, à ce prince sur les maximes du gouvernement ; il cite pareillement les lois des empereurs contre ceux qui manquaient de respect aux ministres des autels, aux lieux saints et aux choses saintes; et, après avoir montré quelle est la force de l'exemple des princes, soit pour le bien, soit pour le mal, il fait voir, par le détail de la vie de Trajan, qu'on peut le préférer à tous les empereurs. Ce qui lui donne occasion de rapporter ce qu'on dit de saint Grégoire le Grand, que, touché des vertus de ce prince, il délivra par ses prières l'âme de Trajan des peines de l'enfer.

Le sixième traite de la guerre et de la discipline militaire. On peut y remarquer qu'avant le douzième siècle de l'Église il était d'usage que le jour même où un soldat recevait le ceinturon il allât solennellement à l'église, et que, mettant son épée sur l'autel et l'offrant, il s'engageât au service et à la défense de l'autel. Cette coutume ne subsistait plus au temps de Jean de Salisburi. Dans le septième, il est parlé des philosophes et de leurs différentes opinions; de l'utilité de lire de bons livres, surtout l'Écriture sainte, qui est comme le trésor de l'Esprit-Saint, où sont renfermés des mystères infinis. Jean de Salisburi parle de la piété sincère et du désintéressement dont les chartreux et les habitants du Grand-Mont faisaient profession ;

mais il blâme l'ardeur des Templiers à obtenir du Saint-Siége des exemptions et des priviléges.

Le huitième livre est le plus varié. La vraie gloire et la fausse gloire, l'avarice et la libéralité, l'amour de ce qui est juste opposé à l'amour de ce qui nous est le plus commode : d'où l'auteur fait naître et place également en opposition l'amour de la domination et celui de la liberté, la gourmandise et la tempérance, la continence et la débauche ; les différentes sortes de volupté, le luxe, les lois somptuaires, les règles de la civilité, les obligations du mariage, la société des gens de bien, la fuite des méchants, la tyrannie, l'usage légitime de la puissance souveraine, les principes sur lesquels un bon gouvernement doit être appuyé, la conduite à tenir envers ceux qui disputent sans droit le pontificat suprême, les seuls moyens de vivre heureux et tranquille, sont les principales matières qu'y traite l'écrivain.

Il y expose la différence entre le roi et le tyran. D'après la définition des philosophes, celui-là est un tyran qui écrase le peuple par une domination violente, et roi celui qui le régit par les lois. Le roi combat pour les lois et pour la liberté du peuple ; le tyran croit n'avoir rien fait s'il ne détruit les lois et ne réduit le peuple en servitude. Le roi est une image de la Divinité ; le tyran, de Lucifer : car il imite celui qui a voulu devenir semblable au Très-Haut, moins la bonté. Image de la Divinité, le roi doit être aimé, honoré et servi ; image de la méchanceté, le tyran doit souvent être même mis à mort. La tyrannie est l'abus de la royauté. Il y a des tyrans non-seulement parmi les rois, mais encore parmi les particuliers ; non-seulement dans le monde, mais encore dans l'Église : car est tyran quiconque abuse de la force pour faire le mal [1].

Jean de Salisburi observe que Jules-César a passé pour tyran, mais qu'il n'en avait point l'odieux ni les qualités, non plus qu'Auguste ; qu'ils étaient aimés et dignes de régner. Ensuite il s'explique sur chacun de leurs successeurs dans l'empire, suivant le mérite de leur règne. Il avance de nouveau, et cherche à prouver par l'exemple d'Aod, de Jahel et de Judith, qu'il est permis de tuer un tyran public, pourvu qu'on ne lui soit point engagé par serment ou par honneur. Cependant, quoique les païens aient employé le poison dans ce cas, il ne voit aucun principe de droit qui le permette. Non pas, dit-il, que je ne croie qu'il faut se débarrasser des tyrans ; mais j'ajoute, sans préjudice de la religion et de l'honnêteté. Ainsi David, ayant eu plusieurs fois l'occasion de tuer Saül, tyran insupportable,

[1] L. 8, c. 17.

ne le fit cependant pas, s'en reposant sur la miséricorde de Dieu, qui pouvait le délivrer sans aucun péché. Aussi la manière d'exterminer les tyrans la meilleure et la plus sûre, c'est que ceux qui sont opprimés s'humilient devant Dieu, qu'ils recourent à sa clémence, et que, levant à lui des mains pures, ils détournent, par de ferventes prières, le fléau qui les afflige; car les péchés de ceux qui font mal sont la force des tyrans [1].

Ces dernières réflexions de Jean de Salisburi, que négligent de mentionner les auteurs modernes, corrigent singulièrement sa dangereuse doctrine sur le tyrannicide, qu'il avait empruntée aux philosophes. Dans le chapitre suivant, il montre par l'histoire que, lors même que les tyrans sont épargnés par les hommes, la justice divine ne les épargne pas et leur réserve toujours une fin malheureuse.

En 1159, et lorsque la guerre de Toulouse durait encore, Jean de Salisburi adressa un second ouvrage au chancelier Thomas, sous le titre de *Métalogique*. C'est une apologie de la bonne dialectique et de la véritable éloquence, contre un mauvais sophiste, qu'il désigne par le nom de Cornificius. Elle est divisée en quatre livres. L'auteur y traite avec esprit les matières philosophiques, et tout ce qui appartient à la logique ou l'art de raisonner bien. Il observe que, encore que cette partie de la philosophie fût fort recherchée de son temps, on ne l'étudiait pas suivant les bonnes règles; que de la part des maîtres ce n'était qu'ostentation et vanité, et que dans leurs écoles on n'apprenait qu'à subtiliser sur les mots, et à résoudre des questions très-inutiles. Il fait grand cas d'Aristote, mais il ne croit pas qu'on doive le suivre aveuglément; il marque même plusieurs de ses erreurs. On avait, dans ce siècle même, publié plusieurs traductions de ce philosophe, les unes d'après le grec, les autres d'après l'arabe : Jean de Salisburi se plaint de leur peu de mérite, et de ce que pourtant on n'étudiait plus que là les sentiments d'Aristote. Parmi ceux que le sophiste Cornificius décriait, et que Jean aime à louer, sont Abailard, Thierry l'Armoricain, Anselme et Raoul de Laon, Gilbert de la Porrée, Albéric de Reims, Simon de Paris, Guillaume de Champeaux. C'étaient les hommes les plus célèbres du siècle, toutefois après saint Bernard et Pierre le Vénérable [2].

Ce dernier mourut à Clugni le jour de Noël de l'année 1156, que, selon l'usage du pays, on comptait pour le premier jour de l'année suivante. Il avait gouverné ce monastère et tout l'ordre avec une

[1] Loi 8, c. 20. *Bibl. PP.*, t. 23. Ceillier, t. 23. *Hist. litt. de France*, t. 14. — [2] Ceillier, t. 23. *Hist. litt. de France*, t. 14.

grande sagesse pendant trente-cinq ans, et fut enterré au chevet de la grande église par Henri, évêque de Winchester. Ce prélat avait été moine de Clugni; et, après la mort du roi Étienne, son frère, il se retira secrètement d'Angleterre et vint à Clugni, où il avait envoyé devant son trésor, et où il donna de grandes sommes, et fut compté entre les bienfaiteurs du monastère. Du temps de l'abbé Pierre, il y avait à Clugni environ quatre cents moines : l'observance de l'ordre était établie en plus de trois cents maisons, et en avait environ deux mille en sa dépendance. Il en avait dans les pays les plus éloignés, comme, près de Jérusalem, l'abbaye de la vallée de Josaphat, où était le tombeau de la sainte Vierge, et un autre monastère sur le mont Thabor. Pierre le Vénérable est le dernier homme célèbre entre les abbés de Clugni, et cet ordre tomba depuis dans une grande obscurité. Après sa mort, les moines de la maison élurent tumultuairement Robert le Gros, parent du comte de Flandre, homme demi-laïque ; mais il fut déposé et mourut, et on élut, en 1158, Hugues, troisième du nom, prieur claustral, qui fut le dixième abbé de Clugni [1]. Quant à Pierre, la pureté de ses mœurs et ses autres vertus lui firent donner le titre de saint presque au moment de sa mort, par Pierre de Celle, personnage justement célèbre du même temps ; et, s'il n'a point encore été mis au nombre des saints dont le culte est public, ce n'est pas qu'il ne l'ait mérité. Il ne manque, ce semble, à son culte que l'autorité de l'Église, où il est connu sous le nom de Pierre le Vénérable [2].

Pierre de Celle, ainsi nommé du titre de sa première abbaye, était d'une des plus illustres familles de Champagne. Sa cousine, Agnès de Braine, épousa en premières noces Milon, comte de Bar-sur-Seine, et, en secondes noces, Robert de France, comte de Dreux, frère de Louis le Jeune [3]. Dès son enfance, Pierre fut placé dans le monastère de Saint-Martin-des-Champs, près de Paris, pour y recevoir sa première éducation. De là il passa à l'abbaye de Moutier-la-Celle, près de Troyes, où il embrassa la vie religieuse, et acheva le cours de ses études. Sa manière d'étudier était fort louable et mérite d'être rapportée dans ses propres termes. J'avais, dit-il, un désir insatiable d'apprendre ; mes yeux ne se lassaient point de voir des livres, ni mes oreilles d'entendre lire ; mais, dans cette ardeur extrême, Dieu était toujours le principe, le centre et la fin de mes études. Elles avaient plus d'un objet ; je m'adonnai même à la science des lois, sans préjudice toutefois des devoirs de mon état,

[1] *Chron. Clun.* — [2] Mabill., l. 80. *Annal.*, n. 106. — [3] Inter *Epist. S. Thomæ Cant.*, l. 1, *ep.* 21.

de l'assiduité à l'office divin, et de mes prières accoutumées [1].

Avec de telles dispositions, ses progrès furent rapides, ses talents et ses vertus ne tardèrent pas à se manifester, et bientôt il fut choisi non-seulement pour diriger les études des autres, mais encore pour remplir le siége abbatial, qui était devenu vacant vers l'an 1147. La sagesse de son gouvernement et la supériorité de ses lumières lui concilièrent l'estime des personnes les plus distinguées dans l'Église et dans le siècle. Saint Bernard l'admit en communion de prières, lui et son ordre. Sa réputation se répandit au delà des monts et des mers ; il jouit d'une très-grande considération auprès des Papes, en Angleterre, en Danemark et en Suède, comme on le voit par ses lettres. Son monastère fut l'asile des hommes à talents que poursuivait l'indigence. Pour n'en citer qu'un exemple, Jean de Salisburi lui rend ce témoignage, qu'il lui avait tenu lieu de père lorsqu'il était dans la détresse, qu'il l'avait fait connaître dans le monde, et lui avait procuré tous les avantages dont il jouissait dans sa patrie [2].

Son mérite reconnu le fit appeler, l'an 1162, pour gouverner le monastère de Saint-Remi de Reims, qui avait besoin de réforme. En quittant sa première demeure, il emmena avec lui quelques-uns de ses meilleurs élèves pour l'aider dans cette entreprise, entre autres un nommé Foulques, qui, bientôt après, fut sacré évêque des Esthoniens, pour porter la foi dans la Livonie. Son zèle n'éprouva aucune résistance de la part de ses nouveaux religieux ; la communauté se plia sans effort aux nouveaux exercices qu'il voulut y établir. Le temporel se ressentit aussi de sa vigilance et de son habileté dans le maniement des affaires. Les lieux réguliers ayant été rétablis par Hugues, son prédécesseur, il porta son attention à l'embellissement de l'église, dont il fit construire le portail et le chœur ; mais ce ne fut que sur la fin de sa prélature [3].

Au milieu de tant de soins, il était accablé de visites et de messages de personnes qui le consultaient de toutes parts ; l'affluence était si grande que souvent il n'avait pas, dit-il, le loisir d'écrire deux syllabes de suite sans être interrompu. En effet, dans un voyage que fit à Rome, l'an 1166, Henri, archevêque de Reims, l'abbé de Saint-Remi fut chargé du gouvernement du diocèse pendant l'absence du prélat ; et le pape Alexandre III, dans l'espace d'une ou de deux années seulement, lui délégua la connaissance de cinquante-six affaires.

On a de Pierre de Celle un grand nombre de lettres, divisées en

[1] Petr. Cellens., l. 7, *epist.* 7. *Bibl. PP.*, t. 23. — [2] Joan. Salisb., *epist.* 85. — [3] *Gallia Christ.*, t. 9, col. 234.

neuf livres. Sa lettre aux religieux de Molême, sur le relâchement qui s'était introduit dans cette maison, jadis si célèbre, d'où était sortie la réforme de Cîteaux, contient un bel éloge de la profession monastique, et prouve combien l'abbé Pierre était profondément religieux [1]. Aux clunistes, il représente les grands biens que leur ordre, comme un astre brillant, avait procurés à la chrétienté; rappelant ensuite ce dont il avait été témoin lorsque, dans sa jeunesse, il était élevé à Saint-Martin-des-Champs, il étale de grandes plaintes sur la décadence de cet ordre : Ne dois-je pas, dit-il, être pénétré de douleur jusqu'à la moelle des os en voyant la ruine de la mère des filles de Sion? J'entends le monastère de Clugni. N'est-ce pas là notre ville forte, d'où sortaient autrefois mille hommes pour les évêchés, mille pour les abbayes, pour les palais des rois et des grands? Et maintenant il n'y a qu'un très-petit nombre d'habitants. N'est-ce pas ce grand corps de lumière qui a dissipé dans plusieurs pays les ténèbres qui couvraient la face de la religion, en rétablissant l'ordre, en enseignant l'honnêteté des mœurs, en renouvelant les autres devoirs de la piété ? Mais maintenant, hélas! une si grande ferveur s'est ralentie; le froid de la vieillesse y a succédé; cette maison si célèbre tend à sa fin. Il les exhorte donc à réformer les abus, et, en particulier, celui de se livrer aux plaisirs de la table après l'heure de complies [2].

Comme les hommes se peignent ordinairement dans leurs lettres, celles qui nous restent de Pierre décèlent un caractère franc, ennemi de l'artifice et du déguisement; un cœur tendre, généreux et compatissant; un esprit judicieux, cultivé par de bonnes études, une âme élevée, instruite des bonnes règles et zélée pour leur observation. A l'égard du style, on souhaiterait qu'il fût plus naturel et moins chargé d'allégories qui obscurcissent souvent la pensée. C'était le caractère ou le défaut de son siècle, profondément chrétien, de ne pouvoir rien écrire sans faire allusion à quelque endroit de l'Écriture sainte, qu'on appliquait tant bien que mal. Le plus habile était celui qui savait le mieux s'approprier non-seulement les pensées, mais les expressions de la Bible.

On a de Pierre de Celle quatre traités ascétiques, dont le premier, intitulé *Des Pains,* est adressé à son ami Jean de Salisburi, alors évêque de Chartres : c'est une explication mystique de toutes les sortes de pains dont il est parlé dans la sainte Écriture ; 2° *Exposition mystique et morale du Tabernacle de Moïse ;* 3° *Traité de la Conscience,* composé à la prière d'Alcher, moine de Clairvaux ; 4° *Traité*

[1] L. 7, *epist.* 14. — [2] *Ibid.*, *epist.* 23.

de la Discipline claustrale, dédié à Henri, comte de Champagne.

Il reste encore des Sermons de Pierre de Celle, au nombre de quatre-vingt-seize, la plupart fort courts. Dans le sermon sur la fête de la Purification, on voit que l'usage était dès lors de porter des cierges à la procession. Il se sert du mot de transsubstantiation, *transsubtantiabitur*, au sermon huitième du jeudi saint. Dans le premier des neuf sermons sur l'Assomption de la sainte Vierge, il dit qu'on croit pieusement, quoiqu'on n'en ait pas d'assurance, qu'elle a été élevée corporellement au ciel. Dans le quatrième des neuf sermons pour les synodes, il avertit les prêtres de s'appliquer plutôt à la piété qu'à la dispute, et de ne pas planter auprès de l'autel une forêt de questions inutiles; car il est bien plus sûr, ajoute-t-il, de procurer le repos de son esprit après avoir adoré le Seigneur, que de s'inquiéter à vouloir pénétrer la profondeur des mystères. Il pose en principe, dans le neuvième, que Jésus-Christ a voulu former son Église, comme un nouveau ciel et une nouvelle terre, sur le modèle des chœurs des anges, par les différents ordres et ministères qu'il y a établis. Le Pape ou l'Apostolique est à la tête et représente Dieu. Descendant de ce chef en rétrogradant, viennent les patriarches, les métropolitains, les évêques, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, jusqu'aux simples clercs.

Un moine de Saint-Bertin l'ayant prié de lui communiquer ses sermons, Pierre lui répond avec une modestie sans exemple : Vous me demandez mes sermons, que les quatre vents du ciel ont enlevés comme des plumes inutiles et superflues. Si vous les avez lus déjà, vous devez les avoir trouvés dépourvus de pensées, faibles et languissants par la bassesse du style. Si vous ne les avez pas lus, qui vous a persuadé de rechercher avec tant d'empressement ce que vous rejetterez avec dédain dès que vous l'aurez trouvé ? Est-ce la curiosité ou la passion de l'étude qui vous porte à mendier les herbes et les écorces insipides du dernier des pauvres, pendant que vous êtes assis à la table du riche Augustin, de l'excellent Grégoire, de l'opulent Jérôme, du glorieux Ambroise, de Bède, si riche en tout genre de monnaies, d'Hilaire, profond comme l'Océan, d'Origène, au délicieux langage, et d'autres sans nombre, dont je ne suis pas digne de ramasser les miettes sous la table ? Aimez-vous ce qui est nouveau ? Voici les écrits de maître Hugues, voici ceux de saint Bernard, de maître Gilbert, de maître Pierre.

Il parle ici de Hugues de Saint-Victor, et probablement de Gilbert d'Auxerre, qui, pour sa science, devint évêque de Londres, et de Pierre Comestor, chancelier de l'église de Paris, fameux par ses sermons et par une espèce d'histoire universelle à l'usage des écoles.

Quant à nos écrits à nous, continue Pierre de Celle dans sa lettre au moine de Saint-Bertin, ils n'ont rien de profond ni d'élevé; ce sont des paroles arides, peut-être stériles. Ce qui bien souvent m'a fait écrire, c'est que la veille des grandes fêtes je désirais m'appliquer au moins une demi-heure à la contemplation des joies du lendemain, et me dérober à la foule des sollicitudes séculières qui m'accablaient sans cesse. Vous trouverez donc beaucoup de mes sermons inachevés, parce que bien des fois, à cause de ma négligence ou d'une occupation désagréable, ce que j'avais à peine conçu depuis une heure, je l'enfantais informe et imparfait, et je n'achevais point ensuite, comme l'ourse, à force de lécher, de lui donner la forme convenable. Voici donc à quel signalement vous reconnaîtrez mes sermons, si jamais ils vous tombent sous la main. Sont-ils inachevés, sales, rustiques, mal vêtus, ce sont les nôtres. Cependant, ne leur en voulez pas; car ils ont honte de se produire eux-mêmes et ne paraissent en public que forcément [1].

En général, depuis le renouvellement des sciences sous le règne de Charlemagne, la littérature n'eut point en France de siècle plus heureux, plus brillant, plus fertile en beaux esprits que le douzième. Les hommes de lettres s'y multiplièrent presque à l'infini, et l'on vit éclore un nombre prodigieux d'écrits sur toutes sortes de matières, souvent très-intéressantes.

L'impulsion avait été donnée dès le siècle précédent par les écoles de Reims, de Chartres, du Bec, de Liége, de Tournai et d'autres moins célèbres. Un motif entre autres qui engagea les Français à étudier, fut la multiplication prodigieuse des maisons religieuses, dont l'entrée exigeait ordinairement que ceux qui y aspiraient eussent quelque teinture des lettres. Chaque monastère devenait ainsi une école de littérature. Il y avait en outre les écoles épiscopales, qui étaient en même temps autant de séminaires où les parents mettaient leurs enfants dès le bas âge, pour y être instruits dans les lettres et formés aux bonnes mœurs. Suivant les progrès qu'ils y faisaient, l'Église les demandait pour les élever aux ordres sacrés. A mesure qu'ils avançaient en âge, ils formaient différentes classes. Il y avait toujours un maître qui veillait sur l'éducation des plus jeunes; mais c'était ordinairement l'évêque qui se chargeait lui-même d'instruire ceux qui étaient plus avancés, et qui leur montrait jusqu'au chant et aux cérémonies de l'Église. Au moins cela se faisait encore dans l'église du Mans les premières années du douzième siècle. Dans le onzième, plusieurs grands évêques, Fulbert de Chartres, Notger et

[1] L. 7, *epist.* 19.

Vazon de Liége, Gilbert de Lisieux et autres, se faisaient un mérite de diriger eux-mêmes les écoles de leurs cathédrales. D'autres avaient des scolastiques ou écolâtres qui enseignaient à leur place. Lorsque ceux-ci étaient habiles et avaient un talent supérieur pour l'enseignement, leurs écoles devenaient célèbres et attiraient même des pays éloignés une affluence d'étrangers qui venaient profiter de leurs leçons. Les écoles les plus renommées étaient celles de Reims, de Laon, de Tours, du Mans, d'Angers, de Liége [1].

Mais nulle part les écoles n'étaient plus nombreuses et plus florissantes qu'à Paris. Une impulsion rapide et forte s'était communiquée à tous les esprits : l'université de cette capitale ne fut peut-être jamais plus florissante et par le nombre des disciples et par la réputation des maîtres. De toutes les régions de l'Europe on venait étudier à Paris, et tellement, que sous le règne de Louis le Jeune, ou du moins au commencement du règne suivant, les Anglais et les Danois y eurent des colléges fondés pour eux. On a conservé plusieurs lettres adressées au roi lui-même par des princes ou des magistrats d'Italie, pour recommander des jeunes gens qui venaient s'instruire à Paris. La France était dès lors regardée comme la nation la plus polie, la mieux policée. Thomas Becket, chancelier d'Angleterre, lui rend cet hommage dans une de ses lettres, et d'autres écrivains étrangers confirment ces éloges; ils la proclamaient mère de la philosophie et des sciences. Les étudiants étaient si nombreux, on mettait tant de prix à les augmenter encore que les lois sont pleines de dispositions qui les favorisaient [2].

Cette activité intellectuelle des Chrétiens se communiqua aux Juifs eux-mêmes. Ils avaient négligé les études depuis le cinquième siècle; au douzième, ils eurent des académies ou écoles célèbres à Narbonne, à Béziers, à Montpellier, à Marseille, à Lunel, au diocèse de Maguelonne et ailleurs. Leurs plus fameux rabbins ou docteurs sont du douzième siècle : Rabbi Salomon Iarchi, plus connu sous le nom de Raschi, composé des initiales de ces trois noms. Il naquit à Lunel, suivant quelques-uns, mais plus probablement à Troyes en Champagne. Doué d'heureuses dispositions pour l'étude, il apprit les langues anciennes, la philosophie, la médecine et l'astronomie : il devint très-habile dans l'Écriture sainte et dans la jurisprudence hébraïque; ses progrès furent si rapides dans l'intelligence des livres saints et du Talmud, que ses contemporains le regardèrent comme un prodige, et qu'il a été appelé, par excellence et par anto-

[1] *Hist. litt. de France*, t. 9, p. 1-30. Martène, *Vet. Script.*, t. 9, p. 1069. Mabill., *Annal.*, t. 3, p. 330, 331. — [2] *Hist. litt. de France*, t. 9, p. 6 et 9; t. 14, p. 43.

nomase, l'interprète de la loi, le prince des commentateurs. Non content d'avoir entendu les hommes les plus instruits que la France possédait alors, il voulut profiter des lumières des étrangers, et, dans ce dessein, il voyagea en Italie, en Grèce, en Palestine, en Égypte, en Perse, en Allemagne ; il visita toutes les villes où il y avait des académies hébraïques où florissaient les études. Il eut pour maître, en Espagne, Aben-Ezra. On a de Raschi des commentaires sur le Pentateuque, le Cantique, l'Ecclésiaste, Ruth, Esther, Daniel, Esdras, Néhémie, et sur le Talmud. Il ne s'y borne pas à recueillir les historiettes des anciens rabbins et les allégories des talmudistes, il s'attache principalement aux explications littérales des auteurs les plus accrédités, dont il rapporte les expressions mêmes. Son style est concis, obscur, énigmatique. Le mélange continuel des termes empruntés à différentes langues, à l'hébreu, au chaldaïque, au rabbinique, au français de ces temps reculés, augmente l'obscurité et la difficulté de l'entendre. Nicolas de Lyra, Siméon de Muids et plusieurs autres Chrétiens l'ont souvent mis à contribution dans leurs écrits.

Trois rabbins du nom de Kimchi, originaires de Narbonne : Joseph et ses deux fils Moïse et David. L'acharnement contre le christianisme était héréditaire. Joseph et Moïse ont écrit sur la langue hébraïque, ainsi que des commentaires sur certaines parties de la Bible, David surpassa de beaucoup en science son père et son frère. On a de lui : 1° Une grammaire hébraïque, intitulée *Miclol*, ou perfection. Elle a servi de modèle à toutes celles qui ont paru depuis, tant à cause de la méthode qui y règne que pour la netteté du style. Elle a été traduite à l'usage des Chrétiens et même des Juifs. 2° Un lexique hébraïque, intitulé *Sépher sorasaïn*, ou Livre des racines, qui n'est pas moins estimé que la grammaire, et qui a servi également de modèle aux dictionnaires subséquents.

Aben-Ezra, fameux rabbin espagnol, surnommé, à cause de la multitude de ses connaissances, le Sage, le Grand, l'Admirable, naquit, suivant l'opinion commune, à Tolède, en 1119. Il fut à la fois astronome, philosophe, médecin, philologue et grammairien, possédant à fond toutes les langues savantes, et très-versé dans la littérature arabe. Les autres Juifs le vantent, en outre, comme habile cabaliste et l'un des plus fameux interprètes de l'Écriture sainte. Aben-Ezra embrassa effectivement toutes les connaissances, et les perfectionna par de longs voyages en Angleterre, en Italie et en Grèce. Son commentaire complet sur les livres saints a été publié à Venise, en 1526. Aben-Ezra s'y attache plus au sens grammatical des mots qu'aux allégories cabalistiques des rabbins.

Mais le plus célèbre rabbin qu'aient eu les Juifs, c'est Maïmonide, ou Moïse, fils de Maïmon, souvent désigné sous le nom de Rambam, composé de ses initiales. Il naquit à Cordoue, l'an 1139, suivant le comput le plus probable. Il étudia la philosophie et la médecine sous le fameux Averroès, qui le prit en amitié, à cause de sa pénétration et de ses heureuses dispositions. Lorsque celui-ci eut encouru la disgrâce du souverain de Cordoue, et se tint caché pour mettre sa vie en sûreté, Maïmonide, qui seul connaissait le lieu de sa retraite, s'enfuit en Égypte, de peur de succomber à la tentation de le révéler, et il en reçut le surnom d'Égyptien. Après avoir fait pendant quelque temps le commerce des pierreries, il exerça la médecine avec tant de réputation, qu'il fut appelé à la cour du sultan Saladin pour être son premier médecin ; charge qu'il remplit également sous les deux successeurs de ce prince. La profession de la médecine ne l'empêcha pas de cultiver les autres sciences. Il excella dans la philosophie ; il approfondit la théologie et la jurisprudence des Juifs. Il connaissait les mathématiques, entendait plusieurs langues, et écrivait très-bien l'arabe et l'hébreu. Il mourut en 1209, et fut enterré à Tibériade, conformément à ses dernières volontés. Il fut pleuré de tous ses compatriotes, et même des Musulmans, qui avaient souvent recours à ses lumières et qui le consultaient dans leurs maladies. La synagogue ordonna un deuil et un jeûne de trois jours, et l'année de sa mort fut nommée, dans les annales hébraïques, une année de lamentations.

Les principaux ouvrages qu'on a de Maïmonide sont : 1° *Perusch Ha-Mischna*, ou commentaire sur la Mischna. Il est écrit en arabe, mais a été traduit en hébreu par d'autres rabbins. 2° *Iad chazakah*, ou la main-forte. C'est un bon abrégé du Talmud, divisé en quatre parties, écrit en hébreu, d'un style très-pur, très-clair, et débarrassé de toutes les rêveries rabbiniques. Tout ce qu'il y avait de plus habile parmi les Juifs l'accueillit avec transport ; mais les superstitieux le regardèrent comme la ruine des traditions les plus saintes, et accusèrent l'auteur de témérité et d'irréligion. 3° *Moréh Névokim*, ou le *Docteur des Perplexes*. Maïmonide composa cet ouvrage en faveur d'un de ses disciples, pour lui apprendre comment il faut entendre les locutions de l'Écriture sainte qui s'éloignent de l'usage ordinaire et qui ne sont pas susceptibles du sens littéral. Il l'écrivit en arabe, et le divisa en trois livres : on y trouve des choses très-belles, mais un peu obscurcies par les idées des pythagoriciens, des platoniciens et des cabalistes. Le *Docteur des Perplexes*, traduit en hébreu, sous les yeux et avec l'approbation de Maïmonide, fut apporté en France. Les rabbins de Montpellier le condamnèrent, et en firent

brûler tous les exemplaires qu'ils purent se procurer. Cependant les rabbins de Narbonne et de Béziers, qui avaient approuvé l'ouvrage, se prononcèrent hautement contre les adversaires, et les frappèrent d'anathème. En peu de temps le feu de la discorde s'alluma entre les synagogues de France; et le schisme ne fut éteint que quarante ans après, par l'intervention des synagogues d'Espagne et de David Kimchi. En 1520, Justiniani, évêque de Nebbio, fit imprimer à Paris une version latine du *Moréh Névokim* [1].

Dans le moment que nous écrivons ces dernières paroles, nous arrive une livraison du Journal asiatique, où se trouvent des circonstances curieuses sur Maïmonide et son époque, et qui modifieraient un peu ce qui vient d'être dit. La dynastie musulmane des Almohades, qui s'empara du Magreb ou du Maroc, en 1146, et de Cordoue en Espagne, l'an 1148, força aussitôt les Juifs et les Chrétiens ou d'embrasser le mahométisme ou de quitter le pays. Ceux qui ne firent ni l'un ni l'autre furent massacrés, les synagogues et les églises abattues. Presque tous les Chrétiens du Magreb se retirèrent en Espagne, très-peu apostasièrent. Il n'en fut pas de même des Juifs : la plupart d'entre eux embrassèrent extérieurement la religion de Mahomet. De ce nombre fut la famille de Maïmonide, et Maïmonide lui-même. Mahométans en public, fréquentant les mosquées, y lisant l'Alcoran, ils continuèrent à être Juifs en secret.

Un souverain almohade, se défiant de ces Juifs apostats, leur fit porter une mise particulière, savoir : des vêtements jaunes et des turbans de même couleur. Si j'étais sûr, disait-il, qu'ils sont de vrais Musulmans, je leur permettrais de se confondre avec les Musulmans par les mariages et sous tous les autres rapports; si, au contraire, j'étais sûr que ce sont des infidèles, je ferais tuer les hommes, je réduirais leurs enfants en servitude, et je confisquerais leurs biens au profit des Musulmans. Mais je balance à leur égard. Cet état de choses durait encore en 1224. Voilà ce qui, d'après les historiens arabes et d'autres indices, porta Maïmonide à quitter l'Occident pour l'Égypte, et non point son dévouement pour Averroès, qu'il paraît avoir eu plutôt pour condisciple que pour maître [2].

Averroès est le premier et le dernier des cinq ou six Mahométans auxquels on peut donner le nom de philosophes; le premier en renommée, le dernier en date. Il naquit à Cordoue, au douzième siècle, on ne sait quelle année, et mourut à Maroc l'an 1198. Il se rendit célèbre comme philosophe et comme médecin. Sa grande réputa-

[1] Voir les différents articles dans la *Biographie universelle*. — [2] *Journal asiatique de Paris*, 3e série, n. 78. Juillet, 1842.

tion vient surtout de ce qu'il est le premier traducteur arabe de toutes les œuvres d'Aristote. On a supposé longtemps que les docteurs chrétiens du moyen âge, en particulier saint Thomas d'Aquin, ne connaissaient Aristote que par une traduction latine de la traduction arabe d'Averroès. Il est reconnu aujourd'hui que c'est une erreur, et que saint Thomas avait à sa disposition non-seulement des versions latines faites sur le grec, mais le texte grec lui-même.

Avicebron est un philosophe arabe, qui n'est connu que par quelques citations qu'en font trois docteurs chrétiens : Albert le Grand, saint Thomas et Guillaume de Paris. Algazel, qui naquit l'an 1058 et mourut l'an 1111, a laissé une philosophie qui a été réfutée par Averroès. Avicenne, qui vécut dans le dixième siècle, est plus connu, mais moins comme philosophe que comme médecin. Alfarabi, qui mourut en 950, était Turc d'origine ; il a laissé plusieurs ouvrages philosophiques, dont quelques-uns ont été imprimés. Voilà tous les Mahométans qui se sont fait un nom dans les sciences. Passé Averroès, il n'est plus question d'aucun. Encore la première impulsion des Mahométans pour les études leur vint-elle des Chrétiens, en particulier de saint Jean Damascène. Les encouragements de plusieurs califes n'ont rien produit qui ait passé à la postérité. Entre les sciences et l'Alcoran, il existe une antipathie naturelle et incurable. Toute la science, comme toute la religion de Mahomet, est à la pointe de l'épée ; l'intelligence n'y est pour rien. Aussi les cinq ou six Musulmans qui se sont occupés de sciences intellectuelles n'en ont-ils pas traité le fond ni l'ensemble : Dieu et sa providence, considérés dans l'ensemble de leurs œuvres et dans l'ensemble des siècles. Tout leur mérite fut d'emprunter la métaphysique et la logique d'Aristote, d'en subtiliser encore les subtilités, moins dans le but d'aucune utilité réelle que par un vain et souvent pénible amusement de l'esprit.

Le christianisme seul est de sa nature une science, mais une science vivante et inépuisable. Son objet est infini : Dieu et ses œuvres, tant dans l'ordre de la nature que dans l'ordre de la grâce et de la gloire, soit dans le temps, soit dans l'éternité. Et dans cette infinité, il y a une multitude de vérités certaines, exprimées en termes précis et authentiques ; vérités qui éclairent, élèvent, agrandissent les intelligences, purifient, embrasent, dilatent les cœurs ; cœurs et intelligences qui peuvent sans crainte s'épanouir à la science et à l'amour, ayant toujours, pour ne s'égarer pas, une règle vivante et divine dans l'Église de Dieu ; Église de Dieu, noviciat de science et d'amour divin pour le ciel; Église de Dieu, où le pasteur suprême est toujours un savant, choisi par des savants, qu'il choisit

à son tour de toutes les parties de l'humanité chrétienne. C'est ce que voyait le douzième siècle dans la personne d'Adrien IV, ce jeune mendiant d'autrefois, qui, pour sa science et sa vertu, se voit établi unanimement le père des rois et des peuples, le chef et le docteur de l'univers chrétien. En général, dans l'Église catholique, la science et la vertu ont le premier rang, et même la vertu l'emporte sur la science; car l'Église honore d'un culte public bien des hommes vertueux qui n'étaient pas savants, tandis qu'elle n'honore pas un savant qui n'ait été vertueux à un degré héroïque. Dans le monde, c'est différent; pour lui, le principal, c'est la force et l'adresse, mais surtout le succès.

Depuis le règne d'Otton Ier, il y avait deux siècles, l'Italie septentrionale ou la Lombardie n'avait plus senti d'une manière durable l'action de la puissance impériale, et même, depuis le règne de Henri IV, environ quatre-vingts ans, elle avait été laissée à peu près à elle-même. De là était résulté naturellement un nouvel état de choses. Sous la souveraineté ou la suzeraineté réelle ou nominale d'un empereur éventuel d'Allemagne, presque toujours absent, il s'était formé en Lombardie, naturellement et par là même légitimement, un grand nombre de villes plus ou moins indépendantes qui faisaient la guerre et la paix, sans qu'on crût nécessaire, ni de part ni d'autre, d'avoir l'assentiment de l'empereur, tout comme les Allemands choisissaient leur roi sans consulter les Italiens. La plus puissante de ces villes était Milan. Depuis quarante-deux ans, elle avait soumis à sa domination celle de Lodi. Au mois de mars 1153, deux citoyens de Lodi se trouvèrent par hasard à la diète que tenait à Constance le roi d'Allemagne Frédéric Ier, autrement Frédéric-Barberousse. Ces deux hommes, sans aucune mission de leurs compatriotes, allèrent à l'église, y prirent deux grandes croix, se présentèrent en larmes devant Frédéric, se plaignirent des Milanais, et supplièrent le roi allemand d'avoir pitié de leur patrie, qui n'était plus. Aussitôt le roi Frédéric fait expédier un ordre aux Milanais de rétablir les Lodesans dans leurs anciens priviléges, et de renoncer à la juridiction qu'ils s'étaient arrogée sur eux. Il chargea un officier de sa cour, Zwiker d'Apremont, de porter sans délai cet ordre aux consuls et au peuple de Milan.

Les habitants de Lodi furent épouvantés de ce qu'avaient fait leurs deux compatriotes; car, en attendant le lointain secours du roi allemand, ils se voyaient exposés à la prochaine vengeance des Milanais. Ils supplièrent l'officier de ne point faire connaître pour le moment les ordres de son maître. Malgré leurs prières, il se rendit à Milan, et remit aux magistrats la lettre de Frédéric. Mais à peine eut-elle été

lue dans l'assemblée du peuple, qu'on la mit en pièces et qu'on la foula aux pieds; l'officier n'eut qu'à se sauver par la fuite. Cependant les Milanais ne se vengèrent point sur ceux de Lodi; au contraire, ils envoyèrent à Frédéric, avec les autres Lombards, le présent que les villes étaient dans l'usage d'offrir à un nouveau souverain. Seulement, ayant appris que ceux de Pavie et de Crémone les avaient desservis à la cour allemande, ils essayèrent, en 1154, de s'en venger par des incursions sur leur territoire.

Ces nouvelles firent hâter à Frédéric son expédition d'Italie, ordonnée à la diète de Constance. Vers le mois de novembre 1154, à la tête d'une armée formidable, il campa dans les plaines de Roncaille, près de Plaisance, et y tint l'assemblée générale du royaume de Lombardie. Il commença par priver de leurs fiefs ceux des feudataires qui ne se trouvèrent point à la revue; puis il se déclara prêt à juger les différends de ses sujets italiens, ainsi qu'à écouter leurs plaintes. Guillaume, marquis de Montferrat, fut le premier à demander justice; il accusa la ville d'Asti et la bourgade du Cairo. L'une et l'autre se gouvernaient en république; et, n'ayant pu forcer le marquis de Montferrat à se mettre sous leur protection, elles faisaient la guerre à ses vassaux. L'évêque d'Asti se joignit au marquis pour accuser son troupeau. Toutes les nouvelles républiques excitaient la défiance ou la colère de Frédéric; il promit donc au prélat et au marquis de tirer une vengeance exemplaire des peuples qui les avaient offensés. Les habitants de Côme et de Lodi renouvelèrent leurs plaintes contre les Milanais; ceux-ci étaient prêts à répondre, et avaient de leur côté ceux de Crème, de Brescia, de Plaisance, d'Asti et de Tortone. Du parti opposé étaient Pavie, Crémone et Novare. Frédéric, avant de rien décider, demanda aux consuls milanais de le conduire eux-mêmes à travers leur territoire.

Dans la route, il les accusa de le laisser manquer de vivres, leur donna ordre de s'éloigner de son camp et de faire évacuer auparavant le château milanais de Rosate, qu'il fit piller par son armée et raser de fond en comble. Entré dans les fertiles campagnes du Milanais, il les abandonna à la discrétion de ses soldats. Ayant traversé deux ponts que les Milanais avaient jetés sur le Tésin, il y mit le feu. Plus loin, il prit deux de leurs châteaux, et, après les avoir livrés au pillage, il les fit détruire jusque dans les fondements. Il livra aux flammes la bourgade du Cairo et la ville d'Asti, que leurs habitants avaient abandonnées à son approche. Ceux de Pavie qui accompagnaient Frédéric dans cette cruelle expédition lui représentèrent la ville de Tortone comme encore plus dangereuse que Milan. S'en étant donc approché, Frédéric lui fit signifier l'ordre de renoncer à l'al-

liance des Milanais, et d'en contracter une avec les Pavesans. Les magistrats de Tortone répondirent qu'ils n'avaient point coutume d'abandonner leurs amis dans le malheur. Aussitôt la ville fut mise au ban de l'Empire et assiégée. C'était le 13 février 1155.

Le siége dura deux mois. Les habitants se défendirent en braves contre toute l'armée de Frédéric. Ce qui les incommodait le plus était la soif. Il n'y avait qu'une seule fontaine où ils pussent prendre de l'eau, elle était près des remparts. Chaque jour assiégés et assiégeants se battaient pour en devenir maîtres. A la fin, pour en rendre l'eau impotable, Frédéric y fit jeter les cadavres d'hommes et d'animaux. Cela ne suffisant pas encore, il fit jeter du soufre et de la poix enflammés; ce qui la rendit si amère, qu'il n'était plus possible d'en boire. Approchait la fête de Pâques, qui, cette année 1155, tombait le 10 avril. Il y eut une suspension d'armes pour la célébration de la fête, depuis le jeudi saint jusqu'au lundi suivant. Tout à coup, le vendredi saint, les portes de la ville s'ouvrent; les clercs et les moines, revêtus des ornements sacrés, s'avancent avec les croix et les encensoirs et se dirigent vers la tente du roi. Frédéric leur envoie des évêques pour savoir le motif de leur venue. Ils répondirent : Portion infortunée de Tortone, nous desirions venir aux pieds de la royale excellence, déplorer les calamités que nous souffrons et que nous n'avons pas méritées. Mais puisque nous ne sommes point admis en la présence du prince, qu'il nous soit permis du moins de nous prosterner aux pieds de votre charité, et de vous supplier par l'humanité qui nous est commune. Nous ne venons pas prier pour une ville mise au ban de l'Empire, pour des hommes coupables de lèse-majesté. Plût à Dieu que nous n'eussions jamais vu une ville où, innocents, nous souffrons avec les coupables, où le moindre bruit nous épouvante au milieu des exercices de la piété, où les traits ennemis atteignent les serviteurs de Dieu à l'autel ! Qu'avons-nous fait ? de quoi nous punit-on ? Est-ce donc nous qui avons porté les armes contre Pavie ? C'est sans nous consulter qu'on contracte des alliances, qu'on prend les armes, qu'on fait la guerre. Ceux qui ordonnent ces choses, ce sont les magistrats ; ceux qui les occasionnent, dit-on, ce sont les grands. Pour nous, nous ne faisons que prier Dieu chaque jour pour la paix et la concorde des rois et des princes. Direz-vous que, nous trouvant avec des coupables, nous devons subir le même châtiment? Mais est-ce donc la nécessité qui fait le crime, ou la volonté ? Est-ce par notre libre arbitre et non par la disposition de la Providence que nous demeurons avec les habitants de cette ville? David ne dit-il point que le Dieu d'Israël est bon envers ceux qui ont le cœur droit ; car vous sauverez le peuple

qui est humble et vous humilierez les yeux des superbes [1] ! Roi de la terre, imitez le roi du ciel. Si vous trouvez dans la même ville un homme humble avec un superbe, ne punissez pas l'un avec l'autre.

Mais, hélas ! voici le sort des mortels. Tortone subit la peine non pas de ses crimes, mais des intrigues de Pavie. Pavie accuse Tortone d'avoir fait mal, et Pavie a fait beaucoup pis. Mais, direz-vous, Tortone, s'étant alliée à une ville méchante et rebelle, qui opprime ses voisins, doit subir de justes peines sous un prince juste. Soit : Tortone s'est alliée avec Milan. Mais pourquoi? Ce n'est pas pour l'amour de Milan, mais par crainte de Pavie ; ce n'est pas pour dominer par la puissance de la première, mais, avec son assistance, échapper à la violence de la seconde. Tortone a senti ce qui l'attendait, lorsque, dans son voisinage, elle a vu Lunel livré aux flammes. Tu condamnes Milan, parce qu'elle a détruit Côme dans une occasion légitime. Mais, ô Pavie ! tu ne fais pas attention à ce que tu as fait toi-même à Lunel, place impériale, occupée par une cavalerie nombreuse, illustrée par le séjour d'un comte palatin ; tu en appelas insidieusement les habitants à une conférence, sous prétexte de paix ; tu les fis frauduleusement prisonniers, et ne craignis pas de renverser leur ville jusque dans les fondements. Celui qui était le plus noble d'entre les grands d'Italie, celui qui devait être ton seigneur est devenu ton vassal. Il te paya tribut, celui à qui tu avais coutume de le payer, comme lieutenant du prince. Que le prince considère s'il sied à l'honneur de sa personne et de son empire qu'un tel siége avec lui pour juger des Italiens. Que ton tributaire examine s'il convient que la hache qui doit frapper les criminels en Italie soit portée devant celui qui milite sous tes étendards. Qu'on juge donc premièrement Pavie, et qu'à son exemple on corrige les excès des autres villes. Mais est-ce à nous de parler de ces choses? Revenons à nous-mêmes, pauvre peuple, dévoué à l'unique service de Dieu. Nous n'avons rien fait, nous sommes punis pour des fautes étrangères. De grâce, que la piété du prince nous épargne, s'il ne veut pas épargner la malheureuse ville. Qu'il nous permette d'en sortir, nous qui ne portons point d'armes. Ils dirent et se prosternèrent en pleurant devant les évêques.

Dans des occasions semblables, le plus féroce des Huns, Attila, se montrait humain et traitable, et épargnait une ville et même une province entière. L'Allemand Frédéric ne se laissa toucher ni par l'innocence des suppliants, ni par la sainteté du jour ; au contraire, souriant à l'infortune de cette ville, il força les serviteurs de Dieu à y

[1] Psalm. 73.

rentrer, comme des criminels dans la geôle, en attendant le jour de l'exécution. La ville se défendit encore trois semaines. Mais enfin, contrainte par la soif, la peste et la famine, elle fut obligée de se rendre. Les princes et les évêques obtinrent de Frédéric, mais avec grande peine, que les habitants eussent la vie sauve avec ce qu'ils pourraient emporter sur leurs épaules [1]. On les vit donc sortir de leur ville, pâles et défaits, comme des morts sortiraient d'un tombeau. Ils se réfugièrent à Milan, où ils furent accueillis comme les martyrs de la liberté et de l'indépendance italienne. Quant à Tortone, leur patrie, Frédéric la livra au pillage, puis aux flammes, et enfin la ruina de fond en comble. Le Goth Alaric s'était montré plus humain au sac de Rome [2].

Cependant Frédéric avait hâte de recevoir la couronne de la monarchie de Rome et du monde [3]. Ce sont les paroles significatives de l'historien Otton, évêque de Frisingue, son oncle. On y voit que les rois allemands, en recevant la couronne impériale, prétendaient bien recevoir l'empire du monde et réduire les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre au rang de simples vassaux.

Après avoir donc porté solennellement la couronne royale à Pavie, le troisième dimanche après Pâques, il marcha en diligence vers Rome. Le pape Adrien IV était à Viterbe, lorsqu'il apprit son arrivée prochaine. Comme Frédéric ne s'était encore fait connaître en Italie que par l'incendie et la destruction des villes, le Pape eut peur. Il assembla son conseil et envoya au-devant du prince trois cardinaux avec des articles suivant lesquels ils devaient traiter avec lui. Ils le trouvèrent à Saint-Quirice en Toscane, où il les reçut avec honneur et les mena dans sa tente. Là ils lui exposèrent les ordres qu'ils avaient du Pape, et lui demandèrent, entre autres choses, qu'il leur rendît Arnaud de Bresce. Car il avait été pris par Gérard, cardinal-diacre de Saint-Nicolas, à qui les vicomtes de Campanie l'avaient enlevé; en sorte qu'il était tombé entre les mains du roi.

Frédéric, cédant aux désirs du Pape, remit sans délai Arnaud, qui fut conduit à Rome, où déjà précédemment il avait été déclaré hérétique par le jugement du clergé. En conséquence, le préfet de la ville le fit attacher à un poteau et brûler publiquement; puis on jeta ses cendres dans le Tibre, de peur que la populace n'honorât ses reliques comme d'un martyr; et telle fut la fin de ce séditieux [4].

[1] Tantùmque reis pro munere summo, Idque vix procerum precibus multoque rogatu, Est concessa salus. Gunther. Ligurinus, l. 3. — [2] Otto Fris., *De Gest. Freder.*, l. 2, c. 16-20. — [3] Anhelabat enim ad accipiendam orbis et urbis monarchiæ coronam. Otto Fris., l. 2, c. 16, p. 457. — [4] Otto Fris., l. 2, c. 20. Ligurin., l. 3.

De son côté, le roi Frédéric avait envoyé au Pape, Arnold, archevêque de Cologne, et Anselme, évêque d'Havelberg, nouvellement nommé archevêque de Ravenne, pour convenir avec lui des conditions de son couronnement. C'est pourquoi il ne voulut point donner de réponse aux cardinaux, que les archevêques ne fussent revenus. Mais le Pape, qui se défiait de Frédéric, et pour cause, en usa de même ; il refusa de rendre réponse aux archevêques jusqu'au retour de ses cardinaux. En attendant, il se tenait enfermé à Citta di Castello, forteresse estimée imprenable. Les députés ainsi renvoyés de part et d'autre se rencontrèrent, et, d'un commun accord, ils allèrent trouver le roi près de Viterbe, où il était campé. Il convint de donner au Pape ses sûretés ; et, par le conseil des seigneurs et des chevaliers de sa suite, assemblés en grand nombre, on apporta en présence des cardinaux, les reliques, la croix et l'Évangile, sur chacun desquels un chevalier, choisi d'entre les autres, jura sur son âme et sur celle du roi de conserver au pape Adrien et aux cardinaux la vie, les membres, la liberté, l'honneur, tous les biens et droits; de s'opposer à qui voudrait leur y nuire, et de réparer le tort qui leur serait fait. Les deux cardinaux en ayant fait leur rapport au Pape, il promit de donner au roi la couronne impériale, et ils convinrent du jour et du lieu de leur entrevue.

Le roi étant campé à Sutri, le Pape y vint de Nepi le second jour, et fut reçu par beaucoup de princes allemands, avec une grande multitude de laïques et de clercs. Ils le conduisirent jusqu'à la tente du roi, avec les évêques et les cardinaux de sa suite. Mais, comme le roi ne vint point pour tenir l'étrier au Pape, les cardinaux, indignés, se retirèrent à Citta di Castello. Le Pape, fort embarrassé de cet incident, ne laissa pas de descendre de cheval et de s'asseoir dans le fauteuil qui lui était préparé. Alors le roi vint se prosterner devant lui ; et, après lui avoir baisé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiser de paix. Mais le Pape lui dit qu'il ne l'y admettrait pas jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les empereurs orthodoxes avaient rendu à ses prédécesseurs par respect pour les saints apôtres. Le roi soutint qu'il ne le devait point, et tout le jour suivant se passa en diverses conférences sur ce sujet. Enfin le roi, ayant interrogé les vieux seigneurs qui avaient accompagné l'empereur Lothaire à l'entrevue du pape Innocent, et s'étant informé soigneusement de la coutume, tant par leur rapport que par les anciens monuments, il fut résolu que le roi ferait les fonctions d'écuyer auprès du Pape. Ce qui fut exécuté le lendemain à la vue de toute l'armée ; il lui tint l'étrier de bonne grâce pendant la longueur d'un jet de pierre, et le Pape ensuite le reçut au baiser de paix.

[1] *Acta Adr.*, apud Baron., 1155.

Cependant les Romains, ayant appris l'arrivée du roi, lui envoyèrent des députés, gens habiles et lettrés, qui, ayant reçu sauf-conduit, se présentèrent devant lui entre Rome et Sutri, et lui firent une harangue, où ils disaient en substance : Nous venons, grand roi, de la part du sénat et du peuple romains vous offrir la couronne impériale, dans l'espérance que vous nous délivrerez du joug injuste des clercs, et que vous rendrez à Rome l'empire du monde et son ancienne splendeur, en rétablissant le sénat et l'ordre des chevaliers. Nous vous avons fait notre citoyen et notre prince, d'étranger que vous étiez. Vous devez, de votre côté, nous promettre la confirmation de nos anciennes coutumes et des lois accordées par vos prédécesseurs ; donner à nos officiers, qui vous recevront dans le Capitole, jusqu'à la somme de cinq mille livres d'argent, et nous défendre de toute insulte jusqu'à effusion de sang. Nous vous demandons sur tout cela vos lettres et votre serment.

Ils en auraient dit davantage ; mais le roi, surpris et indigné, leur répondit : Rome n'est plus ce qu'elle a été ; sa puissance a passé premièrement aux Grecs, puis aux Francs. Il n'est pas vrai que vous m'ayez appelé, ni fait votre citoyen et votre prince ; nos rois Charles et Otton ont conquis, par leur valeur, Rome et l'Italie sur les Grecs et les Lombards, sans en avoir obligation à personne, et ils les ont jointes à l'empire des Francs. Il est vrai que vous avez imploré notre secours contre des ennemis dont vous ne pouviez vous délivrer, ni par vous-mêmes, ni par le secours des Grecs trop amollis. Enfin je suis votre maître par une possession légitime, et le Sicilien en qui vous avez confiance ne vous affranchira pas de mon pouvoir. Quant au serment que vous demandez, ce n'est pas aux sujets à faire la loi au prince. Je conviens que je vous dois la justice et la protection, sans qu'il soit besoin d'en faire le serment ; et, pour l'argent, je ne suis pas votre prisonnier pour marchander avec moi : je fais mes libéralités comme il me plaît.

Quelques-uns des assistants demandèrent aux députés s'ils avaient encore quelque chose à dire. Après avoir un peu délibéré, ils répondirent qu'ils voulaient auparavant rapporter à leurs concitoyens ce qu'ils avaient entendu, et que, suivant leur conseil, ils reviendraient vers le roi. Ils s'en retournèrent ainsi. Le roi, se doutant de leur artifice, consulta le Pape, qui lui dit : Mon fils, vous connaîtrez encore mieux, par expérience, les artifices des Romains, et qu'ils ne sont venus et retournés que pour vous tromper. Mais il faut les prévenir. Envoyez promptement de vos meilleures troupes se saisir de la cité Léonine et de l'église de Saint-Pierre, que je vous ferai remettre. La chose fut ainsi exécutée, et le roi envoya pour cet effet mille chevaliers dès la nuit même.

Le lendemain matin, le pape Adrien partit le premier avec les cardinaux et le clergé, pour aller attendre le roi à Saint-Pierre. Le roi suivit avant l'heure de tierce, accompagné d'une grande multitude de gens armés marchant en bon ordre. Étant arrivé, il quitta ses habits ordinaires pour en prendre d'autres de cérémonie, et vint à l'église de Sainte-Marie de la Tour, où le Pape l'attendait devant l'autel. Là, il fit le serment ordinaire pour la sûreté du Pape, porté par le cérémonial. Le Pape l'y laissa et monta à l'autel de Saint-Pierre; le roi le suivit avec la procession, et, quand il fut dans l'église, le premier des évêques-cardinaux dit sur lui la première oraison, deux évêques dirent la seconde, et un troisième dit la dernière et lui fit l'onction devant la confession de Saint-Pierre. On dit la messe de la sainte Vierge, parce que c'était un samedi. Le graduel étant chanté, le roi s'approcha du Pape, et reçut de sa main l'épée, le sceptre et enfin la couronne impériale; à ce moment, les Allemands poussèrent de tels cris de joie, qu'il semblait que ce fût un tonnerre. Ainsi fut couronné l'empereur Frédéric Ier, le samedi 18me de juin 1155, la quatrième année de son règne. La cérémonie fut achevée paisiblement avant l'heure de none, et l'empereur se retira dans son camp sous les murs de la ville, le Pape demeurant au palais, près de Saint-Pierre.

Mais les Romains, irrités de ce qu'il n'avait pas attendu leur consentement pour couronner Frédéric, sortirent du château Saint-Ange, dont ils étaient maîtres, se jetèrent en furie sur quelques-uns des écuyers de l'empereur qui étaient demeurés à Saint-Pierre, et les tuèrent dans l'église même. L'empereur vint avec ses troupes : on combattit depuis environ quatre heures du soir jusqu'à la nuit; les Romains furent battus. Il y en eut près de mille de tués et deux cents de pris; mais le Pape fit tant par ses prières, qu'il obtint leur liberté [1].

Après quoi le Pape et l'empereur s'éloignèrent de Rome, et s'arrêtèrent à Ponte-Lucano, près de Tibur, pour y célébrer la Saint-Pierre. Pendant la messe, le Pape donna l'absolution à tous ceux qui avaient répandu le sang dans le combat contre les Romains, comme l'ayant fait en guerre juste [2].

Alors les Tiburtins apportèrent à l'empereur les clefs de leur ville, déclarant qu'ils se donnaient à lui; mais le Pape et le clergé de Rome qui l'accompagnait le trouvèrent fort mauvais, et représentèrent à l'empereur que cette ville appartenait à l'Église romaine et que les Tiburtins avaient fait serment au pape Adrien. L'empe-

[1] *Acta* Baron., 1155. — [2] Otton, l. 2, c. 23.

reur, en ayant délibéré avec les seigneurs de sa cour, reconnut la vérité du fait et rendit aussitôt la ville. Il considéra de plus, qu'ayant déjà les Romains contre lui il ne devait pas s'indisposer encore le Pape, qui pouvait lui rendre ennemis le prince de Capoue, le duc d'Apulie, et même traiter à son désavantage avec le roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au Pape et lui en donna ses lettres, où toutefois on mit la clause : sauf le droit impérial [1]. Comme empereur d'Occident, Frédéric était le défenseur titulaire et armé de l'Église romaine, et avait, en cette qualité, certains droits et prérogatives.

Cependant les chaleurs de l'été et les maladies qui se mirent dans l'armée de l'empereur l'obligèrent à quitter l'Italie. En chemin, il prit et ruina par les flammes la ville de Spolète, pour avoir usé de fraude dans le payement des tributs, mais surtout pour avoir arrêté et refusé de remettre en liberté un de ses ambassadeurs, qui venait le rejoindre. Étant à Ancône, il reçut deux ambassadeurs de Manuel Comnène, empereur de Constantinople, qui voulurent lui persuader de passer en Apulie pour faire la guerre à Guillaume, roi de Sicile, leur ennemi commun, lui promettant, pour cet effet, de grandes sommes d'argent; et le Pape l'y excitait de son côté. Mais l'état de l'armée de Frédéric ne le lui permit pas. Il se contenta d'envoyer à Constantinople Guibald, abbé de Corbie et de Stavelo, et retourna en Allemagne [2].

A Vérone, son armée courut un grand danger. C'était l'usage des Véronais de ne point accorder aux armées impériales un passage au travers de leur ville. Pour s'en dispenser et se mettre à l'abri du pillage des Allemands, ils leur bâtissaient un pont sur l'Adige, en dehors des murs. Mais Frédéric et son armée, depuis Asti jusqu'à Spolète, avaient marqué leur route par l'incendie et le massacre. Les Véronais voulurent venger la cause des Lombards. Le pont sur l'Adige allait être un piége. Les barques qui le composaient étaient à peine assez liées pour résister à la force du courant; et tandis que l'armée allemande le traversait, d'énormes masses de bois, qu'on faisait descendre le long du fleuve, devaient le frapper et le rompre; mais les Allemands le passèrent plus tôt et plus vite qu'on ne s'y attendait. Le pont ne se rompit qu'après leur passage, et plusieurs Véronais y périrent en poursuivant les Allemands [3].

Frédéric avait du caractère et de l'énergie. Avec l'intelligence du rôle providentiel d'un empereur d'Occident, avec plus de sagesse dans le choix des moyens, il eût été un autre Charlemagne. Faute de cette intelligence et de cette sagesse, il ne déploiera qu'une énergie

[1] *Acta* Baron., 1155. — [2] Otton, l. 2, c. 24. — [3] *Ibid.*, l. 2, c. 25.

brute, et souvent brutale. Il croyait, par ses sanglantes rigueurs, avoir dompté les Italiens ; il se trompait. A peine eut-il quitté Pavie pour aller à Rome, que les Milanais rebâtirent les maisons et les murs de Tortone, et ensuite ceux de Lunel, malgré l'opposition des Pavesans. Ils rebâtirent et fortifièrent les ponts que Frédéric avait brûlés, prirent une vingtaine de châteaux qui avaient embrassé le parti de l'empereur, forcèrent les Pavesans à une paix humiliante, et battirent le marquis de Montferrat. A leur exemple, la Lombardie entière prit un aspect hostile pour les Allemands ; et Frédéric apprit bientôt que, loin d'avoir affermi sur sa tête la couronne d'Italie, sa première expédition n'avait servi qu'à le rendre plus odieux et moins respecté qu'aucun de ses prédécesseurs [1].

Dans l'Italie méridionale, Roger, premier roi de Sicile, était mort dès le 27me de février de l'année précédente 1154, après avoir régné vingt-deux ans. Il avait fait couronner, deux ans auparavant, son fils Guillaume, qui lui succéda, et régna encore douze ans; il est connu sous le nom de Guillaume le Mauvais, que lui méritèrent sa mollesse et sa lâcheté. Il se laissait gouverner par un de ses favoris. A la mort de son père, il demanda au pape Adrien la confirmation de son royaume. Ne l'ayant pas obtenue, il attaqua les terres de l'Église romaine, assiégea Bénévent, et prit plusieurs places en Campanie. C'est pourquoi le Pape l'excommunia : ce qui, joint aux autres causes, le rendit méprisable aux seigneurs d'Apulie. Ils envoyèrent donc des députés au Pape, comme à leur seigneur souverain, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Pour cet effet, il passa en Campanie avec une armée, vers la Saint-Michel 1155, et se fit reconnaître dans tout le pays jusqu'à Bénévent. Dans le même temps, il reçut une lettre de l'empereur Manuel, qui lui demandait trois villes maritimes en Apulie, offrant de l'aider de troupes et d'argent, pour faire la guerre à Guillaume et le chasser de la Sicile.

Le roi Guillaume, voyant le péril qui le menaçait, envoya au Pape l'évêque de Catane, avec pouvoir de traiter la paix. Il demandait premièrement d'être absous de l'excommunication; puis il offrait de faire au Pape foi et hommage, de rendre la liberté à toutes les églises de ses terres, de donner trois places en propriété à l'Église romaine, d'aider au Pape à soumettre les Romains, et enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offraient. Le Pape, voyant ces propositions si avantageuses, envoya à Salerne, où étaient les députés du roi, Hurald, cardinal-évêque d'Ostie, pour s'en assurer;

[1] Sigon., *De regn. Ital.*, l. 12. Sir Raul, *De Gest. Freder.* Tristan Calchus, l. 8.

et, trouvant qu'elles étaient sérieuses, il voulait les accepter; mais la plus grande partie des cardinaux, pleins de hauteur et de vaines espérances, n'en furent pas d'avis. Comme le Pape ne voulut pas aller contre l'avis du grand nombre, les conditions furent refusées [1]. On eut lieu de s'en repentir.

L'année suivante 1156, le roi Guillaume vint de Sicile avec une armée, qui battit les Grecs près de la ville de Brindes, prit et rasa celle de Bari, et enfin vint assiéger le Pape dans Bénévent. Le Pape, ne se voyant pas en état de résister, fut contraint de faire la paix à des conditions désavantageuses, au lieu de celles qu'il avait refusées l'année d'auparavant. Les conditions du traité furent différentes pour les terres d'Italie et pour la Sicile.

Quant à la Pouille, la Calabre et les autres pays voisins, il fut dit : Si un clerc a un différend avec un autre clerc en matière ecclésiastique, et que ce différend ne puisse être terminé par le chapitre, l'évêque ou une autre personne ecclésiastique dans la province, alors il pourra appeler au Pape. Dans ces mêmes provinces, on pourra faire des translations d'une église à l'autre, en cas de nécessité ou d'utilité, par la permission du Pape. Il pourra consacrer les églises de ces provinces et les visiter, excepté celle où le roi se trouvera en personne. Il pourra aussi y envoyer des légats, à condition qu'ils ne pilleront point les terres ecclésiastiques.

Quant à la Sicile, l'Église romaine y aura droit de consacrer et de visiter les églises ; et si le Pape appelle quelques personnes ecclésiastiques, le roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, soit pour le service de l'Église, soit pour le couronner lui-même. L'Église romaine aura en Sicile les mêmes droits que dans le reste du royaume, excepté l'appellation et la légation, qui n'y auront lieu qu'à la prière du roi. Pour les élections, le clergé les tiendra secrètes, jusqu'à ce qu'il les ait déclarées au roi, qui y donnera son consentement, s'il n'a pas quelque puissante raison d'exclusion contre la personne élue.

A ces conditions, le roi promit de faire hommage au Pape du royaume de Sicile, du duché de Pouille, de la principauté de Capoue et de toutes leurs dépendances, et de payer le tribut annuel, comme ses prédécesseurs ; il en donna sa bulle d'or, datée devant Bénévent au mois de juin 1156. Le pape Adrien donna sa bulle de la même date, par laquelle il déclare avoir fait ce traité étant à Bénévent en sûreté et en liberté, et y donner son consentement. Ensuite le roi vint à l'église de Saint-Marcien, près de la ville, s'y prosterna aux pieds du Pape et lui fit hommage lige en présence de plusieurs

[1] *Acta Adr.* Baron., 1155.

évêques, cardinaux, comtes, barons et autres. Ce fut Otton Frangipane qui fit le serment pour le roi, que le Pape reçut au baiser de paix ; et ce prince fit de grands présents au Pape, aux cardinaux et à toute la cour romaine, en or, en argent et en draps de soie. Le Pape et le roi se séparèrent contents ; mais les cardinaux attachés à l'empereur Frédéric furent mal satisfaits de ce traité, comme lui étant préjudiciable et honteux à l'Église romaine. C'étaient les mêmes qui avaient empêché le Pape d'accepter les conditions plus avantageuses de l'année précédente [1].

Les propositions que l'empereur Manuel fit au pape Adrien et à l'empereur Frédéric contre le roi de Sicile furent une occasion pour le Pape de travailler à la réunion de l'église de Constantinople. Il en écrivit à Basile d'Acride, archevêque de Thessalonique, par les deux nonces qu'il envoyait à l'empereur Manuel, en l'exhortant à travailler à cette réunion. Il n'y a, dit-il à Basile, qu'une Église, qu'une arche de sanctification, où chacun des fidèles doit entrer pour se sauver du déluge, sous la conduite de saint Pierre. Vous n'ignorez pas que, selon la doctrine des saints Pères, l'Église romaine a la primauté sur toutes les églises, et qu'il en a été ordonné ainsi pour ôter entre elles toute division. Revenez donc premièrement à l'unité, et ensuite donnez vos soins à y faire revenir votre peuple avec votre église ; et faites que tous ceux qui sont chargés du soin des brebis du Seigneur retournent au troupeau de saint Pierre, à qui Jésus-Christ en a confié la garde, comme des autres [2].

L'archevêque de Thessalonique répondit en ces termes : Très-saint Pape, nous avons lu vos lettres et nous y avons reconnu la sublimité de votre intelligence, la profondeur de votre humilité, la largeur de votre dilection envers Dieu. Aussi votre cœur apostolique ne se rétrécit point, il dilate au contraire ses entrailles pour accueillir et reconquérir les Chrétiens de toutes les églises. Par les caractères écrits, nous avons entendu votre voix nous parlant et aux oreilles et à l'âme. Nous vous avons entendu nous parlant et comme père et comme pasteur, ou plutôt comme archipasteur [3]. Père, vous rassemblez dans votre sein paternel ceux de vos enfants qui semblent s'éloigner de vous, et vous ne cessez d'en avoir soin ; pasteur, vous les rappelez comme des brebis errantes ; pasteur des pasteurs [4], vous nous enseignez la science pastorale que vous avez apprise de Dieu, à ne pas négliger les troupeaux, mais à y veiller de toutes nos forces

[1] *Acta* Baron., 1156. Adrian., *epist.* 8. Radevic, l. 2, c. 52. — [2] Mansi, *Concil.*, c. 21, p. 795-799. — [3] Ἠκούσαμεν λαλοῦντος ὡς πατρὸς, ὡς ποιμένος, μᾶλλον δὲ ὡς ἀρχιποιμένος. — [4] Ποιμένων ποιμήν.

et guérir soigneusement ce qui est malade. Nous vous avons entendu nous rappelant à vous, et nous nous sommes retournés à votre voix. Si nous nous regardions comme des fils étrangers à Votre Sainteté, si nous avions voulu nous séparer de votre sollicitude pastorale, nous n'en aurions pas reconnu la voix comme la voix paternelle, nous ne nous serions pas retournés comme au rappel du pasteur; car, suivant la parole du Seigneur, nul ne reconnaîtra jamais la voix des étrangers; au contraire, il s'enfuira d'elle. En quoi donc, Très-Saint Père, peut nous regarder la parabole de la brebis égarée ou l'image de la drachme perdue ? car nous ne convenons pas que nous soyons sortis de votre sein, nous ne repoussons ni la qualité de vos enfants, ni votre autorité pastorale, pour mériter ce reproche. Par la grâce de Dieu, nous sommes fermes dans la confession du bienheureux Pierre. Celui qu'il a confessé et prêché, nous le confessons et nous le prêchons. Nous n'innovons rien contre les décrets des Pères ; nous ne retranchons rien des paroles de l'Évangile, ni des Épîtres des apôtres. Nous prêchons et nous enseignons les mêmes choses que vous, moi et tous ceux qui sont du siége de Constantinople. Nous n'avons avec vous qu'un même langage sur la foi; le sacrifice que nous offrons dans les églises d'Orient est le même qu'on offre dans les églises d'Occident, auxquelles vous présidez. Si quelques petits sujets de scandale nous ont éloignés les uns des autres, c'est à Votre Sainteté à les faire disparaître et à rendre parfaite l'union des églises; c'est à Votre Sainteté, qui, à l'exemple du Christ, regarde comme du haut du ciel, et a tout à la fois et la volonté et le pouvoir de réunir ce qui est séparé. Quant à nous, nous sommes petit, nous présidons à un petit troupeau; nous n'avons qu'une science médiocre, une petite goutte de science, sans aucune vertu; et si Votre Sainteté a soupçonné de nous quelque chose de grand, c'est qu'elle a été abusée par la charité de quelques pèlerins qui nous ont parlé. Mais pour votre perfection, qui, et quant au trône, et quant à la science, et quant à l'illustration de la vie, reproduit une image et une ressemblance du Christ infiniment parfaites, elle a toute puissance pour ôter tous les sujets de dissension et pour rendre aux églises une union solide; en quoi vous serez parfaitement secondé par notre pieux et puissant empereur, à la volonté de qui nous nous empresserons d'obéir [1].

Ainsi, dans la seconde moitié du douzième siècle, d'après le témoignage de l'archevêque de Thessalonique, les Grecs n'avaient pas encore rompu formellement avec l'Église romaine; ils recon-

[1] Mansi, *Concil.*, t. 21, p. 800-802. Baron., an. 1155.

naissaient encore le Pontife romain pour leur père, leur pasteur et même le pasteur des pasteurs; les évêques mêmes se disaient encore ses enfants et ses ouailles. Ceci est d'autant plus vrai et plus remarquable, que ces deux lettres se trouvent et dans le code du droit grec, et dans les commentaires de Zonare sur les canons des conciles.

Jean Zonare, historien et canoniste grec dans le douzième siècle, fut élevé, par sa naissance et son mérite, à la place de secrétaire d'État sous Jean et Manuel Comnène; mais la mort de sa femme l'ayant dégoûté du monde, il se retira dans une île éloignée pour y prendre l'habit monastique. Les ouvrages qui restent de lui prouvent qu'il sut mettre à profit le loisir que lui procura la vie solitaire. Ce sont 1° des *Annales* qui vont depuis le commencement du monde jusqu'à la mort d'Alexis Comnène, en 1118. Il est moins diffus que plusieurs autres historiens de sa nation; aussi n'a-t-il prétendu écrire qu'un abrégé; 2° des commentaires estimés sur les canons des apôtres, des conciles, et sur les épîtres canoniques des Papes; 3° divers traités ou discours, et enfin plusieurs ouvrages manuscrits.

L'archevêque Basile de Thessalonique étant mort quelque temps après, des clercs pillèrent ses biens, par un abus qui avait lieu en Orient, comme nous l'avons vu quelquefois en Occident. Constantin, son successeur, s'en plaignit dans un concile de Constantinople du mois de mars 1156, sous le patriarche Luc Chrysoberge, successeur de Constantin Chliarène. Le concile rappela et renouvela les canons de l'Église et les lois impériales qui défendaient ces pillages [1]. Dès l'année précédente, au mois de septembre, l'empereur Manuel avait fait une constitution sur le même objet, mais principalement contre les laïques. Nous avons appris, dit-il, qu'à la mort des évêques, quelquefois même avant qu'ils soient enterrés, les officiers des lieux entrent dans leurs maisons, en emportent tout ce qu'ils y trouvent et se mettent en possession des immeubles de leurs églises. C'est pourquoi nous défendons aux ducs, ou à quelques autres officiers que ce soit, d'en user de la sorte. Mais si l'évêque a fait un testament, il sera exécuté sur les meubles trouvés en sa maison; s'il n'en a point fait, tout sera réglé selon les canons et les lois. Quant aux immeubles de l'église vacante, ni les ducs ni les autres officiers n'y mettront le pied et n'en enlèveront rien; mais tout sera administré selon les canons, jusqu'à ce que le successeur en prenne le gouvernement. Le tout sous peine de punition corporelle, même de mutilation de membres, de long exil et de restitution au double [2].

Quelque temps auparavant, le patriarche Constantin Chliarène

[1] Mansi, *Concil.*, t. 21, p. 839-842. — [2] Const., *Jus Græco-rom.*, l. 2, p. 154.

vivant encore, on avait examiné, dans un autre concile de Constantinople, le cas de ceux qui tueraient des voleurs. Après avoir rappelé les lois civiles et les lois ecclésiastiques à ce sujet, il fut résolu que ceux qui tuaient un voleur en se défendant feraient la même pénitence que ceux qui tuaient à la guerre ; mais que ceux qui tueraient un voleur, pouvant se sauver sans cela, seraient punis plus sévèrement. Voilà pour les laïques. Quant aux clercs, quiconque d'entre eux a tué quelqu'un, n'importe comment, il sera déposé [1].

Au mois de janvier 1156 avait eu lieu, à Constantinople, un autre concile, sur lequel on n'avait jusqu'à présent que des renseignements incomplets, mais dont le cardinal Maï vient de retrouver les actes [2]. L'objet de cette assemblée était une question de doctrine. Il est dit à Jésus-Christ dans la liturgie grecque : Vous êtes à la fois et celui qui offre, et celui qui est offert, et celui qui reçoit l'offrande. Mais, au milieu du douzième siècle, un diacre de Constantinople, Sotéricus, élu patriarche d'Antioche, soutint avec trois autres ecclésiastiques que le sacrifice de la messe était offert au Père et au Saint-Esprit, mais non pas au Fils, et il publia un dialogue pour accréditer cette opinion. Cette nouveauté causa beaucoup de rumeur. Le 26 janvier, le patriarche Constantin, qui mourut quelque temps après, assembla au palais patriarcal, dans l'église ou chapelle de Saint-Thomas, les évêques qui se trouvaient à Constantinople, ainsi que les principaux sénateurs, parmi eux Nicolas Zonare. On posa ainsi la question : Est-il vrai que le sacrifice de son corps et de son sang que le Verbe incarné offrit au temps de sa passion et que les prêtres offrent chaque jour en mémoire de lui, n'a pas été offert ni ne l'est au Fils, mais seulement au Père? Le métropolite de Russie, qui était sur le point de retourner en sa province, déclara, comme il avait déjà fait, que le sacrifice vivifiant offert d'abord par notre Sauveur Jésus-Christ et ensuite jusqu'à nos jours, n'a pas été offert et ne l'est pas seulement au Père, mais encore au Fils et au Saint-Esprit, en un mot à la Divinité unique, conaturelle et coéternelle dans la trinité des personnes. Voilà ce que je crois fermement, voilà ce qui est incontestablement démontré par les divines Écritures, voilà le dogme pour lequel je suis prêt à mourir. L'archevêque d'Éphèse, sans attendre que son tour vînt, se leva aussitôt, et déclara qu'il pensait comme celui de Russie, et qu'il souffrirait volontiers la mort pour cette confession. Tous les évêques professaient la même doctrine, principalement Nicolas, patriarche de Jérusalem. Les sénateurs, ainsi que les

[1] Mansi, *Concil.*, t. 21, p. 833-836. — [2] Maï, *Spicilegium Romanum*, t. 10, p. 1-93.

ministres inférieurs de l'église de Constantinople, pensèrent comme les évêques. Michel, premier des défenseurs, dit qu'il avait douté autrefois, mais que désormais il suivrait la sentence du concile. L'archevêque de Durazzo demanda du temps pour s'instruire plus à fond de la matière. On commença donc à lire les autorités des Pères. On n'avait pas fini, lorsque l'archevêque s'avança au milieu du concile et dit : Je suis convaincu par ce que je viens d'entendre, je n'ai plus aucun doute, et je souscris à la sentence de mes frères. Je confesse donc franchement que ce n'est pas au Père seul, mais encore au Fils et à toute la sainte Trinité, qu'a été offert le corps et le sang du Sauveur lors de sa passion, et que de même les saints mystères, offerts tous les jours par les prêtres, le sont à la Divinité en trois personnes. Alors tous les évêques, ayant à leur tête les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, décidèrent que les auteurs de la nouvelle hérésie, s'ils y persistaient, seraient soumis à l'anathème.

Autorités des Pères lues dans le concile, pour établir que chaque jour est immolé l'Agneau de Dieu, le Fils du Père, qui ôte les péchés du monde ; ainsi que le disent à voix basse ceux qui chaque jour accomplissent le sacrifice mystique. André de Crète, en son discours sur les rameaux de palmes, Léon de Bulgarie en sa lettre sur les azymes, Théodoret, saint Basile, saint Jean Damascène, saint Chrysostome en neuf endroits, saint Grégoire de Nazianze, saint Maxime, Photius, saint Athanase, et saint Cyrille d'Alexandrie.

Autorités des Pères lues dans le même concile, pour établir que c'est le même qui offre comme pontife, qui est offert comme victime, et qui reçoit comme Dieu, savoir Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est d'abord cette prière de saint Basile dans sa liturgie : Daignez permettre que ces dons vous soient offerts pour moi pécheur et votre serviteur indigne. Car vous êtes l'offrant et l'offert, et l'acceptant, et le distributeur, notre Dieu. Saint Cyrille d'Alexandrie enseigne la même chose dans quatre endroits différents : Buvons son sang adorable, dit-il sur la cène mystique, pour la rémission de nos péchés et pour participer à l'immortalité en lui, croyant qu'il est à la fois prêtre et victime, le même qui offre, qui est offert, qui reçoit et qui distribue. Et nous ne divisons point pour cela en deux personnes la divine et inséparable et inconfuse union de l'un de la Trinité. — Lorsqu'il a été fait homme, dit-il à Théodoret, il a aussi rempli l'office de prêtre, non pas comme offrant ce sacrifice à un Dieu plus grand, mais en présentant à soi-même et au Père la confession de notre foi. Vous rougissez d'entendre dire qu'il a été prêtre, en tant qu'homme ? Pourquoi ne pas vous étonner alors de ce qu'il ne sacrifie pas comme les autres prêtres, mais plutôt à lui-même et au Père?

— Ailleurs : Le même donc a été prêtre en tant qu'homme quoiqu'il reçût les sacrifices de tous en tant que Dieu ; lui-même la victime selon la chair, lui-même pardonnant nos péchés selon sa puissance divine. — Ailleurs encore : Considérez de quelle manière, en tant qu'homme il remplit l'office de prêtre et devient médiateur de Dieu et des hommes. Car tout prêtre est médiateur, mais quant au mode du sacrifice, il ne l'offre pas servilement, comme les autres prêtres, comme n'y ayant aucune part ; car il l'offre à lui-même et par lui et en lui à Dieu et au Père. Ainsi, quoiqu'il sacrifie comme homme, il reçoit comme Dieu, étant à la fois Dieu et homme [1]. Saint Cyrille de Jérusalem et saint Athanase parlent de même. Le concile cite encore l'archevêque de Bulgarie, Photius, Eustrate de Nicée, Cosmas *Indicopleuste*, saint Jean Damascène, et le livre synodique de Constantinople.

Dans ce recueil on lut les anathèmes suivants : Anathème à ceux qui disent qu'au temps de sa passion, Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant à la fois sacrificateur et victime, offrit bien à Dieu le Père le sacrifice de son corps et de son sang précieux, mais qu'il ne le reçut pas comme Dieu Fils unique, non plus que l'Esprit-Saint ! Anathème à ceux qui n'avouent pas que le sacrifice offert chaque jour par les prêtres du Christ, est offert à la sainte Trinité, contredisant ainsi les saints pères Basile et Chrysostome, avec lesquels s'accordent tous les autres ! Anathème à ceux qui, n'entendant pas bien cette parole de Notre-Seigneur : Faites ceci en mémoire de moi, osent dire que les prêtres, en offrant la victime quotidienne en la manière prescrite par le Sauveur, renouvellent fantastiquement et imaginairement le sacrifice de son corps et de son sang précieux offert par lui-même sur la croix, et qu'ainsi le sacrifice quotidien diffère de l'autre ; tandis que saint Chrysostome atteste bien des fois qu'il n'y a pas de différence et que c'est un seul et même sacrifice [2].

Le 12 mai suivant, sous la présidence de l'empereur Manuel Comnène, entouré de ses grands officiers et du sénat, le concile s'assembla au palais de Blaquernes, non plus pour décider de la doctrine, mais du sort des personnes. On rappela que, d'après l'Écriture et les Pères, le sacrifice de la messe, comme celui de la croix, est offert à la Trinité tout entière ; en second lieu, que le sacrifice de la messe est un seul et même sacrifice avec celui de la croix. Interrogé à cet égard par le concile, Sotéricus demanda du temps pour répondre, usa de subterfuge, eut recours à des syllogismes. L'empereur lui-même s'en mêla, pour lui persuader d'acquiescer à la doctrine des

[1] Maï, *Spicileg. Rom.*, t. 10, p. 41-44. — [2] *Ibid.*, p. 55-58.

saints Pères. A la fin, il consentit à dire avec le concile que le sacrifice de la messe est le même que le sacrifice de la croix, mais non pas qu'il fût offert à la Trinité entière. Sur quoi l'on demanda si un pareil homme pouvait encore être promu au siége d'Antioche pour lequel il avait été élu. Le patriarche de Constantinople et celui de Jérusalem jugèrent que non, et après eux les archevêques de Bulgarie, de Chypre, de Césarée, de Corinthe, d'Athènes, de Larisse, d'Andrinople. Cependant plusieurs demandèrent à ne pas porter ce jour-là même une sentence définitive, mais à tenter encore quelque moyen pour ramener le coupable. Le lendemain, 13 mai, le concile s'assembla au même lieu pour lire les actes qu'on n'avait pas eu le temps de lire la veille. Sotéricus était absent, on lui députa trois évêques pour lui signifier d'avoir à comparaître. Il s'excusa sur ce qu'il avait la fièvre, ajoutant que le concile pouvait décréter en son absence ce qu'il jugerait à propos. Les actes furent donc lus et souscrits par les deux patriarches, et par trente-trois archevêques ou évêques. Le patriarche de Constantinople qui signa les actes n'était plus Constantin Chliarène, mais son successeur Luc Chrysoberge [1].

Un illustre littérateur occupa le siége de Thessalonique dans la seconde moitié du douzième siècle, sans que l'on sache précisément les années. Son nom est Eustathe. Il fut d'abord à Constantinople le ministre des requêtes et chef des orateurs ou prédicateurs ; c'étaient deux offices ecclésiastiques ; les orateurs étaient chargés d'expliquer au peuple les Écritures saintes. A cette époque, Eustathe fit un commentaire sur Denys le Périégète, auteur, en vers grecs, d'un *Voyage autour du monde*, et qui décrit la terre telle qu'on la connaissait au temps d'Auguste. Mais ce qui a surtout rendu fameux le nom d'Eustathe de Thessalonique dans la république des lettres, ce sont ses commentaires sur les deux poëmes d'Homère, l'Iliade et l'Odyssée. C'est un immense trésor d'érudition littéraire et grammaticale, où Eustathe réunit avec intelligence tout ce qu'ont dit de mieux les scholiastes antérieurs, Apion, Hérodore, Démosthène de Thrace, Porphyre et quelques autres. Cette vaste et importante compilation lui fit une réputation immense. Désigné d'abord pour l'évêché de Myres, en Lycie, il fut peu après nommé archevêque de Thessalonique, et déploya dans ses hautes fonctions le caractère le plus noble et le plus respectable. L'année de sa mort n'est pas connue ; il vivait encore en 1194 ; ce qui est positif, c'est que sa vie fut longue. Lui-même, dans ses notes sur les canons de saint Jean Damascène, parle de sa

[1] Maï, *Spicileg. Rom.*, t. 10, p. 58-93.

vieillesse avancée. Les commentaires sur l'Iliade et l'Odyssée étaient à peu près inconnus en Occident, lorsqu'ils furent imprimés pour la première fois à Rome, de 1542 à 1550, en quatre volumes in-folio, avec une excellente table rédigée par Matthieu Devaris. C'était un Grec, né à Corfou, que le pape Paul III récompensa de son travail par une place à la bibliothèque du Vatican. On savait encore qu'Eustathe avait composé d'autres écrits, mais on n'en connaissait que de rares fragments. En 1841, à Rome encore, le cardinal Maï a découvert et publié dans son intégrité un de ces ouvrages, qui place Eustathe de Thessalonique parmi les Pères de l'Église. C'est un commentaire sur les hymnes que les Grecs chantent en l'honneur du Saint-Esprit dans les fêtes de la Pentecôte. Ces hymnes passent pour être de saint Jean Damascène. Suivant le cardinal Maï, bon juge en ces matières, l'Église grecque, après les Pères des premiers siècles, n'a peut-être pas d'interprète comparable à Eustathe pour l'abondance du discours, la variété des connaissances, en particulier la science de la théologie [1].

A cette époque, la république de Venise était déjà puissante. Elle avait sous sa domination la ville de Zara en Dalmatie, et de plus des établissements nombreux et à Constantinople et dans le reste de l'empire. En 1154, la ville de Zara avait été soustraite à la juridiction de l'archevêché de Spalatro, et érigée en archevêché par le pape Anastase IV. Mais, depuis un siècle, la ville de Grade, dans la Vénétie, avait été érigée en église patriarcale par le pape saint Léon IX. Les Vénitiens, étant donc maîtres de Zara, députèrent à Rome Henri Dandolo, noble vénitien, patriarche de Grade depuis l'an 1130, et qui le fut pendant cinquante ans. Le pape Adrien, à leur prière, lui accorda plusieurs bulles, une entre autres où il confirme tous les priviléges de l'église de Grade, et lui soumet l'archevêché de Zara et les évêchés qui en dépendent, lui donnant le pouvoir de sacrer cet archevêque, sauf le pallium qu'il recevra du Pape. La bulle, souscrite de treize cardinaux, est du 13me de juin 1157. Par une autre de la même date, le Pape accorde au patriarche la faculté d'ordonner un évêque à Constantinople et dans toutes les autres villes de l'empire grec, où les Vénitiens ont plusieurs églises [2].

Vers ce temps, Foucher, patriarche de Jérusalem, accompagné de deux archevêques, Pierre de Tyr et Baudouin de Césarée, et de cinq évêques, Frédéric d'Acre, Amauri de Sidon, Constantin de Lydda, Renier de Sébaste ou Samarie, et Hébert de Tibériade, vint devant le pape Adrien se plaindre que les chevaliers de Saint-Jean abusaient

[1] Maï, *Spicileg. Rom.*, t. 9. *Biographie univ.*, art. Eustathe de Thessal. — [2] Adrian., *epist.* 36, 37, 38, 39.

des priviléges que le Siége apostolique leur avait accordés. Les chevaliers soutenaient que non. La cause fut plaidée devant le Pape pendant plusieurs jours, sans être jugée. Le patriarche, voyant qu'il n'avançait à rien, se retira peu content. De tous les cardinaux, il n'en trouva que deux qui lui fussent favorables : l'un avait été son archidiacre, du temps qu'il était archevêque de Tyr; l'autre était le cardinal Octavien, qui fut depuis antipape. Ce qui ne prouve pas beaucoup en faveur de la cause du patriarche Foucher [1].

Cependant l'empereur Frédéric, de retour en Allemagne, y déployait son autorité pour réprimer bien des désordres. L'archevêque Arnold de Mayence, et Herman, comte palatin, se faisaient une guerre cruelle, sans égard aux remontrances de Frédéric. Seulement, à son retour d'Italie, ils cessèrent les hostilités, et voulurent faire valoir devant lui leurs prétentions respectives. Mais Frédéric, n'envisageant dans ceci que l'attentat de s'être fait justice à eux-mêmes, les condamna l'un et l'autre, avec les seigneurs de leur parti, à une punition singulière, d'après une ancienne coutume, mais qui, depuis un temps immémorial, n'avait plus été appliquée : c'était de porter un chien à une certaine distance. Et la sentence fut exécutée sur tous, excepté sur l'archevêque, qui trouva grâce à cause de son caractère et de sa vieillesse. Le comte palatin, qui avait été condamné à porter un chien une lieue de long, s'en trouva si humilié, qu'il entra dans un monastère et mourut peu de temps après [2]. C'était en 1156.

Cette vigueur pouvait faire espérer que les étrangers ne seraient point insultés, du moins impunément, en Allemagne. On vit la même année un exemple du contraire. L'un des personnages les plus respectables de ce temps, Eskil, archevêque de Lunden, revenait de Rome, où le pape Adrien, son ancien ami, l'avait établi légat apostolique en Danemark et en Suède. Arrivé en Allemagne, il se vit arrêté, maltraité, lui et les siens, dépouillé de tout et jeté en prison. Frédéric, au lieu de punir ce brigandage sacrilége, qui retentit bientôt par tout le monde, fit semblant de l'ignorer. Le Pape lui en écrivit une première fois. Il ne fit ni justice ni réponse [3]. Une autre affaire vint se joindre à celle-ci. Adélaïde, la première femme de Frédéric, était stérile. Frédéric la répudia, par la raison ou sous le prétexte qu'elle était sa parente. Le pape Adrien l'en réprimanda vivement ; malgré cela, Frédéric épousa, l'an 1156, Béatrix, héritière de Bourgogne [4]. Ces deux faits furent les deux principales causes des graves événements qui vont suivre.

[1] Guill. de Tyr, l. 18, c. 3 et 8. — [2] Latomus, 502. Usserman, episcop. Wurzburg., 1, 350. Raumer, t. 2, p. 54. — [3] Pagi, an. 1157, n. 3. — [4] *Ibid.*, an. 1156, n. 8. Dodechin, an. 1156 et 1159.

A la mi-octobre de l'année 1157, l'empereur Frédéric vint à Besançon recueillir le riche héritage de sa seconde femme, qui comprenait tout l'ancien royaume de Bourgogne, entre autres Lyon, Vienne, Valence, Arles et Avignon. Il s'y trouva des ambassadeurs de différentes nations, entre autres de France, d'Espagne et d'Angleterre. Il y avait surtout deux légats du pape Adrien ; les cardinaux-prêtres, Roland, du titre de Saint-Marc, et Bernard, du titre de Saint-Clément, tous deux considérables par leurs richesses, leur âge, leur prudence, leur autorité, qui les mettaient presque au-dessus de tous les autres. Un jour que l'empereur s'était retiré de la foule dans un oratoire particulier, on les amena devant lui ; il les reçut avec honneur et bienveillance. Les légats lui dirent : Notre bienheureux Père le pape Adrien vous salue, ainsi que tous les cardinaux de la sainte Église romaine, lui comme père, eux comme frères. Puis ils lui présentèrent une lettre du Pape, qui était conçue en ces termes :

Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils Frédéric, illustre empereur des Romains, salut et bénédiction apostolique. Nous nous rappelons avoir écrit, il y a peu de jours, à Votre Majesté impériale, pour lui remettre en mémoire le crime horrible et exécrable, l'odieux attentat commis de notre temps, et, nous le croyons, jusque-là inouï en Allemagne, voyant avec un étonnement non médiocre que jusqu'à présent vous laissez passer un forfait aussi pernicieux, sans le punir avec la sévérité qu'il mérite ; car, de quelle façon notre vénérable frère Eskil, archevêque de Lunden, revenant d'auprès du Siége apostolique, a été, chose que nous ne pouvons dire sans un grand chagrin, fait prisonnier dans ces quartiers-là, par quelques scélérats et impies, qui le tiennent encore en prison ; de quelle façon ces hommes d'impiété, cette race perverse, ces enfants de crime, en le faisant prisonnier, se sont jetés violemment sur lui et sur les siens l'épée à la main, et les ont traités indignement, après leur avoir tout ôté, et Votre Altesse sérénissime le connaît, et la renommée de ce crime est déjà parvenue aux régions les plus reculées et les plus lointaines. Pour punir un attentat aussi criant, vous à qui nous sommes persuadés que le bien fait plaisir et que le mal déplaît, vous auriez dû vous lever avec plus de constance, tirer l'épée que la Providence divine vous a donnée pour la punition des malfaiteurs et la louange des bons, vous en servir pour exercer la sévérité de la justice contre ces impies, et pour abattre leur audace. Cependant on dit que vous l'avez tellement dissimulé, vous avez tellement négligé la justice, que les coupables n'ont pas lieu de se repentir, sentant déjà qu'ils ont trouvé l'impunité de leur sacrilége. De cette dissimu-

lation et de cette négligence nous ignorons absolument la cause; car notre conscience ne nous reproche point d'avoir offensé en rien la gloire de Votre Sérénité : au contraire, nous vous avons toujours aimé avec une charité sincère, et traité avec la bienveillance affectueuse qui se doit, comme notre très-cher et spécial fils et comme un prince très-chrétien, que nous ne doutons pas que Dieu n'ait affermi par sa grâce sur la pierre de la confession apostolique; car vous devez vous remettre devant les yeux, très-glorieux fils, combien votre mère, la sainte Église romaine, vous reçut agréablement, l'autre année, avec quelle affection cordiale elle vous traita, quelle plénitude de dignité et d'honneur elle vous communiqua, de quel bon cœur elle vous conféra l'insigne de la couronne impériale, vous favorisant de toute sa tendresse, et ne faisant rien qu'elle sût le moins du monde vous déplaire. Toutefois, nous ne nous repentons pas d'avoir rempli en tout les désirs de votre volonté; au contraire, si Votre Excellence, au cas que cela fût possible, avait reçu de notre main de plus grands bienfaits encore [1], nous nous en réjouirions, en considération des biens immenses que vous pouvez procurer à l'Église de Dieu et à nous. Maintenant donc, comme vous paraissez négliger et dissimuler cet immense attentat, commis à l'affront de l'Église universelle et de votre empire, nous soupçonnons et nous craignons que votre esprit ne se soit laissé aller à cette dissimulation et à cette négligence parce que vous aurez conçu quelque indignation, ce qu'à Dieu ne plaise! ou quelque mécontentement contre votre mère très-clémente, la sainte Église romaine, et contre nous-même, par la suggestion de quelque homme pervers semant la zizanie.

Le Pape conclut la lettre en disant que, et pour cette affaire et pour toutes les autres qui étaient imminentes, il lui envoie les deux cardinaux-légats et les lui recommande [2].

Quand on se rappelle que le pape Adrien avait conféré la couronne impériale à Frédéric, malgré le sénat et le peuple romains; quand on pense qu'il ne lui demande que de punir des brigands qui avaient maltraité, dépouillé, emprisonné un archevêque, un légat apostolique, on ne peut s'empêcher de convenir que la querelle que lui firent les Allemands pour une lettre aussi raisonnable et aussi modérée fut, de toute manière, une querelle d'Allemands. Voici comment arriva la chose.

Le Pape disait à l'empereur : « Toutefois, nous ne nous repentons pas d'avoir rempli en tout les désirs de votre volonté; au contraire,

[1] Au lieu de *plus grands bienfaits* Fleury met de *plus grands bénéfices :* c'est écrire le français en allemand. — [2] Radevic, l. 1, c. 9. Mansi, *epist.* 2, p. 789.

si Votre Excellence, au cas que cela fût possible, avait reçu de notre main de plus grands bienfaits encore, nous nous en réjouirions. » Eh bien, ces paroles si bienveillantes irritèrent des Allemands au dernier point. Et pourquoi ? C'est que, dans le latin des Allemands, le mot *beneficia*, bienfaits, signifiait quelquefois *fiefs*, *bénéfices féodaux*. Le chancelier de l'empereur, qui traduisait en allemand la lettre du Pape, la leur traduisit donc de manière à leur faire entendre que, dans la pensée du Pape, l'Empire était un fief de l'Église romaine. De quoi leurs têtes s'échauffèrent prodigieusement. Une autre équivoque acheva d'allumer leur colère. Comme les Allemands n'ont que le même mot pour dire royaume et empire, ils s'imaginèrent que le Pape, en disant qu'il avait donné à Frédéric la couronne de l'Empire, voulait dire aussi qu'il lui avait donné la couronne du royaume d'Italie ou même d'Allemagne. Une peinture vint jeter de l'huile sur ce feu. A Rome, au palais de Latran, on avait représenté l'empereur Lothaire II recevant, à genoux, la couronne de la main du Pape, avec une inscription en ces termes : Le roi s'arrête à la porte ; et, après avoir juré les droits de Rome, il devient l'homme du Pape, de qui il reçoit la couronne [1]. Tout cela causa comme un violent incendie. La discussion fut très-orageuse. Le légat Roland ayant demandé, dit-on : De qui donc Frédéric tient-il l'empire, s'il ne le tient du Pape ? le comte palatin de Bavière, Otton de Wittelsbach, tira presque son épée pour lui couper la tête. L'empereur arrêta le tumulte par son autorité ; mais il fit mener les légats à leurs logis, avec escorte, et leur ordonna de partir le lendemain de grand matin et de retourner droit à Rome, sans s'arrêter nulle part dans les terres des évêques ou des abbés [2].

Voilà ce que nous apprenons d'un auteur allemand de l'époque, Radevic, chanoine de Frisingue, continuateur de l'histoire de Frédéric Ier par l'évêque Otton de la même ville.

Dans tout ceci, ce qu'il y a de plus clair, c'est l'ignorance des Allemands et leur violence. Le saint empereur Henri, avant de recevoir, l'an 1014, du pape Benoît VIII, la couronne impériale dans la basilique de Saint-Pierre, promit dévotement d'être le fidèle patron et défenseur de l'Église romaine, et de garder au Pape et à ses successeurs la fidélité en toutes choses. Ce sont les paroles d'un personnage contemporain, Ditmar, des comtes de Waldeck et évêque

[1] Rex venit ante fores, jurans priùs urbis honores;
Post homo fit Papæ, sumit quo dante coronam.

[2] Radevic, l. 1, c. 10.

de Mersebourg [1]. Les princes et les évêques allemands n'auraient pas mal fait de se rappeler ce témoignage d'un prince et d'un évêque allemand. C'est à cette occasion du couronnement de saint Henri que l'historien bourguignon Glaber dit ces autres paroles : « Ce nous paraît un décret extrêmement convenable et excellent pour maintenir la paix, savoir : Qu'aucun prince n'entreprenne audacieusement de porter le sceptre de l'empire romain ; qu'aucun ne puisse s'appeler empereur ni l'être, sinon celui que le Pape du Siége romain aura choisi pour son mérite, comme propre à la république, et auquel il aura donné les insignes de l'empire [2]. Les seigneurs et les évêques de Bourgogne, réunis à Besançon, auraient bien fait de se rappeler, en 1157, ce que l'auteur bourguignon disait un siècle auparavant.

Ce n'est pas tout : et Allemands et Bourguignons, et évêques et princes auraient bien fait de se rappeler ce que l'empereur Louis II écrivait, dès l'an 871, à l'empereur Basile de Constantinople. Ce dernier avait demandé à Louis par quel droit il portait le titre d'empereur. Dans sa réponse, expliquant la raison pour laquelle, soit lui, soit ses ancêtres depuis Charlemagne, s'appelaient légitimement empereurs, Louis ne dit pas que la dignité impériale fut accordée à Charlemagne par les Romains, et qu'elle passait à ses descendants par droit de succession, mais il attribue la juste origine et la continuation de cet honneur dans les princes francs au Siége apostolique. Parlant de lui-même, il dit qu'il était reconnu empereur par les rois, ses oncles, non parce qu'il avait été élu par son père, ou que cette dignité lui appartînt par droit de succession, mais parce qu'il avait été élevé à la dignité impériale par le Pontife romain [3]. Répondant à ce que Basile objectait, que cette appellation d'empereur était nouvelle en lui, il dit que ce titre n'était pas nouveau dans sa famille, mais que son aïeul Charlemagne l'avait déjà eu, non par usurpation, mais par l'autorité du souverain Pontife et le jugement de l'Église [4]. Quant à la surprise que témoignait Basile de ce que Louis ne se disait pas empereur des Francs, mais des Romains, il répond que, s'appelant empereur, il ne pouvait se nommer qu'empereur des Romains, parce que ce nom avait commencé chez les Romains, dont lui gouvernait le peuple et la ville, et dont il avait entrepris de défendre l'Église, mère de toutes les autres, *et de laquelle sa famille avait reçu d'abord l'autorité de la royauté, et ensuite celle de l'empire* [5].

[1] Baron., an. 1014, n. 1. — [2] Glaber, l. 1, *in fin.* Baron., an. 1013, n. 5. — [3] *Epist.* Ludov., 11, ad Basil. imp., apud Baron., an. 871, n. 58. — [4] *Ibid.*, n. 60. — [5] ... Ex quâ et regnandi priùs et postmodùm imperandi auctoritatem prosapia nostra seminarium sumpsit. *Ibid.*, n. 63.

Si les évêques et les princes de Frédéric s'étaient rappelé ces anciens faits et paroles, ils auraient trouvé toutes naturelles et la lettre du pape Adrien et même la peinture du palais de Latran. Mais, à vrai dire, voici quel était le fond de cette querelle : Frédéric et les Allemands, se voyant ou se croyant les plus forts, supposaient en principe qu'il n'y avait d'autre loi que la force ; que, par conséquent, leur empereur était la loi vivante d'après laquelle tout devait se régler et partout. Frédéric lui-même venait encore d'écrire, l'année précédente 1156, à son oncle l'évêque Otton de Frisingue : « Puisque, par la clémence de la Providence divine, nous tenons le gouvernement de la ville et du monde, nous devons, suivant les événements et les temps, pourvoir au sacré empire et à la divine république [1]. » Cette pensée de Frédéric était bien arrêtée dans sa tête. Elle n'avait point échappé à Jean de Salisburi, qui écrivit un peu plus tard à un de ses amis de France : Je sais ce que médite le Teuton ; j'étais à Rome, sous le pontificat d'Eugène, lorsqu'une langue imprudente découvrit ses orgueilleux desseins. Il ne demandait, pour changer la face de l'empire, soumettre l'univers à Rome, réduire le monde sous ses lois, que le concours du Pape, c'est-à-dire que le Pape voulût frapper du glaive spirituel tous ceux contre lesquels serait tiré le glaive matériel de l'empereur. Aucun Pontife, jusqu'à présent, n'a voulu consentir à cette iniquité [2]. Voilà ce que dit Jean de Salisburi, ajoutant que telle était la vraie cause de l'opposition de Frédéric contre les Papes légitimes.

Cette opposition éclata dès l'affaire de Besançon. Frédéric envoya par tous ses États une lettre où il se glorifiait de son zèle pour la paix des églises, accusait le Pape de semer la discorde entre le sacerdoce et l'Empire, et en donnait pour preuve la conduite des légats à Besançon et les lettres du Pape, dont la teneur, dit-il, était telle : *Que nous devons avoir toujours devant les yeux de notre esprit de quelle manière le seigneur Pape nous a conféré l'insigne de la couronne impériale ; et que cependant il ne se repentirait pas, si Notre Excellence avait reçu de lui de plus grands bienfaits encore.* A cette parole exécrable et mensongère, non-seulement Notre Majesté impériale s'est justement indignée, mais tous les princes qui étaient là en furent irrités à tel point, qu'ils eussent condamné à mort les deux méchants prêtres, si notre présence ne les en eût empêchés. De plus, on les a trouvés porteurs de plusieurs lettres scellées en blanc, pour y écrire ce qu'ils voudraient et s'en servir, suivant leur coutume, à dépouiller

[1] Quia... urbis et orbis gubernacula tenemus. Otto Fris., *De gest. Frid.*, t. 2, c. 30. — [2] Joan. Salisb., *epist.* 59.

les églises du royaume teutonique, y répandre le venin de leur iniquité et en emporter les vases sacrés et l'or des croix; c'est pourquoi nous les avons renvoyés par le même chemin qu'ils sont venus. Or comme, par l'élection des seigneurs, nous tenons le royaume et l'empire de Dieu seul, qui, lors de la passion de son Fils, a soumis le monde au gouvernement nécessaire des deux glaives; et comme l'apôtre saint Pierre a dit : Craignez Dieu, honorez le roi, quiconque dira que nous avons reçu du seigneur Pape la couronne impériale comme un bénéfice (bienfait) s'oppose à l'institution divine et est coupable de mensonge. Or, comme jusqu'à présent nous nous sommes appliqué à délivrer de la main des Égyptiens l'honneur et la liberté des églises, liberté depuis longtemps opprimée sous le joug d'une injuste servitude, et que nous cherchons à leur conserver tous les droits de leurs dignités, nous vous prions tous de ressentir avec nous l'énorme outrage fait et à nous et à l'Empire, nous persuadant que votre fidélité sincère et indivisible ne souffrira point que l'honneur de l'Empire, qui, depuis la fondation de Rome et l'institution de la religion chrétienne, est demeuré jusqu'à vos temps glorieux et intact, soit diminué par une nouveauté tellement inouïe, par un orgueil aussi présomptueux, sachant de votre côté que nous aimerions mieux nous exposer à la mort que de souffrir de nos jours un pareil opprobre [1]. Tel fut le langage de Frédéric dans son manifeste contre le Pape.

Un emportement aussi peu digne, pour une phrase en soi bienveillante, même malgré la mutilation qu'on lui fait subir, montre à lui seul de quel côté étaient le bon droit et la bonne foi. Ce n'était certainement pas du côté de Frédéric. Le Pape lui avait envoyé deux légats pour lui demander la mise en liberté de l'archevêque de Lunden et la punition des brigands qui l'avaient maltraité, dépouillé, et le tenaient en prison. Frédéric n'en dit mot; mais en revanche, par une impudente calomnie, il accuse publiquement le Pape de semer la discorde entre le sacerdoce et l'Empire; il accuse le Pape d'un orgueil exécrable, parce qu'il lui rappelle avec simplicité et bonté le bien qu'il lui a fait, l'affection qu'il lui a témoignée l'année précédente; il signale comme des brigands deux cardinaux, deux ambassadeurs du chef de l'Église, non sur aucun fait ni preuve, mais sur des intentions éventuelles qu'il leur prête; il se vante d'avoir arraché à la servitude d'Égypte la liberté des églises, dans le temps même qu'il cherchait à leur enlever la liberté des élections et qu'il faisait jurer au clergé de Mayence de ne pas faire d'élection que lui-même ne fût présent [2]; il se vante de son zèle pour la paix des églises, lui

[1] Radevic, l. 1, c. 10. — [2] Dodechin, an. 1158.

que nous verrons déchirer l'Église et l'Empire par un schisme renouvelé trois fois, et qui dès lors pensait à faire déposer le pape Adrien IV [1].

Cependant les deux légats, Roland et Bernard, étant retournés à Rome, racontèrent les mauvais traitements qu'ils avaient soufferts et le péril qu'ils avaient couru. Sur quoi le clergé de Rome se trouva partagé : quelques-uns étaient pour l'empereur et accusaient les légats d'ignorance et d'imprudence ; c'étaient sans doute les trois cardinaux que nous verrons successivement antipapes ; les autres étaient pour le pape Adrien et pour l'Église.

Le Pape écrivit sur ce sujet aux évêques d'Allemagne en ces termes : Chaque fois que dans l'Église on attente quelque chose contre l'honneur de Dieu et contre le salut des fidèles, nos frères et coévêques, principalement ceux que l'esprit de Dieu anime, doivent faire en sorte que ce qui a été mal fait soit corrigé d'une manière que Dieu ait pour agréable. Or, de notre temps, ce que nous ne disons pas sans un chagrin extrême, notre très-cher fils Frédéric, empereur des Romains, a fait une chose que nous ne lisons pas qu'ait faite aucun de ses prédécesseurs. Nous lui avions envoyé deux de nos meilleurs frères : le premier jour, il parut les recevoir avec bienveillance ; le lendemain, pendant qu'on lui lisait nos lettres, à l'occasion de ces mots : *Nous vous avons conféré l'insigne bienfait de la couronne*, il s'emporta tellement de colère, que c'est une chose lamentable de redire les injures que l'on dit qu'il lança contre nous et contre nos légats, et la manière outrageuse dont il les contraignit de sortir promptement et de sa présence et de ses terres. On dit que, comme ils sortaient de sa présence, il a fait un édit pour défendre que personne vienne de chez vous à Rome pour recevoir la bénédiction apostolique, et qu'il a mis des gardes à toutes les frontières du royaume. Cependant, dans ce fait désagréable, nous avons une grande consolation : c'est que l'empereur ne s'y est point porté de votre avis, non plus que de celui des princes. C'est pourquoi, comme c'est ici non-seulement mon affaire, mais encore la vôtre et celle de toutes les églises, nous avertissons et exhortons votre Charité de vous opposer comme un boulevard pour la maison du Seigneur et de vous appliquer à ramener le plus tôt possible notredit fils au droit chemin, et surtout à ce qu'il oblige son chancelier Rainald et le comte palatin à faire une réparation équivalente aux injures qu'ils ont osé vomir contre nos légats et contre votre mère la sainte Église romaine. Que notre fils n'acquiesce point aux conseils des méchants, qu'il considère l'avenir et le passé, et marche par la voie des empereurs catho-

[1] Innocent IV, *Regist. imper.*, 29.

liques. C'est le moyen d'avoir tout à la fois et l'honneur sur la terre, et la félicité dans les cieux. Vous-mêmes, si vous le ramenez au bon sentier, vous rendrez une obéissance agréable au prince des apôtres, et vous vous conserverez la liberté, à vous et à vos églises. Autrement, notredit fils saura par votre admonition, il saura par la promesse de l'Évangile, que la sainte Église romaine, fondée par la main de Dieu sur la pierre immuable, malgré toutes les tempêtes qui peuvent l'assaillir, subsistera sans branler, par la protection divine, jusque dans les siècles des siècles. Du reste, vous le savez, il n'aurait pas dû tenter une entreprise aussi difficile sans votre conseil. Aussi pensons-nous que vos avertissements pourront très-facilement le ramener à un parti plus sage, étant, comme il est, un homme sensé et un empereur catholique[1].

Les prélats d'Allemagne, après s'être concertés ensemble, répondirent au pape Adrien en ces termes : Quoique nous sachions et soyons certains que l'Église de Dieu, fondée sur la pierre ferme, ne peut être renversée ni par les vents ni par les tempêtes, toutefois, faibles et pusillanimes comme nous sommes, chaque fois qu'il arrive un orage de cette espèce, nous sommes ébranlés et nous tremblons. Aussi avons-nous été grièvement troublés, même épouvantés, sur des choses qui paraissent devoir être la source de grands maux entre Votre Sainteté, et votre très-dévot fils et notre seigneur, l'empereur ; car les paroles contenues dans vos lettres, apportées par vos légats Bernard et Roland, ont ému toute la république de notre empire ; les oreilles de Sa Majesté impériale n'ont pu les entendre, ni les oreilles des princes les supporter : à tel point que, sauf la grâce de votre très-sainte Paternité, nous n'osons ni ne pouvons les défendre à cause de la sinistre interprétation d'un sens équivoque, ni les approuver de quelque consentement à cause qu'elles sont insolites et inouïes jusqu'à présent. Quant aux lettres que vous nous avez envoyées, nous les avons reçues et embrassées avec le respect qui se doit ; et, suivant vos ordres, nous avons averti votre fils, notre seigneur l'empereur, qui, grâce à Dieu, nous a répondu comme il convenait à un prince catholique, en cette manière :

Il y a deux règles par lesquelles notre empire doit être régi, les saintes lois des empereurs, et le bon usage de nos prédécesseurs et de nos pères. Ces bornes de l'Église, nous ne voulons ni ne pouvons les excéder : quoi que ce soit qui s'en éloigne, nous ne le recevons pas. Nous rendons volontiers à notre Père le respect qui lui est dû ; mais nous rapportons la libre couronne de notre empire au seul bien-

[1] Radevic, l. 1, c. 15.

fait (bénéfice) de Dieu. Nous reconnaissons à l'archevêque de Mayence la première voix dans l'élection, ensuite aux autres seigneurs, selon leur rang; nous recevons l'onction royale du pontife de Cologne, et l'onction suprême, qui est l'impériale, du souverain Pontife : ce qui est au delà vient du mauvais. Nous n'avons pas contraint, au mépris de notre bien-aimé et révérendissime Père et consécrateur, les cardinaux de sortir de nos terres; mais nous ne leur avons pas permis de passer plus avant, avec ce qu'ils avaient écrit et devaient écrire, au déshonneur et au scandale de notre empire. Nous n'avons point fait d'édit pour fermer l'entrée et la sortie d'Italie ; et nous ne prétendons point la fermer aux pèlerins, ni aux autres qui vont à Rome pour des causes raisonnables, avec le témoignage de leurs évêques ou de leurs supérieurs; mais nous prétendons nous opposer aux abus par lesquels toutes les églises de notre royaume sont surchargées et atténuées, et la discipline des cloîtres presque détruite. Dieu s'est servi de l'Empire pour élever l'Église à la tête de l'univers; et l'Église, à la tête de l'univers, veut à présent détruire l'Empire : ce que nous ne croyons pas qui vienne de Dieu. On a commencé par une peinture, la peinture a passé en écriture, l'écriture s'efforce de passer en autorité. Nous ne le souffrirons pas; nous poserons plutôt la couronne que de consentir à ce que la couronne de l'Empire soit ainsi déposée avec nous. Qu'on efface les peintures, qu'on rétracte les écrits, afin qu'il ne reste pas de monuments éternels d'inimitié entre le royaume et le sacerdoce.

Ces choses et d'autres, que nous n'osons pas rapporter entièrement sur l'accord avec Roger et Guillaume de Sicile, et d'autres traités faits en Italie, nous les avons entendues de la bouche de notre seigneur l'empereur. Quant au comte palatin, il est absent et occupé à préparer l'expédition d'Italie. Pour le chancelier, qui était présent, il ne nous a rien dit qui ne respire l'humilité et la paix, assurant qu'il a défendu de tout son pouvoir les légats contre le peuple, qui en voulait à leur vie; et tous ceux qui étaient présents en rendent témoignage. Au reste, nous supplions instamment Votre Sainteté d'épargner notre faiblesse, et, comme un bon pasteur, d'adoucir la magnanimité de votre fils par des écrits qui, par leur suavité mielleuse, tempèrent les premiers, afin que l'Église de Dieu jouisse d'une tranquille dévotion, et l'Empire de son élévation glorieuse, par la médiation et la grâce de Jésus-Christ, médiateur de Dieu et des hommes [1].

Ce qui manquait à ces bons évêques d'Allemagne, c'était le cou-

[1] Radevic, l. 1, c. 16.

rage et la pénétration : le courage, ils en conviennent; la pénétration, on le voit par leur lettre. Ils trouvent que Frédéric a parlé en prince catholique; et Frédéric reconnaît pour unique règle de son gouvernement non la loi de Dieu interprétée par l'Église de Dieu, mais les lois et les usages des empereurs précédents : telles sont les bornes qu'il pose à l'Église même. Et ces prédécesseurs dans l'Empire, il les fait remonter, nous l'avons vu, jusqu'à la fondation de Rome. D'où restait à conclure que désormais, comme sous Romulus ou Numa, César ou Néron, la religion, l'Église, le souverain Pontife, devaient servir d'instrument à la politique temporelle, pour dominer l'univers par la force. Que telle fût la pensée de Frédéric, nous le verrons de plus en plus.

C'était, entre autres, le but de sa seconde expédition en Italie, qui eut lieu en 1158. Frédéric campa près d'Augsbourg, où ses troupes s'assemblaient, et envoya en avant Rainald, son chancelier, et Otton, comte palatin de Bavière, qui s'avancèrent en Lombardie, le faisant partout reconnaître. Le Pape, l'ayant appris, envoya à ce prince, d'après le conseil de Henri, duc de Bavière et de Saxe, deux nouveaux légats, Henri, prêtre-cardinal du titre de Saint-Nérée, et Hyacinthe, cardinal-diacre de Sainte-Marie, en l'école grecque. Arrivés à Trente, ils prirent avec eux l'évêque de cette ville, pour plus grande sûreté; car, comme on savait que l'empereur n'était pas content du Pape, plusieurs voulaient prendre ce prétexte pour piller les légats au passage des montagnes. En effet, deux comtes puissants dans ces quartiers-là prirent les cardinaux et l'évêque, les dépouillèrent et les mirent aux fers, jusqu'à ce qu'un noble romain, frère du cardinal Hyacinthe, les délivra en se donnant lui-même pour otage; mais Henri, duc de Bavière et de Saxe, vengea, peu de temps après, cette violence.

Les légats étant donc arrivés au camp de l'empereur, près d'Augsbourg, furent admis à son audience. Ils le saluèrent respectueusement de la part du Pape et des cardinaux, comme seigneur et empereur de Rome et du monde [1]; c'est du moins ce que dit l'Allemand Radevic, et l'on y voit combien Frédéric tenait à ce titre de maître du monde, empereur de l'univers. Les légats lui témoignèrent le déplaisir que sentait le Pape d'avoir encouru son indignation, quoiqu'il ne crût pas l'avoir méritée, et présentèrent une lettre qui fut lue et interprétée par Otton de Frisingue, à qui cette division entre l'Empire et le sacerdoce causait une douleur singulière, comme l'atteste Radevic, son disciple. La lettre était conçue en ces termes :

[1] Tanquàm dominum et imperatorem urbis et orbis.

Depuis que, par la volonté divine, nous avons reçu le gouvernement de l'Église universelle, nous avons eu soin d'honorer votre magnificence en toutes choses, de manière à augmenter de jour en jour votre amour envers nous et votre vénération pour le Siége apostolique. Ayant donc appris que, par la suggestion de quelques-uns, votre esprit était ému quelque peu contre nous, nous vous envoyâmes deux de nos frères les meilleurs et les plus illustres, les cardinaux Roland et Bernard, qui ont toujours montré beaucoup de zèle pour l'honneur de Votre Majesté, afin de savoir de vous-même vos intentions; nous avons été grandement surpris et peiné d'apprendre qu'ils ont été traités tout autrement qu'il ne convenait à la Majesté impériale; car on dit que votre esprit s'est ému à l'occasion d'un certain mot, le mot *beneficium*, bienfait, qui n'a pas de quoi émouvoir je ne dis pas seulement un aussi grand personnage, mais le moindre particulier. En effet, quoique ce mot reçoive chez quelques-uns une signification autre que celle de son étymologie, il fallait cependant le prendre dans le sens où nous le prenions nous-même, et que l'on sait qu'il a de sa nature; car ce mot est composé de *bien* et de *fait*, et on appelle chez nous *bienfait*, *beneficium*, non pas un fief, mais un *bien fait*, *bonum factum*. C'est dans ce sens qu'il est pris dans toute l'Écriture sainte. Or, Votre Majesté sait que nous avons placé sur votre tête l'insigne de la dignité impériale, si bien et si honorablement, que cela peut être jugé par tout le monde un *bien fait*. Si donc quelques-uns ont détourné à un autre et ce mot et ceux-ci : *Nous vous avons conféré l'insigne de la couronne impériale*, ils ne l'ont pas fait par raison, mais par leur volonté propre et à la suggestion de ceux qui n'aiment aucunement la paix du royaume et de l'Église; car par cette expression : *Nous vous avons conféré la couronne*, nous n'avons entendu autre chose, sinon ce que nous venons de dire : *Nous vous l'avons placée sur la tête*. Quant à ce que vous empêchez ensuite des personnes ecclésiastiques de visiter la sainte Église romaine, comme elles le doivent, si cela est comme on le dit, vous sentez vous-même, très-cher fils en Jésus-Christ, combien c'est inconvenant; car si vous aviez quelque amertume contre nous, il fallait nous le faire connaître par vos envoyés et vos lettres, et nous aurions eu soin de pourvoir à votre honneur, comme à celui d'un très-cher fils. Maintenant donc que, d'après le conseil de notre cher fils Henri, duc de Bavière et de Saxe, nous vous envoyons deux de nos frères, les cardinaux-diacres Henri et Hyacinthe, nous vous engageons dans le Seigneur à les recevoir avec honneur et bienveillance, à les écouter avec une confiance entière, comme vous parlant du fond de notre cœur, et à faire en sorte, de concert avec eux et avec

le duc déjà mentionné, qu'il ne reste plus aucun germe de discorde entre vous et votre mère, la sainte Église romaine [1].

Cette lettre ayant été lue et interprétée d'une manière bienveillante, l'empereur s'apaisa. Devenu ainsi plus traitable, il expliqua aux légats quelques autres articles qui pourraient causer de la désunion, si l'on n'y portait remède. Les légats lui répondirent sur toutes choses d'une manière satisfaisante, assurant que le Pape ne dérogerait en rien à la dignité royale, et conserverait intacts l'honneur et les droits de l'Empire. Alors l'empereur déclara qu'il rendait son amitié au souverain Pontife et à tout le clergé de Rome ; en signe de quoi il donna aux légats le baiser de paix, tant pour eux que pour les absents. Il leur fit des présents, et les renvoya pleins de joie [2].

Otton, évêque de Frisingue, qui venait de servir si bien l'empereur, son neveu, et l'Église tout entière, en les réconciliant l'un avec l'autre, devait suivre l'empereur en Italie. Il lui était en effet très-utile pour les affaires de l'Empire. Mais il le pria de le dispenser de ce voyage; et, en le quittant, il lui recommanda les intérêts de son église, particulièrement la liberté de l'élection après sa mort, qu'il croyait proche, à cause des avis qu'il en avait reçus, fondés sur quelques révélations. Étant retourné chez lui, il en partit pour se rendre au chapitre de Cîteaux, et arriva déjà malade à Morimond, dont il avait été abbé. Il s'y arrêta; et, la maladie augmentant, après avoir reçu l'extrême-onction et fait son testament, il se fit apporter le livre qu'il avait composé de l'histoire de l'empereur Frédéric, et le donna à des hommes doctes et pieux, pour y corriger ce qu'il pouvait avoir dit en faveur de l'opinion de Gilbert de la Porrée, dont quelqu'un pût être scandalisé, déclarant qu'il voulait soutenir la foi catholique suivant la règle de l'Église romaine, ou plutôt de l'Église universelle. Ce qui lui donnait du scrupule, était apparemment la manière dont il avait parlé de saint Bernard, comme prévenu contre Gilbert. Après cette déclaration, Otton reçut le viatique, et mourut au milieu d'une multitude d'évêques et d'abbés, le 21me de septembre 1158. Il avait gouverné vingt ans l'église de Frisingue. Nous avons de lui deux ouvrages historiques, fort estimables l'un et l'autre : premièrement une *Chronique*, ou Histoire universelle divisée en sept livres, qui commence à la création du monde et finit l'an 1146. L'auteur y ajouta un huitième livre, qui est un traité théologique de la fin du monde, présentant ainsi le commencement, le milieu et la fin de toute l'histoire humaine. Il entreprit ensuite l'histoire de l'empereur Frédéric, dont il composa deux livres, commençant à l'an 1076 et

[1] Radevic, l. 1, c. 22. — [2] *Ibid.*, c. 23.

au schisme de Guibert contre le pape saint Grégoire VII, et finissant l'an 1156. Cette histoire fut continuée par Radevic, son disciple et chanoine de son église [1].

L'expédition de l'empereur Frédéric était dirigée contre la ville ou commune de Milan. Arrivé en Italie, il comptait dans son armée plus de quinze mille chevaux et plus de cent mille hommes de pied. Les Milanais ne se découragèrent point. Avertis de la marche prochaine de cette armée formidable, ils n'avaient rien négligé pour se mettre en état de lui opposer une vigoureuse résistance. Surtout ils avaient cherché à s'assurer de la fidélité et de l'obéissance des Lodesans, dont ils se défiaient avec raison. Les précautions qu'ils prirent dans ce but témoignent en faveur des mœurs et de la bonne foi des Italiens du douzième siècle. Ils ne leur demandèrent point d'otages; ils ne mirent point de garnison dans leurs châteaux; mais les consuls milanais, s'étant rendus à Lodi, au mois de janvier 1158, exigèrent que tous les habitants du district, sans exception, jurassent devant eux d'obéir en toutes choses aux ordres de la commune de Milan. Les Lodesans, déterminés à la révolte, ne voulurent jamais consentir à prêter un serment qui leur en aurait ôté les moyens; ils se récriaient sur ce qu'on n'y insérait pas la clause *sauf la fidélité due à l'empereur*, qu'ils déclaraient nécessaire à l'acquit de leur conscience, puisqu'un serment antérieur les liait à ce monarque. Les consuls, pour forcer l'obéissance des Lodesans, marchèrent contre eux à la tête des milices milanaises, et leur enlevèrent leurs meubles, sans rencontrer de leur part aucune résistance. Au bout de deux jours, le dernier terme qu'ils leur avaient accordé étant écoulé, ils se présentèrent de nouveau devant les bourgades de Lodi; mais tous les habitants, hommes, femmes et enfants, avaient quitté leurs demeures et s'étaient retirés plus loin. Les Milanais, après les avoir pillées, y mirent le feu [2].

Les Bressans étaient alliés des Milanais. Ils furent attaqués les premiers par l'armée impériale. Au bout de quinze jours, effrayés de leur situation, ils livrèrent des otages et une grosse somme d'argent pour acheter la paix [3].

Frédéric tint, sur leur territoire, au milieu de son camp, une espèce de diète, où il proclama un règlement sur la discipline militaire, que confirmèrent les archevêques, évêques et abbés, et dont ils promirent de punir les violateurs par les censures ecclésiastiques. En voici les articles les plus curieux :

[1] Radevic, l. 2, c. 11. — [2] Otto Morena, *Hist. Laudens.*, p. 995 et 1003. Muratori, *Script. rerum ital.*, t. 6. — [3] Radevic, l. 1, c. 25.

Nous statuons que ni chevalier ni sergent n'excitera de querelle. Que si l'un se dispute avec l'autre, aucun d'eux ne poussera le cri de guerre, pour ne point engager les siens au combat. S'il s'élève une querelle, nul n'y accourra avec des armes, c'est-à-dire l'épée, la lance ou des flèches; mais, revêtu de la cuirasse, du bouclier et du casque, il n'y portera qu'un bâton, pour dirimer la querelle. Nul ne se réclamera du drapeau du camp, si ce n'est pour trouver son logis. Si un soldat, en se réclamant du drapeau, excite une querelle, on lui ôtera tout son harnais et on le chassera de l'armée. Si c'est un serf, on lui coupera les cheveux, on le battra de verges, et on lui brûlera la mâchoire, à moins que le maître ne le rachète avec tout son harnais.

Celui qui en blesse un autre, s'il est convaincu par deux témoins valables, aura la main coupée. S'il n'y a pas de témoins et que l'accusé veuille se purger par le serment, l'accusateur peut s'y refuser et le provoquer en duel. Celui qui fait un homicide, s'il est convaincu par deux témoins légitimes, subira la peine capitale ; s'il n'y a pas de témoins, et que l'homicide veuille se purger par serment, le parent du mort peut s'y refuser et l'attaquer en duel. Si quelqu'un offense ou blesse un soldat étranger qui s'approche pacifiquement du camp, assis sur son palefroi, sans bouclier ni armes, il sera jugé violateur de la paix. Mais si l'étranger a le bouclier au bras et la lance à la main, celui qui l'offense n'aura point violé la paix.

Le soldat qui dépouille un marchand restituera le double, et jurera qu'il ignorait que ce fût un marchand. Si c'est un serf, on lui coupera les cheveux, on le brûlera à la mâchoire, et son maître restituera le dommage. Quiconque en voit un autre piller une église ou une boutique, doit l'en empêcher, toutefois sans querelle; s'il ne le peut, il doit l'accuser en cour. Personne n'aura de femme dans son logement; si quelqu'un ose en avoir une, on lui ôtera tout son harnais, il sera excommunié et on coupera le nez à la femme.

Un serf qui commet un larcin, si c'est la première fois, on ne le pendra pas, mais on lui coupera les cheveux, et on le frappera de verges, on le brûlera à la mâchoire et on le chassera de l'armée, à moins que le maître ne le rachète avec tout son harnais. S'il a déjà volé auparavant, il sera pendu. Le serf accusé de vol, sans avoir été pris sur le fait, se purgera par un fer chaud, ou bien son maître fera serment pour lui. L'accusateur jurera de son côté qu'il ne l'actionne pour vol que parce qu'il le croit coupable. Si quelqu'un trouve le cheval d'un autre, il ne le tondra pas ni ne le rendra méconnaissable, mais il en informera le maréchal; il ne le tiendra pas en ca-

chette et le chargera de son bagage. Si celui qui l'a perdu le retrouve chargé par le chemin, il ne jettera point la charge à bas, mais le suivra au logis et recevra son cheval. Si quelqu'un brûle une maison à la ville ou à la campagne, il sera fustigé, tondu et brûlé à la mâchoire.

Si un marchand teutonique revend plus cher au camp qu'il n'a acheté dans la ville, le chambrier lui ôtera toute sa marchandise, le frappera de verges, le tondra et le brûlera à la mâchoire. Nul Teuton n'aura pour compagnon de Latin, à moins qu'il ne sache le teutonique; que s'il en a un, on lui ôtera tout ce qu'il a. Si un soldat dit des injures à un autre, il peut le nier par serment; s'il ne le nie pas, il lui payera dix livres de monnaie ayant cours dans l'armée. Si quelqu'un trouve des vases pleins de vin, il en prendra du vin avec précaution, sans briser les vases et sans couper les cercles des tonneaux, de peur que tout le vin ne se répande au préjudice de l'armée. Lorsque l'armée s'emparera d'un château, les soldats enlèveront tout ce qu'il contiendra, mais ils ne le brûleront point sans l'ordre du maréchal. Lorsqu'un Allemand aura blessé un Italien, si celui-ci peut prouver par deux témoins valables qu'il avait juré la paix, l'Allemand sera puni [1].

Dans cette même diète, les Milanais furent cités à comparaître pour se justifier de leur rébellion. Ils n'avaient point tellement secoué le joug de l'Empire, qu'ils ne reconnussent encore leur allégeance envers son chef, en sorte qu'ils obéirent à la citation. Leurs députés, après avoir défendu leur conduite, offrirent, en guise de rançon, une somme d'argent considérable, que l'empereur refusa. La diète les déclara ennemis de l'Empire, et l'armée reçut l'ordre de se préparer au siége de Milan.

Sur la route, l'empereur étant campé près des ruines de l'ancien Lodi, les Lodesans se présentèrent à lui, portant des croix à leurs mains : c'était la marque distinctive des suppliants. Ils réclamèrent un nouvel emplacement pour bâtir leur ville, que les Milanais avaient détruite. Frédéric leur en assigna un sur le bord de l'Adda, et y fit poser, en sa présence, la première pierre du nouveau Lodi, qui subsiste encore [2].

Les Milanais se virent assiégés, le 25 juillet 1158, par toute l'armée impériale. Ils se défendirent vigoureusement, firent des sorties, eurent quelques succès, mais plus souvent des revers. Le plus grand fut de se voir abandonnés par leurs alliés, qui servaient même dans le camp ennemi. Les Crémonais et les Pavesans abusaient de l'appui

[1] Radevic, l. 1, c. 26, et Gunther Ligurin., l. 7. — [2] Otto Morena, p. 1009.

de l'empereur pour ruiner les campagnes; ils arrachaient ou brûlaient les vignes, les figuiers, les oliviers; ils renversaient les maisons; ils égorgeaient les prisonniers; enfin ils faisaient la guerre avec la barbarie à laquelle s'abandonnent souvent les faibles, lorsqu'une longue oppression les a aigris et que le succès les enivre [1].

Enfin, par la médiation du comte de Blandrate, un des plus puissants seigneurs du Milanais, qui avait l'estime et la confiance des deux partis, un traité fut signé, le 7 septembre, entre la ville de Milan et l'empereur Frédéric. Il commence en ces termes :

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voici la convention par laquelle les Milanais rentreront et demeureront dans la grâce de l'empereur. Suivent les conditions, qui furent encore assez avantageuses pour que les Milanais pussent s'y soumettre sans honte. Ils s'obligèrent à rendre la liberté aux villes de Como et de Lodi; à prêter serment de fidélité à l'empereur; à lui bâtir un palais à leurs frais; à lui payer en trois termes, dans l'année, neuf mille marcs d'argent, pour laquelle somme ils devaient donner des otages; enfin, à renoncer aux droits régaliens qu'ils possédaient. De son côté, l'empereur promit que son armée n'entrerait point à Milan, et qu'elle s'éloignerait des murs de cette ville, trois jours après qu'on lui aurait livré les otages convenus. Il comprit dans le traité les alliés des Milanais, les Tortonais, les Crémasques et les insulaires du lac de Como; il donna sa sanction à la continuation de leur alliance; il confirma le droit des Milanais d'élire eux-mêmes leurs consuls dans l'assemblée du peuple; mais il exigea que ces consuls lui prêtassent serment de fidélité, et que des députés, pris entre ceux qui leur succéderaient, vinssent auprès de lui, aux calendes de février, répéter cet engagement. Enfin, il promit de s'entremettre pour faire la paix entre Milan et ses alliés, d'une part, et les villes de Crémone, Pavie, Novare, Como, Lodi et Verceil, de l'autre, sous condition qu'on relâcherait les prisonniers de part et d'autre; mais il permit que, dans le cas où il ne réussirait pas à faire la paix, les Italiens gardassent les captifs qu'ils se seraient faits réciproquement, reconnaissant que lui-même n'aurait point droit de s'en plaindre [2].

Le traité ainsi convenu de part et d'autre, le clergé et les magistrats de Milan vinrent, nu-pieds, à la tente de l'empereur; le clergé, présidé par l'archevêque Obert, était précédé de la croix; les magistrats portaient l'épée nue à la main. Les articles du traité ayant été lus et ratifiés, l'empereur présenta sa main aux députés de Milan, et les reçut en ses bonnes grâces [3].

[1] Radevic, l. 1, c. 39. — [2] *Ibid.*, l. 1, c. 41. — [3] *Ibid.*, c. 42 et 43.

Le 23 novembre de la même année 1158, Frédéric tint une assemblée générale ou diète à Roncaille. Son but était d'y faire valoir son titre de maître du monde. Les légistes de Bologne entraient dans ses vues. Ces nouveaux docteurs, enthousiasmés du droit romain, ne voyaient en tout que l'empereur, comme Arnaud de Bresce, enthousiasmé de l'histoire romaine, ne voyait en tout que le sénat et le peuple romains. Pour les uns et les autres, les changements qui, depuis dix-huit siècles, avaient eu lieu dans le monde, dans les empires, dans la religion, dans les mœurs, dans les relations des individus et des peuples, ne comptaient pour rien. Une seule idée, l'empereur, voilà sur quelle règle de fer les légistes de Bologne voulaient ramener et réduire non-seulement l'Italie et l'Allemagne, mais toute l'humanité chrétienne. Quatre docteurs fameux enseignaient alors à Bologne le droit romain, savoir : Bulgare, Martin, Jacques et Hugues, disciples tous les quatre de Garnier ou Yrnerius, qui avait renouvelé cette étude. Frédéric les manda tous les quatre à la diète de Roncaille, pour en être l'âme.

Un jour que l'empereur allait à cheval entre le docteur Bulgare et le docteur Martin, il leur demanda s'il était de droit le maître du monde. Bulgare répondit qu'il ne l'était point quant à la propriété ; mais Martin soutint qu'il l'était. Alors l'empereur, descendant de son cheval, en fit présent à Martin. Sur quoi Bulgare fit ce jeu de mots : *Amisi equum, quia dixi æquum, quod non fuit æquum.* C'est-à-dire, autant que cela peut se traduire en français : J'ai manqué un cheval, pour avoir dit juste, ce qui n'est pas juste [1]. L'auteur contemporain qui rapporte cette anecdote est Otton Morena, magistrat de Lodi, ami et confident de l'empereur Frédéric. On y voit que les jurisconsultes étaient d'accord à soutenir que Frédéric était le maître du monde, quant à la souveraineté ; ils différaient seulement sur la question de savoir s'il l'était quant à la propriété. En un mot, que l'empereur allemand fût l'unique souverain du monde, et que, conséquemment, les rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, les empereurs des Grecs et même des Chinois, n'étaient que ses feudataires ou des usurpateurs, c'était là une chose hors de doute parmi les jurisconsultes de Bologne ; mais qu'il fût l'unique propriétaire de chaque maison, de chaque fauchée de pré, c'est sur quoi il y avait encore quelque dissentiment.

L'empereur Frédéric ayant donc fait venir à Roncaille les quatre docteurs de Bologne, leur ordonna de lui déclarer en vérité tous les droits régaliens qui lui appartenaient en Lombardie, comme empe-

[1] Otto Morena. *Hist. Laud.* Muratori, *Script. rer. ital.*, t. 6, p. 1018.

reur. Ils s'excusèrent de le faire sans prendre conseil des autres juges. L'empereur leur en adjoignit encore vingt-huit, deux de chaque ville de Lombardie. Les trente-deux jurisconsultes, ayant conféré ensemble, déclarèrent à l'empereur, en présence des seigneurs et des consuls des villes, que les régales n'appartenaient qu'à lui seul; et que, sous le nom de régales, on devait entendre les duchés, les marquisats, les comtés, les consulats, le droit de battre monnaie, les péages, le droit d'approvisionnement, les tributs, les ports, les moulins, les pêches et tous les revenus qui pouvaient provenir des fleuves [1].

Comme les arguments des légistes étaient appuyés de cent mille épées allemandes, on n'y trouva rien à répondre. Au contraire, c'était à qui louerait la condescendance du prince. L'archevêque de Milan, dans sa harangue, le qualifia d'empereur unique de Rome et du monde. Votre Majesté, ajouta-t-il, a daigné nous consulter, nous, les fidèles et votre peuple, sur les lois et la justice, ainsi que sur l'honneur de l'Empire. Sachez que tout le droit du peuple pour établir des lois nouvelles vous a été accordé. Votre volonté est le droit, suivant ce que l'on dit : Ce qui plaît au prince a force de loi, attendu que c'est à lui et en lui que le peuple a remis tout son empire et sa puissance; car tout ce que l'empereur constitue, décrète ou ordonne par une lettre, par une sentence, par un édit, devient à l'instant une loi. Il est selon la nature, en effet, que la récompense suive le travail, et que, chargé du fardeau de nous protéger tous, vous puissiez aussi nous commander à tous [2].

D'après la décision des jurisconsultes, l'archevêque de Milan et les consuls de la ville, ainsi que tous les autres évêques et seigneurs de Lombardie, renoncèrent publiquement, entre les mains de l'empereur, à tous ces droits qui avaient été déclarés régaliens. Mais l'empereur en confirma la possession à tous ceux qui en purent montrer des titres valables; et, toutefois, il s'en trouva d'usurpés pour trente mille marcs d'argent de revenu annuel [3].

En cette assemblée de Roncaille, l'empereur Frédéric fit plusieurs lois, principalement pour établir la paix et la sûreté publiques. Il en fit une en particulier pour les étudiants, à l'occasion, sans doute, de l'école de Bologne, qui était célèbre. Cette constitution porte : Que les écoliers qui voyagent à cause de leurs études, et principalement les professeurs des lois divines et impériales, pourront venir et habiter sûrement, eux et leurs messagers, aux lieux où l'on exerce les

[1] Otto Morena, p. 1017-1020. Radevic. l. 2, c. 5. — [2] Radevic, l. 2, c. 4. — [3] *Ibid.*, c. 5.

études; que personne ne soit assez osé pour leur faire injure, ni user de représailles contre eux pour les crimes ou les dettes de quelque autre province; de quoi les gouverneurs des lieux seront responsables. Si quelqu'un intente un procès contre eux, ils auront le choix de plaider devant leur seigneur, ou leur professeur, ou l'évêque de la ville, sous peine, à celui qui voudrait les traduire devant un autre juge, de perdre sa cause [1].

Comme la diète de Roncaille avait admis en principe que la volonté du prince faisait loi, Frédéric songea tout de bon à en tirer les conséquences. La ville de Plaisance avait été alliée de Milan; il fit raser ses murailles, combler ses fossés et abattre ses tours. Son ambition croissant avec le succès, il revendiqua les îles de Corse et de Sardaigne, et envoya aux Pisans et aux Génois des commissaires impériaux, avec ordre de les transporter dans ces îles. Ces deux peuples s'en dispensèrent; la colère de Frédéric s'enflamma contre eux, et il menaça les Génois de tout son courroux [2]. Les Génois, de leur côté, réclamèrent contre la loi portée à la diète sur les droits régaliens. Ils faisaient valoir d'anciens priviléges des empereurs, en vertu desquels ils étaient dispensés de tout impôt et de tout service, en raison de la pauvreté de leurs montagnes et du soin dont ils se chargeaient de défendre les côtes contre les infidèles. Cependant, dès qu'on apprit à Gênes les menaces de Frédéric, on vit hommes, femmes et enfants travailler nuit et jour, avec une ardeur égale, à relever et à fortifier les murs de la ville, à les couvrir de machines de guerre. En même temps, l'historien Caffara, ainsi que plusieurs des magistrats, furent envoyés en députation vers l'empereur; ils employèrent tour à tour, avec adresse, les raisonnements, le courage et la soumission; ils apaisèrent sa colère, et l'engagèrent à se contenter d'une somme de douze cents marcs d'argent, qu'ils lui payèrent [3].

Dès que la volonté du prince est la règle de la justice, il peut se dispenser de tenir sa parole toutes les fois qu'il lui plaît. Frédéric usa largement de ce privilége pour s'affranchir des obligations que lui imposait son traité avec les Milanais. Il se permit donc de soustraire Monza à leur juridiction, quoique, par ce traité, il les eût expressément confirmés dans la possession de tout leur territoire, à la réserve de Lodi et de Como. Peu après, il leur enleva également les deux comtés de la Martesana et de Seprio, dont il investit un nouveau seigneur; puis il mit une garnison allemande dans le château de Trezzo; enfin il donna ordre de détruire celui de Crème,

[1] Radevic, l. 2, c. 7. *Authent. ad tit. ne fil. propat.* 4, *cod.* 13. — [2] Radevic, l. 2, c. 9. — [3] Caffari, *Annal. genuens.*, l. 1, p. 270 et 271. Muratori, *Script. rer. ital.*, t. 6.

pour complaire aux Crémonais. Vers le même temps, il avait envoyé à Milan son chancelier, pour y établir un juge impérial ou podestat à la place des consuls; ce qui était contraire à la lettre même du traité de paix [1]. Le peuple ne put supporter ce nouvel outrage; il prit les armes avec un mouvement de fureur, et força le chancelier à sortir en hâte de la ville. Les Crémasques avaient traité de même les messagers qui leur avaient porté l'ordre d'abattre leurs murs.

Frédéric n'entreprit point une seconde fois le siége de Milan, mais il dévasta les campagnes du Milanais, à plusieurs reprises, pendant toute la durée de l'été 1159; il brûla les moissons, il fit abattre les arbres fruitiers ou enlever leur écorce, il détruisit toute espèce de comestibles; en même temps il fit garder toutes les routes qui conduisaient à Milan, et il soumit aux peines les plus sévères ceux qui porteraient des munitions dans cette ville [2].

Vers la mi-août, à la persuasion des Crémonais, qui lui promirent pour cela onze mille livres d'argent, Frédéric alla assiéger la ville de Crème, parce qu'elle demeurait fidèle à l'alliance des Milanais. Les Crémasques se défendirent avec un courage incroyable. Une de leurs sorties, pendant l'absence de l'empereur, fut si violente, que, quoiqu'ils n'eussent guère que six cents chevaux, ils conservèrent l'avantage, jusqu'à la fin de la journée, sur l'armée impériale. Frédéric fut si outré de l'insolence des Crémasques qui avaient osé battre ses troupes, qu'il fit pendre, en face des murs, un certain nombre de prisonniers. Les assiégés usèrent de représailles et livrèrent au même supplice, du haut de leurs créneaux, le même nombre de prisonniers allemands [3].

Frédéric les fit alors avertir, par un héraut, que désormais, à aucune condition, il ne les recevrait en grâce, et qu'il était résolu à les traiter avec la dernière rigueur. En même temps il envoya au supplice quarante otages qu'il avait levés précédemment dans Crème; il fit pendre également six députés que les Milanais envoyaient à Plaisance, et dont l'un était le neveu de l'archevêque de Milan. Ce n'est pas tout. Il restait encore d'autres otages de Crème entre les mains de Frédéric : c'étaient des enfants; il les fit attacher à une tour qu'il faisait avancer contre la ville, tandis que les assiégés, avec neuf catapultes, s'efforçaient de la repousser. Les pères de ces malheureuses victimes, en armes sur la muraille, poussaient des cris lamentables, et ne cessaient cependant de combattre et de diriger les catapultes contre la tour qu'on faisait approcher. L'un d'eux, éle-

[1] Sir Raul, p. 1181 et 1182. Otto Morena, p. 1021. Radevic, l. 2, c. 21. Muratori, t. 6. — [2] Radevic, l. 2, c. 33. — [3] *Ibid.*, c. 45.

vant la voix, criait à ses enfants : Bienheureux ceux qui meurent pour la patrie et la liberté ! Ne craignez point la mort, elle seule peut désormais vous rendre libres; si vous étiez parvenus à notre âge, ne l'auriez-vous pas bravée avec nous pour la patrie? Heureux de la rencontrer avant d'avoir, comme nous, à redouter l'infamie pour vos épouses, ou à résister aux gémissements de vos enfants qui vous demandent de les épargner ! oh ! puissions-nous bientôt vous suivre ! Puisse aucun vieillard d'entre nous n'être assis sur les cendres de sa cité ! puissent nos yeux être fermés avant d'avoir vu notre sainte patrie tomber entre les mains impies des Crémonais et des Pavesans[1] !

Tels sont les détails qui se lisent dans deux panégyristes allemands de l'empereur Frédéric, Radevic de Frisingue et le poëte Gunther. Un souverain qui, contre ses peuples mêmes, foule aux pieds le droit des gens et de l'humanité en égorgeant les otages ; un souverain qui foule aux pieds les plus saintes lois de la nature, en réduisant les pères à tuer leurs enfants pour se défendre eux-mêmes, non, il n'y a rien de plus atroce dans l'histoire des sauvages. Et cet homme se donnait pour l'unique souverain légitime de l'univers, pour le réformateur nécessaire de l'Église !

Il y avait déjà six mois que le siége durait, lorsque Frédéric parvint à corrompre le principal ingénieur des Crémasques, qui passa dans son camp et dirigea la construction de nouvelles machines pour attaquer la ville qu'il avait longtemps défendue. Après plusieurs combats acharnés, les habitants s'adressèrent au patriarche d'Aquilée et au duc de Bavière, et demandèrent, par leur entremise, à entrer en négociation. Ces deux personnages leur obtinrent des conditions qui furent acceptées. L'empereur leur permit de sortir de leur ville avec leurs femmes et leurs enfants, et d'emporter sur leurs épaules ceux de leurs effets dont ils pourraient se charger en une seule fois. Ce fut le 26 janvier 1160 que les habitants de Crème, hommes, femmes et enfants, au nombre de vingt mille environ, sortirent de cette ville malheureuse et s'acheminèrent vers Milan. L'empereur livra Crème au pillage de ses soldats, qui y mirent ensuite le feu. Les Crémonais prirent soin de raser jusqu'aux fondements tout ce qui avait échappé à l'incendie. Frédéric notifia son triomphe à tout l'empire par une lettre où il relève sa souveraine clémence, qui a bien voulu laisser la vie à ceux qu'il dépouillait, sans sujet, de tout le reste[2].

Après cette singulière clémence de Frédéric, ce qui étonne le plus, c'est la constance des Italiens à défendre leur liberté et leurs droits,

[1] Radevic, l. 2, c. 47. Gunther Ligur., l. 10. — [2] Radevic, l. 2, c. 58-63.

surtout depuis la diète de Roncaille, où leurs évêques, leurs abbés et leurs seigneurs avaient reconnu le nouveau dogme des légistes : que l'empereur était le seul maître de l'univers, la seule loi de l'empire, le seul propriétaire de l'Italie. C'est qu'au-dessus des évêques et des abbés se trouve le Pontife romain, qui, avec la liberté et les droits de l'Église universelle, protége naturellement la liberté et les droits des individus et des peuples.

Le pape Adrien IV blâma donc la faiblesse des évêques et des abbés de Lombardie, et leur fit connaître son mécontentement de ce qu'ils avaient reconnu tenir de l'empereur tous les droits régaliens. De plus, comme les officiers du prince, animés de l'esprit de leur maître, exigeaient avec insolence les nouveaux droits, jusque sur les terres de l'Église romaine, le Pape s'en plaignit à l'empereur lui-même par une lettre qui n'est pas venue jusqu'à nous. Suivant l'Allemand Radevic, elle était douce en apparence; mais en la lisant avec attention, on y trouvait une admonition bien âpre ; en outre, elle fut apportée par une personne peu considérable, qui disparut avant que la lettre fût lue [1].

Quelque temps auparavant, Anselme, archevêque de Ravenne, précédemment évêque d'Havelsberg, étant mort, Frédéric fit élire à sa place Gui, fils du comte de Blandrate, jeune homme que le Pape avait reçu dans le clergé de Rome à la prière de l'empereur, et ordonné sous-diacre. A son élection pour l'archevêché de Ravenne assista le cardinal Hyacinthe de la part du Pape. Deux fois l'empereur pria le Pape de confirmer cette élection; deux fois le Pape s'y refusa, disant qu'il ne pouvait se résoudre à éloigner de lui le fils du comte de Blandrate, tant à cause de son mérite que des avantages que ses parents pourraient procurer à l'Église romaine, et qu'il se proposait d'élever ce jeune homme, avec le temps, à de plus hautes dignités, lui ayant déjà assigné un titre comme s'il était diacre [2].

Irrité de ce refus, mais plus encore de la lettre mentionnée tout à l'heure, Frédéric, suivant l'ardeur de sa jeunesse, résolut de rendre au Pape la pareille, non par la qualité de l'envoyé, qui fut une personne honorable, mais par le style de la réponse. Il ordonna donc à son secrétaire de suivre le style des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'empereur avant celui du Pape, et, dans la suite, mettant *toi* au lieu de *vous ;* car l'usage était établi depuis longtemps de nommer au pluriel, par honneur, celui à qui l'on parle. Or, l'empereur disait que le Pape, en lui écrivant, devait suivre l'usage de ses prédécesseurs, ou qu'il devait lui-même observer le style

[1] Radevic, l. 2, c. 15. — [2] *Ibid.*, c. 16 et 17.

des anciens empereurs [1]. Nous n'avons pas la lettre où le Teuton Frédéric donnait des leçons de politesse littéraire au Pontife romain.

Le Pape y répondit en ces termes : Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Frédéric, empereur romain, salut et bénédiction apostolique. La loi divine, de même qu'elle promet une longue vie à ceux qui honorent leurs parents, de même aussi elle prononce une sentence de mort contre ceux qui maudissent leurs père et mère. Nous savons de plus, de la bouche même de la vérité, que quiconque s'élève sera humilié. C'est pourquoi, cher fils dans le Seigneur, nous ne sommes pas médiocrement étonné de votre Prudence, en ce que vous paraissez ne pas rendre au bienheureux Pierre et à la sainte Église romaine tout le respect que vous devriez. Car, dans les lettres que vous nous avez envoyées, vous mettez votre nom avant le nôtre; par où vous encourez la note d'insolence, pour ne pas dire d'arrogance. Que dirons-nous de la fidélité que vous avez promise et jurée au bienheureux Pierre et à nous ? de quelle manière vous l'observez ? puisque, de ceux qui sont des dieux et les fils du Très-Haut, à savoir des évêques, vous requérez l'hommage, vous exigez le serment féodal, mettant leurs mains sacrées entre les vôtres ; puisque, nous étant devenu manifestement contraire, vous fermez l'entrée non-seulement des églises, mais des villes de votre royaume, aux cardinaux envoyés d'auprès de nous. Rentrez donc, rentrez en vous-même, nous vous le conseillons ; car, après avoir mérité de nous la consécration et la couronne, nous craignons pour votre *Nobilité*, qu'en cherchant à prendre ce qu'on ne vous accorde pas vous ne perdiez ce qui vous a été accordé [2].

L'empereur répliqua par la lettre suivante : Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, à Adrien, pontife de l'Église catholique, de s'attacher à tout ce que Jésus a commandé d'enseigner et de faire. — La loi de la justice rend à chacun le sien. Nous ne dérogeons point à nos parents, à qui nous rendons en ce royaume l'honneur qui leur est dû ; car c'est d'eux, nos ancêtres, que nous avons reçu et la dignité et la couronne royales. Est-ce que Silvestre, au temps de Constantin, avait quelque chose de royal ? C'est par la concession de sa piété, que la liberté et la paix ont été rendues à l'Église, et tout ce que votre Papauté a de royal vient de la libéralité des princes. Ainsi, quand nous écrivons au Pontife romain, c'est d'après l'ancien droit que nous mettons notre nom le premier, et que nous lui accordons d'en faire de même quand il

[1] Radevic, l. 2, c. 15 et 18. — [2] *Post Radevic.*, p. 562. Apud Baron. 1159. Mansi, p. 796.

nous écrit. Relisez les annales, si vous avez négligé de le faire; vous y trouverez ce que nous disons. Et pourquoi n'exigerions-nous pas l'hommage et le serment féodal de ceux qui sont dieux par adoption et qui tiennent nos régales? puisque celui qui est notre Maître et le vôtre, qui n'avait rien reçu de l'homme-roi, au contraire lui avait tout donné, a toutefois payé le cens à César pour lui et pour Pierre, vous donnant l'exemple de faire de même, et vous disant : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Qu'ils nous laissent donc nos régales; ou bien, s'ils jugent qu'elles leur sont utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Nos églises et nos villes sont fermées à vos cardinaux, parce que nous ne voyons pas qu'ils viennent prêcher l'Évangile et affermir la paix, mais piller et amasser de l'or et de l'argent avec une avidité insatiable. Quand nous les verrons tels que l'Église désire, nous ne leur refuserons pas le salaire et la subsistance. Vous blessez l'humilité et la douceur, en proposant aux séculiers ces questions peu utiles à la religion. Que votre Paternité prenne donc garde, en remuant ces choses qui nous paraissent indignes, qu'elle ne cause un scandale à ceux qui reçoivent vos paroles comme une rosée bienfaisante. Car nous ne pouvons nous dispenser de répondre à ce qu'on nous dit, quand nous voyons que l'orgueil, cette bête détestable, s'est glissé jusque sur le Siége de Saint-Pierre. Pourvoyez toujours bien à la paix de l'Église, et portez-vous toujours bien [1].

Dans cette missive, Frédéric engage le Pape à relire les annales de l'histoire. Mais Frédéric aurait bien fait de relire ses propres lettres. Dans une lettre précédente au même Pape, il rappelle que sa couronne est élective, et que l'archevêque de Mayence en est le premier électeur; ici il prétend qu'elle est héréditaire, et qu'il l'a reçue de ses ancêtres, à partir de Constantin. Quand on veut remontrer un Pape, il faut au moins être d'accord avec soi-même. Si Frédéric ou ses conseillers avaient bien lu les annales de l'histoire, ils y auraient vu que la dignité impériale rétablie en Occident par le Pontife romain n'était plus du tout l'institution païenne de Romulus, de César, de Néron, mais une institution essentiellement chrétienne, et que l'empereur d'Occident n'était autre chose que le défenseur armé de l'Église romaine et du Pontife romain ; que, par conséquent, c'était à l'Église romaine et à son Pontife à se choisir ce défenseur parmi les divers princes de la chrétienté; ils auraient vu et compris que, vouloir ramener cette institution à l'idée païenne de Dioclétien et de Nabuchodonosor, c'était la rendre non-seulement inutile, mais

[1] *Post Radevic.*, p. 563.

nuisible et odieuse, c'était en provoquer l'abolition. C'est à quoi travaillaient, sans s'en douter, les légistes de Bologne avec leur principe d'idolâtrie politique : L'empereur est l'unique souverain, l'unique propriétaire, l'unique loi du monde. De là ce raisonnement de Frédéric : Les biens de l'Église romaine et des autres églises leur ont été donnés par les princes; donc j'ai droit de les reprendre, et de les reprendre sans aucun égard à l'intention des donateurs, aux modifications plus ou moins importantes qu'y ont apportées les temps et les circonstances.

Les Bédouins et les Juifs font des raisonnements semblables pour justifier leurs pillages et leurs usures. Les Bédouins disent : Ismaël, notre père, est le premier-né d'Abraham, à qui Dieu a promis l'univers : c'est injustement que notre père Ismaël a été privé de son héritage par Isaac, son cadet. Il est donc juste que nous reprenions notre bien et sur les Juifs et sur les autres. Les Juifs disent de leur côté : C'est à nous, enfants d'Abraham, qu'a été donnée la terre promise, et qu'a été promise la possession du monde; ce sont les Chrétiens surtout qui nous privent de l'un et de l'autre; il est donc juste que nous reprenions notre bien, principalement sur eux. Au dix-neuvième siècle, un soldat heureux dira comme Frédéric au douzième : Je suis le successeur de Charlemagne ; or, Charlemagne a donné à l'Église romaine et Rome et le patrimoine de Saint-Pierre; donc il est juste que je reprenne l'un et l'autre. C'est toujours le même raisonnement, le droit du plus fort. Et les Papes, en s'y opposant avec un courage invincible, ont bien mérité de l'humanité; car ils ont conservé sur la terre l'idée et le règne de la justice.

Cependant, entre Frédéric et Adrien, les esprits s'échauffaient de plus en plus, et l'on prétendait même avoir intercepté des lettres du Pape, par lesquelles il excitait à l'insurrection et Milan et quelques autres villes. Alors Henri, cardinal de Saint-Nérée, qui avait été à Augsbourg un des médiateurs de la paix entre le Pape et l'empereur, écrivit à son ami Éberard, évêque de Bamberg, qui avait travaillé avec lui à ce traité en cette même qualité de médiateur, pour l'exhorter à combattre, par ses conseils, pour l'honneur et la liberté de l'Église. Car, ajoute-t-il, tant que les affaires seront gouvernées par des seigneurs laïques, qui ne savent ni les canons ni les règles de la religion, la paix ne pourra s'affermir. L'évêque de Bamberg était un des conseillers intimes de l'empereur, mais on lui avait caché toute cette affaire. Il répondit donc au cardinal qu'il était sensiblement affligé de ce commencement de division, dont il attribue la première origine, de la part des conseillers de l'empereur, à une connaissance mal digérée et mal comprise de l'antiquité, qu'ils vou-

laient appliquer à tort et à travers. Toutefois, il cherche à excuser l'empereur même, et pense que le plus grand mal vient de ce que personne ne veut faire les avances de la réconciliation. Il insinue que c'est aux Romains, comme mieux instruits, à prévenir les autres et à les instruire avec douceur. Il écrivit dans le même sens au Pape, usant d'une liberté respectueuse, et lui dit : Il est à craindre que les paroles dures de part et d'autre, venant à se choquer, ne produisent un feu qui s'étende bien loin dans le sacerdoce et l'Empire ; de quoi Dieu nous préserve. Votre fils, comme vous le savez, est notre seigneur; vous, de votre côté, comme le Christ, vous êtes notre seigneur et notre maître. Personne d'entre nous n'ose dire ni d'ici ni de là : Pourquoi faites-vous ou dites-vous cela ? Seulement, nous faisons des vœux pour la paix. S'il m'était permis de dire ce que je pense : Il me semble qu'il ne serait pas expédient de tant peser les paroles et d'en tant demander raison, parce qu'il vaut mieux éteindre le feu au plus vite que de disputer de quel côté il est venu. Je sais que je parle de choses qui sont au-dessus de moi, mais je parle dans la sincérité de mon cœur devant celui qui est au-dessus de nous et qui connaît ce qu'il y a de plus caché; et, puisque j'ai commencé, je continuerai de vous parler avec confiance, comme à mon père et à mon seigneur. Laissant de côté les paroles qui peuvent être prises diversement, selon la diversité des auditeurs et des interprètes, daigne votre Paternité écrire de nouveau, avec douceur et bonté, à votre fils, notre seigneur l'empereur, et le rappeler avec une affection paternelle; il est disposé à vous rendre toute sorte de respect. Que Samuel embrasse son David, qu'il ne permette pas qu'il se sépare de lui, de peur que le manteau ne se déchire ; mais que Dieu soit honoré et que l'Église catholique jouisse d'une tranquille dévotion [1].

L'évêque de Bamberg, qui écrivit ces lettres, était un prélat distingué par sa doctrine et la pureté de ses mœurs. Il avait une telle affection pour l'étude de l'Écriture sainte, qu'il en méditait continuellement les divers sens, même à la guerre, et en faisait sa consolation au milieu des soins dont il était occupé pour les affaires publiques; car l'empereur avait une confiance particulière en ses conseils, et partageait avec lui la conduite de ses États ; aussi le prélat était-il singulièrement affectionné au bien et à l'honneur de l'empire [2].

Après les fêtes de Pâques, qui, l'an 1159, furent le 29 de mars, l'empereur Frédéric tint une assemblée en son camp près de Bologne, pour juger les Milanais, qui avaient repris les armes pour les raisons que nous avons vues. A cette asssmblée se trouvèrent quatre

[1] Radevic, l. 2, c. 19, 20 et 21. — [2] *Ibid.*, c. 29.

cardinaux, légats du pape Adrien, savoir : deux cardinaux-prêtres, Octavien, du titre de Sainte-Cécile, et Henri, de Saint-Nérée ; et deux cardinaux-diacres, Guillaume, auparavant archidiacre de Pavie, et Gui de Crème. Il y eut aussi des députés du sénat et du peuple romains. Les cardinaux dirent que le Pape demandait l'exécution du traité de paix fait avec le pape Eugène, puis ils firent les propositions suivantes : L'empereur n'enverra pas de nonce à Rome à l'insu du Pape, puisque toute la magistrature y appartient à Saint-Pierre avec toutes les régales. Il ne lèvera point de droits de fourrages sur les domaines du Pape, sinon au temps de son couronnement. Les évêques d'Italie ne lui feront que serment de fidélité, sans hommage. Les nonces de l'empereur ne logeront point dans les palais des évêques. De plus, le Pape demandait la restitution de plusieurs terres ; et les tributs de Ferrare, de Massa, de toutes les terres de la comtesse Mathilde, de tout le pays depuis Aquapendente jusqu'à Rome, du duché de Spolète et des îles de Sardaigne et de Corse.

A ces propositions du Pape, l'empereur dit : Quoique je ne doive pas répondre sur des articles si importants sans le conseil des seigneurs, je ne laisse pas de vous dire à présent que je ne demande point d'hommage aux évêques d'Italie, s'ils ne veulent en rien posséder de mes régales. Mais s'ils écoutent volontiers le Pontife romain, quand il leur dit : Qu'avez-vous affaire du roi ? je leur dirai aussi : Qu'avez-vous affaire de possession ? Il dit que nos nonces ne doivent pas être reçus dans les palais des évêques ; j'en conviens, pourvu que ces palais soient bâtis sur le fonds des évêques et non sur le nôtre ; car la superficie cède au fonds. Il dit que la magistrature et les régales de Rome appartiennent à Saint-Pierre. Cet article est important, et aurait besoin d'une plus mûre délibération ; car, puisque je suis empereur romain par l'ordination divine, je ne porte qu'un vain titre, si Rome n'est point en ma puissance [1].

On voit, dans tout ceci, que Frédéric, aheurté à l'idée païenne d'un empereur tel que César, Tibère ou Néron, ne comprenait rien à l'institution chrétienne de la dignité impériale en Occident, ni rien au rôle providentiel d'un empereur catholique, tel que Charlemagne et saint Henri, qui mettaient leur gloire et leur prérogative à être les dévots défenseurs et les humbles auxiliaires de l'Église romaine [2]. On voit que Frédéric, endoctriné par les légistes de Bologne, se regardait sérieusement comme l'unique propriétaire du sol, et les évêques et les églises comme incapables de posséder en propre une maison.

[1] Radevic, l. 2, c. 30. — [2] Voir les titres que prend Charlemagne à la tête de plusieurs de ses lois.

Toutefois, selon Radevic de Frisingue, Frédéric offrait de rendre justice au Pape sur tous les chefs dont il se plaignait, pourvu que le Pape la lui rendît aussi de son côté sur plusieurs griefs qu'il proposait ; mais les légats ne voulaient point mettre les droits du Pape en compromis, par la raison qu'il ne se pouvait soumettre au jugement de personne. Les griefs de l'empereur étaient que le Pape avait manqué au traité par lequel il avait promis de ne se réconcilier avec les Grecs, le roi de Sicile et les Romains, que du consentement de l'empereur; que les cardinaux passaient librement sur son royaume sans sa permission, qu'ils entraient dans les palais des évêques qui appartenaient au roi, et qu'ils étaient à charge aux églises. Enfin il se plaignait des appellations injustes et de plusieurs autres désordres. Les légats dirent qu'ils ne pouvaient rien faire sans savoir la volonté du Pape; ainsi on résolut qu'il choisirait six cardinaux, et l'empereur six évêques, pour examiner et terminer cette affaire. On en fit la proposition ; mais il la rejeta, disant toujours qu'il ne voulait point d'autre paix que celle qui avait été faite avec le pape Eugène. L'empereur, de son côté, refusa de s'en tenir à ce traité, et prit à témoin tous les évêques et les seigneurs allemands et lombards, qu'il offrait de rendre en tout justice au Pape, à condition que le Pape aussi la lui rendrait. Protestations qui ne coûtaient guère : la difficulté était de convenir d'un arbitre ou d'un juge. Les députés du sénat et du peuple romains, qui ne durent pas être fâchés de cette mésintelligence, se montrèrent étonnés et indignés de ce qu'ils entendaient; et l'empereur résolut d'envoyer à Rome pour faire la paix, du moins avec eux, si le Pape persistait à la refuser [1].

Mais, si Frédéric n'était point disposé à céder, Adrien l'était beaucoup moins. Le 19 mars de la même année 1159, il écrivait aux archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, si vous demeurez fidèles ; tandis que les moucherons de Pharaon, échappés à l'abîme de l'enfer et emportés par le tourbillon, sont changés en poussière, au lieu d'obscurcir le ciel, comme ils le souhaitaient. Gloire à Dieu, qui sans doute vous fait comprendre qu'entre nous et le roi, dont la part est hors de l'héritage du Seigneur, il ne peut pas y avoir de communion. Cette division, qu'il a provoquée, retombera toutefois sur sa tête, et il est semblable au dragon, qui voulut voler à travers le ciel et entraîner avec sa queue la troisième partie des étoiles, mais qui tomba dans l'abîme, ne laissant à ses imitateurs que cet enseignement : Quiconque s'élève sera humilié. C'est ainsi que ce renard, pour vous c'est

[1] Radevic, l. 2, c. 31.

un marteau, cherche à ravager la vigne du Seigneur ; c'est ainsi que ce fils criminel, issu d'une race injuste et d'un tronc inutile, a oublié toute reconnaissance et toute crainte de Dieu. De ses promesses, il n'en a tenu aucune, partout il nous a trompés ; et pour cela, comme un rebelle envers Dieu, comme un vrai païen, il mérite l'excommunication. Et non-seulement lui, mais encore, nous vous avertissons, quiconque lui est en aide, quiconque l'approuve par sa parole ou par son silence. Il égale sa puissance à la nôtre, comme si la nôtre était bornée à un coin comme l'Allemagne ; l'Allemagne, le dernier des royaumes, jusqu'au moment où les Papes l'ont élevé. Les rois teutoniques, avant que Zacharie eût sacré Charles, ne se promenaient-ils pas philosophiquement sur un chariot traîné par des bœufs ? Les misérables ! possédaient-ils autre chose que ce que le maire de leur palais leur accordait par grâce ? N'ont-ils pas encore maintenant leur résidence à Aix-la-Chapelle, dans une forêt gauloise, et nous à Rome ? Autant Rome est au-dessus d'Aix-la-Chapelle, autant le sommes-nous au-dessus d'un roi qui affiche la domination universelle, tandis qu'il peut à peine contenir dans l'ordre un de ses indociles princes, ou seulement dompter la tribu sauvage et insensée des Frisons ! Enfin la dignité impériale, c'est par nous qu'il la possède, et nous avons droit de reprendre ce que nous n'avons conféré qu'en présupposant la reconnaissance. Instruisez votre roi là-dessus, et ramenez au bon chemin et à se réconcilier avec nous, celui qui s'éloignait de nous par vous ; car, vous aussi, il vous précipitera dans la perdition, s'il y a division entre l'Empire et l'Église [1].

Lorsque le pape Adrien tenait ce langage, il venait de conclure un traité de paix et d'alliance avec le roi Guillaume de Sicile : il venait de cimenter la paix et l'alliance entre Henri, roi d'Angleterre, et le roi de France, Louis le Jeune, par le mariage conclu entre le fils aîné du premier et une fille du second.

Hugues de Champfleuri, chancelier du roi de France, avait efficacement travaillé à l'union du roi, son maître, avec celui d'Angleterre. Le pape Adrien lui écrivit, pour lui en témoigner sa satisfaction. Par plusieurs autres lettres, on voit le soin qu'il prenait de lui procurer et de lui conserver des bénéfices. Hugues était chanoine de Paris et d'Orléans, et le Pape ordonna à l'un et à l'autre chapitre de lui conférer les revenus de sa prébende en quelque lieu qu'il fût. Par une autre lettre, il prie Thibaut, évêque de Paris, de lui donner le premier personnat ou dignité qui vaquera dans son église ; et, par une autre, il ordonne aux chanoines de Paris d'accorder au chancelier

[1] Hahn, *Collectio monumentorum*, t. 1, p. 122.

Hugues la première dignité dans leur église, et les premières maisons dans leur cloître qui viendront à vaquer. Le Pape lui confirma aussi la possession du grand archidiaconé d'Arras, dont il avait été pourvu par l'évêque Godefroi ; mais parce que l'évêque, en lui donnant ce bénéfice, lui avait fait jurer de lui résigner la chancellerie, le Pape l'absout de ce serment comme illicite. Le Pape se plaint encore à l'évêque d'Arras de ce qu'en donnant à Hugues l'archidiaconé, il lui avait ôté une église dont il était en possession. Il en ordonne la restitution, et prie l'archevêque de Reims d'y tenir la main [1]. Il est bien à croire que le Pape se portait à tout cela non pas uniquement de lui-même, et que les sollicitations directes ou indirectes du chancelier y entraient pour quelque chose. Ce sont les premiers ou des premiers exemples connus de dispense du Pape pour la résidence ou la pluralité des bénéfices, et des recommandations ou mandats, pour engager les ordinaires à promettre des bénéfices avant qu'ils vaquassent. La suite en fera voir l'importance. Hugues de Champfleuri fut pourvu de l'évêché de Soissons, après la mort d'Ansculfe, arrivée le 19 de septembre 1159, et demeura toutefois chancelier de France [2].

Il y a toute apparence que ce fut à l'occasion de leur alliance de famille et de leur entrevue à Paris, 1158, que les deux rois de France et d'Angleterre résolurent d'aller ensemble en Espagne faire la guerre aux infidèles. Le roi Louis assemblait déjà ses troupes et faisait les préparatifs de son voyage, quand, pour y mieux réussir, il envoya demander au pape Adrien son conseil et sa faveur, c'est-à-dire une bulle d'indulgence pour exciter les Français à cette guerre. Le Pape lui répondit, louant son zèle, mais reprenant son empressement. Il ne paraît, ajoute-t-il, ni prudent ni sûr d'entrer dans un pays étranger sans avoir demandé l'avis des seigneurs et du peuple du pays. Or, comme nous l'avons appris, vous vous disposez à y aller sans en avoir consulté ni l'église ni les princes, au lieu d'attendre qu'ils vous en eussent prié eux-mêmes. C'est pourquoi nous vous conseillons de savoir auparavant leur volonté; autrement il serait à craindre que votre voyage ne fût même à charge, et qu'on ne nous accusât de légèreté; car vous devez vous souvenir que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad le voyage de Jérusalem, sans avoir consulté ceux qui étaient sur les lieux, ni pris assez de précaution. Vous savez le mauvais succès de ce voyage, et les reproches que s'attira l'Église romaine pour vous l'avoir conseillé. Toutes ces considérations nous ont fait différer l'exhortation au peuple de votre

[1] Adrian., *epist.* 20, 11, 14, 13, 24, 10, 12, 16, 17, 18, 19. — [2] *Gallia christiana.*

royaume, que Rotrou, évêque d'Évreux, nous demandait de votre part ; nous l'enverrons quand vous serez prêt à partir à la prière des princes et du peuple de la contrée. Mais, suivant votre demande, nous vous avons accordé, dès à présent, les lettres par lesquelles nous recevons votre royaume sous la protection de Saint-Pierre, contre ceux qui voudraient attaquer votre royaume en votre absence ; car l'affection que nous avons pour Votre Majesté est si grande, que, ne nous eussiez-vous rien dit ni demandé, nous ferions toujours, avec un empressement cordial, tout ce qui est en notre pouvoir pour l'honneur et l'exaltation de votre personne et de votre royaume [1].

Cette lettre, où l'on respire avec délices l'affection paternelle du Pape pour le roi de France, et la confiance filiale du roi pour le Pape, est datée du 18me de février, apparemment de l'année 1159. Le Pape y loue singulièrement la vertu et la prudence de l'évêque d'Évreux, et engage le roi à l'écouter comme si c'était lui-même. Rotrou était fils de Henri, comte de Warwick, et de Marguerite, fille du comte de Perche. Ses parents le firent élever dans le prieuré de la Charité-sur-Loire. Il en sortit pour étudier la théologie sous Gilbert de la Porrée, et devint archidiacre de Rouen, dont il fut plus tard archevêque.

Vers le même temps, commencèrent en Espagne et en Portugal plusieurs nouveaux ordres militaires. L'an 1147, le roi Alphonse de Castille, surnommé le Batailleur, s'étant emparé, sur les Sarrasins, de la ville de Calatrava, la donna aux chevaliers du Temple, pour la garder et repousser de ce côté les irruptions des infidèles. Huit ans après, les Sarrasins assemblèrent une armée formidable pour reprendre cette place. Les Templiers, ne se croyant point assez forts pour la défendre contre des ennemis si puissants, la remirent entre les mains du roi Sanche II, successeur d'Alphonse. Le roi fit publier dans sa cour, que, s'il y avait quelque seigneur qui voulût entreprendre la défense de cette place, il la lui donnerait en propriété, et qu'elle passerait à ses héritiers. Personne ne se présenta ; les armements formidables des Sarrasins faisaient peur à tous les guerriers et les nobles. A la fin, il se présenta un moine, Diégo Velasquèz religieux de l'ordre de Cîteaux et de l'abbaye de Fitero, dans le royaume de Navarre ; homme noble, qui avait été élevé dans sa jeunesse auprès du roi, et avait longtemps porté les armes avant que d'embrasser l'état monastique. Il accompagnait à la cour Raymond, son abbé, qui y venait pour quelques affaires. Ce moine donc, voyant le roi en peine du danger où se trouvait la ville de Calatrava, con-

[1] Adrian., *epist*. 23.

seilla à son abbé de la demander. L'abbé y eut d'abord de la répugnance ; mais, vaincu par les sollicitations du moine, il demanda au roi la ville menacée. On le regarda d'abord comme un fou ; cependant le roi, comme par inspiration divine, lui accorda sa demande et donna cette ville à l'ordre de Cîteaux, particulièrement aux religieux de Fitero en Navarre, à condition qu'ils la défendraient contre les infidèles. L'acte de concession est de l'année 1158.

L'abbé Raymond et son compagnon Velasquèz proposèrent ensuite au roi de fonder à Calatrava un ordre militaire. Ayant obtenu le consentement de ce prince, ils communiquèrent leur dessein à Jean, archevêque de Tolède, qui non-seulement l'approuva, mais leur donna une grosse somme d'argent pour fortifier cette ville ; il accorda, de plus, de grandes indulgences à ceux qui voudraient prendre les armes pour sa défense, ou qui voudraient y contribuer en y envoyant de l'argent, des armes et des chevaux. Plusieurs personnes se joignirent aux deux moines. Ceux-ci, avec le secours du ciel, levèrent en peu de temps une armée considérable, entrèrent à Calatrava, et en prirent possession la même année 1158. Ils firent travailler d'abord aux fortifications, qui furent achevées avec tant de succès et de promptitude, que les Sarrasins, voyant cette ville si bien secourue et fortifiée, quittèrent le dessein qu'ils avaient de l'attaquer.

L'abbé Raymond, n'ayant plus rien à craindre de la part de ces infidèles, s'appliqua à former le nouvel ordre militaire, qui prit le nom de cette ville. Le chapitre général de Cîteaux prescrivit aux chevaliers une manière de vie, et leur donna un habit convenable à des personnes destinées à la guerre. Comme le territoire de Calatrava contenait plus de vingt lieues de circuit, et qu'il y avait peu d'habitants, l'abbé Raymond alla dans son abbaye de Fitero, n'y laissa que les religieux infirmes, envoya tous les autres à Calatrava, avec des troupeaux et des meubles ; il y conduisit en outre plus de vingt mille hommes pour peupler son territoire. Il gouverna cet ordre six ans, et mourut en odeur de sainteté en 1163.

Après sa mort, les chevaliers de Calatrava, quoique la plupart ne fussent que des frères convers de Cîteaux, auxquels il avait fait prendre les armes, ne voulurent plus avoir de moines avec eux ni être gouvernés par un abbé, et élurent pour premier grand maître, don Garcia, l'un d'entre eux ; les religieux de Cîteaux, qui étaient à Calatrava, élurent pour abbé don Rodolphe, et se retirèrent à Cirvelos. Cette séparation en deux communautés produisit d'abord quelque mésintelligence ; mais les choses s'accommodèrent bientôt ; et l'an 1164, sur leur demande, le pape Alexandre approuva l'ordre

des chevaliers, ainsi que la règle de vie qui leur avait été prescrite par le chapitre général de Cîteaux [1].

L'an 1177, le même pape Alexandre approuva l'ordre religieux et militaire d'Alcantara. Il eut pour fondateurs, en 1156, deux frères nommés Suarèz et Gomèz, qui, par le conseil d'un ermite, bâtirent une forteresse sur les frontières de Castille, dans le diocèse de Cividad Rodrigo, pour résister aux Sarrasins, et lui donnèrent le nom de Saint-Julien du Poirier. Ils y mirent des chevaliers pour la garder, et, l'an 1158, Odon, archevêque de Salamanque, qui était de l'ordre de Cîteaux, leur prescrivit une manière de vie. Ils prirent plus tard le nom d'Alcantara, quand cette ville leur fut donnée en garde.

En 1147, sous le règne d'Alphonse, premier roi de Portugal, quelques gentilshommes, s'étant unis ensemble pour combattre contre les Maures, firent entre eux comme une espèce de société, sans s'engager à aucun vœu ni à aucune manière de vie particulière, sinon l'obligation de combattre les infidèles et de suivre le roi dans ses armées. En 1162, cet ordre fut établi sous forme de religion militaire ; et le premier grand maître fut un prince français, nommé Pierre, parent du roi et pair de France, ainsi qu'on le voit dans l'acte même d'institution. On y voit encore que la nouvelle milice religieuse fut établie en présence du roi Alphonse, des seigneurs de sa cour et des légats du Pape, par Jean Zirita, abbé de Tarouca, qui prescrivit aux chevaliers leur règle de vie et leurs obligations, qui consistaient à défendre par les armes la religion catholique, exercer la charité, garder la chasteté, porter un habit de religion fait de telle sorte, qu'il ne les empêchât pas de combattre. En temps de paix, ils devaient se lever de grand matin pour faire oraison et entendre la messe; ils étaient obligés de jeûner les vendredis, de dormir avec leurs capuces, de garder le silence, de manger en commun, de recevoir les pèlerins et de suivre la règle de Saint-Benoît. Ils prirent successivement le nom de chevaliers d'Évora et d'Avis, ce dernier d'une forteresse qu'ils bâtirent sur les frontières du royaume pour résister aux incursions des Maures.

L'an 1167, le même roi Alphonse de Portugal institua l'ordre religieux et militaire de Saint-Michel, à l'occasion que voici. C'est lui qui le rapporte dans l'acte d'institution. Alphonse était à Santarem, quand Albrac, roi musulman de Séville, vint pour l'y assiéger avec une armée puissante. Alphonse, qui ne s'y attendait pas, n'avait qu'une poignée de monde.

De plus, il apprit que le roi de Léon, avec lequel il n'était pas en

[1] Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. 6.

trop bonne intelligence, marchait sur le Portugal de son côté, peut-être pour se joindre aux infidèles. Dans cette incertitude, le roi Alphonse, avec le peu de monde qu'il avait, marcha d'abord contre les Sarrasins. Leur multitude ne put ébranler son courage. Au contraire, persuadé que Dieu, qui avait exterminé par un de ses anges cent quatre-vingt-cinq mille soldats de l'armée de Sennachérib, n'était pas moins puissant pour le délivrer de ses ennemis qu'il ne l'avait été pour sauver Israël, il le pria avec ferveur de lui envoyer un bon ange qui marchât devant lui et portât la crainte et l'épouvante dans le cœur de ces blasphémateurs de son saint nom, qui ne venaient que pour opprimer son peuple et profaner ses saints temples. Sa prière fut exaucée; il battit les ennemis complétement. Mais, au fort de la bataille, s'apercevant que les Sarrasins avaient enlevé le grand étendard du royaume, il se fait jour à travers leurs rangs pour le reprendre, et, dans cette action périlleuse, se voit visiblement assisté par l'archange saint Michel. Plein de reconnaissance, Alphonse bâtit une chapelle dans le couvent d'Alcobaza, et institua un ordre militaire en son honneur.

Alphonse resta trente jours dans un couvent pour y rendre grâces à Dieu, tant pour cette victoire sur les Sarrasins, que parce que le roi de Léon, qu'il croyait n'être venu en Portugal que pour donner secours à ces infidèles, était venu, au contraire, pour l'aider à les vaincre et faire la paix avec lui. Ce fut pendant le séjour qu'il fit dans ce monastère qu'il prescrivit aux chevaliers de l'ordre leurs obligations.

Personne n'y pouvait entrer qu'il ne fût noble et de la cour de ce prince; ceux qui avaient combattu avec lui étaient préférés. Le récipiendaire devait jurer entre les mains de l'abbé d'Alcobaza qu'il serait fidèle à Dieu, au Pape et au roi; l'abbé d'Alcobaza, qui était de l'ordre de Cîteaux, avait seul le pouvoir de donner les insignes de l'ordre. Les chevaliers devaient réciter tous les jours, soit en temps de guerre, soit en temps de paix, les mêmes prières que les convers de l'ordre de Cîteaux. Leur principale obligation était d'être doux et humbles, de réprimer les superbes, de protéger les femmes, principalement les nobles, les filles et les veuves, de défendre la foi, de combattre ses ennemis et d'obéir à leurs supérieurs [1].

Vers la même époque, les courses des Maures incommodaient souvent les pèlerins de Saint-Jacques en Galice. Pour y porter remède, les chanoines de Saint-Éloi, qui avaient un monastère dans ce royaume, bâtirent plusieurs hôpitaux ou hôtelleries chrétiennes le long du chemin, qu'on appelait communément la Voie française,

[1] Hélyot, *Hist. des ordres monast.*, t. 6.

pour y loger les pèlerins. Peu de temps après, treize gentilshommes, prenant comme eux saint Jacques pour leur patron, s'obligèrent par vœu de garder et d'assurer les chemins contre les incursions des infidèles. Ils communiquèrent leur dessein à ces chanoines de Saint-Éloi, leur proposant de ne faire qu'un corps entre eux, de mettre en commun le revenu du monastère et ce qu'ils pouvaient avoir et pourraient acquérir dans la suite. Cette union se fit en 1170. Le nouvel ordre militaire de Saint-Jacques fut approuvé, l'an 1175, par le pape Alexandre III.

L'ordre se composait de clercs et de chevaliers; de ceux-ci, les uns gardaient le célibat, les autres étaient mariés; les femmes de ces derniers étaient comptées pour sœurs de l'ordre. Leur but était de combattre les Sarrasins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incursions, que pour les attirer eux-mêmes au christianisme. Ces chevaliers avaient un maître nommé Pierre Fernandès et plusieurs commandeurs; ils vivaient en commun, sans avoir rien en propre, à l'exemple des premiers fidèles de Jérusalem; ils étaient liés à l'ordre, et ne pouvaient revenir au siècle, ni passer à un autre ordre sans la permission du maître; mais les veuves des chevaliers pouvaient convoler à de secondes noces. Tout ce qu'ils avaient conquis ou qui leur avait été donné appartenait à l'ordre, pourvu qu'il eût été possédé par les Sarrasins de temps immémorial, nonobstant les titres anciens que l'on eût pu produire. Les clercs de l'ordre devaient vivre en communauté, portant le surplis, administrer les sacrements aux chevaliers et instruire leurs enfants. Ils devaient gouverner les églises nouvellement bâties par l'ordre, et elles étaient exemptes, à l'égard des évêques, de dîmes et de toutes redevances. Tout l'ordre était exempt des interdits généraux, et ceux qui le composaient ne pouvaient être interdits ni excommuniés que par un légat *à latere*; ce qui s'étendait à leurs familles et à leurs serviteurs. En reconnaissance de ces priviléges, l'ordre devait payer au Pape, tous les ans, dix malaquins, sorte de monnaie d'Espagne [1].

Dans une partie de l'Espagne, le comte Raymond de Barcelone, roi d'Aragon, quoiqu'il ne voulût pas en porter le titre, continuait ses exploits contre les Mahométans. Quelques Chrétiens, soit inimitié, soit amour de l'argent, se mettaient contre lui avec les infidèles. Raymond en informa le chef de l'Église par les évêques de Pampelune et de Saragosse. Sur quoi le pape Adrien écrivit à l'archevêque de Narbonne, son légat, à l'archevêque de Tarragone et à leurs suffragants, qu'il prenait sous la protection spéciale de Saint-Pierre et

[1] Hélyot, t. 2. Labbe. t. 10. p. 1378.

du Siége apostolique la personne et tous les États du comte, et qu'il ordonnait aux évêques d'excommunier la personne et d'interdire les terres de tous ceux qui oseraient le molester, lui ou ses domaines, pendant qu'il serait occupé contre les Sarrasins [1].

Si l'empereur Frédéric et les Allemands s'étaient entendus, comme les Espagnols, avec le chef de l'Église, pour porter leurs armes et leur influence vers le septentrion, parmi les Slaves et les Russes, ils auraient pu accélérer prodigieusement la conquête et la civilisation chrétienne du monde. Mais Frédéric et les Allemands, au lieu de s'entendre avec le chef de l'Église, comme des fils avec leur père, ne cherchaient qu'à le contrarier et à l'asservir, et cela pour s'asservir à eux-mêmes tout le monde, moins encore par la force de leurs armes que par le moyen plus commode de l'autorité pontificale. Comme le pape Adrien IV n'entendait pas du tout se faire l'instrument servile de l'Allemand Frédéric pour l'asservissement des autres rois et peuples, une rupture était imminente entre le sacerdoce et l'Empire, lorsque ce Pape mourut, le premier jour de septembre 1159, dans la ville d'Anagni, d'où son corps fut porté à Rome et enterré à Saint-Pierre, près du pape Eugène III.

L'empereur Frédéric était alors au siége de la ville de Crème, où nous l'avons vu foulant aux pieds toutes les lois divines et humaines, égorgeant les prisonniers et les otages, attachant des prêtres et des enfants à ses tours mouvantes et à ses machines, pour que les assiégés n'osassent tirer contre. A la mort d'Adrien, la Chaire de Saint-Pierre lui parut une place à prendre par des moyens pareils. Parmi les cardinaux, il pouvait compter sur quelques-uns, notamment sur le cardinal Octavien de Sainte-Cécile, qui, dès l'an 1155, pendant qu'on négociait l'affaire du couronnement, était venu, sans l'aveu du Pape, trouver l'empereur pour le porter à la rébellion et empêcher la paix [2]. Aussi disait-on généralement que l'empereur, même du vivant d'Adrien, cherchait à introduire Octavien sur le Siége de Saint-Pierre [3]. Lorsque le pape Adrien mourut, il y avait à Rome deux envoyés de l'empereur, le comte de Blandrate et Otton de Bavière, comte palatin, le même qui, à l'assemblée de Besançon, avait tiré l'épée contre le légat Roland, pour avoir demandé : Mais si l'empereur ne tient pas l'empire du Pape, de qui le tient-il donc ? Ces deux ambassadeurs ne cédaient point au Pape même en pompe extérieure, afin de faire plus d'impression sur le sénat et le peuple romains [4].

[1] Adrian., *epist.* 42. — [2] *Acta Adriani*, apud Baron., an. 1155, n. 6. — [3] Alexand. III, *epist. ad Arnulph. Luxoviens.* — [4] Radevic, l. 2, c. 41. Gunther, l. 10, v. 70.

L'empereur tenait deux cardinaux dans une honnête prison ; il leur rendit la liberté, dans l'espoir qu'ils voteraient pour son candidat. De plus, se souvenant que, peu avant sa mort, le pape Adrien avait voulu le frapper d'excommunication, il écrivit à tous les archevêques et évêques, entre autres à saint Éberhard, archevêque de Salzbourg, qu'il fallait un Pape qui ramenât la paix dans les églises, et qui traitât plus honorablement et l'Empire et les fidèles serviteurs de l'Empire. Mais, hélas ! nous apprenons qu'il y a déjà des divisions à Rome pour l'élection du Pontife. C'est pourquoi nous vous prions et vous exhortons, si l'on vous demande de reconnaître quelqu'un qu'on y aurait élu, de ne pas le faire précipitamment et sans nous consulter. Enfin, vous saurez que notre ambassadeur en France doit disposer les rois de France et d'Angleterre de telle sorte qu'ils auront à cet égard un même penser et un même vouloir avec nous, et qu'ils ne reconnaîtront de leur côté aucun Pape, sinon celui qui aura été agréé par nous trois [1].

[1] Bouquet, t. 16, p. 686.

§ II.

PONTIFICAT D'ALEXANDRE III.

Après les funérailles du Pape défunt, les évêques et les cardinaux s'assemblèrent à Saint-Pierre pour l'élection du successeur. Voici quels étaient alors les principaux règlements en vigueur touchant l'élection du Pontife romain. D'après la règle ancienne et commune, il fallait le consentement du plus grand nombre des cardinaux. De plus, en 1059, il y avait juste un siècle, le pape Nicolas II avait rendu en concile le décret suivant : Appuyé de l'autorité de nos prédécesseurs et de celle des saints Pères, nous statuons et ordonnons que, le Pape venant à mourir, les cardinaux-évêques traitent ensemble, les premiers, de l'élection ; qu'ils y appellent ensuite les cardinaux-clercs, et enfin que le reste du clergé et du peuple y donne son consentement. Nous devons surtout nous souvenir de cette sentence de Léon, notre prédécesseur : Aucune raison ne permet de compter entre les évêques ceux qui ne sont ni élus par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province, avec le jugement du métropolitain. Or, comme le Siége apostolique est supérieur à toutes les églises du monde, et qu'il ne peut pas avoir de métropolitain, les cardinaux-évêques en tiennent la place [1].

Les cardinaux assemblés à Saint-Pierre ayant donc délibéré pendant trois jours, s'accordèrent tous, hormis trois, à choisir le cardinal Roland, chancelier de l'Église romaine. Il était de Sienne, fils de Rainuce, et fut premièrement chanoine de Pise. Comme il était en grande réputation, chéri de tout le monde, enseignant la théologie à Bologne dans le temps même que le fameux Gratien y était [2], le bienheureux pape Eugène le fit venir à Rome et l'ordonna d'abord diacre du titre de Saint-Côme, puis prêtre du titre de Saint-Marc, et enfin chancelier; car il était éloquent, bien instruit et bien exercé dans les sciences divines et humaines; en outre, prudent, débonnaire, patient, miséricordieux, doux, sobre, chaste, libéral envers les pauvres et toujours appliqué à de bonnes œuvres. Son élection

[1] Labbe, t. 9, p. 11. — [2] Sarti, l. 1, c. 2 et 5.

fut approuvée par le clergé et le peuple de Rome, et on le nomma Alexandre III. Aussitôt les évêques d'Ostie, d'Albane, de Porto, de Sabine, avec les cardinaux-prêtres et diacres, le revêtirent de la chape d'écarlate, qui était l'ornement particulier du Pape ; et cette cérémonie était comme l'investiture du pontificat. Alexandre résistait et s'enfuyait, protestant de son indignité; mais enfin il fut revêtu de la chape rouge par Odon, le premier des diacres.

Les trois cardinaux qui ne consentirent pas à son élection furent Octavien, du titre de Sainte-Cécile ; Jean de Morson, du titre de Saint-Martin, et Gui de Crème, du titre de Saint-Calixte, tous trois cardinaux-prêtres. Les deux derniers donnèrent leur voix à Octavien, le cardinal impérial. Octavien donc, qui depuis longtemps aspirait à la Chaire apostolique, se voyant frustré dans son espérance, ne se posséda plus de dépit; à tel point que, de ses propres mains, comme un frénétique, il arracha la chape des épaules d'Alexandre, et la voulut emporter. Un sénateur, qui était présent, indigné de cette violence, lui ôta la chape d'entre les mains. Octavien, hors de lui-même, tourna les yeux avec furie vers son chapelain, criant et lui faisant signe de lui apporter la chape rouge qu'il avait préparée exprès; puis, ayant ôté son bonnet et baissant la tête, il s'en revêtit avec tant de précipitation que, ne pouvant trouver le capuce, il mit le devant derrière, ce qui fit rire tous les assistants, et dire aux catholiques qu'il était élu à rebours. Aussitôt on ouvrit les portes de l'église, fermées par les sénateurs; et des troupes de gens armés, qu'Octavien avait engagés à prix d'argent, entrèrent avec grand bruit l'épée à la main, pour lui prêter main-forte. Le schismatique, n'ayant pour lui ni évêques ni cardinaux, se fit entourer d'une populace en armes. Comme il était d'une famille puissante de Rome et qu'il avait pour lui les deux envoyés de l'empereur, cette violence brutale et concertée n'a rien qui surprenne [1].

Alexandre et les cardinaux qui l'avaient élu, craignant cette vio lence tyrannique, se retirèrent dans la forteresse de l'église de Saint-Pierre, où ils demeurèrent neuf jours enfermés et gardés jour et nuit par des gens armés, du consentement de quelques sénateurs gagnés par l'argent d'Octavien. Ensuite, pressés par les clameurs du peuple, les mêmes sénateurs les tirèrent de la forteresse; mais, grâce à l'argent d'Octavien, ce fut pour les transférer dans une prison plus étroite au delà du Tibre, où ils furent environ trois jours. Toute la ville en fut émue, les enfants mêmes criaient contre Octavien : Mau-

[1] *Acta et Vita Alexand. III*, apud Baron., an. 1159, et Muratori, *Scriptores rerum italic.*, t. 3, p. 448.

dit ! fils de maudit ! Arracheur de chape ! tu ne seras point Pape ! Nous voulons Alexandre, que Dieu a choisi ! Les femmes répétaient les mêmes paroles, l'appelant hérétique, le chargeant d'injures et faisant contre lui des chansons. Un nommé Brito s'approcha de lui et lui dit hardiment ce distique : Que fais-tu, insensé Octavien, fléau de la patrie ? Pourquoi oses-tu déchirer la robe du Christ ? Bientôt tu seras poussière : aujourd'hui vivant, demain tu mourras ! Enfin le peuple, ne pouvant plus souffrir cette horrible iniquité, marcha au lieu où les cardinaux étaient enfermés, conduit par Hector Frangipane et d'autres nobles romains. Ils obligèrent les sénateurs à en ouvrir les portes, et mirent en liberté Alexandre et les cardinaux, qui traversèrent la ville avec des acclamations de joie et au son de toutes les cloches, accompagnés de grandes troupes de Romains en armes ; et, le 20me de septembre, veille de Saint-Matthieu, ils arrivèrent au lieu nommé les Nymphes, aujourd'hui *Sancta-Nympha*, à treize milles ou quatre lieues de Rome. Le même jour, qui était un dimanche, le pape Alexandre fut sacré, suivant la coutume, par Hubald, évêque d'Ostie, assisté de cinq autres évêques, savoir : Grégoire de Sabine, Bernard de Porto, Gautier d'Albane, ceux de Segni et de Terracine, de plusieurs cardinaux-prêtres et diacres, de plusieurs abbés et prieurs, en présence d'un grand nombre d'avocats, de scriniaires, de chantres, de nobles, et d'une grande partie du peuple romain. En cette cérémonie, on mit sur la tête du Pape, suivant la coutume, le règne, c'est-à-dire la mitre ronde et pointue en cône, entourée d'une couronne [1].

Les deux ambassadeurs impériaux, le comte palatin Otton et le comte Gui de Blandrate, ayant été témoins de ce qui s'était passé, ne doutaient nullement de l'élection canonique d'Alexandre ; mais ils avaient peur de l'empereur, qu'ils savaient très-ami d'Octavien, et hostile aux fauteurs de l'Église romaine : ils en agissaient donc avec le nouveau Pape d'une manière dissimulée et frauduleuse. Alexandre cependant était à Terracine. De là, par le conseil des évêques et des cardinaux, il envoya des nonces à l'empereur Frédéric, encore occupé au siége de Crème. Dans sa lettre, que nous n'avons point, le Pape employait tous les moyens de douceur pour ramener l'empereur à l'amour de l'Église ; mais Frédéric était tellement bouffi d'orgueil, que non-seulement il dédaigna de lire la lettre, mais que, comme un furieux, il allait faire pendre les nonces, sans la résistance du duc Guelfe et du duc de Saxe. A la persuasion de ces deux princes, il consentit à donner audience aux nonces, écouta la

[1] *Acta et Vita Alexand.*, apud Baron. et Muratori.

lecture des lettres du Pontife, mais ne daigna pas leur adresser une parole agréable [1]. Tels sont les détails consignés dans les Actes et dans la Vie du pape Alexandre, Actes et Vie qui se trouvent confirmés par les autres monuments de l'époque.

Si nous n'avons pas la lettre du Pape à l'empereur, nous en avons une grande, qu'il écrivit à Gérard, évêque de Bologne, aux chanoines de son église, aux docteurs en droit et aux autres de la même ville, où d'ailleurs lui-même avait enseigné. Dans cette lettre, Alexandre rapporte les mêmes faits et de la même manière qu'ils sont rapportés dans ses Actes et dans sa Vie. Il ajoute qu'Octavien, quoiqu'il eût employé les menaces de l'empereur et la violence des laïques, n'avait pas encore pu trouver d'évêque qui voulût lui imposer les mains et se rendre complice de son impiété. Les deux auteurs de sa présomption sacrilége, Jean et Gui, ne venaient point à résipiscence ; mais, obstinés dans leur perfidie et se séparant de l'unité de l'Église, continuaient d'adorer leur idole. Lui-même, préfigurant les temps de l'Antechrist, s'est tellement élevé au-dessus de lui-même, qu'il s'est assis dans le temple de Dieu, comme s'il était Dieu ; en sorte que beaucoup de fidèles, voyant de leurs yeux l'abomination de la désolation dans le lieu saint, ne pouvaient s'empêcher d'en verser des larmes. C'est que l'antipape occupait sacrilégement l'église de Saint-Pierre. Le pape Alexandre finit sa lettre par exhorter le clergé et les docteurs de Bologne à demeurer fermes dans l'unité de l'Église romaine et à rejeter tous les écrits qui pourraient leur venir de la part de l'apostat et du schismatique. Sachez, ajoute-t-il, sachez aussi que, huit jours après notre sacre, qui est le terme que nous lui avions donné pour se reconnaître, du conseil et de la volonté de nos frères les évêques et les cardinaux, nous l'avons excommunié solennellement, les cierges allumés, lui et tous ceux qui oseront lui imposer les mains pour lui donner une ordination sacrilége, et que nous les avons condamnés avec Satan, leur auteur [2].

Comme l'ordination du pape Alexandre est du 20 septembre, l'excommunication de l'antipape fut prononcée le 28, et alors même il n'avait pas encore trouvé de consécrateur.

Les cardinaux catholiques, c'est-à-dire les cardinaux attachés au pape Alexandre, écrivirent aussi une lettre à l'empereur Frédéric, dans l'inscription de laquelle ils se nomment au nombre de vingt-deux, savoir, cinq évêques : Grégoire de Sabine, Ubald d'Ostie, Jules de Préneste, Bernard de Porto, Walter ou Gautier d'Albane, c'est-à-dire tous les cardinaux-évêques, excepté Imar de Tusculum, qui,

[1] *Acta et Vita Alexand.*, apud Baron. et Muratori. — [2] Alexand. III, *epist.* 1.

après avoir reconnu d'abord Alexandre, s'était ensuite tourné vers Octavien. Après quoi viennent les noms de huit cardinaux-prêtres et de neuf diacres. C'est tout ce qu'il y avait alors de cardinaux, avec les cinq du parti d'Octavien ; car il n'y en avait pas de neutres. Voici en quels termes les vingt-deux cardinaux fidèles parlent à l'empereur Frédéric :

Plus est grande la puissance que Dieu a conférée à Votre Excellence et plus vous êtes élevé en dignité au-dessus des autres mortels, plus aussi Votre Majesté impériale doit honorer en tout la sainte Église romaine, votre mère spéciale et unique, la secourir en tout temps, mais surtout dans le temps de la nécessité. Ce qui est arrivé ces jours derniers dans cette même Église romaine, quel attentat inouï y a été commis depuis peu par ceux qu'elle regardait comme ses enfants, il nous a paru digne, et même très-digne, de le mander par lettres à Votre Altesse impériale. Notre seigneur de bonne mémoire, le pape Adrien, ayant payé la dette de la nature le 1er septembre, et étant passé de la terre au ciel, trois faux frères, savoir, Octavien, Jean de Saint-Martin et Gui de Crème, qui sont sortis de nous, mais n'étaient pas de nous, se transfigurant en anges de lumière, quoiqu'ils le soient de Satan, ont cherché à déchirer et à mettre en pièces la tunique sans couture du Christ, cette robe que le Christ lui-même demande à son Père, dans les Psaumes, de délivrer des lions et des chiens. Mais le Christ, l'auteur et le chef de l'Église, la protége par sa providence, comme son unique épouse, et il ne permet pas que la barque de l'illustre pêcheur, quoique souvent battue des flots, essuie un naufrage.

Les cardinaux racontent ensuite ce qui s'était passé dans l'élection, employant les mêmes termes que le pape Alexandre dans sa lettre à l'évêque et aux docteurs de Bologne. Après quoi ils ajoutent : Votre Majesté doit savoir de plus que le comte palatin Otton, prenant occasion de l'intrusion d'Octavien, nous a persécutés, le pape Alexandre et nous tous, et s'est efforcé de diviser et de troubler de mille manières, sans aucune cause raisonnable, l'Église de Dieu. Car il est entré violemment, avec l'intrus et l'apostat Octavien, dans la Campanie et le patrimoine de Saint-Pierre, et a fait tous ses efforts pour lui soumettre ces provinces. Nous donc, et avec nous toute l'Église de Dieu, nous supplions Votre Majesté, qu'après avoir bien compris et pesé toute la violence de cette intrusion, vous regardiez mûrement de quelle manière vous avez à procéder dans cette affaire, pour le salut de votre âme et l'honneur de l'Empire. Considérez de quelle manière vous devez vous conduire envers la sainte Église romaine et envers son époux, Notre-Seigneur Jésus-Christ, sans lequel nul

ne peut ni obtenir le royaume terrestre, ni acquérir le royaume éternel; considérez jusqu'à quel point vous devez, par l'office de la dignité impériale, protéger et défendre cette Église, par tous les moyens, contre ceux qui l'attaquent, principalement contre les schismatiques et les hérétiques. Quant à nous, nous cherchons à vous honorer de toutes manières comme le spécial défenseur et patron de l'Église romaine, et nous souhaitons, avec l'aide de Dieu, augmenter votre gloire par tous les moyens possibles. Mais aussi nous vous supplions instamment d'aimer et d'honorer votre mère, la sainte Église romaine, de procurer sa paix et sa tranquillité par tous les moyens qui sont au pouvoir de Votre Excellence impériale, et de ne favoriser d'aucune façon l'énorme iniquité de l'envahisseur et du schismatique [1].

D'après le concert de ces divers monuments, il est certain : 1° que le pape Alexandre fut élu par tous les cardinaux présents, à l'exception de trois; 2° que les cardinaux qui le reconnurent comme seul Pape légitime étaient au nombre de vingt-deux, désignés chacun par son nom et son titre ; 3° que le pape Alexandre fut élu et sacré canoniquement avant l'antipape. Il n'y avait donc aucun doute raisonnablement possible sur la légitimité de l'un et l'intrusion de l'autre.

L'antipape Octavien, ayant cherché pendant un mois des évêques qui voulussent le sacrer, en trouva enfin trois, et fut sacré le premier dimanche d'octobre, quatrième jour du mois, quinze jours après le pape Alexandre, par Imar, évêque de Tusculum, assisté des évêques de Melfi et de Férentine. Imar avait d'abord reconnu le pape Alexandre. C'est lui qui avait été moine à Saint-Martin des Champs, à Paris, avant que de devenir cardinal; saint Bernard le comptait entre ses amis.

Ce ne fut que le 28 octobre que l'antipape Octavien, sous le nom de Victor, écrivit une lettre adressée aux patriarches, archevèques, évêques, abbés, ducs, marquis, comtes et autres seigneurs de la cour de l'empereur Frédéric. Il y proteste de son dévouement pour l'Empire, et les prie d'exhorter ce prince à prendre la protection de l'Église en ce temps de trouble. Il raconte succinctement sa promotion, sans en marquer les circonstances, et de manière à faire croire que lui seul a été élu primitivement; puis il ajoute : Quant à ce Roland, ci-devant chancelier, qui, étant attaché à Guillaume de Sicile par une conjuration contre l'Église et l'Empire, s'est intrus douze jours après notre élection, ce qui est chose inouïe depuis des siècles, s'il vous vient quelques écrits de sa part, rejetez-les comme pleins de mensonge et envoyés par un schismatique et un hérétique [2]. Telle

[1] Radevic, l. 2, c. 53. — [2] *Ibid.*, c. 50.

est en somme la lettre de l'antipape. Il n'ose y articuler combien de cardinaux étaient pour lui et combien pour Alexandre : le contraste eût été trop humiliant pour le parti du schisme.

Les cardinaux de l'antipape écrivirent aussi une lettre adressée à tous les prélats, à la tête de laquelle ils mettaient ainsi leurs noms : Imar, évêque de Tusculum, le premier des évêques; Jean, du titre de Saint-Silvestre et de Saint-Martin, et Gui de Crème, du titre de Saint-Calixte, cardinaux-prêtres; Raymond, cardinal-diacre, de Sainte-Marie *in viâ latâ*, et Simon, de Sainte-Marie *in Dominicâ*, et l'abbé de Sublac. Ce ne sont en tout que cinq cardinaux. C'est là un fait capital et décisif. Il est donc certain qu'après plus de deux mois d'intrigues, de promesses et de menaces, l'empereur et son antipape ne purent gagner que cinq cardinaux en tout; tandis que, malgré les intrigues, les promesses, les menaces, les persécutions, vingt-deux cardinaux tenaient pour le pape légitime Alexandre III. Cette proportion de vingt-deux à cinq suffit à qui a des yeux pour voir de quel côté était le vicaire du Christ, de quel côté le vicaire de l'Antechrist; le premier avait plus des trois quarts des voix, le second n'en avait pas le quart. A cela, le comte palatin Otton, principal ambassadeur de Frédéric à Rome, opposait ce principe plus nouveau : une majorité de cardinaux, qui se montre hostile à l'empire teutonique, n'est pas une majorité [1]. Otton était violent et brusque, mais il était franc. Son mot décèle la vraie cause des violences de Frédéric contre l'Église romaine. L'empire allemand et son chef devaient être la règle de l'Église et du monde.

La lettre des cinq cardinaux schismatiques le fait voir également. Elle commence ainsi : Dès le temps que le pape Adrien fit alliance à Bénévent avec Guillaume de Sicile contre l'honneur de l'Église et de l'Empire, il y eut une assez grande division entre les cardinaux, c'est-à-dire entre nous qui n'approuvions point ce traité et les autres qui le soutenaient, étant engagés au Sicilien par l'argent et les promesses dont il les avait aveuglés, et qui en attiraient à leur parti plusieurs autres. Quand donc on eut avis que l'empereur était entré en Italie et qu'il en avait subjugué une partie considérable, ces partisans du Sicilien commencèrent à solliciter puissamment le Pape de prendre quelque prétexte pour excommunier l'empereur et ses adhérents. Nous disions, au contraire, qu'il fallait excommunier le Sicilien, qui avait ôté à l'Église, par violence, tous ses droits spirituels, plutôt que l'empereur, qui travaillait à recouvrer les droits de l'Empire et à tirer l'Église de servitude. Ensuite, pendant que notre

[1] Raumer, t. 2, p. 130, 2e édition.

frère Octavien, alors cardinal, maintenant Pontife du Siége apostolique, était en légation près de l'empereur avec Guillaume, cardinal de Saint-Pierre aux Liens, le Pape sortit de Rome, et vint à Anagni avec les partisans du Sicilien. Ce fut là que, par une conspiration manifeste, ils s'engagèrent avec serment à faire excommunier l'empereur et à s'opposer jusqu'à la mort à sa volonté, et que, si le Pape mourait, ils n'éliraient, pour lui succéder, qu'un de ceux qui avaient fait ce serment. Ils firent aussi jurer aux évêques voisins de ne sacrer pour Pape que celui qui serait élu par la faction du Sicilien.

Voilà ce que disent les cinq cardinaux schismatiques et impérialistes contre les vingt-deux cardinaux catholiques. Supposé le tout vrai, il s'ensuit que les vingt-deux cardinaux fidèles, non-seulement avaient pénétré les vues ambitieuses de Frédéric, qui se posait comme la loi, comme le maître du monde et de l'Eglise, mais qu'ils avaient encore pris tous les moyens en leur pouvoir pour s'opposer à ce despotisme teutonique, et conserver la liberté et l'indépendance de l'Église et du monde : en quoi certainement ils ont bien mérité de l'un et de l'autre.

Voici comment les cardinaux schismatiques racontent l'histoire de l'élection. Le pape Adrien étant mort et son corps porté à Rome, avant que de l'enterrer, nous convînmes tous par écrit que l'élection se ferait selon la coutume de l'Église romaine, c'est-à-dire que l'on séparerait quelques personnes d'entre nous pour recevoir les suffrages et les écrire, et que tout se ferait d'un commun consentement. Nous étant assemblés dans l'église de Saint-Pierre, l'élection procéda lentement, et le troisième jour étant presque passé, quatorze cardinaux de la conjuration nommèrent le chancelier Roland ; et nous, au nombre de neuf, nous élûmes Octavien, sachant qu'il était le plus convenable pour la paix et pour l'union entre l'Église et l'Empire. Alors, voyant que le parti contraire voulait violer la convention que nous avions faite, nous leur défendîmes, de la part de Dieu, d'investir personne de la chape, sinon du commun consentement de tous, et à Roland, de la recevoir. Et comme, au mépris de cette protestation, ils se mettaient en devoir de le revêtir, avant qu'ils l'eussent fait, nous revêtîmes notre élu, à la prière du peuple romain, sur l'élection de tout le clergé et du consentement de presque tout le sénat, de tous les capitaines, les barons et les nobles ; nous l'intronisâmes dans la Chaire de Saint-Pierre, et nous le menâmes au palais, avec les acclamations du peuple et toutes les solennités requises. Les cardinaux du parti opposé se retirèrent au château de Saint-Pierre et y demeurèrent enfermés plus de huit jours ; puis, en ayant été tirés par des sénateurs, ils sortirent de Rome, et, étant au château nommé la

Citerne, entre Aricie et Terracine, ils y revêtirent de la chape le chancelier Roland, et, le dimanche suivant, ils le sacrèrent. Aussitôt ils envoyèrent par toute l'Italie, pour détourner les évêques de venir au sacre de notre élu, les menaçant d'excommunication et de déposition, et toutefois il a été sacré le 1er dimanche d'octobre. Tel est le récit des cardinaux schismatiques, qui ajoutent qu'ils omettent encore beaucoup de choses, pour n'être pas trop longs [1].

Nous avons vu que chez les catholiques, et dans la Vie et dans les Actes du pape Alexandre, et dans les lettres de ce Pape et dans celles des cardinaux fidèles, tout se tient, tout est d'accord, tout est clair et précis ; ce sont les mêmes faits, dans le même ordre, et presque toujours dans les mêmes termes. Dans les récits des schismatiques, qui furent pourtant un mois à les rédiger, rien n'est clair ni précis, il y a des variations d'une pièce à l'autre et quelquefois dans la même. Ainsi l'antipape Octavien, dans sa lettre aux prélats et aux seigneurs de la cour de l'empereur, insinue que lui seul fut élu primitivement et que Roland ne le fut que douze jours après. Et voici les cinq cardinaux schismatiques qui conviennent, bon gré, malgré eux, que Roland ou Alexandre fut élu le premier et par le plus grand nombre, et que leur antipape put à peine, au bout d'un mois, trouver trois évêques qui consentissent à le sacrer. Ils objectent à leurs adversaires une convention vraie ou prétendue, et ils conviennent l'avoir violée eux-mêmes, quoiqu'ils fussent la minorité. Voici qui est plus singulier peut-être : dans l'inscription, où certes ils n'ont dû omettre personne, ils se nomment eux-mêmes jusqu'au nombre de cinq en tout ; et, dans le corps de la lettre, ils disent : *Mais nous, au nombre de neuf*. A moins que le schisme n'ait une arithmétique à part, cinq ne font que cinq, et non pas neuf.

Cette division, dit un historien anglais de l'époque, aurait pu certainement se guérir en peu de temps, et le petit nombre céder et se réunir à la multitude, si l'empereur Frédéric, par une vieille haine contre Roland, ne pouvant supporter Alexandre, n'eût entrepris de protéger et favoriser de toutes manières le parti d'Octavien. Après quoi il ordonna aux évêques de ses États, c'est-à-dire aux Italiens et aux Allemands, de se réunir à Pavie comme pour discuter et examiner quel parti était le meilleur, mais, dans la réalité, pour écraser le parti d'Alexandre, approuver l'autre et célébrer prématurément la victoire du soi-disant Victor. Il manda également les parties pour recevoir le décret du concile [2]. Ainsi s'exprimait, dans le temps

[1] Radevic, l. 2, c. 52. — [2] Wilhelm. Neubrig., l. 2, c. 9, apud Pagi, an. 1159, n. 10.

même, Guillaume de Neubrige, né en 1136, dans le comté d'York, chanoine régulier dans le monastère de Neubourg, et auteur estimé d'une *Histoire d'Angleterre*, qui va de l'an 1066 à 1197.

Que le jugement de cet auteur anglais sur l'empereur Frédéric fût très-juste, la suite des événements le fait voir. Ce prince, qui était encore occupé au siége de Crème, voulut profiter de l'occasion pour anéantir la liberté que le Seigneur lui-même a donnée à son Église, et faire un Pape à son gré. Ce sont les paroles des Actes du pape Alexandre. Frédéric manda donc, le 23 octobre, aux évêques de ses États de se trouver à Pavie pour l'octave de l'Épiphanie de l'année suivante 1160, époque qui fut reculée jusqu'au 2 février, fête de la Purification. Il ajoutait dans sa lettre qu'il priait également les évêques de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Hongrie et de Danemark de s'y trouver, afin de juger en commun quel était le Pape légitime. Mais c'étaient là des paroles en l'air; car nous le verrons plus tard déclarer nettement que c'était aux évêques allemands, ou plutôt à lui seul, à décider cette affaire.

Il écrivit en même temps au pape Alexandre et à l'antipape Octavien, pour leur ordonner de se rendre au concile avec leurs cardinaux; mais il affectait une différence essentielle entre l'un et l'autre: dans sa lettre à Octavien, il lui donnait le nom de Pape, tandis qu'il n'écrivait au pape Alexandre que comme au chancelier Roland. Cette affectation seule montrait clair comme le jour que la convocation du concile n'était qu'un jeu pour tromper le monde chrétien et le faire servir à son ambition sacrilége; cette affectation seule, qui préjugeait la question, suffisait pour le récuser, et lui et son concile, y eût-il raison d'en convoquer un. La conduite de ses ambassadeurs le confirme.

Ils étaient deux, l'évêque de Prague et celui de Werden. Arrivés à Anagni, où était le pape Alexandre, ils entrèrent dans son palais, s'assirent devant lui avec les cardinaux et plusieurs autres, tant clercs que laïques, sans lui rendre le respect convenable à sa dignité, parce qu'ils ne le reconnaissaient point pour Pape. Ils dirent leur commission et présentèrent la lettre scellée d'or, où Frédéric parlait, non comme avocat et défenseur de l'Église, mais comme juge et maître, et comme ayant puissance sur le Pape et sur l'antipape. On y lut comme quoi l'empereur avait convoqué les personnes catholiques de cinq royaumes, et comme quoi il ordonnait aux deux contendants de se trouver à Pavie en sa présence, en l'octave de l'Épiphanie, afin d'y entendre et recevoir ce qui serait décidé dans cette cour.

A cette lecture, les cardinaux furent troublés. Ils voyaient à

craindre de toutes parts : d'un côté, la persécution d'un prince si puissant; de l'autre, la liberté de l'Église détruite. Ce qui les contristait surtout, c'est que l'empereur, dans ses lettres, nommait Octavien le Pontife romain, et Alexandre, le chancelier Roland. Après une longue délibération, ils furent tellement inspirés et fortifiés tous par la grâce de Dieu dans l'unité de la foi catholique et dans l'obéissance du souverain Pontife, qu'ils résolurent unanimement, s'il était nécessaire, de s'exposer aux plus grands périls pour maintenir la liberté de l'Église. Comme les envoyés du roi pressaient pour avoir réponse, le pape Alexandre répondit ainsi devant tout le monde : Nous reconnaissons l'empereur, suivant le devoir de sa dignité, pour avocat et défenseur de la sainte Église romaine ; et, si lui-même n'y met obstacle, nous prétendons l'honorer par-dessus tous les princes de la terre, sauf l'honneur du Roi des rois, du Seigneur des seigneurs, qui peut perdre le corps et l'âme, et précipiter dans la géhenne éternelle du feu. C'est pourquoi, l'aimant et désirant l'honorer comme nous faisons, nous sommes étonné qu'il nous refuse, ou plutôt à saint Pierre, l'honneur qui nous est dû. Car il s'est écarté bien loin de la coutume de ses prédécesseurs et a passé les bornes de sa dignité, en convoquant un concile à l'insu du Pontife romain, et en nous ordonnant de nous trouver en sa présence, comme un homme qui aurait puissance sur nous. Or, Jésus-Christ a donné à saint Pierre, et par lui à l'Église romaine, ce privilége transmis aux saints Pères et conservé jusqu'à présent à travers la prospérité et l'adversité, et jusqu'à effusion du sang lorsqu'il l'a fallu : c'est qu'elle juge les causes de toutes les églises sans avoir été jamais soumise au jugement de personne. Nous ne pouvons donc assez nous étonner que ce privilége soit attaqué par celui qui devrait le défendre contre les autres : la tradition canonique et l'autorité des Pères ne nous permettent pas d'aller à sa cour et de subir son jugement; les avoués des moindres églises et les seigneurs particuliers ne s'attribuent pas la décision de ces sortes de causes, mais ils attendent le jugement de leurs métropolitains ou du Siége apostolique. C'est pourquoi nous serions très-coupable devant Dieu, si, par notre ignorance ou notre faiblesse, nous laissions réduire en servitude l'Église que le Christ a rachetée au prix de son sang. Nos pères ont versé le leur pour défendre sa liberté : nous sommes prêt, s'il le faut, à subir les derniers périls, à l'exemple de nos pères [1].

Les deux évêques allemands envoyés par l'empereur Frédéric, étant irrités de la réponse ferme du pape Alexandre, allèrent à Segni

[1] *Acta Alexandri III*, apud Baron., an. 1159.

trouver l'antipape Octavien, et lui baisèrent les pieds. Otton, comte palatin, qui commandait tous les Allemands qui étaient à Rome, en fit autant ; ce qui rehaussa beaucoup le courage de l'antipape, mais aussi justifiait de plus en plus le refus du Pape véritable, de soumettre la cause de l'Église romaine et de l'Église universelle au tribunal de pareilles gens.

Frédéric, s'étant déclaré d'avance pour l'antipape, fit beaucoup d'efforts pour entraîner dans la même erreur les autres rois, spécialement le roi d'Angleterre, avec lequel il était lié d'amitié et même de parenté; mais ce fut en vain. Un digne évêque, Arnoul de Lisieux, avait pris les devants et gagné ce prince à la cause de l'Église. Il s'était déjà distingué par ses lumières, son zèle et son courage, du temps de saint Bernard, pour le pape Innocent II et contre l'antipape Anaclet. Dès qu'il apprit la promotion d'Alexandre, il lui écrivit une lettre remarquable, et par la beauté du style et par l'élévation chrétienne des pensées.

Béni soit Dieu le Père et Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui aime et conserve son Église, savoir, l'épouse immaculée de son bien-aimé Fils, avec une bonté toujours merveilleuse; car, encore qu'il souffre qu'elle soit vexée de temps en temps par quelques injures, il fait cependant de telle sorte que la tentation lui profite, et il ne permet jamais que les portes de l'enfer prévalent contre elle. En effet, il n'est pas expédient que l'état d'une prospérité continue la rende insolente, ou l'oisiveté négligente, mais que l'affliction conserve l'humilité et que la vexation donne l'intelligence. Tout lui coopère pour le bien, lorsqu'elle est éprouvée comme l'or dans la fournaise, et lui profite pour augmenter sa couronne, lorsque la violence de l'adversité la rend plus forte et l'infestation de la malignité plus circonspecte. Quant à ce Dieu de bonté et de miséricorde, il procure et forme d'avance, pour les temps de la tribulation, des hommes de vertu et de conseil, qui puissent repousser l'audace de la témérité et sachent déjouer l'astuce de la malignité. C'est ce qui a paru assez manifeste dans le pape Innocent, de sainte et glorieuse mémoire, lequel a renversé un hérétique qui s'élevait contre tout ce qu'on appelle Dieu ou qu'on adore comme tel ; un hérétique, que soutenaient cependant et la noblesse de sa famille, et la grandeur des richesses, et une éloquence insidieuse, et la prudence du siècle, et la faveur du monde. Dans cet athlète de Dieu, la vérité a prévalu sur la fausseté, la superbe ambition a cédé à l'humilité courageuse, la justice a triomphé de l'iniquité. Nous avons vu son adversaire exalté et élevé comme les cèdres du Liban ; nous avons passé, et le voilà qui n'était plus ; nous avons cherché, et l'on n'a pas même trouvé sa place,

parce qu'il n'a pas même, parmi les morts, un monument et une inscription sépulcrale. Quant à Innocent, je me souviens et je pense que vous n'avez point oublié avec quelle sensation respectueuse ses ordonnances étaient reçues des princes, combien il était élevé en gloire, de quelle majesté a resplendi l'Église, combien la religion pure et sans tache a fait de progrès dans ses jours, à tel point que les déserts contiennent aujourd'hui plus de religieux qu'ils n'avaient autrefois de bêtes sauvages. Il pensait que, dans le gouvernement des hommes, il faut user plutôt de la discipline d'une sévérité sobre, que de la douceur d'une miséricorde relâchée, désirant de plaire à Dieu plutôt qu'aux hommes, pour ne point, en cherchant la faveur humaine, devenir peut-être méprisable devant Dieu. Aussi sa vertu a-t-elle toujours paru plus grande au milieu des conjonctures les plus fâcheuses, et les succès de sa prospérité subséquente n'ont jamais eu autant d'éclat qu'en ont aujourd'hui les merveilles de sa précédente adversité. Car il ne se confiait point à l'homme, il ne s'appuyait point sur un bras de chair ; il se confiait au Seigneur, le Seigneur était son appui.

Or, que ces schismes sont arrivés plus fréquemment dans l'Église romaine, on le voit par les peintures du palais de Latran, où les usurpateurs schismatiques servent de marchepied aux Pères catholiques, où la sagesse, par sa propre vertu, brise et écrase le cou des superbes. Ce qui a été fait sans doute pour rehausser la glorieuse victoire des saints Pères, en montrant les usurpateurs ou punis de leur tyrannie ou demandant pardon de leur usurpation. C'est pourquoi la Chaire de votre apostolat a dû n'être pas sans marchepied, mais être illustrée par un marchepied plus noble. Car, pour vous, la victoire n'est ni incertaine ni éloignée ; mais l'humilité de votre modestie est punie un moment, pour avoir différé d'obéir aux Pères assemblés dans le Saint-Esprit ; car c'est se rendre également coupable, et de prévenir la vocation de Dieu, et d'y résister quand elle se fait entendre. Cependant sous peu, Dieu le voulant, la sérénité reparaîtra, et ce petit nuage se fondra aux rayons du soleil véritable ; l'unité catholique rétablie, l'universalité fidèle se rassemblera de toute part à vos pieds.

En attendant, quelles que soient les affections qui arrêtent les autres, quels que soient les désirs qui entraînent la profane ambition, quelle que soit la témérité qui pousse la détestable envie, moi, le moindre de tous, je salue avec non moins de joie que les autres votre glorieuse promotion ; je vous reconnais pour l'apôtre du Christ, le vicaire de Pierre, le pasteur et l'évêque de tous les Chrétiens, et je professe avec vous l'unité catholique. Je me réjouis donc, parce qu'il

a lui le jour tant désiré, le jour de l'allégresse qui rend effectivement, nous le croyons, la faveur à la vertu, la verge au vice, la terreur aux princes, la liberté à l'Église. Je me réjouis, parce que désormais la parole de Dieu ne sera plus enchaînée; mais cette parole, qui est véritable dans votre bouche, effectuera facilement ce que l'on croyait impossible.

Je serais donc accouru déjà pour embrasser les pieds de Votre Béatitude, afin que l'abondance de votre bénédiction arrosât de plus près l'aridité de mon âme, si le zèle même de vos intérêts ne m'avait retenu; car, sitôt que j'ai appris la vérité de votre promotion et l'erreur de l'usurpation opposée, je me suis hâté d'en donner connaissance à notre prince, pour le prévenir en votre faveur et empêcher qu'il ne se laissât surprendre par le parti mauvais; car il est plus facile d'occuper un esprit encore libre, que de le faire revenir de préventions une fois reçues. Il a hésité quelque temps; mais aussitôt, affermi par la grâce de l'Esprit-Saint, il a promis, avec une joyeuse constance et une constante joie, qu'il ne recevrait d'autre que vous. Depuis peu il a reçu des lettres de l'empereur, qui le prie de différer à vous reconnaître; et, comme il est lié d'une étroite amitié avec ce prince, il n'a pas voulu paraître le mépriser ni se hâter à son préjudice. C'est pourquoi il s'est abstenu de faire une ordonnance générale; mais il n'a pas laissé de vous reconnaître et de parole et de fait, ni n'empêche aucun d'entre nous de le faire. Il pense que l'éclat d'une ordonnance vaudrait moins pour vous que la réalité même. Auprès de lui, l'autorité de votre apostolat est ferme et indubitable; et quelque parti que prenne l'empereur, il ne le suivra pas dans l'erreur. Quant à moi, j'aurai soin de veiller autour de lui, de prévenir les mauvais discours et de faire en sorte qu'il persévère dans votre obédience. Heureux si jamais je puis, en cette occasion ou dans une autre, me montrer reconnaissant de vos bienfaits, et si vous daignez vous souvenir un jour de mon dévouement. De votre côté, toutes les fois que l'occasion s'en présente, c'est à vous de visiter fréquemment toutes les provinces par vos ordres, afin que, de toute part, on s'accoutume à votre nom et à votre obédience, parce qu'il n'y aura personne qui ose ne pas recevoir vos lettres ni résister à vos ordres [1].

La lettre de l'évêque de Lisieux, on le voit, fut écrite avant qu'il fût question du concile de Pavie et avant qu'on sût que l'empereur s'était déclaré pour l'antipape. Suivant les conseils de l'évêque Ar-

[1] Arnulph. Lexoviens. *Epist.*, *Biblioth. PP.*, t. 22, p. 1311, et Baron., an. 1159.

noul, le pape Alexandre envoya des légats de tous côtés : en France et en Espagne trois cardinaux, deux prêtres, Antoine, du titre de Saint-Marc, et Guillaume, de Saint-Pierre-aux-Liens, et avec eux Odon, diacre du titre de Saint-Nicolas ; en Orient, Jean, du titre de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; en Hongrie, Jules, évêque de Palestrine, et Pierre de Saint-Eustache, diacre ; à Constantinople, Tiburce avec Arderic, diacre de Saint-Théodore. La vérité de l'élection pontificale ayant été ainsi divulguée et mise hors de doute, le roi très-chrétien, Louis de France, dont le royaume n'avait jamais été pollué par le schisme, conjointement avec Henri, roi d'Angleterre, reconnurent Alexandre pour père et pasteur de leurs âmes. Les rois d'Espagne, de Sicile, de Jérusalem, de Hongrie, et l'empereur des Grecs, avec les patriarches, les évêques, les princes, tout le clergé et le peuple qui leur était soumis, s'accordèrent pareillement à reconnaître en lui le Pape, le vicaire du Christ et le successeur catholique du bienheureux Pierre. Le seul Frédéric, dit empereur, avec ses complices, demeura dans l'obstination de son erreur, attaquant avec violence et persécutant avec fureur le même Pontife, ainsi que tous ceux qui tenaient courageusement pour lui [1]. Voilà comment les actes s'expriment sur les légations que le pape Alexandre envoya dans les diverses parties du monde.

Quant aux légats envoyés aux rois de France et d'Angleterre, Arnoul de Lisieux parle du succès de leur mission dans une lettre adressée aux cardinaux qui étaient avec le pape Alexandre. Après avoir marqué les diligences qu'il avait faites pour le faire reconnaître par le roi d'Angleterre, il dit qu'il était toujours avec les légats, pour procurer avec eux l'avantage de l'Église romaine. Il rend témoignage à leur vertu, à leur doctrine et à la douceur avec laquelle ils traitaient les affaires. Ensuite il ajoute : Quant au fait pour lequel le roi de France a été scandalisé contre eux, ne doutez point qu'ils ne soient excusables ; car jamais on ne les aurait fait consentir à cette dispense, s'ils n'y avaient été engagés par une nécessité invincible et par l'assurance de procurer un bien inestimable. On s'était assemblé par ordre du roi pour traiter de la réception du Pontife romain, dont on n'avait encore rien ordonné publiquement. Les légats voyaient l'affaire de l'Église en grand péril, parce que plusieurs, n'osant ouvertement combattre la vérité, disaient, par une politique humaine, qu'il fallait différer et attendre l'événement, plutôt que d'exposer la réputation de deux si grands princes ; que l'Église romaine avait toujours été à charge aux souverains, et qu'il fallait profiter de l'occasion pour se-

[1] *Acta* apud Baron., an. 1159, n. 63.

couer le joug ; que la question serait décidée par la mort de l'un ou de l'autre, et qu'en attendant l'autorité des évêques pouvait suffire en chaque royaume. Les envoyés de l'empereur insistaient sur ces raisons, avec les cardinaux schismatiques Jean et Gui, émissaires de l'antipape, et ils auraient triomphé du moindre délai, d'autant plus que tout le monde croyait que les deux princes étaient favorables à Alexandre. D'ailleurs le roi de France se rapportait au roi d'Angleterre pour la décision de l'affaire, et avait déclaré publiquement qu'il suivrait son avis. Ainsi fallait-il plutôt accorder la dispense au roi d'Angleterre, que l'éloigner par la sévérité d'un refus, puisque, dès qu'il s'est déclaré pour vous, vous avez gagné la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Irlande, et en dernier lieu la Norwége.

On ne sait trop de quelle dispense il est question dans cette lettre. Du reste, voici comment l'évêque de Lisieux y parle de l'élection de l'antipape par ses complices : La divine Sagesse a pourvu à son Église avec une bonté particulière, en rendant la vérité manifeste à tout le monde, de telle sorte que la simplicité ne peut alléguer à l'ignorance ni à la malignité quoi que ce soit de plausible. Si ceux qu'une profane ambition a séparés de l'unité catholique étaient défendus, soit par le nombre, soit par la renommée, soit par une forme quelconque d'élection, il y aurait peut-être pu avoir quelque occasion d'erreur ; mais, de toute l'universalité, il n'y a eu que trois à être séduits, et ceux-là encore que l'Église semblait plutôt supporter que de s'en glorifier en rien, attendu qu'ils ne se recommandaient ni par la vertu ni par la science. Celui qui les précédait par l'âge et par l'ordre, je dis l'évêque de Tusculum, accoutumé à ne bien observer que l'heure du repos et du repas, n'était-il pas réputé un autre Épicure, négligeant absolument tout, excepté quand on faisait briller à ses yeux l'espérance de quelque profit? Ce qui est tellement vrai que, pendant que les autres en étaient tout occupés, lui seul, dit-on, s'en alla de l'élection prématurément, parce que l'heure du dîner lui semblait proche. Un second, honteux de n'avoir pas obtenu la chancellerie qu'il convoitait, et humilié de la préférence donnée à un autre, a tourné sa haine personnelle contre l'Église. Le troisième, fier du privilége de la parenté charnelle, crut ne devoir rien refuser au sang, ni rien accorder aux saints canons. Comment d'ailleurs les respecterait-il, lui qui les ignore? Stupide, il a élu son semblable, afin qu'ils fussent aussi profonds en ignorance l'un que l'autre. De plus, la discipline de la sévérité apostolique les épouvantait, ils avaient peur qu'elle ne réprimât leur audace et leur cupidité téméraires. Tel est le nombre, telle est la sagesse, tel est le vénérable et sacré collége, qui, malgré l'opposition de tout le monde, ont pré-

tendu faire servir l'Église de Dieu, l'épouse sans tache de son bien-aimé Fils, à leur volupté propre, et la transporter de la droite du Monarque suprême dans les embrassements exécrables de Satan. La liberté que le Christ a rachetée au prix de son sang, eux l'ont prostituée, afin que l'Église, qui, par son droit, a toujours dominé sur les princes, fût asservie au caprice de son officier [1]. Ainsi parlait d'Octavien et de ses complices le savant évêque de Lisieux.

En Angleterre, où l'on ne connaissait pas encore si bien l'état des choses, il y avait encore de l'incertitude dans les esprits. On le voit par la lettre que l'archevêque Thibaut de Cantorbéri, ou plutôt Jean de Salisburi, son secrétaire, écrivit au roi d'Angleterre, en Normandie. Le schisme de l'Église romaine, y est-il dit, excite ceux qui aiment la nouveauté et encourage les audacieux. Car chez nous, les uns prétendent aller trouver Alexandre, les autres Victor. Pour nous, nous ne savons lequel des deux a la meilleure cause : nous ne pouvons retenir ceux qui vont par légèreté vers l'un ou l'autre, et nous ne croyons pas permis de reconnaître l'un des deux dans votre royaume sans votre conseil, tant que la chose est en suspens. Que ferons-nous donc, nous qui sommes plus soumis à vos ordres que les autres, et plus engagé à l'Église romaine, étant obligé par notre serment à la visiter en certain temps? Or, il serait dangereux pour nous d'être prévenu auprès du Pape qui l'emportera, par ceux qui ont reçu moins d'honneur que nous de l'Église romaine. Nous attendons et désirons sur tout cela votre conseil et votre secours. En cette lettre, l'archevêque Thibaut témoigne qu'il n'a plus guère à vivre, à cause de son grand âge et de ses infirmités [2].

Dans une lettre subséquente, l'archevêque supplie le roi de lui faire connaître l'état réel des choses, et dit : Nous avons appris certainement que l'église gallicane a reçu Alexandre et rejeté Octavien; et, autant qu'on peut connaître humainement, il semble qu'elle ait pris le meilleur parti. Car tout le monde convient qu'Alexandre a plus de réputation, de prudence, de lettres, d'éloquence; tous ceux qui viennent de là disent que sa cause est plus juste; et, quoique nous n'ayons reçu ni nonce, ni lettres de l'un ni de l'autre, nous savons que tous les Anglais ont plus d'inclination pour Alexandre, si vous y joignez votre consentement. Or, nous avons ouï dire que l'empereur s'efforce de vous attirer au parti d'Octavien. Mais à Dieu ne plaise que, dans un si grand péril de l'Église, vous fassiez, par respect humain, autre chose que ce qui doit lui être agréable, en sou-

[1] Arnulph. Lexoviens. *epist. ad cardinales*, *Bibl. PP.*, t. 22, p. 1315, et Baron., an. 1159. — [2] Apud Joan. Sarisb., *epist.* 44, *Bibl. PP.*, t. 23.

mettant toute l'église de votre royaume à un homme qui, comme on le dit publiquement, a envahi le Saint-Siége, sans élection, sans vocation divine, par la faveur de l'empereur seul; car presque toute l'Église romaine est du côté d'Alexandre. Or, il est incroyable qu'un parti puisse durer et prévaloir par un homme, si la justice lui manque et si le Seigneur lui est contraire; et nous avons appris par la lecture, qu'en cas pareil ceux que l'Église gallicane a reçus ont prévalu, tandis que ceux qui avaient été intrus par le flot de la tentation ont eu une fin malheureuse. Ainsi, de nos temps, Innocent a prévalu contre Pierre, Calixte contre Bourdin, Urbain contre Guibert, Pascal contre trois papes, et plusieurs autres du temps de nos pères. Que Votre Majesté y prenne donc garde, et que Dieu incline votre assentiment pour le parti qui s'appuie sur la vérité et la justice, et qui triomphera par la grâce de Jésus-Christ. Enfin, s'il vous plaît, dans un si grand péril de l'Église de Dieu, il vous faut consulter votre royaume, et ne rien statuer à son préjudice sans le conseil de votre clergé [1].

Par ces deux lettres de l'archevêque de Cantorbéri, on voit que s'il y a eu de l'hésitation en Angleterre, ce ne fut que dans les premiers moments et lorsqu'on ne savait pas encore comment les choses s'étaient passées. A mesure qu'on a des renseignements certains, l'hésitation diminue : tout le monde incline pour Alexandre; la seule inquiétude qui reste, c'est que le roi ne se laisse prévenir par l'empereur. Ce que l'on remarque surtout avec plaisir dans les lettres de l'archevêque, c'est l'amour de Dieu et de son Église; c'est la crainte de faire quelque chose contre la justice et la vérité. Quand un homme est dans des dispositions pareilles, jamais Dieu ne permettra qu'il s'égare.

En Orient, le légat du pape Alexandre, nommé Jean, cardinal-prêtre du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul, vint à Biblus ou Giblet avec quelques Génois, vers la fin de l'an 1159. Pour avoir la permission d'entrer dans le royaume de Jérusalem, comme légat, il fit sonder auparavant l'esprit du roi Baudouin et des autres seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers. Après une grande délibération, on lui manda de demeurer et de ne pas entrer dans le royaume jusqu'à ce qu'on lui fît savoir, par l'avis commun des prélats et des seigneurs, ce qu'il devrait faire. Cependant on convoqua un concile à Nazareth, où se trouvèrent Amauri, patriarche de Jérusalem, avec les autres prélats, et le roi avec quelques seigneurs. Aucun des pontifes latins d'Orient, ni du patriarcat de Jérusalem, ni de celui

[1] Apud Joan. Sarisb., *epist.* 48.

d'Antioche, ne s'était encore déclaré ouvertement pour aucun parti; mais ils ne laissaient pas, en secret, de favoriser l'un ou l'autre. Lors donc qu'on eut commencé à délibérer sur une affaire aussi grave, comme il arrive d'ordinaire en ces cas, les avis furent partagés : les uns disaient qu'il fallait reconnaître Alexandre et recevoir son légat comme soutenant la meilleure cause, et Pierre, archevêque de Tyr, était à leur tête; les autres préférèrent Victor, disant qu'il avait toujours été ami et protecteur du royaume de Jérusalem, et ne voulurent point absolument que le légat fût reçu. Le roi prenait un avis moyen avec les seigneurs et quelques prélats; et, de peur de faire un schisme dans l'église d'Orient, il proposait de ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre; d'accorder au légat de visiter les saints lieux comme pèlerin, sans marques de légation, et de demeurer dans le royaume jusqu'à la première occasion de repasser, à laquelle il serait obligé de partir. Le roi disait pour son avis : Le schisme est nouveau, et le monde ne connaît pas encore quelle cause est la meilleure : il est dangereux de se déterminer dans une affaire douteuse. D'ailleurs, on n'a pas besoin d'un légat dans ce royaume, pour être à charge, par sa dépense, aux églises et aux monastères, et les appauvrir par ses exactions. C'était l'avis du roi; et, quoiqu'il parût le plus utile, l'avis de ceux qui voulaient que le légat fût reçu, l'emporta. Il fut donc appelé et vint dans le royaume, où, plus tard, il fut incommode à plusieurs qui s'étaient réjouis de son arrivée [1]. Ce sont les paroles de Guillaume, archevêque de Tyr.

Le patriarche Amauri écrivit, en son nom et au nom de ses suffragants, la lettre synodale que voici : A son seigneur et Père, le très-révérend Alexandre, par la grâce de Dieu, pape universel de l'Église romaine et apostolique, Amalric, humble ministre de la sainte église de la Résurrection, avec tous ses suffragants : hommage d'une entière obéissance, aussi dû qu'il est dévoué. Nous avons reçu la lettre de votre sainte et catholique élection, avec toute la vénération qui se doit; et, à jour préfix, après avoir convoqué nos vénérables frères et nos fils, qui tous, de grand cœur, ou s'y présentèrent, ou envoyèrent des lettres d'excuse, avec leur consentement, nous avons lu et relu avec attention cette lettre en présence de tout le monde, des archevêques de Tyr et de Nazareth, ainsi que de nos autres frères et fils. Mais ayant entendu la perversité contumace et téméraire, et la perverse témérité d'Octavien et de ses faux frères Jean et Gui, nous avons été saisis de crainte; et, parce qu'ils s'étaient séparés de l'u-

[1] Guill. Tyr., l. 18, c. 29.

nité de la sainte mère Église, nous avons été affligés. Mais ayant compris ensuite la paisible et saine unanimité de nos vénérables frères et seigneurs les évêques et des autres cardinaux ; ayant connu de plus l'assentiment, le désir et les acclamations du clergé et du peuple touchant votre élection et votre consécration si sainte et si canonique, nous avons respiré et nous sommes réjouis d'une grande joie. Du reste, tous tant que nous sommes, nous avons loué et approuvé votre sainte et légitime élection et consécration, nous la louons et nous l'approuvons d'un parfait concert ; et, après avoir excommunié les schismatiques Octavien, Jean et Gui, avec leurs fauteurs, nous vous avons élu unanimement et reçu volontairement pour seigneur temporel et Père spirituel [1]. Ce titre de seigneur temporel donné au Pape est d'autant plus remarquable, que le roi de Jérusalem et les seigneurs étaient présents à ce concile.

Il y avait trois ans qu'Amauri était patriarche de Jérusalem ; car Foucher, son prédécesseur, mourut le 20me de novembre 1157, la 12me année de son pontificat. Les prélats s'étant assemblés à Jérusalem pour lui donner un successeur, on élut Amauri, disait-on, contre les règles, par le crédit de deux princesses sœurs du roi, Mélisende et Sibylle, comtesse de Flandre. Il était Français, natif de Nesle, dans le diocèse de Noyon ; c'était un homme assez lettré, mais trop simple et peu capable de remplir une si grande place. Il y fut mis nonobstant l'opposition d'Hernèse, archevêque de Césarée, et de Raoul, évêque de Bethléhem, qui même en appelèrent à Rome. Amauri y envoya Frédéric, évêque d'Acre, qui, en l'absence de ses adversaires, obtint du pape Adrien, et, du moins à ce que l'on disait, par de grands présents, la confirmation du patriarche, et lui apporta le pallium [2]. Amauri fut le huitième patriarche latin de Jérusalem, et tint le siége vingt-deux ans. De son temps, le royaume changea de maître. Le roi Baudouin III mourut le 11me jour de février 1162, la 20me année de son règne et la 33me année de son âge, vivement regretté de tous les Chrétiens de Syrie. Comme il ne laissait point d'enfants, son frère Amauri lui succéda. Il fut couronné dans l'église du Saint-Sépulcre, huit jours après la mort de Baudouin, et régna douze ans et demi [3].

Cependant le concile, ou plutôt le conciliabule que l'empereur Frédéric avait convoqué à Pavie pour l'octave de l'Épiphanie 1160, se tint en effet, non point à l'époque indiquée, mais un mois plus tard. La cause de ce retardement fut la ville de Crème, que Frédéric ne

[1] Labbe, t. 10, p. 1403. — [2] Guill. Tyr., l. 18, c. 19 et 20. — [3] *Ibid.*, l. 18, cap. ultim., et l. 19, c. 1.

prit qu'après six mois de siége, et qu'il brûla le 27me de janvier 1160, ce qui l'obligea de remettre son concile à la Chandeleur; mais il ne commença de fait que le 5me de février, qui était le vendredi avant le jour des Cendres.

Comme les actes que nous avons de ce conciliabule contiennent des faussetés manifestes, il n'est pas facile de savoir au juste comment les choses se sont passées. Quant à l'opinion générale des contemporains, il est, entre plusieurs autres, trois écrivains non suspects pour nous la faire connaître : l'Anglais Guillaume, de Neubrige; l'Allemand Radevic, de Frisingue, et le poëte Gunther. Le premier s'exprime en ces termes : Le soi-disant Victor y vint comme pour subir le jugement; mais Alexandre, à qui, sous le nom de jugement, on préparait un préjugé et un préjudice, s'y refusa non-seulement avec prudence, mais encore avec liberté. Des évêques donc, tant du royaume teutonique que de celui d'Italie, avec une grande multitude de prélats inférieurs, par ordonnance impériale, s'assemblèrent à Pavie pour plaire à l'empereur, qui s'y montra terrible, avec ses ducs. Tout ce qui pouvait aider la cause d'Alexandre, personne ne l'alléguait, ou même les évêques le supprimaient par le silence; quant à ce que la vérité ne fournissait point à l'autre parti, ils y suppléaient par l'artifice [1]. Ainsi s'exprime le contemporain Guillaume de Neubrige. L'honnête Radevic de Frisingue, qui continuait l'histoire du règne de Frédéric, commencée par son évêque Otton, et qui adressait cette continuation à Frédéric lui-même, arrivé à l'affaire du schisme et du conciliabule de Pavie, rapporte les pièces principales de part et d'autre, en protestant qu'il ne veut point faire le juge; et puis, comme honteux de son héros, il termine brusquement son histoire. Le poëte Gunther, ou Gonthier, qui chantait en dix livres d'assez beaux vers les grandes actions de Frédéric, va plus loin : il passe sous silence le conciliabule de Pavie, approuve l'élection d'Alexandre, et blâme hardiment celle d'Octavien [2]. Cette conduite des deux écrivains allemands dit beaucoup et leur fait honneur.

Nous avons déjà vu, avec Guillaume de Neubrige, que Frédéric mandait ses évêques à son concile, beaucoup moins pour examiner et discuter l'affaire, que pour enregistrer et exécuter la décision impériale déjà prise. En effet, et dans ses lettres d'invitation, et par ses ambassadeurs, Frédéric avait qualifié et traité Octavien de pape, et Alexandre de simple chancelier, ce qui était bien décider la chose. Or, de combattre cette décision une fois prise par un despote à la tête de cent mille hommes, de contredire un despote habi-

[1] Guill. Neubrig. — [2] Apud Baron., an. 1160, n. 30.

tué à brûler des villes, à pendre les prisonniers et les otages, à clouer à ses machines de guerre des enfants et des prêtres, cela n'eût pas été prudent à des évêques de cour : ils n'eurent donc garde de le faire.

Comme, dans ses lettres de convocation, l'empereur annonçait à ses prélats qu'il invitait également les évêques de France, d'Angleterre et d'Espagne, on devait croire naturellement que, dans une occasion aussi solennelle et pour une affaire aussi grave les évêques arriveraient par centaines de tous les pays. Deux écrivains non suspects, l'Allemand Radevic et l'Italien Otton Morena, tous deux, le second surtout, favorables à Frédéric, nous apprennent qu'il s'y en trouva, tout compté, environ cinquante, savoir : un patriarche, neuf archevêques et trente-huit ou trente-neuf évêques. Encore verrons-nous que sur ces cinquante, ou plutôt ces quarante-huit, il y en eut plus d'un, non-seulement d'absent, mais encore d'opposant. Et toutefois, le conciliabule, dans sa lettre synodale, avance que le nombre des évêques qui furent présents et qui consentirent par écrit, fut de cent cinquante-trois; ce qui montre quelle confiance mérite cette pièce; car, de quarante-huit ou quarante-neuf à cent cinquante-trois, il n'y a que cent cinq ou cent quatre de différence [1].

L'empereur Frédéric étant donc arrivé à Pavie, après avoir brûlé Crème, exhorta les évêques à se préparer au concile par des jeûnes et des prières; puis, les ayant assemblés et s'étant assis, il leur dit : Quoique je sache que j'ai, comme empereur, le pouvoir d'assembler des conciles, principalement en un si grand péril de l'Église, je vous laisse toutefois la décision de cette affaire importante. Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-même, et ce n'est pas à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduisez-vous donc en cette affaire comme n'ayant à en rendre compte qu'à lui. L'empereur, ayant ainsi parlé, sortit du concile, qui était composé de cinquante archevêques et évêques, et d'une grande multitude d'abbés et de prévôts. Il y avait aussi des envoyés du roi de France et du roi d'Angleterre, et des députés de divers pays, lesquels promettaient, dit-on, que tout ce que le concile aurait décidé serait reçu chez eux sans difficulté [2].

Pour l'examen sérieux et l'éclaircissement de cette affaire, il y avait deux pièces importantes et officielles : les deux lettres respectives et contradictoires, d'un côté, des cinq cardinaux de l'antipape Octavien, et, de l'autre, des vingt-deux cardinaux du pape Alexandre.

[1] Radevic, l. 2, c. 64. Voir Otton Morena et la lettre synodale tout entière. Mansi, *Concil.*, t. 21, p. 1130-1138. — [2] Radevic, l. 2, c. 62, 64, 71 et 72. Apud Baron., Labbe et Mansi.

Le bon sens et la bonne foi demandaient que l'on commençât par confronter et vérifier ces deux pièces capitales : ce qui était d'autant plus aisé, qu'il y avait présent au moins un signataire de chacune d'elles. L'évêque Imar de Tusculum, le premier signataire des cinq, assistait au concile ; Guillaume de Pavie, cardinal-prêtre de Saint-Pierre-aux-Liens, un des vingt-deux signataires, se trouvait à Pavie dans sa famille, et assistait, comme curieux, à l'assemblée des évêques impériaux. On avait donc un moyen facile de vérifier ces deux pièces décisives et d'en éclaircir les contradictions. Le bon sens et la bonne foi demandaient avant tout qu'on en profitât : il n'en fut pas même question, au moins d'après la teneur des actes.

L'unique pièce dont on s'occupa à Pavie fut une espèce de factum ou de mémoire, au nom de certains chanoines, prêtres ou clercs de l'église de Saint-Pierre de Rome, apporté par deux d'entre eux, et adressé à l'empereur et aux prélats du concile. Ce mémoire contient à peu près les mêmes choses que la lettre des cinq cardinaux schismatiques. Il y a cependant ceci de plus : les chanoines conviennent qu'Otton, cardinal-diacre de Saint-Georges ; Adeldald, cardinal des Saints-Apôtres, et Jean de Naples avaient pris la chape et s'étaient efforcés d'en revêtir le chancelier Roland ; mais ils soutiennent que la plus saine et la meilleure partie des cardinaux les en avaient empêchés pour élire Octavien. Ils disent la plus saine partie, n'osant dire la plus grande. Par où l'on voit, d'après le témoignage même des schismatiques, que le pape Alexandre fut élu le premier, qu'il le fut par le plus grand nombre, que les cardinaux de la majorité s'efforcèrent de le revêtir de la chape, que la minorité s'y opposa de force, et qu'Octavien fut élu par cette minorité factieuse. Telle est la conclusion que le bon sens et la bonne foi tireront naturellement de ce fait. Les chanoines schismatiques citaient pour témoins de ce qui s'était passé, Otton, comte palatin, Gui, comte de Blandrate, et le prévôt Hébert, envoyés de l'empereur, c'est-à-dire qu'ils citaient pour témoins leurs conplices.

Après qu'on eut agité pendant cinq jours la question importante des deux élections, le sixième, on lut publiquement une espèce d'information assez singulière. On n'y examinait point lequel avait été élu le premier et par le plus grand nombre, seul moyen et moyen facile de terminer l'affaire : on s'y attache uniquement à soutenir qu'Alexandre n'avait pas été revêtu solennellement de la chape rouge ; on cite pour cela plusieurs témoins, tant clercs que laïques, mais dont la plupart ne parlent que par ouï-dire. Certainement, quand des évêques réunis en concile, au lieu de s'attacher aux points capitaux, décisifs et certains d'une affaire, ne s'attachent qu'à une

circonstance minutieuse et équivoque, ils prouvent contre eux-mêmes et contre le parti qu'ils prennent.

Après que l'affaire eut été examinée de cette façon pendant sept jours, le conciliabule prononça contre le pape Alexandre, absent et non représenté, et en faveur de l'antipape Octavien, qui était présent et avait des défenseurs de sa cause. La sentence fut portée à l'empereur, qui ne manqua pas, le lendemain, 12me de février 1160, de la recevoir et de l'approuver : c'était la sienne. On appela l'antipape à l'église ; l'empereur le reçut à la porte, lui tint l'étrier comme il descendait de cheval, le prit par la main, le conduisit jusqu'à l'autel et lui baisa les pieds : les évêques schismatiques en firent autant. Le jour d'après, ils firent plus, et lancèrent contre le véritable chef de l'Église un anathème qui ne tomba que sur eux. De tout quoi ils écrivirent une lettre synodale à tous les rois, princes, évêques et simples fidèles. Ils y prétendent, comme les cinq cardinaux schismatiques dans leur lettre, qu'Alexandre avait été élu seulement par quatorze cardinaux, et Octavien par neuf, ce qui donnait toujours la majorité au premier et tranchait la question. Ils ajoutent que, si plusieurs de ces neuf se sont ensuite attachés à Alexandre, ce fut par la séduction de l'argent. Oui, pour excuser son petit nombre, le parti de l'empereur, c'est-à-dire le parti de la force, de la richesse, de la faveur, accuse le parti d'Alexandre, le parti de la faiblesse, de la pauvreté et des souffrances, de s'attirer le grand nombre par la faveur, la richesse et la force. Certes, se défendre par de pareilles raisons, c'est se condamner soi-même [1].

La lettre synodale du conciliabule de Pavie porte les souscriptions du patriarche d'Aquilée ; des archevêques de Mayence, de Brême, de Trèves, de Cologne, de Magdebourg, d'Arles, de Lyon, de Vienne, de Ravenne ; des rois d'Angleterre, de Hongrie, de Bohême et de Danemark ; ainsi que des évêques de Fermo, de Férentine, de Mantoue, de Bergame et de Fayence. Mais plusieurs de ces souscriptions sont certainement fausses : ce qui rend douteuses la plupart des autres. Ainsi nous avons vu et nous verrons encore le roi d'Angleterre reconnaître le pape Alexandre et rejeter l'antipape Octavien. Nous verrons tout à l'heure que l'archevêque de Trèves, demeuré malade en chemin, envoya seulement des lettres d'excuse. Nous verrons encore que le patriarche d'Aquilée, plusieurs évêques d'Italie, ainsi que ceux de Bamberg, de Passau et de Ratisbonne, ne souscrivirent pas purement et simplement, mais avec cette clause : sauf la censure à venir de l'Église catholique, et qu'ils n'obéirent

[1] Mansi, t. 21, p. 1133-1138.

qu'à raison des nécessités de l'empire. C'est qu'on ne cessait de leur dire que le pape Alexandre, le roi de Sicile et les Milanais avaient fait une conspiration contre l'empereur; conspiration qui se réduisait tout au plus à une ligue défensive : chose très-permise et très-sage contre un pareil homme.

L'empereur Frédéric écrivit lui-même à saint Éberhard, archevêque de Salzbourg, et à ses suffragants, une lettre où il insiste principalement sur cette prétendue conjuration faite contre lui du vivant du pape Adrien, par le chancelier Roland, et il en apporte cette preuve : Comme nous délibérions sur ce qu'il y avait à faire touchant le schisme, l'archevêque de Tarantaise, les abbés de Clairvaux, de Morimond et dix autres survinrent comme si Dieu les eût envoyés, demandant la paix pour les Milanais. Nous leur dîmes notre intention, et ils retournèrent à Milan pour savoir celle du peuple, qui leur répondit : Nous sommes engagés par serment au Pape et aux cardinaux, de ne point faire de paix avec l'empereur sans leur consentement. Les abbés répliquèrent : Vous n'êtes plus engagés au Pape, puisqu'il est mort. Mais, reprirent les Milanais, nous sommes engagés aux cardinaux, et eux à nous. L'empereur avoue ensuite qu'on reprochait à son pape Victor d'avoir été élu par le plus petit nombre des cardinaux, et il n'y donne aucune réponse. La lettre est du 15 février 1160 [1].

Éberard, évêque de Bamberg, qui était auprès de l'empereur, écrivit en son particulier au saint archevêque de Salzbourg ce qui s'était passé à Pavie. D'abord, dit-il, presque tous étaient d'avis de différer jusqu'à une plus grande connaissance de l'affaire et un concile plus général; toutefois, le parti du seigneur Victor a fini par l'emporter, principalement à cause de la conjuration contre l'Empire. Ainsi, nous l'avons reçu, par l'espérance de la paix et de l'union entre le royaume et le sacerdoce. L'évêque de Bamberg convient que les neuf cardinaux que l'on prétendait avoir consenti à l'élection d'Octavien, l'avaient abandonné ensuite. Il ajoute : L'envoyé du roi de France a promis que son maître ne reconnaîtra ni l'un ni l'autre, jusqu'à ce qu'il ait reçu les envoyés de l'empereur; l'envoyé du roi d'Angleterre a promis qu'il ferait la même chose [2]. Les archevêques d'Arles, de Vienne, de Lyon et de Besançon ont consenti par leurs lettres et leurs députés. Celui de Trèves est le seul de cette partie d'Allemagne qui n'ait pas encore consenti [3];

[1] Radevic, l. 2, c. 69. — [2] Donc c'est un faux, ce qu'on lit à la suite de la lettre synodale : *Henricus, Rex Anglorum, per litteras et legatos consensit.* — [3] Donc c'est encore un faux, ce qu'on lit parmi les souscriptions : *Ego Hellinus, Treverensis archiepiscopus, cum meis suffraganeis consensi*, apud Radevic, l. 2, c. 70.

mais ses suffragants l'ont tous fait. Il ne reste que vous [1].

Henri, prévôt de Berthesgade, écrivit aussi à l'archevêque de Salzbourg sur le même sujet, et sa lettre contient les particularités suivantes : Le patriarche d'Aquilée et quelques autres ont obéi à cause des besoins et des périls de l'Empire dont il a été parlé, et sauf la censure à venir de l'Église catholique. Les évêques de Bamberg, de Passau et de Ratisbonne ont imité le patriarche. Pour la confirmation de ce qui a été fait, on envoie des députés, savoir : l'archevêque de Cologne, en France ; l'évêque de Verdun, en Espagne, et celui de Prague, en Hongrie. L'empereur Frédéric envoya aussi aux rois d'Angleterre, de Danemark et de Bohême, et à l'empereur Manuel [2].

Quant à ses propres États, c'est-à-dire l'Allemagne et l'Italie, il y publia un édit par lequel il ordonnait à tous les évêques de reconnaître son antipape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Cette ordonnance retentit durement par toute l'Italie. Alors tous ceux qui avaient l'esprit de ferveur aimèrent mieux souffrir l'exil et la persécution pour Dieu et pour maintenir l'unité de la foi, que d'adhérer pacifiquement aux schismatiques, et de jouir des honneurs et des richesses de ce siècle. Il se fit donc un trouble extrême dans l'Église, les catholiques fuyant et abandonnant leurs églises et leur patrie. A leur place, on introduisait par violence les complices de l'antipape. Mais le pape Alexandre ne faiblit point; au contraire, plus la persécution devenait violente, plus il se montra ferme. Il avertit l'empereur plusieurs fois et avec bonté de revenir de son erreur : il le trouva rebelle et opiniâtre. Alors, le jeudi saint 1160, dans la ville d'Anagni, assisté des évêques et des cardinaux, il l'excommunia solennellement comme le principal persécuteur de l'Église ; et, jusqu'à ce qu'il vînt à résipiscence [3], il délia du serment de fidélité tous ceux qui le lui avaient prêté, et cela, suivant l'ancienne coutume de ses prédécesseurs. En même temps il renouvela l'excommunication contre Octavien et ses conplices ; et, pour dissiper les mensonges qu'ils avaient répandus de tous côtés, il envoya des légats en diverses provinces [4].

Si, dans cette persécution, comme dans toutes les autres, l'Église vit parmi ses ministres et ses pontifes plus d'un individu faible, équivoque, mercenaire, plus courtisan que prêtre ou évêque, Dieu y suscita de son côté plus d'un homme puissant en œuvre et en parole, comme les prophètes d'autrefois, comme les Athanase et les

[1] Radevic, l. 2, c. 71. — [2] *Ibid.*, c. 70. — [3] Joan. Sarisb., *Epist.* — [4] *Acta et Vita*, apud Baron., an. 1160, apud Muratori, t. 4.

Basile des premiers siècles chrétiens. De leur nombre et à leur tête se montra saint Éberhard archevêque de Salzbourg, dont il a déjà été question.

Il était né, vers l'an 1090, d'une des plus nobles familles de Franconie. Son père était très-chrétien, mais dans les honneurs du siècle. Sa mère, presque continuellement appliquée à l'aumône, à la prière et au jeûne, mangeait rarement autre chose que des légumes. Voici un trait de sa vertu. Ayant résolu avec son mari de bâtir dans leur château une église en l'honneur de la sainte Vierge, elle avait coutume d'aller elle-même, nu-pieds, à près d'un quart d'heure de loin, chercher les pierres sur ses épaules. Son exemple entraîna non-seulement ses suivantes, mais encore un grand nombre de femmes, tant de la noblesse que du peuple. Telle fut la mère de saint Éberhard, digne mère d'un digne fils. Placé tout jeune aux écoles de Bamberg, il s'y rendit bientôt habile dans les trois parties de la philosophie, savoir : la physique, la morale et la logique. Enfant par l'âge, il paraissait un vieillard par la douce gravité des mœurs. Devenu chanoine de l'église cathédrale, probablement encore du vivant de saint Otton, évêque de Bamberg, il embrassa, quelque temps après, la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Michel, que le même saint évêque avait considérablement agrandie. Mais les chanoines l'en retirèrent malgré lui et l'envoyèrent, avec son précepteur, étudier en France, jusqu'à ce que ses cheveux, qu'il avait coupés pour se faire moine, lui fussent revenus. Parti savant, il revint plus savant encore. De retour dans sa famille, la vocation religieuse ne le quitta point.

Enfin, vers l'an 1130, à l'âge de quarante ans, ayant obtenu l'agrément de saint Otton et des chanoines, il rentra dans le monastère. Il y macérait son corps par les jeûnes, passait les nuits en prières, tout occupé des choses divines : bien loin de murmurer de n'avoir pas de superflu, il ambitionnait d'être pauvre avec Jésus pauvre. Cependant ses frères Conrad et Erpon, avec sa sœur Berthe, ayant fondé un monastère dans une de leurs terres nommée Bibourg, le demandèrent pour abbé ; mais ils furent cinq ans sans pouvoir l'obtenir. Son unique pensée était de former des religieux, de bâtir des églises, et puis d'aller se cacher dans un désert ; car l'humilité des saints est insatiable. Enfin, emmené à Rome par l'évêque de Bamberg, ce saint prélat le fit connaître au pape Innocent II, ainsi que le désir des moines de Bibourg de l'avoir pour abbé. Le Pape l'obligea d'accepter, et lui donna lui-même la bénédiction abbatiale. Éberhard gouverna cette maison naissante avec beaucoup de régularité et de prudence, exerçant libéralement l'hospitalité, et répandant au dehors

de grandes aumônes, en sorte qu'il ne gardait de provisions que ce qui était nécessaire d'une récolte à l'autre.

Dès lors un pieux abbé du voisinage, nommé Eppon, eut révélation du schisme qui tourmenterait l'Église, et du service que notre saint rendrait à l'Église affligée. Il lui sembla voir une veuve que persécutait un roi, et il n'y avait personne à secourir cette veuve qu'un moine de Salzbourg. Ce moine avait les traits d'Éberhard. Seul il paraissait combattre pour la veuve, et la lutte était vive de part et d'autre, jusqu'à ce que le moine fût changé en fer : ce qui marquait sa fermeté invincible. Le roi ne s'emportait pas moins contre lui que contre la veuve, jusqu'à ce que lui-même parût changé en chien. L'abbé, comprenant le sens de cette vision, dit à Éberhard, dont il était l'ami intime : En vérité, vous occuperez le siége de Salzbourg, et il y aura un temps où, seul d'entre les ecclésiastiques de ces quartiers, vous soutiendrez la cause de l'Église. A ce temps-là suffira son mal.

Cependant Éberhard était petit à ses propres yeux ; et, vivant dans la chair, il paraissait n'en avoir point. Sa nouvelle communauté augmentait en ferveur et en nombre, aussi bien qu'une communauté de religieuses dont il avait la direction. L'abbé, par sa charité, sa prudence, sa discrétion, sa miséricorde et toutes les autres vertus, était pour tous un objet d'amour, de crainte, et un modèle.

On le craignait, mais d'une crainte filiale ; pour la crainte servile, on ne la connaissait pas. Ses délices étaient le travail, et non le repos; il comprenait cette maxime d'un philosophe : Le travail nourrit les caractères généreux. Il visitait fréquemment par lui-même la demeure des pauvres. Il avait coutume de laver et de peigner sur ses genoux la tête des malheureux, surtout des malades, de laver et de baiser leurs pieds, de leur donner à manger et à boire de sa main. Dieu sait, s'écrie ici son disciple et son biographe que nous ne faisons que traduire, Dieu sait que je ne mens en rien de ce que je dis.

Au contraire, je passe beaucoup de choses, pour n'être pas trop long; je dirai ce que j'ai vu, ce que j'ai appris par l'attestation d'un grand nombre et par ma propre expérience. La vertu de sa prédication était merveilleuse ; elle allait au cœur, et faisait répandre des larmes. Il portait l'amour de l'hospitalité jusqu'au scrupule. Un chanoine de Frisingue, passant à cheval près du monastère, envoya son valet demander à boire. Le frère hôtelier répondit que le maître n'avait qu'à venir lui-même. Le saint abbé, informé de cette faute, obligea l'hôtelier, qui était un vieillard, de faire trois lieues à pied,

pour porter jusqu'à Ratisbonne un verre de vin au voyageur, bien surpris et bien humilié d'une charité aussi délicate.

Il y avait quatorze ans que saint Éberhard gouvernait ainsi l'abbaye de Bibourg, lorsque le siége de Salzbourg vint à vaquer par la mort de l'archevêque Conrad, et il fut élu pour lui succéder, d'un commun consentement des évêques de la province, du clergé et du peuple de l'église vacante. A cette nouvelle, il voulut s'enfuir et se cacher, mais en vain : il fut découvert, emmené à Salzbourg, sacré solennellement, et revêtu de la mitre métropolitaine. Mais plus il se voyait élevé, plus il s'humiliait en toutes choses. Il s'adonnait aux veilles, aux oraisons, à l'abstinence : les Écritures ne sortaient de ses mains et de ses yeux ni jour ni nuit, sinon quand il était à table ou à cheval. Il partageait son pain avec les affamés, introduisait dans sa maison ceux qui n'avaient point d'asile, revêtait ceux qu'il voyait nus, nourrissait les orphelins comme leur père, et arrachait les veuves à leur affliction. Contrairement à la coutume des pharisiens, il s'étudiait à faire toutes ses œuvres de manière qu'on ne le vît pas. Ses serviteurs, qui depuis embrassèrent la vie monastique, rapportaient que, dans les pénitences secrètes qu'il faisait à l'église, les jambes nues, ses genoux frottaient si rudement le pavé, qu'ils étaient tout en sang. Les domestiques ne s'en aperçurent que quand, par hasard, ils le trouvèrent endormi de lassitude. Quant à sa compassion pour les malheureux, elle surpassait toutes ses autres vertus [1].

Tel était saint Éberhard de Salzbourg, lorsque, par la politique antichrétienne de l'empereur Frédéric, éclata le schisme d'Octavien. Frédéric mit tout en œuvre pour le gagner au parti de son antipape : il ne put y réussir. Le saint archevêque, après une longue délibération, reconnut et suivit toujours le pape Alexandre ; et la raison qu'il en rendait, était le consentement de toute l'Église. Il lui écrivit en ces termes : Le Dieu de gloire se montre toujours aussi admirable que tout-puissant dans ses œuvres ; car il dépose les puissants du trône, et élève les humbles ; il appelle ce qui n'est pas, comme ce qui est ; nul n'ose lui dire : Pourquoi faites-vous ainsi ? quoiqu'il y en ait beaucoup qui tentent de regimber contre ce qu'il fait. Aussi ces prodigieux soulèvements de la mer qui pensaient briser la barque de Pierre, c'est-à-dire la sainte Église catholique, il les a fait désenfler par un signe de sa puissance, et a établi un port tranquille là où la tempête était le plus menaçante. Car cette statue de Babylone, nous voyons que les fils de la captivité non-seulement ne l'adorent pas, mais qu'ils s'en moquent, et que l'incendie des me-

[1] *Vita S. Eberh. Acta SS.*, 22 *junii.*

naces est tempéré sur les trois enfants par la rosée de la consolation divine. Voilà, très-saint Père, ce que nous vous écrivons pour le moment, désirant que Votre Paternité sache que nous, et plusieurs autres qui ont l'intelligence plus saine, prévenus et secondés par la grâce de Dieu, nous ne nous écarterons point de l'unité de l'Église à qui Dieu vous a donné pour chef. Que le Seigneur conserve Votre Sainteté longtemps bien portante [1] !

Quoique l'empereur Frédéric fût irrité de tout cela contre le saint Pontife, il n'osait toutefois faire éclater son ressentiment ; et quand il était en sa présence, la dignité angélique qui paraissait sur son visage le retenait et lui imprimait une crainte respectueuse. Ce prince l'avouait lui-même ; et le saint prélat, de son côté, désirait ardemment de souffrir pour Dieu l'exil ou la mort, soit en cette occasion, soit en quelque autre. Il mourut quatre ans après le concile de Pavie, la nuit du dimanche au lundi 22me de juin 1164, âgé de soixante-dix-neuf ans, après dix-huit ans d'épiscopat. Il fit plusieurs miracles avant et après sa mort. Sa vie fut écrite, et très-bien, par un de ses disciples, témoin oculaire de la plupart des faits.

Une autre colonne de l'Église, une autre lumière brillait dans le royaume de Bourgogne : nous voulons parler de saint Pierre de Tarantaise. Il était né dans le diocèse de Vienne, l'an 1102, de parents d'une condition médiocre, mais d'une vertu éminente, qui, après avoir élevé leurs enfants, s'appliquèrent entièrement à l'aumône et à l'hospitalité, pratiquant en leur particulier la vie érémitique, sous la direction des chartreux et des moines cisterciens de Bonnevaux. Le frère aîné de Pierre, nommé Lambert, fut destiné à l'Église et mis aux études ; pour lui, il était destiné à une autre profession ; mais il ne laissait pas d'étudier par émulation de son frère et par inclination ; en sorte qu'il fit en peu de temps de grands progrès. Les deux frères devinrent donc tous deux clercs. Pierre, étant venu en âge de prendre parti, embrassa la vie monastique à Bonnevaux. Avec le temps, toute sa famille suivit son exemple. Son père et ses deux frères choisirent le même monastère de Bonnevaux pour leur retraite ; sa mère et sa sœur entrèrent chez des cisterciennes qui étaient dans le voisinage.

Il y avait un an que Pierre avait pris l'habit monastique, lorsque dix-sept sujets de la plus haute qualité vinrent prier l'abbé de Bonnevaux de les recevoir dans sa communauté. De ce nombre était Amédée, proche parent de l'empereur Conrad III. Ils firent tous profession, après les épreuves ordinaires. Mais Amédée, de l'avis de

[1] Martène, *Thesaur. nov. anecdot.*, t. 1, p. 452 et 453.

personnes sages et vertueuses, se retira depuis à Clugni et y passa quelque temps, pour veiller à l'éducation de son fils, qui était élevé dans l'école de cette abbaye. De retour à Bonnevaux, il demanda comme une grâce d'être employé aux plus bas offices de la maison; l'abbé lui accorda sa demande, afin de lui fournir l'occasion de pratiquer l'humilité et la pénitence. Le comte d'Albion, son oncle, étant venu le voir un jour, le trouva tout en sueur, occupé à nettoyer les souliers des moines, et si fortement appliqué à la prière, qu'il ne fut point aperçu de lui. La comparaison qu'il fit de ce spectacle avec l'état que son neveu avait eu dans le monde le toucha de la manière la plus vive. Il quitta Bonnevaux pénétré d'admiration, et alla publier à la cour le prodige d'humilité qui s'était offert à ses yeux. Amédée fonda quatre monastères de son ordre, du nombre desquels fut celui de Tamiès, au diocèse de Tarantaise. Il en fit nommer premier abbé, Pierre, son ami intime, qui n'avait point encore trente ans accomplis. Pendant qu'on bâtissait ces monastères, il se mêlait lui-même parmi les ouvriers, et travaillait avec eux. Il mourut à Bonnevaux, en odeur de sainteté, l'an 1140. Son fils, nommé aussi Amédée, qu'il avait fait élever dans la piété avec tant de soin, passa quelques années à la cour de l'empereur. Il prit ensuite l'habit à Clairvaux, sous saint Bernard, et mourut évêque de Lausanne.

Les religieux de Tamiès étaient comme autant d'anges terrestres; ils étaient continuellement unis à Dieu par la ferveur de leur oraison. Pierre, avec le secours d'Amédée III, comte de Savoie et de Maurienne, qui l'appelait souvent dans ses conseils, fonda dans le monastère un hôpital pour les étrangers et les pauvres malades, et il se faisait un plaisir de les servir lui-même.

Le siége de Tarantaise étant devenu vacant, le saint abbé de Tamiès fut élu en 1142 pour en être archevêque. Un autre Pierre, de l'ordre de Cîteaux et abbé de la Ferté, avait déjà rempli ce siége depuis 1124 jusqu'en 1132, qu'il mourut en odeur de sainteté. Mais, depuis, cette église avait été envahie et occupée pendant dix ans par un nommé Idrael, qui ruina tout le bien qu'avait fait son prédécesseur, tant pour le temporel que pour le spirituel. Cet indigne archevêque ayant été déposé par l'autorité du Pape, l'abbé de Tamiès fut élu unanimement pour lui succéder. Comme il ne voulait point y consentir, le clergé de Tarantaise attendit le chapitre général de Cîteaux, où l'abbé Pierre, s'étant trouvé comme les autres, ne put résister à l'autorité de tout l'ordre, et principalement de saint Bernard, pour lequel il eut toujours un respect singulier. Il fut donc mis entre les mains du clergé qui le demandait, et ordonné archevêque de Tarantaise. Il gouverna cette église trente-trois ans.

Pierre ne changea guère sa manière de vivre dans l'épiscopat. Son habit était pauvre, et, si on lui en donnait un meilleur, il ne le gardait guère sans le donner. Sa nourriture était du pain bis et des légumes de la même marmite que l'on mettait pour les pauvres. Il réparait par des prières secrètes le long office du monastère, dont il s'affligeait d'être privé, et suppléait le travail des mains par la fatigue des voyages et des fonctions épiscopales, donnant quelquefois la confirmation depuis le matin jusqu'au soir. Il prêchait assidûment; mais il laissait à d'autres les sermons étudiés pour les auditeurs plus délicats, et s'appliquait à instruire les simples, à consoler, à exhorter, à reprendre et à intimider les pécheurs. Il trouva dans son église un clergé composé de nobles, mais peu réglés, et qui faisaient le service négligemment. Il fit si bien, que, sans grand scandale, il mit à leur place des chanoines réguliers, qu'il instruisait et gouvernait comme ses enfants, assistant avec eux au chœur, au cloître, au chapitre. Il leur donna un revenu suffisant, et ne laissa pas d'augmenter celui de sa mense par les dîmes et les autres biens usurpés qu'il retira des seigneurs, soit par la crainte des censures ecclésiastiques, soit à prix d'argent. Il pourvut les églises de meubles et d'ornements nécessaires, et fit en sorte, nonobstant la pauvreté du pays, qu'il ne laissa presque pas une chapelle dans son diocèse qui n'eût un calice d'argent. Il rebâtit ses maisons et celles de son clergé, mais de telle manière que, sans attirer l'admiration, elles étaient commodes et passablement agréables.

Le plus grand soin du saint prélat était pour les pauvres et les malades. Sa maison était un hôpital, principalement les trois derniers mois avant la moisson, où les vivres manquent le plus dans ces montagnes. Dans ses visites, il prévenait les besoins, sans attendre qu'on lui demandât. Deux fois, en passant les Alpes, il ôta sa tunique pour en revêtir de pauvres femmes qui mouraient de froid, s'exposant à périr lui-même, et ne gardant que son cilice et sa coulle. En un seul voyage il dépensa en aumônes deux mille pièces d'argent. Des miracles sans nombre accompagnaient sa charité. On accourait de toutes parts pour lui demander les remèdes du corps et de l'âme, pour obtenir la faveur de le toucher, de recevoir sa bénédiction.

Un jour que des affaires le firent séjourner plus d'un mois au monastère de Saint-Eugend, autrement Saint-Claude, dans le Jura, il guérit tant de malades, qu'il accourut une multitude incroyable, qui semblait avoir juré sa perte, tant elle s'empressait à le voir et à l'entendre. Pour empêcher qu'il ne fût étouffé par la foule, on ne trouva que ce moyen. Il monta dans la tour de l'église, où conduisaient deux escaliers; en haut il s'assit sur un siége, entouré d'une

forte balustrade ; les pèlerins, les malades montaient par un des escaliers, recevaient sa bénédiction, l'imposition de ses mains et ses conseils, et descendaient par l'autre escalier, sans se gêner les uns les autres. Là, il rendit la vue à tant d'aveugles, l'ouïe à tant de sourds, la parole à tant de muets, la santé à tant de malades ou d'infirmes de toute espèce, qu'il serait difficile de les dénombrer ou de les écrire, Ce sont les paroles de son biographe, qui ne rapporte les faits que pour les avoir vus, ou du moins appris de témoins oculaires.

Il était encore au monastère de Saint-Claude, lorsqu'y arrivèrent de Lausanne trois hommes, pour le remercier d'avoir rompu leurs fers. Ils étaient tous les trois enchaînés dans un cachot, lorsque tout le monde vint à parler dans la ville des miracles du saint archevêque de Tarantaise. Les prisonniers, rentrant en eux-mêmes et se convertissant, se mirent à invoquer son nom. Un jour donc, en plein midi, les gardes jouaient aux dés devant la porte du cachot : les prisonniers déploraient leur misère, et invoquaient le saint pontife. Tout à coup il apparaît, rompt leurs chaînes, leur donne la main, ouvre la porte et leur commande de sortir. Eux le suivent, passent sur les planches où jouaient les gardes, sans en être vus, et ne voient disparaître leur libérateur que quand ils sont en lieu de sûreté. Aussitôt ils font vœu de ne manger ni boire qu'ils n'aient été le trouver en personne, pour raconter les grandes merveilles de Dieu. C'est ce qui amena ces trois hommes à Saint-Claude.

Comme ce lieu était stérile et l'apport des vivres malaisé, le saint homme, touché de compassion pour cette grande multitude, faisait venir des provisions de chez lui et de son diocèse. Or, il arriva qu'un samedi le mauvais temps empêcha les vivres d'arriver. Cependant il y avait plusieurs milliers de pèlerins et de pauvres; pour toute provision, il ne restait qu'un jambon et une médiocre quantité de vesce. Le saint commanda de faire ce qu'on pouvait et de donner ce qu'on avait, puisqu'il n'y avait pas moyen de se procurer davantage. Le matin, ayant fait cuire le tout, on fit entrer dans la cour le nombre de pauvres à qui l'on pensait que cela pouvait suffire. Ceux-là repus, comme il restait encore de quoi manger, on en fit entrer d'autres, et ainsi successivement jusqu'à la fin de la journée, où la nourriture manqua avec les pauvres.

Cependant, affligé et épouvanté de la vénération que lui attirait la multitude de ses miracles, le saint pontife se retira de sa ville épiscopale, secrètement et de nuit, avec un seul compagnon, par des chemins difficiles et des lieux inaccessibles; et, après avoir changé plusieurs fois de guides pour mieux dérouter les recherches, il arriva

seul dans un monastère de Cîteaux en Allemagne, où il était inconnu, n'entendait point la langue et n'était point entendu. Il y fut reçu comme simple moine, et y goûta quelque temps le repos qu'il désirait. Cependant ses domestiques et son peuple, ne sachant ce qu'il était devenu, étaient dans une extrême affliction ; on le cherchait de tous côtés, sans en découvrir aucune trace. Enfin, dans le nombre de ceux qui le cherchaient de toutes parts, un jeune homme qu'il avait élevé dès son enfance, arrive au monastère où il s'était caché. Au moment que les frères vont au travail, il les examine l'un après l'autre, le reconnaît, l'arrête aussitôt et pousse un grand cri. Tous les religieux de s'étonner. Mais quand ils eurent appris son nom, toute la communauté se jette à ses pieds et lui demande pardon de ne lui avoir point rendu le respect qui lui était dû. Tous fondaient en larmes et louaient son obéissance et son humilité; mais lui pleurait plus que tous les autres, de ce qu'il ne lui était plus donné de jouir des douceurs de la retraite. La nouvelle de cette merveille se répandit dans tout le pays; partout on publiait qu'on avait découvert le prophète, puissant en œuvre et en parole. Le concours du peuple fut plus considérable et plus empressé que jamais. Impossible surtout de dire les transports de joie avec lesquels on le revit dans son diocèse. A son retour, il éteignit des inimitiés invétérées et implacables; il réconcilia des seigneurs et termina des guerres qui ruinaient le pays. Il fit encore des miracles sans nombre.

Le schisme ayant éclaté, comme il était dans les terres de l'Empire, il fut presque le seul archevêque qui résistât ouvertement aux schismatiques et demeurât paisible dans son église. Il en ramena même un grand nombre à l'unité catholique, allant dans les provinces voisines et prêchant avec une grande liberté. L'empereur le respectait autant qu'il persécutait cruellement les autres catholiques. Et comme les schismatiques lui en faisaient des reproches et lui disaient que c'était ruiner sa propre cause que d'honorer un homme qui la combattait, qui les signalait comme des hérétiques et les frappait d'anathème, il leur répondit : Si je résiste aux hommes qui le méritent, voulez-vous que je m'oppose aussi à Dieu? Herbert, archevêque de Besançon, était, en ces quartiers-là, le plus ardent des schismatiques. L'empereur étant venu dans cette ville, l'archevêque Pierre l'y vint trouver, et l'exhorta à cesser la persécution contre les catholiques, particulièrement contre les religieux. Et comme le peuple de la ville et des lieux voisins venait en foule honorer le saint prélat, il leur ordonna de prier en commun que Dieu convertît l'archevêque Herbert, ou qu'il en délivrât l'Église. Ils prièrent, et Herbert mourut quatre ou cinq jours après.

Le pape Alexandre étant informé du zèle avec lequel le saint archevêque de Tarantaise s'était déclaré contre les schismatiques, le fit venir auprès de lui. Pierre, se rendant auprès du Pape, consolait les catholiques dans la Toscane et le reste de l'Italie, comme il avait fait en Bourgogne et en Lorraine, et confondait partout les schismatiques, prêchant publiquement contre eux dans les villes mêmes dont les évêques étaient du schisme; car il était écouté du peuple avec une dévotion merveilleuse, et soutenait ses discours par des miracles. Le Pape lui rendit plus d'honneur qu'à aucun autre, et il n'y eut point alors d'évêque si admiré, si respecté, si chéri de l'Église romaine : personne, en cette cour, n'attendait de lui des libéralités, elles n'étaient que pour les pauvres. Il y eut toutefois un seigneur qui l'attaqua au retour, voulant profiter d'environ cinq chevaux qu'il avait, et de son petit équipage; mais, comme il courait après, son cheval tomba et se rompit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même; il suivit le saint prélat, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon, attribuant à sa bonté de ce qu'il n'avait pas péri lui-même au lieu de son cheval [1].

Tout l'ordre de Cîteaux, dont était saint Pierre de Tarantaise, s'était déclaré comme lui pour le pape Alexandre. Cet ordre avait alors plusieurs évêques, plus de sept cents abbés et une multitude innombrable de moines. Leur autorité fut très-utile au Pape. De quoi l'empereur irrité publia une ordonnance que tous les cisterciens qui étaient dans son royaume en sortissent, ou reconnussent l'antipape Victor. Ce qui obligea un grand nombre d'abbés, avec leurs communautés entières, de se réfugier en France [2].

L'autorité des chartreux fut aussi d'un très-grand poids contre les schismatiques. Cet ordre fut le premier qui reconnut le pape Alexandre, et il se décida principalement par les soins de deux de ses religieux; l'un se nommait Geoffroi, l'autre était saint Anthelme. Ils travaillèrent si utilement, que les prieurs et les autres moines de leur institut, après avoir longtemps hésité, promirent obéissance au pape Alexandre, et ils affermirent dans le bon parti plusieurs prélats. L'empereur, l'ayant su, prit saint Anthelme en aversion et le fit excommunier par l'antipape.

Anthelme était de la première noblesse de Savoie, né vers l'an 1107. Ses parents le firent étudier dès sa jeunesse, et lui procurèrent deux bénéfices considérables à Genève et un à Belley : c'étaient les principales dignités de ces deux églises. Elles lui donnaient une grande

[1] *Vita S. Petri Tarent. Acta SS., maii.* — [2] Helmold, *Chron. Sclav.*, l. 1, c. 91.

considération et d'amples revenus, dont il usait magnifiquement, prenant plaisir à bien recevoir ceux qui allaient le voir, et à leur rendre toutes sortes de services ; ce qui lui acquit beaucoup d'amis. Il était aussi très-libéral envers les pauvres, et sa vie était pure, mais dissipée et occupée de soins temporels. Ayant passé la première jeunesse, il s'adonna à visiter les religieux, particulièrement les chartreux, plus par curiosité qu'à dessein de se convertir. Un jour, étant allé avec quelques jeunes gens de son âge à la chartreuse des Portes, dont le vénérable Bernard était alors prieur, ce saint homme, qui avait déjà fait un grand nombre de conversions, exhorta fortement Anthelme à penser à son salut, et quelques autres chartreux en firent de même. Anthelme ne se rendit pas encore, seulement il se recommanda à leurs prières et se retira. Étant venu à la maison d'en bas de cette chartreuse, il fut retenu pour y passer la nuit par les frères convers et le procureur Boson, qui était son parent et homme d'une industrie merveilleuse. Le lendemain, il remonta à la maison d'en haut, visita les logements des moines, et fut tellement touché de leur manière de vie et de leurs discours, qu'il demanda à être reçu parmi eux. Ils l'exhortèrent à régler ses affaires et à prendre jour pour revenir ; mais il leur dit : J'ai résolu de demeurer ici dès aujourd'hui ; je laisse de quoi payer mes dettes, et j'ai de bons amis pour tout exécuter. Il prit donc l'habit, et embrassa leur observance avec une grande ferveur.

Il était encore novice quand il fut envoyé à la grande chartreuse, où le nombre des moines était très-petit. Là, il s'appliquait à la prière, à la méditation, au travail des mains, à la mortification, prenant tous les jours la discipline, et il avait un grand don de larmes. Étant fait procureur, il s'acquitta très-dignement de cet emploi, soit pour la conduite des frères convers, soit pour les aumônes et le soin du temporel. Ensuite on le fit prieur. Le vénérable Guigues, après avoir exercé cette charge vingt-sept ans, mourut en 1136, laissant une telle réputation, qu'on l'appelait simplement le bon prieur. Son successeur fut Hugues, sixième prieur de la grande chartreuse, qui, après avoir gouverné deux ans, se démit de sa supériorité, et fit élire à sa place saint Anthelme, en 1138. Quelques années auparavant, des avalanches de neige tombant du haut des montagnes, et entraînant de la terre et des pierres, avaient accablé plusieurs chartreux sous les ruines de leurs cellules. Cet accident emporta en un jour la plus grande partie de cette sainte communauté, et le peu de moines qui restèrent se relâchèrent de l'observance après la mort du bienheureux Guigues. Saint Anthelme s'appliqua donc à la rétablir, suivant les constitutions écrites par ce saint prieur. Il em-

ploya la douceur et la sévérité, et chassa quelques indociles qui lui résistaient : en même temps il réparait les bâtiments, et remit la chartreuse dans un état florissant. Un de ses deux frères l'avait précédé dans cette communauté sainte, le second l'y suivit, ainsi que leur père. Saint Anthelme reçut encore au nombre des frères convers un des plus grands seigneurs de son temps, le comte Guillaume de Nevers, le même que les évêques et les seigneurs de France avaient désigné, par la bouche de saint Bernard, pour gouverner le royaume avec l'abbé Suger, pendant le voyage du roi Louis le Jeune en Orient.

Après avoir gouverné douze ans la grande chartreuse, saint Anthelme fit mettre à sa place Basile, qui en fut le huitième prieur, et rentra dans le silence de sa cellule. Mais, quelque temps après, Bernard, prieur des Portes, le demanda pour son successeur, ne se croyant plus en état de gouverner cette maison à cause de son grand âge. Anthelme devint donc prieur des Portes. Y ayant trouvé beaucoup d'argent et de blé, il en fit de grandes distributions aux laboureurs du voisinage, pour leur donner de quoi semer dans une année de disette, et ne laissa pas ensuite d'augmenter les revenus du monastère en défrichant des bois. En ce temps-là, c'est-à-dire vers l'an 1158, Gui, comte de Forès, ayant surpris la ville de Lyon, la pilla, et fit sentir son indignation principalement au clergé, prétendant que l'église avait usurpé sur sa famille la seigneurie de la ville, au moins pour la plus grande partie. En cette occasion, l'archevêque Héraclius et les principaux de son clergé se réfugièrent à la chartreuse des Portes, où le prieur Anthelme les reçut à bras ouverts et les défraya libéralement tant que dura cette tempête. Mais à peine avait-il gouverné deux ans cette maison, qu'il se retira encore et retourna à sa cellule de la grande chartreuse.

Tel était saint Anthelme, quand il eut l'occasion et la gloire de combattre courageusement pour l'unité catholique, contre l'antipape Octavien, qui, aveuglé par une ambition diabolique, envahit le siége du prince des apôtres, et, ce qui est plus exécrable encore, livra l'Église à la puissance impériale. Ces réflexions sont du biographe contemporain de saint Anthelme.

L'an 1163, l'évêché de Belley en Bourgogne étant venu à vaquer, le parti le plus puissant du chapitre élut un jeune homme noble et le mit en possession de la maison épiscopale; mais l'autre parti élut un moine, et l'envoya au pape Alexandre, qui était alors en France, pour faire confirmer l'élection. Le Pape différa de donner réponse aux députés, ne doutant point que l'autre parti n'envoyât aussi les siens ; ce qui ne manqua pas. Cependant quelques chanoines plus

modérés, quoiqu'en petit nombre, voulant réunir les deux partis, proposèrent d'élire le chartreux Anthelme. Tous s'y accordèrent avec joie, même celui qui avait été élu le premier : car il était parent de saint Anthelme. Mais ils savaient tous qu'il serait très-difficile de le tirer de sa solitude; ils allèrent promptement trouver le pape Alexandre, qui, plein de joie, les félicita d'avoir pris un si bon parti, et leur dit qu'ils seraient heureux sous un tel pasteur. Il y fit consentir, quoique avec peine, les premiers députés; et, les ayant tous réunis, il écrivit à saint Anthelme, lui ordonnant, par l'autorité du Siége apostolique, de se charger de l'église de Belley, et manda au prieur et aux religieux de la grande chartreuse de le donner à ceux qui le demandaient, et, s'il refusait d'accepter, de l'y contraindre par autorité.

Mais saint Anthelme ayant appris ce qui se passait, et l'arrivée de ceux qui devaient l'emmener, résolut de s'enfuir, et se cacha. Les chartreux le cherchèrent si bien, qu'ils le trouvèrent; et, l'ayant amené avec bien de la peine à la communauté assemblée, ils lui exposèrent l'ordre du Pape et lui montrèrent ses lettres. Le prieur y ajouta son commandement, les religieux les exhortations, les députés leurs prières au nom de toute l'église de Belley. Mais Anthelme demeura ferme à refuser, protestant qu'il ne sortirait jamais de son désert. Enfin, par un pieux artifice, on lui proposa le choix, ou d'obéir au Pape et d'accepter, ou d'aller trouver le Pape même, qui, lui disait-on, connaissant votre résolution définitive, ne vous fera point de violence. Flatté de cette espérance, il se mit en chemin; mais les députés se gardèrent bien de le quitter.

Quand il fut arrivé auprès du pape Alexandre, il fut reçu avec honneur de lui et de toute sa cour; car on l'y connaissait pour un homme de grand mérite. Ayant eu audience du Pape, il dit qu'il n'était venu que pour lui demander grâce et le supplier et de ne pas le contraindre à faire ce qui n'était pas avantageux ni à lui-même, ni à l'église qui le demandait; qu'il était un ignorant, un homme sans expérience, un misérable; enfin, qu'il avait fait vœu de ne point sortir de son désert. Ces paroles étaient accompagnées de beaucoup de larmes. Le Pape lui répondit : Ne veuillez pas, mon fils, prétendre nous en imposer par de mauvaises excuses; nous connaissons votre capacité. Pourquoi vous découragez-vous? Il faut obéir. Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit. Faites attention à cette parole de l'Écriture : C'est comme immoler aux idoles, que de n'obéir pas; et c'est comme un péché de divination, que de ne vouloir pas se soumettre. Considérez jusqu'où s'étend la vertu d'obéissance dont vous avez fait profession. Vous avez fait vœu de vous renoncer vous-même et de suivre Jésus-

Christ ; vous devez donc faire, non pas votre volonté, mais la sienne. Par ces paroles et d'autres, le Pape tâcha de l'encourager et de le persuader. Anthelme demeura confus, gardant le silence, sans oser rien dire. Enfin, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, le pape Alexandre le sacra solennellement de sa main. Il le retint quelques jours auprès de lui ; et, comme les prélats de la cour de Rome s'entretenaient familièrement de diverses choses avec saint Anthelme, il leur citait souvent l'Écriture sainte fort à propos ; ce qui leur faisait dire entre eux : Certes, ce n'est pas là un ignorant et un homme sans lettres comme il voulait le faire accroire, mais un homme prudent et docte. Lui, désirant se retirer le plus tôt possible, le Pape le congédia gracieusement avec sa bénédiction et quelques petits présents [1].

Ainsi, dans l'empire d'Allemagne, où le schisme s'appuyait de toute la puissance impériale, Dieu suscite, pour combattre le schisme et diriger les hommes de bonne volonté dans la voie du salut et de l'unité catholique, trois saints pontifes qui, par leurs seules vertus, sont plus puissants que l'empereur et que l'Empire. Ailleurs, l'Église voyait d'autres hommes de zèle défendre sa cause.

Henri, cardinal-prêtre, qui avait été moine à Clairvaux ; Odon, cardinal-diacre, et Philippe, abbé de l'Aumône, monastère de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Chartres, écrivirent une lettre générale à tous les prélats et à tous les fidèles, pour servir de préservatif contre la lettre synodale du conciliabule de Pavie. Ils insistent principalement sur l'incompétence des juges, et disent : Si l'Église romaine doit être jugée sur quelque article, elle devait l'être à Rome, par les les évêques de la province et un concile général de toute l'Église. On aurait pu connaître à Rome avec plus de facilité et de liberté ce qui s'était passé à l'élection d'Alexandre. Ils soutiennent ensuite que l'élection du Pape est réservée aux trois ordres de cardinaux, évêques, prêtres et diacres, et ajoutent : Si on admet à cette élection le chapitre de Saint-Pierre, pourquoi n'y admettra-t-on pas les chanoines de Latran, qui est la première église de Rome ; le clergé de Sainte-Marie-Majeure, les abbés de Saint-Paul et de Saint-Laurent, qui sont toutes des églises patriarcales ? Ils ajoutent des reproches particuliers contre le doyen de Saint-Pierre, ancien schismatique attaché à Pierre de Léon. Ils réfutent ce qu'avançaient les schismatiques, qu'Alexandre avait reconnu dans sa bulle qu'Octavien qui avait été élu par deux cardinaux, au lieu qu'elle portait seulement qu'il avait été nommé, ce qui ne faisait pas une élection.

[1] Voir la *Vie de saint Anthelme. Acta SS.*, 26 *junii.*

Ils relèvent le mérite d'Alexandre et accusent Octavien de plusieurs violences. Et, sur ce qu'on prenait avantage de ce que personne ne s'était présenté pour Alexandre à l'assemblée de Pavie, ils disent : Nous étions envoyés en ces quartiers-là pour les affaires du Pape. Mais quand nous avons voulu aller vers l'empereur pour ce sujet, nous n'avons trouvé aucune sûreté : ce n'étaient que menaces et périls de mort. Nous étions prêts à paraître devant l'empereur, non pour subir un jugement au nom de l'Église, mais pour expliquer la vérité de ce qui s'était passé; mais nous n'avons jamais pu, Dieu le sait, en obtenir la permission [1]. Cette protestation solennelle de trois personnages éminents nous révèle des particularités importantes.

Une lettre du pape Alexandre à l'évêque Arnoul de Lisieux nous en révèle d'autres. Cet évêque avait écrit au Pape, dès qu'il eut appris sa promotion. Le Pape la fit lire aux cardinaux en plein consistoire, et fit à l'évêque une réponse où il l'exhorte à continuer ses soins auprès du roi d'Angleterre et auprès des évêques et des seigneurs du pays. Vous savez, ajoute-t-il, comment l'empereur Frédéric, marchant sur les traces perverses de ses ancêtres, dès le commencement de son règne et du vivant de notre prédécesseur Adrien, a cherché les moyens d'opprimer l'Église romaine comme un tyran, au lieu d'en être le défenseur. Des archevêques et des évêques qui revenaient du Siége apostolique, il les a fait arrêter et emprisonner, à la honte et au détriment de l'Église! De quelle manière il nous a traité nous-même pendant la légation de Besançon, il n'est pas besoin de vous le rappeler. Du vivant de notre prédécesseur, il envahit violemment le patrimoine de Saint-Pierre, et s'efforça par tous les moyens de fouler aux pieds l'Église romaine : à tel point que, suivant le bruit général, il voulait, du vivant de notredit prédécesseur, faire pape, ou plutôt apostat, Octavien, qui toujours a été l'ennemi domestique de l'Église.

Ce qu'il ne put faire du vivant d'Adrien, il l'a fait après sa mort. Cet Octavien schismatique, simoniaque et envahisseur très-manifeste, qui seulement avec trois complices de sa méchanceté, comme tout le monde sait, après notre élection canonique et unanime, s'est emparé du manteau pontifical, et ainsi s'est intrus par une damnable présomption, l'empereur l'a soutenu dans une si grande iniquité par tous les moyens; c'est par la seule faveur, puissance et autorité de l'empereur et de ses ambassadeurs à Rome, que l'autre a fait tout ce qu'il a fait, nous en avons l'entière certitude. De là, pour le con-

[1] *Bibliotheca Cisterc.*, t. 3, p. 241.

firmer, ou plutôt pour se donner l'air d'avoir toute autorité dans l'Église de Dieu, il a convoqué les archevêques, les évêques et les autres prélats à Pavie, contre les ordonnances des canons, suivant son bon plaisir. Mais l'autre, comme un homme qui ne se confiait ni en Dieu, ni en la justice, déposa pendant plusieurs jours, nous l'avons appris pour certain, les insignes du pontificat en présence de l'empereur; comme, reconnaissant son injustice, lorsqu'il nous tenait enfermés à Rome, il avait déjà voulu le faire en notre présence et en celle de nos frères, à condition que nous lui rendrions ces insignes par après. Et comme nous nous y refusâmes, il s'obstina dans sa damnable usurpation.

Au reste, le même empereur, pour se donner l'air de subjuguer et de soumettre à sa puissance l'Église de Dieu, et de la réduire à la dernière servitude, rendit audit apostat les insignes pontificaux, et, chose à jamais inouïe, lui donna, dit-on, l'investiture de la papauté par l'anneau. Et comme les évêques les plus sages se retiraient secrètement de ce conciliabule, il en contraignit quelques-uns, par une oppression tyrannique, à rendre respect à son antipape; car voilà comme il cherche, tant par le glaive spirituel que par le glaive matériel, à se soumettre les rois et les princes des divers pays, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il vient à l'emporter dans l'entreprise actuelle. Enfin, suivant votre conseil, nous écrivons à l'archevêque de Rouen et aux autres évêques de Normandie. Sachez, au reste, que, de l'avis commun de nos frères, nous avons solennellement excommunié, le jeudi saint, et ledit empereur Frédéric, et le schismatique Octavien, avec leurs principaux fauteurs [1].

Cette lettre est datée d'Anagni, le 1er avril 1160. On y voit que le pape Alexandre et les cardinaux fidèles pénétraient bien les projets ambitieux de Frédéric, qui étaient de subjuguer d'abord l'Église par la ruse et par la force, afin de subjuguer ensuite plus facilement par elle tous les rois et tous les peuples chrétiens. Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucune histoire qui ait saisi ce point capital de la lutte entre les empereurs allemands et les Pontifes romains. Fleury a soin de supprimer ou d'altérer tout ce qui pourrait le faire reconnaître.

En conséquence des ordres du pape Alexandre, l'évêque Arnoul de Lisieux écrivit aux évêques d'Angleterre une lettre où il marque la différence des deux personnes et des deux élections. La science et la vertu exemplaires d'Alexandre étaient attestées par les adversaires eux-mêmes. Octavien n'avait pour lui que la noblesse de sa race et

[1] Alexand., *epist.* 2. Labbe, t. 10, p. 1397. Mansi, t. 21, p. 1124.

la faveur des grands. Son élection était l'œuvre de trois cardinaux, l'un évêque, les deux autres prêtres. Ces trois devaient-ils l'emporter sur l'unanimité des autres cardinaux, sur l'universalité de l'Église? La paix de l'Église était parfaite, si l'intrus n'avait imploré l'assistance préparée de l'empereur, qui saisit avec joie l'occasion d'exécuter le projet de ses ancêtres. Vous savez que depuis longtemps ses prédécesseurs aspirent à subjuguer l'Église romaine, suscitent ou fomentent sans cesse des schismatiques contre elle, afin de s'en rendre les maîtres au lieu d'en être les auxiliaires. Heureusement, quiconque l'a entrepris est devenu sa propre ruine et un exemple qui confond l'orgueil des téméraires et assure la dignité et le respect de l'Église de Dieu; mais celui-ci a été séduit par la flatteuse humiliation du schismatique désespéré, qui remit sa personne et sa cause à son arbitrage, ne voulant être rien que de sa seule volonté. C'est pour cela qu'il résigna, dit-on, les insignes de l'apostolat à ses pieds, pour en recevoir l'investiture de sa main par l'anneau, afin que, par un arrangement nouveau de la vieille querelle, l'Empire triomphât du sacerdoce, le temporel du spirituel, le siècle de l'Église. Attentat exécrable, car c'était renverser l'ordre divin et détruire la liberté rachetée par le sang du Christ. Ledit prince, faisant donc ses propres affaires sous l'ombre de la piété, convoqua une assemblée ecclésiastique par une puissance séculière, afin d'affermir, par son assentiment, l'usurpation du schismatique, et d'amener à son obéissance, par les terreurs de la tyrannie, tous ceux qu'il pourrait; et cela avec l'intention, l'autorité des deux glaives étant réunie et confondue, de rétablir l'ancienne majesté de l'Empire, et, par la coopération des deux glaives, de soumettre tous les royaumes à sa propre domination.

D'ailleurs, ajoute l'évêque de Lisieux, tout se fût-il passé à Pavie selon la vérité, au lieu des mensonges qui remplissent sa prétendue lettre synodale, de sa décision ne sortirait encore de droit aucun effet. Ce n'est pas un arbitrage, auquel nous astreint le compromis volontaire des parties; ce n'est pas non plus une sentence judiciaire, ne procédant ni d'une juridiction ordinaire ni d'une juridiction déléguée. Et puis, avec quelle arrogance n'ont-ils pas osé, par leur autorité privée, décider la cause commune, et nous imposer un magistrat comme à des inférieurs, nous que la bonté divine a faits leurs égaux, et même élevés en dignité? Mais on ne peut pas même appeler cause une affaire où, tout le monde étant d'accord, il n'y a pas de litige; et, s'il n'y a pas contradiction, on ne peut ni former une question, ni la résoudre.

Mais béni soit le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui a fait à l'église gallicane sa miséricorde ordinaire, de re-

connaître toujours la vérité et de ne point s'écarter du chemin de la justice; car, comme la puissance manifeste du Très-Haut a renversé tous ceux que l'envie enragée de la fureur teutonique a élevés pour opprimer l'Église romaine, de même elle a toujours donné à ceux que la dévotion gallicane a reçus la victoire et le triomphe.

Les autres pays ont produit bien des monstres : la Gaule seule n'en a pas eu, mais toujours elle a resplendi par la sincérité de la foi, la vérité de la doctrine, l'éclat des vertus et la multitude des bonnes œuvres. Aussi, à présent même, ayant examiné à fond les personnes et les élections, sont-ils convenus de reconnaître le très-saint père Alexandre, du consentement de leur roi vraiment catholique, et reçoivent-ils partout avec honneur ses lettres et ses nonces. Mais parce que, Dieu aidant, l'union vient d'être rétablie entre le roi de France et le nôtre, on a résolu de différer un peu à publier l'édit de la réception d'Alexandre, jusqu'à ce que notre roi puisse consulter l'église de son royaume, et confirmer par votre consentement ce qu'il a dans l'esprit; car il ne convenait ni à sa prudence ni au respect qui vous est dû, de rien faire sans vous consulter en une affaire de cette importance. Il s'est toutefois, dès le commencement, assez déclaré sur ce sujet, il a toujours reçu les nonces et les lettres du pape Alexandre avec respect et bonnes grâces, et a souvent déclaré en public qu'il n'en recevrait point d'autres. Au contraire, quand la lettre d'Octavien lui fut présentée, il ne voulut pas la toucher de sa main, la regardant comme quelque chose d'immonde; il la reçut sur un morceau de bois qu'il ramassa dans la poussière, et la jeta derrière son dos le plus haut qu'il put, en présence du nonce : ce qui fit rire tous les assistants [1].

Ainsi parlait Arnoul, évêque de Lisieux, alors sujet du roi d'Angleterre, comme duc de Normandie. L'éloge qu'il fait de l'église de France en est d'autant plus remarquable. Puisse-t-elle le mériter toujours!

Quand on eut appris en Angleterre ce qui s'était passé à Pavie, Jean de Salisburi, que nous avons déjà appris à connaître, en écrivit ainsi à un docteur anglais de ses amis, nommé Raoul de Serre, qui, étant à Reims, lui avait écrit au sujet du schisme. Nous craignons extrêmement, dit-il, que l'empereur teutonique ne surprenne notre prince par ses artifices; mais il me semble que le conventicule de Pavie, loin de toucher une personne raisonnable, affermit l'élection d'Alexandre par le témoignage de ses adversaires. Car, pour ne

[1] Arnulph. Lexov., *epist.* 20, *Bibl. PP.*, t. 22; *item* apud Labbe, Mansi et Baron.

point parler de la témérité d'avoir osé juger l'Église romaine, réservée au jugement de Dieu seul, ni des autres nullités de la procédure, tout ce qui s'est fait à Pavie est contre l'équité, les lois et les canons. On a condamné des absents, sans avoir examiné la cause, qui devait même l'être ailleurs et par d'autres. Mais, dira-t-on, ils ont affecté de s'absenter. C'est ignorer ou dissimuler le privilége de l'Église romaine. Qui a soumis l'Église universelle au jugement d'une église particulière? qui a établi les Allemands juges des autres nations? qui a autorisé des hommes brutaux et emportés, pour donner à leur fantaisie un chef à tous les hommes? Leur fureur l'a tenté déjà bien souvent; mais, par la grâce de Dieu, chaque fois elle a été confondue. Je connais le dessein du Teuton. J'étais à Rome sous le pape Eugène, lorsqu'à la première ambassade qu'il envoya au commencement de son règne, une langue indiscrète, une intolérable présomption, découvrit l'impudence de son audacieux projet. Il promettait de rétablir l'empire de l'univers, de soumettre l'univers à Rome, et tout cela facilement, pourvu que le Pontife romain lui aidât, en excommuniant tous ceux à qui l'empereur déclarerait la guerre. Il n'en a pas trouvé jusqu'à présent qui voulût consentir à une telle iniquité : trouvant, au contraire, de l'opposition dans Moïse et dans la loi du Seigneur, il appelle à son aide un pontife de Baal pour maudire le peuple du Seigneur.

Tous les jugements doivent être libres, mais surtout les jugements ecclésiastiques : au lieu qu'en celui-ci, ce n'a été que violence d'une part et artifice de l'autre. Les juges, assemblés en présence d'une armée, menacés, intimidés, ont précipité leur sentence. On prétend avoir prouvé que l'élection de Victor a été la première et la plus canonique; mais comment l'a-t-on prouvé? Le doyen de Saint-Pierre et deux chanoines au nom de tout le chapitre, et les recteurs du clergé de Rome l'ont affirmé avec serment; le préfet de Rome et d'autres citoyens ont offert de jurer de même, mais on n'a reçu que le serment des ecclésiastiques, parce que l'affaire a passé par leurs mains. Qui est assez aveugle pour ne pas voir un artifice si grossier? Tout le monde sait de quelle considération sont, principalement dans l'élection du Pape, ces recteurs que l'on fait tant valoir. Personne ne croira qu'ils y aient eu part comme ils se vantent; mais je veux qu'ils y aient été présents au commencement de la querelle : ont-ils suivi Roland jusqu'à son sacre pendant douze jours? Le chapitre de Saint-Pierre l'a-t-il vu? le préfet qui est exilé et à qui il n'est pas permis d'entrer dans Rome, lui et les autres citoyens ont-ils approché des terres du roi de Sicile et du lieu où s'est fait ce sacre? On les a donc dispensés exprès du serment, parce qu'ils ne

l'auraient pas fait, pour ne pas blesser leur conscience, ou du moins leur réputation.

Au reste, qu'est devenu ce grand nombre de la plus saine partie des cardinaux? Ont-ils été corrompus par l'argent que les sénateurs ont confessé avoir reçu, pour promettre avec serment la promotion d'Octavien, et qui a été destiné par le peuple à la réparation des murailles, attendu, criait-on, que le prix du sang ne devait pas être mis dans le trésor? De ce grand nombre, il n'est resté que trois cardinaux dignes d'être jugés par les Teutons dans leur camp. Guillaume de Pavie, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, a été informé de tout; pourquoi ne l'a-t-on pas interrogé au concile de Pavie? C'est qu'il n'aurait pas parlé en faveur de Victor, et il a exprès gardé le silence dans ce tumulte, où il ne voyait que de l'emportement, sachant que ce que l'on y faisait ne pouvait préjudicier à la liberté de l'Église. Mais si l'élection de Victor a été si canonique, pourquoi tous les cardinaux-évêques, hors ces trois, n'ont-ils point assisté à son sacre? Et qui en a empêché les évêques de Toscane, qui y étaient appelés, sinon la crainte de commettre un sacrilége? J'admire que tout le monde suit le pauvre Alexandre, et qu'on aime mieux souffrir l'exil avec lui, loin des princes, que de régner avec les princes en s'attachant à son adversaire. Tous les évêques, tous les prêtres, tous les diacres, tous les ordres des cardinaux, toute l'Église romaine est avec lui. Ils ne craignent point la sentence du concile de Pavie; au contraire, ils ont prononcé anathème contre l'empereur même, son idole, et tous ses adorateurs.

Je passe aux souscriptions de ce concile, où, faute d'évêques, on fait paraître des comtes, et où l'on met au premier rang des évêques dont l'élection est nulle ou rejetée. Rainald, chancelier de l'empereur, s'est dit archevêque de Cologne, quoiqu'il soit certain que son élection a été condamnée par le pape Adrien, et je ne vois pas pourquoi il a différé de se faire sacrer par son Victor, si ce n'est qu'il craint sa chute prochaine. Gui, comte de Blandrate, a tenu la place de l'archevêque de Ravenne, quoique son fils, qui est un bon jeune homme, mais dont l'élection a été cassée, ne puisse passer pour archevêque. Qui n'en voit le ridicule? C'est un jeu de théâtre plutôt qu'un concile. Que dirai-je de ce grand nombre, quoique faux, de royaumes et de provinces ramassés dans ces souscriptions, pour imposer aux ignorants? Nous sommes bien heureux que l'empereur ait eu plus de honte d'exiger des injustices que ce concile de les souffrir.

J'estime que ceci suffit pour persuader l'archevêque de Reims de recevoir Alexandre, à condition de différer, s'il le juge à propos, à publier son consentement; car je suis bien persuadé qu'il ne recon-

naîtra pas l'antipape. Il ne faut rien précipiter dans les affaires importantes. L'évêque de Pavie et l'évêque de Plaisance ont été sollicités outre mesure pour le parti qui met sa confiance dans l'homme ; mais ils n'ont cédé ni l'un ni l'autre, parce qu'ils craignent Dieu. Toutefois, l'empereur les presse, et Dieu le permet, afin que leur exemple encourage ceux qui sont plus éloignés. Jean de Salisburi ajoute : Quoique l'archevêque soit, comme vous savez, considérablement malade, toutefois la nécessité de cette affaire l'a obligé de partir pour se trouver à l'assemblée des évêques et du clergé de tout le royaume, et rendre réponse au roi, qui l'a consulté sur ce qu'il doit faire. On dit que l'évêque de Winchester et celui de Durham prendraient volontiers, s'ils osaient, le parti d'Octavien ; au contraire, l'archevêque d'York et notre trésorier soutiennent Alexandre de toutes leurs forces, et c'est le parti du plus grand nombre et des plus honnêtes gens. Ainsi parlait Jean de Salisburi [1].

Philippe, abbé de l'Aumône ou de Bonne-Espérance, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Chartres, contribua aussi beaucoup à faire reconnaître le pape Alexandre en France et en Angleterre. Comme sa vertu lui donnait une grande autorité, le Pape lui avait écrit de travailler à cette affaire, et il lui répondit en ces termes : J'ai présenté votre lettre au roi Henri d'Angleterre, qui l'a reçue avec bienveillance ; et, après en avoir délibéré avec les siens et avec nous, il vous a reconnu avec une entière allégresse pour Père spirituel et souverain Pontife, et vous présente humblement par nous sa soumission et son obéissance. Il vous enverra dans peu ses députés ; mais il a voulu que je vous en écrivisse le premier, afin que vous appreniez ses intentions plus secrètement et plus promptement. J'ai envoyé votre lettre générale aux évêques d'Angleterre par un homme fidèle, avec Gilbert, évêque d'Hereford, et Hilaire de Chichester, fort affectionnés à votre personne et à votre cause. Je suis allé tout de suite vers le roi de France, qui, comme prince catholique, vous est aussi très-affectionné ; il vous l'aurait montré déjà par les effets, si plusieurs affaires importantes ne l'en avaient empêché. Il vous envoie, par mon ministère, une lettre de compliment, mais qui doit demeurer secrète jusqu'à ce que les deux rois assemblés vous donnent une déclaration publique de leur obéissance ; ce qui se fera incessamment, parce qu'ils sont prêts à faire la paix entre eux. Sachez enfin que tous les archevêques, les évêques et les autres prélats sont unanimement d'accord à recevoir votre élection [2].

[1] Joan. Sarisb., *epist.* 59. *Bibl. PP.*, t. 23, p. 424. — [2] D'Acheri, *Spicileg.*, t. 3, in-fol., p. 527, *epist. Philipp.*

L'assemblée de l'église anglicane se tint en effet. On y lut plusieurs pièces par lesquelles les deux partis cherchaient à soutenir leur droit; on lut ensuite les canons, et il survint des témoins que l'on n'attendait point, qui rendirent la vérité plus manifeste. L'assemblée, toutefois, ne forma aucun jugement, réservant la décision au roi; mais elle dressa son avis, que l'archevêque Thibaut envoya au roi par Rainald, son archidiacre, et Guillaume de Ner, son chapelain [1]. Ensuite, l'archevêque, ayant reçu la réponse du roi, fit un mandement adressé à tous les évêques d'Angleterre, par lequel il leur déclare qu'Alexandre est le Pape légitime, reçu par l'église anglicane et l'église gallicane, et qu'Octavien est condamné avec ses fauteurs, comme manifestement schismatique. C'est pourquoi il leur ordonne de rendre respect et obéissance au seigneur Alexandre, comme étant leur Père et le Pontife romain [2].

Le roi d'Angleterre, de son côté, fit une autre assemblée au mois de juillet 1160, à Neuf-Marché, dans le pays de Caux, à six lieues de Beauvais, où il assembla tous les évêques de Normandie, avec les abbés et les barons. En même temps, le roi de France assembla les siens à Beauvais; dans l'une et l'autre assemblée, on traita de l'affaire du schisme, et tous s'accordèrent à reconnaître le pape Alexandre et à rejeter Victor [3].

Cependant les deux rois, celui de France et celui d'Angleterre, ayant fait la paix, assemblèrent des deux royaumes un grand concile, pour y reconnaître le pape Alexandre plus solennellement que dans les assemblées qu'ils avaient faites chacun de leur côté à Beauvais, à Neuf-Marché et à Londres. Ce concile se tint à Toulouse en 1161. Il s'y trouva cent prélats, tant évêques qu'abbés; les deux rois y étaient en personne avec plusieurs seigneurs : et il y avait des envoyés de l'empereur Frédéric et du roi d'Espagne, et des légats du pape Alexandre et de l'antipape Octavien. De la part d'Alexandre, trois cardinaux, Henri de Pise, Guillaume de Pavie et Odon, diacre; de la part d'Octavien, Gui de Crème et Jean de Saint-Martin, les seuls cardinaux qui lui restassent; car Imar, évêque de Tusculum, qui l'avait sacré, s'était déjà séparé de lui [4].

Nous apprenons le détail de ce concile par une lettre de Fastrade, abbé de Clairvaux, à Omnibon, évêque de Vérone, qui l'avait prié de l'en instruire. Fastrade y parle ainsi : Après plusieurs exhortations aux rois et aux seigneurs, qui différaient de suivre la vérité, par crainte ou par affection pour l'empereur; après plusieurs con-

[1] Joan. Sarisb., *epist.* 64. *Biblioth. PP.*, t. 23, p. 427.— [2] *Ibid.*, *epist.* 65.— [3] Labbe, t. 10, p. 1406, ex Robert de Mont., an. 1160. — [4] *Jàm vitaverat hominem,* dit Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 9.

seils que nous avons tenus avec des archevêques, des évêques et des personnes de piété qui parlaient tous les jours au roi; après un long délai occasionné par les cardinaux Henri et Guillaume, prêtres, et Odon, diacre, que le pape Alexandre avait envoyés dans la Gaule; après plusieurs prières accompagnées de larmes répandues devant Dieu, principalement dans notre ordre, lorsqu'il n'y avait presque plus d'espérance, les choses, par la grâce de Dieu, ont tourné mieux que nous n'osions espérer. Deux cardinaux, les seuls qu'Octavien avait auprès de lui, sont venus en grande pompe, accompagnés des gens de l'empereur, au jour et au lieu que les rois de France et d'Angleterre leur avaient marqués, avec toute leur église.

Les cardinaux Jean et Gui ont été entendus les premiers, les autres leur ont répondu. Et on a reconnu par leurs réponses, par des témoins présents et sans reproche, et par les propres expressions des schismatiques, à qui Dieu, par un miracle visible, faisait dire la vérité, que l'élection d'Octavien était nulle, qu'il s'était lui-même revêtu de la chape, qu'il s'était mis dans la Chaire pontificale par le secours des laïques, comme je l'ai ouï dire publiquement à Gui de Crème ; qu'Octavien, excommunié depuis huit jours, a été sacré par l'évêque de Tusculum et celui de Férentine, excommuniés avec lui, et par celui de Melfi, déjà condamné et déposé pour ses crimes notoires, dont le roi d'Angleterre et ses évêques et les gens mêmes du pays ont rendu témoignage.

Au contraire, il a été prouvé qu'Alexandre a été élu par tous les autres cardinaux qui étaient présents, et que, sans sa fuite et sa résistance, et la violence de Jean et de Gui de Crème, comme celui-ci en est convenu devant tout le monde, il aurait été solennellement revêtu de la chape : ce qui fut depuis achevé en temps et lieu. Il a aussi été prouvé que, longtemps avant le concile de Pavie, l'empereur avait reconnu Octavien pour pape, par ses envoyés et ses lettres scellées d'or. Quant à ce qu'ils ont écrit qu'au concile de Pavie il y avait cent cinquante-trois évêques, il n'y en avait que quarante-quatre. Et sur ce que l'empereur leur déclara qu'étant laïque, il ne lui appartenait pas de juger l'Église romaine, ni d'examiner l'élection des souverains Pontifes, tous ces évêques, avec le cardinal Guillaume de Pavie, qui alors était neutre, et qui aujourd'hui est avec deux autres légats du pape Alexandre dans la Gaule, après avoir longtemps délibéré, résolurent, à cause de leur petit nombre, de ne recevoir ni l'un ni l'autre Pape, jusqu'à ce qu'on assemblât un concile général, au moins de plusieurs royaumes, ou que l'on vît plus clairement lequel serait reçu par la plus grande et la plus saine partie de l'Église. Ils résolurent aussi de donner ce conseil à l'empereur,

mais il ne l'approuva pas; au contraire, les prenant en particulier, il contraignit ceux qu'il put, par menaces et par prières, à recevoir celui qu'il avait reçu lui-même auparavant. Toutefois il n'y en avait que vingt; les vingt-quatre autres n'y étaient plus, même l'évêque de Pavie, quoique la chose se passât dans sa ville. C'est ce que témoignait le cardinal Guillaume.

Ainsi, par l'avis commun des deux rois et de toute leur église, on a rejeté le schismatique Octavien et reçu le pape Alexandre, ainsi que ses légats, avec l'honneur et le respect convenables. L'archevêque de Trèves demeure dans l'unité. Quelques-uns de ceux qui avaient suivi Octavien reviennent. Nous-même, à la prière des chartreux, nous avons intercédé pour l'évêque de Grenoble, leur évêque, afin qu'il pût rentrer en grâce.

Odon, cardinal-diacre de Saint-Nicolas, assura, en présence des cardinaux Jean et Gui, lesquels ne le contredirent point, que ces deux étaient venus le trouver lorsqu'il était enfermé avec les autres, pour les exhorter à se joindre à Octavien. Odon leur répondit que, s'ils voulaient jurer sur les saints Évangiles de juger selon la justice, tous s'en rapporteraient à leur jugement. Eux répondirent que le Pape ne devait être jugé par personne, et dirent que, si les autres voulaient se rallier à Octavien, eux rendraient la chape qu'on l'accusait d'avoir prise injustement, s'en remettraient à leur conseil, et que lui recevrait de nouveau la chape de leurs mains [1].

Telle est la lettre de l'abbé Fastrade à l'évêque de Vérone, touchant le concile de Toulouse. Elle nous révèle plus d'une particularité curieuse sur le conciliabule de Pavie. On voit quelle confiance méritent des relations officielles écrites sous la terreur du sabre.

Frédéric avait livré aux flammes la ville de Crème, le 26 janvier 1160. Obligé de congédier la plus grande partie de ses troupes allemandes, il se borna le reste de l'année à une guerre de détail aux Milanais et à leurs alliés. Il fut même battu au mois d'août et obligé de fuir. Mais, pendant l'été suivant, ayant reçu d'Allemagne une armée de près de cent mille hommes, il résolut de se venger.

En attendant et pour y préparer les voies, l'antipape Victor indiqua un conciliabule à Pavie, puis à Crémone, et le tint enfin à Lodi, suivant la volonté de l'empereur, qui était présent. Ce conciliabule commença le 19me de juin 1161 ; l'armée allemande venait justement de passer les Alpes et d'arriver en Lombardie, pour soutenir les décrets du concile impérial. L'empereur y assista avec les seigneurs de sa cour et le duc de Bohême. Il y eut, dit vague-

[1] Labbe, t. 10, p. 1406. Mansi, t. 21, p. 1155.

ment l'impérialiste Otton Morena, il y eut grand nombre d'évêques, dont les deux premiers étaient Pérégrin, patriarche d'Aquilée, et Gui de Blandrate, élu archevêque de Ravenne; il y eut aussi un grand nombre d'abbés, de prieurs, de prévôts et d'autres ecclésiastiques. Ils confirmèrent tout d'une voix l'élection de Victor, comme on avait fait l'année précédente au conciliabule de Pavie. En celui-ci on lut des lettres des rois de Danemark, de Norwége et de Hongrie, de six archevêques, de vingt évêques, de quantité d'abbés, même de l'ordre de Cîteaux, qui tous, du moins si l'on peut en croire Otton Morena, reconnaissaient Victor pour Pape, et promettaient de ratifier tout ce qu'il ordonnerait en ce conciliabule. Cette assemblée schismatique excommunia ou plutôt prétendit excommunier Hubert, archevêque de Milan, attaché au pape Alexandre, qu'il alla trouver à Gênes et suivit en France l'année suivante. On excommunia aussi les consuls de Milan, qui défendaient la ville contre l'empereur; car il l'assiégeait alors. Le parti schismatique excommunia les évêques catholiques de Plaisance et de Bresce, et les consuls de ces deux villes; il déposa l'évêque catholique de Bologne, et suspendit celui de Padoue jusqu'au premier jour du mois d'août. Le conciliabule de Lodi dura jusqu'au 25me de juillet [1].

Fort de son conciliabule schismatique et de son armée allemande, Frédéric entreprit une seconde fois de punir Milan de sa fermeté à repousser le schisme et le despotisme teutoniques. Deux fois, dans l'été et l'automne 1161, il brûla les campagnes du Milanais; il faisait couper les mains aux prisonniers, ou les livrait au dernier supplice; les paysans qui portaient des vivres à Milan éprouvaient le même sort; en un seul jour, il fit couper le poing à vingt-cinq. Tel était Frédéric-Barberousse. Les Milanais, pour surcroît de malheur, avaient vu leur ville en proie à un cruel incendie. Deux quartiers, qui contenaient presque toutes leurs provisions, avaient été consumés par les flammes, à tel point que, dès l'entrée de l'hiver, ils commencèrent à manquer de vivres. Ce que la force des armes n'avait pu faire, la faim seule put l'opérer. Contraints par le peuple découragé, les magistrats de Milan se présentèrent, le 1er mars 1162, au palais de l'empereur, à Lodi, et, l'épée nue à la main, se rendirent à discrétion au nom de la ville. Toute la cour, toute l'armée pleuraient de compassion; Frédéric seul se montra sans entrailles. Après deux semaines, il expédia, le 16 mars, aux magistrats de Milan, l'ordre de faire sortir tous les habitants de l'enceinte des murs. A cette injonction mystérieuse, plusieurs citoyens se réfugièrent à

[1] Labbe, t. 10, p. 1409. Mansi, t. 21, p. 1157.

Pavie, à Lodi, à Bergame, à Como et dans toutes les villes de Lombardie ; le plus grand nombre cependant attendit l'empereur en dehors des fortifications ; hommes, femmes et enfants, tous quittèrent le toit paternel, et Milan resta complétement désert. Ils étaient tous dans une anxiété cruelle, lorsque, le 25 mars, arriva Frédéric, qui publia la sentence si longtemps suspendue. Milan devait être rasé jusqu'en ses fondements, et le nom milanais effacé d'entre les noms des peuples. La sentence fut exécutée à l'instant même. Voici comment Frédéric en parle dans une lettre au comte de Soissons : Nous comblons les fossés, nous renversons les murailles, nous détruisons toutes les tours, nous faisons de toute la ville une ruine et une désolation. Avec cela, dans la même lettre, il se glorifie, comme d'un prodige de clémence, d'avoir accordé la vie aux habitants [1].

Cette cruelle vengeance de Barberousse répandit la terreur de son nom; cette terreur devint bientôt de l'horreur : ce fut le commencement d'une réaction puissante, qui humiliera Frédéric à son tour. La destruction de Milan fit cesser l'inimitié des cités rivales ; les réfugiés milanais furent accueillis, et excitèrent la compassion partout ; les villes qui avaient tenu pour l'empereur se virent traitées elles-mêmes avec une dureté toujours croissante. Pendant que Frédéric triomphait d'avoir, par sa sévérité, anéanti la ligue lombarde, cette sévérité même rendait cette ligue plus compacte et plus formidable.

Le pape Alexandre III triomphera d'une manière plus humaine et plus honorable. Dès l'année précédente 1161, il était revenu à Rome ; mais il ne put y demeurer longtemps en repos à cause des schismatiques; car la famille de l'antipape y était puissante, et l'empereur, en le protégeant, voulait s'attirer les Romains. Alexandre donc, cédant aux prières du peuple, retourna en Campanie sous la protection du roi de Sicile ; et comme les Allemands occupaient la plus grande partie du patrimoine de Saint-Pierre, il résolut de passer en France par mer, d'autant plus que les schismatiques étaient maîtres des chemins; en sorte que ceux qui allaient trouver Alexandre s'exposaient à être pris, dépouillés et emprisonnés, et que lui-même ne pouvait convenablement exercer la puissance apostolique. Ayant donc établi pour vicaire à Rome, Jules, cardinal-évêque de Préneste, et réglé le gouvernement de l'Église, il se rendit avec les cardinaux à Terracine, où il trouva quatre galères du roi de Sicile bien préparées. S'y étant embarqué avec toute sa suite, il arriva à Gênes le 21me de janvier 1162. Il y fut reçu et traité avec honneur par le clergé et le peuple, malgré la défense de

[1] D'Acheri, *Spicileg.*, t. 3, p. 536, in-fol.

l'empereur Frédéric. Il en sortit le dimanche de la Passion, 25me de mars. Le samedi suivant, il fut obligé, par la tempête, de s'arrêter dans une île, où il célébra la fête de Pâques, et le mercredi, 11me d'avril, il arriva à Maguelonne. Mais parce que cette ville, située dans une île, était trop petite pour recevoir les survenants, et que le Pape était attendu hors de l'île avec impatience par une grande multitude de prélats, il crut à propos de passer à Montpellier, ville voisine et très-peuplée.

Il y entra sur un cheval blanc, et revêtu des ornements pontificaux. Mais à peine put-il monter à cheval, tant était grande la foule de ceux qui s'empressaient à lui baiser les pieds. Le seigneur de Montpellier vint au-devant avec les barons du pays, et lui servit d'écuyer pendant mille pas. Le Pape entra dans la ville en procession. Avec la noblesse qui venait à ses pieds, se présenta un seigneur sarrasin, bien accompagné, qui se mit aussi à genoux, lui baisa les pieds et l'adora, comme si c'eût été le Dieu des Chrétiens. Puis, parlant par interprète, il le harangua pompeusement en sa langue, au nom du roi, son maître. A quoi le Pape répondit avec bonté, rendant beaucoup d'honneur à l'ambassadeur, qu'il fit asseoir à ses pieds parmi les personnes de distinction. Tous les assistants le regardaient avec étonnement, et se disaient l'un à l'autre cette parole du psaume : Tous les rois de la terre l'adoreront ; toutes les nations lui seront soumises[1]. Le comte de Saint-Gilles et la vicomtesse de Narbonne se rendirent également auprès du Pontife[2].

Quatre archevêques se trouvèrent à Montpellier, savoir : ceux de Sens, de Tours, d'Aix et de Narbonne, et ce dernier fut sacré de la main du Pape. Il s'y trouva aussi six évêques, savoir : ceux d'Auxerre, de Saint-Malo, de Nevers, de Thérouanne, de Maguelonne et de Toulon. Avec ces dix prélats, Alexandre récita publiquement l'excommunication contre l'antipape et ses complices, le jour de l'Ascension, qui était le 17me de mai. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre à Omnibon, évêque de Vérone, datée du même jour, où il ajoute : Nous attendons les cardinaux Henri et Guillaume, nos légats, avec les évêques d'Évreux et de Bayeux, envoyés du roi d'Angleterre, et les archevêques de Bourges et de Reims, espérant que Dieu rendra bientôt la paix à son Église[3].

Dès que le roi Louis le Jeune eut appris que le pape Alexandre était arrivé à Montpellier, il lui envoya Thibaut, abbé de Saint-Germain des Prés, et un de ses clercs. Après avoir exécuté la commission du roi, Thibaut s'en retournait avec les bonnes grâces du Pape

[1] Psalm., 71, 11. — [2] *Acta*, apud Baron., an. 1162. — [3] Alexand., *Appendix tert., epist.* 5. Labbe, t. 10, p. 1367.

et de toute la cour romaine; mais il tomba malade en route et mourut à Vézelay, où il avait pris l'habit monastique. Voilà ce que raconte le biographe de Louis le Jeune [1]. De plus, nous avons la lettre que le Pape leur donna pour le roi, où il témoigne les avoir accueillis avec beaucoup de bienveillance et d'allégresse [2]. Un autre chroniqueur prétend, ce qui n'est guère probable, que le Pape reçut froidement Thibaut, que le roi en fut irrité et se repentit d'avoir reconnu Alexandre, et le manda par Manassès, évêque d'Orléans, à Henri, comte de Troyes, qui allait trouver l'empereur Frédéric [3]. Quoi qu'il en soit, quelque temps après, le Pape envoya au roi Louis, Henri, archevêque de Reims, frère de ce prince, avec les évêques de Langres et de Senlis, et l'abbé de Grandselve, de l'ordre de Cîteaux, comme on le voit par ses lettres du dernier jour d'avril [4].

Le pape Alexandre était encore à Montpellier, quand il reçut les députés du nouvel archevêque de Cantorbéri, qui lui envoyait demander le pallium. Il y avait plus d'un an que l'archevêque Thibaut était mort après une longue maladie. Il avait résolu, quelque temps auparavant, d'abolir toutes les mauvaises coutumes qui s'étaient introduites de son temps dans son archevêché, et avait déjà ôté une seconde contribution que l'archidiacre avait imposée sur les églises. Se voyant près de sa fin, il écrivit au roi, qui était en Normandie, pour lui donner sa bénédiction et lui recommander l'église de Cantorbéri et le choix d'un digne successeur. Il le prie aussi de confirmer son testament par lettres patentes, et de tenir la main à l'exécution. Par ce testament, il laisse aux pauvres le reste de ses meubles, promet quarante jours d'indulgence à ceux qui en procureront l'exécution, et menace d'anathème les officiers du roi, s'ils touchent aux biens des moines de Cantorbéri. L'archevêque Thibaut mourut le mardi de Pâques, 18me d'avril 1161, après avoir tenu vingt-deux ans et trois mois le siége de Cantorbéri, qui vaqua treize mois [5].

Sitôt que la nouvelle de cette mort eut été portée au roi, toute la cour jeta les yeux sur le chancelier Thomas Becket, qui était aussi archidiacre de la même métropole. Le peuple en faisait le même jugement; car Thomas était le premier ministre et la seconde personne du royaume, d'une grande capacité et d'une noblesse de courage qui le faisaient admirer de tout le monde. Le roi lui-même forma le dessein de le placer sur le siége de Cantorbéri, mais il le dissimula pour un temps; seulement il lui laissa la garde de cette église, suivant l'usage qui donnait au chancelier le soin des évêchés

[1] Duchesne, t. 4, p. 416. — [2] *Appendix secunda, epist.* 36. — [3] *Ibid.*, p. 424. — [4] *Ibid., epist.* 33 et 37. — [5] Apud Joan. Sarisb., *epist.* 49, 54 et 57. *Chron. Gervas.*, 1161.

et des abbayes pendant la vacance. Le roi, qui était en Normandie, envoya le chancelier en Angleterre pour quelques affaires du royaume. Comme il vint à Falaise prendre congé, le roi le prit à part et lui dit : Vous ne savez pas bien encore le sujet de votre voyage ; je veux que vous soyez archevêque de Cantorbéri. Le chancelier lui montra, en souriant, l'habit qu'il portait et qui était peu ecclésiastique, disant : Vous voulez mettre un homme bien édifiant sur ce grand siége et à la tête de ces moines si réguliers. Sachez que, si cela arrive, vous m'ôterez bientôt votre amitié, et elle se changera en une haine mortelle. Vous demanderez de moi des choses et vous faites déjà sur l'Église des entreprises que je ne pourrai souffrir : les envieux en profiteront et mettront entre nous une division éternelle.

Le roi demeura ferme dans son dessein et donna ordre de le déclarer aux moines de Cantorbéri et au clergé d'Angleterre. Quand il fut arrivé, les moines de l'église métropolitaine s'assemblèrent, suivant la volonté du roi, avec quelques évêques, pour procéder à l'élection. Les avis furent partagés : les uns disaient qu'un prélat chéri du roi procurerait la paix entre le royaume et le sacerdoce ; les autres soutenaient que cette faveur nuirait à l'église, et que, sous un archevêque tiré de la cour, les officiers du roi la pilleraient plus librement. Ils ajoutaient qu'il était absurde et contre les règles de donner pour chef à ce vénérable monastère et à toute l'Église anglicane, un homme plus laïque qu'ecclésiastique, un chasseur et un courtisan plein de faste. Il fut néanmoins élu, suivant l'intention du roi, par les évêques de la province et les moines de Cantorbéri, assemblés à Westminster près de Londres. Thomas résista longtemps ; mais enfin il céda au conseil de ses amis et aux instances pressantes du cardinal Henri de Pise, légat du Pape. Il y avait cinq ans qu'il était chancelier, et il était dans la quarante-quatrième année de son âge.

Aussitôt il fut présenté au jeune roi Henri, dont il avait été précepteur, qui était présent à l'assemblée, et qui donna son consentement à l'élection au nom du roi son père. Thomas fut aussi, de la part du roi, déclaré libre de tous les engagements de la cour. Il partit ensuite de Londres pour aller à Cantorbéri être sacré suivant la coutume. Presque toutes les personnes considérables du royaume s'y rendirent ; le clergé par devoir, les seigneurs pour faire leur cour au roi et au nouvel archevêque. Il fut premièrement ordonné prêtre le samedi d'après la Pentecôte, second jour de juin 1162 ; et le lendemain, dimanche de l'Octave, il fut sacré évêque par Henri, évêque de Winchester, en présence du jeune roi. En mémoire de son sacre, Thomas institua de célébrer au jour de l'octave de la Pentecôte la

fête de la sainte Trinité, qui n'était pas encore établie par toute l'Église.

De ce moment, il devint un autre homme. Les chanoines de sa cathédrale étant moines, il prit leur habit, qu'il porta toujours sous celui qui était propre à sa dignité. Il se revêtit aussi d'un rude cilice, qu'il ne quitta point jusqu'à sa mort. Le genre de vie auquel il s'assujettit était très-austère. Tous les jours il se levait à deux heures du matin ; et, après avoir récité l'office de la nuit, il lavait les pieds à treize pauvres, auxquels il donnait ensuite une somme d'argent. Rien n'était plus édifiant que de le voir prosterné devant eux, et de l'entendre implorer avec larmes le secours de leurs prières. A l'heure de prime, son aumônier lavait les pieds à douze autres pauvres, et leur distribuait du pain et des viandes. Après matines, l'archevêque prenait un peu de repos; mais il se levait toujours de grand matin pour prier et lire l'Écriture sainte. Il avait tant de respect pour ce livre divin, il y trouvait tant d'onction, qu'il le portait toujours avec lui, même dans ses voyages, et qu'il eût désiré vivre dans la solitude, pour en faire l'unique objet de sa lecture et de ses méditations. Il avait continuellement auprès de lui une personne instruite, qui lui en expliquait les passages difficiles ; et il ne craignait rien tant que de s'en rapporter à ses propres lumières, quoique tout le monde admirât son savoir et sa sagesse. Lorsqu'il avait fait la méditation du matin, il visitait les malades qu'il y avait parmi ses moines et son clergé. A neuf heures, il disait la messe ou il l'entendait, quand, par respect ou par humilité, il ne célébrait point. A dix heures, il faisait une nouvelle distribution d'aumônes ; en sorte qu'il assistait cent pauvres tous les jours. Il doubla les charités ordinaires de son prédécesseur. Il dînait à trois heures, et se faisait lire à table quelque livre de piété. Jamais on ne lui présentait de mets recherchés. Sa table était cependant servie avec décence, à cause de ceux qu'il y invitait. Pour lui, il ne mangeait que ce qu'il y avait de plus commun, et il se renfermait dans les bornes de la plus exacte sobriété. Un moine l'ayant vu un jour en compagnie manger quelque chose de délicat, en fut scandalisé comme le Pharisien, et dit qu'il le croyait plus mortifié. Le saint archevêque lui répondit avec douceur, que, comme on pouvait se rendre coupable de gourmandise en mangeant des choses les plus communes, on pouvait aussi manger les plus délicates sans tomber dans ce vice, et même en user avec indifférence.

Après le dîner, il s'entretenait quelque temps avec des ecclésiastiques pieux et savants sur des matières relatives à la religion. Il était fort sévère dans l'examen de ceux qui se présentaient pour recevoir les saints ordres, et rarement il s'en rapportait aux autres

pour cet objet. L'ordre établi dans sa maison prévenait tous les abus, et aucun de ceux qui lui étaient attachés n'osait recevoir de présents, sous quelque prétexte que ce fût. Il regardait tous les pauvres comme ses enfants, et ses revenus paraissaient leur appartenir bien plus qu'à lui. Il reprenait avec une courageuse liberté les vices des grands, et retirait de leurs mains les biens de l'Église qu'ils avaient usurpés. Le roi l'aimait toujours, et le protégeait contre les injustices des seigneurs puissants [1].

Les îles Britanniques voyaient fleurir d'autres saints à cette époque, entre autres saint Godric, ermite fameux, qui avait le don de prophétie. C'était un homme simple et sans lettres, né de parents pauvres, et qui, dans sa jeunesse, avait fait quelque petit commerce par mer. Ayant renoncé au monde, il fit le pèlerinage de Rome et celui de Jérusalem, nu-pieds ; puis, étant revenu en son pays, il se retira en un lieu solitaire près de Durham, où il cultivait un petit champ dans les bois et en tirait de quoi se nourrir et exercer l'hospitalité. Les moines de la cathédrale de Durham, connaissant la pureté de sa vie, députèrent un de leurs anciens pour l'instruire et lui administrer les saints mystères à certains jours. Le démon l'attaqua par diverses tentations, qu'il surmonta par sa foi et son courage. Sa mortification était incroyable. Il porta cinquante ans durant une tunique de mailles de fer sous son cilice, et un habit de laine pardessus. Sa nourriture était du pain d'orge mêlé de cendres, et des herbes sauvages cuites et roulées par pelotons. Il ne parlait que trois fois la semaine, et gardait le silence pendant tout l'avent et depuis la septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques ; mais quand il parlait, c'était avec une grande édification. Il passa ainsi soixante ans dans son désert.

Un moine de Westminster étant venu le voir peu de temps après que Thomas eut été ordonné archevêque de Cantorbéri, le saint homme lui demanda s'il était connu du nouveau prélat. Oui, répondit-il, je le connais, et il me connaît ; mais vous, mon père, le connaissez-vous ? Godric répondit: Je ne l'ai jamais vu des yeux du corps, mais souvent de ceux de l'esprit; et, si je le voyais, je le reconnaîtrais entre plusieurs autres. Le moine, surpris de ce discours, n'osait l'interroger, et le saint ajouta : Saluez-le de ma part, et lui dites qu'il n'abandonne pas son dessein, car il est agréable à Dieu. Il souffrira de rudes traverses, on le chassera de son église, il sera longtemps exilé en pays étrangers ; mais, après avoir achevé le

[1] Voir la *Vie de saint Thomas*, par Jean de Salisburi, son chapelain, ainsi que sa *Vie quadripartite*.

temps de sa pénitence, il rentrera dans son siége avec plus d'honneur qu'il n'en sera sorti. Le moine rapporta ce discours au saint archevêque, qui écrivit à saint Godric, le priant de demander à Dieu la rémission de ses péchés. Nous verrons plus tard l'accomplissement de ces prédictions [1].

Saint Godric avait pour ami et pour directeur de sa conscience saint Robert, abbé de Neuminster. Robert était né dans le comté d'York. Il se montra, dès son enfance, ennemi de tous les amusements du premier âge. Il n'avait de goût que pour les occupations sérieuses, pour la prière et la lecture des livres de piété. Ses études finies, il fut ordonné prêtre et chargé du gouvernement d'une paroisse dans son diocèse. Quelque temps après, il se démit de sa cure, et alla prendre l'habit chez les bénédictins de Notre-Dame d'York. Il se joignit à Richard, prieur de cette maison, et à douze religieux qui désiraient observer leur règle selon son austérité primitive. Tous ces fidèles serviteurs de Dieu quittèrent le monastère avec la permission de leur abbé. Mais il leur en coûta des peines incroyables pour exécuter leur projet. Enfin le pieux Turstan, archevêque d'York, leur ayant donné une vallée, ils y fondèrent, en 1123, avec des travaux infinis, la célèbre abbaye des Fontaines, qui fut ainsi nommée à cause des sources qui étaient en ce lieu.

Les cisterciens s'étaient depuis peu introduits en Angleterre, et ils avaient une maison à Rievalle. Nos fervents religieux, trouvant dans cet ordre le genre de vie qu'ils désiraient mener, prièrent saint Bernard de recevoir le monastère des Fontaines. Ce qu'ils demandaient leur fut accordé.

On voit, par les lettres de saint Bernard, que cette nouvelle pépinière de saints tendait à la perfection avec une ardeur extraordinaire. Dès son commencement, elle fut pour tout l'ordre de Cîteaux un modèle de mortification, de ferveur dans le chant des psaumes et les autres exercices de piété, d'amour pour le travail, de zèle pour les austérités de la pénitence. Aucun murmure ne venait troubler la paix dont jouissaient ces moines. Il régnait parmi eux une sainte émulation, à qui l'emporterait en charité et en humilité. Jamais ils ne se permettaient de repos qu'ils ne fussent entièrement épuisés de fatigues. Quelques légumes et quelques racines faisaient toute leur nourriture ; encore n'en mangeaient-ils point suffisamment pour apaiser toute leur faim. Robert se distingua au-dessus des frères par sa piété ; tous avaient les yeux fixés sur lui, et le prenaient pour modèle dans chacune de leurs actions.

[1] *Acta SS.*, 21 *maii.*

Ranulphe, baron de Morpeth, visita le monastère des Fontaines cinq ans après sa fondation. Il fut si touché de la vie édifiante de ceux qui l'habitaient, qu'il demanda à l'abbé Richard un certain nombre de ses religieux. Les ayant obtenus, il fit bâtir pour eux, en 1137, le monastère de Neuminster, près de Morpeth, dans le comté de Northumberland. Robert en fut le premier abbé.

Le saint, se voyant constitué en dignité, se crut plus que jamais obligé de donner l'exemple à ses frères. La place qu'il occupait semblait ajouter une nouvelle force et un nouveau degré de perfection à ses vertus. On ne peut exprimer jusqu'où allait son amour pour la prière. Sans cesse il recommandait à Dieu les âmes de ceux dont il était chargé; nuit et jour il demandait avec larmes leur sanctification. Il fut favorisé du don de prophétie et de celui des miracles. Il fonda un monastère à Rivebelle, dans le comté de Northampton. Une amitié également sainte et étroite l'unit toute sa vie avec saint Bernard et saint Godric. Robert mourut le 2me de juin 1159. Divers miracles attestèrent aux hommes sa sainteté et la gloire dont il jouissait auprès de Dieu. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort[1].

Dans ce temps, l'Irlande admirait saint Laurent, archevêque de Dublin. Il était le plus jeune des fils de Maurice Otuathaile, prince riche et puissant de la province de Leinster. Maurice profita de la naissance de son fils pour terminer ses querelles avec Donald, comte de Kildare. Il le pria de tenir cet enfant sur les fonts sacrés, et le fit porter à Kildare, afin qu'il y reçût le baptême. Lorsque Laurent était dans sa dixième année, son père le donna en otage à Dermith, roi de Meath. Ce prince se conduisit en barbare envers l'enfant qu'on lui avait remis, et il le fit garder dans un lieu désert, où il fut traité avec la dernière inhumanité; sa santé fut bientôt réduite à l'état le plus fâcheux. Maurice, informé de tout, força Dermith à remettre son fils entre les mains de l'évêque de Glendenoc, qui eut soin de l'élever dans la piété, et qui le renvoya depuis à son père.

Maurice alla remercier l'évêque, et crut devoir mener avec lui Laurent, qui avait alors douze ans. Il dit au prélat qu'il avait quatre fils, que son dessein était d'en consacrer un au service de Dieu, et qu'il voulait en laisser le choix à la décision du sort. Laurent entendit ce discours. Charmé de trouver cette occasion de faire connaître ses sentiments, et jugeant d'ailleurs qu'il y avait de la superstition dans le projet de son père, il s'écria avec empressement : Il est inutile d'avoir recours au sort. Je ne désire rien tant que de prendre Dieu pour mon héritage, en me dévouant au service de l'Église.

[1] *Acta SS.*, 7 *junii.*

Maurice le prit alors par la main pour l'offrir au Seigneur; puis il le présenta à l'évêque, après l'avoir mis sous la protection de saint Coëmgin, patron du diocèse. C'est un saint abbé qui vivait au sixième siècle, dans le même lieu, et qui est honoré le troisième jour de juin. Le maître prit un soin extrême de son disciple, qu'il voyait avancer chaque jour dans la pratique de toutes les vertus.

Laurent n'avait encore que vingt-cinq ans, lorsque la mort enleva l'évêque de Glendenoc, qui était en même temps abbé du monastère de cette ville. On l'élut abbé, mais il ne voulut point accepter l'épiscopat, alléguant pour cause de son refus la disposition des canons, qui exigeaient qu'un évêque eût trente ans. Il gouverna sa communauté, qui était fort nombreuse, avec une piété et une sagesse admirables; et, durant les ravages d'une famine qui dura quatre mois, il devint, comme un autre Joseph, le sauveur du pays, par ses immenses charités. Mais Dieu voulut que sa vertu fût perfectionnée par les épreuves. De faux frères, qui ne pouvaient souffrir la régularité de sa conduite, ni le zèle avec lequel il condamnait leurs désordres, employèrent la calomnie pour noircir sa réputation. Il n'en repoussa les traits que par le silence et la patience. Ses ennemis furent confondus, et on rendit à sa vertu la justice qu'elle méritait.

Cependant Grégoire, archevêque de Dublin, mourut. On lui donna pour successeur Laurent, qui ne pouvait plus alléguer le défaut d'âge, parce qu'il avait trente ans. Il fut sacré par Gélase, archevêque d'Armagh. Il se fit un devoir de remplir ses obligations avec une application infatigable, et de veiller tout à la fois sur lui-même et sur son troupeau. Toujours il avait présent à l'esprit le compte qu'il devait rendre au souverain Pasteur des âmes confiées à ses soins. Il réforma d'abord les mœurs du clergé, et ne choisit que de dignes ministres. Ses exhortations pleines de force produisaient partout de grands fruits, et l'on eût rougi de ne pas pratiquer les vertus dont il donnait lui-même l'exemple.

Sa cathédrale, dite de la Sainte-Trinité, était desservie par des chanoines réguliers. Il les engagea, vers l'an 1163, à recevoir la règle des chanoines réguliers de l'abbaye d'Arrouaise, fondée, depuis quatre-vingts ans, dans le diocèse d'Arras, et qui jouissait d'une si haute réputation de sainteté, qu'elle devint le chef-lieu d'une congrégation nombreuse. Laurent prit lui-même l'habit de chanoine régulier, et il le portait toujours sous celui qui était propre à sa dignité. Il mangeait au réfectoire, gardait le silence aux heures prescrites, et assistait à matines, qui se disaient à minuit. Ordinairement, il restait dans l'église jusqu'au jour, puis il allait prier pour les morts dans le cimetière. Jamais il ne mangeait de viande. Il jeûnait tous les vendredis

au pain et à l'eau, et souvent il ne prenait ces jours-là aucune nourriture. Il portait un rude cilice, et prenait fréquemment la discipline. Indépendamment des malheureux qu'il assistait par ses aumônes, il nourrissait chaque jour dans son palais trente pauvres, et souvent plus. Il avait le même zèle pour les besoins spirituels de son troupeau; il était surtout très-exact à leur annoncer la parole de Dieu. Pour ranimer sa ferveur, il passait de temps en temps quelques jours dans la solitude. Il se retirait ordinairement au monastère de Glendenoc, dont un de ses neveux était abbé; mais il logeait de préférence dans une grotte située à quelque distance du monastère, et dans laquelle saint Coëmgin avait autrefois vécu. Lorsqu'il sortait de la retraite, comme un autre Moïse qui vient de s'entretenir avec Dieu, il paraissait rempli d'un feu céleste et d'une lumière toute divine. Tel était saint Laurent de Dublin [1].

Pour obtenir son pallium du pape Alexandre, le nouvel archevêque de Cantorbéri, saint Thomas Becket, députa à Montpellier Jean de Salisburi que déjà nous avons appris à connaître. Les députés obtinrent le pallium plus facilement et plus promptement qu'à l'ordinaire.

A la fin du mois de juin 1162, ayant appris les plus heureuses nouvelles du roi de France, par les deux légats qu'il lui avait envoyés, le pape Alexandre partit de Montpellier, et, passant par Alais, Mende et le Puy, il vint à Clermont en Auvergne le 14me d'août, veille de l'Assomption de la sainte Vierge. Tout allait au mieux, lorsqu'il se forma un orage qui menaça de tout détruire.

L'empereur Frédéric voyait tout l'univers courir après Alexandre, tous les rois et princes orthodoxes l'honorer et le respecter comme Pontife romain. Il en rougissait en lui-même; et, accusé par sa propre conscience, il en était effrayé. Mais il avait honte de se désister de sa mauvaise entreprise, à cause qu'il était plus puissant que ses prédécesseurs et qu'il avait subjugué déjà presque toute l'Italie. D'un autre côté, il craignait de perdre la couronne impériale, si le pape Alexandre venait à prévaloir. Pour le perdre, voici la ruse qu'il imagina. Les rois de France et d'Angleterre avaient solennellement reconnu le pape Alexandre au concile de Toulouse. Mais le roi de France, suivant les monuments de l'époque, était d'une simplicité de colombe. Il venait d'épouser en troisièmes noces la princesse Adèle, sœur de Henri, comte de Troyes : Henri était allié et partisan de l'empereur Frédéric. Celui-ci profita de toutes ces circonstances. Par les manœuvres du comte de Troyes, par des lettres qu'il écrivit lui-même

[1] Apud Surium et Godescard., 14 novemb.

et d'autres qu'il fit écrire par l'antipape à certaines personnes qui entouraient le roi de France, il travaillait à détacher ce dernier du Pape légitime, non pas directement, mais par le biais que voici. Il proposa au roi de s'assembler sur les confins de leurs États respectifs, avec les évêques et les seigneurs, d'y examiner l'élection d'Octavien et d'Alexandre, et de s'en rapporter à la décision des églises des Gaules, d'Italie et d'Allemagne. Le bon roi Louis, qui ne soupçonnait pas plus la malice à autrui qu'il n'en avait lui-même, trouva la proposition raisonnable. Le comte de Troyes, envoyé de sa part, promit à l'empereur plus même qu'il n'en était convenu, entre autres d'amener le pape Alexandre au lieu de la conférence. Ce lieu fut marqué à Saint-Jean-de-Lône, petite ville de Bourgogne sur la Saône, et alors la frontière de la France; et le jour, la décollation de saint Jean-Baptiste, 29me d'août. Le bruit de cette conférence, s'étant répandu dans les villes d'Italie, mit les catholiques dans une grande consternation : tous conjuraient Dieu de dissiper les complots formés contre l'antique liberté de son Église. En allant au lieu indiqué, le roi Louis se rencontra avec le pape Alexandre, au prieuré de Souvigni, et le pria de venir au rendez-vous. Mais le Pape jugea indigne et contraire aux décrets des saints Pères, que le chef de l'Église et le premier Siége dût subir aucun jugement humain. Seulement, de l'avis de tout le monde, il y envoya cinq des meilleurs cardinaux, à l'unique fin d'y démontrer la légitimité de son élection et la nullité de celle de l'antipape.

Louis, obligé de partir sans le Pape, fut bien étonné, en arrivant à Dijon, d'y apprendre pour la première fois du comte de Champagne à quelles conditions il venait traiter avec l'empereur. Mon seigneur et mon roi, lui dit le comte, j'ai engagé une conférence sur la Saône, pour l'honneur de Votre Majesté et pour l'utilité de votre royaume, afin que vous et l'empereur Frédéric, avec les évêques, les abbés et les seigneurs des deux royaumes, en présence de votre Pape et du pape de l'empereur, vous fassiez choisir de part et d'autre les juges les plus intègres, ecclésiastiques et militaires, que vous chargerez de prononcer sur les deux élections. Si l'élection de Roland est trouvée la plus saine, on annulera celle d'Octavien, et l'empereur se prosternera aux pieds de Roland; si Octavien prévaut, Roland sera rejeté, et vous, mon seigneur et mon roi, vous viendrez vous prosterner devant Octavien. Que si l'un des deux prétendants était absent, son absence tournerait à l'avantage de son concurrent, reconnu seul en ce cas pour vrai Pape par les deux partis. Votre Majesté refuserait-elle d'acquiescer à ces conditions? Lié que je suis par mon serment, je dois me ranger du côté de l'empereur, et tenir désormais

de lui tout ce que je tiens en fief du fisc de Votre Majesté. Le roi, étonné d'un pareil discours : J'admire votre hardiesse, dit-il au comte, de me lier moi-même par des conditions dont je n'ai pas eu la moindre connaissance. L'évêque d'Orléans me les a dictées en votre nom, répliqua le comte de Champagne ; et, sur les mauvaises défaites que donnait l'évêque aux questions du roi, il montra la lettre même écrite par le prélat. Quoiqu'elle ne portât pas en termes exprès ce que le comte voulait faire entendre qu'il y avait lu, elle en disait assez pour l'autoriser au moins à disculper sa démarche. L'évêque avait ajouté aux ordres du roi par forme d'interprétation ; et le comte, pour ne pas perdre le fruit de sa médiation, avait pareillement ajouté à l'énoncé de l'évêque.

La conférence devait se tenir au milieu du pont qui séparait les deux pays. L'empereur y parut un instant avec son antipape, pour faire acte de présence. Le roi, de son côté, y parut en habit de chasse, et comme par hasard ; ensuite, parce qu'on ne l'avait informé que la veille des conditions du traité dressé par le comte de Champagne, il députa l'archevêque de Tours, l'évêque de Paris, l'abbé de Vézelay et quelques autres, avec commission d'obtenir du temps, et de traîner en longueur le plus qu'ils pourraient, avant que de rien toucher d'essentiel. Il n'en fallait pas tant pour mettre Frédéric en fureur, surtout quand il apprit qu'Alexandre n'était pas au camp. Ses refus et ses menaces faisaient attendre un éclat qui romprait la conférence, et on le souhaitait. Mais le comte de Champagne, piqué sur le point d'honneur, ourdissait bien une autre trame. Il revint le lendemain dès le grand matin déclarer au roi qu'ils n'étaient point quittes de leurs promesses ni l'un ni l'autre ; que, pour lui, il n'aurait déjà pu se dispenser de s'avouer vassal, si ce prince, à sa prière et par considération pour le roi, n'avait accordé trois semaines de délai, à condition que le roi lui donnât des otages, pour l'assurer qu'il se trouverait à la conférence avec Alexandre au jour prescrit, et qu'il s'en tiendrait à la décision des arbitres qui seraient choisis des deux royaumes ; sinon, qu'il irait se rendre son prisonnier à Besançon. Le bon roi Louis était si délicat sur sa parole, qu'il consentit à tout.

La conjoncture était des plus critiques. L'empereur était accompagné des rois de Danemark et de Bohême, et d'une armée puissante ; il avait formé le dessein de s'emparer du roi de France et du pape Alexandre, au lieu même de la conférence. Si le Pape refusait de s'y rendre, le roi semblait manquer à son engagement. La Providence vint au secours de l'Église et du roi très-chrétien. Le roi d'Angleterre, son vassal, accourut à son aide avec des troupes considéra-

bles. D'un autre côté, la famine régnait dans l'armée impériale, à tel point qu'un modique pain se payait une livre d'argent. De plus, l'empereur s'aperçut que les évêques français n'étaient pas si faciles à intimider ou à corrompre que ceux d'Allemagne. Dès lors il ne chercha plus qu'un moyen honnête de se retirer au plus tôt. Il employa le suivant.

Au jour indiqué, le roi Louis se rendit fidèlement au lieu de la conférence. Il demanda d'abord qu'on lui lût les articles dont le comte de Champagne était convenu avec l'empereur, et en vertu desquels on devait choisir des juges dans les deux royaumes. A ce propos, le chancelier Rainald, archevêque élu de Cologne, répondit que l'empereur ne l'entendait pas de la sorte, et dit au roi : Notre seigneur Frédéric, empereur des Romains et spécial avocat de l'Église romaine, vous mande qu'il n'appartient à aucuns prélats de juger de l'élection du Pontife romain, sinon à ceux qui vivent sous l'empire romain. En conséquence, il est bon et juste que, avec vos évêques et votre clergé, vous veniez trouver l'empereur comme votre ami et votre allié, et que vous écoutiez sa sentence.

A ces mots, le roi, souriant quelque peu, se prit à dire : Je m'étonne qu'un homme prudent nous envoie conter des fables. L'empereur ignore-t-il que Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant sur la terre, a chargé le bienheureux Pierre, et par lui tous ses successeurs, de paître ses ouailles? N'a-t-il pas entendu dans l'Évangile que le même Fils de Dieu a dit au même prince des apôtres : Simon, m'aimes-tu? Pais mes brebis. Est-ce que les rois et les prélats de France sont ici exceptés? Est-ce que les évêques de mon royaume ne sont pas des brebis que le Fils de Dieu a confiées au bienheureux Pierre?

Puis, se tournant vers le comte de Champagne : Les conditions que vous avez acceptées, lui dit-il, ne sont-ce pas les mêmes que vous m'avez proposées? Ce sont les mêmes, répondit le comte de Champagne. Voilà cependant, dit le roi, que l'empereur n'est point ici, comme vous me l'aviez promis. Voilà, de plus, que ses envoyés changent devant vous les clauses de votre arrêté. Je n'en puis disconvenir, dit encore le comte. Je suis donc dégagé de ma parole, répliqua le roi. Vous en êtes dégagé, continua le comte. Le roi, là-dessus, s'adressant aux évêques et aux autres seigneurs : Vous l'avez entendu, ajouta-t-il, vous l'avez vu, comme j'ai rempli de bonne grâce tout ce qu'on pouvait exiger de moi; prononcez, si je ne suis pas libre à présent. Tous dirent qu'ils le jugeaient parfaitement libre. A l'instant même le roi, qui était monté sur un cheval, tourna bride et piqua subitement de l'autre côté du pont. Les impériaux, fort

déconcertés de ce brusque adieu, courent à sa suite, le priant de revenir et l'assurant qu'il serait satisfait de l'empereur. Mais le roi était trop heureux de s'être tiré d'un mauvais pas où sa confiante bonhomie l'avait engagé imprudemment [1].

Au milieu de ses ruses et de ses violences, Frédéric-Barberousse avait toujours en vue de réaliser ce principe du despotisme impérial, que l'empereur était l'unique souverain de toute la terre ; que l'empereur était la loi vivante, d'où dérivent tous les droits des rois et des peuples. Frédéric, avec sa politique sans foi ni loi, se croyait bien plus sage que Louis, avec sa délicatesse excessive sur sa parole et sa promesse. Mais il est un Dieu juste par-dessus les rois et les empereurs : la postérité de Frédéric-Barberousse s'éteignit à la quatrième génération; la postérité du bon roi Louis règne encore sur plusieurs trônes.

Pendant les conférences de Saint-Jean-de-Lône, le pape Alexandre s'était retiré au monastère de Bourg-Dieu, près de Châteauroux en Berri. Le roi d'Angleterre y vint lui rendre visite, se prosterna devant lui, lui baisa les pieds, lui offrit des présents d'or et le baisa à la bouche. On lui avait préparé un fauteuil, mais il le refusa humblement et s'assit à terre aux pieds du Pape, avec ses barons. Il se retira trois jours après, fort content, ayant fait encore des présents considérables au Pape et aux cardinaux. Quelque temps après la conférence de Saint-Jean-de-Lône, le roi de France et le roi d'Angleterre se trouvèrent ensemble à Touci-sur-Loire, et y reçurent le pape Alexandre avec l'honneur convenable; ils le conduisirent à sa tente, marchant à pied à côté de lui, et tenant à droite et à gauche la bride de son cheval [2].

C'était certainement un spectacle digne du ciel et de la terre, que ces deux rois puissants, toujours rivaux, souvent en guerre, qui se disputent pacifiquement à qui rendra le plus d'honneur au vicaire du Christ, dans le moment même qu'il est le plus persécuté par l'empereur, le défenseur titulaire de l'Église.

Le pape Alexandre, après avoir séjourné longtemps au monastère de Bourg-Dieu, dont il dédia le grand autel, se rendit à Tours, où il arriva pour la Saint-Michel et célébra la fête de Noël. Au commencement de l'année suivante 1163, il vint à Paris pour conférer avec le roi de France. Toujours pieux et prévenant, Louis, accompagné de ses barons et de ses chevaliers, alla au-devant de lui jusqu'à deux lieues. Dès qu'il l'aperçut, il descendit de cheval, et courut lui tenir

[1] *Acta Alex.*, apud Baron., an. 1162. *Hist. Monast. Vizel.*, apud Pagi, an. 1162. *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 26. — [2] Apud Baron., an. 1162.

l'étrier et lui baiser les pieds, après quoi ils s'embrassèrent. Ils entrèrent dans la ville, marchant ensemble; le clergé vint au-devant avec une immense procession, et, au milieu de la joie publique, conduisit le Pape et les cardinaux à l'église cathédrale. Le Pape demeura à Paris pendant le carême, et y célébra la fête de Pâques, qui fut le 24me de mars. Il y bénit et posa la première pierre de l'église de Notre-Dame, que l'évêque Maurice de Sully entreprit de bâtir. Il en partit peu après Pâques, passa par Chartres, et revint à Tours, où il avait convoqué un concile général pour l'octave de la Pentecôte, c'est-à-dire le 19me de mai [1].

Le concile se tint effectivement le jour indiqué. On y compta dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques et quatre cent quatorze abbés de tous les pays où Alexandre était reconnu, mais particulièrement de France et d'Angleterre, avec un nombre presque infini des ecclésiastiques les plus distingués du monde chrétien. Arnoul, évêque de Lisieux, que déjà nous avons appris à connaître, fut chargé par le Pape de faire l'ouverture du concile par un discours : il s'en acquitta dignement.

Avant que de rien toucher des conjonctures du temps, qui étaient son objet, il s'excuse modestement sur les ordres du Pape de la hardiesse qu'il a de se produire dans une assemblée si auguste. Il dit que trois choses sont nécessaires à un prédicateur, la sainteté, la science et l'éloquence : la sainteté pour édifier, la science pour instruire, l'éloquence pour plaire; mais que lui, ne se reconnaissant aucune de ces qualités, avait au moins pour ressource l'autorité du Pontife qui lui commandait de parler, et les mérites de ceux devant qui il parlait.

Il se représente l'Église de Dieu cruellement attaquée par deux sortes d'ennemis, l'ambition des schismatiques qui s'efforcent de déchirer son unité, la violence des tyrans qui s'efforcent de lui ravir sa liberté : unité et liberté sans lesquelles l'Église ne serait plus; unité que Dieu le Père a rendue impérissable par l'union indissoluble entre le Christ et son Église; liberté qu'il est impossible de ravir à l'Église de Dieu, Jésus-Christ la lui ayant acquise et assurée au prix de son sang. Les schismatiques qui, voulant la déchirer, se séparent d'elle, c'est la paille qui s'envole de l'aire, le bon grain y reste, y devient même plus pur : l'Église, cette aire mystérieuse, n'en demeure pas moins une. Les tyrans ont beau lui ravir ses biens et tourmenter les corps, leur impuissance n'en paraît pas moins; l'Église de Dieu n'en fait pas moins librement ce qu'elle juge devoir faire : ces tyrans su-

[1] *Acta,* apud Baron., 1163.

perbes, elle les enchaîne comme des esclaves dans les liens de l'anathème, et les voue à un opprobre éternel. Unité et liberté de l'Église, tels sont les deux principaux points que l'évêque de Lisieux propose au concile de Tours.

Il traite au long des obligations de l'épiscopat dans la triste situation où l'on était; point de peines qu'il ne fallût prendre, point de vexations qu'il ne fallût supporter, point de périls qu'il ne fallût braver, sur l'espérance de regagner ceux que leur ambition ou quelque autre passion arrachait à la communion de leurs frères. Nous sommes évêques, disait-il; c'est pour cela que nous voulons être sanctifiés par les sacrements de l'Église, enrichis par ses bénéfices, relevés par les honneurs qu'elle nous confère. C'est pour cela qu'elle nous autorise à occuper les premiers rangs, et qu'inclinés devant nous, en nous demandant notre bénédiction, les peuples nous demandent l'écoulement de la plénitude que Jésus-Christ répand sur nous... Mais que lui rendons-nous pour tant de bienfaits? S'il nous a confié son héritage, qui est le prix de son sang, sommes-nous prêts à le lui conserver au prix du nôtre? Y travaillons-nous avec une application et un courage que nulle menace, nulle persécution, nulle tribulation ne ralentisse?... Prévenons-nous, sacrifions-nous seulement les chagrins réciproques qui pourraient altérer notre union? Demeurons unis, et nous serons invincibles; demeurons unis, et nous serons réellement cette Église de Dieu, aussi terrible à ses adversaires qu'une armée rangée en bataille.

Arnoul rassure les plus timides par l'assistance qui leur était assurée. Nous avons pour nous les habitants du ciel; nous avons pour nous vos mérites et vos prières; nous avons pour nous le dévouement des rois catholiques; nous avons pour nous presque tous ceux qui portent le nom de Chrétien? Auprès de cette multitude, qu'est-ce que l'exception d'un seul? Encore, par la miséricorde de Dieu, celui-là même se convertira et vivra; car, entre les princes de la terre, il serait louable pour sa grande prudence et vertu, s'il n'avait mis sa gloire avant la gloire divine. Puisse-t-il s'humilier sous la main puissante de Dieu, et reconnaître que la principauté de l'Église est au-dessus de la sienne! Puisse-t-il comprendre que, s'il reconnaît pour son Seigneur l'époux divin de l'Église, il doit nécessairement reconnaître pour sa dame l'Église elle-même, qui est l'épouse! D'ailleurs, il a un motif spécial de reconnaître la seigneurie de l'Église romaine; autrement il se rend manifestement coupable d'ingratitude; car l'histoire nous apprend que ses prédécesseurs n'ont reçu l'empire que par la seule grâce de l'Église romaine. Enfin nous avons l'assistance toujours présente de Jésus-Christ, qui a dit : Je

ne vous laisserai point orphelins ; je m'en vais, et je viens à vous [1]. pour demeurer avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Arnoul encourage les évêques par l'exemple de Jésus-Christ, des apôtres et des martyrs, qui ont tant souffert pour l'Église de Dieu. Qu'est-ce, en comparaison, demande-t-il, que les épreuves où l'on nous met? On nous souffre encore la somptuosité du train et de la table, on nous laisse encore abonder en richesses ; nous prêchons de paroles la pauvreté de Jésus-Christ, mais nous n'en donnons pas l'exemple, à moins qu'un renoncement spirituel et l'humilité intérieure ne suppléent à la pauvreté réelle qui nous manque. Il est vrai que ce n'est point le retranchement entier, c'est le mépris des biens d'ici-bas que l'on exige de nous. Nous pouvons donc licitement les posséder, pourvu que notre cœur n'y soit pas ; pourvu que, simples dispensateurs, nous comprenions qu'ils appartiennent à l'Église et aux pauvres; et pourvu que l'Église et les pauvres, dans leurs nécessités, en retrouvent dans nos mains une fidèle distribution.

Ces nécessités, par rapport à l'Église, s'énonçaient d'elles-mêmes, à la vue des cardinaux, des évêques et des autres ecclésiastiques réfugiés en France avec Alexandre. Arnoul exhortait pathétiquement à fixer sur eux des libéralités dont on ne pouvait faire un emploi plus chrétien ; et, dans tout ce qu'il dit, il fut très-favorablement écouté [2].

Le concile de Tours fit dix canons, la plupart répétés des conciles précédents ; en voici les dispositions les plus notables. Défense de diviser les prébendes et les dignités ecclésiastiques, particulièrement les moindres bénéfices. Défense aux évêques et aux autres prélats, sous peine de déposition, de donner à aucun laïque, ni église, ni dîme, ni oblation. Défense de donner à ferme, pour un prix annuel, le gouvernement des églises, comme la mauvaise coutume s'en était introduite en plusieurs lieux. On défend aussi de vendre les prieurés ou les chapelles des moines et des clercs ; de rien demander pour l'entrée en religion ; de rien exiger pour la sépulture, l'onction des malades ou le saint chrême, sous prétexte même d'ancienne coutume, puisque la longueur de l'abus ne le rend que plus criminel. On défend aux clercs et aux religieux toute espèce d'usure ; même le contrat pignoratif, par lequel on reçoit en gage un fonds de terre pour profiter des revenus, sans les imputer sur le sort principal de l'argent prêté. En quelques diocèses, les évêques et les archidiacres mettaient à leur place des doyens ou des archiprêtres pour juger les causes ecclésiastiques, moyennant un certain prix annuel. Le con-

[1] Joan., 14. — [2] Baron., an. 1163.

cile condamne cet abus, comme tendant à la charge des curés et au renversement des jugements [1].

Quelques religieux sortaient de leurs cloîtres sous prétexte de charité, pour exercer la médecine, étudier les lois civiles et poursuivre des affaires, prétendant s'en acquitter plus fidèlement que les séculiers. Le concile défend absolument à aucun religieux profès de sortir pour ce sujet, et ordonne que, s'il ne rentre dans deux mois, il soit évité de tout le monde comme excommunié, et que, s'il se présente pour faire fonction d'avocat, toute audience lui soit déniée. Étant rentré dans son cloître, il aura le dernier rang et ne pourra espérer de promotion [2].

Le concile ordonne aux chapelains des châteaux, sitôt qu'ils auront connaissance que l'on y aura apporté quelque chose de pillé sur l'Église, d'en avertir le seigneur ou celui qui commande dans le château ; et, s'il ne donne ordre à la restitution du butin, on cessera dans le château tout office divin, excepté le baptême, la confession et le viatique. Que si les gens du château demeurent incorrigibles quarante jours après l'excommunication portée contre eux, les chapelains s'en retireront ; et, sous la même loi, sont compris les écrivains, qui étaient tous clercs. Les clercs des châteaux ne pourront être changés qu'en faisant serment, à la diligence de l'archidiacre, d'observer ce canon. Les marchands et les autres habitants des villes et des bourgs ne logeront aucun excommunié, et n'auront aucun commerce avec lui. Dans les lieux du domaine du roi, si le connétable, c'est-à-dire le gouverneur, est excommunié, l'office divin cessera quand il sera présent dans ce lieu [3].

Les ordinations faites par Octavien et par les autres schismatiques sont déclarées nulles. Il est ordonné aux évêques et aux prêtres de veiller sur les hérétiques qui, s'étant depuis longtemps élevés à Toulouse et aux environs, se sont étendus en Gascogne et en d'autres pays. C'étaient les manichéens, depuis nommés albigeois. Il est défendu à ceux qui les connaîtront de leur donner retraite dans leurs terres, ni protection; d'avoir aucun commerce avec eux, soit pour vendre ou acheter, soit autrement ; le tout sous peine d'excommunication. Lorsqu'ils seront découverts, les seigneurs catholiques les feront emprisonner, avec confiscation de leurs biens, et on fera toutes les diligences possibles pour empêcher leurs conventicules [4]. Tels sont les dix canons du concile de Tours.

Quand ce concile fut terminé, les deux rois de France et d'Angle-

[1] Can. 1, 3, 5, 6, 2, 7. — [2] *Ibid.*, 8. — [3] *Ibid.*, 10. — [4] *Ibid.*, 9, 4. t. 10 de Labbe, 21 de Mansi.

terre prièrent le pape Alexandre, que, s'il voulait séjourner dans l'un de leurs royaumes, il eût à choisir la ville qui lui plairait le plus, pour y faire sa résidence. Il choisit la ville de Sens, métropolitaine, et située dans un pays fertile et agréable, et il y demeura depuis le 1er d'octobre 1163 jusqu'à Pâques de 1165, y expédiant les affaires de toute l'Église, comme s'il eût été à Rome [1].

Saint Thomas, archevêque de Cantorbéri, partit exprès d'Angleterre avec ses suffragants pour venir au concile de Tours; et, comme il était dans sa plus grande faveur, il fut reçu en Normandie, et partout où il passa, comme si c'eût été le roi lui-même. Quand il approcha de Tours, les prélats, qui y étaient déjà pour la plupart, vinrent au-devant de lui; de plus, contre la coutume de l'Église romaine, tous les cardinaux s'avancèrent, pour le recevoir, assez loin hors de la ville : il n'y en eut que deux qui demeurèrent auprès du Pape. Alexandre, qui, sur sa réputation, désirait de le voir depuis longtemps, le reçut avec beaucoup d'amitié. Dans le concile, saint Thomas, avec ses suffragants, était assis à la droite du souverain Pontife, et Roger, archevêque d'York, à sa gauche. Le concile terminé, Thomas resta encore quelques jours, fit renouveler quelques priviléges de son église, et se retira avec la bénédiction et les bonnes grâces du Pape. Il repassa en Angleterre, où il fut reçu par le roi comme un père par son fils. C'était la seconde année de son épiscopat, c'est-à-dire 1163.

Il y avait alors deux évêchés vacants, Worchester et Hereford; car une coutume profane s'était déjà établie dans plusieurs royaumes, que les rois retenaient à leur volonté les évêchés et les monastères vacants pendant des années entières, et appliquaient au fisc le patrimoine de Jésus-Christ et les biens des pauvres. C'est ainsi qu'en parle Hébert, biographe et ami du saint archevêque. Ce prélat crut qu'il était de son devoir de ne pas souffrir un tel abus; et il fit tant, par ses prières et ses exhortations, qu'il persuada au roi de remplir ces deux siéges, lui représentant les mauvais effets de la longue vacance, tant pour le temporel que pour le spirituel. L'évêque de Worchester fut Roger, fils du comte de Glavor, jeune homme, mais d'un mérite singulier par la pureté de ses mœurs, sa fermeté pour la justice et son attachement au saint archevêque. L'évêché d'Hereford vaquait par la translation de Gilbert Foliot à l'évêché de Londres. On mit à sa place Robert de Melun, docteur fameux, mais plus recommandable encore par sa vertu que par sa doctrine. Ce furent les premiers que sacra l'archevêque Thomas, suivant la résolution qu'il avait

[1] *Acta*, apud Baron., an. 1163.

prise de n'imposer les mains qu'à de dignes sujets, principalement pour l'épiscopat [1].

Pendant, avant et après le concile de Tours, beaucoup d'évêques allemands écrivirent secrètement au pape Alexandre, et lui rendirent humblement l'obéissance et le respect suivant les temps et les lieux [2]. Il y eut quelque chose de plus remarquable encore. Conrad de Wittelsbach, cousin de l'empereur, frère du comte palatin et archevêque élu de Mayence, ne voulant plus communiquer avec l'antipape et un empereur schismatique, quitta son église à l'insu de l'empereur, et vint en France auprès du pape Alexandre. Le Pape le reçut avec beaucoup de bienveillance, l'emmena depuis avec lui jusqu'à Rome, et le fit cardinal-évêque de Sabine [3].

Une circonstance est encore à remarquer. Au concile de Tours, il ne fut pas question d'excommunier de nouveau l'empereur Frédéric. Au contraire, dans son discours d'ouverture, l'évêque de Lisieux parle de ses bonnes qualités, prédit sa future conversion, et fait des vœux pour qu'elle arrive bientôt. Comme cet évêque parlait au nom du Pape plutôt qu'au sien propre, on voit quels étaient les espérances et les sentiments généreux d'Alexandre. Il faudra encore douze ans et plus pour que Frédéric se réconcilie sincèrement à l'Église.

A la conférence de Saint-Jean-de-Lône, il avait amené le roi de Danemark. C'était Waldemar, fils du roi saint Canut, le martyr. Un légat de l'antipape, étant venu dans son royaume, cherchait à gagner les évêques : il y réussit peu. Pour réparer cet échec, il indiqua un concile; mais il y vint si peu de monde, qu'il en retira plus de mépris que de considération. Cependant le roi Waldemar, pour savoir que penser de la cause de l'antipape, envoya son secrétaire à l'empereur Frédéric. Le secrétaire se laissa circonvenir par l'empereur et l'antipape. Sur son rapport, Waldemar eut envie d'aller lui-même trouver l'empereur, moins pour l'intérêt de la religion que par la curiosité de voir du pays. Il s'en ouvrit à Absalom, évêque de Rotschild, son frère de lait, qu'il avait fait élire pour remplir ce siége en 1158. Ce prélat n'était pas moins recommandable par sa prudence et sa valeur que par ses vertus chrétiennes, et avait étendu la religion chez les Rugiens et les autres Slaves, autant par les armes que par la prédication. Il fit ce qu'il put pour détourner le roi Waldemar du voyage d'Allemagne; et, n'ayant pu le persuader, il ne laissa pas de l'y suivre. Mais quand ils furent arrivés à la cour de l'empereur, qui était à Metz, le roi s'aperçut bien qu'il s'était engagé

[1] *Vita quadripartita.* — [2] *Hist. Vizel.*, l. 4, apud Baron., Labbe et Mansi. — [3] Romuald. Salernit., apud Baron., Labbe et Mansi.

témérairement; car l'empereur lui fit des reproches qu'il était venu bien tard, et prétendit qu'il devait lui faire hommage du royaume de Danemark, et le reconnaître pour son souverain : ce que le roi ne put éviter de faire à certaines conditions.

Si quelque chose pouvait consoler Waldemar, c'était la vénération que les populations allemandes témoignèrent pour sa vertu. Comme il était accompagné d'une suite nombreuse, les bonnes gens en eurent peur d'abord, et se réfugiaient dans les églises à son approche ; mais quand ils virent sa bonté et sa justice, leur vénération ne connut plus de bornes. Les mères de famille lui apportaient leurs petits enfants, afin que son attouchement leur portât bonheur. Les paysans lui présentaient leur blé de semence, afin que, touché et répandu de sa main, il fructifiât mieux. Bientôt les princes pensèrent comme les peuples, et jugèrent heureux les sujets d'un pareil roi.

Cependant l'antipape Octavien tint un conciliabule où il s'efforça de montrer par de grands discours la validité de son élection; et, pour se rendre les évêques favorables, il ordonna que l'on n'appellerait au Saint-Siége que dans le cas que l'affaire ne pût être décidée à leur tribunal. Après qu'il eut parlé, l'empereur dit qu'il avait invité les rois des provinces à la conférence, pour finir la question du schisme, étant résolu de s'en tenir à leur avis; mais que ces rois n'étaient pas venus, parce qu'ils prétendaient, au mépris de l'empereur romain, créer un Pontife romain, quoiqu'ils n'eussent aucun droit sur Rome.

Ensuite Rainald, archevêque élu de Cologne, s'efforça de montrer aussi l'injustice de ces rois de provinces, ainsi qualifiait-on les rois de France et d'Angleterre : car, disait-il, si l'empereur voulait juger un différend touchant l'évêché de quelque ville de leur obéissance, ils le trouveraient très-mauvais; et cependant ils veulent faire la même chose à Rome. L'archevêque crut cette preuve si convaincante, qu'il la proposa en latin, en français et en allemand. Mais autant elle fut applaudie des Allemands, autant déplut-elle aux Danois [1].

Ces derniers entrevoyaient sans doute à quoi tendaient toutes ces manœuvres : à soumettre tous les rois à l'empereur teuton, et toute l'Église à l'empire teutonique. Ils avaient sans doute remarqué cette dénomination significative des *rois de provinces*, appliquée par l'empereur et son chancelier aux rois de France et d'Angleterre. L'Angleterre et la France n'étaient plus, aux yeux des Allemands, que des provinces de leur empire; les souverains de ces deux royaumes, que les vassaux de leur empereur. Le roi Waldemar en était une

[1] Saxo grammat., l. 14, apud Baron., an. 1162.

preuve. Ayant eu l'imprudence de venir à la cour de Frédéric, il y fut réduit à lui faire une espèce d'hommage pour le royaume de Danemark. Le même piége était tendu aux rois de France et d'Angleterre, dans la conférence de Saint-Jean-de-Lône. Frédéric protestait vouloir s'en rapporter à eux touchant l'élection du Pape. Ce n'était qu'un leurre pour les attirer dans le piége ; car nous l'avons vu déclarer bientôt nettement, que lui seul avait le droit de désigner le Pontife romain, et qu'eux n'avaient d'autre privilége que d'acquiescer à son impériale décision. C'était toujours le principe mis en avant par les légistes de Bologne : L'empereur est le seul propriétaire du monde; l'empereur est la loi vivante d'où dérivent les droits des rois et des peuples. Tel était le vrai fond de la politique astucieuse et cruelle de Frédéric; telle était la cause principale de la guerre qu'il faisait à la liberté et à l'indépendance de l'Église, et, en elle, à la liberté et à l'indépendance de tous les peuples et de tous les rois.

A la fin du conciliabule de l'antipape, quand on eut allumé les flambeaux pour prononcer l'excommunication contre le pape Alexandre, le bon roi Waldemar, suivant le conseil de l'évêque Absalom, sortit de l'assemblée. Absalom le suivit ; et comme l'antipape Octavien le priait de demeurer, il dit qu'il ne pouvait quitter le roi, à la suite duquel il était venu. Ainsi ne prirent-ils aucune part à cette action schismatique [1].

De retour en Danemark, le roi Waldemar envoya, l'an 1164, des ambassadeurs au pape Alexandre, pour lui demander la canonisation de son père, saint Canut, le martyr. La même année, le même Pape prononça la canonisation de sainte Hélène, martyre en Suède. Elle était d'une illustre famille du Gothland. Devenue veuve, après avoir saintement vécu dans le mariage, elle s'appliqua plus que jamais aux œuvres de piété et de miséricorde. Sa maison était ouverte à tous les malheureux ; elle avait un grand zèle pour la construction et la décoration des églises. Elle eut la dévotion de visiter les lieux saints, comme la mère de Constantin dont elle portait le nom. A son retour, elle fut mise à mort par quelques méchants, comme si elle avait été coupable du meurtre de son gendre, tué par ses propres domestiques à cause de sa brutalité. Dieu ayant manifesté par des miracles l'innocence de sainte Hélène, le pape Alexandre la canonisa l'an 1164. Sa vie fut écrite par saint Brynolphe, évêque de Scare, et l'Église honore sa mémoire le 30me de juin [2].

Quant à la canonisation du saint roi Canut, surnommé le Jeune,

[1] Saxo Grammat., l. 14, apud Baron., an. 1162. — [2] *Acta SS.*, 31 *junii.*

pour le distinguer de saint Canut, son oncle, elle fut prononcée plus tard. Son fils Waldemar, en ayant reçu la nouvelle en 1168 ou 1169, mit tout en œuvre pour la célébrer avec la pompe la plus solennelle. On y vit le vénérable Eskil, archevêque de Lunden, légat du Saint-Siége pour le nord de l'Europe; Absalom, évêque de Rotschild, avec sept autres. Il y avait de plus un nonce du pape Alexandre, pour promulguer la bulle de canonisation. Ce qui doubla la joie publique de tous les Danois, c'est que le roi Waldemar célébra, le même jour, et la canonisation du roi saint Canut, son père, et le sacre du jeune roi Canut, son fils. Pour y mettre le comble, on publia, le même jour, la paix entre le Danemark et la Norwége [1].

Vers le même temps, le pape Alexandre soumit à l'évêque de Rotschild l'île de Rugen, nouvellement convertie; car le roi Waldemar leva des troupes et arma des vaisseaux pour subjuguer les Slaves rugiens, habitants de cette île. Il assiégea leur capitale, nommée Arcon, mais inconnue aujourd'hui, et la prit à composition. Les premiers articles de la capitulation furent qu'ils livreraient au roi leur idole nommée Santovit, avec tout son trésor; qu'ils délivreraient sans rançon les Chrétiens captifs, et embrasseraient eux-mêmes la religion chrétienne; qu'ils donneraient aux églises les terres consacrées à leurs faux dieux.

Santovit ou Sant-Vit, que ces Barbares tenaient pour la première de leurs divinités, était originairement le martyr saint Vit, que l'Église honore le 15me de juin. Les premiers qui portèrent la foi chrétienne dans l'île de Rugen étaient des moines de Corbie en Saxe, où les reliques de ce martyr avaient été transférées. Ces moines, y ayant fait quelques conversions du temps de Louis de Germanie, y fondèrent une église sous l'invocation de leur saint patron; mais ces peuples, manquant plus tard de pasteurs pour continuer à les instruire, retombèrent dans l'idolâtrie, oublièrent le vrai Dieu et mirent à sa place ce martyr, dont ils firent une idole sous le nom allemand de Sant-Vit, c'est-à-dire saint Vit ou Vitus.

Sant-Vit avait un temple, magnifique pour le pays, au milieu de la ville d'Arcon; son idole était de taille gigantesque et avait quatre têtes, dont deux regardaient devant et deux derrière. A sa main droite il tenait une corne ornée de différentes sortes de métaux : le pontife l'emplissait de vin tous les ans; et, selon que le vin diminuait ou non, il prédisait la stérilité ou la fertilité de l'année. On sacrifiait à cette idole des animaux dont on faisait ensuite de grands festins; on lui immolait même des hommes, mais seulement des Chrétiens.

[1] Saxo Gramm. et alii, apud Baron., Pagi et Mansi, an. 1164.

Tout le pays lui apportait des offrandes et des tributs : son pontife était beaucoup plus considéré que le roi.

Le lendemain que la ville d'Arcon eut capitulé, Waldemar envoya deux officiers pour la démolition de ce colosse; et il recommandèrent bien à leurs gens d'user de précaution pour n'être pas accablés de sa chute : ce que les Barbares n'auraient pas manqué d'attribuer à la puissance de leur dieu et à la punition du sacrilége. L'idole, étant tombée avec un grand fracas, fut tirée hors de la ville et traînée dans le camp des Danois, où elle fut le spectacle de toute l'armée ; le soir, on la mit en pièces, et le bois dont elle était composée servit au feu des cuisines. Ensuite on brûla le temple, qui était aussi de bois. Quant au bois des machines qui avaient servi au siége, il fut employé à bâtir une église. On en fonda jusqu'à douze dans le pays, et on y établit des prêtres.

Le roi Waldemar fut secondé en cette occasion par deux évêques qui l'accompagnaient, Absalom de Rotschild et Bernon de Mecklenbourg. Le prince des Rugiens, nommé Jaremar, aida beaucoup à la conversion de ses sujets; car, dès qu'il fut instruit de la religion, il courut avec ardeur au baptême, et ordonna à tous les siens de le recevoir avec lui; ensuite il prêchait lui-même ce peuple farouche, pour l'amener, soit par raisons, soit par menaces, à la douceur du christianisme ; car, de toute la nation des Scandinaves, les Rugiens seuls étaient demeurés jusqu'alors dans les ténèbres de l'idolâtrie, leur habitation dans une île étant d'un difficile accès. Leur conversion eut lieu l'an 1168, et c'est le dernier événement considérable de la chronique des Slaves, composée par le prêtre Helmold, et commençant à Charlemagne [1].

Le pape Alexandre, ayant appris par les lettres du roi Waldemar l'heureux succès de son entreprise et la conversion des Rugiens, écrivit une lettre à Absalom, évêque de Rotschild, où il dit : Comme cette île est trop petite pour avoir un évêque particulier, le roi, à la prière de ce peuple, nous a prié de vous en donner la conduite pour le spirituel; nous en avons aussi été prié par Eskil, archevêque de Lunden et légat du Siége apostolique, par les évêques et les seigneurs du royaume, et par l'archevêque d'Upsal; c'est pourquoi nous vous commettons à perpétuité le gouvernement spirituel de cette île. La lettre est datée de Bénévent, le 4me de novembre 1168 [2].

Vers l'an 1171, Foulque, évêque d'Esthonie, alla trouver le pape Alexandre, alors en Italie, afin d'obtenir des lettres qui l'autorisassent dans son ministère. Foulque avait été moine à Moutier-la-Celle, au

[1] Helmold et Saxo, apud Baron. et Pagi. — [2] Apud Pagi, 1164, n. 13.

diocèse de Troyes, sous la conduite du fameux abbé Pierre de Celle, qu'il suivit à Saint-Remi de Reims; car Pierre y passa en 1162. Ensuite Eskil, archevêque de Lunden en Danemark et primat de Suède, par le privilége d'Adrien IV, fit le moine Foulque évêque d'Esthonie, province située au fond de la mer Baltique, et qu'un roi de Danemark avait autrefois cédée à la Suède. Foulque allant donc à Rome, l'abbé Pierre lui donna une lettre de recommandation pour le pape Alexandre, où il reconnaît ce prélat pour son élève, et marque les périls où il s'expose en ce voyage, tant à cause de la chaleur de l'été que de la puissance de l'empereur schismatique [1].

Foulque obtint du Pape plusieurs lettres, toutes datées de Tusculum, depuis le 7me de septembre jusqu'au 18me : ce qui semble montrer qu'elles sont de l'année 1171. Car on voit d'ailleurs que, cette année, le Pape était à Tusculum à la fin de mars et à la fin d'octobre [2]. Dans une de ces lettres, adressée à tous les fidèles de Danemark, le Pape leur recommande de soulager la pauvreté de l'évêque Foulque, afin qu'il puisse s'acquitter plus facilement de son ministère [3]. Dans une autre, il excite les rois et les seigneurs de Danemark, de Norwége et de Gothie à réprimer par les armes la férocité du peuple d'Esthonie et des autres païens de ces quartiers, leur accordant, pour cet effet, l'indulgence d'une année, semblable à celle des pèlerins qui visitent le saint sépulcre [4]. Par une autre lettre, le Pape prie l'archevêque de Drontheim en Norwége, et l'ancien évêque de Staffenger, d'accorder à Foulque le moine Nicolas, originaire d'Esthonie, pour travailler avec lui à la conversion de la province [5].

Il y a deux grandes lettres à l'archevêque d'Upsal, métropolitain de Suède, et à ses suffragants, pour réprimer plusieurs abus. Les laïques donnaient les églises à qui ils voulaient, sans consulter les évêques, et les donnaient pour de l'argent ou par faveur. De là il arrivait que toutes sortes de prêtres, de quelque part qu'ils vinssent, étaient admis sans examen à faire leurs fonctions, par la seule autorité des laïques, et qu'on les laissait exercer quelquefois par des moines fugitifs chargés de crimes ou qui n'étaient pas prêtres. Il en arrivait encore que ceux qui n'avaient point de bénéfice ou en voulaient un meilleur dépossédaient aisément les titulaires, en gagnant les puissances par argent. On obligeait les clercs, même pour les différends qu'ils avaient entre eux, à plaider devant les juges laïques, en demandant et en défendant; on les jugeait suivant les lois

[1] Petr. Cellens., l. 6, *epist.* 15; l. 5, *epist.* 19. — [2] *Epist. S. Thom.*, l. 5, *epist.* 83, 85. — [3] *Appendix prima*, *epist.* 20. — [4] *Ibid.*, *epist.* 21. — [5] *Ibid.*, *epist.* 26.

séculières, et on les soumettait à l'épreuve du fer chaud et du duel, sans en excepter les évêques ; enfin on les frappait et on les tuait impunément.

D'un autre côté, les femmes corrompues faisaient périr les enfants qui étaient le fruit de leur débauche, d'autres commettaient des incestes ou des bestialités. Il y avait des prêtres qui employaient à la messe de la lie de vin ou des miettes de pain trempées dans du vin. Quelques laïques, quoique Chrétiens, se mariaient sans cesse et sans bénédiction du prêtre : ce qui produisait souvent des divorces et des mariages illicites. Le Pape exhorte les évêques de Suède à corriger tous ces abus, et remarque que l'ignorance en était la principale cause ; car elle est ordinairement plus grande dans les pays plus éloignés de la source de la religion et des études. C'est pourquoi il insère dans ces deux lettres les autorités de l'Écriture, des décrétales et des Pères de l'Église les plus précis sur chaque matière. Il ordonne aux mères qui auront fait périr leurs enfants baptisés, trois ans de pénitence, et cinq ans, s'ils n'étaient pas baptisés, et veut que l'on envoie à Rome ceux qui seront coupables de ce crime ou des autres abominations qu'il a marquées, afin que la fatigue du voyage fasse partie de la pénitence. C'est un nouvel exemple des réserves au Pape de certains cas plus atroces [1].

Par une autre lettre adressée à l'archevêque d'Upsal, à ses suffragants et au duc Gutherme, il dit avoir appris que, quand les Finlandais se trouvent pressés par les armées de leurs ennemis, ils promettent d'embrasser la foi chrétienne et demandent avec empressement des missionnaires pour les instruire ; mais sitôt que l'armée est retirée, ils renoncent à la foi et maltraitent les missionnaires. C'est pourquoi le Pape exhorte ce duc et ces évêques à ne plus exposer le christianisme à une telle dérision, à se faire livrer les places des Finlandais, ou à prendre si bien d'ailleurs leurs sûretés, que ces peuples ne puissent plus les tromper et soient contraints de garder la foi chrétienne, quand ils l'auront une fois embrassée [2].

Il est encore deux lettres du pape Alexandre, touchant l'évêché de Lincop en Suède. Stenar, évêque de cette ville, aspirant au repos de la vie monastique, résigna la dignité épiscopale entre les mains d'Eskil, archevêque de Lunden, légat du Saint-Siége. Un autre fut élu à sa place par le clergé et le peuple, de l'assentiment de l'archevêque et du roi, ainsi que du duc de la province. Le Pape lui écrivit pour l'assurer de son affection paternelle. Quoique son prédécesseur n'eût pas dû se démettre sans l'autorité du Pontife romain, néan-

[1] *Appendix prima, epist.* 19 et 22. — [2] *Ibid., epist.* 25.

moins, pour le bien de cette église et en considération des hauts personnages qui s'y intéressaient, le Pape confirme le tout par l'autorité apostolique. Il écrivit en même temps au clergé et au peuple de Lincop, pour les exhorter à obéir au nouvel évêque avec la même docilité qu'ils avaient fait à son prédécesseur [1].

A son retour de la cour de Rome, l'évêque Foulque demeura quelque temps à Reims avec l'abbé Pierre, que l'archevêque Henri, allant à Rome, avait laissé son vicaire général. Il retint donc Foulque pour exercer dans le diocèse de Reims les fonctions épiscopales, et pour profiter plus longtemps lui-même d'une occasion de le voir, qu'il n'espérait plus de retrouver. C'est ainsi qu'il en écrit au roi de Suède et à l'archevêque d'Upsal ; et, en le renvoyant, il le recommande à Eskil, archevêque de Lunden, qui l'avait ordonné évêque et assisté de ses libéralités, principalement dans ses voyages [2].

On le voit, les ruses et les violences de l'empereur Frédéric envers le roi Waldemar n'eurent aucun succès. Le Danemark, la Norwége et la Suède demeurèrent dans l'unité de l'Église et dans l'obéissance du Pape légitime. Ils firent plus : sous son autorité apostolique, ils travaillèrent efficacement à la propagation de l'Évangile chez les nations infidèles. Puissent les peuples actuels de la Suède, de la Norwége et du Danemark se rappeler et reprendre l'antique foi de leurs pères !

Les ruses de Frédéric ne réussirent pas davantage auprès de l'empereur des Grecs. Dès l'année 1162, lorsque le pape Alexandre arriva en France, il y vint deux envoyés de Manuel, empereur de Constantinople, avec des lettres et des ordres secrets, tant pour lui que pour le roi Louis de France. Manuel écrivit que, sur son témoignage, il reconnaissait Alexandre pour Pape légitime, lui rendait le respect qui lui était dû et désirait participer à ses prières [3]. Par où l'on voit que l'empereur grec se tenait dans la communion de l'Église romaine. En 1166, le pape Alexandre étant à Rome, Manuel y envoya Jourdain, fils de Robert, prince de Capoue, auquel il avait donné le titre de Sébaste. Il se présenta avec grand respect devant le pape Alexandre, et mit à ses pieds de grands présents, lui offrant le secours de l'empereur grec contre la persécution injuste de Frédéric. Il assura le Pape que Manuel voulait réunir l'église grecque avec l'Église romaine, autant qu'elle l'avait été dans la meilleure antiquité, en sorte que les Latins et les Grecs ne fissent plus qu'un seul peuple chrétien sous un seul chef. Mais il demandait que,

[1] *Appendix prima*, *epist.* 23 et 27. — [2] Petr. Cellens., l. 6, *epist.* 8 et 15. — [3] Labbe, t. 10, p. 1333, *epist.* 65, 69, 74, 81, 93. Duchesne, t. 4, p. 612, *epist.* 126, 129, 142, 160; p. 579, *epist.* 148.

puisque l'occasion se présentait si favorable, le Pape lui rendît la couronne impériale, qui lui appartenait de droit, et non pas à l'Allemand Frédéric. Il promettait au Pape, pour cet effet, de si grandes sommes d'argent et des troupes si bonnes et si nombreuses, qu'elles suffiraient pour soumettre à l'Église non-seulement Rome, mais l'Italie tout entière. Or, quoique ces promesses parussent de difficile exécution, toutefois le Pape, de l'avis des cardinaux, jugea à propos d'envoyer à l'empereur Manuel l'évêque d'Ostie et le cardinal de Saint-Jean et de Saint-Paul, avec le sébaste Jourdain [1].

On voit ici la continuation de la bonne intelligence entre l'empereur Manuel et le pape Alexandre, et les Grecs mêmes disaient que c'était lui qui avait rétabli ce Pape sur le Saint-Siége pour s'opposer aux entreprises de Frédéric [2].

La même année 1166, vingt-troisième de son règne, Manuel fit tenir à Constantinople un grand concile, dont voici l'occasion. Un nommé Démétrius, natif de Lampé, bourgade d'Asie, avait peu de connaissance des sciences humaines, mais étudiait continuellement la religion et en discourait sans fin : ayant été envoyé plusieurs fois en Occident, il revint d'Italie encore plus présomptueux. Un jour, s'entretenant avec l'empereur Manuel, il lui dit : Les Allemands osent dire que le Fils de Dieu est tout ensemble et moindre que le Père et égal au Père. Mais, répondit l'empereur, ne reconnaissons-nous pas qu'il est Dieu et homme, et par conséquent moindre comme homme et égal comme Dieu ? et c'est en ce sens que le Sauveur a dit : Le Père est plus grand que moi [3] ; car il serait absurde de l'entendre de la nature divine. Ainsi il me paraît que ces gens-là ont raison. Démétrius, demeurant dans son opinion que les Allemands erraient dans la foi, apporta, peu de temps après, à l'empereur un livre où il l'avait mise par écrit, et que l'empereur lui conseilla de cacher sous terre, pour n'être pas cause de la perte de plusieurs personnes.

Mais Démétrius, encore plus insolent, débitait son erreur et en particulier et en public, même avec des évêques et des diacres, et y attirait plusieurs personnes, déclamant ouvertement contre ceux qui disaient que le Fils était moindre ; en sorte qu'il s'éleva une grande dispute à ce sujet, et que personne n'osait plus le contredire. Le patriarche même de Constantinople, Luc Chrysoberge, quoiqu'il condamnât cette erreur, n'osait en parler ouvertement. La dispute dura six ans. Enfin l'empereur, ayant ramené en particulier

[1] *Acta,* apud Baron., 1166. — [2] *Allat. Consens.*, 11, n. 3. Cinnam , l. 5, n. 1. p. 33. — [3] Joan., 14, 28.

plusieurs évêques aux sentiments catholiques, fit tenir un concile où présida le patriarche Luc, assisté d'Athanase, patriarche d'Antioche, Nicéphore de Jérusalem, Étienne, métropolitain de Césarée en Cappadoce, Nicolas d'Éphèse et plusieurs autres évêques, au nombre de cinquante-six en tout. Ceux qui avaient soutenu l'erreur de Démétrius, sachant que le patriarche Luc leur était contraire, proposaient contre lui des accusations, et disaient qu'il fallait le déposer comme incapable du gouvernement; mais l'empereur dit qu'il fallait commencer par décider sur la doctrine, et qu'on viendrait ensuite aux accusations personnelles.

Le concile fit neuf canons rédigés en cette forme :

Anathème à ceux qui ne prennent pas bien les paroles des saints docteurs de l'Église, et qui détournent par de fausses interprétations ce qu'ils ont nettement expliqué par la grâce du Saint-Esprit !

Éternelle mémoire à ceux qui reçoivent cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Le Père est plus grand que moi, » suivant les interprétations des Pères, selon son humanité, par laquelle il a souffert !

Anathème à ceux qui pensent et qui disent qu'en prenant la nature humaine il l'a changée en la divinité, et qui ne croient pas que, par cette union, le corps du Seigneur participe à la dignité divine, en sorte qu'il est l'objet d'une seule adoration avec le Verbe qui l'a pris, et par conséquent honoré et glorifié avec le Père et le Saint-Esprit, quoiqu'il ne soit pas consubstantiel à Dieu, et ne cesse pas d'être créé et circonscrit, suivant ses propriétés naturelles ; mais qui disent qu'il est changé en la substance de la divinité : d'où il s'ensuit ou que l'incarnation n'a été qu'imaginaire, ou que la divinité a souffert !

Éternelle mémoire à ceux qui disent que la chair du Seigneur, élevée par l'union hypostatique à la souveraine dignité, sans altération ni confusion, est honorée avec le Verbe par une seule adoration, et assise avec lui sur le trône, à la droite de Dieu le Père, enrichie des avantages de la divinité, sans préjudice des propriétés de chaque nature !

Anathème à ceux qui rejettent les expressions par lesquelles les Pères établissent la doctrine de l'Église : Athanase, Cyrille, Ambroise, Amphiloque, Léon, très-saint archevêque de l'ancienne Rome, et les autres, et qui ne reçoivent pas les actes du quatrième et du sixième concile œcuméniques !

Anathème à ceux qui ne reçoivent pas cette parole de Notre-Seigneur : Mon Père est plus grand que moi, comme les saints l'ont expliquée en différentes manières : les uns selon la divinité, parce

que le Père est le principe de sa génération; les autres, selon les propriétés naturelles de la chair qu'il a prise, comme d'être créée, bornée et mortelle; mais qui disent que cette expression ne s'entend que de la chair séparée de la divinité par la simple pensée, comme si elle ne lui était pas unie, et qui ne prennent pas cette séparation par la simple pensée comme les Pères l'ont prise en parlant de la servitude ou de l'ignorance, et non pour faire injure à la chair de Jésus-Christ : au lieu que ceux-ci comprennent dans cette séparation les propriétés naturelles qui sont véritablement dans la chair unie à la divinité.

Anathème au prétendu métropolitain de Corfou, Constantin de Bulgarie, qui dit que cette parole de Notre-Seigneur ne se doit point entendre par rapport à l'union hypostatique des deux natures, mais par rapport à la chair séparée de la divinité par la simple pensée, et semblable à celle des autres hommes, quoique saint Jean Damascène ne parle de cette séparation par la pensée qu'au sujet de la servitude et de l'ignorance, et non des propriétés naturelles de la chair de Jésus-Christ. Constantin n'a pas voulu suivre la doctrine du quatrième et du sixième concile, et est ainsi tombé en diverses hérésies.

Anathème à tous ceux qui sont dans les sentiments du même Constantin, déposés et odieux comme lui !

Anathème au très-ignorant et faux moine Jean Irénique, à ses écrits contraires à la sainte doctrine, et à ceux qui les embrassent et qui disent que, quand Notre-Seigneur a dit : Le Père est plus grand que moi, il ne l'a pas dit en tant que son humanité est unie hypostatiquement à la divinité, mais en tant qu'elle en est séparée par la pensée, comme si jamais elle n'y avait été unie.

Ces canons furent souscrits par l'empereur et gravés sur des pierres que l'on mit dans l'église de Sainte-Sophie, à gauche en entrant. Ils furent aussi insérés dans le synodique que les Grecs lisent à la fête de l'orthodoxie ou du rétablissement des saintes images, qui se célèbre le premier dimanche de carême, comme on voit dans leur livre nommé *Trisodion*. Théodore Balsamon, auteur du temps, ajoute que ce concile de Constantinople, qu'il nomme le grand concile, déposa plusieurs ecclésiastiques pour avoir seulement vu les écrits d'Irénique sans les avoir ouvertement condamnés. Quant aux accusations proposées contre le patriarche Luc, elles furent trouvées si peu considérables, qu'il demeura sur son siége [1].

[1] Mansi, *Concil.*, t. 22, p. 1. *Allat. Consens.*, 11, c. 12, n. 4. Nicet., l. 7, n. 5. Cinnam., l. 6, n. 2. Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. 4, p. 1.

L'empereur Manuel et le patriarche Luc Chrysoberge firent encore quelques autres constitutions pour réprimer certains abus. Vers le même temps, en Égypte, dans la ville d'Alexandrie, un prêtre nommé Marc, fils d'Elcambar, par son zèle et ses prédications, ramena à la doctrine et à la communion catholiques plusieurs jacobites ou semi-eutychiens : ce qui le fit excommunier par les patriarches hérétiques d'Alexandrie et d'Antioche [1].

Quelque temps après, il y eut sur ces matières une conférence célèbre en Arménie : voici à quelle occasion. Les Arméniens avaient pour *catholique*, c'est-à-dire patriarche ou primat, un respectable personnage appelé Nersès ou Norsésis. Il écrivit à l'empereur Manuel une lettre où il traitait quelques points de foi et de discipline, sur lesquels les Arméniens n'étaient pas d'accord avec les Grecs, témoignant désirer s'en éclaircir. L'empereur lui envoya un philosophe ou plutôt un théologien habile, nommé Théorien, avec une lettre où il disait que, si les Arméniens voulaient quitter leurs erreurs, il était prêt, avec l'Église catholique, à les recevoir comme ses frères. L'empereur joignit à Théorien l'abbé d'un monastère arménien de Philippopolis, nommé Atman. Ils arrivèrent près du catholique Nersès, le 15me de mai 1170. Théorien salua le catholique de la part de l'empereur, lui marquant le désir qu'avait ce prince de la réunion des Arméniens ; à quoi Nersès répondit par des remercîments.

Le lendemain, il manda Théorien, et lui dit : J'ai lu la lettre du très-pieux empereur, et j'ai vu le désir qu'il a, lui et la sainte Église des Romains, pour notre réunion. Apprenez-nous donc quelles sont nos erreurs ; et, si on nous les montre, nous nous en corrigerons volontiers. Théorien répondit : Je prie votre grande Sainteté de m'écouter avec sa douceur naturelle, et de ne pas se choquer de mes questions. Convenons ensemble que, si nous entendons quelque proposition qui ne nous paraisse pas bonne, nous ne nous presserons pas de la qualifier d'hérétique, mais nous nous informerons soigneusement du sens des paroles, de l'intention de celui qui les emploie. Nous devons aussi nous défier de la grossièreté de l'interprète, qui non-seulement ignore la grammaire, mais ne sait pas bien même le grec le plus commun, afin qu'on ne nous impute pas ses fautes. Le catholique ou patriarche convint de ces règles pour leur conférence.

Théorien lui demanda ensuite si la lettre qu'il avait écrite à l'empereur contenait ses véritables sentiments ; et, après qu'il eut dit que oui, Théorien ajouta : Quels conciles recevez-vous? Nersès répondit :

[1] Alex. Soller., *Hist. patriarch. Acta SS.*, t. 5, *junii.*

Celui de Nicée, celui de Constantinople et celui d'Éphèse, où Nestorius fut déposé. Théorien : De quels docteurs embrassez-vous les écrits et la doctrine? Nersès : De saint Athanase, de saint Grégoire le Théologien, de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse, de saint Jean Chrysostome, de saint Éphrem, de saint Cyrille d'Alexandrie et de plusieurs autres. Théorien : Commençons maintenant à lire votre lettre, et en examinons le sens fraternellement, pour voir si elle est conforme à ces Pères et à ces conciles.

On vint à l'endroit où il était écrit : Nous disons qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, non par confusion comme Eutychès, ou par diminution comme Apollinaire, mais dans le sens orthodoxe de saint Cyrille d'Alexandrie, comme il a dit dans son livre contre Nestorius, qu'il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. Théorien dit : Saint Cyrille n'a pas dit : Une nature en Jésus-Christ, ni une nature de Jésus-Christ, mais une nature du Verbe, et a ajouté : Incarné ; et votre Sainteté dit : Une nature en Jésus-Christ. C'est la même chose, dit Nersès. Non pas, reprit Théorien. Le nom de Christ signifie proprement l'un et l'autre, Dieu et homme tout ensemble. C'est pourquoi nous disons : Le Verbe s'est fait chair, et non pas : Le Christ s'est fait chair. Aussi aucun des Pères n'a dit : Une nature du Christ ; mais saint Athanase a dit avant saint Cyrille : Une nature du Verbe, c'est-à-dire la nature divine du Fils ; et en ajoutant : Incarnée, comme saint Cyrille dans la seconde lettre à Successus, on exprime tout le mystère de l'incarnation. Nersès : Et qui d'entre les Pères en a ainsi parlé expressément après l'union? Théorien : Tous ceux que vous avez nommés. Nersès : Un seul me suffit; car ce que dit un des Pères, tous le disent, comme étant tous inspirés par l'Esprit de Dieu, qui est le même.

Mais avant que de rapporter les passages des Pères, Théorien jugea nécessaire de définir les quatre termes de substance, nature, hypostase et personne : ce qu'il fit tant selon les philosophes païens que selon les théologiens chrétiens, dont il montra la différence quant à l'usage de ces termes. Or, dans la philosophie, il suivait les principes d'Aristote. Il établit les définitions théologiques de ces quatre termes par l'autorité des Pères, savoir : de saint Basile, qu'il qualifie de très-philosophe, et de saint Grégoire de Nazianze. Ensuite, il vient aux Pères qui ont reconnu deux natures en Jésus-Christ après l'union; il commence par saint Athanase, dont il rapporte un passage de la lettre à Épictète contre ceux qui disaient que le corps de Jésus-Christ était consubstantiel au Verbe. Sur quoi Théorien raisonne ainsi : Substance et nature sont le même chez les théologiens. Or, selon la doctrine de saint Athanase, le corps de Jésus-Christ n'est

pas de même substance que le Verbe : donc il n'est pas de même nature, donc il y a deux natures en Jésus-Christ. Théorien cite ensuite saint Cyrille même, sur lequel les Arméniens s'appuyaient le plus; saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Basile, saint Ambroise, le seul des Pères latins qu'il cite, et enfin saint Chrysostome; il montre que l'Église tient le milieu entre l'erreur de Nestorius et celle d'Eutychès. Alors, un évêque arménien, nommé Grégoire, qui était présent à la dispute, s'écria : Je suis Romain! Anathème à qui ne reconnaît pas deux natures en Jésus-Chsist!

Le lendemain, arriva Pierre, évêque de Sappirion, à qui le patriarche Nersès communiqua ce que Théorien lui avait dit, et lui montra combien il y avait de passages des Pères qui reconnaissaient deux natures en Jésus-Christ. Mais l'évêque, qui était instruit, les détournait à son sens. Le patriarche, voyant donc qu'il résistait vivement, fit venir Théorien, et lui dit : Cet évêque désire de conférer avec nous sur notre question. Mais Théorien lui ferma bien vite la bouche, et l'évêque Grégoire déclara une seconde fois qu'il était du sentiment des Romains.

Deux jours après, le patriarche Nersès eut encore une conférence avec Théorien, où il lui dit : Il n'y a point de difficulté à admettre deux natures en Jésus-Christ, pourvu qu'on les reconnaisse inséparablement unies en une seule hypostase, et ce ne serait pas agir en Chrétien de combattre une vérité manifeste. Mais qui empêche de reconnaître en Jésus-Christ une nature composée de deux, comme la nature de l'homme est composée de l'âme et du corps, qui sont deux natures différentes? et c'est la comparaison qu'apporte saint Cyrille. Pour répondre à cette objection, Théorien cita premièrement un passage de saint Grégoire de Nazianze ; mais Nersès dit qu'il ne se trouvait point dans la traduction arménienne. Elle est donc fautive, dit Théorien, et il lui donna le même passage en syriaque. Nersès appela un de ceux qui savaient lire en cette langue, et il trouva le passage tel que l'avait cité Théorien. Il y avait longtemps que les Pères grecs étaient traduits en syriaque et en arménien.

Théorien continua : Saint Cyrille n'emploie l'exemple de la composition qui est en nous que pour montrer qu'il est possible que de deux natures différentes il se fasse un suppôt ou individu, comme Pierre ou Paul, d'une âme et d'un corps; car c'est ce que niait Nestorius. Mais il y aurait contradiction à dire en même temps qu'en Jésus-Christ il y a deux natures et une seule nature : ce qu'il démontra géométriquement. Et comme Nersès en revenait toujours à cette expression de saint Cyrille : Une nature du Verbe incarné, Théorien dit qu'elle est de saint Athanase même, contre l'erreur d'A-

rius, qui admettait deux Verbes de natures différentes, l'une increéée, qui avait toujours été en Dieu; l'autre créée dans le temps, laquelle s'était incarnée. C'est donc de là, dit-il, que saint Cyrille a tiré cette expression. Or, encore qu'elle soit vraie, nous ne devons pas nous en servir, à cause du mauvais sens qu'on lui donne; comme nous n'appelons pas Marie mère du Christ, quoiqu'elle le soit en effet, parce que Nestorius abusait de cette expression. A la fin de cette conférence, Nersès demanda à Théorien la définition de foi du concile de Chalcédoine, qu'il lui donna.

Le lendemain, arriva Jean, Syrien, évêque de Cessounion. Il apprit que le patriarche des Arméniens avait eu plusieurs conférences avec des Grecs, et était entré dans leurs sentiments : car, disait le patriarche, ils prouvent ce qu'ils disent par l'Écriture et par les Pères, que nous honorons comme eux. L'évêque Jean alla donc le trouver, et lui dit : Qu'est-ce que j'apprends, seigneur? on dit que vous suivez le sentiment des Romains, qui sont nestoriens. Nersès répondit : Je ne me serais rendu ni à l'autorité du patriarche de Constantinople, ni à celle de l'empereur, si je n'avais reconnu la vérité par moi-même; mais je ne puis la désavouer ni résister aux Pères. L'évêque Jean reprit : J'ai ouï dire que vous avez confessé deux natures en Jésus-Christ. Or, vous savez que, si nous confessons deux natures, nous serons nestoriens et nous admettrons une quaternité, au lieu de la Trinité. Nersès répondit : Hier et avant-hier, et presque toute a semaine, nous avons beaucoup travaillé en conférant tous les jours, et nous voulons nous reposer aujourd'hui et demain. Après-demain, si vous voulez, vous assisterez à notre conférence, où vous direz ce qu'il vous plaira, et nous vous écouterons volontiers.

Le soir, un docteur nommé Bartan vint trouver Théorien à l'insu du patriarche, et lui dit : L'évêque syrien et notre catholique ont conféré tout aujourd'hui sur l'une et les deux natures. Je voudrais savoir, dit Théorien, quelles preuves l'évêque apporte de son opinion. Bartan répondit : Il n'emploie ni passages ni raisonnements, et ne fait que crier sans ordre et sans rien écouter, pour faire paraître à ses prêtres qu'il dit quelque chose. Quelques jours après, Théorien, étant appelé, monta à la chambre où ils avaient déjà conféré précédemment. Il y trouva l'évêque syrien assis à la droite du patriarche, et à la gauche les évêques arméniens, au-dessus desquels il fit mettre Théorien; car ils lui cédaient la place la plus honorable. Après que l'on eut gardé longtemps le silence, Théorien dit : J'ai appris qu'il y en a qui disent que, si nous reconnaissons deux natures en Jésus-Christ, nous serons nestoriens et nous admettrons une quaternité. Et je m'étonne qu'ils n'aient pas compris que Nestorius n'a point

été condamné parce qu'il soutenait deux natures, puisque les Pères l'enseignent nettement, mais parce qu'il les soutenait séparées, et par conséquent deux Fils et deux Christs, l'un Fils de Dieu, l'autre de la Vierge. Il vint ensuite à la prétendue quaternité, et réfuta cette objection par les paroles de saint Athanase dans sa lettre à Épictète, et par la raison, montrant que le Verbe n'a pas pris une nouvelle hypostase, mais qu'il a uni l'humanité à la sienne.

Alors Nersès regarda l'évêque syrien ; et, voyant qu'il tenait les yeux baissés vers la terre, sans les relever, il fit signe à Théorien, qui en sourit et continua de parler. Enfin le Syrien, se sentant pressé, se leva sans rien dire, et descendit de la chambre avec ses prêtres ; et, comme ils lui demandèrent pourquoi il n'avait point parlé à ce philosophe, il répondit : Il ne m'est pas permis de parler de ces matières dans un concile étranger sans mon patriarche. Alors le docteur Étienne, ayant obtenu la parole : Un certain maître d'école, dit-il, commençant d'instruire un jeune enfant, lui dit d'abord : Dis *a*. L'enfant ne voulut pas le dire. Le maître répéta : Dis donc *a*. L'enfant garda le même silence. Le maître lui dit en colère : Pourquoi donc ne parles-tu pas? L'enfant répondit : Je crains de dire *a*, de peur que vous ne me forciez à dire les autres lettres. Je dis de même : Si nous confessons deux natures en Jésus-Christ, il nous faudra dire deux opérations et deux volontés ; et le même Jésus-Christ voudra et ne voudra point la même chose, et il y aura en lui un combat, qui ne convient pas même à un homme. Théorien fit voir qu'il y a deux volontés en Jésus-Christ, mais qu'elles ne sont pas contraires. Toute l'assemblée, y compris le docteur, parut satisfaite de son explication.

Puis, continuant de lire la lettre de Nersès à l'empereur, on vint à l'endroit où il disait que Jésus-Christ avait été dans le sein de la Vierge neuf mois et cinq jours, et Théorien lui montra que cette addition des cinq jours était sans fondement. Il lui fit voir de même qu'ils n'avaient aucune raison solide pour ne faire qu'une seule fête de la nativité de Jésus-Christ et de son baptême, et Nersès convint que ces questions touchant les divers usages des églises sont peu importantes, pourvu qu'on s'accorde sur la foi. Théorien vint ensuite au Trisagion, et montra que l'addition : crucifié pour nous, introduite par Pierre le Foulon, a été justement rejetée par l'Église catholique et n'a aucun fondement dans les Pères.

Continuant la lecture de la lettre, on trouva que les Arméniens prétendaient que, pour les onctions sacrées, ils pouvaient user d'huile de sésame ou blé d'Inde, à cause de la rareté des oliviers en Arménie. Mais Théorien soutint qu'on ne devait user, pour les sacrements,

que d'huile d'olives; comme, pour le saint sacrifice, on n'emploie que du vin de vigne, non du cidre ou d'autres liqueurs approchantes. Nersès passa encore condamnation sur cet article. Comme ils en étaient là, les prêtres arméniens commencèrent à chanter vêpres hors de l'église, suivant leur coutume; et Théorien en ayant demandé la raison, Nersès dit que ceux qui avaient réglé chez eux l'office divin avaient ordonné qu'on ne ferait dans l'église que la liturgie, pendant laquelle même les prêtres seuls seraient dedans, le peuple demeurant dehors; mais qu'on célébrerait dehors les autres offices; et il en donna quelques raisons de convenance. Mais Théorien montra, par le concile de Nicée, que demeurer hors de l'église était une peine imposée aux pénitents pour les plus grands crimes, et Nersès se rendit aussi sur ce point.

On lut ensuite, comme ils étaient convenus, la définition de foi du concile de Chalcédoine. On trouva que l'exemplaire arménien était conforme au grec, et Théorien satisfit Nersès sur quelques expressions qui lui paraissaient obscures. Alors Théorien, reprenant la définition de Chalcédoine article par article, lui fit voir qu'elle est toute tirée des expressions des Pères plus anciens, particulièrement de saint Cyrille. Après quoi Nersès dit : Je m'étonne comment nos ancêtres ont si imprudemment calomnié cette définition. Théorien lui fit encore voir, dans le détail, toutes les hérésies qui y sont condamnées. Alors Nersès ajouta : Je veux maintenant vous découvrir une chose qui a été cachée jusqu'ici. Il y a deux cents ans que vivait un catholique ou patriarche d'Arménie, nommé Jean, comparable en doctrine et en vertu aux plus grands d'entre les Pères, quoiqu'il n'eût aucune connaissance des sciences profanes, même de la philosophie. Il était fort zélé contre les monophysites, et ne cessa de les combattre, par ses écrits et par ses discours, pendant tout son pontificat. Nous en célébrons la fête comme d'un saint. Or, j'ai par devers moi un écrit de lui contre les monophysites, plein de passages de l'Écriture et de raisonnements très-puissants, approuvé par Grégoire, qui a rempli ce siége peu avant moi; car il a écrit à la fin : Je crois ainsi, et j'anathématise ceux qui croient le contraire. Si vous voulez, je vous lirai le commencement de cet écrit. Théorien, ayant ouï cette lecture, pria Nersès de lui donner une copie de l'écrit entier et l'emporta à Constantinople.

Nersès dit ensuite : Je veux faire mon possible pour sauver mes frères, et, dès aujourd'hui, je commencerai à écrire des lettres à tous les évêques d'Arménie pour convoquer un concile. Je leur proposerai les passages qu'ils croient leur être favorables, puis ceux que vous m'avez cités; et d'abord je prendrai le parti des Arméniens,

puis je leur découvrirai leur erreur petit à petit et avec beaucoup de ménagement ; et j'emploierai, pour les convaincre, l'écrit du catholique ou patriarche Jean, dont je vous ai donné copie. J'espère fermement que mes ouailles écouteront ma voix ; mais si je ne puis les ramener toutes, je ferai, avec celles qui me suivront, un décret que j'enverrai à l'empereur et au patriarche par les plus considérables de mes évêques, souscrit de ma main et de tous les évêques orthodoxes de ma dépendance ; et ce décret portera, entre autres choses, que nous recevons le concile de Chalcédoine et les Pères qu'il reçoit, et que nous anathématisons ceux qu'il condamne, savoir : Eutychès et Dioscore ; de plus, Sévère, Timothée Élure et tous ceux qui ont attaqué ce concile. Après que ce décret aura été approuvé synodalement à Constantinople et que mes prélats seront revenus, j'irai moi-même, si l'empereur l'ordonne, lui rendre mes respects, à lui et au patriarche.

Ayant ainsi parlé, Nersès fit sortir tous ceux qui étaient dans la chambre ; et, ayant le cœur serré et les yeux baignés de larmes, il dit à Théorien : Je conjure notre pieux empereur que, quand mes évêques seront à Constantinople et auront obtenu la confirmation que j'ai dite, il fasse en sorte que le patriarche, étant assis sur sa chaire pendant la liturgie, revêtu de ses ornements et tenant à sa main la vraie croix, donne sa bénédiction à la nation arménienne en présence de tout le clergé et de tout le peuple, et prie pour les Arméniens défunts, qui n'ont péché que par ignorance. Théorien, attendri du sentiment que témoignait Nersès, ne put retenir ses larmes ; et, après qu'ils se furent un peu remis, il lui promit de rapporter cette prière à l'empereur, pour lequel Nersès lui donna une lettre contenant qu'il recevait le concile de Chalcédoine ; puis il donna sa bénédiction à Théorien en lui touchant la tête, et le renvoya en paix. Ainsi Théorien, rendant grâces à Dieu de l'heureux succès de son voyage, revint à Constantinople avec l'abbé Atman [1].

Il retourna auprès de Nersès en 1172, avec deux lettres du patriarche Michel de Constantinople, l'une au nom de l'empereur. Il y avait en outre des lettres confidentielles. Il y eut une seconde conférence sur les deux natures en Jésus-Christ, et sur d'autres articles, mais moins importante. Nersès se montra toujours disposé à l'union ; mais il ne pouvait la conclure définitivement sans l'assemblée de tous les évêques de sa nation. Nous la verrons plus tard [2].

Théorien quitta Nersès pour se rendre auprès du *catholique* ou

[1] Mansi, *Concil.*, t. 22, p. 38-120. — [2] Ange Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. 6, *Theoriani disputatio secunda*.

patriarche des Syriens jacobites et avoir avec lui une conférence semblable. A Cessounium, il trouva le moine Théodore qui l'attendait pour le conduire au patriarche Michel, qui demeurait dans un village nommé Saint-Balsamon. Théorien sut qu'un émir des Musulmans était en embuscade sur la route pour le prendre. Il informa le patriarche des jacobites, qui lui envoya sa profession de foi, et autorisa le moine Théodore à conférer là-dessus avec lui à Cessounium même. Il repousse l'erreur d'Eutychès, que par l'incarnation les deux natures se sont confondues en une. Car nous confessons, dit-il, que la différence des natures subsiste en Jésus-Christ; nous ne disons pas que la divinité a été changée en chair, ni la chair en divinité; mais la divinité est restée divinité, et la chair est demeurée chair. Les natures paraissent donc permanentes; mais en même temps nous croyons *une nature* à cause de leur indivisibilité. Théorien ne trouva d'inexact dans la profession de foi que cette expression *une nature*. Ce fut le sujet principal de la conférence.

Le moine Théodore, qui se piquait de philosophie, ne voulut traiter la question que d'après les doctrines d'Aristote. Théorien aussi était philosophe, mais il avait du bon sens. Il répondit au moine : Si sur tout autre sujet vous voulez discuter avec nous d'après les sages du dehors, je suis prêt; mais quant à la foi chrétienne, si vous ne voulez pas que la discussion ait lieu d'après les définitions des théologiens de l'Église, les saints apôtres, saint Denys l'Aréopagite, saint Athanase, les saints Grégoire, le grand Basile, et les autres, je ne daignerai pas, suivant votre expression, vous dire un mot. Que si vous avez tant de confiance dans votre philosophie, définissons d'abord ces quatre choses : substance, nature, hypostase et personne, d'après les saints Pères; posons ces définitions comme règles des propositions à discuter : puis nous engagerons un combat de syllogismes suivant les formes des sages du dehors. Le moine prétendit que les définitions, aussi bien que le combat de syllogismes, devaient se faire d'après les philosophes du paganisme. Vous auriez raison, répliqua Théorien, si les théologiens du dehors ne différaient pas des nôtres; mais, comme la différence est très-grande, vous ne devez pas agir de même. Jean Philopon, en suivant les profanes, a été chassé de l'Église comme trithéite. Beaucoup d'autres, pour la même cause, se sont écartés de la foi. Le grand Paul l'écrit à son disciple, disant : O Timothée! gardez le dépôt, évitant les profanes nouveautés de paroles, et les antithèses d'une prétendue science ou gnose, que quelques-uns ayant promise, ils ont fait naufrage dans la foi. Après ces paroles, le moine Théodore se retira.

Le lendemain, Élie, évêque de Cessounium, vint au logis de Théo-

rien, et il dit : J'admire pourquoi vous n'avez pas voulu disputer avec notre philosophie, mais que vous ayez eu peur, tandis que vous n'avez pas eu peur d'un si grand nombre de personnes au concile d'Arménie. Sachez que nulle part il ne se trouve de nos jours une sagesse pareille à celle des Syriens. Nous ne souffrirons donc pas qu'on discute d'une autre manière. Sachez, de plus, que Théodore est mon disciple, et qu'étant encore jeune il a grande envie de discuter avec vous. —Seigneur, répondit Théorien, sachez que les Romains, autant ils sont audacieux pour tout le reste, autant ils sont méticuleux quand il s'agit de transgresser les bornes des saints Pères. Puis il montra, par les paroles de saint Grégoire de Nazianze, que les Chrétiens ne doivent point apprécier les dogmes de leur foi d'après les idées de la philosophie païenne. Toutefois, par complaisance, il voulut bien argumenter à la manière d'Aristote, pour savoir au juste sur quoi les Syriens s'appuyaient. Il leur demanda donc : Dites-vous que Jésus-Christ soit une seule substance ou deux? — Une seule et indivisible, répondit l'évêque. —Mais, reprit Théorien, Aristote dit-il qu'une seule et même substance peut recevoir tout ensemble les contraires, être créée et incréée? — Nullement, dit l'évêque. — Donc, conclut Théorien, d'après Aristote lui-même, Jésus-Christ, qui est à la fois créé et incréé, mortel et immortel, visible et invisible, n'est pas qu'une seule substance, mais deux.

A la fin de sa conférence, le moine Théodore dit : J'espère de Dieu que le scandale d'*une nature* sera ôté du milieu de nous, et que nous recevrons le quatrième concile, ainsi que le pape Léon, pourvu que les Romains ne nous obligent point d'anathématiser Sévère, attendu que c'est de lui que nous tenons toute notre liturgie. Je dis cependant : Aussitôt que le catholique des Arméniens aura envoyé dans la capitale pour faire confirmer synodalement ce qui est de la foi, le nôtre y enverra également pour achever ce qui plaît à Dieu [1].

Théorien était, au reste, un excellent catholique et très-ami des Latins. On le voit par une de ses lettres à des prêtres montagnards. « Je vous conseille avant tout, leur dit-il, de ne point accueillir les contentions, car nous n'avons point cette coutume, ni l'Église de Dieu. Mais cherchez la paix, conservant la paix de Jésus-Christ, qui a fait une les deux choses. Aimez les Latins, vos frères en Jésus-Christ : car ils sont orthodoxes, et enfants de l'Église catholique et apostolique comme nous. S'il s'élève des questions, comme il est d'ordinaire,

[1] Ange Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. 6, *Theoriani disput. cum Syris Jacobitis.*

elles ne blessent pas la foi; car tout est bon si nous le faisons pour la gloire de Dieu. Dans la coutume des ecclésiastiques latins, non plus que dans la nôtre, il n'y a rien qui s'écarte de l'honnêteté et de la convenance; mais tout a un but excellent et une intention sainte. A ceux donc qui ont l'intelligence, tout est bien; aux autres, tout est scandale et achoppement [1].

Il y eut un concile à Tarse en 1177, dans le même but de la réunion. Il fut présidé par le patriarche Grégoire, neveu de saint Nersès. Il exhorta fortement ses compatriotes à se réunir avec l'Église catholique, attendu que ce n'était pas elle qui s'était séparée d'eux, mais eux d'elle. Depuis cette séparation, ils ont été sans roi, sans prince, la proie des nations étrangères. Et même, quand ils ont eu des princes ou des rois, ce n'était le plus souvent que pour augmenter la confusion de l'Église et du royaume.

Le fond des actes est le même que dans la conférence avec Théorien. Quant à l'usage de célébrer l'office devant la porte des églises, le concile convient que c'est un abus; mais il en reporte l'origine au refus des Grecs d'admettre dans leurs églises les Arméniens réfugiés, ce qui fit prendre à ceux-ci, et finalement aux autres, la coutume de prier devant la porte.

Quant à la demande des Grecs, que les Arméniens célébrassent désormais le saint sacrifice avec du pain fermenté, le concile répond : Sur cet article, nous engageons Votre Révérence, ce qui d'ailleurs est très-juste, à vous accorder avec le Siége apostolique de Pierre et avec notre humilité, et à rétablir ainsi par votre soumission la loi de la charité ; car, non moins que vous, ils sont les disciples de cette tradition apostolique, ceux avec qui nous consacrons le pain azyme dans le sacrifice de Jésus-Christ. Que si Dieu vous donne assez d'humilité pour vous accorder en ceci avec nous, notre devoir à nous sera, pour qu'il n'y ait plus aucun obstacle à l'unité de l'Église, de mêler de l'eau au vin pur, à la gloire de Dieu. Enfin le concile demande formellement aux Grecs d'offrir le très-saint sacrifice avec du pain azyme, suivant la vraie tradition de la grande Église de Rome et de la nôtre [2].

Quant à l'état politique des Arméniens, il avait subi bien des révolutions. Pendant que les sultans seldjoukides dominaient sur la grande Arménie, les montagnes de la Cilicie et de la Comagène se peuplaient d'Arméniens qui abandonnaient leur patrie pour se soustraire au joug des infidèles. En 1072, un certain Abelkarib était

[1] Ange Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. 6, p. 414. *Theoriani disput. cum Syris Jacobitis*. — [2] Mansi, *Concil.*, t. 22, col. 197-206.

prince de Tarse ; et Oschin, qui avait abandonné la province d'Artsak, possédait le fort de Lampron, auprès de Tarse : ils étaient sujets ou vassaux de l'empereur de Constantinople. Un autre Arménien, nommé Vasil, fonda une petite souveraineté à Kesoun, et fit beaucoup de mal aux Musulmans des environs par ses fréquentes incursions. Il soutint dans toutes leurs guerres les autres seigneurs arméniens qui possédaient des forteresses dans les montagnes de la Cilicie et de la Mésopotamie, fit alliance avec les princes francs d'Antioche et fonda une souveraineté considérable. Il mourut en 1112, sans laisser d'enfants, et fut remplacé par un certain Vasil Degha, qui fut dépouillé en 1116 par Baudouin, comte d'Édesse. Vasil se retira alors à Constantinople, où il fut fort bien traité par l'empereur.

Vers l'an 1080, peu après le meurtre de Kakig II, dernier roi de la race des Pagratides d'Arménie, un certain Roupen, qui était parent de ce malheureux prince, rassembla quelques-uns de ses compatriotes et vengea sur les Grecs l'assassinat du roi d'Arménie. Soutenu par les chefs arméniens de ces contrées, il se rendit indépendant et fixa sa résidence dans la forteresse de Pardserpert, située dans les gorges du mont Taurus, où il fonda une petite souveraineté qu'il transmit à ses descendants.

Son fils, Constantin Ier, lui succéda l'an 1095, fit de nouvelles conquêtes sur les Grecs et s'empara du fort de Vahga, près de Tarse, où il transporta son séjour. Quand les croisés traversèrent la Cilicie pour entrer en Syrie, Constantin fit alliance avec eux et leur fournit de grands secours de vivres pendant qu'ils étaient occupés au siége d'Antioche. Il mourut après un règne de cinq ans. Son fils, Thoros ou Théodore Ier, lui succéda l'an 1100 ; il suivit constamment la même politique que son père et fut toujours l'allié des princes chrétiens de Syrie, qui lui fournirent souvent des secours dans les guerres qu'il entreprit contre les Grecs et les sultans seldjoukides de l'Asie Mineure. Cette dynastie des Roupéniens, s'alliant aux Lusignans de Chypre, régnera jusqu'à l'extinction de l'Arménie politique, et son dernier roi, Léon ou Livon II, viendra mourir à Paris l'an 1393 [1].

Ainsi, pour en revenir à la conférence de Théorien et au concile de Tarse, dans la seconde moitié du douzième siècle, les Arméniens s'unissaient dans la foi orthodoxe aux Grecs de Constantinople, qui, par l'organe de leur empereur, demandaient à se réunir plus étroitement à l'Église romaine. Car, vers ce même temps, l'empereur de Constantinople envoya une troisième ambassade au pape Alexandre.

[1] Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. 1, p. 387 et seqq.

Un des grands de l'empire grec, en qualité d'apocrisiaire, vint trouver le Pape à Bénévent, lui offrit des sommes immenses, et lui parla en ces termes : L'empereur, mon maître, désire depuis longtemps et ardemment d'exalter et d'honorer l'Église romaine, sa mère, et votre personne. Mais maintenant, voyant que l'empereur Frédéric, son avocat, qui, par son office, devrait la protéger et la défendre contre les autres, s'en fait l'adversaire et le persécuteur, il veut d'autant servir et secourir cette même Église. Et pour que s'accomplisse de nos jours cette parole de l'Évangile : Il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur, il désire unir et soumettre son église grecque à la même Église romaine, comme on sait que cela était anciennement, pourvu que vous vouliez lui rendre ses droits. Il vous prie donc que, l'adversaire de ladite Église étant déjà privé de la couronne impériale à raison du schisme, vous la lui rendiez à lui-même, comme la raison et la justice le demandent. Pour l'accomplissement, tout ce que vous jugerez nécessaire, soit en argent, soit en troupes, il est prêt à le fournir sans délai, suivant votre bon plaisir.

Le Pape, par le conseil des cardinaux et des nobles romains, répondit : Nous rendons grâces à l'empereur, votre maître, comme à un très-cher prince et à l'heureux fils du bienheureux Pierre, pour sa fréquente et affectueuse visite, et les témoignages de sa bonne volonté envers l'Église romaine. C'est pourquoi nous recevons avec plaisir ses affectueuses paroles, et voulons admettre avec une bonté paternelle ses demandes, dans tout ce que nous pouvons selon Dieu. Mais ce qu'il demande touchant l'empire est si important, si difficile et si dangereux, que les décrets des Pères ne nous permettent pas d'y consentir, puisque, par le devoir de notre charge, nous devons être les auteurs et les conservateurs de la paix. Il congédia ainsi l'ambassadeur avec tout l'argent qu'il avait apporté, et le fit suivre par deux cardinaux qu'il envoya à l'empereur Manuel [1].

L'empereur des Grecs ne voyait que soi et les Grecs. Mais le Pape avait des vues plus hautes et plus grandes. Chef de l'Église universelle, père et pasteur de l'humanité chrétienne, il voit l'humanité entière, il y voit surtout l'ensemble des rois et des peuples chrétiens. Si Frédéric, le plus puissant de ces rois, le défenseur titulaire de l'Église, tourne son épée contre elle, le Père commun des rois et des peuples espère toujours que ce fils emporté finira par reconnaître sa faute. Pour hâter cette conversion, il emploie tous les moyens : les prières, les conseils, les remontrances, les bons procédés ; mais aussi les menaces et les châtiments. La Providence y travaille de son côté.

[1] *Acta*, apud Baron., an. 1170, n. 54.

Le principal auteur du schisme, l'antipape Octavien, tomba malade à Lucques, vers la fête de Pâques 1164, et y mourut impénitent et excommunié, le mercredi d'après l'octave, 22me d'avril. On disait cependant qu'il avait demandé un prêtre catholique, mais que les schismatiques l'empêchèrent d'approcher. Les chanoines de la cathédrale et ceux de Saint-Frigidien refusèrent de l'enterrer chez eux, déclarant qu'ils abandonneraient leurs églises plutôt que d'y mettre le corps d'un schismatique qu'ils croyaient enseveli dans les enfers. Il fut donc enterré dans un monastère hors de la ville. Il avait usurpé le nom de pape quatre ans et demi. On porta à l'empereur sa chapelle et on lui mena ses chevaux; car c'était tout le bien qui lui restait. Quelques-uns disaient que l'empereur pensait revenir à l'unité de l'Église; mais il n'en fut rien. Des quatre cardinaux qui avaient formé le schisme, le cardinal Imar, évêque de Tusculum, était mort; l'antipape Octavien venait de mourir : il ne restait plus que Jean de Saint-Martin et Gui de Crème. Ils craignirent, s'ils reconnaissaient le pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou que, s'il les recevait, il ne les traitât comme Innocent II avait traité les cardinaux de Pierre de Léon. C'est pourquoi, ayant appelé les schismatiques d'Italie et d'Allemagne qui étaient venus aux funérailles d'Octavien, ils élurent pour antipape le cardinal Gui de Crème, l'un des deux, sous le nom de Pascal III, et envoyèrent aussitôt à l'empereur, qui était en Allemagne, pour faire confirmer l'élection. L'empereur le fit; et, ajoutant au schisme un nouveau crime, jura sur les Évangiles qu'il reconnaîtrait toujours pour Papes légitimes Pascal et ses successeurs, Alexandre et les siens pour schismatiques; et il fit faire le même serment sacrilége à tous les ecclésiastiques qu'il put y obliger. Pascal fut ordonné par Henri, évêque de Liége, le dimanche 26me d'avril, et usurpa le nom de pape trois ans. Le pape Alexandre pleura la mort d'Octavien, considérant la perte irréparable de son âme, et reprit sévèrement les cardinaux qui s'en réjouissaient [1].

A Rome, Jules, cardinal-évêque de Préneste ou Palestrine, vicaire du pape Alexandre, mourut, et on mit à sa place Jean, cardinal-prêtre du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul. Il fit tant, par ses exhortations, qu'il ramena à l'obéissance d'Alexandre la plus grande partie du peuple romain, moyennant des sommes d'argent considérables que donnèrent ceux qui étaient demeurés fidèles au Pape. Les Romains donc promirent avec serment de reconnaître le pape Alexandre; ils établirent un nouveau sénat qui était à sa dévotion;

[1] *Acta*, apud Baron., an. 1164.

ils remirent entre les mains de son vicaire l'Église de Saint-Pierre et le comté de Sabine, que les schismatiques occupaient par les forces de l'empereur. Ainsi la ville de Rome étant presque tout entière revenue à l'obéissance d'Alexandre, le cardinal-vicaire assembla à Saint-Jean de Latran les plus affectionnés, tant clercs que laïques, avec lesquels il résolut de le rappeler, et il lui envoya en France une députation pour cet effet. Le Pape en délibéra avec les évêques et les cardinaux qui étaient auprès de lui à Sens ; et quoiqu'il y vît de grandes difficultés, toutefois, de l'avis du roi de France et du roi d'Angleterre et des évêques du pays, il rendit au cardinal-vicaire une réponse certaine de son retour, et se pressa de faire les préparatifs de son voyage. On rapporte à cette occasion la lettre de l'archevêque de Rouen aux évêques et aux abbés de sa province, par laquelle il les exhorte à donner au Pape un subside pour l'entretien de sa maison, dans l'espérance prochaine de son rétablissement à Rome et de la fin du schisme [1].

Des événements politiques survenus en Italie facilitèrent le retour du pape Alexandre à Rome. Les Lombards, même ceux qui avaient tenu pour l'empereur Frédéric, se voyaient tyrannisés de plus en plus par les magistrats et les commandants impériaux. Vainement ils lui en demandèrent justice lors de son voyage, en 1164. Dès lors les villes de Lombardie commencèrent à se réunir en congrès. Vérone, Vicence, Padoue et Trévise s'engagèrent réciproquement par serment à se soutenir dans l'entreprise de restreindre les droits de l'empire, et de les réduire à ceux qu'avaient exercés les empereurs orthodoxes, prédécesseurs de Frédéric. Les confédérés se promettaient également et de résister à toute usurpation du monarque, et de reconnaître les prérogatives qui lui appartenaient de droit [2]. Les Vénitiens s'engagèrent aussi dans cette ligue. Dès lors elle se crut assez forte pour faire cesser les vexations des gouverneurs allemands, et mit en fuite les officiers de l'empereur les plus odieux au peuple. Aussitôt Frédéric, rassemblant ceux des Lombards en qui il mettait le plus de confiance, s'avança sur le territoire de Vérone pour le dévaster. La ligue véronaise mit, de son côté, son armée en campagne, et l'envoya courageusement au-devant de lui. Frédéric s'aperçut bientôt que les Lombards qu'il conduisait ne le suivaient que contre leur gré. Effrayé de se trouver entre leurs mains, il abandonna son camp avec précipitation, et s'enfuit devant les Véronais. Depuis cette époque, toutes les cités lui furent également suspectes ; et comme le marquis, les comtes et les capitaines étaient les ennemis

[1] *Acta*, apud Baron., an. 1164, n. 48. — [2] *Ibid.*, *Vita Alex. III* à card. Aragon.

naturels des villes libres, il fit alliance avec eux, et il logea dans leurs forteresses ses meilleurs soldats allemands [1]. Ce fut après cet humiliant échec que Frédéric vint à la conférence de Saint-Jean-de-Lône, où ses ruses politiques ne réussirent pas mieux.

Quant au pape Alexandre, après la fête de Pâques 1165, qui fut le 4me d'avril, il quitta Sens, et vint à Paris, puis à Bourges, où saint Thomas de Cantorbéri, qui l'avait accompagné jusque-là, lui fit ses derniers adieux. De Bourges, le Pape vint à Clermont, au Puy en Velay, et enfin à Montpellier, où il demeura jusqu'à la Notre-Dame d'août. Il en partit dans l'octave de la fête, et, après une navigation assez dangereuse, il arriva à Messine. Guillaume, roi de Sicile, l'ayant appris à Palerme, où il était, donna ordre que le Pape, qu'il reconnaissait pour son père et son seigneur, fût traité avec l'honneur convenable, et lui envoya de magnifiques présents. Il fit armer une galère rouge pour la personne du Pape, et quatre autres pour les évêques et les cardinaux, et envoya un archevêque et d'autres seigneurs pour conduire le Pape jusqu'à Rome. Alexandre partit de Messine au mois de novembre, passa par Salerne et Gaëte ; puis, par l'embouchure du Tibre, arriva à Ostie, où il passa la nuit. Le lendemain matin, les sénateurs avec les nobles, et une grande multitude de clergé et de peuple, sortirent de Rome, vinrent le recevoir ; et, portant des branches d'olivier, le conduisirent avec joie jusqu'à la porte de Latran, où tout le reste du clergé l'attendait, revêtu solennellement. Les Juifs s'y trouvèrent aussi, portant leur loi sur leurs bras, suivant la coutume, les gonfaloniers avec leurs enseignes, les écuyers, les secrétaires, les juges et les avocats. Ainsi, marchant en procession et chantant à deux chœurs, ils le conduisirent au palais patriarcal de Latran. C'était le 21me de novembre 1165. Trois jours après, le Pape écrivit au frère du roi de France, Henri, archevêque de Reims, et à ses suffragants, pour leur faire part de son arrivée à Rome, marquant qu'il avait évité dans son voyage de grands périls de la part de ses ennemis. C'étaient l'empereur et les schismatiques qu'il protégeait [2].

Cependant les villes libres de Lombardie continuaient leurs préparatifs pour défendre leur liberté et celle de l'Église. Les Véronais et les Padouans se rendirent maîtres des passages des montagnes par lesquels ils s'attendaient à voir descendre l'empereur. C'était en 1166. A la fin de l'automne, Frédéric, avec une armée considérable, pénétra en Italie par des passages où on ne l'attendait pas.

[1] Acerbus Morena, apud Muratori. *Acta*, apud Baron. *Vita Alex. III.* — [2] *Acta*, apud Baron., 1165. *Vita*, apud Muratori. *Pagi*.

Toutefois il n'osa combattre les Lombards; au contraire, dans les comices qu'il fit assembler à Lodi, au mois de novembre, il promit de redresser les injustices dont les communes se plaignaient; et, après avoir accueilli leurs députés d'une manière favorable et les avoir congédiés avec des témoignages de bienveillance, il s'avança vers Ferrare et Bologne, sans livrer de combat. Il voulait auparavant diviser les cités les unes contre les autres. Le contraire arriva [1].

Les Véronais, toujours plus vexés par les ministres impériaux, envoyèrent des députés à toutes les villes qui partageaient leurs souffrances. On s'assembla, le 7 avril 1167, dans un monastère. A cette diète assistèrent des députés de Crémone, de Bergame, de Brescia, de Mantoue et de Ferrare. Depuis la destruction de leur ville, les Milanais étaient dispersés dans quatre bourgades, où les ministres impériaux les traitaient à peu près comme des ilotes. Les députés de toutes les villes, se souvenant de la valeureuse résistance des Milanais, promirent d'engager leurs concitoyens à relever les murailles de Milan et à protéger ce peuple jusqu'à ce qu'il se fût mis en état de se défendre lui-même. Par un serment de confédération, les villes contractèrent une alliance de vingt ans; elles s'engagèrent à s'assister réciproquement contre quiconque voudrait attaquer les priviléges dont elles étaient en possession depuis le règne de Henri IV jusqu'à l'avénement de Frédéric, et elles promirent, de plus, de contribuer à la compensation des dommages que les membres de la ligue pourraient éprouver en défendant leur liberté [2].

Cependant, à cause même de la proposition qu'on avait faite de rebâtir leur ville, les Milanais dispersés dans leurs quatre bourgades, étaient dans des transes continuelles. Leurs ennemis, les Pavesans, par exemple, dans une demi-journée de marche, pouvaient les surprendre et les exterminer. Chaque nuit pouvait être marquée pour le massacre et l'incendie. La consternation était à son comble, lorsque, le matin du 27 avril 1167, ils virent arriver les bannières de Bergame, de Brescia, de Crémone, de Mantoue, de Vérone et de Trévise; ces bannières étaient suivies des milices de chacune de ces villes, et ces milices apportaient des armes pour les distribuer aux Milanais. Tous les habitants des quatre bourgades, hommes, femmes, enfants, s'assemblent aussitôt et s'avancent vers la ville détruite; les hommes pleuraient de joie, les femmes et les enfants poussaient des cris d'allégresse; on assigne à chaque troupe une portion des remparts, on déblaye les fossés, on relève les murailles avant de songer

[1] *Vita Alex. III* à card. Arag. Acerb. Morena. Otton de S. Blas. — [2] Muratori, *Antiq. ital.*, t. 4, p. 261.

à rebâtir les maisons. Les troupes de la ligue lombarde ne se retirent que quand les Milanais sont en état de repousser les insultes de leurs ennemis, et de résister à un coup de main [1].

Ce qui détermina puissamment les Italiens à cette entreprise, ce fut l'excommunication et la déposition de l'empereur Frédéric, prononcées par le pape Alexandre. Nous le voyons par deux lettres de Jean de Salisburi. Dans l'une, il représente Frédéric, pour avoir persécuté l'Église, déchu de sa dignité d'auguste et réduit à souhaiter de n'avoir jamais possédé l'Italie, qu'il ne pouvait plus retenir. Dans l'autre, il dit : Le Pontife romain ayant attendu longtemps en patience le tyran teutonique, pour l'exciter à pénitence, et ce schismatique continuant d'ajouter péchés à péchés, le vicaire de Pierre, établi de Dieu sur les nations et les royaumes, a délié les Italiens et tous les autres du serment de fidélité par lequel ils lui étaient engagés à cause de l'empire ou du royaume, et lui a ainsi enlevé presque toute l'Italie. Il lui a ôté également la dignité royale, l'a frappé d'anathème, et a défendu, par l'autorité de Dieu, qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats, qu'il remporte la victoire sur aucun Chrétien, ou qu'il ait nulle part ni paix ni repos, jusqu'à ce qu'il fasse de dignes fruits de pénitence. En quoi il a suivi l'exemple de Grégoire VII, son prédécesseur, qui, de notre temps, a déposé de même l'empereur Henri dans un concile romain. Et cette sentence a sorti son effet : le Seigneur paraît l'avoir confirmée, portée qu'elle est par le privilége de saint Pierre ; car, à cette nouvelle, les Italiens, se détachant de lui, ont rebâti Milan, expulsé les schismatiques, ramené les évêques catholiques et adhéré unanimement au Saint-Siége [2]. Ainsi parle Jean de Salisburi. On voit que la déposition de Frédéric n'était point définitive, mais plutôt suspensive jusqu'à résipiscence.

Lorsque la ville de Milan fut ruinée, en 1162, l'archevêque, Hubert de Pirovane, se retira auprès du pape Alexandre, le suivit en France, revint avec lui en Italie, et mourut à Bénévent, le 28me de mars 1166, après avoir été vingt ans archevêque de Milan. Il eut un saint pour successeur, le cardinal Galdin, né à Milan, de la noble famille des Vavasseurs de Sale. Ayant été instruit des saintes lettres et élevé dans le clergé de la grande église, il en fut archidiacre sous l'archevêque Ribalde et sous Hubert, son successeur. Il fut toujours attaché à ce dernier et le suivit dans son exil : ce qui donna lieu au pape Alexandre de connaître son mérite ; en sorte que, quand ils furent de retour en Italie, il appela Galdin à Rome, du consentement

[1] *Acta S. Galdini*, 18 *april.* — [2] Joan. Sarisb., l. 2, *epist.* 89 et 210. Labbe, t. 10, p. 1450. Mansi, t. 22, p. 33.

de l'archevêque qui était à Bénévent, et au mois de décembre 1165, il l'ordonna prêtre-cardinal de Sainte-Sabine. Tous les jours saint Galdin demandait à Dieu, avec beaucoup de larmes, le rétablissement de sa patrie. Après la mort de Hubert, le clergé de Milan, qui était dispersé, ne pouvant procéder à l'élection d'un archevêque, le Pape appela le trésorier Algise, de la famille des Pirovans, le cardinal Galdin et les autres de ce clergé qu'il put trouver. A leur prière, il sacra saint Galdin archevêque de Milan, le 8me de mai 1166. Il tint ce siége dix ans, jour pour jour. Quand il eut appris que Dieu avait exaucé ses prières, et que la ville de ses pères était rebâtie, il se mit en chemin pour y retourner avec la qualité de légat du Pape, et, pour éviter les partisans de l'empereur, il s'embarqua en habit de pèlerin et vint par mer à Venise ; puis, entré en Lombardie, il reprit le costume et les marques d'évêque. Quand il fut près de Milan, tous les citoyens et le clergé vinrent au-devant de lui, le reçurent avec une joie extrême, et le conduisirent, au milieu de la jubilation universelle, jusqu'à la basilique de Saint-Ambroise. C'était le 5me de septembre 1167.

Les difficultés étaient grandes : saint Galdin se montra plus grand que les difficultés. Les biens de son église étaient devenus la proie d'usurpateurs puissants : il sut leur arracher cette proie. Les ennemis avaient ruiné le palais épiscopal : il le rebâtit plus magnifique qu'il n'avait jamais été. Affligé d'infirmités fréquentes et pour ainsi dire continuelles, il surpassait néanmoins tous ses clercs par son exactitude à la psalmodie, aux veilles et aux oraisons. Sachant qu'il n'est rien de durable en ce monde, toujours il pensait à la mort, suivant cette parole du Sage : Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez point à jamais. Il avait reçu de Dieu un tel don de la parole, que quand il parlait au peuple du culte divin, ce n'était pas un homme, mais l'esprit de Dieu qui semblait parler en lui. Il aimait tellement les pauvres, qu'il paraissait ne vivre que pour eux. D'une humilité si profonde, que quelques-uns le méprisaient, il était d'une fermeté invincible contre les superbes. Il répara les maux du schisme dans sa province, et sacra presque tous ses suffragants. Il eut la consolation, entre autres, de ramener à l'obéissance du Pape légitime la ville de Lodi, d'en chasser l'évêque schismatique, et d'y sacrer saint Albert, que les Lodesans honorent le 4 juillet. Saint Galdin est honoré lui-même le 4 avril [1].

L'année 1160, l'Italie envoya au ciel un autre saint évêque : saint Ubald, évêque de Gubbio, ville de l'État ecclésiastique, non loin

[1] *Acta SS.*, 18 *april.* et 4 *junii.*

d'Ancône. Il était issu d'une famille noble, à Gubbio même. Devenu orphelin de père, tout jeune encore, il fut élevé dans l'école de la cathédrale, et y fit de grands progrès dans la littérature sacrée et profane. L'étude des divines Écritures eut toujours pour lui beaucoup de charmes. Lorsqu'il fut en âge de penser à un établissement, on lui proposa des partis considérables; mais il les refusa tous, résolu de passer sa vie dans un pieux célibat. Dieu le préserva de la contagion du vice, et le fortifia contre les mauvais exemples de plusieurs de ses compagnons d'étude. Ne pouvant, à la fin, supporter certains abus qu'il voyait tolérer, il quitta l'école de la cathédrale, et entra dans celle d'une autre église de la ville, où il acheva ses études.

L'évêque de Gubbio, qui eut bientôt connu son mérite, le nomma prieur du chapitre de sa cathédrale, afin qu'il pût réformer plusieurs désordres qui régnaient parmi les chanoines. Saint Ubald se prépara à cet important ouvrage par le jeûne, la prière et d'autres exercices de piété. Il gagna d'abord trois des chanoines qui paraissaient mieux disposés que les autres, et leur persuada de vivre avec lui en communauté. Leur exemple ne tarda pas à faire impression sur tout le chapitre.

Saint Ubald alla, quelque temps après, visiter des chanoines réguliers renommés pour leur sainteté. Ils étaient dans le territoire de Ravenne, et avaient pour instituteur Pierre *de Honestis*, homme de grande vertu. Le saint passa trois mois avec eux pour bien connaître la discipline qu'ils observaient. Il prit leur règle, qui lui parut fort sage, l'apporta à Gubbio, et vint à bout de la faire suivre par tout son chapitre.

La maison canoniale et le cloître ayant été consumés par un incendie, il regarda cet événement comme une occasion que Dieu lui présentait pour se décharger de son prieuré et se retirer dans quelque solitude. Il prit sa route vers le désert de Font-Avellane. Il y trouva Pierre de Rimini, auquel il communiqua le dessein qu'il avait de quitter le monde. Mais ce grand serviteur de Dieu lui dit que son dessein était une tentation, et l'exhorta fortement à retourner à son église parmi ses frères, pour continuer d'y faire du bien en suivant sa première vocation. Ubald revint à Gubbio, où il rétablit les bâtiments de son chapitre, qui devint plus florissant que jamais.

L'évêque de Pérouse étant mort en 1126, notre saint fut élu d'une voix unanime pour remplir son siége. Il n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il alla se cacher dans un lieu fort retiré, en sorte qu'il fut impossible de le découvrir. Après le départ des députés de Pérouse, il se rendit à Rome. Il s'y jeta aux pieds du pape Honorius II, le conjura avec larmes de le dispenser de l'épiscopat, et

employa les raisons les plus pressantes pour obtenir cette grâce. Honorius se laissa fléchir, et lui accorda ce qu'il demandait. Mais il le nomma lui-même évêque de Gubbio en 1128, et donna ordre au clergé de la ville de procéder à son élection suivant la forme ordinaire. Il fit la cérémonie de son sacre au commencement de l'année suivante.

Le nouvel évêque parut animé d'un esprit vraiment apostolique. Mort au monde et à lui-même, il vivait dans une mortification de tous ses sens. Il était infatigable dans les travaux de la pénitence et dans ceux du ministère épiscopal, sobre, humble, sincère, plein de compassion pour tout le monde. Mais entre les vertus qui le caractérisaient, on distinguait principalement la patience avec laquelle il supportait les injures et les affronts. En voici un trait.

Pendant qu'on réparait les murailles de Gubbio, il arriva que les ouvriers empiétèrent sur la vigne du saint. Il leur représenta doucement le tort qu'ils lui faisaient, et les pria de cesser. L'inspecteur des travaux ne lui répondit que par des insultes; puis, le poussant avec brutalité, il le fit tomber dans un tas de mortier. Le bon évêque se releva en silence, et se retira sans faire la moindre plainte. Mais le peuple, indigné de l'outrage fait à son pasteur, demanda qu'on lui fît justice en bannissant le coupable, en confisquant ses biens et en démolissant sa maison.

L'évêque apaisa doucement le tumulte, en réclamant la connaissance de cette affaire, comme pour punir plus sévèrement le coupable. Le malheureux inspecteur est amené devant l'évêque, qui lui demande s'il est prêt à se soumettre à ses ordres. Le coupable, touché de repentir, répond qu'il subira tout, même la peine de mort. L'évêque témoigne de la défiance et renouvelle sa question, attendu que la sentence serait bien dure. Le coupable, prosterné à ses pieds, proteste avec les plus horribles serments qu'il est prêt à tout faire et à tout souffrir. Tout le monde était dans l'étonnement et dans l'attente. Alors, le saint évêque, se levant de son siége, s'approcha de l'homme prosterné à terre, et lui dit : Embrassez-moi, mon fils, et que le Seigneur vous pardonne ce péché, ainsi que tous les autres !

Le bon pasteur oubliait le soin de sa propre vie dès que quelques-uns de ses diocésains se trouvaient en danger. Ayant appris un jour qu'il s'était élevé une sédition dans la ville, que l'on avait pris les armes avec fureur, et que déjà il y avait eu beaucoup de sang répandu, il courut à l'endroit où étaient les combattants; il se jeta entre eux et tomba au milieu des épées nues. Les mutins, le croyant mort, quittent aussitôt les armes, s'abandonnent à la plus vive douleur, s'arrachent les cheveux, et s'accusent tous d'être les meurtriers de

leur évêque et de leur père. Le saint, après avoir remercié Dieu de la cessation du tumulte, calma les frayeurs du peuple en l'assurant qu'il était non-seulement plein de vie, mais qu'il n'avait pas même reçu de blessure.

En 1155, l'empereur Frédéric venait de prendre et de saccager Spolète. Il menaçait Gubbio d'un traitement semblable. Le saint, qui avait une tendresse de père pour son troupeau, alla au-devant du vainqueur, désarma sa colère, et obtint la grâce de son peuple. Frédéric lui fit même de riches présents, se recommanda à ses prières, et lui demanda humblement sa bénédiction.

Les deux dernières années de sa vie ne furent qu'un tissu de maladies cruelles, qu'il supporta avec une patience héroïque. Le jour de Pâques de l'année 1160, il fit un effort pour se lever et dire la messe. Il prononça même un discours sur la vie éternelle. Au sortir de sa cathédrale, on le transporta dans un appartement qu'il avait auprès de l'église de Saint-Laurent. Il y resta jusqu'à la fête de l'Ascension, pour se préparer à la mort. Il se fit ensuite reporter à l'évêché, où il continua d'instruire son clergé et son peuple, qui venaient le visiter et lui demander sa bénédiction. Enfin, ayant reçu les sacrements de l'Église, il mourut le 16 mai 1160, jour auquel l'Église honore sa mémoire.

Les habitants des provinces voisines assistèrent en foule à ses funérailles, et furent témoins d'un grand nombre de prodiges qui s'opérèrent à son tombeau. Ce spectacle remplit tous les cœurs d'une tendre dévotion, et y ranima les plus vifs sentiments de christianisme. L'esprit de charité étouffa les divisions et les animosités; on oublia les injures reçues, et l'union fut rétablie entre les villes, que de longs différends avaient aigries les unes contre les autres. A Gubbio même, ce fut toute l'année un jubilé continuel : tous les jours, les habitants, hommes et femmes, venaient en procession à son tombeau avec des cierges allumés; ceux qui ne pouvaient y venir eux-mêmes s'y faisaient porter. Les rues, illuminées, retentissaient partout de cantiques d'allégresse; on ne s'entretenait que de saint Ubald. Il y eut surtout comme une effusion de charité envers les pauvres et les malades. Ce n'étaient plus les pauvres qui demandaient l'aumône, mais on les priait de vouloir bien accepter quelque chose. On vit bien des fois jusqu'à deux cents et même trois et quatre cents pauvres à qui on servait à manger dans l'église. Pour l'amour de leur saint, les habitants de Gubbio étaient prêts à tout donner. Leur charité passa en proverbe.

La vie de saint Ubald, avec les nombreux miracles qu'il fit avant et après sa mort, fut écrite avec beaucoup de fidélité

par Tébald, son successeur, et dédiée à l'empereur Frédéric [1].

Tandis que Milan, sous son archevêque, saint Galdin, sortait de ses ruines, l'empereur Frédéric assiégeait Ancône, dont l'empereur de Constantinople s'était emparé moyennant de grandes sommes d'argent qu'il avait données aux citoyens. Une autre armée allemande, commandée par Rainald et Christian, archevêques élus de Cologne et de Mayence, marchait sur Rome pour y introduire l'antipape Pascal et en chasser le pape Alexandre. Bientôt l'alarme fut grande dans Rome, parce que les Allemands s'étaient rendus maîtres de toutes les villes d'alentour; et, ne pouvant prendre Rome par force, ils essayèrent de la gagner par argent, en sorte que plusieurs d'entre le peuple, cédant à leurs largesses, jurèrent fidélité à l'antipape Pascal et à l'empereur Frédéric.

Le pape Alexandre, de son côté, exhortait les Romains à lui demeurer fidèles et à ramener les villes voisines. Il leur offrit même de l'argent pour cet effet ; mais il ne put rien gagner sur ce peuple, qui, feignant de vouloir plaire aux deux partis, n'était fidèle à aucun. Or Alexandre avait reçu de Sicile un secours d'argent considérable ; car le roi Guillaume Ier, surnommé le Mauvais, était mort à Palerme, sa capitale, le dernier jour d'avril 1166, après avoir régné douze ans, et avait laissé pour successeur son fils, âgé de douze ans, nommé aussi Guillaume, et depuis surnommé le Bon. Le père, en mourant, laissa au Pape quarante mille livres sterling, et le fils lui en envoya encore autant l'année suivante. C'était une monnaie d'Angleterre, dès lors très-connue. Ce fut vers le même temps que l'empereur Manuel envoya au Pape la seconde ambassade que nous avons déjà vue.

En 1167, les Romains sortirent au nombre de quarante mille, le 27me de mai, qui était la veille de la Pentecôte, et attaquèrent Tusculum, qui tenait pour l'empereur Frédéric. Christian, archevêque élu de Mayence, l'ayant appris, vint camper auprès des Romains avec ses troupes, composées de Flamands et de Brabançons; mais elles étaient prêtes à fuir, quand Rainald, chancelier de l'empereur et archevêque élu de Cologne, vint au secours et battit les Romains ; en sorte que, suivant une chronique, il y en eut huit mille de tués, quatre mille de pris, et le reste fut mis en fuite. D'autres chroniqueurs rapportent que le nombre des morts et des prisonnniers fut beaucoup plus grand ou beaucoup plus petit. Il en est tel qui ne met que quinze cents morts et dix-sept cents prisonniers [2]. Cette victoire des Allemands arriva le lundi de la Pentecôte. A cette nouvelle, l'em-

[1] *Acta SS.*, 16 *maii.* — [2] Voir dans Muratori, *Annali d'Italia*, an. 1167.

pereur leva le siége d'Ancône, après s'être fait payer une certaine somme par les habitants, pour couvrir son honneur, et marcha sur Rome, où il arriva le 16me de juillet. Le lendemain, il attaqua le château Saint-Ange, et ensuite l'église de Saint-Pierre, où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le pape Alexandre quitta le palais de Latran, et se retira avec les cardinaux et leurs familles dans les forteresses des Frangipanes. Le jeune roi de Sicile lui envoya deux galères avec de l'argent, pour le tirer des mains de l'empereur. Elles arrivèrent à Rome par le Tibre ; mais le Pape les renvoya, et prit seulement l'argent, qu'il distribua dans Rome pour encourager le peuple à défendre la ville.

L'empereur, voyant qu'il ne pouvait la prendre de force, s'adressa aux évêques et aux cardinaux qui étaient venus le trouver de la part du Pape, et leur fit dire : Si vous pouvez persuader à Alexandre de renoncer au pontificat, sans préjudice de son ordination, je ferai que Pascal y renonce aussi, et on élira pour Pape un troisième. Alors je donnerai à l'Église une paix solide et je ne me mêlerai plus de l'élection du Pape ; je rendrai aux Romains tous leurs prisonniers et tout ce qui se trouvera de butin fait sur eux. Cette proposition parut très-favorable au peuple de Rome, fatigué de la guerre ; ils dirent tout d'une voix qu'il fallait l'accepter, et qu'Alexandre, pour racheter ses citoyens, aurait dû faire encore plus que de renoncer au pontificat ; mais les évêques et les cardinaux, après en avoir délibéré, répondirent unanimement à Frédéric : Il ne nous appartient pas de juger le souverain Pontife que Dieu a réservé à son jugement ; car, comme l'atteste l'Écriture, le disciple n'est pas au-dessus du maître. Après quoi, de concert avec eux, le Pape sortit de Rome en habit de pèlerin. Il passa successivement à Terracine, à Gaëte, à Bénévent, où il était dès le 22me d'août, et où les cardinaux le rejoignirent.

Cependant l'antipape Pascal, qui était à Viterbe, attendant l'arrivée de l'empereur, s'approcha de Rome, et célébra la messe solennellement à Saint-Pierre, le dimanche 30me de juillet. Le mardi suivant, jour de Saint-Pierre-aux-Liens, il couronna dans la même église l'empereur Frédéric et l'impératrice Béatrix, son épouse avec des couronnes d'or, ornées de pierreries. Alors, les Romains, voyant qu'ils ne pouvaient plus tenir contre l'empereur, en sorte qu'ils n'osaient même passer le Tibre, résolurent de traiter avec lui, et lui prêtèrent serment de fidélité, promettant de reconnaître Pascal pour pape. Toutefois, les Frangipanes et quelques autres nobles qui avaient dans Rome des tours et des maisons fortes, difficiles à prendre si promptement, n'entrèrent point dans ce traité. Pour recevoir le ser-

ment des autres, l'empereur envoya au delà du Tibre des commissaires, entre lesquels était Acerbo Morena, citoyen de Lodi et juge de la cour impériale, qui a écrit l'histoire de son temps, continuée par son fils Otton.

L'empereur Frédéric semblait triompher de l'Église et de son chef; mais le fléau de Dieu était proche. Le lendemain même, deuxième jour d'août, après un peu de pluie, survint un coup de soleil qui causa dans l'armée impériale une mortalité effroyable. A peine pouvait-on suffire à enterrer ceux qui mouraient chaque jour, et on voyait tomber morts ceux qu'on avait vus marcher le matin dans les rues. Les personnages les plus distingués de l'armée et de l'Empire furent victimes de ce fléau : l'empereur vit périr son propre cousin, Frédéric, duc de Rothenbourg, fils du roi Conrad; Guelfe, duc de Bavière; Rainald, archichancelier, archevêque élu de Cologne; les évêques de Liége, de Spire, de Ratisbonne, de Werden; les comtes de Nassau, d'Altemont, de Lippe, de Sultzbach, de Tubingue; plus de deux mille gentilshommes, et un nombre de soldats proportionné à celui de ces victimes illustres. L'empereur se retira d'auprès de Rome, avec ses troupes mourantes et découragées; mais le fléau de Dieu le suivit le long de la route.

Saint Thomas de Cantorbéri, ayant appris la nouvelle de cette retraite honteuse de Frédéric par le bruit qui en courait en France, écrivit au pape Alexandre, pour le prier de lui en apprendre la vérité et pour l'en féliciter. Il compare cette défaite à celle de Sennachérib, et semble ne plus regarder Frédéric comme prince [1]. Il conclut ainsi : Qui osera désormais, tenant en terre la place de Jésus-Christ, se soumettre à la volonté des princes, pour la confusion de l'Église, en ne punissant pas les coupables? L'ose qui voudra : ce ne sera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable, en dissimulant la juste punition.

Cependant l'empereur Frédéric, ayant perdu ses troupes et voyant les villes de Lombardie liguées contre lui, ne savait comment se tirer d'Italie. En cette extrémité, il écouta le conseil d'un chartreux qui avait été très-familier auprès de lui, mais l'avait quitté à cause du schisme. Ce religieux lui représenta avec larmes qu'il n'aurait jamais de paix s'il ne se réconciliait à l'Église, et obtint de lui qu'il manderait le prieur de la grande Chartreuse, l'abbé de Cîteaux, et l'évêque de Pavie qu'il avait chassé, et qu'il promettrait en tout de suivre leur conseil, pourvu qu'ils prissent sur eux le serment qu'il avait fait de ne jamais reconnaître le pape Alexandre.

[1] L. 2, *epist.* 22.

Cette proposition donna bien de la joie à tous ceux qui l'apprirent, et les Lombards commencèrent à s'adoucir, espérant la conversion de Frédéric.

Le prieur de la Chartreuse se mit donc en chemin avec l'évêque de Pavie, et Geoffroi, évêque d'Auxerre, qui avait été abbé de Clairvaux, et que l'abbé de Cîteaux envoyait à sa place, parce qu'il était grièvement malade ; et ils envoyèrent devant un religieux, pour savoir de l'empereur le lieu et le temps de la conférence. Cependant le marquis de Montferrat avait traité avec le comte de Maurienne, son parent, et avait obtenu de lui qu'il donnerait passage à l'empereur. Alors ce prince, se trouvant en sûreté, répondit qu'il était inutile que les prélats vinssent, à moins qu'ils n'amenassent avec eux visiblement un ange du ciel, ou qu'ils n'eussent le pouvoir de faire des miracles, comme de guérir des lépreux ou de ressusciter des morts. Ainsi, ils s'en retournèrent. L'empereur se retira donc au mois de mars 1168, mais de nuit et déguisé en valet; et, passant par le comté de Bourgogne, il revint en Allemagne [1].

Cette retraite ou cette fuite de l'empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie liguées contre lui pour défendre leur liberté commune et celle de l'Église. Non contentes d'avoir rebâti Milan, elles résolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du pays, pour s'opposer aux premiers efforts des Allemands. Ce dessein fut exécuté le 1er mai 1168. Les Lombards fondèrent la nouvelle ville au confluent du Tanaro et de la Bormida, deux des plus grandes rivières qui découlent des montagnes à la droite du Pô. En l'honneur du Pape, chef de leur ligue et père des fidèles, ils la nommèrent Alexandrie. Ses remparts, formés de boue et liés avec de la paille, lui firent donner le surnom, qu'elle garde encore, d'Alexandrie de la Paille [2]. Ses fondateurs l'entourèrent d'un large fossé, dans lequel ils firent entrer l'eau des deux rivières voisines; et, pour la rendre tout d'un coup peuplée et puissante, ils y transportèrent tous les habitants des villages environnants, entre autres de Marengo; ils leur bâtirent des maisons; ils les autorisèrent à se constituer un gouvernement libre et républicain; ils leur assurèrent tous les priviléges pour lesquels ils combattaient eux-mêmes, et ils engagèrent le souverain Pontife à fonder en leur faveur un nouvel évêché.

Dès la première année, Alexandrie put mettre en campagne une armée de quinze mille combattants de toutes armes. L'année suivante, ses consuls allèrent trouver le pape Alexandre à Bénévent,

[1] Joan. Sarisb., l. 2, *epist.* 66, et Morena, apud Baron., 1168. — [2] Romualdi Salernitani *Chron.*, p. 213.

lui offrant leur ville en propriété, à lui et à l'Église romaine, à qui ils la rendirent tributaire [1]. C'est sans doute un spectacle curieux de voir, d'un côté, l'empereur des Allemands pillant, brûlant, détruisant les villes, pour opprimer et anéantir les peuples; et, d'un autre côté, ces mêmes peuples, ayant à leur tête le chef de l'Église catholique, rebâtir les villes détruites, fonder une nouvelle ville et un nouveau peuple, et lui donner un nom qui éternise à jamais leur amour pour l'Église et la liberté.

L'antipape Gui de Crème était toujours à Saint-Pierre de Rome; mais il mourut cette année 1168, le 20me de septembre, après avoir porté le nom de Pascal quatre ans et cinq mois. Son parti élut à sa place, Jean, abbé de Strum, élu évêque d'Albane, et le nomma Calixte III.

La mort de l'antipape Gui de Crème était pour l'empereur Frédéric une occasion naturelle de se réconcilier à l'Église. Mais, outre la difficulté pour un esprit superbe d'avouer ses torts, Frédéric avait alors quelque espérance de voir un souverain puissant se détacher du pape légitime, Alexandre, pour reconnaître l'antipape impérial. Ce souverain était le roi normand d'Angleterre, Henri II.

Nous avons vu avec quelle ardeur ce roi fit placer sur le siége de Cantorbéri son chancelier Thomas Becket; nous avons vu quelle sainte vie Thomas de Cantorbéri mena dès lors. La bonne intelligence entre le roi et le saint archevêque était fort utile au royaume et à l'Église : malheureusement elle ne dura guère.

Dès l'an 1163, l'archevêque se démit de la dignité de chancelier, qu'il n'avait gardée jusque-là que par complaisance; cette démission déplut au roi, et il en témoigna son mécontentement. En second lieu, Henri s'appropriait les revenus des évêchés et des autres bénéfices lorsqu'ils étaient vacants, et il différait longtemps d'y nommer, afin de garder le temporel dans ses mains : en quoi il imitait quelques-uns de ses prédécesseurs. C'était un abus que toutes les lois proscrivaient, et contre lequel l'archevêque Thomas s'éleva avec force. En troisième lieu, l'archevêque s'opposait aux entreprises des juges laïques, qui, au mépris des immunités de l'Église anglicane, citaient les personnes ecclésiastiques à leur tribunal. Enfin, l'archevêque montra un zèle intrépide contre les officiers ou seigneurs qui opprimaient l'Église et usurpaient ses biens. Telles furent les sources des brouilleries qui s'élevèrent entre le roi et l'archevêque de Cantorbéri, et qui finirent par le martyre du second.

Henri exigea que les évêques fissent serment de maintenir toutes

[1] *Acta*, apud Baron. *Vita Alex. III.* Otton de S. Blasio, etc.

les coutumes du royaume. Thomas vit bien que, sous le nom de coutumes, qui d'ailleurs n'étaient ni énumérées, ni définies, le prince entendait des abus notoires et des injustices criantes. Aussi, dans l'assemblée générale des évêques qui se tint à Westminster, déclara-t-il qu'il ne ferait le serment qu'avec la clause : *Sauf notre ordre*, c'est-à-dire sauf les droits de l'épiscopat ; clause qui se trouvait d'ailleurs dans le serment de fidélité. C'était donc une chose toute simple et toute naturelle ; néanmoins le roi s'en montra tellement irrité, qu'il quitta brusquement l'assemblée, sans saluer les prélats. Un seul évêque, plus courtisan que les autres, avait dit de son chef qu'il observerait les coutumes royales de bonne foi. Le saint archevêque lui fit de grands reproches d'avoir changé de son propre mouvement la clause dont ils étaient tous convenus. Un autre évêque, pour se réconcilier avec le roi, dont il avait perdu les bonnes grâces, lui conseilla de diviser les prélats pour affaiblir l'archevêque : ce qui eut lieu. Plusieurs évêques se laissèrent gagner ou intimider l'un après l'autre, et promirent individuellement d'obéir à la volonté du roi. L'archevêque, à l'insu duquel ils faisaient ces promesses si peu épiscopales, resta avec un petit nombre, que la crainte obligeait encore à se cacher. Le roi, de son côté, s'efforçait de gagner l'archevêque par promesses et par caresses : plusieurs des grands s'entremettaient pour les réconcilier, et représentaient au prélat les obligations qu'il avait au roi, les maux que produirait leur division, et l'imprudence qu'il y avait de tout perdre pour un petit mot ; car il ne s'agissait que de cette clause : *Sauf notre ordre*. Un abbé cistercien, entre autres, le pressait, disant qu'il avait charge du Pape de le faire consentir au désir du roi, et que ce prince avait assuré avec serment qu'il ne voulait que sauver son honneur devant les grands, par quelque apparence de consentement de la part du prélat. Enfin, Thomas alla trouver le roi à Oxford, et lui promit de changer ce mot qui le choquait. Le roi parut fort radouci ; mais il voulait qu'on lui promît l'observation des coutumes, publiquement, dans l'assemblée des évêques et des seigneurs.

Sur la fin de janvier 1164 de l'année suivante, il se tint à cet effet une assemblée à Clarendon. Le roi y pressa l'archevêque d'exécuter la promesse qu'il avait faite à Oxford, d'approuver les coutumes royales, sans y ajouter la restriction : *Sauf notre ordre*. Mais l'archevêque, craignant, et non sans raison, que, si on accordait au roi ce qu'il désirait, il ne gardât pas de mesure dans l'exécution et l'extension des prétendues coutumes, ne pouvait se résoudre à les accorder. Cependant les évêques de Salisburi et de Norwich, craignant les effets de l'ancienne indignation du roi, priaient l'arche-

vêque avec larmes d'avoir pitié de son clergé et de ne pas s'exposer à la prison, son clergé à être détruit, et eux à perdre la vie. Il était encore pressé par deux comtes très-puissants dans le royaume, qui disaient que, si lui n'acquiesçait à la volonté du roi, celui-ci les contraindrait d'user de violence, ce qui attirerait au roi et à eux une infamie éternelle. Richard, maître des Templiers, homme d'un grand nom, vint à la charge pour la troisième fois, et avertit l'archevêque de prendre garde à lui et d'avoir pitié du clergé. Il leur semblait à tous voir les épées déjà levées sur sa tête. C'est que le roi, doux comme un agneau quand il était calme, était pire qu'un lion dans sa colère. L'archevêque se rendit enfin à leurs conseils et à leurs prières, et s'obligea le premier à observer les coutumes royales *de bonne foi*, sans autre addition. Il y joignit le serment, promettant en parole de vérité de faire ainsi; et tous les évêques le jurèrent en la même forme.

Chose étonnante! ce fut seulement alors que l'archevêque demanda au roi de l'informer en quoi consistaient ces coutumes. Une commission fut nommée pour les rédiger par écrit. Le lendemain, elle présenta une espèce de constitution civile du clergé en seize articles dont voici les plus importants :

« Vacance avenant d'un archevêché, évêché, abbaye ou prieuré du domaine du roi, il sera en sa main, et il en recevra tous les revenus, comme domaniaux. Et quand il faudra pourvoir à cette église, le roi en mandera les principales personnes, et l'élection se fera en sa chapelle, de son consentement et par le conseil des personnes qu'il y aura appelées de sa part. Et, là même, l'élu fera hommage lige au roi, avant que d'être sacré, promettant, sauf son ordre, de lui conserver la vie, les membres et sa dignité temporelle.» Tel est l'article onze. La coutume mentionnée dans la première partie de cet article ne pouvait remonter plus haut qu'au règne de Guillaume le Roux, qui l'avait introduite. Elle avait été abandonnée, après sa mort, par tous ses successeurs, par Henri Ier, par Étienne, et, dernièrement, par le roi lui-même. Henri Ier dit dans sa charte : J'accorde une entière liberté à la sainte Église de Dieu, en sorte que je ne la vendrai pas, ni ne la donnerai à ferme ; et, à la mort d'un évêque ou abbé, je ne recevrai rien du domaine de l'Église ni de ses hommes [1]. Étienne confirma toutes les libertés de l'Église, et promit qu'au décès des évêques il ne retiendrait point les églises en sa main [2]. Henri II confirma les priviléges et les libertés accordés par Henri Ier [3]; et, pour plus de solennité, il signa lui-même sa charte

[1] Ric. Hagul., 310. — [2] Hunt., 221. — [3] Spelm., 2, 51.

et la posa sur l'autel [1]. Il trouva néanmoins que la garde des évêchés vacants donnait trop de profit pour l'abandonner. On voit, d'après les comptes de l'échiquier, que, dans sa seizième année, il avait dans les mains un archevêché, cinq évêchés et trois abbayes ; dans sa dix-neuvième année, un archevêché, cinq évêchés et six abbayes ; et, dans sa trente-unième année, un archevêché, six évêchés et sept abbayes [2]. Ainsi donc, quand le roi présente cet article comme une ancienne coutume, c'est un mensonge contraire à la charte qu'il avait signée lui-même ; ce n'était au fond qu'une ruse normande pour confisquer la liberté, les élections et les revenus des églises.

L'article trois portait : « Les clercs cités et accusés de quelque cas que ce soit, étant avertis par le justicier du roi, viendront à sa cour, pour y répondre sur ce qu'elle jugera à propos. En sorte que le justicier du roi enverra à la cour de l'Église, pour voir de quelle manière l'affaire s'y traitera ; et si le clerc est convaincu, l'Église ne doit plus le protéger. » Ces points, dit Lingard, ne devaient pas être appelés une ancienne coutume ; c'était, à coup sûr, une innovation. Elle renversait la loi qui subsistait invariablement depuis le règne du Conquérant, sans rétablir la jurisprudence de la dynastie anglo-saxonne.

En un mot, les principaux articles tendaient à confisquer la liberté et la juridiction de l'Église au profit du roi. Le premier, par exemple : « S'il s'émeut un différend touchant le patronage et la présentation des églises, soit entre laïques, soit entre clercs et laïques, il sera traité et terminé dans la cour du roi. » Le quatrième défendait aux archevêques, évêques et autres ecclésiastiques constitués en dignité, de traverser la mer sans la permission du roi. On voulait les empêcher de porter des plaintes au Pape sur l'asservissement des églises par les dominateurs normands. Le huitième article tendait au même but : « Les appellations doivent aller de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque à l'archevêque ; et si l'archevêque manque à faire justice, on doit venir enfin au roi, pour terminer l'affaire par son ordre dans la cour de l'archevêque, en sorte qu'on n'aille point plus avant sans le consentement du roi. »

A la lecture de ces articles et d'autres semblables, l'archevêque Thomas fut pénétré de douleur. Le roi lui demandait, ainsi qu'aux évêques, d'y mettre leurs sceaux pour plus grande sûreté. L'archevêque, dissimulant sa douleur pour ne pas affliger le roi, répondit au nom de tous, que, encore qu'ils fussent résolus à le faire, la chose était assez importante pour prendre un petit délai et la faire avec

[1] *Epist. S. Thom.*, apud Hoveden. — [2] Madox., 209-212.

plus de décence, après y avoir un peu pensé. Il prit toutefois un exemplaire de la constitution, l'archevêque d'York en prit un autre, et le roi prit le troisième pour le mettre dans les archives du royaume. Saint Thomas se retira ainsi pour aller à Winchester.

Pendant le chemin, il s'émut une contestation parmi les gens de sa suite : les uns disaient que l'archevêque n'avait pu faire autrement vu la circonstance du temps; les autres témoignaient leur indignation de ce que la liberté ecclésiastique périssait par la fantaisie d'un seul homme. Un de ceux-ci, qui portait la croix du prélat, parlait avec plus d'ardeur que les autres, se plaignant que la puissance séculière troublait tout; que l'on n'estimait plus que ceux qui avaient pour les princes une complaisance sans bornes, et il conclut en ces termes : Que deviendra l'innocence? qui combattra pour elle, après que le chef est vaincu? quelle vertu a gardée celui qui a perdu la constance? — A qui en voulez-vous, mon fils? lui demanda tout à coup l'archevêque. — A vous-même, reprit le porte-croix; à vous qui avez, aujourd'hui, perdu votre conscience et votre réputation, laissant un exemple odieux à la postérité, quand vous avez étendu vos mains sacrées pour promettre l'observation de ces coutumes détestables. Le saint archevêque dit en soupirant : Je m'en repens, et profondément; j'ai horreur de ma faute, et je me juge désormais indigne des fonctions du sacerdoce et d'approcher de celui dont j'ai si lâchement trahi l'Église : je demeurerai dans la tristesse et le silence jusqu'à ce que j'aie reçu l'absolution de Dieu et du Pape. Dès lors il se suspendit du service de l'autel et s'imposa pour pénitence des jeûnes et des vêtements rudes; et, peu de jours après, il envoya au Pape en diligence [1].

Ce fut ainsi un simple porte-croix qui releva le saint archevêque de sa chute momentanée; c'était comme le chant du coq qui réveilla et fit pleurer saint Pierre. Quant au fond de la question même, Bossuet pensera comme le bon porte-croix. « Cependant Henri II, roi d'Angleterre, dit-il, se déclare l'ennemi de l'Église; il l'attaque au spirituel et au temporel, en ce qu'elle tient de Dieu et en ce qu'elle tient des hommes; il usurpe ouvertement sa puissance; et il met la main dans son trésor, qui enferme la substance des pauvres; il flétrit l'honneur de ses ministres par l'abrogation de leurs priviléges, et opprime leur liberté par des lois qui lui sont contraires. Prince téméraire et malavisé, que ne peut-il découvrir de loin les renversements étranges que fera un jour dans son État le mépris de l'autorité ecclésiastique et les excès inouïs où les peuples seront emportés,

[1] *Vita*, apud Baron., an. 1164.

quand ils auront secoué ce joug nécessaire ! Mais rien ne peut arrêter ses emportements ; les mauvais conseils ont prévalu, et c'est en vain qu'on s'y oppose : il a tout fait fléchir à sa volonté, et il n'y a plus que le saint archevêque de Cantorbéri qu'il n'a pu encore ni corrompre par ses caresses, ni abattre par ses menaces. » Ainsi parle Bossuet dans le panégyrique qu'il a fait du saint [1].

Le pape Alexandre, qui était à Sens, avait déjà appris d'ailleurs ce qui était arrivé de fâcheux à saint Thomas, lorsqu'il reçut ses envoyés et ses lettres. Il le consola dans sa réponse, lui envoya l'absolution qu'il demandait, mais en lui faisant remarquer qu'il y a une grande différence entre une faute d'ignorance ou de nécessité, telle que la sienne, et un péché complétement volontaire, l'exhortant du reste à reprendre ses fonctions et à s'acquitter courageusement des devoirs d'un bon pasteur. Mais le roi d'Angleterre fut outré de colère quand il apprit que l'archevêque voulait revenir contre la convention faite à Clarendon, et quand il vit lui-même qu'il refusait en sa présence d'apposer son sceau à l'acte qui y avait été dressé. Le roi commença à le charger de grandes exactions, et il parut qu'il en voulait même à sa vie [2].

On s'étonnera peut-être que dès le commencement de cette querelle, tout le monde craignait pour la vie de l'archevêque. C'est que l'on connaissait le caractère de Henri II. En voici quelques traits. « Il était éloquent, affable, facétieux, joignant à la dignité de prince toutes les manières d'un gentilhomme ; mais, sous ce dehors trompeur, il cachait un cœur capable de descendre aux plus vils artifices et de se jouer de son propre honneur, de sa propre véracité. Nul ne pouvait croire à ses assertions, ni se fier à ses promesses ; il justifiait ses habitudes de duplicité par la maxime : « Qu'il vaut mieux « se repentir de ses paroles que de ses actions, être coupable de faus- « seté que de faire échouer ses entreprises favorites [3]... » S'il était pour quelques-uns de ses favoris un maître plein de bonté, c'était aussi l'ennemi le plus vindicatif. Son tempérament ne pouvait supporter la contradiction. Quiconque hésitait à servir sa volonté, quiconque osait traverser ses désirs, était, dès l'instant, marqué comme sa victime et poursuivi avec toute l'ardeur d'une vengeance inexorable. Sa colère était la frénésie d'un insensé; sa furie, celle d'une bête féroce. Au milieu de ses accès de rage, ses yeux se remplissaient de sang, ses regards paraissaient enflammés, sa langue vomissait des torrents d'injures et d'imprécations, ses mains portaient sa vengeance

[1] T. 16, p. 586, édit. de Versailles. — [2] Apud Baron., an. 1164. — [3] Girald., p. 783, 784. Petr. Ples., *epist.* 66.

sur tout ce qu'il pouvait atteindre. Dans une occasion, Humet, son ministre favori, se risquait à lui présenter quelques notes en faveur du roi d'Écosse ; Henri s'emporta sur-le-champ. Il appela Humet traître, s'arracha son bonnet, détacha son épée, déchira ses vêtements, enleva la couverture de son lit; et, ne pouvant faire un plus grand dommage, s'assit par terre et se mit à ronger les nattes de paille du plancher [1]. » Ainsi parle un historien anglais, Lingard, d'après les auteurs mêmes qui vécurent à la cour du roi [2].

Le saint archevêque Thomas, voyant donc qu'il ne pouvait plus faire aucun fruit dans son église, voulut passer en France pour aller trouver le Pape, et s'embarqua secrètement; mais il fut rejeté par le vent contraire, et le roi ayant appris qu'il avait voulu sortir sans congé en fut encore plus irrité contre lui. Cependant Rotrou, évêque d'Évreux, travaillait à réconcilier le roi et l'archevêque. Et comme le roi ne voulait rien écouter sans la confirmation des coutumes, l'archevêque envoya au Pape, comme pour le prier de les confirmer, mais en effet pour l'en faire juge, en décharger sa conscience sur son supérieur et apaiser ainsi le roi. Le Pape ne se laissa pas surprendre et refusa de confirmer les coutumes.

Le roi, voyant donc qu'il n'avançait rien de ce côté-là, entreprit, par le conseil de gens malintentionnés, de faire passer la légation d'Angleterre à Roger, archevêque d'York, de tout temps jaloux de Thomas. Le Pape le refusa une première fois, ne voulant pas ôter à l'église de Cantorbéri cet ancien privilége. Mais le roi lui ayant envoyé une seconde députation sur ce sujet, le Pape craignit qu'un refus absolu ne l'irritât trop, et que Thomas lui-même ne ressentît les effets de son indignation. C'est pourquoi, tenant ferme pour le refus des coutumes, il accorda à Roger le titre de légat, mais avec des restrictions qui le rendaient presque inutile; car il ne soumettait ni la personne de Thomas ni son diocèse à la personne du nouveau légat, et il avait tiré parole que les lettres de légation ne seraient point rendues à Roger sans un nouveau consentement de sa part. C'est ce que l'on voit par ses lettres à Thomas, dont la première est datée du 5me de mars, à Sens [3].

Par cette lettre et par une autre encore, il l'exhorte à se conduire envers le roi avec grande circonspection, et à faire tous ses efforts pour recouvrer les bonnes grâces de ce prince, sans préjudice de la liberté de l'Église. Gardez-vous bien, ajoute-t-il, d'user d'aucune rigueur contre le roi ni son royaume jusqu'à Pâques prochain. Dieu

[1] Petr. Ples., *epist.* 66. S. Thom., l. 1, *epist.* 44 et 45. — [2] Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. 2. — [3] S. Thom., l. 1, *epist.* 4, 5, 43.

nous donnera alors un meilleur temps, et nous pourrons, vous et moi, agir plus sûrement en cette affaire. Il semble qu'Alexandre prévoyait la mort de l'antipape. Il écrivit aussi au roi d'Angleterre, l'exhortant à abandonner ses coutumes contraires à la liberté de l'Église, par la considération du jugement de Dieu et par les punitions que Dieu a exercées contre les rois qui ont entrepris sur le sacerdoce [1].

Toutefois, le différend s'envenimait de plus en plus. On venait tous les jours rapporter au roi que l'archevêque n'observait point les coutumes jurées; d'autres se plaignaient que, appuyé de son crédit, il les avait dépouillés de leurs biens; et les courtisans, jaloux, exagéraient son ingratitude après tant de bienfaits du roi. On empoisonnait même ses vertus et le changement de ses mœurs. Son zèle pour la justice était traité de cruauté; son application à procurer l'utilité de l'Église était avarice : c'était par orgueil qu'il méprisait l'estime du monde, pour ne s'attacher qu'à la volonté de Dieu; c'était témérité de vouloir soutenir les droits de son siége au delà de ses prédécesseurs; il ne pouvait rien dire ni rien faire qui ne fût mal interprété. Enfin on persuada au roi que sa puissance allait s'anéantir, si celle de l'archevêque continuait de croître, et que, s'il n'y donnait ordre, il n'y aurait plus à l'avenir de roi en Angleterre que celui qui serait élu par le clergé, et autant qu'il plairait à l'archevêque [2].

Le roi le fit donc citer à Northampton, où il appela, par un ordre très-exprès, tous les prélats et les seigneurs du royaume. Les évêques, à l'exception de deux, s'y montrèrent serviles courtisans, particulièrement l'évêque Gilbert Foliot de Londres. Ils condamnèrent leur primat sur plusieurs chefs d'accusation portés contre lui par le roi, accusations qui ressemblaient plus aux chicanes d'un plaideur normand qu'aux procédés dignes d'un monarque. Il lui réclama, entre autres, une somme considérable qu'il lui devait, disait-il, comme chancelier. Mais il était notoire que, dans son sacre, il avait été déclaré, de la part du roi, libre de tous les engagements qu'il avait à la cour.

Le lundi 12me d'octobre, le bruit se répandit, et on le dit à l'archevêque lui-même, que, s'il se présentait à la cour du roi, il serait tué ou mis en prison. Comme il ne se sentait pas encore assez préparé au martyre, il suivit l'avis d'une personne pieuse, qui lui conseilla de dire, le lendemain, une messe votive en l'honneur de saint Étienne, premier martyr. Le mardi matin, les évêques vinrent le trouver, alarmés du bruit qui courait, et ils lui conseillèrent lâchement de se

[1] S. Thom., l. 1, *epist.* 42. — [2] *Vita quadrip.*, c. 24.

soumettre en tout à la volonté du roi, disant que, sans cela, on l'accuserait de parjure dans cette cour, comme ayant violé le serment de fidélité qu'il avait fait au roi, en refusant d'observer les coutumes qu'il avait même jurées par un serment particulier. Il leur répondit : Mes frères, le monde, vous le voyez, frémit contre moi ; mais ce qui m'est le plus sensible, c'est que vous m'êtes vous-mêmes contraires. Quand je me tairais, les siècles futurs raconteront comment vous m'avez abandonné dans le combat. Vous m'avez déjà jugé pendant deux jours de suite, moi qui suis votre archevêque et votre père ; et je conjecture encore, par vos discours, que vous êtes prêts à me juger dans le for séculier, non-seulement au civil, mais au criminel. Or, je vous défends à tous, en vertu de l'obéissance et sous peine de perdre votre ordre, d'assister au jugement où on prétend me juger, et, de peur que vous ne le fassiez, j'en appelle à l'Église romaine. Que si les séculiers mettent les mains sur moi, je vous ordonne de même d'employer pour ma défense les censures ecclésiastiques. Sachez, au reste, que, encore que le monde frémisse, que l'ennemi s'élève, qu'il brûle mon corps, toutefois, avec l'aide de Dieu, je ne céderai point mon troupeau.

A ces paroles d'un courage vraiment apostolique, l'évêque de Londres se hâta de répondre par une lâcheté. Il appela aussitôt de cette sentence de l'archevêque, et ils le quittèrent tous pour se rendre à la cour. Seulement il y en eut deux qui demeurèrent encore quelque temps avec lui pour le consoler et l'encourager secrètement, savoir : Henri, évêque de Winchester, et Joscelin de Salisburi.

Aussitôt que les évêques se furent retirés, saint Thomas entra dans l'église et célébra la messe de saint Étienne, portant même le pallium, quoiqu'il ne fût pas fête ; puis, l'ayant ôté, ainsi que la mitre, et gardant le reste de ses ornements, avec la chape pontificale pardessus, il alla à la cour. Mais, sachant le péril où il était, il prit sur lui secrètement l'eucharistie. A la porte de la chambre où le roi l'attendait, il prit la croix de la main de celui qui la portait devant, et entra ainsi, suivi des évêques. Robert, évêque d'Hereford, s'offrit à lui servir de porte-croix. Mais il répondit : Il faut que je la porte moi-même ; c'est ma sauvegarde, et elle me fait voir sous quel prince je combats. L'évêque de Londres lui dit au contraire : Si le roi vous voit entrer armé, il tirera contre vous son épée, et vous verrez alors de quoi vous servent vos armes. Je m'en remets à Dieu ! dit l'archevêque. L'évêque courtisan ajouta : Je vois bien que vous ne quitterez pas votre entêtement.

Le roi, sachant que l'archevêque venait avec sa croix, se retira dans une autre chambre ; et l'archevêque s'assit seul d'un côté, et

les évêques devant lui. Un héraut appela tous les prélats et les seigneurs, et on proposa, de la part du roi, une grande plainte contre l'archevêque, de ce qu'il était ainsi entré dans la cour du prince portant sa croix, pour lui faire affront. Tous prirent le parti du roi, et traitèrent le saint pontife de traître, d'ingrat et de parjure, criant hautement contre lui. Les assistants furent saisis d'horreur. Roger, archevêque d'York, sortit en disant à deux de ses clercs qu'il trouva là : Retirons-nous de céans, il ne nous convient pas de voir ce qu'on va faire à l'archevêque de Cantorbéri.

Alors des huissiers, avec leurs baguettes, descendirent à grand bruit de la chambre où était le roi, et se tournèrent vers le saint archevêque, en étendant les mains et le regardant d'un air menaçant. Tous ceux qui étaient présents firent le signe de la croix. Barthélemi, évêque d'Exeter, se jetant aux pieds du saint, lui dit : Mon père, ayez pitié de vous et de nous ! Nous allons tous périr aujourd'hui à cause de vous ! En effet, il y avait ordre du roi, que, quiconque demeurerait avec l'archevêque, serait jugé ennemi public et puni de mort. On disait aussi que les évêques de Salisburi et de Norvic, qui étaient demeurés, allaient être menés au supplice pour être mutilés, et ils priaient aussi l'archevêque de les sauver. Mais le saint répondit à l'évêque d'Exeter : Retirez-vous d'ici, vos pensées ne sont pas de Dieu.

Les évêques, séparés des seigneurs par la permission du roi, délibérèrent entre eux. Leur embarras était extrême. Il fallait encourir l'indignation du roi, ou condamner leur archevêque pour crime, conjointement avec les seigneurs, ce qui leur paraissait manifestement contraire aux canons. Enfin, après avoir bien cherché comment ils se tireraient de cette fâcheuse nécessité, ils résolurent d'appeler l'archevêque devant le Pape, comme coupable de parjure, et de s'engager envers le roi à faire tout leur possible pour procurer sa déposition, à condition que le roi les déchargerait de la condamnation dont l'archevêque était menacé. Ayant pris cette résolution, ils vinrent trouver le saint pontife, et l'un d'eux lui dit au nom de tous : Jusqu'ici vous avez été notre archevêque, et nous avons été tenus de vous obéir ; mais, parce que vous avez juré fidélité au roi et promis de conserver sa dignité, ce qui comprend l'observation des coutumes que vous voulez aujourd'hui détruire, nous soutenons que vous êtes coupable de parjure, et comme tel nous ne devons plus vous obéir. Nous nous mettons sous la protection du Pape, et vous appelons en sa présence. Et il lui marqua le jour. Après quoi les évêques se placèrent comme auparavant vis-à-vis de lui, et demeurèrent longtemps dans un profond silence : ce qui augmenta la ter-

reur des assistants ; car, comme le roi était enfermé avec les seigneurs pour juger le saint prélat, on tenait comme certain qu'il allait être arrêté, s'il ne lui arrivait pis.

En effet, il fut jugé parjure et traître; et plusieurs seigneurs étant sortis d'avec le roi, Robert, comte de Leicester, dit au saint archevêque : Le roi vous mande de venir lui rendre compte sur les chefs dont vous êtes chargé ; sinon, écoutez votre jugement. Mon jugement ! reprit le pontife en se levant avec la croix. Comte, mon fils, écoutez vous-même auparavant. Le roi m'a fait archevêque de Cantorbéri, parce que je l'avais bien servi. Il l'a fait malgré moi, Dieu le sait, et j'y ai consenti pour l'amour de lui, plus que pour l'amour de Dieu, qui m'en punit en ce jour. Toutefois, lorsqu'on procédait à mon élection, en présence du prince Henri et par ordre du roi, on déclara que l'on me rendait à l'église de Cantorbéri, libre et quitte de tout engagement de la cour. Je ne suis donc pas tenu de répondre sur ce sujet. Le comte dit : Ceci est différent de ce que l'évêque de Londres avait dit au roi. Le saint ajouta : Écoutez encore, mon fils. Autant l'âme est plus digne que le corps, autant devez-vous plus obéir à Dieu et à moi qu'à un roi terrestre : d'ailleurs, ni la loi ni la raison ne permettent que des enfants jugent leur père. C'est pourquoi je décline sa juridiction et la vôtre, pour être jugé de Dieu seul, par le ministère du Pontife romain, à qui j'en appelle en présence de vous tous ; et je mets sous sa protection l'église de Cantorbéri, ma dignité et tout ce qui en dépend. Et vous, mes frères les évêques, qui obéissez à un homme plutôt qu'à Dieu, je vous appelle aussi au jugement du seigneur Pape ; et ainsi je me retire, garanti par l'autorité de l'Église catholique et du Siége apostolique. Cela dit, il éleva sa croix et sortit de l'assemblée.

Les courtisans lui dirent beaucoup d'injures, l'appelant parjure et traître. Mais quand il fut dehors, la presse était si grande pour recevoir sa bénédiction, qu'à peine pouvait-il conduire son cheval. C'étaient principalement les pauvres qui bénissaient Dieu de l'avoir délivré de ce péril ; car on le croyait déjà mort.

On le conduisit ainsi en triomphe à son logis, qui était le monastère de Saint-André. Il ordonna de faire entrer tous les pauvres et de leur donner à manger : toutes les salles et toutes les cours en furent pleines. Comme il dînait, les évêques de Londres et de Chichester vinrent lui dire qu'ils avaient trouvé un moyen d'accommodement, savoir : de donner au roi deux terres de l'archevêché, pour sûreté des sommes qu'il demandait. Le saint archevêque dit que le roi retenait déjà une terre de l'église de Cantorbéri, et qu'il s'exposerait à tout plutôt que d'y renoncer. Les deux évêques, indignés de

ce qu'il repoussait ainsi leur proposition mercantile, rapportèrent au roi cette réponse, qui l'échauffa encore plus. Au même dîner, la lecture de table était de la persécution du pape Libère dans l'Histoire tripartite. Et sur ce passage de l'Évangile : Quand on vous persécutera dans cette ville, fuyez à une autre, le saint prélat regarda le docteur Hébert, qui comprit de suite que sa fuite était dès lors résolue. Au sortir de la table, il envoya au roi trois évêques lui demander sûreté pour sortir du royaume. Ils rapportèrent la réponse du roi, qu'il en parlerait le lendemain au concile.

Vers la nuit, deux des plus grands seigneurs vinrent trouver le saint, tout en pleurs et se frappant la poitrine, l'assurant que des hommes considérables et accoutumés au crime s'étaient engagés ensemble, par serment, à le tuer. Cet avis détermina l'héroïque pontife à s'enfuir, pour ne pas faire périr la cause de l'Église, qui n'était pas encore bien éclaircie. Il se fit donc préparer un lit dans l'église de Saint-André, entre deux autels ; il s'y prosterna avec quelques-uns des siens, et commença à chanter des psaumes pénitentiaux avec les litanies, faisant une génuflexion au nom de chaque saint ; puis, étant fatigué, il se coucha, feignant de vouloir prendre du repos ; mais il se déroba secrètement, et sortit un peu avant le chant du coq.

Marchant toujours de nuit, avec deux religieux et le docteur Hébert, un de ses biographes, il vint jusqu'à la mer, s'embarqua le jour des Morts, 2 de novembre, dans une barque, et arriva à Boulogne en France, lui quatrième. Il allait à pied, portant un habit blanc de moine et se faisant nommer frère Chrétien. Mais comme il était fatigué de la mer, et peu accoutumé à marcher ainsi par la pluie et par la boue, après avoir fait un peu de chemin, il se coucha par terre et dit à ses compagnons : Il faut que vous me portiez ou que vous me cherchiez une voiture. Ils lui trouvèrent un cheval qui n'avait ni selle ni bride, mais seulement un licou ; ils mirent un manteau dessus, et l'y firent monter. Un peu après, ils trouvèrent des gens armés qui demandèrent s'il était l'archevêque de Cantorbéri. Il leur répondit : Est-ce là l'équipage de cet archevêque ? Et ils ne le reconnurent point.

Il arriva le soir à Gravelines, et se mit à table avec ses trois compagnons, qui lui donnèrent la dernière place, et affectaient en tout de le faire paraître comme le moindre d'entre eux. Toutefois l'hôte remarqua qu'il se distinguait des autres par sa bonne mine et par ses manières nobles. Il était de belle taille, avait le front large, le regard sévère, le visage long, les mains belles et grandes ; et il donnait aux enfants et aux gens de la maison du peu qu'il y avait sur la table.

Comme le bruit s'était répandu de la fuite du saint prélat, l'hôte, ayant fait ces observations, tira sa femme à part et lui dit ce qu'il soupçonnait. La femme, impatiente, alla aussitôt voir le prélat à table ; et, après l'avoir un peu regardé, elle revint en souriant dire à son mari : C'est lui, assurément. Aussitôt il alla chercher avec empressement des noix, des pommes, du fromage, et les mit devant le frère Chrétien, qui eût mieux aimé n'être pas si bien servi. Après le souper, l'hôte s'approcha de lui, et ne voulut jamais s'asseoir qu'à terre à ses pieds. Puis il lui dit : Seigneur, je rends grâces à Dieu de ce que vous m'avez fait l'honneur d'entrer chez moi. Et qui suis-je donc ? dit le prélat. Ne suis-je pas un pauvre frère nommé Chrétien ? L'hôte reprit : Assurément, quelque nom que l'on vous donne, je sais que vous êtes l'archevêque de Cantorbéri. Le saint, ne pouvant plus dissimuler, caressa l'hôte, de peur qu'il ne le découvrît, et l'emmena le lendemain avec lui.

Or, saint Thomas avait à craindre non-seulement Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mais encore Matthieu, comte de Boulogne, son frère. Ils étaient cousins germains du roi d'Angleterre, qui venait de leur mander que Thomas s'était enfui de son royaume comme un traître. Le saint partit donc de Gravelines avant le jour ; et, ayant fait douze lieues à pied, il arriva à Clairmarais, monastère de Cîteaux, près Saint-Omer. Le même jour, arrivèrent à Saint-Omer les prélats que le roi d'Angleterre envoyait au Pape : c'est pourquoi l'archevêque partit de Clairmarais la nuit même, après matines, et se retira au monastère de Saint-Bertin.

Cependant les envoyés du roi d'Angleterre, qui étaient l'archevêque d'York avec quatre évêques, dont celui de Londres, allèrent trouver le roi de France, Louis le Jeune, à Compiègne, et lui rendirent les lettres de leur maître, portant que Thomas, ci-devant archevêque de Cantorbéri, s'était enfui de son royaume comme un traître : c'est pourquoi il priait Louis, son seigneur, de ne pas le recevoir dans ses terres. Le roi de France se récria sur ces mots : *ci-devant archevêque*, et demanda qui l'avait déposé. Puis il ajouta : Assurément je suis roi, aussi bien que le roi d'Angleterre, et toutefois je ne pourrais pas déposer le moindre des clercs de mon royaume.

Le docteur Hébert, et un autre de la compagnie de l'archevêque suivaient pas à pas les prélats envoyés du roi, sans qu'ils le sussent ; ces prélats les précédaient toujours d'une journée. Hébert et son compagnon vinrent donc aussi trouver le roi de France, qui connaissait et estimait Thomas dès le temps qu'il était chancelier. Il s'informa s'ils étaient de sa famille, et, l'ayant appris, il les salua par le baiser et les écouta favorablement. Quand ils lui eurent raconté,

suivant l'ordre du saint prélat, l'histoire lamentable de ses peines et de ses périls, le bon prince en fut attendri, et leur dit que, de son côté, le roi d'Angleterre lui avait écrit contre le prélat, et ce qu'il lui avait répondu. Il ajouta : Avant que de traiter aussi durement un homme d'un si haut rang et son ami, il devait se souvenir de ce verset : Mettez-vous en colère, et ne péchez point [1]. A quoi l'un des envoyés répondit : Sire, il s'en serait peut-être souvenu, s'il l'avait ouï chanter à l'office aussi souvent que vous; et le roi sourit. Le lendemain, le bon roi Louis, ayant tenu conseil avec ceux qu'il avait auprès de lui, accorda au saint archevêque de Cantorbéri la paix et la sûreté de son royaume; et, en congédiant ses envoyés, il ajouta : Il est de l'ancienne dignité de la couronne de France, que les exilés, principalement les personnes ecclésiastiques, trouvent dans le royaume sûreté et protection.

Les envoyés de l'archevêque se retirèrent très-contents; et, suivant leurs ordres, ils se pressèrent d'aller trouver le Pape à Sens, où les envoyés du roi d'Angleterre étaient arrivés le jour précédent.

La venue de ces derniers ébranla plusieurs cardinaux, tant par l'espérance du gain que par la crainte du trouble que la colère du roi pourrait causer dans les affaires publiques. Les uns disaient que Thomas était le défenseur de la liberté de l'Église, que sa cause était juste, et qu'il fallait le soutenir; les autres, que c'était un brouillon dont il fallait réprimer les entreprises. La prévention fut telle, que ses envoyés ne purent obtenir des cardinaux d'être reçus seulement au baiser de paix. Toutefois, dès le jour de leur arrivée, ils eurent, le soir, audience du Pape, qui les écouta favorablement et fut touché jusqu'aux larmes du récit qu'ils lui firent des souffrances de l'archevêque. Il leur dit : Votre maître a déjà acquis de son vivant la gloire du martyre. Et comme il était fort tard, il leur donna sa bénédiction et les renvoya à leur logis.

Le lendemain, le Pape tint consistoire avec les cardinaux, qui étaient presque tous à sa cour. On appela les envoyés de part et d'autre. Gilbert, évêque de Londres, parla pour ceux du roi d'Angleterre, mais avec si peu de mesure, qu'il compara son saint archevêque à l'impie qui s'enfuit sans que personne le poursuive. Tout beau! lui dit alors le Pape. L'évêque ajouta : Voulez-vous que je l'épargne ? Je ne dis pas, reprit le Pape, que vous l'épargniez, mais que vous vous épargniez vous-même. L'archevêque d'York et l'évêque de Chichester parlèrent dans le même sens que celui de Londres. Ils se montrèrent courtisans passionnés, bien plus que dignes

[1] Ps. 4.

évêques. Cela fut d'autant plus étrange, que le comte d'Arundel, parlant ensuite au nom des seigneurs, s'exprima avec une modestie et une discrétion qui furent louées de tout le monde. Comme les évêques avaient parlé en latin : « Nous ne savons, dit le comte, nous ne savons, nous autres gens sans lettres, ce qu'ont dit les évêques. C'est pourquoi il faut que nous disions aussi, comme nous pouvons, pourquoi nous sommes envoyés. Ce n'est ni pour disputer, ni pour injurier personne, principalement en présence de celui à qui, de droit, tout le monde est soumis. Nous sommes venus vous offrir la dévotion et l'affection de notre roi pour vous : il a choisi pour cet effet tout ce qu'il y a de plus grand dans son royaume ; et vous avez déjà, saint Père, éprouvé la fidélité du roi, au commencement de votre promotion. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans la chrétienté un prince plus religieux et plus propre à conserver la paix, en ce qui le regarde. L'archevêque de Cantorbéri est aussi, de son côté, sage et discret ; mais quelques-uns le trouvent trop subtil, et, sans la division qui est survenue entre le roi et lui, nous serions heureux sous un si bon prince et un si bon pasteur. C'est pourquoi nous vous supplions de vous appliquer à y rétablir la paix.

Le Pape, déjà instruit d'ailleurs de la cause du différend, déclara aux envoyés du roi qu'il ne pouvait rien ordonner sur cette affaire en l'absence de l'archevêque de Cantorbéri ; mais les envoyés refusaient de l'attendre, disant qu'ils n'osaient demeurer à la cour du Pape au delà du terme prescrit par le roi ; et ils pressaient le Pape de nommer un légat pour juger l'affaire en Angleterre. Le Pape était fort embarrassé. Il voyait un roi jeune et puissant, et craignait, s'il était refusé, qu'il n'embrassât le schisme : de quoi déjà les envoyés le menaçaient, particulièrement les laïques. D'un autre côté, il ne pouvait se résoudre à renvoyer l'archevêque dans un pays où il était regardé comme un ennemi public, et d'où il n'était sorti que comme par miracle ; il lui semblait que c'était l'envoyer en prison combattre contre son geôlier. Les cardinaux augmentaient son embarras ; car la plupart, accoutumés à la complaisance pour les princes, voulaient que l'on accordât au roi ce qu'il demandait. Enfin le Pape tint ferme à ne rien ordonner au préjudice de l'archevêque en son absence ; et les envoyés du roi, ne voulant pas l'attendre, s'en retournèrent en Angleterre sans avoir reçu la bénédiction du Pape. Ils se pressèrent même de sortir de France, où ils ne se trouvaient pas en sûreté, tant parce que l'on croyait qu'ils portaient beaucoup d'argent, que parce que tout le monde était favorable à l'archevêque. Le Pape, de son côté, cassa la sentence donnée à Northampton contre lui par les évêques et les barons d'Angleterre.

Cependant saint Thomas partit de Saint-Bertin, accompagné de l'abbé du monastère et de Milon, évêque de Thérouanne, qui le conduisirent à Soissons. Le roi Louis y arriva le lendemain; et, apprenant que l'archevêque était dans la ville, il alla descendre de cheval à son logis et le visita le premier. Il lui témoigna la joie qu'il sentait de le recevoir en son royaume, lui promit sûreté, et l'obligea à recevoir de sa libéralité tout ce qui lui serait nécessaire.

Thomas partit quelques jours après, accompagné des officiers du roi, pour aller trouver le Pape à Sens. Il fut reçu froidement par les cardinaux; mais il ne laissa pas d'avoir audience du Pape, qui témoigna compatir beaucoup à ses peines, et lui ordonna d'expliquer, le lendemain, en présence des cardinaux, les causes de son exil. Ce jour-là donc, étant assis le premier après le Pape, il voulut se lever, mais le Pape voulut qu'il parlât assis. Il parla donc en ces termes : Quoique je ne sois pas fort habile, je n'ai pas toutefois assez peu de sens pour quitter sans sujet le roi d'Angleterre; car si j'avais voulu lui être complaisant en tout, il n'y aurait personne en ses États qui ne m'obéît absolument; et si je voulais, à présent encore, changer de conduite, je n'aurais pas besoin de médiateur pour rentrer en ses bonnes grâces. Mais parce qu'on a obscurci en nos jours la dignité de l'église de Cantorbéri, j'aimerais mieux mourir mille fois que de dissimuler les maux que nous souffrons. Voyez vous-mêmes de vos yeux ce qui en est. Alors il tira l'écrit des coutumes dont il était question, et ajouta en pleurant : Voilà ce que le roi d'Angleterre a ordonné contre la liberté de l'Église; c'est à vous de juger si on peut le dissimuler en conscience.

L'écrit ayant été lu, tous en furent touchés jusqu'aux larmes; et ceux même qui étaient auparavant de différents avis convinrent alors qu'il fallait secourir l'Église universelle en la personne de l'archevêque. Mais le Pape, ayant lu et relu attentivement chaque article des coutumes, entra en grande colère, et reprit vivement le prélat d'y avoir consenti avec les autres évêques. Puis il ajouta : Quoiqu'il n'y ait rien de bon dans ces articles, il y en a toutefois que l'Église peut tolérer en quelque manière ; mais la plupart sont condamnés par les anciens conciles et contraires aux saints canons. Puis, se tournant vers l'archevêque, il ajouta : Il faut vous traiter plus doucement, parce que vous vous êtes relevé aussitôt après votre chute, et que vous avez obtenu notre absolution. C'est pourquoi nous vous la donnons encore, en considération de vos pertes et de vos souffrances.

Le lendemain, le Pape étant assis avec les cardinaux dans une chambre plus secrète, Thomas se présenta et dit : Je confesse que c'est par ma faute que j'ai excité ces troubles dans l'église d'Angle-

terre. Je ne suis point entré dans la bergerie par la porte, mais à la faveur de la puissance séculière, quoique j'y sois entré malgré moi. Plus tard, si j'avais renoncé à l'épiscopat sur les menaces du roi, comme mes confrères voulaient me le persuader, j'aurais laissé dans l'Église un pernicieux exemple. Mais, à présent, je le fais en votre présence ; et, craignant de plus fâcheuses suites de mon entrée irrégulière et de mon incapacité, je remets entre vos mains, saint Père, l'archevêché de Cantorbéri. Aussitôt il tira l'anneau de son doigt, priant le Pape avec larmes de pourvoir cette église d'un plus digne pasteur : ce qui attendrit tous les assistants jusqu'aux larmes.

Saint Thomas se retira ensuite, et le Pape délibéra sur ce sujet avec les cardinaux. Les uns étaient d'avis de profiter de l'occasion pour apaiser la colère du roi, mettant un autre sujet à Cantorbéri, et pourvoyant d'ailleurs Thomas de quelque place plus convenable. Les autres ne jugeaient pas raisonnable que celui qui, pour défendre la liberté de l'Église, avait exposé ses biens, sa dignité et sa vie, fût privé de son droit, au gré du roi. Ils voulaient que l'on donnât un exemple aux autres évêques de résister en pareil cas ; autrement personne n'oserait plus s'opposer à la volonté des princes, et l'état de l'Église et l'autorité du Pape seraient en péril. Ils concluaient qu'il fallait rétablir Thomas malgré tout le monde, et le soutenir en toutes manières. Cet avis l'emporta ; et le Pape, ayant fait rappeler le saint archevêque, lui ordonna de reprendre de sa main les fonctions de pasteur dans lesquelles il le rétablissait, lui promettant de ne l'abandonner de sa vie ; mais, ajouta-t-il, afin que vous appreniez à mener une vie pauvre et convenable à votre état présent, je vous mets entre les mains de cet abbé, chez qui vous demeurerez jusqu'à un temps plus favorable. C'était Guichard, abbé de Pontigni, depuis archevêque de Lyon, que le Pape avait fait venir exprès. Saint Thomas se rendit donc à Pontigni avec quelques-uns des siens ; mais il crut que, pour être digne archevêque de Cantorbéri, il fallait aussi prendre l'habit monastique, ayant lu dans les histoires qu'il n'était jamais arrivé de division dans le royaume d'Angleterre, sinon quand ce siége avait été occupé par des personnes d'une autre profession. Il envoya donc au Pape, dont il reçut un habit monastique bénit de sa main, de grosse étoffe et de laine écrue. Ainsi l'archevêque, se trouvant à Pontigni, commença à y goûter du repos et à regarder cette retraite comme une école de vertu.

Mais la douceur de cette retraite fut troublée quelque temps après par les exilés qui venaient trouver l'archevêque : car le roi d'Angleterre, irrité de la bonne réception que le roi de France et le Pape lui avaient faite, et de la protection qu'ils lui donnaient, fit confisquer

tous les biens de l'archevêque et des siens, et bannit tous ses parents, ses domestiques et ceux qui avaient quelque liaison avec lui ; et cela, sans épargner ni les vieillards décrépits, ni les enfants au berceau, ni les femmes en couches. Il fit jurer à tous ceux qui étaient en âge de le faire, d'aller trouver l'archevêque en quelque lieu qu'il fût, pour l'affliger par leur présence ; enfin il défendit de prier pour lui dans l'église. Il venait donc tous les jours au saint prélat un grand nombre de ces exilés, desquels toutefois plusieurs demeurèrent en Flandre, ayant été absous par le Pape de leur serment, en considération de leur sexe, de leur âge et de la rigueur de la saison. Les autres venaient à Pontigni fatiguer le saint archevêque par leurs cris et leurs plaintes des maux qu'ils souffraient pour sa cause. Ne pouvant les garder tous auprès de lui, il les envoyait en divers pays avec des lettres de recommandation ; et ils trouvaient partout du secours, tant par la compassion que l'on avait d'eux, que par l'indignation qu'excitait la cruauté du roi d'Angleterre. Il y eut même de ces bannis qui se trouvèrent mieux au lieu de leur exil que dans leur patrie.

Entre ceux qui furent persécutés à cause du saint archevêque, on remarque la fermeté de saint Gilbert de Simpringham. On rapporta au roi que lui et les siens avaient envoyé à Thomas, en France, depuis son exil, de grandes sommes d'argent. Or, quoique ce rapport fût faux, toutefois, parce qu'on le croyait, on obligea Gilbert, tous les supérieurs et tous les procureurs de son ordre, à se présenter devant les juges du roi, pour être tous bannis, s'ils étaient convaincus du fait. Les juges ayant pitié de Gilbert, dont ils connaissaient la sainteté, lui offrirent de se purger par serment de cette accusation, promettant de le renvoyer absous, lui et les siens. Mais Gilbert déclara qu'il aimait mieux aller en exil que de prêter ce serment ; car, encore qu'il sût bien qu'un serment contenant la vérité ne peut nuire à qui le fait, mais tout au plus à qui l'exige, toutefois, il crut de mauvais exemple de se justifier d'une telle accusation, comme si c'eût été un crime de secourir, dans un cas pareil, un prélat souffrant pour l'Église. Comme donc il refusait le serment et que les juges n'osaient le condamner, il demeura quelque temps à Londres avec les siens. Ceux-ci, se voyant à la veille d'abandonner leurs maisons pour un serment qu'ils étaient prêts à faire, étaient dans la crainte et l'affliction, pendant que Gilbert affectait de témoigner sa joie en toutes manières. Le dernier jour du terme, comme ils s'attendaient tous à être bannis, arrivèrent des messagers du roi, qui était deçà la mer, avec ordre de remettre l'affaire de Gilbert jusqu'à ce qu'il en prît par lui-même une plus ample connaissance. Aussitôt Gilbert fut renvoyé avec les siens ; et alors, se voyant libre,

il déclara aux juges, mais sans aucune forme de serment, que ce qu'on lui avait reproché était entièrement faux. Cette fermeté fut admirée de tout le monde. Saint Gilbert vécut encore vingt-trois ans, et mourut âgé de cent six ans, l'année 1189, 4me de février, jour auquel l'Église honore sa mémoire [1].

Saint Thomas, de son côté, touché de ce que les siens souffraient à cause de lui, commença, à Pontigni, de mener une vie plus pénitente. Outre le cilice qu'il portait continuellement et les disciplines qu'il se faisait souvent donner en secret, il ordonna au moine qui le servait à table de lui donner tous les jours, sans que l'on s'en aperçût, avec les mets délicats qu'on lui servait, la portion de la communauté, ayant résolu d'en faire sa seule nourriture. Ainsi, pendant quelques jours, il ne vécut que de légumes secs et insipides, suivant qu'on l'observait alors dans l'ordre de Cîteaux. Mais cette nourriture, si différente de celle à laquelle il était accoutumé de jeunesse, lui causa une griève maladie, et il fut obligé de revenir à des aliments plus convenables.

Cependant on portait des paroles de paix entre le Pape et le roi d'Angleterre, pour tenir une conférence où l'on traitât de la paix. Le roi dit qu'il s'y trouverait, mais à condition que Thomas n'y serait point; qu'autrement il ne verrait pas le Pape même. Thomas, au contraire, manda au Pape de ne pas entrer sans lui en conférence avec le roi. Je connais, disait-il, ses manières : il lui sera plus facile de vous surprendre, s'il n'y a un interprète exact qui puisse pénétrer ses sentiments. Sur cette réponse, le Pape manda au roi : Il est inouï que l'Église romaine ait éloigné quelqu'un de sa compagnie au gré d'un prince, particulièrement un homme exilé pour la justice ; au contraire, le Saint-Siége est en droit de protéger les opprimés, même contre les princes. Ainsi la conférence fut rompue [2].

Furieux de n'avoir pu tromper le Pape, le roi Henri publia des ordonnances atroces contre ceux qui apporteraient en Angleterre des lettres d'interdit pontifical. Si c'est un religieux, on lui coupera les pieds; si c'est un clerc, on lui arrachera les yeux et les parties génitales ; un laïque, on le pendra ; un lépreux, on le brûlera [3]. Outre les seize articles de Clarendon, il en publia dix autres en Normandie, où il défend expressément tout appel, soit au Pape, soit à l'archevêque; le payement au Pape du denier de Saint-Pierre, qui était confisqué au profit du trésor. Il y ordonnait de punir sur-le-champ, comme traître, quiconque porterait en Angleterre des lettres d'in-

[1] *Acta SS.*, 4 *febr.* — [2] *Vita quadrip.*, l. 2, c. 15. — [3] Baron., an. 1164, n. 24.

terdiction de la part du Pape ou de l'archevêque ; il prononçait le bannissement et la confiscation contre tous ceux qui observeraient l'interdit ou favoriseraient le parti soit de l'archevêque, soit du Pape [1].

Non content de ces mesures tyranniques envers ses sujets, il voulut tyranniser le Pape même, qui retournait à Rome. Il lui envoya de nouveaux députés pour le menacer d'embrasser le parti de l'antipape, s'il ne consentait à déposer l'archevêque de Cantorbéri, à casser tout ce qu'il avait fait, à jurer même et à faire jurer à tous les cardinaux que les coutumes royales d'Angleterre seraient conservées inviolablement par l'autorité apostolique. Le principal de ces députés était Jean d'Oxford. Ils eurent ordre d'éviter la France et de passer par l'Allemagne. C'était en 1165. Rainold, archevêque élu de Cologne, grand fauteur du schisme, les conduisit au conciliabule que l'empereur Frédéric tenait en ce moment à Wurtzbourg. Les deux députés anglais, qui étaient clercs l'un et l'autre, eurent la hardiesse d'y jurer obéissance à l'antipape Pascal, au nom de leur maître. Ils passèrent ensuite en Italie, et présentèrent les lettres de leur roi au pape Alexandre, auquel ils cachèrent soigneusement ce qu'ils avaient fait à Wurtzbourg. Le Pape, sans s'émouvoir des menaces de ce prince, lui écrivit avec tant de vigueur, qu'il protesta de nouveau de son obéissance, et désavoua publiquement ce que ses députés avaient fait en Allemagne.

Le Pape fit plus encore : arrivé à Rome, il déclara le saint archevêque de Cantorbéri son légat dans toute l'Angleterre, excepté le diocèse d'York. La lettre est du 7me de décembre 1165. Thomas, l'ayant reçue, chargea les évêques d'Hereford et de Worchester de notifier sa légation à tous les autres. L'évêque de Londres en reçut la signification le jour de la conversion de Saint-Paul, patron de sa cathédrale, c'est-à-dire le 25me de janvier 1166. Il en fut extrêmement alarmé, et en écrivit au roi en ces termes : Quand le Pape commande, il n'y a ni appellation ni autre remède, il faut obéir. Le jour de Saint-Paul, comme j'étais à l'autel dans Londres, je reçus de la main d'un homme qui m'était entièrement inconnu une lettre du Pape, par laquelle il accorde et confirme au seigneur archevêque de Cantorbéri la légation par toute l'Angleterre, excepté le diocèse d'York. Il nous est ordonné de lui obéir en cette qualité, et d'obliger ceux qui, par votre ordre, ont reçu, en son absence, les fruits des bénéfices de ses clercs, à les restituer dans deux mois, sous peine d'excommunication. Il m'est aussi ordonné d'exiger de mes confrères

[1] Baron., an. 1164, n. 42.

le denier de Saint-Pierre, et de leur faire tenir les lettres de l'archevêque, sous peine de déposition. Nous nous jetons donc à vos pieds, pour vous supplier d'empêcher que nous ne soyons honteusement réduits au néant, et de nous permettre d'obéir aux ordres du Pape ; de faire rendre le denier à Saint-Pierre et les revenus aux clercs, et de demander à tous les évêques que, s'ils trouvent dans les lettres de l'archevêque quelque grief contre l'usage du royaume, ils en appellent au Pape ou aux légats qu'on nous envoie [1].

Saint Thomas était cependant à Pontigni, où, profitant de la solitude, il s'appliquait entièrement aux exercices spirituels, en sorte que, après l'office divin, à peine l'Écriture sainte sortait-elle de ses mains. Il ne laissait pas de sortir avec les moines pour le travail, de moissonner et d'amasser le foin comme les autres, tout faible qu'il était. Cependant, pour ne pas abandonner l'intérêt de l'Église, la seconde année de son exil, c'est-à-dire en 1166, il envoya au roi d'Angleterre, par un abbé de l'ordre de Cîteaux, une lettre remplie de douceur, pour servir de premier monitoire. Il y représente que son devoir ne lui permet pas de garder le silence et exhorte le roi à rendre la liberté à l'église d'Angleterre. Quoique cette lettre n'eût fait qu'aigrir le roi, le saint archevêque lui en écrivit une autre plus forte, où, sans entrer dans le fond de la question, il relève la dignité sacerdotale et menace le roi de la colère de Dieu. Mais cette seconde lettre n'attira que des injures aux religieux qui en furent porteurs.

Toutefois, le roi d'Angleterre eut une conférence, à Chinon en Touraine, avec les seigneurs et ses conseillers les plus intimes, pour savoir ce qu'il devait faire en cette occasion. Là, il se plaignit amèrement de l'archevêque, disant, avec larmes et soupirs, qu'il lui enlevait le corps et l'âme, et qu'ils étaient tous des traîtres qui ne voulaient pas s'appliquer à le délivrer de la persécution d'un seul homme. L'archevêque de Rouen, qui était présent, s'échauffa un peu contre le roi, et le reprit de cet emportement, mais avec douceur, selon son naturel. Ce qui aigrissait le roi, c'étaient les lettres que Thomas lui avait écrites, à lui et à l'impératrice, sa mère, et il craignait qu'il ne prononçât incessamment l'interdit sur son royaume et l'excommunication contre sa personne, par son autorité de légat. Pour le tirer d'embarras, Arnoul, évêque de Lisieux, dit que l'unique remède était de prévenir la sentence par une appellation. Ainsi le roi, qui prétendait que les appellations au Pape étaient contraires à l'usage de son royaume, et qui venait de les défendre sévèrement, se trouvait réduit à y avoir recours lui-même.

[1] L. 1, *epist.* 131.

Les évêques de Lisieux et de Séez partirent donc pour aller trouver l'archevêque de Cantorbéri, et lui signifier un appel qui suspendît sa sentence jusqu'à l'octave de Pâques de l'année suivante. L'archevêque de Rouen se joignit à eux pour servir de médiateur à la paix. Mais quand ils furent arrivés à Pontigni, ils n'y trouvèrent point saint Thomas ; il était allé à Soissons, pour implorer les suffrages de la sainte Vierge, de saint Drausin et de saint Grégoire. Il voulait ainsi se fortifier pour le combat qu'il allait livrer au roi d'Angleterre, en portant sa sentence contre lui. Car saint Drausin était invoqué par les champions à la veille d'un combat. Ayant passé trois nuits en prières aux églises de ces saints, il partit le lendemain de l'Ascension pour aller à Vézelay et y prononcer, le jour de la Pentecôte, l'excommunication contre le roi et les siens. Mais le vendredi d'avant la fête, il apprit avec certitude que le roi d'Angleterre était grièvement malade, au point qu'il avait envoyé s'excuser d'une conférence qu'il avait demandée au roi de France. Cette nouvelle obligea Thomas à différer l'excommunication du roi d'Angleterre, comme on le lui avait déjà conseillé.

Cependant, le jour de la Pentecôte, dans la grande église de Vézélay, devant un grand concours de diverses nations, il excommunia Jean d'Oxford, pour avoir participé au schisme dans l'assemblée de Wurtzbourg, et pour quelques autres griefs. Quant au roi, après avoir déclaré comment il l'avait averti de satisfaire à l'Église, il l'invita de nouveau à faire pénitence, menaçant de le frapper dans peu de l'excommunication. Enfin, il condamna publiquement l'écrit contenant les prétendues coutumes d'Angleterre ; déclara excommuniés ceux qui, à l'avenir, emploieraient l'autorité de cet écrit, et déchargea les évêques de la promesse qu'ils avaient faite de l'observer. Il écrivit ensuite à tous les évêques de la province de Cantorbéri, pour les instruire de ce qu'il venait de faire, enjoignant à l'évêque de Londres de notifier sa lettre aux autres. Il en écrivit à l'archevêque de Rouen, et il en donna avis au Pape, auquel il en demanda la confirmation. Cependant le roi envoya en Angleterre porter une lettre de la conférence de Chinon, pour avertir les Anglais de l'appellation proposée, faire garder les ports et défendre au clergé d'obéir à l'archevêque [1].

Peu de temps après, les évêques, par ordre du roi, s'assemblèrent à Londres avec quelques abbés, et résolurent d'interjeter appel au Pape contre l'archevêque. L'évêque d'Exeter s'y refusa; celui de Rochester s'excusa sur une maladie, que l'on crut feinte. Le vieil

[1] L. 1, *epist.* 96, 143, 138.

évêque de Winchester, qui occupait ce siége depuis trente-sept ans, et qui était frère du roi Étienne, écrivit en ces termes : Je suis appelé par le souverain Pontife, et je ne veux point en appeler. On crut qu'il voulait dire que le Pape l'avait mandé ; mais il entendait qu'il allait comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, à cause de son grand âge. Les autres évêques notifièrent leur appel au Pape et à l'archevêque par deux lettres assez longues, où ils s'efforcent d'excuser le roi et de faire retomber la cause du mal sur l'archevêque, qui réfuta leurs allégations par une lettre non moins longue [1].

Après l'appel interjeté à Chinon et à Londres, le roi de son côté et l'archevêque du sien envoyèrent au Pape, de qui le roi obtint enfin, par ses députés, qu'il enverrait deux légats *à latere*, pour négocier la paix entre lui et l'archevêque. En même temps il envoya des lettres menaçantes au chapitre général de Cîteaux, se plaignant qu'ils avaient reçu Thomas, son ennemi, dans une de leurs maisons, et leur défendant de le garder davantage, s'ils ne voulaient perdre tout ce qu'ils possédaient de leurs terres, tant deçà que delà la mer. Après donc que le chapitre fut fini, l'abbé de Cîteaux lui-même vint à Pontigni, accompagné de l'évêque de Parme, autrefois moine de l'ordre, et de quelques abbés. Ils déclarèrent au saint archevêque, de la part du chapitre, l'ordre qu'ils avaient reçu du roi, et ajoutèrent : Seigneur, le chapitre ne vous chasse pas pour cela, mais il vous prie de considérer, avec votre sage conseil, ce que vous avez à faire. Le saint prélat, ayant délibéré avec les siens, répondit aussitôt : Je serais bien fâché que l'ordre qui m'a reçu avec tant de charité souffrît aucun préjudice à mon occasion ; c'est pourquoi, quelque part que j'aille, je m'éloignerai promptement de vos maisons. Mais j'espère que celui qui nourrit les oiseaux du ciel aura soin de moi et des compagnons de mon exil.

Il envoya donner part de cette nouvelle au roi de France, Louis, qui en fut fort étonné, et la communiqua à ceux qui se trouvèrent auprès de lui ; puis il s'écria : O religion ! religion ! où es-tu ? Voilà ces gens que nous croyions morts au monde, qui craignent les menaces du monde ! et qui, pour des biens temporels qu'ils prétendent avoir méprisés pour Dieu, abandonnent l'œuvre de Dieu, en chassant ceux qui sont bannis pour sa cause ! Ces réflexions du bon roi sont bien justes, et l'ordre de Cîteaux, par sa lâche conduite, s'est imprimé une tache éternelle. Après avoir ainsi exprimé sa juste indignation, le roi, se tournant vers l'envoyé du saint prélat, lui dit : Saluez votre maître de ma part ; et dites-lui hardiment que, quand il

[1] Baron., an. 1166.

serait abandonné de tout le monde, même de ceux qui paraissent morts au monde, je ne l'abandonnerai point, et, quoi que fasse contre lui le roi d'Angleterre, mon vassal, je le protégerai toujours, parce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me fasse donc savoir en quel lieu de mes États il aime mieux se retirer, et il le trouvera prêt.

Le saint prélat choisit la ville de Sens, tant pour sa situation commode que pour la douceur de ses habitants et leur honnêteté envers les étrangers, et le roi envoya au-devant de lui un seigneur qualifié, avec trois cents hommes, pour l'amener de Pontigni. Il en sortit vers la Saint-Martin, l'an 1166, après y avoir demeuré deux ans. Et comme il prenait congé de la communauté, qui était touchée jusqu'aux larmes, il commença tout d'un coup à en répandre lui-même abondamment. Sur quoi l'abbé qui l'accompagnait lui dit : J'admire cette faiblesse dans un homme si ferme. Vous manque-t-il quelque chose pour votre dépense ? Nous y suppléerons suivant notre pouvoir. Ce n'est pas cela, répondit-il ; mais Dieu m'a fait connaître cette nuit la fin de ma vie : je mourrai par l'épée. Quoi ! répondit l'abbé, vous serez martyr, vous nourrissant délicatement comme vous faites ? Et il le pressa de lui raconter sa révélation. Je ne vous la dirai point, dit le saint prélat, si vous ne me promettez de ne point en parler de mon vivant. L'abbé l'ayant promis, le saint continua : Il m'a semblé cette nuit que j'étais dans une église, où je soutenais la cause de la religion contre le roi d'Angleterre, devant le Pape et les cardinaux : le Pape m'était favorable, et les cardinaux contraires, quand, tout à coup, sont venus quatre chevaliers, qui, m'ayant tiré de l'auditoire sans sortir de l'église, m'ont écorché le haut de la tête, à l'endroit de ma couronne ; ce qui m'a fait une telle douleur, que j'ai cru tomber en défaillance. Ce n'est pas toutefois une telle mort qui m'afflige ; au contraire, j'en rends grâces à Dieu : c'est ce qu'auront à souffrir ceux qui m'auront suivi. Il raconta cette même vision, sous le même secret, à l'abbé de Vauluisant, et les deux abbés la racontèrent de même après sa mort.

Arrivé à Sens, saint Thomas y fut reçu avec honneur et joie par Hugues, qui en était archevêque, ainsi que par le clergé et le peuple. Il logea au monastère de Sainte-Colombe, et y demeura quatre ans, défrayé libéralement par le roi Louis. Chaque fois que ce bon prince venait à Sens, et il y venait souvent, après avoir été faire sa prière à l'église, il allait voir le saint archevêque, avait avec lui de longues conversations, et prenait son conseil sur les matières les plus importantes, comme d'un homme exercé dans les affaires d'État [1].

[1] *Vita quadrip.*, l. 2, c. 18.

Peu de jours après que saint Thomas fut arrivé à Sens, ses députés revinrent de Rome et lui apprirent que deux cardinaux viendraient incessamment pour négocier sa paix. Jean d'Oxford, que le roi d'Angleterre y avait envoyé, revint aussi, publiant fièrement que les légats venaient pour la gloire du roi et la confusion de l'archevêque. Ce qui est vrai, c'est que Jean d'Oxford, étant arrivé à Rome, employa l'or dont le roi d'Angleterre l'avait chargé à gagner les cardinaux, et réussit auprès de plusieurs, comme s'en plaignaient depuis saint Thomas et Jean, évêque de Poitiers. Ce dernier dit que l'on nommait chez le roi les cardinaux qui n'avaient point reçu de cet or, et ceux qui en avaient reçu plus ou moins. Entre ceux qui le refusèrent, furent les cardinaux Humbald et Hyacinthe, comme on le voit par les lettres que saint Thomas leur écrivit. Après les cardinaux, Jean d'Oxford s'appliqua par tous les moyens à surprendre le pape Alexandre, jusqu'à lui jurer qu'il n'avait rien fait contre lui à Wurtzbourg, et que le roi d'Angleterre était prêt à souscrire à toutes les conditions que Sa Sainteté prescrirait pour sa paix avec l'archevêque. C'est par ces protestations et autres artifices, qu'il obtint du Saint-Père l'envoi de deux légats, qui furent les cardinaux Guillaume de Pavie et Otton de Saint-Nicolas. Ils partirent de Rome le premier jour de janvier 1167, mais n'arrivèrent en Normandie, où était le roi, que vers la fin de l'été.

Depuis leur départ, le pape Alexandre apprit que le négociateur anglais triomphait du bon succès de sa négociation à Rome, et qu'il publiait que ses légats venaient pour juger l'archevêque et le condamner, et que le Pape avait déjà exempté de sa juridiction plusieurs prélats et plusieurs autres personnes considérables d'Angleterre. Le Pape apprit de plus que ces bruits troublaient non-seulement l'archevêque, mais le roi de France et les seigneurs de son royaume. C'est pourquoi il écrivit aux deux cardinaux-légats, qu'ils travaillassent de tout leur pouvoir à consoler l'archevêque, à lui ôter tout soupçon et à le réconcilier avec le roi d'Angleterre, et que, jusqu'à ce que cette réconciliation fût entièrement faite, ils ne fissent rien d'important dans les terres du roi et n'entrassent point dans son royaume, quand même il le voudrait; autrement, ajoute-t-il, vous nous exposeriez, vous aussi, à plusieurs mauvais discours. La lettre est du 7me de mai [1].

Le Pape écrivit en même temps au roi de France pour lui donner part de l'envoi des légats et le prier d'employer ses bons offices pour la réconciliation de l'archevêque avec le roi d'Angleterre. Et en cas,

[1] L. 2, *epist.* 23.

ajouta-t-il, qu'elle ne puisse se faire, nous voudrions bien, si vous l'aviez agréable, et s'il se pouvait sans choquer les personnes considérables de votre royaume, que l'archevêque y exerçât nos pouvoirs en qualité de légat. C'était pour consoler Thomas de la suspension de son pouvoir de légat en Angleterre que le Pape voulait lui donner cette légation en France.

On voit les plaintes de saint Thomas sur l'envoi des légats Guillaume et Otton, par les lettres qu'il écrivit lui-même dès qu'il en eut la première nouvelle ; par une lettre du sous-diacre Pierre Lombard au Pape, où il marque l'indignation du roi de France, qui menaçait de défendre aux légats l'entrée de son royaume ; enfin par une lettre de Jean de Salisburi, où il dit que le roi d'Angleterre se vantait d'avoir le Pape et tous les cardinaux dans sa bourse, et de jouir des mêmes priviléges que son aïeul, qui était, dans ses États, roi, légat, patriarche, empereur, et tout ce qu'il lui plaisait. Puis il ajoute : Qu'auraient pu lui donner de plus les antipapes Octavien et Gui de Crème ? On écrira ceci dans les annales de l'Église romaine : Que le Pape, touché des prières et des menaces du roi d'Angleterre, dont il a souffert si longtemps les excès intolérables, a dépouillé de ses pouvoirs, sans forme juridique, un prélat exilé depuis près de quatre ans, avec une infinité d'innocents, pour la cause de Dieu et la défense de la liberté, non parce qu'il l'a mérité, mais parce qu'il a plu au tyran. C'est au Pape à pourvoir à sa conscience, à sa réputation et au salut de l'Église. Les deux légats étaient suspects au saint archevêque, mais particulièrement Guillaume de Pavie, qu'il regardait comme son ennemi déclaré et entièrement livré au roi. Il lui écrivit à lui-même qu'il ne le recevait point pour juge [1].

Cette année 1167, la guerre se ralluma entre les deux rois de France et d'Angleterre, pour la ville de Toulouse et pour d'autres causes, entre lesquelles on comptait, comme la principale, l'affaire de saint Thomas de Cantorbéri. Le Pape, l'ayant appris, écrivit aux deux légats Guillaume et Otton d'employer tous les moyens possibles pour rétablir la paix entre ces deux princes, dont l'union était si importante à l'Église. Il leur défend expressément d'entrer en Angleterre et de se mêler des affaires de ce royaume, principalement des consécrations des évêques, avant la pleine réconciliation de l'archevêque Thomas avec le roi. La lettre est du 22me d'août 1167. Pour cet effet, les légats vinrent à Sens conférer avec l'archevêque de Cantorbéri, afin de négocier sa paix. De là, ils allèrent vers le roi d'Angleterre ; et, le trouvant trop opiniâtre dans son sentiment, ils prirent

[1] *Vita*, l. 2, c. 22. — L. 1, *epist.* 163. — L. 2, *epist.* 10, 19, 20, 25.

jour pour une conférence entre lui et l'archevêque, à l'octave de la Saint-Martin.

Elle se tint, au jour marqué, à Gisors, sur les frontières de France et de Normandie. Après bien des explications, des allées et des venues, elle n'eut d'autre résultat final qu'une nouvelle appellation au Pape, faite au nom du royaume et du clergé d'Angleterre, par les évêques que le roi avait jugé à propos d'appeler à la conférence. Ces évêques demandaient qu'il fût défendu à l'archevêque de rien innover ni contre le clergé ni contre le royaume, et les mettaient sous la protection du Pape jusqu'au terme de l'appel, qui était la Saint-Martin de l'année suivante 1168. Après quoi les légats envoyèrent à l'archevêque une lettre du 14[me] de décembre, par laquelle ils lui ordonnaient de déférer à cet appel, et lui défendaient, de la part du Pape, de jeter en Angleterre aucun interdit ou excommunication, jusqu'à ce qu'on allât en la présence du Pape et que l'on connût sa volonté. Les évêques envoyèrent également deux députés à l'archevêque pour lui dénoncer leur appel; mais il ne voulut pas leur parler, parce qu'ils avaient communiqué avec ceux qu'il avait excommuniés, entre autres l'évêque de Londres. Quant aux légats, Thomas leur écrivit qu'il savait bien, et eux aussi, jusqu'à quel point il devait leur obéir, et qu'il ferait ce qui serait expédient à l'Église.

Il écrivit cependant au Pape une grande lettre où, après avoir raconté ce qui s'était passé à Gisors, il se plaint que le roi n'eût appelé des évêques d'Angleterre que ceux qui lui étaient les plus opposés, et déclare qu'il ne lui est ni sûr ni possible de subir aucun jugement qu'en présence de Sa Sainteté. Il ajoute ensuite : Et parce que vous êtes chargé du soin de toutes les églises, tournez, s'il vous plaît, vos yeux vers l'Occident, et voyez comment l'Église y est traitée. Que le cardinal Otton vous dise ce qu'il a vu en Touraine et en Normandie, et ce qu'il a ouï dire d'Angleterre ; car, pour ne point parler de l'église de Cantorbéri et de celle de Tours, que le roi traite comme vous savez, il tient en sa main, depuis longtemps, sept évêchés vacants dans notre province et dans celle de Rouen, et ne permet point qu'on y ordonne d'évêques. Le clergé du royaume est donné en proie à ses satellites. Si nous dissimulons ces désordres, que répondrons-nous à Jésus-Christ au jour du jugement? et qui résistera à l'Antechrist, si on souffre si patiemment ses précurseurs? C'est par ces tolérances que les rois dégénèrent en tyrans et ne laissent ni droits ni priviléges à l'Église qu'autant qu'il leur plaît [1].

Trois jours après, ayant reçu le mandement des légats qui suspen-

[1] L. 2, *epist.* 30.

dait ses pouvoirs, il écrivit au Pape une autre lettre, où il dit : Nous sommes devenus la risée de nos voisins par l'autorité de vos légats, qui n'ont gardé aucune mesure avec nous. Pourquoi, Seigneur, avez-vous donné la légation à un homme dont l'entrée vous devait faire juger de l'issue de sa commission; qui, dès le commencement, n'a songé qu'à faire sa cour aux princes, aux dépens de la dignité de l'Église et de la vôtre [1] ? C'est Guillaume de Pavie dont il parle.

En même temps saint Thomas écrivit à tous les cardinaux encore plus fortement, leur disant entre autres choses : En quelle conscience pouvez-vous dissimuler l'injure faite à Jésus-Christ en ma personne, ou plutôt à vous qui devez tenir en terre la place de Jésus-Christ? Feignez-vous d'ignorer que le roi d'Angleterre usurpe tous les jours les biens de l'Église et détruit sa liberté? Il étend les mains sur tout le clergé sans distinction, emprisonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les contraignant au duel ou à l'épreuve du feu ou de l'eau. Il empêche les évêques d'obéir à leur métropolitain, les moindres clercs à leurs prélats, et ceux qui sont excommuniés légitimement de se tenir pour tels. Enfin il veut ôter à l'Église toute sa liberté, à l'exemple du grand schismatique, votre persécuteur. C'est l'empereur Frédéric. Si notre roi fait tout cela impunément, que feront ses successeurs? Prenez garde que les maux ne croissent tous les jours aussi bien que les occasions et les artifices pour les faire. Ne vous fiez ni à la faveur des princes, ni aux richesses périssables; faites-vous un trésor dans le ciel, pour secourir les opprimés. Autrement, que Dieu nous juge, vous et moi, et tous les compagnons de mon exil! Qu'il vous demande compte du sang de ceux qui sont morts pour ma cause, et qu'il venge vos dissimulations et vos injustices! Bon Dieu! quelle vigueur peut-on désormais espérer dans les membres, si elle manque dans le chef? On dit déjà hautement partout, qu'on ne fait point justice à Rome des puissants. Cette dissimulation, si vous n'y prenez garde, infectera tous les rois; le nôtre est déjà venu au point de suivre les Siciliens, ou plutôt de les précéder. Le clergé d'Angleterre s'empresse de venir à sa cour de toutes parts; les prêtres deviennent courtisans, et, sous ce prétexte, s'engagent au roi par serment afin d'obtenir plus aisément dans son royaume les droits qu'il y établit à sa volonté..... Croyez-moi donc, reprenez vos forces, employez le glaive de Saint-Pierre, et vengez l'injure de Jésus-Christ sans épargner personne : c'est là le grand chemin qui mène à la vie. L'Église ne doit pas être gouvernée par la dissimulation et par l'artifice, mais par la justice et la vérité [2].

[1] L. 2, *epist.* 47. — [2] *Ibid.*, *epist.* 46.

Vers la fête de Noël 1168, il y eut des propositions de paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre, portées de part et d'autre par des ecclésiastiques et des religieux, leurs sujets ; et, pour conclure le traité, on marqua une conférence au jour de l'Épiphanie de l'année suivante. Ce jour donc les deux rois s'assemblèrent à Montmirail, dans le Maine, et la paix y fut confirmée. Le roi d'Angleterre dit au roi de France : Seigneur, en ce jour où trois rois ont offert des présents au Roi des rois, je me mets sous votre protection avec mes enfants et mes États. Alors Henri, son fils aîné, s'approcha, et reçut du roi de France la seigneurie de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, dont il fit hommage, comme il l'avait déjà fait pour le duché de Normandie ; son frère Richard, surnommé dans la suite Cœur-de-lion, fut accordé avec Alix, seconde fille du roi de France, et lui fit hommage du duché d'Aquitaine.

Cependant quelques personnes nobles et pieuses, même celles que le Pape avait envoyées pour faire la paix, persuadèrent au saint archevêque de Cantorbéri d'adoucir le roi d'Angleterre par quelque soumission, en présence du roi de France et des seigneurs des deux royaumes, et de remettre entièrement à la discrétion de son roi la décision de leur différend, sans aucune condition, l'assurant que c'était le moyen de rentrer dans ses bonnes grâces. C'est qu'il courait un bruit parmi le peuple, que le roi d'Angleterre voulait se croiser pour aller à Jérusalem, quand il aurait fait la paix de l'Église à son honneur. Or, quoique ce fût une feinte de la part du roi, comme il parut clairement depuis, on pressa tellement l'archevêque, qu'il se laissa persuader.

Étant donc conduit par les médiateurs de la paix, comme les deux rois étaient encore ensemble et attendaient la conclusion du traité, il commença par se prosterner aux pieds du roi d'Angleterre, qui le releva aussitôt. Alors le prélat implora humblement la clémence de son roi pour l'église d'Angleterre, attribuant à ses péchés le trouble dont elle était affligée. Puis il ajouta : Seigneur, en présence du roi de France, des prélats et des seigneurs, je remets tout le sujet de notre différend à votre discrétion, *sauf l'honneur de Dieu*. A ces derniers mots, le roi d'Angleterre s'emporta contre l'archevêque, lui dit des injures et lui fit de grands reproches ; le traita de superbe et d'ingrat, qui, lorsqu'il était chancelier, était capable de lui ôter la couronne. L'archevêque l'écouta en patience, et lui répondit avec tant de modération, que les assistants en étaient contents. Mais le roi d'Angleterre l'interrompit, et dit au roi de France : Seigneur, écoutez, s'il vous plaît. Tout ce qui lui déplaira, il dira que c'est contraire à l'honneur de Dieu, et ainsi il s'attribuera tous ses droits et les miens.

Mais pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à l'honneur de Dieu, voici ce je lui offre. Il y a eu avant moi plusieurs rois en Angleterre, plus ou moins puissants que je ne suis : il y a eu avant lui plusieurs grands et saints archevêques de Cantorbéri. Qu'il m'accorde ce que le plus grand et le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moindre des miens, et je suis content.

On s'écria de tous côtés : Le roi s'humilie assez ! Et comme Thomas ne disait mot, le roi de France lui dit avec émotion : Seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur ou plus sage que les saints ? Que craignez-vous ? voici la paix à la porte. Le saint archevêque répondit : Il est vrai que mes prédécesseurs valaient mieux que moi. Chacun d'eux a retranché de son temps quelques abus, mais non pas tous ; ils nous en ont laissé à retrancher, pour que nous ayons part à leur gloire. Que si quelqu'un d'entre eux a été trop mou, ce n'est point en cela que nous devons l'imiter. Nos pères ont souffert le martyre pour ne pas taire le nom de Jésus-Christ, et je supprimerais *son honneur* pour rentrer dans les bonnes grâces d'un homme !

A ces mots, les grands des deux royaumes s'élevèrent contre lui, disant que, par son arrogance, il mettait obstacle à la paix. Ils ajoutèrent : Puisqu'il résiste à la volonté des deux rois, il mérite d'être abandonné de l'un et de l'autre. La nuit termina la conférence, et les deux rois montèrent promptement à cheval, sans saluer l'archevêque ni recevoir son salut. Le roi d'Angleterre, en s'en retournant, disait : Je me suis vengé aujourd'hui de mon traître. Les courtisans et les médiateurs de la paix reprochaient en face à Thomas qu'il avait toujours été superbe, hautain et attaché à son sens, ajoutant que c'était un grand malheur pour l'Église de l'avoir fait évêque.

Thomas gardait le silence. Toutefois il répondit ces mots à Jean, évêque de Poitiers, Anglais de naissance, son ami particulier, qui lui reprochait de détruire l'Église : Mon frère, lui dit-il, prenez garde que vous ne la détruisiez vous-même. Il retourna coucher à Montmirail, où le roi Louis, qui y logeait pareillement, n'alla point le visiter, suivant sa coutume ; ce qui fit juger que ce prince était refroidi à son égard ; et d'autant plus que, pendant les trois jours de marche jusqu'à Sens, le roi ne lui envoya personne, et ne lui fournit point sa subsistance à l'ordinaire.

Le troisième jour, Thomas étant à Sens avec les siens, comme ils étaient en peine où ils se retireraient, il leur dit d'un visage tranquille et gai : On n'en veut qu'à moi ; et quand je me serai retiré, on ne vous persécutera plus. Je m'abandonne à la Providence ; et puisque l'Angleterre et la France nous sont fermées, il ne nous convient pas non plus d'avoir recours aux Romains : ce sont des voleurs qui

pillent les misérables sans distinction. Il faut prendre un autre chemin. J'ai ouï dire que vers la Saône et jusqu'en Provence les gens sont plus humains; j'irai là à pied, avec un compagnon : peut-être auront-ils pitié de nous, et nous donneront-ils de quoi vivre, jusqu'à ce que Dieu y pourvoie autrement.

Comme le saint prélat parlait ainsi, un officier du roi de France accourut, et lui dit que le roi le demandait. Un des assistants dit : C'est pour nous chasser du royaume. Ne faites pas le prophète, dit l'archevêque. Arrivés chez le roi, ils le trouvèrent assis, le visage triste, et il ne se leva point devant l'archevêque, à son ordinaire; ce qui parut de mauvais augure. Il les invita faiblement à s'asseoir, et ils demeurèrent longtemps en silence, le roi ayant la tête baissée et l'air affligé : ce qui leur faisait croire qu'il le chassait à regret.

Enfin il se leva, en fondant en larmes et en sanglotant, et se jeta aux pieds du saint archevêque, au grand étonnement des assistants. Le prélat se pencha pour relever le roi, qui, pouvant à peine parler, lui dit : Mon père, vous êtes le seul qui ayez vu clair; oui, vous êtes le seul : nous avons été des aveugles en vous conseillant dans votre cause, qui est celle de Dieu, d'abandonner *son honneur* pour contenter un homme. Je m'en repens, mon père, et vivement; je vous en demande l'absolution. Je vous offre mon royaume, à Dieu et à vous, et vous promets que, tant qu'il me fera la grâce de vivre, je ne vous abandonnerai jamais, ni vous ni les vôtres. Le saint prélat donna au roi l'absolution qu'il désirait et sa bénédiction, et s'en retourna plein de joie à Sens, où ce bon prince le défraya royalement jusqu'à son retour en Angleterre. La réputation de saint Thomas en augmenta beaucoup : on disait dans tout le pays que c'était un grand homme, et qu'il n'avait pas son pareil en courage et en prudence.

Quelques jours après, le roi de France apprit que le roi d'Angleterre avait déjà rompu les conventions qu'il venait de faire à Montmirail, par sa médiation avec les Poitevins et les Bretons. Ce qui lui fit dire : O que l'archevêque de Cantorbéri est prudent de nous avoir résisté à tous, pour ne pas faire sa paix comme on voulait! Nous devrions lui avoir toujours demandé conseil, puisqu'il connaît si bien le caractère d'esprit de ce prince. Le roi Henri, de son côté, manda au roi Louis : J'admire de quel droit vous protégez contre moi cet archevêque, après qu'en votre présence je me suis humilié, comme vous savez, et qu'il n'a pas tenu à moi que je ne lui donnasse la paix, qu'il a refusée arrogamment et injurieusement. Vous ne devez pas l'entretenir plus longtemps dans votre royaume, à la honte de votre vassal. Louis répondit aux envoyés de Henri : Dites à votre

maître que, s'il ne veut abandonner les coutumes qu'il dit avoir reçues de ses ancêtres, quoiqu'on prétende qu'elles ne s'accordent pas avec la loi de Dieu, je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne. Car la France a de tout temps accoutumé de protéger les misérables et les affligés, et principalement de recevoir ceux qui sont exilés pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorbéri de la main du Pape, que je reconnais seul pour seigneur sur la terre : c'est pourquoi je ne l'abandonnerai, ni pour empereur, ni pour roi, ni pour aucune puissance au monde.

Alors saint Thomas, voyant qu'il ne pouvait avoir la paix par la douceur, voulut essayer de l'obtenir par la sévérité. Ainsi, par son autorité d'archevêque et par celle qu'il avait reçue du Pape, comme légat, il envoya des lettres de tous côtés, par lesquelles il suspendait et excommuniait tous ceux qui agissaient contre l'Église, exprimant les noms des personnes et les causes de la censure. Il excommunia spécialement ceux qui avaient pillé les biens de l'église de Cantorbéri, ou qui les retenaient, et renouvela l'excommunication contre Gilbert, évêque de Londres, lui enjoignant de l'observer.

Ces censures étant répandues partout, à peine le roi trouvait-il quelqu'un dans sa chapelle qui pût lui donner à la messe le baiser de paix ; car presque tous étaient excommuniés, ou directement, ou pour avoir communiqué avec les autres. Le reste des évêques et des seigneurs, craignant de pareilles censures, réitérèrent leurs appellations au Pape contre l'archevêque. Le roi lui-même, ne pouvant souffrir la condamnation de ses domestiques, envoya à Rome deux archidiacres, se plaignant de cette injure et demandant de nouveaux légats, pour absoudre les excommuniés et faire la paix, de peur qu'il ne fût obligé de pourvoir d'ailleurs à sa sûreté et à son honneur. Saint Thomas envoya aussi à Rome de son côté, et fit écrire au Pape par le roi Louis et par les évêques et les seigneurs de France qui avaient assisté à la conférence de Montmirail, afin que le Pape fût informé à quoi il avait tenu que la paix ne se fît.

Le roi Henri ne se contenta pas d'agir directement auprès du Pape ; il envoya aux villes d'Italie, et promit aux Milanais trois mille marcs d'argent pour la réparation de leurs murailles, afin que, avec les autres villes qu'il s'efforçait de gagner, ils obtinssent du Pape la déposition ou la translation de Thomas. Car il avait promis, pour la même cause, deux mille marcs aux Crémonais, mille aux Parmesans, et autant aux Bolonais. Il offrait au Pape de l'argent pour le délivrer de l'exaction des Romains, et dix mille marcs de plus, avec liberté de disposer comme il lui plairait des églises vacantes d'Angleterre. Mais l'excès de ses promesses et l'injustice de ses demandes

empêchèrent qu'il ne fût écouté. Il fit encore agir au nom du roi de Sicile, dont le crédit était grand à Rome : ce fut en vain; tout ce qu'il put obtenir fut que le Pape enverrait des nonces pour procurer la paix.

Cependant saint Thomas, sachant les mouvements que le roi se donnait contre lui, et qu'il sollicitait le Pape de l'appeler en Italie, écrivit ainsi à Humbald, cardinal-évêque d'Ostie, son ami, qui fut depuis le pape Lucius III : Comme il est évident que le roi d'Angleterre ne cherche qu'à opprimer la liberté de l'Église et à bannir de ses États l'autorité du Saint-Siége, tous les hommes sages et craignant Dieu admirent comment l'Église romaine l'a souffert si longtemps avec tant de patience. Quelle gloire est-ce devant Dieu et devant les hommes de juger les pauvres et de ne réprimer point les crimes des puissants, que la vraie justice punit plus rigoureusement que les autres? Qui jamais, au vu et au su du Pape, a tant abusé des biens de l'Église que le fait à présent le roi d'Angleterre ? Il y a cinq ans qu'il possède mon évêché; il a tourné à son usage ceux de Lincoln, de Bath, d'Hereford et d'Ély; il a distribué à ses chevaliers presque toutes les terres de l'église de Landaff, et il ne permet point d'ordonner d'évêque à Bangor, vacant depuis près de dix ans. Je ne parle point des abbayes, dont je ne sais pas le nombre. Il se vante de faire cela en vertu de ses coutumes, que l'Église romaine devrait avoir publiquement condamnées dès le commencement.

C'est donc parce que je ne veux pas abaisser l'Église que le roi demande ma déposition; parce que je ne veux pas abandonner la cause de Dieu, il demande que je sois transféré à une autre église, sans nécessité et utilité ; parce que je ne veux pas prendre part à ses injustices, il demande que vous m'appeliez, afin que, dans le passage, il puisse trafiquer de mon sang : car à quel autre dessein sollicite-t-il, pour me perdre, les Milanais, les Crémonais et les Parmesans, qu'il a corrompus par argent? Quel mal ai-je fait à Pavie et aux autres villes d'Italie, pour procurer mon exil?... N'a-t-on pas attiré les Frangipanes, les Latrons, la famille de Pierre de Léon et les autres Romains les plus puissants, pour soumettre l'Église romaine? On promet même de lui donner la paix avec l'empereur et les Saxons, et d'obliger par argent tous les Romains à prêter serment de fidélité au Pape, pourvu qu'il satisfasse le roi d'Angleterre par ma déposition. Vous voyez quelle sûreté et quel agrément il me préparait en ce voyage. Et il ne se mettait pas en peine où je prendrais de quoi en faire les frais et de quoi satisfaire à mes créanciers. Enfin on a beau m'appeler, je ne m'exposerai jamais à ce voyage, où ma vie serait en péril [1].

[1] L. 3, *epist.* 79.

Les nonces que le Pape envoya au roi d'Angleterre furent Gratien, neveu du pape Eugène III, sous-diacre et notaire de l'Église romaine, avec le docteur Vivien, archidiacre d'Orviète et avocat en cour de Rome. Le Pape leur donna la formule de la paix qu'ils devaient traiter, et leur fit promettre par serment de n'en point excéder les termes. Il leur défendit de souffrir que le roi les défrayât, jusqu'à ce que la paix fût conclue, et de faire aucun séjour au delà du terme qui leur était prescrit, savoir, la Saint-Michel de la même année 1169. Les nonces étaient chargés de deux lettres, l'une à l'archevêque de Cantorbéri, par laquelle le Pape lui conseillait et lui ordonnait de ne porter aucune sentence contre le roi, le royaume ou les personnes distinguées, jusqu'au retour de ses nonces, et, s'il avait porté quelque sentence, de la suspendre jusqu'à ce terme. Par la lettre au roi, il lui enjoignit, de la part de Dieu et pour la rémission de ses péchés, de rétablir l'archevêque de Cantorbéri dans son église, et de lui rendre ses bonnes grâces. La lettre est du 10me de mai. Ils avaient aussi des lettres pour le roi de France, qu'ils lui rendirent à Souvigni en Bourgogne, où ils le rencontrèrent, et il ne leur conseilla pas d'aller chercher le roi d'Angleterre, qui était en Gascogne avec son armée, parce qu'ils ne pouvaient y arriver sans grand péril. Ils allèrent donc à Sens attendre le retour de ce prince.

Quand il fut revenu en Normandie, les deux nonces allèrent le trouver. Il y eut des conférences et à Domfront et à Caen : les deux nonces s'y conduisirent d'une manière véritablement romaine. Dans un moment que le roi s'emportait et menaçait, le nonce Gratien lui dit : Seigneur, ne faites point de menaces, nous ne les craignons point ; nous sommes d'une cour qui a l'habitude de commander aux empereurs et aux rois. Enfin, après bien des négociations, la paix allait se conclure, les conditions étaient écrites, lorsque le roi voulut qu'on y ajoutât cette clause : Sauf la dignité de notre royaume. Les nonces s'y refusèrent, à moins qu'on ne mît aussi : Sauf la liberté de l'Église. Le roi s'entêta, la conférence fut rompue, sans autre résultat qu'une lettre du roi au Pape pour se plaindre des nonces.

Laissant son collègue Vivien en France, le nonce Gratien se rendit à Rome avec le nouvel archevêque de Sens. C'était Guillaume aux Blanches mains, beau-frère du roi Louis le Jeune, qui, dès l'année 1165, avait été élu évêque de Chartres ; mais le pape Alexandre l'avait dispensé de se faire sacrer pendant cinq ans, à cause de sa jeunesse. Durant cet intervalle, l'archevêché de Sens vint à vaquer, en 1168, par le décès de Hugues, et Guillaume fut élu pour lui succéder, sans quitter l'évêché de Chartres, que le pape Alexandre lui permit de garder encore deux ans. Il fut sacré archevêque de Sens,

le 22me de décembre de la même année, par Maurice de Sulli, évêque de Paris. Outre l'autorité que lui donnaient sa naissance et la dignité de son siége, il n'y avait personne dans le clergé de France plus prudent et plus éloquent, au jugement de Jean de Salisburi, son successeur au siége de Chartres. Guillaume était, après le roi de France, le plus grand protecteur de l'archevêque de Cantorbéri, et il eut part à la négociation des nonces Gratien et Vivien avec le roi d'Angleterre.

Ce prince ayant donc appris que l'archevêque de Sens allait à Rome, et Gratien avec lui, en fut extrêmement alarmé, appréhendant que le Pape ne donnât à cet archevêque la légation de ses États de deçà la mer; car il n'y avait personne qu'il craignît plus que ce prélat dans l'église gallicane, et Gratien dans l'Église romaine.

Il envoya donc publier en Angleterre les dix articles additionnels que nous lui avons vu décréter plus haut en Normandie, avec des peines atroces pour les contrevenants. Tous les juges d'Angleterre devaient faire jurer l'observation de cette ordonnance. Les laïques furent contraints à faire ce serment; mais les évêques et les abbés refusèrent même de se trouver à l'assemblée de Londres, où ils avaient été convoqués par les officiers du roi pour faire la même chose. Au contraire, l'évêque de Winchester déclara publiquement qu'il obéirait toute sa vie aux ordres du Pape et de l'archevêque de Cantorbéri, auquel il avait promis fidélité et obéissance, et il ordonna à son clergé de faire de même. Telle fut la fermeté de ce vénérable vieillard, qui avait autrefois résisté si courageusement au roi Étienne, son frère. Il fut imité par l'évêque d'Exeter, qui se retira dans une maison religieuse jusqu'à ce que la tempête fût passée. L'évêque de Norwich, nonobstant la défense du roi, excommunia le comte Hugues en présence des officiers, suivant l'ordre qu'il en avait reçu; puis il descendit de l'ambon, mit sa crosse sur l'autel, et dit qu'il verrait qui étendrait les mains sur les biens de son église; après quoi il se retira dans le cloître avec les moines. L'évêque de Chester se mit en sûreté dans la partie de son diocèse habitée par les Gallois.

La nouvelle de ces violences étant venue en France, plusieurs évêques en écrivirent au Pape, accusant Gilbert, évêque de Londres, d'en être l'auteur, et louant les évêques d'Angleterre de la fermeté avec laquelle ils lui avaient résisté, à lui et aux officiers du roi, qui voulaient les faire renoncer à l'obéissance de Thomas, leur archevêque. Enfin ils priaient le Pape de réprimer ce schismatique et les autres, que Thomas avait excommuniés.

Cependant le roi d'Angleterre, voulant renouer la négociation ou du moins gagner du temps, manda le nonce Vivien, et lui promit

avec serment qu'il suivrait son conseil et l'ordre du Pape pour rendre la paix à l'Église. Sur cette parole, Vivien, croyant la paix déjà faite, écrivit à l'archevêque de Cantorbéri de se rendre à Paris le 16me de novembre, parce que ce jour-là les deux rois devaient avoir une conférence à Saint-Denis, où le roi d'Angleterre devait se rendre, sous prétexte d'un pèlerinage de dévotion. Thomas répondit à Vivien que, sa commission étant finie, il n'avait pas dû aller trouver le roi d'Angleterre qu'avec grande circonspection. Pour moi, ajouta-t-il, je ne suis plus obligé de me rendre à vos ordres, et je ne comprends pas sur quelle assurance vous avez été si facile à m'appeler. Je ne laisserai pas, par respect pour le Saint-Siége et par amitié pour vous, de me trouver à votre rencontre à Corbeil, pour apprendre de votre bouche ce que nous devons espérer de ce voyage. C'est que Thomas connaissait mieux que Vivien les artifices du roi d'Angleterre. Saint Thomas fut aussi pressé par le roi de France et d'autres personnes sages de venir à cette conférence [1].

Vivien, s'étant donc rendu à Saint-Denis, pressa le roi Henri de tenir sa parole ; mais le Normand se dédit, en sorte que Vivien lui reprocha publiquement sa duplicité et l'artifice dont il avait usé pour le surprendre, et depuis, il dit à saint Thomas que jamais il n'avait vu un si grand menteur. Au retour de Saint-Denis, le roi Henri passa près de Montmartre, où saint Thomas le trouva, et, par l'entremise de plusieurs évêques, le pria, pour l'amour de Dieu et du Pape, de lui rendre, à lui et aux siens, sa paix, ses bonnes grâces et les biens qui leur avaient été ôtés, offrant de lui rendre tout ce qu'un archevêque doit à son prince. Le roi répondit que, de sa part, il remettait de bon cœur tous les sujets de plainte qu'il pouvait avoir contre l'archevêque, et, quant à ce que le prélat voudrait proposer contre lui, il s'en tiendrait au jugement de la cour du roi de France, de l'église gallicane ou de l'école de Paris.

Saint Thomas répondit qu'il ne récusait pas le jugement de la cour de France ou de l'église gallicane ; mais il ajouta qu'il aimait mieux composer amiablement avec le roi, son maître, que plaider. Il présenta un écrit où il avait rédigé ce qu'il demandait au roi ; et ajouta de vive voix qu'il désirait être reçu au baiser de paix, et avoir la restitution de la moitié des meubles pour payer ses dettes, réparer les bâtiments et les dommages que l'église avait soufferts depuis son absence. On fit la lecture de l'écrit, et tous les assistants le trouvaient raisonnable ; mais le roi d'Angleterre répondit à son ordinaire avec un circuit de paroles si embarrassées, qu'il paraissait aux

[1] L. 3, *epist.* 9 et 10.

plus simples accorder tout, et que les plus pénétrants jugeaient qu'il y mêlait des conditions intolérables. Quant au baiser de paix, il dit qu'il l'aurait donné volontiers ; mais, qu'étant en colère, il avait juré publiquement de ne jamais le donner à l'archevêque, quelque paix qu'il fît avec lui. Il s'opiniâtra à ce refus, quelque prière qu'on lui fît. Et comme Vivien pressait le roi Louis de l'en prier instamment, Louis répondit qu'il ne voulait pas faire de la peine à un roi pendant qu'il le tenait sur ses terres ; mais il dit à saint Thomas : Je ne voudrais, pour mon pesant d'or, vous conseiller de rentrer dans ses États, qu'il ne vous eût donné le baiser de paix. Ainsi le traité fut rompu.

Toutefois, pour le renouer, le roi d'Angleterre envoya offrir à Vivien vingt marcs d'argent, le priant de s'en entremettre encore ; mais Vivien le refusa, et lui reprocha d'avoir voulu le déshonorer par cette offre. Ce qui pressait ainsi le roi Henri de faire la paix, c'était l'alarme que lui avait donnée le voyage de l'archevêque de Sens et de Gratien ; et il envoya en cour de Rome pour empêcher que ce prélat n'eût la légation dans ses États. Saint Thomas envoya de son côté pour instruire le Pape de tout ce qui s'était passé en cette dernière conférence ; le roi Louis envoya aussi les siens, priant le Pape de ne donner plus de délais au roi Henri ; et l'archevêque de Sens, en personne, le pria de mettre en interdit les États de ce prince, s'il ne rendait la paix à l'Église.

Après que le pape Alexandre eut envoyé en France les nonces Gratien et Vivien, il essaya encore de ramener le roi d'Angleterre par des personnes d'une vertu distinguée : premièrement saint Anthelme, évêque de Belley, et par le prieur de la Grande Chartreuse ; puis par Simon, prieur de la chartreuse du Mont-Dieu, au diocèse de Reims, et Bernard du Coudrai, moine de Grand-Mont. Il manda à ces derniers : Nous vous enjoignons d'aller ensemble trouver le roi d'Angleterre, deux mois après la réception de cette lettre, s'il est deçà la mer, et de lui donner les avis nécessaires, en lui présentant nos lettres monitoires. Que s'il ne vous écoute pas, vous lui donnerez nos lettres comminatoires, et lui déclarerez que, si avant le commencement du carême prochain, il ne se réconcilie pas avec l'archevêque de Cantorbéri, nous n'empêcherons plus ce prélat d'employer la sévérité des censures ecclésiastiques. La lettre est datée de Bénévent, le 25me de mai 1169, et le premier jour de carême de l'année suivante 1170 devait être le 18me de février [1].

Simon et Bernard virent deux fois le roi d'Angleterre : la première pour lui présenter la lettre monitoire du Pape, et la seconde avec la lettre comminatoire ; mais, ni en l'une ni en l'autre occasion,

[1] L. 4, *epist.* 1, 2, 4.

ils n'avancèrent rien. Le roi voulait toujours que Thomas promît l'observation des coutumes, sans restriction de l'honneur de Dieu ni de son ordre ; et saint Thomas refusait constamment de lui faire un serment que ses prédécesseurs n'avaient point fait, et d'approuver des coutumes que le Pape avait condamnées.

Saint Thomas s'était plaint amèrement de ce qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre le Pape avait suspendu son autorité ; mais le Pape ayant levé cette suspense, en cas que le roi ne satisfît pas avant le carême, Thomas avança ce terme de quinze jours, et manda à tout le clergé de la province de Cant, que, si le roi ne satisfaisait dans la Chandeleur, ils eussent à cesser dès lors entièrement l'office divin, excepté le baptême des enfants, la pénitence et le viatique, pour lequel on disait la messe à huis clos, sans son de cloches, et les excommuniés mis dehors. Il leur ordonne encore de dénoncer excommuniés plusieurs individus, particulièrement ceux qui retiennent le bien des églises ou reçoivent des bénéfices de la main des laïques. Il écrivit de même au couvent de la cathédrale de Cantorbéri, au chapitre de Douvres et aux monastères de la province, à l'archevêque de Rouen, à son clergé et à son peuple. Il écrivit à l'évêque de Winchester ; et, après avoir marqué qu'il a déjà passé cinq ans en exil et que la négociation des nonces Gratien et Vivien a été inutile, il ordonne à ce vénérable évêque, son suffragant, de faire cesser l'office divin dans tout son diocèse, si le roi ne satisfait à l'Église dans la Purification. Il écrivit de même aux autres évêques, ses suffragants, et joignit à cette lettre les noms des excommuniés, au nombre de vingt-huit, dont le premier, Gilbert, évêque de Londres[1].

Saint Thomas, écrivant au Pape et aux cardinaux, s'était plaint, entre autres choses, que le roi d'Angleterre tournait à son profit les revenus des abbayes et des évêchés vacants, et ne souffrait pas que l'on y ordonnât des pasteurs. Le Pape en écrivit à ce prince une lettre du 9 octobre 1169, où il dit : Nous avons appris que vous tenez en vos mains les évêchés vacants de Lincoln, Bath et Herford, et que vous empêchez que l'on n'y fasse d'élection libre, vous attribuant non-seulement ce qui est à César, mais encore ce qui est à Dieu. C'est pourquoi nous vous prions et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, d'avertir le clergé de ces églises d'y faire des élections canoniques, et de leur donner la protection nécessaire pour cet effet, sans leur nommer les personnes qu'ils doivent élire ; autrement nous serons obligé d'exercer contre vous l'autorité de saint Pierre[2].

[1] L. 4, *epist.* 14, 15, 16 ; L. 3, *epist.* 33, 34, 38, 35, 36, 52. — [2] L. 3, *epist.* 11.

Après que le nonce Vivien fut retourné en cour de Rome, le pape Alexandre, pleinement informé de ce qui s'était passé entre le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéri, particulièrement à la conférence de Montmartre, comprit qu'il fallait presser ce prince d'exécuter ses promesses, par la crainte des censures ecclésiastiques. Pour cet effet, il envoya, le 19 janvier 1170, une nouvelle commission à Rotrou, archevêque de Rouen, et à Bernard, évêque de Nevers, par laquelle il leur enjoint d'aller ensemble trouver le roi, dans un mois après la lettre reçue, pour l'admonester de rendre à l'archevêque la paix et la sûreté entière, et de le recevoir au baiser; de lui rendre, à lui et aux siens, tous leurs biens, et de le faire retourner à son église. Le Pape ajoute : Si le roi, dans quarante jours après l'admonition, n'accomplit pas ce qu'il nous a promis, vous mettrez en interdit tous ses États de deçà la mer ; en sorte qu'il ne s'y fasse aucune fonction ecclésiastique, hors le baptême des enfants et la pénitence des mourants. Quelque temps après la paix faite, vous exhorterez encore le roi à abolir les mauvaises coutumes, principalement celles qu'il a introduites de nouveau ; et, s'il le refuse, vous nous en donnerez avis. Si vous avez une espérance certaine de faire la paix, vous pourrez absoudre tous les excommuniés, à la charge que, si la paix ne s'ensuit pas, vous les remettrez dans l'excommunication. Si le roi ne peut se résoudre au baiser de paix, à cause de son serment, vous exhorterez l'archevêque à se contenter du baiser du prince son fils. Le Pape nomma l'archevêque de Rouen pour l'exécution de cette paix, afin de ne pas donner sujet au roi d'Angleterre de se plaindre qu'il n'eût donné cette commission qu'à des étrangers; mais il manda en particulier à l'évêque de Nevers d'y procéder seul, en cas que l'archevêque de Rouen ne pût ou ne voulût pas y procéder avec lui. Le Pape écrivit au roi d'Angleterre, pour lui donner avis de cette commission. Il en écrivit aussi, le 18me de février, aux évêques de la province de Cant, à l'archevêque d'York et à ses suffragants [1].

Cependant le Pape fut averti que le roi d'Angleterre voulait faire couronner Henri, son fils aîné, par l'archevêque d'York, au préjudice de celui de Cantorbéri, auquel le sacre des rois d'Angleterre appartenait, suivant l'ancienne coutume. C'est pourquoi le Pape écrivit, le 26me de février, à Roger, archevêque d'York, et aux autres évêques d'Angleterre, pour leur défendre, sous peine de déposition, de se mêler de cette cérémonie, tant que l'archevêque Thomas serait en exil. Le Pape écrivit aussi à saint Thomas, pour lui défendre de

[1] L. 5, *epist.* 3, 6, 1, 7, 8.

sacrer le prince ou de permettre à un autre de le sacrer, s'il ne prêtait auparavant le serment que les rois avaient coutume de prêter à l'église de Cantorbéri, et s'il ne déchargeait tout le monde de l'observation de ses coutumes et du serment qu'il avait exigé en dernier lieu. Saint Thomas avait lui-même fait solliciter ces lettres en cour de Rome ; et, les ayant reçues, il les adressa à Robert, évêque de Worchester, son suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'archevêque d'York, aux autres évêques, et de leur défendre, de la part du Pape, de sacrer le prince. Saint Thomas en écrivit aussi directement à tous les évêques d'Angleterre et de Galles, et en particulier à l'évêque de Winchester [1].

Vers le même temps, le saint archevêque envoya secrètement en Angleterre consulter le saint ermite Godric, que déjà nous avons appris à connaître, et qui avait le don de prophétie. Il lui fit demander quelle serait la fin de ses maux. L'envoyé fut près de huit jours sans pouvoir parler au saint ermite, qui enfin lui fit ouvrir sa porte, et lui dit : Dites à votre maître qu'il ne se trouble point : il rentrera bientôt dans les bonnes grâces du roi, il sera rétabli avec honneur dans son église, et les Anglais en auront plus de joie qu'ils n'ont été affligés de son exil. Il est vrai que cette sérénité feinte sera troublée par une injustice et une cruauté inouïes; mais Godric ne sera plus en ce monde. Dites-lui encore et répétez-lui que, dans neuf mois, ce qui le regarde sera entièrement fini. Godric fit plusieurs autres prédictions que l'événement vérifia, et découvrit souvent les pensées secrètes ; il guérit des malades et fit plusieurs autres miracles. Enfin, accablé de vieillesse et d'infirmités, il mourut le 21me de mai 1170, jour auquel l'Église honore sa mémoire [2].

Les précautions que le pape Alexandre avait prises touchant le couronnement du jeune roi d'Angleterre n'eurent pas leur effet, et ce prince ne laissa pas d'être sacré par l'archevêque d'York. Les lettres du Pape arrivèrent en Angleterre, mais elles n'y furent montrées à personne. Cependant le roi Henri passa en ce royaume dès le 3me jour de mars, et, quelque temps après, il ordonna que tous les évêques et les seigneurs se rendissent à Londres le 14me de juin. L'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers, prenant le chemin d'Angleterre, écrivirent au roi l'ordre qu'ils avaient reçu du Pape ; et le roi leur manda de ne point s'exposer à la mer, leur promettant de repasser bientôt et d'accorder le projet de paix avec l'archevêque de Cantorbéri. Le dimanche, 14me de juin 1170, tous se trouvèrent à Londres, les évêques et les abbés de toute l'Angleterre, les comtes,

[1] L. 4, *epist.* 42-45. — [2] *Acta SS.*, 21 *maii*.

les vicomtes, les barons, les prévôts et les aldermans, tous en grande crainte, ne sachant quel était le dessein du roi. Le dimanche suivant, 21me de juin, le roi fit chevalier, Henri, son fils, qu'il avait fait venir de Normandie la même semaine, et il le fit sacrer et couronner roi à Westminster. Ce fut Roger, archevêque d'York, qui lui imposa les mains, assisté des évêques de Londres, de Salisburi et de Rochester, qui, toutefois, protestèrent que cette fonction ne porterait aucun préjudice à l'église de Cantorbéri, leur métropole. Au festin du couronnement, le roi servit à table son fils, déclarant qu'il n'était plus roi. Le jeune roi n'avait que quinze ans, et son père lui donna pour conseils les plus grands ennemis de l'archevêque de Cantorbéri. Ensuite il passa la mer, pour se trouver à la conférence qu'il devait avoir avec le roi de France, à la fête de Sainte-Madeleine.

Quand saint Thomas apprit la nouvelle de ce couronnement, il en fut sensiblement affligé, et en fit des plaintes amères au Pape et à tous ses amis de Rome. Il avait déjà un grand sujet de mécontentement, en ce que l'archevêque de Rouen avait absous de l'excommunication l'évêque de Londres, prétendant le devoir faire en vertu de la commission du Pape. Saint Thomas s'en était plaint à l'archevêque même, soutenant qu'il avait excédé son pouvoir, en ce qu'il n'avait point observé les conditions prescrites; et, joignant ces deux sujets de plainte, il écrivit ainsi au cardinal Albert :

Plût à Dieu, mon cher ami, que vous pussiez entendre ce que l'on dit en ce pays-ci à la honte de l'Église romaine! Nos derniers envoyés semblaient avoir rapporté quelque consolation dans les lettres du Pape; mais elles ont été anéanties par d'autres lettres, en vertu desquelles l'évêque de Londres et celui de Salisburi ont été absous. Je ne sais comment il arrive toujours à la cour de Rome que Barabbas est délivré et Jésus-Christ mis à mort. C'est par l'autorité de cette cour que notre proscription a été prolongée jusqu'à la fin de la sixième année. On condamne chez vous de pauvres exilés, et on ne les condamne que parce qu'ils sont pauvres et faibles : au contraire, on absout des sacriléges, des homicides, des voleurs, que saint Pierre même ne pourrait absoudre, je le dis hardiment, puisque Jésus-Christ n'ordonne d'absoudre le pécheur qu'en cas qu'il se convertisse et qu'il fasse pénitence. Ici on les absout, même sans restitution : au contraire, c'est de nos dépouilles que les envoyés du roi font des présents aux cardinaux et aux courtisans. Et ensuite : Je ne veux plus fatiguer la cour de Rome : que ceux-là y aillent, qui en reviennent triomphant de la justice. Plût à Dieu que le voyage de Rome n'eût pas fait périr inutilement tant d'innocents malheureux! Saint

Thomas écrit sur le même ton à Gratien, qui était venu en France l'année précédente en qualité de nonce [1].

Les compagnons de son exil écrivirent de même au cardinal Albert et à Gratien, insistant sur le trop d'indulgence dont le Pape avait usé envers le roi d'Angleterre. Saint Thomas, écrivant au Pape même, lui représente le caractère de ce prince, qu'il était plus facile de vaincre par la sévérité que par la douceur. Enfin, Guillaume, archevêque de Sens, écrivit au Pape que le roi de France et toute l'église gallicane étaient scandalisés de cette conduite du Saint-Siége, où Satan était délié et Jésus-Christ crucifié de nouveau. Il se plaint que le sacre du jeune Henri était une insulte au roi Louis, dont la fille, fiancée à ce prince, n'avait pas été couronnée avec lui, et finit en exhortant le Pape à punir les évêques qui ont commis cet attentat. Le Pape, dans sa réponse à l'archevêque de Sens, lui enjoint de presser l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers d'exécuter leur commission [2].

Mais avant que le Pape eût fait cette réponse ou même reçu les lettres précédentes, la paix était conclue entre le roi d'Angleterre et le saint archevêque de Cantorbéri. Ce prélat en avait marqué les conditions essentielles dans une ample instruction qu'il envoya à l'évêque de Nevers, et qui commence par les avis nécessaires pour se précautionner contre les artifices du roi. Le roi, de son côté, manda à l'archevêque de Rouen qu'il voulait faire la paix suivant le projet que le Pape en avait donné. C'est qu'il voyait qu'il ne pouvait plus reculer, et que les deux prélats de Rouen et de Nevers avaient ordre de mettre en interdit ses États, s'il ne s'accordait dans les quarante jours prescrits.

Les deux prélats donc, ayant appris les intentions du roi d'Angleterre, allèrent à Sens trouver saint Thomas, le 16 de juillet 1170, pour les lui expliquer et lui marquer le jour de la réconciliation. Les deux rois avaient fixé celui de leur conférence au 20 du même mois, sur la frontière de leurs États, en Touraine. L'archevêque de Sens avait conseillé à saint Thomas de venir, avec lui et avec les deux prélats de Rouen et de Nevers, à la conférence des rois, disant qu'il ne pourrait jamais faire sa paix de loin. Thomas avait répugnance d'aller à cette conférence sans y être mandé; toutefois il céda, et les quatre prélats y allèrent ensemble, les trois archevêques de Cantorbéri, de Sens et de Rouen, et l'évêque de Nevers. Les deux rois tinrent leur conférence le lundi 20 de juillet et le mardi suivant, sans faire aucune mention de Thomas, ce qui alarma beaucoup les clercs de

[1] L. 5, *epist.* 20 et 21. — [2] *Ibid., epist.* 22, 23, 24, 26.

sa suite, qui avaient assisté à cette conférence et qui craignaient qu'il n'eût la confusion d'y être venu inutilement. Toutefois, l'archevêque de Sens vint lui dire qu'avec les prélats de Rouen et de Nevers il avait obtenu du roi d'Angleterre qu'il le verrait le lendemain, ajoutant qu'il lui avait paru, à son visage et à ses paroles, entièrement adouci et résolu à se réconcilier de bonne foi.

En effet, le lendemain, jour de Sainte-Madeleine, le roi d'Angleterre vint dès le grand matin au rendez-vous avec une suite nombreuse. Saint Thomas y vint plus tard, accompagné de l'archevêque de Sens et de plusieurs Français, qui étaient venus à la conférence avec leur roi. Dès que le roi Henri aperçut Thomas, il se détacha de sa troupe, alla au-devant et le salua le premier, la tête nue. Après s'être donné la main et s'être embrassés tout à cheval, ils se tirèrent à part, le roi, l'archevêque de Cantorbéri et celui de Sens. Le premier se plaignit au roi des torts qu'on lui avait faits, à lui et à son église, usant de paroles touchantes et convenables à la circonstance. Ensuite l'archevêque de Sens se retira, et le roi s'entretint seul avec Thomas, mais si familièrement, qu'il ne paraissait pas qu'ils eussent jamais été mal ensemble, ce qui surprit agréablement les assistants, jusqu'à leur faire verser des larmes de joie ; mais la conversation fut si longue, que quelques-uns s'ennuyaient.

L'archevêque représenta au roi modestement la mauvaise conduite qu'il avait tenue et les périls où il s'était exposé, et l'exhorta paternellement à rentrer en lui-même, à satisfaire l'Église, à décharger sa conscience et à rétablir sa réputation, attribuant ses fautes aux mauvais conseils plutôt qu'à sa mauvaise volonté. Le roi l'écoutait non-seulement avec patience, mais avec bonté, promettant de se corriger. L'archevêque ajouta : Il est nécessaire pour votre salut, pour le bien de vos enfants et la sûreté de votre puissance, que vous répariez le tort que vous venez de faire à l'église de Cantorbéri en faisant couronner votre fils par l'archevêque d'York. Le roi résista un peu à cette proposition ; et, protestant qu'il ne dirait rien par esprit de dispute, il ajouta : Qui a couronné Guillaume le Conquérant et les rois suivants ? N'est-ce pas l'archevêque d'York ou tel autre évêque qu'il a plu au roi qui devait être couronné ? L'archevêque répondit pertinemment à cette objection par la déduction historique de ce qui s'était passé en Angleterre depuis la conquête des Normands, et montra que, hors certains cas extraordinaires, les archevêques de Cantorbéri avaient toujours sacré les rois, sans que ce droit leur eût été disputé par les archevêques d'York.

Après que saint Thomas eut longtemps parlé sur ce sujet, le roi lui dit : Je ne doute point que l'église de Cantorbéri ne soit la plus

noble de toutes celles d'Occident; et, loin de vouloir la priver de son droit, je suivrai votre conseil et ferai en sorte que, sur ce point et sur tout autre, elle recouvre son ancienne dignité; mais pour ceux qui jusqu'à présent vous ont trahi, vous et moi, je les traiterai, Dieu aidant, comme ils méritent. A ces mots, Thomas descendit de cheval pour se jeter aux pieds du roi; mais le roi, prenant l'étrier, l'obligea de remonter. Il parut même répandre des larmes, et lui dit : Enfin, seigneur archevêque, rendons-nous de part et d'autre notre ancienne amitié, faisons-nous tout le bien que nous pourrons, et oublions entièrement le passé; mais, je vous prie, faites-moi honneur devant ceux qui nous regardent de loin. Et comme il voyait entre ces spectateurs quelques-uns de ceux qui fomentaient la division, il s'approcha d'eux et dit, pour leur fermer la bouche : Comme je trouve l'archevêque parfaitement bien disposé, si de mon côté je n'en use pas bien avec lui, je serai le plus méchant de tous les hommes et je montrerai la vérité de tout le mal qu'on dit de moi. Mais je ne vois point de parti plus honnête ni plus utile que de m'étudier à le surpasser en amitié et en bons offices. Tous les assistants donnèrent de grands applaudissements à ce discours du roi.

Alors il envoya au saint archevêque des évêques de sa suite, lui dire de proposer publiquement sa demande. Quelques-uns lui conseillèrent de remettre le tout à la discrétion du roi; mais le saint ne jugea pas à propos de compromettre la cause de l'Église. Ayant donc tenu conseil avec l'archevêque de Sens et les compagnons de son exil, il résolut de ne point remettre à la discrétion du roi la question des coutumes, les dommages que son église avait soufferts, ni la plainte touchant le sacre du jeune prince. Ainsi, se rapprochant du roi, il le pria humblement, par la bouche de l'archevêque de Sens, de lui rendre ses bonnes grâces, de lui donner paix et sûreté, à lui et aux siens, de lui restituer l'église de Cantorbéri et les terres de sa dépendance, et de réparer l'entreprise du sacre de son fils. Le roi accepta la proposition, et reçut à ses bonnes grâces Thomas et ceux de sa suite, qui étaient présents. Mais la restitution des biens fut différée, parce que le Pape ne l'avait pas ordonnée expressément. Le roi s'entretint encore longtemps avec l'archevêque, suivant leur ancienne familiarité, en sorte que leur conférence dura presque jusqu'au soir. Le roi voulait l'emmener avec lui, disant qu'il lui était avantageux que leur paix fût connue de tout le monde; mais le saint prélat répondit qu'il passerait pour un ingrat s'il ne prenait congé du roi de France et de ses autres bienfaiteurs, et le roi d'Angleterre en convint.

Comme saint Thomas était prêt à se retirer, Arnoul, évêque de

Lisieux, le pressa vivement, en présence du roi, des évêques et des seigneurs, d'absoudre les excommuniés, disant : Comme le roi a reçu en grâce tous ceux qui vous ont suivi, vous devez aussi recevoir en grâce tous ceux qui ont été attachés au roi. Saint Thomas répondit : Il faut nécessairement faire distinction. Entre ceux pour qui vous parlez, les uns sont plus coupables que les autres; les uns sont excommuniés directement, les autres par communication ; les uns par nous ou par leurs évêques, les autres par le Pape, et ceux-ci ne peuvent être absous que par son autorité. Quant à nous, comme nous avons de la charité pour eux tous, quand nous aurons ouï le conseil du roi, nous espérons travailler de telle sorte à leur réconciliation, que, si quelqu'un n'y est pas compris, il ne devra l'imputer qu'à soi-même. Un des excommuniés répondit à ce discours avec hauteur ; et le roi, craignant que l'on ne s'échauffât de part et d'autre, tira à part l'archevêque, et le pria de ne pas s'arrêter aux discours de telles gens. Ainsi on se sépara pacifiquement, après que saint Thomas eut donné sa bénédiction au roi.

Ce récit est tiré de la lettre que saint Thomas écrivit au Pape, pour lui faire part de sa réconciliation avec le roi. Il y ajoute : J'ai appris depuis, que l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers ont chargé l'évêque de Sées, qui passe en Angleterre, d'absoudre ceux que j'ai excommuniés; mais je ne sais s'ils lui ont prescrit la formule que vous leur avez donnée, ou s'il la suivra. S'ils sont absous autrement, il sera nécessaire que vous y portiez remède ; car rien n'affaiblit tant l'Église que l'impunité de pareils attentats par la tolérance du Saint-Siége. Il avait dit auparavant : J'attendrai en France jusqu'au retour de ceux que j'ai envoyés pour recevoir la restitution de nos domaines, n'étant pas d'avis de retourner auprès du roi, tant qu'il aura un pied de terre à l'Église ; car c'est par cette restitution que je verrai s'il agit sincèrement. Je ne crains pas toutefois qu'il manque à tenir sa parole, s'il n'en est empêché par les conseils de ceux à qui leur conscience ne permet pas de se tenir en repos. Il paraît en effet que le roi était bien intentionné pour l'exécution de cette paix, par l'ordre qu'il envoya au jeune roi, son fils [1].

En écrivant au Pape, saint Thomas écrivit aussi à quatre cardinaux de ses amis, pour leur faire part de cette heureuse nouvelle ; mais surtout au sous-diacre Gratien, qui s'était si bien conduit dans sa nonciature. Il lui dit en confidence ces paroles remarquables, qui respirent si bien toute la foi des saints : Parce que l'Église romaine a mis sa sûreté dans la crainte, elle a égard aux personnes et ne s'op-

[1] L. 5, *epist.* 45 et 43.

pose point aux injustices. C'est pour ce sujet que les fléaux de Dieu les plus rudes et les plus insupportables viennent sur elle : en sorte qu'elle est errante, qu'elle fuit devant ses persécuteurs et subsiste à peine au milieu des maux qui l'accablent. Et ensuite : Ayez soin que les lettres les plus pressantes et les plus efficaces que le Pape a écrites au roi d'Angleterre pour la cause de l'Église soient insérées dans le registre, afin de servir d'exemple à la postérité [1].

Cependant le Pape, ayant appris le couronnement du jeune Henri, écrivit au saint archevêque Thomas, pour lui déclarer que cette entreprise de l'archevêque d'York, faite contre sa défense, ne porterait aucun préjudice au droit de l'église de Cantorbéri. Ensuite il écrivit à Roger, archevêque d'York, et à Hugues, évêque de Durham; et, après s'être plaint de la persécution que le roi d'Angleterre faisait souffrir à l'Église, il se plaint en particulier de ce que Roger a sacré le jeune prince dans une autre province, au mépris de l'archevêque absent, et de ce qu'en cette cérémonie, loin de faire promettre au nouveau roi de conserver la liberté de l'Église, on lui a fait confirmer par serment les prétendues coutumes du royaume. Il reproche aux prélats leur faiblesse de l'avoir souffert, et, pour punition, les suspend de toute fonction épiscopale. Quant aux évêques de Londres et de Salisburi, il déclara qu'ils étaient retombés dans l'excommunication, permettant toutefois à l'archevêque Thomas de les absoudre [2].

Mais quand le souverain Pontife eut appris la réconciliation du roi et de l'archevêque, il écrivit à ce prince pour lui en témoigner sa joie et l'exhorter à rendre ses biens à l'église de Cantorbéri, à réparer les torts qu'il lui avait faits, et à faire donner satisfaction à l'archevêque par le roi son fils. Les cardinaux auxquels saint Thomas avait donné part de cette paix lui en firent aussi leurs compliments, témoignant toutefois qu'ils se défiaient de l'exécution, et l'exhortant à la faciliter par sa douceur. Le Pape lui manda de plus, au mois d'octobre, que, si le roi n'exécutait pas la paix, il lui donnait pouvoir d'exercer les censures ecclésiastiques sur les personnes et les lieux de sa légation, excepté le roi, la reine, son épouse, et ses enfants; et il manda dans le même temps aux archevêques de Sens et de Rouen d'avertir le roi dans vingt jours d'exécuter la paix, et, s'il ne le faisait dans un mois après la monition, de mettre en interdit toutes ses terres de deçà la mer [3].

Saint Thomas vit encore deux fois le roi d'Angleterre : première-

[1] L. 5, *epist.* 48, 49, 50, 51, 47. Baron., an. 1170. — [2] L. 5, *epist.* 34, 67, 66, 65. — [3] *Ibid., epist.* 59, 56, 57, 60, 61, 29, 31.

ment à Tours, où le roi était venu conférer avec Thibaut, comte de Blois. Le roi vint au-devant de l'archevêque, mais il ne parut pas le regarder de bon œil, et le lendemain il fit dire dans sa chapelle une messe des morts : ce que l'on crut qu'il avait fait de peur que l'archevêque ne lui offrît le baiser de paix. Ils allèrent ensuite à la conférence avec le comte Thibaut ; et le roi, pressé par ce comte et par le prélat, promit positivement la restitution des terres de l'Église ; mais il voulait que l'archevêque retournât auparavant en Angleterre, pour voir comment il s'y conduirait. Quelques jours après, saint Thomas vint encore trouver le roi à Chaumont, entre Blois et Amboise, non pour rien lui demander, mais pour essayer de regagner ses bonnes grâces. En effet, le roi lui fit moins d'honneur, mais lui témoigna plus d'amitié, et ils convinrent qu'il irait incessamment prendre congé du roi de France, pour passer au plus tôt en Angleterre [1].

Cependant il reçut une lettre des agents qu'il avait envoyés en Angleterre, et qui lui rendaient ainsi compte de leur commission : Nous nous présentâmes au jeune roi dans sa chambre, à Westminster, le lundi d'après la Saint-Michel, 5me d'octobre 1170. Avec lui étaient assis le comte Renaud, l'archidiacre de Cantorbéri, celui de Poitiers, Guillaume de Saint-Jean et plusieurs autres. (Les deux archidiacres étaient des plus grands ennemis du saint archevêque.) Quelques-uns, du nombre desquels était le comte Renaud, ayant ouï la nouvelle de la paix, en rendirent dévotement grâces à Dieu. Après que les lettres du roi eurent été lues, le roi, son fils, dit qu'il en prendrait conseil, et on nous fit retirer. Puis on nous rappela, et votre archidiacre nous dit de la part du jeune roi : Raoul de Broc et ses serviteurs se sont mis en possession, par ordre du roi, mon père, des terres de l'archevêché et des revenus des clercs de l'archevêque : nous ne pouvons savoir l'état des lieux que par le rapport de ses officiers ; c'est pourquoi nous vous marquons le jeudi, lendemain de Saint-Calixte, 15me d'octobre, pour l'exécution plus entière de ce mandement. La lettre ajoute : Le roi a mandé à l'archevêque d'York, aux évêques de Londres et de Salisburi, et à quatre ou six personnes des églises vacantes, d'élire des évêques, suivant le conseil de ces prélats, et de les envoyer au Pape pour les sacrer au préjudice de votre église. Les agents conclurent, en priant instamment saint Thomas de ne point revenir en Angleterre que sa paix avec le roi ne fût mieux affermie. Le saint envoya au Pape cette lettre de ses agents, lui demandant de nouveaux pouvoirs pour presser le roi d'Angleterre [2].

[1] *Vita*, l. 3, c. 2. L. 5, *epist.* 63. — [2] *Ibid.*, *epist.* 53.

Il écrivit aussi à ce prince, se plaignant, mais d'une manière très-amicale et paternelle, que les effets ne répondaient pas aux promesses ni à l'ordre qu'il avait envoyé au roi son fils. La restitution, dit-il, a été différée au dixième jour, sous prétexte que Raoul (Ranulfe), en attendant, ravage les biens de l'église, et serre publiquement nos provisions de bouche dans le château de Saltwode. Il s'est vanté devant plusieurs personnes que je ne jouirai pas longtemps de votre paix, et que je ne mangerai pas un pain entier en Angleterre, avant qu'il m'ôte la vie. Vous le savez, seigneur, c'est se rendre participant d'un crime que de ne pas le réprimer quand on peut. Et que peut ledit Ranulfe, s'il n'est armé de votre autorité? Ce qu'il a répondu au roi votre fils, votre discrétion, quand elle le voudra, pourra le savoir et en juger. Enfin, il est manifeste que la sainte église de Cantorbéri, la mère de toute la Bretagne, périt par lui en haine de notre tête. Eh bien, pour qu'elle ne périsse pas, mais qu'elle échappe, nous présenterons notre tête pour elle, Dieu aidant, et à Ranulfe et à ses complices, prêt non-seulement à mourir pour Jésus-Christ, mais à souffrir mille morts, avec tous les tourments, s'il daigne nous en faire la grâce. J'avais résolu, seigneur, de retourner vers vous; mais la nécessité me presse, malheureux, de me rendre à cette malheureuse église; j'y retournerai par votre permission; peut-être, pour qu'elle ne périsse, y périrai-je, à moins que votre piété ne me donne promptement une autre consolation. Mais soit que je vive ou que je meure, je suis et serai toujours à vous dans le Seigneur; et, quoi qu'il nous arrive, à moi et aux miens, je prie Dieu qu'il répande ses bénédictions sur vous et sur vos enfants [1]. C'est la dernière lettre que nous ayons de ce saint prélat au roi Henri II, lettre faite pour adoucir le cœur même d'un Pharaon.

Il envoya devant, Jean de Salisburi, qui arriva le 15me de novembre. Il trouva que, trois jours auparavant, on avait saisi les biens de l'archevêque, après en avoir ôté la régie à ses agents, et que l'on avait publié dans les ports une défense de laisser passer aucun des siens pour sortir d'Angleterre. D'un autre côté, les officiers du roi avaient donné ordre que l'archevêque et les siens ne trouvassent à leur retour que les maisons vides et en décadence, et les granges ruinées; de plus, ils avaient pris, au nom du roi, tous les revenus jusqu'à la Saint-Martin, quoique la paix eût été faite à la Sainte-Madeleine. En même temps, chose bien peu épiscopale, l'archevêque d'York et l'évêque de Londres, se joignant aux autres ennemis de saint Thomas, avaient envoyé au roi, pour le prier de ne pas le laisser revenir en Angleterre

[1] L. 5, *epist.* 54. Baron., an. 1170.

qu'il n'eût renoncé à sa légation, qu'il n'eût rendu au roi toutes les lettres qu'il avait obtenues du Pape, et promis d'observer inviolablement les droits du royaume, c'est-à-dire ces coutumes condamnables, première cause de la persécution. Ces prélats courtisans disaient que, sans ces précautions, son retour serait préjudiciable au roi. Par une autre manœuvre, ils avaient fait appeler de chacune des églises vacantes six personnes ayant pouvoir d'élire un évêque au nom de la communauté, afin que les élections fussent faites au gré du roi, et que, si Thomas s'y opposait, il encourût sa disgrâce [1].

Cependant plusieurs seigneurs français fournirent au saint homme l'argent et les autres choses nécessaires pour son voyage. Avant de partir, il vint à Paris pour remercier le roi de France, et logea dans l'abbaye canoniale de Saint-Victor, où l'on a conservé jusque dans ces derniers temps un de ses cilices. Comme on était dans l'octave de Saint-Augustin, patron de l'abbaye, on le pria de prêcher, et il fit un beau discours sur ces paroles du psaume 75 : Il a choisi pour sa demeure le lieu de la paix. En prenant congé du roi de France, il lui dit : Je vais chercher la mort en Angleterre. Le bon roi lui répondit qu'il le croyait de même, et le pressa beaucoup de rester dans ses États, lui promettant de pourvoir à tout ce qui lui serait nécessaire. Le saint archevêque, en le remerciant de sa royale bienveillance, lui dit que la volonté de Dieu devait s'accomplir avant tout.

Enfin il vint à Rouen, par ordre du roi d'Angleterre, espérant, comme on le lui avait promis, y acquitter ses dettes, et être renvoyé en Angleterre avec honneur. Mais Jean d'Oxford, que déjà nous avons appris à connaître pour un homme peu loyal, lui apporta une lettre du roi, par laquelle il le priait de retourner incessamment en Angleterre, et lui donnait le même Jean pour l'accompagner. Saint Thomas obéit, et apprit en route les mauvais desseins de ses ennemis, qui étaient déjà venus à la mer et attendaient le vent favorable, comme lui-même l'attendait de son côté. Ces ennemis étaient l'archevêque d'York et les évêques de Londres et de Salisburi; de plus, pour leur prêter main-forte, il y avait Gervais, vicomte de Cant, Raoul ou Ranulfe de Broc, et Renauld de Varennes, qui menaçaient de lui couper la tête, s'il osait passer. Quelques amis conseillèrent à saint Thomas de ne point s'exposer à ce passage que la paix ne fût mieux affermie. Mais il répondit : Je vois l'Angleterre, et j'y entrerai, Dieu aidant, quoique je sache certainement que je vais y souffrir le martyre. La veille de son embarquement, il envoya les lettres du Pape, portant suspense contre l'archevêque d'York et l'évêque

[1] L. 5, *epist.* 64, 73.

de Durham, avec d'autres lettres qui remettaient dans l'excommunication l'évêque de Londres et celui de Salisburi, et portaient suspense contre tous les évêques qui avaient assisté au sacre du jeune roi. Ces lettres furent rendues à ces mêmes prélats dans le port de Douvres, où ils croyaient que saint Thomas dût aborder [1].

Le vent étant devenu favorable, il s'embarqua à Witsand, près de Calais, la nuit du second jour de l'avent, jour de Saint-André, dernier de novembre 1170, la septième année de son exil. Il arriva heureusement au port de Sandwich, pour éviter ceux qui l'attendaient à Douvres. Le vaisseau qui le portait était remarquable par la croix archiépiscopale qui y était dressée. Et, dès qu'on l'aperçut, une multitude de pauvres qui étaient venus au-devant du saint prélat se mirent à crier : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, le père des orphelins et le juge des veuves! Ils pleuraient tous, les uns de compassion, les autres de joie ; les uns se prosternaient à terre ; les autres, ayant leurs habits retroussés, s'avançaient dans la mer pour le prendre au sortir du vaisseau et recevoir les premiers sa bénédiction. Voilà ce que disaient et faisaient les pauvres.

Mais les gentilshommes qui avaient cru qu'il aborderait à Douvres, apprenant son arrivée à Sandwich, y accoururent promptement. Ils s'approchèrent armés du bâtiment où était le saint archevêque, comme pour lui faire violence. Ce que voyant Jean d'Oxford, il craignit que la honte n'en retombât sur le roi et qu'on ne l'accusât de trahison ; c'est pourquoi il s'avança, et leur défendit, de la part du roi, de faire aucune insulte à l'archevêque ou aux siens, et leur persuada de poser les armes. Ils demandèrent toutefois que les étrangers qui étaient venus avec l'archevêque fissent serment de fidélité au roi et au royaume. Il ne paraissait d'autre étranger que Simon, archidiacre de Sens, qui aurait facilement consenti à prêter le serment. Mais saint Thomas ne le permit pas, craignant les conséquences de ce serment pour le clergé d'Angleterre, et dit qu'il était contre les bonnes mœurs et le droit des gens d'exiger des étrangers de pareils serments. Or, il voyait bien que les officiers du roi étaient en trop petit nombre pour faire violence, parce que le peuple, qui était ravi de son retour avait pris les armes et aurait été le plus fort.

Ces officiers, ayant à peine salué l'archevêque, lui demandèrent, en colère, pourquoi, à son entrée dans le pays, qui devait être pacifique, il avait excommunié et suspendu les évêques du roi, ajoutant que, quand le roi l'apprendrait, il en serait fort irrité. Le prélat répondit doucement qu'il ne l'avait fait que par la permission du roi,

[1] *Vita*, l. 3, c. 3.

pour ne pas laisser impunie l'injure faite à lui et à son église au sacre du jeune roi, et empêcher que cette entreprise ne fût tirée à conséquence. Le nom du roi retint les officiers; ils commencèrent à parler plus modestement, demandant toutefois avec instance l'absolution des évêques. L'archevêque remit à en délibérer à Cantorbéri, où il serait le lendemain, et les officiers se retirèrent.

Le lendemain mardi, premier jour de décembre, saint Thomas partit de Sandwich pour aller à Cantorbéri, qui n'en est qu'à six milles. A peine put-il faire le jour même ce peu de chemin, tant le peuple et principalement les pauvres s'empressaient autour de lui. Les curés venaient au-devant en procession avec des paroisses entières. Étant arrivé à Cantorbéri, il y fut reçu par les moines avec l'honneur convenable, au son des cloches et des orgues, et avec les cantiques de joie; il leur donna à tous le baiser de paix, ayant pris la précaution de faire auparavant absoudre ceux qui avaient communiqué avec les excommuniés.

Les officiers du roi vinrent le jour suivant savoir sa réponse, et, avec eux, les clercs des trois prélats excommuniés, demandant l'absolution de leurs maîtres. Saint Thomas répondit qu'il n'avait pas le pouvoir de lever les censures imposées par le Pape. Toutefois, comme ils le pressaient et le menaçaient de l'indignation du roi, il répondit que, si les évêques de Londres et de Salisburi juraient, selon la forme de l'Église, d'obéir au mandement du Pape, il ferait, pour la paix de l'Église, par le respect du roi et par le conseil des autres évêques, tout ce qui dépendrait de lui, et traiterait les trois prélats avec toute sorte de douceur et de charité, se confiant en la clémence du Pape. Les deux évêques étaient prêts à accepter la condition et à venir se faire absoudre. Mais l'archevêque d'York les en détourna, et leur dit : J'ai encore huit mille livres d'argent comptant que j'emploierai, s'il est besoin, pour réprimer l'arrogance et l'opiniâtreté de Thomas. Ne vous laissez pas séduire. Allons plutôt trouver le roi, qui nous a si fidèlement protégés jusqu'ici. Si vous le quittez pour vous attacher à son adversaire, car il n'y aura jamais entre eux de réconciliation parfaite, il vous regardera toujours comme des transfuges, et vous chassera de vos terres. Que deviendrez-vous alors? En quel pays irez-vous mendier votre pain? Au contraire, si vous demeurez avec le roi, que peut faire contre vous Thomas plus que ce qu'il a fait?

Tel était le raisonnement de l'archevêque d'York, raisonnement plus digne d'un païen que d'un évêque catholique. Les deux évêques de Londres et de Salisburi en furent touchés, et ils partirent tous les trois aussitôt pour aller trouver le roi en Normandie. En même

temps, par une perfidie qui les déshonore à jamais, ils envoyèrent au roi son fils, qui était à Londres, l'excommunié Geoffroi Ridel et quelques autres, pour lui persuader que Thomas voulait le déposer. Mais rien n'était plus loin de sa pensée, comme il l'assure lui-même dans la lettre qu'il écrivit au Pape, contenant la relation de son retour en Angleterre, et qui est sa dernière au pape Alexandre.

Peu de jours après son arrivée à Cantorbéri, il envoya à Londres Richard, prieur de Saint-Martin de Douvres, qui fut son successeur, donner part au jeune roi de son arrivée et lui fit faire ses excuses touchant la suspense des prélats. Ce député fut mal reçu par le jeune prince, dont les ministres ne regardaient que la volonté du roi son père. Saint Thomas ne laissa pas de se mettre en chemin peu de jours après, voulant voir le jeune roi, qui avait été son disciple, et ensuite visiter sa province abandonnée depuis si longtemps. Comme il approchait de Londres, tous les bourgeois vinrent au-devant de lui et le reçurent avec grande joie. Mais il vint deux chevaliers de la part du prince, lui défendre de passer outre et lui ordonner de retourner à son église. Ses ennemis en devinrent plus fiers; et Robert de Broc, frère de Raoul ou Ranulfe, pour insulter au prélat, coupa la queue d'un cheval qui portait quelques ustensiles de sa cuisine.

Le jour de Noël, le saint archevêque monta en chaire et fit un sermon, à la fin duquel il prédit sa mort prochaine, fondant lui-même en larmes, ainsi que tout son auditoire. Mais il prit un ton d'indignation et parla avec véhémence contre les ennemis de l'Église, et en particulier contre plusieurs courtisans du roi-père. Il les excommunia, et nommément les deux frères Raoul et Robert de Broc. Après la messe, il tint table, comme il avait accoutumé les grandes fêtes, avec gaieté ; et, quoique le jour de Noël fût cette année-là le vendredi, il mangea de la viande comme les autres. On voit ici l'antiquité de cette dispense de l'abstinence au jour de Noël.

Cependant l'archevêque d'York et les deux évêques de Londres et de Salisburi, étant arrivés en Normandie peu de jours avant la fête, se jetèrent aux pieds du roi implorant sa justice, et se plaignant amèrement que Thomas abusait de la paix qu'il lui avait accordée, et que, dès qu'il était arrivé, il avait troublé le royaume par les censures qu'il avait publiées contre eux. Le roi dit : Si tous ceux qui ont consenti au sacre de mon fils sont excommuniés, par les yeux de Dieu ! je le suis aussi. Et il entra dans une furieuse colère. Excité donc par les trois prélats courtisans, il commença à maudire tous ceux qu'il avait nourris et comblés de bienfaits, dont aucun ne le vengeait d'un prêtre qui troublait son royaume et voulait le dépouil-

ler lui-même de sa dignité, ajoutant plusieurs reproches contre le saint archevêque.

Alors quatre chevaliers de sa chambre, croyant ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable que de tuer le pontife, en formèrent ensemble la résolution. Ces quatre étaient : Hugues de Morville, Guillaume de Traci, Richard le Breton, et Renaud, fils de l'Ours. Ils firent leur conjuration la nuit de Noël, s'engageant par serment à ce meurtre, et, le jour même de la fête, ils se retirèrent secrètement de la cour. Ils firent telle diligence et eurent le temps si favorable, qu'ils arrivèrent en Angleterre le lundi, jour des Innocents. Ils furent joints par Raoul de Broc, qui les conduisit à son château de Saltwode, à six milles de Cantorbéri. Ils s'associèrent quelques complices, et passèrent la nuit à concerter l'exécution de leur forfait.

Le lendemain mardi, 29me de décembre, ils vinrent à Cantorbéri, et allèrent à l'archevêché, où ils trouvèrent le saint prélat qui avait déjà dîné, et s'entretenait de quelques affaires avec ses moines et ses clercs. Les quatre chevaliers entrèrent dans sa chambre, et, sans le saluer, s'assirent à terre à ses pieds. Après un peu de silence, Renaud dit au nom de tous : Nous venons de la part du roi vous apporter ses ordres. Voulez-vous les entendre en secret ou en public? Comme il vous plaira, dit le saint archevêque. Et Renaud reprit : Nous les dirons donc en secret. L'archevêque fit retirer ceux qui étaient avec lui; mais l'huissier laissa la porte ouverte, afin que ceux qui étaient dehors pussent voir ce qui se passait. Après que les chevaliers eurent dit ce qu'ils voulurent, le saint prélat dit qu'il voulait que plusieurs personnes l'entendissent, et fit appeler les moines et les clercs, mais non les laïques.

Alors Renaud dit : Nous vous ordonnons, de la part du roi, d'aller trouver le roi son fils, et de lui rendre ce que vous lui devez. Je crois l'avoir fait, dit l'archevêque. Non, dit Renaud, puisque vous avez suspendu ses évêques; ce qui fait croire que vous voulez lui ôter la couronne de dessus la tête. Le saint répondit : Au contraire, je voudrais pouvoir lui donner encore d'autres couronnes; et, quant aux évêques, ce n'est pas moi qui les ai suspendus, c'est le Pape. C'est bien vous, dit Renaud, puisque c'est à votre poursuite. Saint Thomas reprit : J'avoue que je ne suis pas fâché si le Pape venge les injures faites à mon église. Ensuite il se plaignit des torts et des insultes qu'il avait reçus depuis la conclusion de la paix, et dit à Renaud : Vous étiez présent, vous et plus de deux cents chevaliers, quand le roi m'accorda de contraindre, par les censures, ceux qui avaient troublé l'Église, à lui faire satisfaction, et je ne puis me dispenser de remplir mon devoir de pasteur. A ces mots, les chevaliers se levèrent

en criant : Voilà des menaces ! et dirent aux moines : Nous vous commandons de la part du roi de le garder ; s'il échappe, on s'en prendra à vous. Ils sortirent aussitôt, et Thomas les suivit jusqu'à la porte de son antichambre, en disant : Sachez que je ne suis pas venu pour m'enfuir, et que je ne crains pas vos menaces. Ils répondirent : Il y aura autre chose que des menaces.

Étant sortis du palais, ils ôtèrent leurs manteaux, et on les vit revêtus de cuirasses. Ceux de leur suite s'armèrent aussi, et, outre leurs épées, ils portèrent des arcs, des flèches, des haches et d'autres instruments pour ouvrir les portes ou les briser. Thomas était tranquille dans sa chambre. Les gens de sa maison, entendant les coups de hache contre la porte, le supplièrent de se réfugier dans l'église par un cloître ou par une galerie. Lui, craignant de manquer l'occasion du martyre, s'y refuse. On allait l'y entraîner de force, quand un des assistants fit remarquer que l'heure des vêpres avait sonné. « Puisque c'est l'heure de mon devoir, dit l'archevêque, j'irai à l'église. » Et, faisant porter sa croix devant lui, il traverse le cloître à pas lents, puis marche vers le grand autel, séparé de la nef par une grille entr'ouverte. On voulut la fermer quand on entendit le cri des assassins. L'archevêque s'y opposa, et dit : L'église de Dieu ne doit pas être barricadée comme une citadelle humaine. C'est en souffrant, non en repoussant les attaques, que nous triompherons. On le supplia avec de grandes instances de se mettre en sûreté dans l'église souterraine, ou de monter l'escalier par lequel, à travers beaucoup de détours, on parvenait au faîte de l'édifice : l'archevêque refusa l'un et l'autre. Pendant ce temps, les quatre assassins entrèrent dans l'église l'épée à la main. Le premier s'écria : Où est le traître ? Personne ne répondit. Il cria de nouveau : Où est l'archevêque ? Aussitôt l'intrépide pontife descendit les degrés du chœur, et dit à haute voix : Me voici ! Je suis l'archevêque, mais je ne suis point un traître. Que voulez-vous ? — Que tu meures ! — Je suis prêt à mourir pour Dieu, pour la justice et pour la liberté de l'Église ; mais je vous défends, au nom du Dieu tout-puissant, de faire le moindre mal à aucun de mes religieux, de mes clercs ou de mon peuple. Tant que j'ai vécu, j'ai pris la défense de l'Église lorsque je l'ai vue opprimée. Puisse-t-elle, par mon sang, recouvrer la paix et la liberté ! Ayant ainsi parlé, il se mit à genoux, et dit : Je recommande mon âme et la cause de l'Église à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints patrons de ce lieu, aux martyrs saint Denis et saint Elphége. Ayant ensuite prié pour les assassins, il inclina un peu la tête et la leur présenta en silence. Comme ils voulaient le tirer de l'église, il leur dit : Je ne sortirai point ; faites ce que vous voudrez. Dans la crainte que le peuple

qui s'attroupait ne mît obstacle à leur dessein, ils se hâtèrent de l'exécuter. L'un des assassins déchargea un coup sur la tête de l'archevêque; Édouard Grim, qui était auprès du saint et qui depuis écrivit sa vie, voulut parer le coup en étendant le bras, qui lui fut presque emporté. Thomas, qui en avait été étourdi, tomba sur ses genoux, soutint sa tête de ses deux mains, resta immobile comme auparavant, et offrit à Dieu de nouveau le sacrifice de sa vie. Alors deux autres assassins lui donnèrent chacun un coup d'épée, et il tomba sur le pavé, près de l'autel de Saint-Benoît. Comme il était près d'expirer, Richard le Breton lui enleva le haut du crâne. Enfin, un exécrable sous-diacre, nommé Hugues et surnommé Mauvais-clerc, lui posa le pied sur le cou, et, avec la pointe de son épée, lui tira la cervelle, qu'il répandit sur le pavé. Ainsi mourut saint Thomas, archevêque de Cantorbéri, dans la cinquante-troisième année de son âge, le mardi 29me de décembre 1170, sur les cinq heures du soir. Il reçut tous ces coups sans proférer une seule parole et sans faire aucun mouvement des pieds ni des mains.

Pendant que les assassins gentilshommes le massacraient dans l'église, d'autres pillaient son palais. Ils rompirent les portes et les serrures, enlevèrent ses chevaux, battirent ses domestiques, ouvrirent les coffres, partagèrent entre eux l'argent, les habits et les autres meubles. Ils emportèrent même les titres de l'église de Cantorbéri, et les donnèrent à Ranulfe de Broc, pour les porter au roi, en Normandie, afin qu'il pût supprimer ceux qu'il trouverait contraires à ses prétentions [1].

« Chrétiens, soyez attentifs, s'écrie à cette occasion Bossuet; s'il y eut jamais un martyre qui ressembla parfaitement à un sacrifice, c'est celui que je dois vous représenter. Voyez les préparatifs : l'évêque est à l'église avec son clergé, et ils sont déjà revêtus. Il ne faut pas chercher bien loin la victime : le saint pontife est préparé, et c'est la victime que Dieu a choisie. Ainsi tout est prêt pour le sacrifice, et je vois entrer dans l'église ceux qui doivent donner le coup. Le saint homme va au-devant d'eux, à l'imitation de Jésus-Christ; et, pour imiter en tout ce divin modèle, il défend à son clergé toute résistance, et se contente de demander sûreté pour les siens. « Si c'est moi que vous cherchez, laissez, dit Jésus, retirer ceux-ci [2].» Ces choses étant accomplies, et l'heure du sacrifice arrivée, voyez comme saint Thomas en commence la cérémonie. Victime et pontife tout ensemble, il présente sa tête et fait sa prière. Voici les vœux solennels et les paroles mystiques de ce sacrifice : « Je suis prêt à mourir,

[1] *Vita S. Thom.* — [2] Joan., 18, 8.

dit-il, pour la cause de Dieu et de son Église, et toute la grâce que je demande, c'est que mon sang lui rende la paix et la liberté qu'on veut lui ravir. » Il se prosterne devant Dieu ; et, comme dans le sacrifice solennel nous appelons les saints pour être nos intercesseurs, il n'omet pas une partie si considérable de cette cérémonie sacrée : il appelle les saints martyrs et la sainte Vierge au secours de l'Église opprimée ; il ne parle que de l'Église ; il n'a que l'Église dans le cœur et dans la bouche ; et, abattu par le coup, sa langue, froide et inanimée, semble encore nommer l'Église [1]. »

Un homme qui n'a pas la foi, ou qui n'a pas une foi bien vive et bien éclairée, serait porté à croire que tout fut perdu pour l'Église par la mort du saint archevêque. Ce sera tout le contraire. « C'est une loi établie, dit encore Bossuet dans le panégyrique de notre saint, que l'Église ne peut jouir d'aucun avantage qui ne lui coûte la mort de ses enfants, et que, pour affermir ses droits, il faut qu'elle répande du sang. Son époux l'a rachetée par le sang qu'il a versé pour elle, et il veut qu'elle achète par un prix semblable les grâces qu'il lui accorde. C'est par le sang des martyrs qu'elle a étendu ses conquêtes bien au delà de l'empire romain ; son sang lui a procuré et la paix dont elle a joui sous les empereurs chrétiens, et la victoire qu'elle a remportée sur les empereurs infidèles. Il paraît donc qu'elle devait du sang à l'affermissement de son autorité, comme elle en avait donné à l'établissement de sa doctrine, et ainsi la discipline, aussi bien que la foi de l'Église, a dû avoir des martyrs. C'est pour cette cause que notre glorieux saint a donné sa vie. Nous avons honoré, ces derniers jours, le premier martyr de la foi ; aujourd'hui nous célébrons le triomphe du premier martyr de la discipline ; et, afin que tout le monde comprenne combien ce martyre a été semblable à ceux que nous ont fait voir les anciennes persécutions, je m'attacherai à vous montrer que la mort de notre saint archevêque a opéré les mêmes merveilles dans la cause de la discipline, que celle des autres martyrs a autrefois opérées lorsqu'il s'agissait de la croyance [2]. »

A la nouvelle du meurtre, toute la ville de Cantorbéri fut consternée. Les riches, saisis de crainte, demeurèrent dans leurs maisons ; mais les pauvres et les gens du peuple accoururent aussitôt à l'église pleurer leur père. Ils lui baisaient les mains et les pieds, ils recueillaient son sang, s'en frottaient les yeux et y trempaient des lambeaux de leurs habits. Ce qui en demeura sur le pavé fut ramassé

[1] Bossuet, *Panég. de S. Thomas de Cantorbéri*, t. 16, p. 591, édit. de Versailles. — [2] *Ibid.*, p. 579.

soigneusement et mis dans un vase précieux, pour le garder dans l'église. Les moines mirent le corps sur un brancard devant l'autel, et passèrent la nuit auprès, en larmes et en prières. Mais, le lendemain matin, on leur vint dire qu'il y avait hors de la ville une grande troupe de gens armés qui voulaient enlever le corps du saint prélat pour le traîner par les rues à la queue des chevaux, le pendre au gibet ou le mettre en pièces et le jeter dans un bourbier. Les moines, alarmés de ce bruit, résolurent de l'enterrer promptement. Ils fermèrent les portes de l'église et portèrent le corps dans la chapelle souterraine, où, l'ayant dépouillé, ils trouvèrent que, sous son habit monastique, il portait un rude cilice, et, ce qui était sans exemple, des fémoraux de même étoffe. Ce spectacle attira de nouveau des torrents de larmes; car on avait ignoré jusque-là qu'il pratiquait cette austérité. On le revêtit par-dessus de ses habits pontificaux ; on le mit dans un tombeau de marbre tout neuf, qui se trouva dans cette chapelle, et on en ferma les portes soigneusement. L'église demeura interdite près d'une année : on couvrit les croix et on dépouilla les autels comme au vendredi saint, et les moines récitèrent l'office dans leur chapitre, sans chanter.

Le roi d'Angleterre, ayant appris la mort de saint Thomas, envoya, peu de jours après, de ses clercs, qui, étant arrivés à Cantorbéri, assemblèrent les moines de la cathédrale, et leur dirent : Le malheur qui est arrivé chez vous, mes frères, a tellement affligé le roi, que, pendant trois jours, il s'est abstenu d'entrer dans l'église, et n'a pris aucune nourriture que du lait d'amandes. Il n'a point reçu de consolation et n'a point paru en public, sachant le tort que fait à sa réputation cette cruelle action des siens, et qu'on ne se persuaderait pas aisément qu'il n'ait point désiré la mort d'un homme dont il s'est plaint si souvent comme du seul qui s'opposât à ses volontés. L'action est détestable et inouïe, et la conduite que le roi a tenue jusqu'ici le justifie assez de n'en être pas complice; mais, ce qui lui donne quelques remords, c'est qu'ayant appris l'excommunication de tous ceux qui avaient assisté au sacre de son fils, lorsqu'il croyait tous les ressentiments étouffés par la paix, il ne put dissimuler sa douleur, ni s'empêcher de s'en plaindre à ses confidents. Ceux-ci partageant son ressentiment et d'autant plus animés que le prélat lui avait plus d'obligation, il s'en trouva quatre qui se retirèrent secrètement et vinrent commettre ce crime, croyant plaire au roi. Or, comme il les connaissait pour les plus emportés et les plus méchants de son royaume, il envoya en diligence après eux pour prévenir ce malheur; mais ils étaient déjà passés, et firent leur coup le jour que le roi croyait les avoir auprès de lui. Voilà, mes frères, ce que nous

avons charge de vous dire, afin que vous n'ayez aucun mauvais soupçon du roi, et que vous demandiez à Dieu le pardon de la faute qu'il peut avoir faite en donnant, par ses discours, occasion à ce crime. Donnez au corps une sépulture honorable : le roi n'a plus de ressentiment contre le mort [1]. Ainsi parlèrent les envoyés du roi d'Angleterre.

Cependant deux docteurs, Alexandre le Gallois et Gontier de Flandre, qui avaient été auprès de saint Thomas jusqu'à sa mort, allèrent en porter la nouvelle au Pape, chargés de plusieurs lettres de recommandation du roi de France; de Thibaut, comte de Blois, et de Guillaume, archevêque de Sens, qui tous demandaient justice au Pape de ce meurtre, traitant le saint prélat de martyr, et témoignant qu'il se faisait déjà des miracles à son tombeau [2]. Le roi d'Angleterre envoya au Pape de son côté; et Arnoul, évêque de Lisieux, un des plus éloquents prélats de son obéissance, écrivit en sa faveur une lettre où il représente la douleur du roi si violente, que l'on craignait même pour sa vie, et prie le Pape de punir les coupables suivant l'énormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce prince. La lettre était au nom de tous les évêques d'Angleterre [3].

Ceux d'entre ces évêques qui étaient excommuniés ou suspens avaient envoyé des députés à Rome pour solliciter leur absolution. Leurs députés avaient quelque espoir de l'obtenir, lorsque arriva à Rome la nouvelle du meurtre de l'archevêque de Cantorbéri. Le pape Alexandre en fut troublé à tel point, que, pendant près de huit jours, les siens mêmes ne purent lui parler. Il y eut une défense générale de donner aux Anglais aucun accès auprès de lui, et toutes leurs affaires demeurèrent en suspens. C'est que le Pape se reprochait d'avoir mal soutenu la cause de l'Église, pour laquelle Thomas avait tant souffert pendant six ans, et d'avoir enfin livré ce prélat entre les mains de ses persécuteurs [4].

Ceux que le roi d'Angleterre envoya pour s'excuser de sa mort furent les évêques de Worchester et d'Évreux, l'abbé de Vallace, l'archidiacre de Salisburi et cinquante autres, entre lesquels était un Templier. Ils furent arrêtés à Sienne, où le comte Macaire ne leur permit pas de passer outre. Cependant ils craignaient fort de ne pas arriver auprès du Pape assez tôt pour empêcher qu'il ne prononçât excommunication contre le roi d'Angleterre, et interdit sur son royaume; car c'est de quoi ce prince était le plus en peine, à cause des suites que ces censures avaient pour le temporel. Or, c'était la

[1] *Gesta post mart.*, c. 1. — [2] L. 5, *epist.* 78, 80, 81. — [3] *Epist.* 79. — [4] *Epist.* 84.

coutume de l'Église romaine de publier les excommunications le jeudi saint, qui n'était pas éloigné. Les envoyés du roi d'Angleterre résolurent donc, par délibération commune, que quatre d'entre eux prendraient les devants pour prévenir le jour fatal, à quelque prix que ce fût.

Ces quatre étaient l'abbé de Vallace, les archidiacres de Salisburi et de Lisieux, et un docteur nommé Henri. Ils partirent de Sienne secrètement, à minuit; et, ayant à grand'peine traversé des montagnes escarpées et des lieux impraticables, ils arrivèrent à Tusculum, où était le Pape, le samedi avant le dimanche des Rameaux, qui, cette année 1171, était le 22 mars, Pâques étant le 28. Le Pape ne voulut point les voir, et la plupart des cardinaux daignèrent à peine leur parler. Toutefois, ils firent tant par les amis du roi, leur maître, que l'abbé de Vallace et l'archidiacre de Lisieux furent admis à l'audience du Pape, comme les moins suspects. Mais, sitôt qu'ils prononcèrent le nom du roi d'Angleterre en saluant le Pape de sa part, toute la cour romaine s'écria : Arrêtez, arrêtez! comme si le Pape n'eût pu entendre ce nom sans horreur. Le soir, ils eurent une audience particulière du Pape, où ils lui exposèrent leur charge, relevant les bienfaits dont le roi avait comblé le défunt archevêque, et les injures qu'il prétendait en avoir reçues. Ce qu'ils répétèrent encore devant tous les cardinaux, et en présence des deux députés Alexandre et Gontier, qui demandaient justice de la mort du saint prélat.

Les députés du roi, voyant approcher le jeudi saint, et sachant certainement que l'on avait très-longtemps délibéré touchant les censures que l'on devait jeter sur lui et sur son royaume, s'adressèrent à quelques cardinaux qu'ils savaient être les plus affectionnés au roi, leur maître, et les conjurèrent de leur découvrir l'intention du Pape. Ils ne leur rapportèrent rien que de sinistre; et les envoyés surent que, ce jour-là, le Pape, de l'avis de tous les cardinaux, avait résolu de prononcer l'interdit contre le roi et contre tous ses États. En cette extrémité, ils essayèrent, par le moyen des cardinaux et des domestiques du Pape, d'obtenir du moins un délai jusqu'à l'arrivée des deux évêques de Worchester et d'Évreux. N'y ayant pu réussir, ils résolurent de prendre sur eux le péril; et, par le moyen des mêmes cardinaux bien intentionnés pour eux, ils firent dire au Pape : Nous avons ordre du roi de jurer en votre présence qu'il s'en tiendra à votre commandement, et qu'il le jurera en personne. Ce jour du jeudi saint, qui, cette année 1171, était le 23me de mars, vers l'heure de none, les envoyés du roi et ceux des évêques furent appelés au consistoire général. Les envoyés du roi firent le serment qu'ils avaient

offert ; les envoyés de l'archevêque d'York et des évêques de Londres et de Salisburi jurèrent de même que leurs maîtres exécuteraient l'ordre du Pape. Et, le même jour, le Pape excommunia généralement les meurtriers de l'archevêque, tous ceux qui leur avaient donné conseil, aide ou consentement, et tous ceux qui leur donneraient retraite dans leurs terres, ou quelque sorte de protection.

Après Pâques, arrivèrent les évêques de Worchester et d'Évreux, qui, après avoir été à la cour de Rome plus de quinze jours, furent appelés pour entendre la réponse du Pape. Il confirma la sentence de l'interdit que l'archevêque de Sens avait prononcé sur les terres de l'obéissance du roi, de deçà la mer, et la sentence de suspense et d'excommunication contre les évêques d'Angleterre, et ajouta qu'il enverrait des légats au roi pour connaître sa soumission. Ensuite, après bien des sollicitations, par l'intercession de quelques cardinaux, et, à ce que l'on disait, moyennant beaucoup d'argent, les envoyés obtinrent que le Pape écrirait à l'archevêque de Bourges que si, dans un mois après le retour des envoyés du roi en Normandie, il n'avait point de nouvelle que les légats aient passé les Alpes, il absoudrait de l'excommunication les évêques de Londres et de Salisburi, après leur avoir fait prêter serment d'obéir aux ordres du Pape : bien entendu qu'eux et les autres demeureraient suspens. C'est ainsi que les envoyés du roi d'Angleterre se retirèrent de la cour de Rome, et ils eurent bien de la peine à obtenir que le Pape lui écrivît [1].

Le roi Henri, ayant appris la résolution du Pape de lui envoyer des légats, se pressa de passer en Angleterre, et donna ordre de garder soigneusement, tant deçà que delà la mer, si quelqu'un se trouvait chargé de lettre d'interdit, de l'arrêter et de le mettre en prison ; et de ne laisser passer aucun clerc, qu'il ne jurât de n'avoir aucun mauvais dessein contre le roi et le royaume. Le roi arriva à Portsmouth le troisième jour d'août, et assembla une armée considérable pour passer en Irlande, où il était appelé pour en être reconnu souverain. Il croyait y être aussi plus en sûreté qu'en Angleterre, contre l'interdit qu'il craignait. En passant, il visita le frère du roi Étienne, Henri, évêque de Winchester, malade à l'extrémité ; ce vénérable prélat lui fit de grands roproches de la mort du saint archevêque, et lui prédit qu'elle lui attirerait plusieurs adversités. Il mourut chargé d'années, le 8me du même mois d'août, ayant rempli le siége de Winchester quarante-deux ans. Il avait, deux ans

[1] L. 5, *epist.* 83 et 84.

avant sa mort, distribué tous ses biens en aumônes, ne gardant que la subsistance absolument nécessaire [1].

Le roi d'Angleterre passa en Irlande avec une flotte de quatre cents voiles; et, le lendemain de son arrivée, 18me d'octobre, il vint avec son armée à Waterford, où il séjourna quinze jours. Là vinrent, à ses ordres, les quatre rois de Cork, de Limerick, d'Oxerick et de Mida, et presque tous les seigneurs d'Irlande, hors le roi de Connaught, qui prétendait en être seul le monarque suprême. Tous les prélats y vinrent aussi, savoir : les quatre archevêques, Gélase d'Armagh, Donat de Cassel, saint Laurent de Dublin, Catholique de Tuam ; les évêques leurs suffragants, au nombre de huit, et les abbés. Ils reçurent tous Henri pour seigneur et roi d'Irlande, et lui firent serment de fidélité, à lui et à ses successeurs, à perpétuité. Dans la suite, le roi d'Angleterre envoya au Pape les lettres des prélats d'Irlande, et obtint la confirmation de ce royaume pour lui et ses successeurs, par l'autorité du Siége apostolique, comme il avait déjà obtenu du pape Adrien IV, en 1156, la permission d'y entrer et de s'en rendre maître [2].

Pendant que le roi Henri était en Irlande et vers le 6me de novembre 1171, il envoya Nicolas, son chapelain, et Raoul, archidiacre de Landaff, tenir un concile général à Cassel, avec les prélats du pays, sous le bon plaisir du Pape. L'archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, ne put s'y trouver à cause de ses infirmités et de son grand âge. Il était en réputation de sainteté, et ne vivait que du lait d'une vache blanche, qu'il faisait mener partout avec lui. En ce concile présida Christian, évêque de Lismor, en qualité de légat du Saint-Siége : on y fit publiquement le rapport des désordres qui régnaient dans le pays, et on les rédigea par écrit sous le sceau du légat ; puis on dressa huit canons, pour y apporter le remède convenable.

On ordonna premièrement que les mariages ne seraient contractés que suivant les lois de l'Église, au lieu que la plupart des Irlandais prenaient autant de femmes qu'ils en voulaient, et souvent leurs proches parentes ; que les enfants seraient portés à l'église pour être faits catéchumènes à la porte, et ensuite baptisés aux fonts par les prêtres, dans de l'eau pure, avec les trois immersions, hors le péril de mort : au lieu qu'auparavant la coutume était, en divers lieux d'Irlande, que, sitôt qu'un enfant était né, son père ou le premier venu le plongeait trois fois dans de l'eau, ou dans du lait, si c'était l'enfant d'un riche ; puis on jetait cette eau ou ce lait, comme sale. On

[1] Gervas., p. 1419. Radulph., *Dicet.*, p. 457. Gir., *Cambr.* — [2] Guill. Neubrig., l. 2, c. 26. Roger, *Hoveden.*, p. 527. Labbe, t. 10, p. 1433.

ordonna encore que l'on payerait à l'église paroissiale la dîme du bétail, des fruits et de tous autres revenus. C'est que plusieurs n'en avaient jamais payé, et ne savaient pas même si elles étaient dues. Que toutes les terres ecclésiastiques seraient exemptes de toute exaction des séculiers, particulièrement des repas et de l'hospitalité qu'ils se faisaient donner par violence. Que les clercs ne seraient point obligés de contribuer avec les autres parents, pour la composition d'un meurtre commis par un laïque. Que tous les fidèles, étant malades, feraient testament en présence de leur confesseur et de leurs voisins, et diviseraient leurs biens en trois parts : une pour leurs enfants, l'autre pour leur femme, la troisième pour leurs funérailles, et aussi pour qu'on prie pour eux. Que ceux qui mourraient avec une bonne confession seraient enterrés suivant l'usage de l'Église, avec les messes et les vigiles. Enfin on ordonna que l'office divin serait partout célébré suivant l'usage de l'église anglicane. Depuis ce temps, l'Irlande prit une nouvelle forme pour le temporel et le spirituel.

Pendant la tenue de ce concile, le roi Henri vint à Dublin vers la Saint-Martin de l'an 1171, et y demeura jusqu'à la Purification de l'année suivante. Là il confirma les décrets du concile de Cassel; et l'archevêque d'Armagh, qui n'y avait pas assisté, y vint trouver le roi et témoigner qu'il se conformait entièrement à ses volontés. Les Irlandais bâtirent au roi un palais de perches à la manière du pays, hors la ville de Dublin, près de l'église de Saint-André, et il y tint sa cour à la fête de Noël. On tint, vers le même temps, à Armagh, un autre concile général d'Irlande, où l'on ordonna de mettre en liberté tous les Anglais qui se trouveraient en esclavage par toute l'île. C'est que le concile fut persuadé que les Irlandais étaient alors soumis à la domination des Anglais en punition de leurs crimes, et particulièrement parce qu'ils avaient accoutumé d'acheter les Anglais des marchands et des pirates, pour les mettre en servitude [1].

Le roi d'Angleterre était encore en Irlande quand les légats que le Pape avait promis d'envoyer pour connaître sa soumission arrivèrent en Normandie. C'étaient deux cardinaux-prêtres, Théoduin, du titre de Saint-Vital, et Albert, chancelier de l'Église romaine, recommandables l'un et l'autre par leur doctrine et par leur vertu. Odon, prieur de l'église du Christ, cathédrale de Cantorbéri, et toute la communauté des moines qui la desservaient, affligés que cette église demeurât si longtemps privée des divins offices, et sachant que les légats attendaient en Normandie le retour du roi, envoyèrent leur demander la permission de la faire réconcilier par les évêques d'An-

[1] Labbe, t. 10, p. 1452-1456.

gleterre. Les légats l'accordèrent, et l'église du Christ fut réconciliée par les évêques d'Exeter et de Chichester, le jour de Saint-Thomas, apôtre, le 21me de décembre 1171, après avoir été interdite depuis le 29me du même mois de l'année précédente. Elle ne laissait pas d'être fréquentée par un grand concours de peuple, à cause des miracles qui se faisaient au tombeau du saint archevêque Thomas, et qui commencèrent vers la fête de Pâques 1171 [1].

Sans l'arrivée des légats, le roi d'Angleterre serait demeuré en Irlande pour achever de la soumettre, en faisant la guerre au roi de Connaught, qu'il aurait aisément vaincu; mais, étant pressé d'aller trouver les légats, il s'embarqua le 17me d'avril 1172, qui était le lendemain de Pâques, et arriva à Saint-David, au pays de Galles. D'Angleterre il passa en Normandie; et, le 17me de mai, il joignit les légats, qui lui donnèrent le baiser de paix. Le lendemain, ils vinrent à l'abbaye de Savigni, près d'Avranches, où tous les évêques et les seigneurs étaient assemblés. Après que l'on y eut longtemps traité de la paix, le roi refusa absolument de prêter le serment que les légats lui demandaient, et se sépara d'eux avec indignation, disant : Je m'en retourne en Irlande, où j'ai beaucoup d'affaires; allez en paix dans mes terres, où il vous plaira, et exécutez votre légation. Les légats, s'étant consultés en particulier, rappelèrent les évêques de Lisieux, de Poitiers et de Salisburi, et, par leur moyen, firent convenir le roi de se trouver avec eux à Avranches, le vendredi suivant. Là, ils s'accordèrent entièrement, et le roi convint de tout ce que les légats lui proposèrent. Mais comme il voulait que son fils y fût pour faire les mêmes promesses, on remit au dimanche suivant, qui était le 22me de mai.

Ce jour, le roi fit publiquement ce serment en touchant les saints Évangiles : Je n'ai ni pensé, ni su, ni commandé la mort de Thomas, archevêque de Cantorbéri; et, quand je l'ai apprise, j'en ai été plus affligé que si j'avais perdu mon propre fils. Mais je ne puis m'excuser d'avoir donné occasion au meurtre par l'animosité et la colère que j'avais conçues contre le saint homme. Or, pour la réparation de cette faute, j'enverrai incessamment à Jérusalem deux cents chevaliers pour la défense de la chrétienté, et ils y serviront un an à mes dépens. Je prendrai même la croix pour trois ans et je ferai le voyage en personne, à moins que le Pontife romain ne me permette de demeurer. Je casse absolument les coutumes que j'ai introduites de mon temps en tous mes États, et défends de les observer à l'avenir.

[1] *Vita S. Thom.*, l. 4, c. 3. Gervas., *Chron.*, an. 1171. L. 5, *epist.* 96. Radulph., *Dicet.*, p. 557.

Je permettrai désormais de porter librement les appellations au Siége apostolique, sans en empêcher personne. Le roi promit encore de rendre à l'église de Cantorbéri toutes ses terres et ses autres biens, comme elle les possédait un an avant que l'archevêque encourût sa disgrâce, et de rendre ses bonnes grâces et leurs biens à tous ceux contre lesquels il avait été irrité à cause de ce prélat. Enfin, il ajouta ces paroles, d'autant plus remarquables que les historiens modernes les ont passées sous silence : De plus, moi et le roi, mon fils aîné, nous jurons que nous recevrons et tiendrons le royaume d'Angleterre du seigneur pape Alexandre et de ses successeurs catholiques, et que nous et nos successeurs à perpétuité nous ne nous réputerons rois d'Angleterre qu'autant qu'ils nous tiendront rois catholiques [1].

Les légats lui enjoignirent de plus, en secret, des jeûnes, des aumônes et d'autres œuvres pénales dont le public n'eut point de connaissance. Le roi accepta tout avec grande soumission, puis il dit devant tout le monde : Seigneurs légats, ma personne est entre vos mains; sachez certainement que, quoi que vous m'ordonniez, soit d'aller à Jérusalem, à Rome ou à Saint-Jacques, soit autre chose, je suis prêt à obéir. Ces paroles touchèrent les assistants jusqu'aux larmes. Ensuite les légats menèrent le roi, de son bon gré, hors la porte de l'église : là il reçut l'absolution à genoux, mais sans ôter ses habits ni être fustigé; puis ils le firent entrer dans l'église.

Pour donner connaissance de tout ce qui s'était passé à quelques personnes du royaume de France, ils ordonnèrent que l'archevêque de Tours et ses suffragants se présenteraient à Caen devant le roi d'Angleterre et les légats, le mardi après l'Ascension. Le jeune roi Henri promit, entre les mains du cardinal Albert, d'observer ce que le roi son père avait juré, et d'accomplir sa pénitence, si le père ne le pouvait par mort ou autrement [2].

Quatre mois après, le 27me de septembre 1172, on assembla dans la même ville d'Avranches un concile où se trouvèrent les deux rois, le père et le fils; Rotrou, archevêque de Rouen, et tous les évêques et abbés de Normandie. Le roi-père y réitéra le serment qu'il avait fait, y ajoutant quelques clauses : Que jamais il ne se retirerait de l'obéissance du pape Alexandre et de ses successeurs, tant qu'ils le tiendraient pour roi catholique. Qu'à Noël prochain, il prendrait la croix pour trois ans, et partirait l'été suivant pour Jérusalem, si le

[1] Præterea, ego et major filius meus, rex, juramus quòd à Domino Alexandro Papâ et ejus catholicis successoribus recipiemus et tenebimus regnum Angliæ; et nos et successores nostri in perpetuum non reputabimus nos Angliæ reges, donec ipsi nos catholicos reges tenuerint. Apud Baron., an. 1172, n. 5. — [2] *Acta Alex.*, apud Baron., 1172.

Pape ne l'en dispensait; mais que s'il était obligé d'aller en Espagne contre les Sarrasins, son voyage de Jérusalem serait d'autant différé. Que cependant il donnerait aux Templiers l'argent nécessaire, suivant leur estimation, pour entretenir à la terre sainte deux cents chevaliers pendant un an. Les légats donnèrent au roi leurs lettres, contenant toutes les clauses de son serment, et il y fit aussitôt mettre son sceau [1].

Le lendemain, les légats tinrent au même lieu le concile avec les prélats et le clergé de Normandie, où l'on publia douze canons, savoir : On ne donnera point à des enfants de bénéfices à charge d'âmes ; ni aux enfants des prêtres les églises de leurs pères. Les églises ne seront point données à ferme, ni à des vicaires annuels; mais on obligera les curés qui le peuvent d'avoir un vicaire. On n'ordonnera point de prêtres sans un titre certain. Le prêtre qui sert une église aura au moins le tiers des dîmes, et les laïques ne prendront rien des oblations. Ceux qui possèdent des dîmes par droit héréditaire peuvent les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'Église. Les clercs n'exerceront point les juridictions séculières, sous peine d'être exclus des bénéfices. Le mari ou la femme ne pourra entrer en religion, l'autre demeurant dans le siècle, s'ils n'ont pas l'âge d'user de leur mariage. On propose l'abstinence et le jeûne de l'avent à tous ceux qui peuvent l'observer, principalement aux ecclésiastiques et aux nobles. On voulait aussi défendre aux prêtres plusieurs exactions sur les biens des mourants, pour les mariages et les baptêmes, et pour l'absolution des excommunications dont ils exigeaient quarante-huit livres ; mais les évêques normands ne voulurent pas recevoir ce décret. En ce même concile, l'archevêque de Tours renouvela ses plaintes contre le prétendu archevêque de Dol, mais le clergé breton de Dol lui résista opiniâtrément [2].

Cependant il s'opérait une infinité de miracles au tombeau de saint Thomas de Cantorbéri : on voyait des morts ressuscités ; la vue rendue aux aveugles, l'ouïe aux sourds ; des lépreux et d'autres malades guéris, des démoniaques délivrés. Les ennemis mêmes du saint, ses anciens persécuteurs, y accouraient, pour obtenir par son intercession le pardon de leurs fautes, ainsi que d'autres grâces. Le pape Alexandre fut informé de ces miracles, premièrement par la voix publique, puis par le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi, et enfin par celui de ses deux légats, Albert et Théoduin, qui en étaient d'autant mieux instruits qu'ils étaient plus près du lieu. Sur

[1] Labbe, t. 10, p. 1457. — [2] *Ibid.* et seqq.

ces assurances donc, et sur la connaissance que le Pape avait d'ailleurs des vertus du saint prélat, après avoir pris le conseil des cardinaux, il le canonisa solennellement dans l'église, le jour des Cendres, 21me de février 1173, en présence d'une grande multitude de clercs et de laïques. Il ordonna qu'il serait mis au nombre des martyrs, et que sa fête serait célébrée tous les ans le jour de sa mort, 29me de décembre, comme elle l'est encore par toute l'Église catholique. C'est ce que l'on voit par deux bulles datées de Segni, le 12me de mars, et adressées, l'une aux moines de l'église métropolitaine de Cantorbéri, l'autre au clergé et au peuple de toute l'Angleterre [1].

Tandis que le Tout-Puissant glorifiait son serviteur et son martyr par de nombreux et éclatants miracles, il punissait ses meurtriers d'une manière également surprenante. Ils périrent tous les quatre dans les trois ans qui suivirent le martyre du saint pontife, et qui finissent cette année 1173. Dès qu'ils eurent commis le crime, n'osant plus retourner à la cour, ils se retirèrent à une terre de Hugues de Morville, l'un d'entre eux, dans la partie occidentale de l'Angleterre. Ils y demeurèrent jusqu'à ce que l'horreur que les gens du pays avaient pour eux leur devînt intolérable. Personne ne voulait manger avec eux, ni leur parler. Les restes de leurs repas étaient jetés aux chiens, qui même, à ce qu'on disait, n'y touchaient pas. Après bien du temps, ces quatre homicides, pressés du remords de leur conscience, allèrent trouver le pape Alexandre, qui leur imposa pour pénitence le pèlerinage de Jérusalem. Guillaume de Traci, l'un d'entre eux, demeura en Italie, prétendant faire sa pénitence deçà la mer. Il tomba malade, à Cosence en Calabre, d'une maladie horrible, où les chairs, principalement des bras et des mains, tombaient par pièces et laissaient les os à découvert. Il témoignait un grand regret de son crime et invoquait incessamment le nouveau martyr, comme le rapporta depuis l'évêque de Cosence, qui avait été son confesseur en cette maladie. Les trois autres allèrent jusqu'à Jérusalem, où, peu de temps après, ils moururent pénitents, et furent enterrés devant la porte du temple, avec cette épitaphe : Ci-gisent les malheureux qui ont martyrisé le bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéri [2].

Cependant le siége du saint archevêque était toujours vacant, quoique Odon, prieur du chapitre, eût fait dès l'année précédente tout son possible pour procurer une élection canonique. Le roi craignait qu'on ne donnât pour successeur à saint Thomas quelque homme ferme et imitateur de sa conduite, et il voulait faire élire l'évêque de

[1] L. 5, *epist.* 92 et 93. Baron., an. 1173. — [2] Roger, *Annal.*, p. 522. *Gesta post mart.*, c. 9.

Bayeux, homme simple et auquel il était facile de faire changer de sentiment.

Enfin on tint à Londres une assemblée des évêques d'Angleterre, au mois de février 1175, où le prieur Odon se trouva avec quelques-uns de ses moines, et ils élurent solennellement Roger, abbé du Bec. Les évêques y consentirent; on eut aussi l'agrément du roi; mais on ne put jamais résoudre l'abbé Roger à accepter, quoique le roi et les légats l'en pressassent instamment, et il fut déchargé de l'élection le 5me d'avril. Vers la fin du même mois, les évêques et le clergé d'Angleterre furent encore convoqués à Londres, pour remplir les siéges vacants, qui étaient au nombre de sept. On élut premièrement six évêques au gré du roi et des courtisans, savoir : Richard, archidiacre de Poitiers, pour Winchester; pour Éli, Geoffroi Ridel, archidiacre de Cantorbéri; pour Hereford, Foliot, archidiacre d'Oxford; pour Bath, Renaud, archidiacre de Salisburi; pour Lincoln, Geoffroi, fils naturel du roi, qui jouit sept ans des revenus de cette église, dont il était archidiacre, sans en être sacré évêque; pour Chichester, on élut Jean de Grenlord, doyen de la même église.

A la fin on parla d'élire un archevêque de Cantorbéri. Le prieur Odon demanda qu'il fût tiré du sein de l'église même. Après plusieurs propositions, on convint de consulter le roi, qui était en Normandie. Puis, dans un autre concile de Londres, qui fut tenu à Westminster, on élut canoniquement Richard, prieur de Douvres. Il était né en Normandie; et, après avoir étudié les arts libéraux, il fut reçu moine de Cantorbéri. Il servit l'archevêque Thibaud en qualité de chapelain, avec saint Thomas; et, comme il se rendait agréable à tout le monde, on lui donna le prieuré de Saint-Martin de Douvres, dépendant de l'église de Cantorbéri. Il fut élu archevêque le dimanche de l'octave de la Pentecôte, qui était le 3me jour de juin. Le samedi suivant, il fut reçu solennellement à Cantorbéri, où tout était prêt pour le sacrer le lendemain, quand on apporta une lettre du jeune roi, adressée au chapitre de Cantorbéri, dans laquelle il disait : J'ai appris que mon père prétend établir dans votre église et dans celles de la province, des personnes peu convenables; et, parce qu'on ne le peut faire sans mon consentement, puisque je suis sacré roi, j'en ai appelé au Saint-Siége et dénoncé mon appel aux cardinaux-légats, Albert et Théoduin, qui, comme personnes prudentes, y ont déféré. J'ai aussi signifié mon appel aux évêques de Londres, d'Exeter et de Worchester, et je le réitère en votre présence. Cet appel obligea de différer le sacre de Richard. Il envoya des députés au Pape, et peu de temps après alla lui-même le trouver [1].

[1] Gervas., *Chron.*, an. 1172.

Le roi Henri II avait donné longtemps à sa famille l'exemple de l'insubordination envers l'Église, sa mère, et de la persécution envers l'archevêque de Cantorbéri, son père spirituel. Dieu permit que ce mauvais exemple portât des fruits qui en fussent la punition. Henri avait montré à ses enfants, dans leur plus jeune âge, une tendresse portée à l'excès; mais comme ils grandissaient, le père indulgent s'était changé graduellement en souverain despotique et soupçonneux. La reine Éléonore lui avait donné quatre fils, à chacun desquels ses vastes domaines offraient un ample héritage. Henri, l'aîné, était déjà couronné roi d'Angleterre ; le duché d'Aquitaine était assuré à Richard, surnommé Cœur-de-lion ; le duché de Bretagne, à Geoffroi ; et Jean, le plus jeune, quoique les courtisans lui donnassent le surnom de *Sans-Terre,* était destiné par son père à être roi d'Irlande. Nous avons vu qu'après avoir fait couronner son fils aîné l'an 1170, le roi Henri le servit à table, *déclarant qu'il n'était plus roi* [1]. Cette déclaration ne fut point oubliée par le fils. Une autre circonstance était venue s'y joindre. En faisant couronner son fils aîné, Henri n'avait pas fait couronner sa jeune femme, Marguerite, fille du roi de France. Celui-ci s'en plaignit comme d'une impardonnable insulte. Pour l'apaiser, on recommença la cérémonie à Winchester, le 27 août 1172. Bientôt après, le jeune roi et la jeune reine allèrent voir leur père, Louis le Jeune, à Paris. A leur retour, ils demandèrent l'immédiate possession de l'Angleterre ou de la Normandie. Le vieux roi, qui ne se souvenait plus de sa déclaration, écouta la demande avec colère et la repoussa avec mépris. Mais depuis longtemps il avait profondément blessé la reine Éléonore. Cette princesse, qu'il avait épousée pour ses vastes domaines plus que pour sa personne, lui avait été passionnément attachée autrefois; mais, depuis quelques années, il l'avait délaissée pour une foule de maîtresses qui se succédaient. Pour se venger de cet affront, Éléonore fomenta le mécontentement de ses fils. A son instigation, le jeune roi Henri, au moment où la cour revenait de Limoges, s'échappa du palais de son beau-père, à Chartres. Avant que trois jours se fussent écoulés, Richard et Geoffroi suivirent les traces de leur frère; et, peu de temps après, il fut certain que la reine Éléonore elle-même, premier moteur de tout ce désordre, avait disparu. Le vieux roi vit donc inopinément s'insurger contre lui toute sa famille [2].

Il envoya l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lisieux à Paris, pour demander le retour de ses fils et proposer au roi de France de

[1] *Vita S. Thom.*, c. 31. — [2] Guill. Neubr., n. 27. Radulph., *Dicet.*, p. 559, 561. Roger, *Hoved.*, p. 305.

se faire arbitre entre eux et lui. Louis le Jeune repoussa la proposition d'une manière bien mortifiante. Voici comment les deux prélats s'en expriment dans une lettre au roi d'Angleterre : Il parle de votre caractère avec franchise et sévérité. Il dit qu'il a déjà été trop souvent la dupe de vos artifices et de votre hypocrisie ; que vous avez souvent, et sous le prétexte le plus léger, violé vos plus sacrés engagements; et que, d'après l'expérience qu'il a de votre duplicité, il est déterminé à ne plus ajouter foi désormais à vos promesses [1].

Il y eut donc une guerre civile entre le roi Henri père et le roi Henri fils. Ce dernier était soutenu par sa mère, la reine Éléonore; par ses deux frères, Richard et Geoffroi ; par son beau-père, le roi Louis de France; par Guillaume, roi d'Écosse ; Thibaut, comte de Champagne; Philippe, comte de Flandre, et son frère, Matthieu, comte de Boulogne. Cette guerre, commencée au mois de juin 1173, dura jusqu'à l'automne de l'année suivante. Le roi Henri II, ainsi attaqué par ses enfants, écrivit au pape Alexandre une lettre mémorable, où il dit : Puisque Dieu vous a élevé à l'éminence de l'office pastoral pour donner la science du salut à son peuple, absent de corps, mais présent d'esprit, je me prosterne à vos genoux pour vous demander un salutaire conseil. Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction ; et, quant à l'obligation du droit féodal, je ne me reconnais sujet qu'à vous. Que l'Angleterre apprenne ce que peut le Pontife romain ; et, puisqu'il n'use pas d'armes matérielles, qu'il défende par le glaive spirituel le patrimoine de Saint-Pierre [2].

Une chose surtout est ici à remarquer. Quand Henri II dit dans sa lettre que le royaume d'Angleterre est de la juridiction du Pape, que le roi d'Angleterre ne reconnaît de seigneur féodal que le Pape, il n'en parle pas du tout comme de quelque chose de nouveau, mais comme d'une dépendance ancienne, connue et avouée de part et d'autre.

Cependant saint Pierre, archevêque de Tarantaise, que nous avons vu se cacher au fond de l'Allemagne, et puis ramené malgré lui dans sa ville épiscopale, continuait à pratiquer les plus hautes vertus et à opérer d'éclatants miracles. Plus il cherchait à fuir le monde, plus le monde l'aimait et le vénérait. Cette affection universelle le remplissait de crainte ; il se rappelait cette parole du Sauveur : Si vous étiez du monde, le monde vous aimerait comme étant à lui. Il déli-

[1] Petr. Bles., *epist.* 153, 154. — [2] Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ ; et quantùm ad feudatarii juris obligationem, vobis duntaxat obnoxius teneor et obstringor. Experiatur Anglia quid possit Romanus Pontifex; et quia materialibus armis non utitur, patrimonium beati Petri spirituali gladio tueatur. Apud Baron., an. 1173, n. 10, et inter *epist.* Petr. Bles., 136.

bérait donc avec les hommes les plus parfaits, s'il ne vendrait pas le peu de chevaux qu'il avait, pour avoir de quoi mieux assister les pauvres. Henri, abbé de Haute-Combe, depuis de Clairvaux et enfin cardinal-évêque d'Albane, consulté à ce sujet, représenta au saint archevêque qu'il pourrait bien faire ses visites à pied dans l'étendue de sa province, mais qu'il lui serait impossible de faire ainsi les voyages plus longs, qu'il ne pourrait éviter. La délibération durait encore, lorsque arriva un courrier du pape Alexandre, avec des ordres pressants au saint archevêque d'aller bien vite en France travailler à réconcilier les deux rois de France et d'Angleterre, dont la division causait tant de maux, la mort des hommes, la désolation des pays, la ruine des églises. Pierre, dont une des vertus était d'obéir toujours et en tout à l'autorité apostolique, partit aussitôt pour la France, accompagné de l'abbé de Cîteaux.

Arrivé à Prully, dans le diocèse de Sens, il y fut retenu malade près d'un mois, rendant toutefois la santé à beaucoup d'autres malades. Comme les peuples accouraient de toutes parts, le saint avertit les religieux du monastère de ne pas s'inquiéter pour la distribution des vivres, attendu que le Seigneur bénirait leurs greniers. Et de fait, les religieux témoignèrent depuis, que, quoique l'on cuisît moins de pain qu'à l'ordinaire, il suffisait néanmoins à toute la multitude. Un chevalier, voyant tout le monde courir au saint pontife, y alla lui-même avec son fils devenu aveugle. Mais avant d'arriver à Prully, son fils voyait déjà. Ils avaient rencontré un homme qui remportait un pain que le saint homme avait béni. Le chevalier, plein de foi, en prit un peu de mie, et en fit un collyre qu'il plaça sur les yeux de son fils, qui aussitôt recouvra la vue. Ils allèrent néanmoins tous deux à Prully, non pour demander au saint la guérison, mais pour l'en remercier.

A Corbeil, saint Pierre de Tarantaise fut logé dans le palais du roi, d'après les ordres du prince. Le commandant du palais avait une fille de cinq ans, boiteuse de naissance. Le saint la guérit par la prière et l'imposition des mains. A Chaumont en Vexin, il trouva le roi Louis et le jeune roi d'Angleterre, Henri, son gendre. Ce dernier accourut au-devant du saint prélat ; et, dès qu'il l'aperçut, il descendit de cheval, courut lui embrasser les pieds, et, malgré sa résistance, lui ôta sa chape ou son manteau, dont plusieurs avaient déjà coupé des pièces. Et comme les moines qui accompagnaient l'archevêque demandaient au jeune prince ce qu'il voulait faire de ce vieil habit dans son trésor : Vous parleriez autrement, répliqua-t-il, si vous saviez combien de malades ont été guéris par sa ceinture, que j'a reçue ces années passées.

Le saint prélat fit plusieurs miracles depuis son arrivée, entre autres le suivant. Un jour qu'il traitait familièrement de la paix avec les deux rois et le comte de Flandre, il vit une pauvre femme qui faisait effort pour arriver jusqu'à lui, mais que les officiers du roi repoussaient. Il la fit approcher, avec son fils de douze ans, mais aveugle depuis sept. Prenant les cheveux de l'enfant et le caressant avec bonté, il lui demanda ce qu'il voulait. Seigneur, lui dit-il, que je voie ! Le saint lui mit dans la main un denier; et, ayant mouillé ses doigts de sa salive, lui fit le signe de la croix sur les yeux et sur la tête, et pria un peu. Les deux rois et les autres le regardaient, et se demandaient s'il le faisait sérieusement. Cependant l'enfant commença à voir, à regarder le denier qu'il tenait, ainsi que les hommes, et s'écria : Je vois, ma mère, je vois ! je vois les hommes et tout ce qu'il y a par ici. La pauvre mère se tourna vers l'archevêque, comme si c'eût été un autel, se mit à genoux, étendit les mains et leva les yeux au ciel, priant ardemment. Le roi de France examina le miracle, et, en ayant reconnu la vérité, se mit à genoux devant l'enfant, en qui il adorait la puissance de Dieu, lui baisa la tête et les yeux, et lui donna son offrande dans la main.

Le jour des Cendres, qui, cette année 1174, fut le 6me de février, les deux rois se rendirent au monastère de Mortemer, de l'ordre de Cîteaux, dans la forêt de Lyons en Normandie. Le saint archevêque y officia et donna les cendres aux deux rois. Il y guérit un chevalier, qui depuis longtemps avait perdu un œil par une blessure. Il fit encore d'autres miracles à Gisors, dans l'abbaye de Lierre et à Haute-Bruyère. Mais ce fut tout le fruit de son voyage, et il ne réussit pas dans la négociation de la paix pour laquelle le Pape l'avait envoyé. A son retour, il tomba malade, et fut obligé de s'arrêter au monastère de Belleval, dans le diocèse de Besançon. Il y mourut le jour de l'Exaltation de la sainte croix, 14me de septembre de la même année 1174, et fut enterré le troisième jour par Évrard, archevêque de Besançon, accompagné de plusieurs abbés. Il avait vécu soixante-treize ans, et rempli pendant trente-trois ans le siége de Tarantaise. L'Église honore sa mémoire le 8me de mai. Sa vie fut écrite, d'après l'ordre du Pape, par l'abbé Geoffroi de Haute-Combe, témoin oculaire [1].

Pendant ce temps, Richard, élu archevêque de Cantorbéri, et Renaud, élu évêque de Bath, arrivèrent à la cour de Rome, pour demander au Pape la confirmation de leur élection et de celle des autres évêques d'Angleterre. Ils y trouvèrent de puissants adversaires, savoir : les envoyés du roi de France et ceux du jeune roi d'An-

[1] *Acta SS.*, 8 *maii.*

gleterre, à la tête desquels était un docteur d'Orléans, nommé Bertier. Le Pape se plaignit fortement de l'absence des autres évêques élus, particulièrement de Geoffroi Ridel, évêque d'Éli. Enfin, après plusieurs contestations, il confirma l'élection de l'archevêque Richard, le dimanche de *Quasimodo*, dernier jour de mars 1174, et, le dimanche suivant, il le sacra de ses mains; puis un autre jour il lui donna le pallium, et, quelque temps après, la primatie et la légation en Angleterre, afin de pouvoir réprimer par les censures les rebelles contre le roi Henri père [1].

Mais la guerre ne laissait pas de continuer; et les Écossais et les Gallois, peuples féroces et anciens ennemis des Anglais, la faisaient avec la dernière cruauté, jusqu'à massacrer les prêtres sur les autels, ouvrir les femmes enceintes et en tirer les enfants à la pointe de leurs lances. Le vieux roi se voyait abandonné de presque tous ses sujets, et n'avait plus guère à sa suite que des étrangers, qui ne le servaient que pour de l'argent. Ainsi pressé de tous côtés, et désespérant presque de conserver ses États de deçà la mer, il voulait sauver au moins l'Angleterre, et y passa au commencement de juillet. Ses affaires n'y étaient guère mieux que sur le continent. Il n'avait pour lui qu'une poignée de monde, tandis que le roi d'Écosse s'avançait avec une armée formidable.

Dans cette extrémité, il eut recours à celui qu'il avait tant aimé, et puis tant persécuté pendant sa vie. Toutes les contrées de l'Europe retentissaient du bruit des miracles qui s'opéraient par les reliques du saint archevêque Thomas. Henri, pour expier son offense, se détermina secrètement à faire un pèlerinage à la tombe du martyr. Ayant pris terre à Southampton, et sans se reposer de ses fatigues, il se mit en route pour Cantorbéri. Il voyagea à cheval toute la nuit, sans prendre d'autre nourriture que du pain et de l'eau; et, au point du jour, il aperçut dans le lointain les tours de l'église métropolitaine. Aussitôt il descendit de cheval, se revêtit sur la chair d'un habit de pénitent, une pauvre tunique de laine, et marcha pieds nus vers la ville, sur un pavé rocailleux et plein de boue. Quand il passa sous les portes, les spectateurs remarquèrent que les traces de ses pas étaient teintes de sang. Il entra dans la cathédrale, descendit dans l'église souterraine et se jeta au pied de la tombe, tandis que l'évêque de Londres montait en chaire et s'adressait aux fidèles qui étaient présents. Le prélat les conjura de croire aux assertions d'un prince qui en appelait aussi solennellement au ciel pour prouver son innocence : Henri n'avait ni ordonné ni concerté la mort du primat;

[1] Roger, *Hoved.*, p. 538. Gervas., an. 1174.

son seul délit était une expression passionnée, qui avait suggéré aux assassins l'idée du meurtre; et, pour ce délit, commis sans intention, il venait maintenant faire pénitence et implorer le pardon du Très-Haut. A la fin de ce discours, le roi se leva et se rendit au chapitre, où les moines du couvent et quelques évêques et abbés s'étaient réunis, au nombre de quatre-vingts. Le pénitent royal, à genoux, confessa devant eux son offense; et chacun d'eux, sur sa demande expresse, tenant une corde à nœuds à la main, en appliqua trois ou cinq coups de discipline sur les épaules du monarque. Ensuite il retourna dans l'église souterraine, devant le tombeau du saint, y demeura prosterné, sans tapis ni quoi que ce fût, pendant tout le jour et la nuit suivante, en prière, et sans prendre aucune nourriture. Après les matines, il visita tous les autels de l'église haute et les corps saints qui y étaient; puis il revint au tombeau de saint Thomas dans le souterrain. Le samedi 12me de juillet, au point du jour, il demanda et entendit une messe en l'honneur du même saint Thomas; puis, le cœur léger et plein de joie, il remonta à cheval et se rendit à Londres, où il arriva le dimanche 13me de juillet.

Mais le défaut de nourriture, joint à ses fatigues d'esprit et de corps, lui causa une fièvre qui le retint quelques jours dans son appartement. La cinquième nuit de sa maladie, il fut réveillé par le bruit que l'on faisait à la porte de sa chambre. Un courrier venait d'arriver avec des dépêches importantes de la part de Ranulfe de Glanville, commandant des troupes anglaises contre les Écossais. Glanville se porte-t-il bien? demanda le roi. Mon maître se porte bien, répondit le courrier, et il tient actuellement sous sa garde votre ennemi, le roi d'Écosse! Répète ces mots, s'écria Henri dans un transport de joie. Le courrier les répéta et donna ses lettres, où Glanville mandait que, le samedi 12me du mois, dans la matinée, il avait fait prisonnier le roi d'Écosse, avec soixante de ses plus illustres seigneurs, avec lesquels il s'amusait à jouter à quelque distance du camp. Henri remarqua et fit remarquer avec une joie extrême que ce glorieux événement avait eu lieu le matin même du jour où, après avoir entendu la messe, il avait quitté, repentant et réconcilié, les reliques de saint Thomas [1].

D'un autre côté, le jeune roi Henri, qui était prêt à passer en Angleterre avec le comte de Flandre, apprenant que son père y était, demeura en Normandie, et s'attacha au siége de Rouen avec le roi de France. Ainsi, trois semaines après le pèlerinage du roi au tombeau de saint Thomas, la guerre cessa dans toute l'Angleterre, et les

[1] Neubr., l. 2, c. 36. Gervas., p. 1127. *Hoved.*, p. 308.

rebelles se soumirent. Henri II repassa en Normandie, vers la Saint-Laurent, 10 août, pour venir au secours de Rouen, bénissant Dieu et saint Thomas, et menant avec lui le roi d'Écosse et trois comtes, ses prisonniers.

Il fut reçu par le nouvel archevêque de Cantorbéri, Richard, qui était venu de Rome, et qui se trouva à son débarquement près de Caen ; et, le jour même, il l'obligea de dîner avec lui. Ce prélat, étant à Caen, excommunia, par l'autorité du Pape, tous les ennemis du roi, sans en excepter personne, pas même le roi, son fils, qu'il en avait averti auparavant. L'archevêque passa ensuite en Angleterre, et arriva le 5me d'octobre à Cantorbéri, où le lendemain il sacra les quatre évêques de Winchester, d'Éli, d'Hereford et de Chichester. Il se contenta de prendre le serment de Renaud, évêque de Bath, qui avait été sacré à Saint-Jean de Maurienne, en revenant d'Italie. En même temps, le roi d'Angleterre fit lever le siége de Rouen, et reçut en ses bonnes grâces ses enfants rebelles, dans une conférence tenue le lendemain de la Saint-Michel, dernier jour de septembre. Ainsi la paix fut rétablie dans tous ses États. Quant au roi d'Écosse, il n'obtint sa liberté qu'en se déclarant vassal du roi d'Angleterre [1].

Henri II se vit ainsi bien récompensé de sa pénitence et de son pèlerinage à Saint-Thomas de Cantorbéri. Le roi Louis le Jeune fit le même pèlerinage en 1179. Voici à quelle occasion. Ce prince, marié en troisièmes noces à la princesse Adèle ou Adélaïde, fille de Thibaut IV, comte de Champagne, et sœur de Guillaume, archevêque de Sens, n'avait point encore de fils vers l'an 1164, et en désirait ardemment un. Il demandait pour cet effet les prières de toutes les personnes pieuses; et, au chapitre général de Cîteaux, il vint se présenter à l'assemblée, se prosterna les mains étendues, et ne voulut point se lever que tous les assistants ne se fussent mis en prière et ne l'eussent assuré, de la part de Dieu, qu'il aurait bientôt un fils. Il naquit en effet à Paris, la nuit du samedi au dimanche, 22me d'août 1165. Il fut baptisé le jour même par Maurice de Sulli, évêque de Paris. Ses parrains furent Hugues, abbé de Saint-Germain des Prés; Hervé, abbé de Saint-Victor, et Eudes, abbé de Sainte-Geneviève; ses marraines, Constance, sœur du roi, comtesse de Toulouse, et deux veuves de Paris. Il fut nommé Philippe et surnommé Dieudonné ; il est plus connu dans l'histoire sous le nom de Philippe-Auguste [2].

En 1179, le roi Louis, se sentant infirme et déjà avancé en âge,

[1] Petr. Bles., *epist.* 69, 47. Gervas., *Rymer.*, l. 1, c. 37. *Hoved. Dicet.* —
[2] *Contin. Aimoin.*, c. ultim. Alber., an. 1165.

car il avait près de soixante ans, assembla à Paris tous les prélats et les seigneurs de son royaume dans le palais de l'évêque Maurice. Lui-même, étant entré seul dans la chapelle, commença par faire sa prière à Dieu, comme il avait accoutumé dans toutes ses actions. Puis, appelant l'un après l'autre les prélats et les seigneurs, il leur communiqua le dessein qu'il avait de faire couronner roi son fils Philippe, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge; et tous approuvèrent sa résolution; mais, le temps de la cérémonie étant venu, le jeune prince, qui n'avait que quatorze ans, s'égara à la chasse, et, s'étant trouvé seul dans la forêt, fut saisi d'une frayeur qui lui donna la fièvre. La maladie devint considérable, et le sacre fut différé.

Cependant le roi Louis, sensiblement affligé, fut averti en songe d'aller en pèlerinage à Saint-Thomas de Cantorbéri, s'il voulait obtenir la guérison de son fils. Il envoya donc demander au roi Henri la permission et la sûreté pour passer en Angleterre. Les ayant obtenues, il se mit en chemin, contre l'avis de plusieurs, accompagné de Philippe, comte de Flandre; Baudouin, comte de Guines; Henri, duc de Louvain, et d'autres seigneurs. Il arriva à Douvres le mercredi 22me d'août 1179, et trouva sur le rivage le roi d'Angleterre, qui le reçut avec grande joie et grand honneur, comme son seigneur et son ami, et le défraya magnifiquement, lui et toute sa suite. Le lendemain, veille de la Saint-Barthélemi, il le conduisit à Cantorbéri jusqu'à la tombe de saint Thomas, où le roi Louis offrit une grande coupe d'or; et, pour les moines, cent muids de vin par an, à perpétuité, payables en France, à Poissy; avec exemption de tous droits pour tout ce qui serait désormais acheté en France à leur usage. Le roi Louis s'en retourna trois jours après, et arriva à Guissand le dimanche 26me d'août.

Il trouva le prince, son fils, guéri, et ordonna à tous les prélats et seigneurs de son royaume de se trouver à Reims, à la Toussaint, pour son sacre. L'archevêque de Reims, Henri de France, frère du roi et disciple de saint Bernard, était mort l'an 1175, et avait eu pour successeur Guillaume aux Blanches mains, archevêque de Sens, le même que nous avons vu se conduire si noblement. Le pape Alexandre venait, en 1179, de le faire cardinal de Sainte-Sabine et légat du Saint-Siége. Ce fut ce nouveau cardinal, oncle maternel du jeune prince, qui fit la cérémonie du sacre, assisté des archevêques de Tours, de Bourges et de Sens, et de presque tous les évêques du royaume. Le jeune Henri, roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, porta devant Philippe, depuis sa chambre jusqu'à l'église, la couronne qu'il devait recevoir. Philippe, comte de Flandre, portait

l'épée, et d'autres seigneurs marchaient devant et après, faisant d'autres fonctions [1].

Le précédent archevêque de Reims, Henri de France, fut toujours pieux et exemplaire; mais il paraît qu'il n'eut pas toujours la prudence et la modération qu'il lui aurait fallu dans son gouvernement. Il eut de grandes difficultés avec les bourgeois de Reims, au sujet de leur commune. Ces difficultés dégénérèrent une fois en guerre ouverte. La paix se rétablit néanmoins assez tôt. Son successeur, Guillaume de Champagne, pour affermir cette paix de plus en plus, accorda aux habitants de Reims une charte, dont voici le préambule: « De même que les seigneurs terriens, en respectant les droits et la liberté de leurs sujets, peuvent acquérir l'amour de Dieu et du prochain ; de même aussi, en violant ou altérant les priviléges obtenus depuis longues années, ils peuvent encourir l'indignation du Très-Haut, perdre la faveur du peuple, et charger leurs âmes d'un fardeau éternel. Nous donc, déterminé par ces motifs, et considérant la soumission et le dévouement que vous, nos chers fils et nos fidèles bourgeois, vous nous avez témoignés jusqu'à ce jour, nous avons jugé à propos de restituer et de confirmer pour toujours, par la garantie de notre autorité, à vous et à vos descendants, les coutumes octroyées il y a longtemps, mais mal gardées à cause des fréquents changements de seigneurs. Nous voulons que les échevins soient restitués à la ville; qu'ils soient élus au nombre de douze, entre les habitants de notre ban, par votre consentement commun; qu'ils nous soient ensuite présentés, et soient renouvelés chaque année, le vendredi saint; enfin, qu'ils prêtent serment de vous juger selon la justice, et de garder fidèlement nos droits en tant qu'il leur appartiendra [2]. » Cette charte, comprenant un grand nombre d'articles relatifs à la police municipale, fut signée l'an 1182 par l'archevêque Guillaume, qui prononça l'anathème contre tout homme qui irait à l'encontre.

Toutefois, malgré ses intentions bienveillantes, il éprouva, sur la fin de sa vie, des dégoûts qui lui furent suscités par les querelles de parti qu'aucune charte ne pouvait éteindre. C'est qu'outre la juridiction de l'archevêque et celle de la commune, le chapitre de la cathédrale avait encore la sienne. De là de fréquents conflits. L'archevêque Guillaume s'en plaignait vivement dans les lettres qu'il écrivait à ses amis. L'un d'entre eux, Étienne, évêque de Tournai, le consolait par cette plaisanterie : « Il y a en ce monde trois troupes

[1] Rigord, *De Gestis Philipp.* Roger, *Hoved.*, p. 592. — [2] Marloti, *Metrop. Rem. Hist.*, p. 417.

criardes et une quatrième qu'on ne fait pas taire aisément : c'est une commune qui veut dominer, des femmes qui se querellent, un troupeau de porcs, et un chapitre divisé d'opinions. Nous nous moquons de la seconde, nous méprisons la troisième ; mais, Seigneur, délivrez-nous de la première et de la dernière [1] ! »

L'empereur Frédéric s'était flatté de séduire et de gagner à son schisme et à son antipape les républiques italiennes de Lombardie, les rois de France, d'Angleterre et de Danemark ; puis, par le moyen de son schisme et de son antipape, de s'assujettir ces républiques et ces rois de telle sorte qu'il fût, lui, le seul souverain et la seule loi sur la terre. Malgré ses ruses et ses violences, il vit avorter tous ses projets. Les rois de Danemark et de France, avec leur confiante loyauté, n'approchèrent du piége qu'on leur tendait que pour s'en éloigner davantage et s'attacher plus étroitement au centre de l'unité catholique.

Le roi d'Angleterre, malgré toute son animosité contre le primat de son royaume et par suite contre le Pape légitime, malgré les avances schismatiques que font ses envoyés au conciliabule de Wurtzbourg, finit par se reconnaître vassal du Saint-Siége et du pape Alexandre. Les républiques italiennes, malgré leurs innombrables et inconciliables rivalités, ne s'en unissent pas moins pour défendre leur liberté commune avec celle de l'Église, relever Milan de ses ruines, bâtir Alexandrie en l'honneur du pape Alexandre, et forcer Frédéric à s'enfuir honteusement par-dessus les Alpes.

Sept ans s'écoulent, de 1168 à 1175, avant qu'il songe à repasser les montagnes. L'an 1165, peut-être pour donner quelque relief à son parti, qu'il voyait condamné et combattu par tous les saints personnages, il convoqua une cour plénière à Aix-la-Chapelle, aux fêtes de Noël, pour lever le corps de Charlemagne et faire prononcer sa canonisation. D'après un diplôme de Frédéric, cette canonisation se fit par l'autorité de l'antipape Gui de Crème, soi-disant Pascal III ; d'après une ancienne chronique, elle se fit par l'autorité du pape Alexandre, ce qui ne peut être vrai, à moins qu'on ne l'entende d'une ratification subséquente, dont on ne voit point de traces. Tout ce qu'on peut alléguer de plus fort en faveur de cette canonisation provoquée par un empereur schismatique et prononcée par un antipape, c'est que les Pontifes romains n'ont jamais réclamé contre. Aussi le culte de Charlemagne demeura-t-il douteux. Dans des églises particulières, comme celle de Cologne, on faisait sa fête comme

[1] *Hist. de Reims*, par Anquetil, t. 1, p. 333.

d'un saint; dans d'autres, comme celle de Metz, on continua de prier pour le repos de son âme [1].

En Bavière, l'excellent archevêque de Salzbourg, Conrad, fils de saint Léopold, margrave d'Autriche, et frère d'Otton de Frisingue, mourut en l'année 1168, le 28[me] de septembre, après avoir beaucoup souffert pour la défense de l'Église catholique, de la part des schismatiques, particulièrement de l'empereur Frédéric, son cousin germain; car ce saint prélat avait toujours combattu le schisme et reconnu le pape Alexandre. On élut, pour lui succéder, son neveu Adalbert, fils de Ladislas, roi de Bohême, par un commun consentement du clergé, des magistrats et du peuple. Adalbert n'était que diacre et encore jeune. Il fut intronisé dans le siége de Salzbourg, le jour de la Toussaint; et, l'année suivante 1169, il fut ordonné prêtre et ensuite archevêque, le 15[me] de mars, par Udalric, patriarche d'Aquilée. Peu de temps après, on lui apporta le pallium de la part du pape Alexandre [2].

En la même année 1169, l'empereur Frédéric tint à Bamberg une diète générale à la Pentecôte, le 8[me] de juin. On y vit les prétendus cardinaux, légats du prétendu pape Calixte III; Jean de Strume, qui venait d'être substitué au prétendu pape Pascal, Gui de Crème, mort le 27 septembre 1168. Dans cette assemblée de Bamberg, du consentement de tous les seigneurs présents, Frédéric fit élire pour roi et couronner comme tel, son fils Henri, sixième du nom, âgé seulement de cinq ans.

Le nouvel archevêque de Salzbourg, ayant été appelé auparavant par l'empereur, vint à cette diète avec le roi de Bohême, son père, et demanda audience; mais elle lui fut refusée. C'est que l'empereur avait résolu de s'emparer de l'archevêché de Salzbourg. Il y vint en effet au commencement du mois d'août. L'archevêque, à la persuasion des seigneurs et principalement du duc d'Autriche, son oncle, voyant la ruine dont étaient menacés les églises et les monastères, céda au temps et se mit à la discrétion de l'empereur. Il lui résigna l'archevêché et tous les droits régaliens, en présence des seigneurs. Ainsi l'empereur disposa à son gré de tous les biens de cette église [3].

La même année et le 27[me] de juin, mourut Gerhoh, abbé de Reichersperg, dans la même province, après avoir gouverné ce monastère pendant près de trente-huit ans, et en avoir vécu soixante-seize. Il était fameux par sa doctrine et sa vertu, et avait soutenu avec un grand courage la cause de l'Église contre les hérétiques et

[1] *Acta SS.*, 28 *jan.* Pagi, an. 1165. — [2] *Chron. Reichersp.*, an. 1168. Pagi, an. 1167. — [3] *Ibid.*, an. 1169.

les schismatiques, sous le pape Innocent II et ses successeurs, jusqu'à Alexandre III [1]. Il reste de lui quelques écrits.

En 1170, Frédéric feignit de vouloir se réconcilier avec l'Église ; mais ce n'était que pour séparer le pape Alexandre de la ligue des républiques italiennes. Le Pape reçut avec plaisir les ouvertures de la paix, mais il ne donna point dans le piége.

Quatre ans après, en 1174, le 26me de mai, Frédéric tint à Ratisbonne la cour la plus célèbre que l'on se souvînt d'avoir jamais vue en Bavière. Il s'agissait de fixer l'état de l'église de Salzbourg, dont l'archevêque Adalbert, attaché au pape Alexandre et odieux à l'empereur, s'était inutilement présenté deux ans auparavant à une diète que l'empereur avait tenue dans la ville même de Salzbourg. Il se présenta à celle-ci avec son oncle Henri, duc d'Autriche. Ce prélat n'avait plus de demeure fixe depuis la mort de Ladislas, roi de Bohême, son père, arrivée l'année 1173 ; car l'empereur s'était emparé de la Bohême. D'ailleurs, plusieurs prélats de Bavière s'étaient élevés contre leur métropolitain, et avaient envoyé secrètement au pape Alexandre des accusations contre lui, demandant sa déposition. Mais le Pape, mieux instruit par la plupart des prélats de la province, soutenait l'archevêque Adalbert.

En cette diète de Ratisbonne, le plus grand adversaire d'Adalbert était Richer, évêque de Brixen. Ayant été élu sans son consentement, il fut aussi sacré malgré lui en cette assemblée, par l'évêque de Gurck. Le lendemain, Richer engagea tous les prélats qui étaient présents à déposer Adalbert, suivant l'intention de l'empereur ; et tous les seigneurs y consentirent, excepté le duc d'Autriche. Aussitôt on élut pour remplir le siége de Salzbourg, Henri, prévôt de Berthesgad. On l'intronisa ; l'empereur lui donna l'investiture, et tous les seigneurs qui tenaient des fiefs de cette église lui en firent hommage, à commencer par le duc de Bavière et le duc de Saxe. Il y eut quelque peu de prélats et d'ecclésiastiques qui ne prirent point de part à cette élection, à cause de son irrégularité ; car la personne de Henri leur eût été agréable, si le siége eût été vacant. Il témoignait beaucoup de piété, il avait de la prudence et de l'éloquence, et avait été élevé dès l'enfance dans la discipline de l'Église ; en sorte que ces qualités lui attiraient l'estime, tant des ecclésiastiques que des séculiers.

L'archevêque Adalbert, ainsi opprimé, porta ses plaintes au pape Alexandre et lui envoya Archembaud, son chapelain, chanoine de Reichersperg, qui avait déjà été deux fois en cour de Rome pour la

[1] Apud Teynagel.

même affaire. Il rapporta trois lettres du Pape, datées d'Anagni, le 8me de septembre : la première à l'archevêque Adalbert, la seconde à Conrad, archevêque de Mayence et son légat en Allemagne, la troisième au prévôt et au chapitre de Salzbourg. Par ces lettres, le souverain Pontife cassa la déposition d'Adalbert, comme faite contre tout droit divin et humain, et par attentat sur l'autorité du Saint-Siége. Il ordonne à son légat de prescrire à l'évêque de Gurck et à celui de Brixen, ainsi qu'au prévôt Henri, un terme dans lequel cet intrus soit obligé de retourner à son église sous l'obéissance de son archevêque, à laquelle il ordonne, au chapitre de Salzbourg, de revenir incessamment. L'opposition de l'empereur empêcha encore quatre ans l'exécution de ces ordres ; mais on voit toujours, particulièrement par ces lettres, que les évêques de Gurck et de Brixen se regardaient comme de l'obéissance du pape Alexandre [1].

Un autre fait nous montre l'autorité du Pape légitime reconnue sur les terres de l'Empire. Raoul, évêque de Liége, était possédé d'une telle avarice, qu'il faisait vendre les prébendes en plein marché, et cela par la main d'un vieux boucher. Un saint prêtre nommé Lambert et surnommé le Bègue, parce qu'il l'était en effet, ne put souffrir ce scandale et commença à déclamer contre, ainsi que contre les mœurs corrompues du clergé. Il avait peu de lettres, mais il était animé d'un grand zèle : toute la ville fut émue de ses prédications; on le suivait en foule et il convertit un grand nombre de pécheurs. Les principaux du clergé en furent irrités, et, ayant délibéré ensemble, ils s'adressèrent à l'évêque, qui envoya l'arrêter prisonnier. Comme on le menait par l'église de Notre-Dame, quelques prêtres et quelques clercs le piquaient de leurs stylets à écrire, et l'égratignaient avec les ongles. Il leva les yeux vers l'autel, et dit en soupirant : Hélas ! le temps approche où les pourceaux fouilleront la terre sous toi. Ce qui fut confirmé par l'événement. L'évêque le fit donc enfermer dans le château de Rivogne, où il traduisit les Actes des apôtres de latin en français. Ensuite, d'après le conseil du clergé, l'évêque consentit que Lambert fût envoyé à Rome, pour faire punir sa témérité de s'être attribué l'autorité de prêcher. Mais le pape Alexandre, connaissant ses bonnes intentions et qu'on ne le poursuivait que par envie, lui donna la permission de prêcher et le renvoya honorablement chez lui.

Ce pieux prêtre avait assemblé des femmes et des filles auxquelles il avait persuadé de vivre en continence, et que, de son nom, l'on appelle béguines. Cette institution continue dans la Belgique, où

[1] *Chron. Reichersp.*, an. 1172 et 1174.

l'on voit avec édification plusieurs communautés de personnes de ce sexe, qui, sans engagement de vœu perpétuel, vivent ensemble, s'appliquant à la prière et au travail. Dans le moment où nous écrivons ces paroles, 1842, il y a dans la seule ville de Gand deux béguinages ou communautés de béguines, l'une de onze cents personnes, l'autre de trois cents. Lambert le Bègue mourut à Liége, en 1172, et fut enterré dans l'église de Saint-Christophe, qu'il avait bâtie, et où il fonda sa première communauté de béguines [1].

Ce qu'il y a peut-être de plus merveilleux encore, c'est que les prédications du saint prêtre contre les désordres du clergé ne demeurèrent pas tout à fait sans fruit. Quelques années plus tard, 1188, le cardinal Henri, évêque d'Albane, que déjà nous avons appris à connaître comme abbé de Haute-Combe, étant venu à Liége, prêcha si fortement contre les mêmes désordres du clergé, particulièrement la simonie, que soixante-six chanoines résignèrent leurs bénéfices, et que l'évêque Raoul prit la croix pour l'expiation de ses péchés, et partit pour la terre sainte en 1190 [2].

Cependant l'empereur Frédéric avait laissé en Italie l'archevêque élu de Mayence, Christian, pour soutenir son parti. Ce prélat guerrier, avec une armée d'Allemands et d'Italiens impérialistes, alla mettre le siége devant Ancône, le 1er avril 1171 : une flotte de Vénitiens attaquait en même temps la ville par mer. Venise était jalouse d'Ancône pour le commerce du Levant. Les Anconitains, quoique surpris et mal approvisionnés, se défendirent avec une valeur héroïque. Dans un assaut général, ils repoussèrent tout à la fois et l'armée de terre et l'armée de mer. Au milieu de la mêlée, une femme, la veuve Samura, une torche et une épée à la main, alla mettre le feu aux machines des assiégeants, qui toutes furent réduites en cendre. Les assiégés ramassèrent comme un riche butin tous les chevaux tués, et s'en nourrirent quelque temps. D'un autre côté, à la vue des habitants et des ennemis, un prêtre nommé Jean se jette à la nage, au moment de la marée montante et d'un vent très-fort, s'approche du vaisseau amiral des Vénitiens, et, malgré une grêle de traits, coupe le câble qui tenait à l'ancre. L'équipage se vit aussitôt en péril de mort, et obligé de jeter à la mer une grande partie de la charge du navire. Les habitants, encouragés par cette action hardie du prêtre, attaquèrent la flotte et en firent périr sept galères.

Cependant, comme la famine était extrême dans leur ville, les

[1] Regid., c. 52. *M. Chron. Belg.*, p. 195. *Gallia christ.*, t. 3, p. 875. *Hist. eccl. Leod.*, l. 10, an. 1176. — [2] *Hist. eccl. Leod.*, l. 10, an. 1176. Egid. et *Gall. christ.*

Anconitains offrirent à Christian de se racheter par une grosse rançon. Christian dit en souriant : Voici que les Anconitains nous offrent l'argent que nous avons déjà ! En vérité, nous serions bien sots de ne demander qu'une partie, quand nous avons le tout. Écoutez-moi, dit-il au député. Un chasseur poursuivait dans une grande forêt une lionne, qui paraissait dominer sur un grand nombre d'animaux. Il y avait déjà perdu beaucoup de chiens, et même déchiré ses vêtements. Enfin il enferma la lionne dans un antre, où elle ne pouvait plus échapper. Là, pressée de la faim, elle se mit à rugir et voulut composer pour un ongle de son pied. Conseillerais-tu au chasseur de laisser aller la lionne pour un de ses ongles ? Le député, après y avoir réfléchi un instant, répliqua : Si la lionne n'offre qu'un de ses ongles, je ne conseillerais pas de la laisser aller. Mais si, avec un de ses ongles, elle offrait encore le bout de ses oreilles, je le conseillerais ; car, avec cela, le chasseur aurait bientôt tout le corps. Il arrive souvent que, voulant avoir le tout, on perd même la partie qu'on tenait déjà. En effet, un certain oiseleur avait tendu son filet dans les champs pour prendre des colombes ; déjà sept colombes y mangeaient la graine qu'il y avait mise pour appât ; il ne voulut pas tirer son filet pour si peu, mais attendre que toutes les colombes qui étaient sur les arbres eussent rejoint les premières. Il attendait toujours, lorsque survint un faucon qui fit envoler toutes les colombes, et l'oiseleur n'en eut pas une.

Le député ayant rendu compte de sa mission, douze magistrats visitèrent soigneusement toute la ville, pour savoir ce qu'il y avait de vivres. Ils ne trouvèrent en tout que deux muids de froment et trois d'autres graines, et cela pour douze mille habitants. A ce résultat, tout le monde se mit à pleurer : on parlait de nouveau de se rendre, lorsqu'un vieillard de près d'une centaine d'années leur rappela comment ils avaient repoussé les armées de l'empereur Lothaire et de ses successeurs, et combien il leur serait honteux de se rendre à un clerc. Il leur rappela surtout le sort de Milan, et leur conseilla d'employer leur argent à obtenir des secours de leurs alliés, ou bien de le jeter à la mer et de s'en aller tous au-devant de l'ennemi pour trouver la mort dans les combats. Le conseil du noble vieillard fut suivi. Trois hommes furent envoyés dans la Romagne pour procurer des secours à leur ville.

Cependant la famine y devenait de plus en plus intolérable. Elle fut bientôt comme au siége de Jérusalem ; mais on vit des exemples bien différents. Une veuve avait deux fils qui se battaient contre l'ennemi depuis toute la journée, sans avoir mangé quoi que ce fût. Leur mère, rentrée à la maison, se fait ouvrir une veine, en tire du

sang qu'elle fait frire avec quelques mauvaises herbes, et le porte à ses enfants sur la muraille. Une autre dame, de la première noblesse, qui tenait un petit enfant dans les bras, rencontre un arbalétrier couché par terre. Interrogé, il répond qu'il meurt de faim. Depuis quinze jours, reprend la noble dame, je n'ai mangé que des cuirs bouillis, et le lait commence à manquer à mon enfant; lève-toi, cependant, et si mon sein en contient encore, approche tes lèvres et reprends de la force pour défendre ton pays. Le soldat, qui lève la tête et reconnaît la noble dame, rougit de honte, reprend ses armes, retourne à l'ennemi et en abat quatre dans un instant. Enfin, lorsqu'on était le plus en peine et à cause de la famine et parce qu'on n'avait aucune nouvelle des trois envoyés, les filles et les femmes se présentèrent devant l'assemblée des hommes et leur dirent : Est-ce que nos chairs ne valent pas celles des ânes et des chiens? Eh bien, mangez-nous, ou bien jetez-nous à la mer; car nous aimons mieux mourir que de tomber entre les mains de gens qui ne savent ni pardonner, ni garder leur parole.

Au milieu de ces angoisses, des émissaires des trois députés pénètrent dans la ville et donnent l'heureuse assurance qu'une armée d'auxiliaires approche. Mais en même temps, on reçoit des lettres par lesquelles les trois députés déclarent, à leur grand regret, qu'ils n'ont pu obtenir aucun secours. Entre des nouvelles si opposées, on ne sait plus que croire. C'est que les lettres étaient fausses, fabriquées par l'ennemi, pour jeter le découragement dans la ville. Des troupes alliées approchaient réellement : elles étaient commandées par un noble seigneur et une noble dame qui les avaient levées à leurs frais, et qui, pour y parvenir, avaient engagé non-seulement leurs biens, mais encore ceux de leurs amis. Arrivés au milieu de la nuit sur les hauteurs qui entourent Ancône, chaque soldat, d'après l'ordre des chefs, alluma deux ou trois flambeaux au bout de sa lance. A la vue de tant de feux, les Anconitains reconnaissent leurs libérateurs; les assiégeants décampent, pour n'être pas enveloppés par une armée innombrable; les alliés en profitent pour jeter des vivres dans la ville : le siége est levé [1].

Mais à l'automne de la même année 1174, l'empereur Frédéric revint en Italie pour la cinquième fois, avec une armée formidable. A la descente des Alpes, il livra aux flammes la ville de Suse. Il avait surtout à cœur de prendre et de ruiner la ville d'Alexandrie, bâtie récemment à son déshonneur. Il l'assiégea donc avec toute son ar-

[1] Magistri Boncompagni *de Obsidione Anconæ*. Muratori, *Script. rer. ital.*, t. 6, p. 926-946.

mée. Comme les fortifications n'en étaient pas encore complètes, il croyait s'en emparer facilement. Il y fut bien trompé. Outre le courage des habitants, il trouva de grands obstacles dans les pluies, les inondations, les froids de l'hiver. Il s'y opiniâtra néanmoins quatre mois. Toutes les ruses de guerre furent employées de part et d'autre. Un citoyen d'Alexandrie, par exemple, fit manger sa vache tant qu'elle put, et puis la mit à la porte de la ville. Les impériaux s'en saisirent, et la tuèrent pour la manger. Quand ils virent tout ce qu'elle avait de grain et de foin dans le ventre, ils restèrent persuadés que la ville avait des provisions immenses, et qu'il n'y avait pas moyen de la réduire. Dès lors, beaucoup commencèrent à déserter. Le prudent et généreux citoyen eut une statue en récompense [1].

L'empereur Frédéric n'employait pas toujours des moyens aussi licites : par exemple, il faisait crever les yeux aux prisonniers, comme traîtres et rebelles. Un jour qu'il en avait pris trois, il en fit d'abord aveugler deux, et puis demanda au troisième, qui était le plus jeune, pourquoi il s'était révolté. Le jeune homme répondit : Je ne me battais pas contre vous ni contre l'Empire; mais j'obéissais aux ordres de mon maître dans la ville, comme je vous aurais obéi si j'avais été dans votre camp. Et lors même que j'aurai perdu les yeux, je lui obéirai encore. Cette naïve réponse était propre à faire sentir combien il était cruel à un empereur de se venger sur de simples particuliers. Frédéric fit grâce au jeune homme [2].

Cependant une armée de Lombards venait au secours d'Alexandrie. C'était dans la semaine sainte. Frédéric offrit aux assiégés une trêve pour célébrer le vendredi saint. C'était une trahison pour surprendre la ville avant que ses alliés ne fussent sur les lieux. Dans le moment même que les citoyens se reposaient sur la foi des serments, Frédéric fait donner un assaut général, pendant que ses soldats pénètrent dans la ville par une mine. Les Alexandrins sont surpris, mais ne se déconcertent pas. Les uns repoussent les assaillants du haut des murs, les autres mettent en pièces ceux qui étaient entrés dans la ville, et font ébouler de la terre sur ceux qui se trouvent encore dans la mine et sont étouffés. Frédéric non-seulement est repoussé honteusement, mais, pour n'être pas enfermé entre la ville et l'armée des Lombards, il se vit réduit à mettre lui-même le feu à son camp, la nuit suivante, et à se retirer. Les deux armées se trouvèrent bientôt en présence. Quelques personnes nobles s'entremirent pour rétablir la paix. L'empereur répondit aux propositions qui lui furent faites, que, sauf les droits de l'Empire, il était prêt à soumettre

[1] Ghilini, 4, 5. — [2] *Alex. Vita*, 466.

les différends qu'il avait avec ses sujets au jugement d'arbitres choisis entre les deux partis. L'armée lombarde répondit, de son côté, que, sauf sa dévotion à l'Église romaine et à la liberté pour laquelle elle combattait, elle était prête à se soumettre au même arbitrage. L'on élut en conséquence six commissaires, entre les mains desquels les deux partis remirent la décision de leurs différends. C'était en 1175, dans les temps de Pâques [1].

Afin que la même négociation qui devait rétablir la concorde entre l'Empire et les Lombards rendît aussi la paix à l'Église, Frédéric écrivit au pape Alexandre de lui envoyer trois légats chargés de traiter avec lui; et il les lui désigna lui-même. Ce furent l'évêque de Porto, celui d'Ostie et le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens.

Le Pape, de son côté, récompensait la ville d'Alexandrie de sa fidélité envers le Saint-Siége. A la prière de saint Galdin, archevêque de Milan, des évêques de la province et des magistrats de Lombardie, il érigea cette nouvelle ville en évêché, et lui donna pour premier évêque, Ardouin, sous-diacre de l'Église romaine. Au contraire, pour punir la ville de Pavie d'avoir adhéré longtemps à l'antipape Octavien et à l'empereur Frédéric excommunié, le Pape priva son évêque du pallium et du droit de faire porter la croix devant lui [2].

Mais pendant qu'on négociait pour la paix en Italie, Frédéric faisait lever une nouvelle armée en Allemagne. Dès qu'elle eut passé les Alpes, il se mit à sa tête et marcha sur Milan, qu'il croyait surprendre. Les Milanais n'avaient pas encore reçu les secours de leurs confédérés, mais cependant ils s'étaient préparés à la défense. Ils avaient formé deux compagnies d'élite : l'une, appelée *de la Mort*, était composée de neuf cents soldats, qui s'étaient engagés par serment à mourir pour la patrie plutôt que de reculer; l'autre, nommée *du Caroccio*, l'étendard de Milan planté sur un char, était composée de trois cents jeunes gens des premières familles, qui s'étaient liés, par un serment semblable, à la défense de cet étendard de la patrie. Le reste des citoyens, divisé en six bataillons, suivait les étendards des six portes, et devait combattre sous les officiers de quartier.

Le samedi 3 juin 1176 [3], les Milanais marchèrent contre Frédéric. Leur avant-garde attaqua vigoureusement l'ennemi, mais fut obligée par le nombre à se replier sur le bataillon sacré de l'Étendard. Ceux-ci, voyant la cavalerie allemande qui s'avance au galop, se jettent à genoux, adressent à haute voix leur prière à Dieu, à saint

[1] *Vita Alex. III*, p. 464. Sire Raul, p. 1192. Rom. Salern., *Chron.*, p. 213. *Tristani Calch.*, l. 12, p. 227, etc. — [2] *Italia sacra*, t. 4, p. 449. *Acta*, apud Baron., 1175. — [3] Baron. et Mansi, an. 1176, dans une note sur le n. 4 de Pagi.

Pierre et à saint Ambroise ; puis, levant leurs drapeaux, ils marchent hardiment contre les Allemands. La compagnie de l'Étendard commençait à plier, lorsque la cohorte de la Mort, répétant à haute voix son serment de se dévouer pour sa patrie, se jette sur les troupes allemandes avec tant d'impétuosité, que l'étendard de Frédéric est enlevé. Frédéric lui-même, qui combattait au premier rang, est renversé de cheval et disparaît dans la mêlée; bientôt toute la colonne qu'il conduisait est mise en fuite ; les Lombards la poursuivent jusqu'à dix milles de distance, et forcent un grand nombre de fuyards à se précipiter dans le Tésin. Un butin immense fut la récompense des vainqueurs. Bientôt même ils apprirent que Frédéric ne se trouvait point au milieu de ses soldats; que ses amis avaient recherché vainement ou sa personne ou son cadavre, et que l'impératrice qu'il avait laissée à Pavie, ne doutant plus de sa perte, avait déjà pris le deuil.

Frédéric, cependant, n'avait point été tué à la bataille de Lignano, comme on le supposait ; au bout de quelques jours, on le vit reparaître à Pavie, mais seul, mais humilié, mais séparé de l'armée florissante avec laquelle il avait cru soumettre l'Italie, et qui fuyait à présent en désordre au delà des monts : abandonné sur le champ de bataille, parmi ses ennemis, ce n'était qu'en se dérobant à toutes les recherches qu'il avait réussi à regagner la seule ville qui lui fût restée dévouée [1].

Frédéric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, qui l'avaient suivi jusqu'alors, menacèrent de l'abandonner, s'il ne faisait sa paix avec l'Église.

Le plus puissant d'entre eux, Henri le Lion, duc de Saxe, s'était déjà retiré, même avant la dernière guerre. L'empereur résolut donc de se réconcilier sincèrement avec le pape Alexandre, et pour cet effet il lui envoya Wicman, archevêque de Magdebourg; Christian, de Mayence; Conrad, élu évêque de Worms, et Wéremond, protonotaire de son royaume. Ils arrivèrent à Anagni le 21me d'octobre 1176. Le lendemain, le Pape leur donna audience en plein consistoire. Les ambassadeurs se présentèrent avec grand respect, et, demeurant debout, ils dirent : L'empereur, notre maître, désire ardemment de donner la paix à l'Église romaine et à la ville de Rome; c'est pourquoi il nous a envoyés vers vous avec un plein pouvoir, vous priant instamment que le traité qui fut commencé l'année dernière et demeura imparfait pour nos péchés, soit terminé mainte-

[1] *Vita Alex. III*, p. 467. Sir Raul, p. 1192. Otton de S. Blas., *Chron.*, c. 23, p. 882. Murat., t. 6, etc.

nant. Le Pape, ravi de cet heureux changement, répondit d'un visage tranquille : Nous ressentons une grande joie de votre arrivée, et nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agréable nouvelle que celle de la paix; s'il est vrai, comme vous l'assurez, que notre empereur, que nous reconnaissons pour le plus grand parmi les princes du monde, veuille nous la donner véritable; mais, afin qu'elle soit entière, il faut qu'il la donne aussi à nos alliés, principalement au roi de Sicile, aux Lombards et à l'empereur de Constantinople.

Les ambassadeurs louèrent le discours du Pape, et ajoutèrent: Nous avons ordre de l'empereur de conférer en secret avec vous et avec vos frères, parce que nous savons que, de part et d'autre, il y a des gens malintentionnés qui ne souhaitent pas la paix. Alors tous les assistants se retirèrent, et le Pape, avec les cardinaux et les ambassadeurs, passèrent dans la chambre du conseil, où ils entrèrent en conférence; mais comme l'affaire était difficile, à cause du grand nombre de personnes puissantes qui étaient entrées dans le schisme, la négociation dura plus de quinze jours. On allégua les autorités des Pères, les priviléges des empereurs, les anciennes coutumes; on disputa longtemps et subtilement. Enfin l'on convint de tous les articles entre l'Église et l'Empire, laissant les Lombards en l'état où ils étaient, jusqu'à ce que l'empereur en personne eût une conférence avec eux; et il fut résolu que, pour faciliter les négociations, le Pape irait lui-même en Lombardie. En même temps les envoyés de l'empereur donnèrent de sa part une pleine sûreté à tous les membres de l'Église romaine, et pour leurs personnes et pour leurs biens. Ils promirent que l'empereur rendrait au Pape la préfecture de Rome et les terres de la comtesse Mathilde, et qu'il donnerait sûreté au Pape, aux cardinaux et à leur suite, pour aller à Venise, à Ravenne et aux autres lieux où ils avaient dessein d'aller, avec une trêve de trois mois, en cas que la paix fût rompue. Les choses ainsi réglées, les envoyés retournèrent contents vers l'empereur [1].

Avant que de partir d'Anagni, le pape Alexandre envoya Humbald, évêque d'Ostie, et Rainier, cardinal-diacre de Saint-Georges, pour faire ratifier à l'empereur, dans le conseil des Lombards, la sûreté qu'il avait promise au Pape par ses envoyés. Les deux cardinaux trouvèrent l'empereur près de Modène. Il les reçut avec honneur, et, en leur présence et en celle des Lombards, il fit jurer pour lui le fils du marquis de Montferrat ; enfin, pour témoigner mieux encore ses bonnes intentions, il fit faire le même serment par tous les seigneurs allemands qui se trouvaient là. On convint de part et

[1] *Acta*, apud Baron. et Pagi, an. 1176.

d'autre que la conférence du Pape avec l'empereur se ferait à Bologne. D'un autre côté, le Pape fit prier Guillaume, roi de Sicile, de lui envoyer quelques-uns des grands de sa cour, pour assister à cette conférence. Le roi chargea de cette commission Romuald, archevêque de Salerne, et Roger, comte d'Andri. L'archevêque Romuald nous a laissé l'histoire fidèle de cette négociation à la fin de sa chronique [1].

Le Pape partit d'Anagni le 6me de décembre, et vint à Bénévent, où il demeura depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie. Il attendit un mois le vent favorable, à Guast, sur la mer Adriatique, avec les galères du roi de Sicile. Enfin, le mercredi des Cendres, 9me de mars 1177, après la messe et la distribution des cendres, il s'embarqua avec cinq cardinaux et les ambassadeurs du roi de Sicile, sur onze galères de ce prince. Le dimanche suivant, ils arrivèrent à Zara en Dalmatie, où commençait alors le royaume de Hongrie, et où ils furent reçus avec d'autant plus de joie, que jamais Pape n'y était entré. On lui prépara un cheval blanc, sur lequel il monta suivant l'usage de Rome, et on le mena ainsi en procession par le milieu de la ville, jusqu'à la grande église dédiée à sainte Anastasie, vierge et martyre, dont le corps y repose : en même temps on chantait les louanges de Dieu en slavon, qui est la langue du pays. Quatre jours après, le Pape partit de Zara, et arriva à Venise le 23me de mars. Il alla descendre au monastère de Saint-Nicolas ; et, le lendemain, le doge de Venise vint le recevoir avec le patriarche d'Aquilée et tous ses suffragants, ainsi qu'un grand peuple, dans une infinité de barques. Après s'être mis humblement aux pieds du Pape, ils le conduisirent en procession à l'église de Saint-Marc, où, ayant fait sa prière, il donna la bénédiction au peuple. Puis le doge le conduisit dans sa barque au palais du patriarche, où il logea. Le jour de l'Annonciation, à la prière du doge et des grands, il célébra la messe solennellement avec ses cardinaux dans l'église de Saint-Marc.

L'empereur Frédéric, qui était à Césène, ayant appris que le Pape était à Venise, lui envoya l'archevêque de Magdebourg, l'évêque élu de Worms et son protonotaire, pour le prier de changer le lieu de la conférence, attendu que Christian, son chancelier, ne croyait pas pouvoir être en sûreté à Bologne, à cause des maux qu'il y avait faits pendant la guerre. Le Pape répondit : C'est de l'avis de nos légats et des Lombards que l'empereur a réglé que le lieu de la conférence serait à Bologne ; nous ne pouvons donc le changer sans le consentement des Lombards et des cardinaux qui sont en ces quar-

[1] Muratori, *Script. rer. ital.*, t. 7. Baron., an. 1176.

tiers-là. C'est qu'une partie des cardinaux étaient allés par terre en Lombardie, avant que le Pape s'embarquât avec les autres. Le Pape ajouta : Toutefois, pour accélérer la paix, nous irons incessamment jusqu'à Ferrare, avec nos frères les cardinaux, pour y résoudre, avec les magistrats des Lombards, ce qui sera le plus convenable ; et il marqua le dimanche de la Passion, 10me d'avril, pour le jour du rendez-vous à Ferrare. Cependant, voulant satisfaire le peuple qui accourait de tous côtés avec empressement pour le voir, il célébra solennellement la messe à Saint-Marc, le 4me dimanche de carême, prêcha après l'évangile, et, après la messe, donna la rose d'or au doge de Venise.

Le Pape partit de cette ville la même semaine, sur onze galères, et, remontant le Pô, arriva dans sa ville de Ferrare le dimanche de la Passion. Le lendemain y arrivèrent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne et de Milan, avec les évêques de leurs provinces, de plus, les magistrats des villes de Lombardie, les marquis et les comtes. Ils s'assemblèrent le jour suivant dans la grande église dédiée à saint Georges, avec une multitude innombrable de peuple, et le Pape leur dit : Vous savez, mes chers enfants, la persécution que l'Église a soufferte de la part de l'empereur, qui devait la protéger. Vous savez que l'autorité de l'Église romaine en a été affaiblie, parce que les péchés demeuraient impunis et les canons sans exécution ; outre les autres maux, la destruction des églises et des monastères, les pillages, les incendies, les meurtres et les crimes de toutes sortes. Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans ; mais enfin il a apaisé la tempête et tourné le cœur de l'empereur à demander la paix. C'est un miracle de sa puissance, qu'un prêtre vieux et désarmé ait pu résister à la fureur teutonique et vaincre sans guerre un empereur si puissant ; mais c'est afin que tout le monde connaisse qu'il est impossible de combattre contre Dieu. Or, quoique l'empereur nous ait fait demander la paix à Anagni, pour l'Église et pour le roi de Sicile, et qu'il ait voulu la faire sans vous, nous, cependant, considérant avec quelle dévotion et quel courage vous avez combattu pour l'Église et pour la liberté de l'Italie, nous n'avons pas voulu la recevoir sans vous, afin que, comme vous avez partagé notre tribulation, vous partagiez aussi notre joie. C'est pourquoi, sans avoir égard ni à notre dignité ni à la faiblesse de notre âge avancé, nous nous sommes exposé à la mer et aux périls, pour venir délibérer avec vous si nous devons accepter la paix qui nous est offerte.

Après que le Pape eut parlé, les Lombards, qui n'étaient pas moins éloquents que guerriers, lui répondirent ainsi par la bouche

d'un de leurs sages : Vénérable Père et seigneur, toute l'Italie se jette à vos pieds pour vous rendre grâces et vous témoigner sa joie de l'honneur que vous faites à vos enfants et à vos sujets, de venir à eux et de chercher les brebis égarées pour les ramener. Nous connaissons par notre propre expérience la persécution que l'empereur a faite à l'Église et à vous ; nous nous sommes, les premiers, opposés à sa fureur, et nous nous sommes mis au-devant pour l'empêcher de détruire l'Italie et d'opprimer la liberté de l'Église ; et, pour une si bonne cause, nous n'avons évité ni la dépense, ni les travaux, ni les pertes, ni les périls. C'est pourquoi, vénérable Père, il est convenable que vous n'acceptiez point, sans nous, la paix qu'il vous offre ; comme nous avons refusé celle qu'il nous a souvent offerte, sans l'Église. Au reste, nous la ferons volontiers avec l'empereur, et nous ne lui refusons rien de ses anciens droits sur l'Italie ; mais, pour notre liberté, que nous avons reçue de nos pères, nous ne l'abandonnerons qu'avec la vie. Quant au roi de Sicile, nous sommes très-aises qu'il soit compris dans ce traité, parce que c'est un prince qui aime la paix et la justice. Nos voyageurs le savent par expérience, car il y a plus de sûreté dans les bois de son royaume que dans les villes des autres [1].

Trois jours après, arrivèrent à Ferrare, Christian, chancelier de l'empereur ; les archevêques de Cologne, de Magdebourg et de Trèves ; l'évêque élu de Worms ; Godefroi, autre chancelier, et le protonotaire. Le Pape leur donna audience dans un consistoire où étaient les envoyés du roi de Sicile et les députés des Lombards, et ils déclarèrent que l'empereur leur avait donné pouvoir, à eux sept, de conclure la paix avec le Pape, le roi de Sicile et les Lombards, comme il avait promis à Anagni. Le Pape en fut très-content, et nomma de son côté sept cardinaux ; les Lombards nommèrent aussi sept commissaires, dont quatre évêques ; et le Pape voulut que les deux envoyés du roi de Sicile assistassent aux conférences. On commença par disputer sur le lieu de l'entrevue entre le Pape et l'empereur ; et, après plusieurs jours de contestations, on convint qu'elle se ferait à Venise, à condition que le Pape prendrait ses sûretés de la part des Vénitiens. Le chancelier Christian, qui ne se croyait pas en sûreté à Ferrare, en partit le jeudi saint et se retira en diligence à Venise ; mais le Pape célébra solennellement à Ferrare la fête de Pâques, qui, cette année 1177, fut le 24me d'avril.

Il en partit le 9me de mai sur les galères du roi de Sicile, et fut reçu à Venise avec les mêmes honneurs que la première fois. Il ordonna

[1] Romuald. Salern., p. 219-221.

aux commissaires de s'assembler dans la chapelle du palais patriarcal, où il logeait, et de commencer par la paix des Lombards, qui était de plus longue discussion. On ne put tomber d'accord, et le Pape proposa alors une paix de quinze ans avec le roi de Sicile et une trêve de six ans avec les Lombards. L'empereur ne voulut point y entendre, du moins ostensiblement; car sous main il fit dire au Pape que, pour l'amour de lui, il acceptait l'une et l'autre, moyennant une condition secrète. Le Pape lui envoya deux cardinaux pour savoir cette condition. L'empereur la dit aux cardinaux, mais il voulait que le Pape y consentît sans la connaître. Comme le Pape s'y refusait, on la lui dit enfin. Dans les premières propositions de paix l'empereur avait promis de rendre à l'Église romaine les terres de la comtesse Mathilde; maintenant, il demandait d'en conserver la jouissance pendant quinze ans, et de les restituer ensuite, si l'Église prouvait y avoir droit. Le Pape consentit à lui en laisser la jouissance pendant quinze ans, mais à condition de les rendre alors, sauf à l'Église à lui faire justice pour les droits qu'il prouverait y avoir. L'empereur, qui n'y allait pas encore de bonne foi, élevait une difficulté après l'autre. Il se défiait de ses négociateurs publics et en avait d'occultes.

Pour abréger les allées et les venues des négociateurs, le Pape, d'accord avec les députés du roi de Sicile et des Lombards, permit à l'empereur de se rapprocher de Venise. Il vint alors de Césène à Cloze, actuellement Chioggia; mais une partie du peuple vénitien, qui favorisait l'empereur, le sachant si proche, prétendit le faire entrer dans Venise même, malgré le Pape. Le doge et les plus sages de la république, qui avaient fait serment du contraire, ne savaient plus trop comment retenir le peuple. Les députés des Lombards se retirèrent du côté de Trévise; les ambassadeurs du roi de Sicile firent appareiller leurs galères, annonçant aux Vénitiens que leur conduite déloyale leur ferait perdre assurément tous les avantages que leur commerce trouvait dans les terres du roi. Ces menaces eurent leur effet. Le doge, à la demande du peuple même, pria le Pape d'engager les députés du roi à demeurer, et ceux des Lombards à revenir. Enfin, le chancelier Christian et les autres commissaires de l'empereur déclarèrent librement à ce prince qu'ils ne voulaient point fausser les serments qu'ils avaient faits au Pape à Anagni, sur la foi desquels il était venu à Venise. Nous sommes prêts, suivant les lois de l'Empire, à vous obéir dans les choses temporelles et à vous rendre les services que nous imposent les régales; mais comme vous êtes le seigneur de nos corps et non pas de nos âmes, nous ne voulons pas perdre nos âmes pour vous, ni préférer les choses de la terre aux

choses du ciel. Votre Majesté saura donc que, dorénavant, nous recevons Alexandre pour Pape catholique, et que nous lui obéissons comme à notre Père dans les choses spirituelles. Quant à l'idole que vous avez dressée en Toscane, nous ne l'adorons aucunement.

Ce fut alors, mais alors seulement, que l'empereur se rendit sincèrement à la paix avec l'Église, le roi de Sicile et les Lombards, suivant les conditions proposées en dernier lieu par le pape Alexandre. Il les fit jurer à Venise, en son nom et au nom des princes d'Allemagne. Aussitôt, d'après le mandement du Pape, les Vénitiens se rendirent à Cloze avec six galères, et en amenèrent l'empereur, qui arriva à Venise le samedi 23[me] de juillet. Le lendemain dimanche, veille de Saint-Jacques, le Pape envoya de grand matin six cardinaux, savoir : deux évêques, trois prêtres et un diacre, vers l'empereur, pour l'absoudre. Il renonça au schisme d'Octavien, de Gui de Crème et de Jean de Strume, et promit obéissance au pape Alexandre et à ses successeurs légitimes; en conséquence de quoi il fut absous de l'excommunication par les cardinaux, et réuni à l'Église catholique. Les prélats et les seigneurs d'Allemagne en firent autant, et reçurent pareillement l'absolution. Alors le doge de Venise, avec le patriarche de Grade et une grande multitude de clergé et de peuple, vint à Saint-Nicolas du Lido, où était l'empereur. Le doge, l'ayant pris dans sa barque, le conduisit processionnellement et en grande pompe jusqu'à l'église de Saint-Marc. Le Pape l'y attendait à la porte avec ses évêques, ses cardinaux, le patriarche d'Aquilée, les archevêques et les évêques de Lombardie, tous assis et revêtus pontificalement, en présence d'un peuple innombrable. L'empereur, s'étant approché, ôta son manteau impérial, et se prosterna tout du long aux pieds du Pape. Celui-ci, touché jusqu'aux larmes, le releva avec bonté, le bénit et lui donna le baiser de paix. A cette vue, tous les assistants, Allemands et Italiens, d'une voix qui retentit jusqu'au ciel, entonnèrent le *Te Deum* avec une joie indicible. En même temps l'empereur, prenant le Pape par la main droite, le mena jusque dans le chœur de l'église ; puis, baissant la tête, il reçut sa bénédiction et se retira au palais du doge.

Le soir, il envoya prier affectueusement le Pape de vouloir bien célébrer la messe à Sainte-Marie, le lendemain, fête de Saint-Jacques, parce qu'il avait un grand désir et une grande dévotion de l'entendre. Le Pape l'accorda de grand cœur. L'empereur vint le recevoir à la porte de l'église; et, quand il sortit de la sacristie, revêtu des ornements pontificaux, il marcha devant lui, sans manteau impérial, faisant les fonctions d'huissier, une verge à la main, pour chasser les laïques du chœur et lui faire place. Il demeura lui-même

dans le chœur, avec les prélats et le clergé d'Allemagne, qui chanta l'office en ce jour. Après l'évangile, le Pape monta sur l'ambon pour prêcher le peuple. L'empereur s'approcha, et se mit à écouter avec une attention merveilleuse. Le Pape, qui parlait latin, chargea le patriarche d'Aquilée d'expliquer son sermon en allemand, pour satisfaire à la dévotion de l'empereur. Après le sermon et le *Credo*, l'empereur, avec les seigneurs de sa cour, vint baiser les pieds du Pape et faire son offrande ; il communia de sa main, et, après la messe, il le prit par la main et le mena jusqu'à la porte de l'église. Quand il monta à cheval, il lui tint l'étrier et le conduisit par la bride quelque temps, jusqu'à ce que le Pape lui donnât sa bénédiction et lui permît de se retirer, le dispensant du reste du chemin jusqu'à la mer, qui était trop long. Le lendemain, vers l'heure de none, l'empereur rendit au Pape une visite d'amitié, et vint avec peu de suite jusqu'à sa chambre, où il s'entretenait familièrement avec les cardinaux. La conversation entre le Pape et l'empereur fut affectueuse et gaie, mêlée de quelques plaisanteries, sans préjudice de leur dignité.

Six jours après, c'est-à-dire le lundi premier jour d'août, la paix fut jurée solennellement. L'empereur, accompagné des prélats et des seigneurs de sa cour, vint au palais patriarcal, où logeait le Pape. La séance se tint dans une salle qui était longue et spacieuse. Le Pape s'assit au fond, sur une estrade élevée, ayant des deux côtés ses évêques et ses cardinaux. Il fit asseoir l'empereur à sa droite, au-dessus de ses évêques et des cardinaux-prêtres ; et Romuald, archevêque de Salerne, ambassadeur du roi de Sicile, à sa gauche, au-dessus des cardinaux-diacres. Quand on eut fait silence, le Pape fit un petit discours où il témoigna sa joie de la conversion de l'empereur, et finit en déclarant qu'il le recevait comme son cher fils, avec l'impératrice, son épouse, et leur fils, Henri. Ensuite l'empereur, ayant ôté son manteau, se leva de son fauteuil et commença à parler en allemand, son chancelier Christian expliquant en italien vulgaire ce qu'il disait. En ce discours, l'empereur reconnut publiquement qu'il s'était trompé en suivant de mauvais conseils, et qu'il avait attaqué l'Église croyant la défendre. Il remercia Dieu de l'avoir tiré d'erreur, et déclara qu'il quittait le schisme, qu'il reconnaissait Alexandre pour Pape légitime, qu'il voulait lui obéir comme à son Père, et qu'il rendait sa paix au roi de Sicile et aux Lombards.

Ce discours fut suivi de grandes acclamations à la louange de l'empereur. Puis on apporta les Évangiles, les reliques et la vraie croix ; et, par ordre de l'empereur, Henri, comte de Dessau, jura, sur l'âme de ce prince, qu'il observerait fidèlement la paix entre l'Église et l'Empire, la paix avec le roi de Sicile pour quinze ans, et la trêve de

six ans avec les Lombards, comme les commissaires l'avaient accordée et rédigée par écrit. Douze princes de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers, firent le même serment. Aussitôt Romuald, archevêque de Salerne, se leva et jura sur les Évangiles, que, quand les envoyés de l'empereur seraient arrivés en Sicile, le roi ferait jurer pour lui, par quelqu'un des seigneurs, l'observation de la paix pour quinze ans, et ferait faire le même serment par dix autres seigneurs. Le comte Roger jura comme l'archevêque de Salerne. Les magistrats des villes de Lombardie, qui étaient présents, firent aussi le serment pour leur trêve de six ans, et promirent de le faire faire par les consuls et les nobles de chaque ville [1].

Telle est l'histoire détaillée de cette mémorable pacification, d'après le biographe du pape Alexandre et la chronique de Romuald, archevêque de Salerne, témoins oculaires. La circonstance que le Pape mit le pied sur la tête de l'empereur prosterné devant lui, cette circonstance et d'autres non moins romanesques, dont les auteurs contemporains ne savent pas le premier mot, qu'ils détruisent même d'avance par les détails qu'ils rapportent, sont une invention de peintre et de poëte, et non pas un fait de l'histoire.

Le chancelier Christian se fit alors confirmer l'archevêché de Mayence. Comme il avait beaucoup travaillé à la conclusion de la paix, il sollicita l'empereur et les seigneurs allemands de demander au Pape sa confirmation. Conrad, qui avait été avant lui élu et sacré archevêque de Mayence, s'en aperçut; et, étant venu trouver le Pape, il lui dit : Votre Sainteté sait que c'est pour l'amour d'elle que j'ai quitté mes parents, ma patrie et l'église de Mayence, à laquelle j'avais été canoniquement élu et que je suis venu vous trouver en France, me condamnant moi-même à un exil volontaire. Vous pouvez vous souvenir combien mon arrivée a servi l'Église, en affermissant votre parti encore chancelant. Vous m'en avez témoigné votre reconnaissance en me faisant cardinal-prêtre, puis évêque de Sabine, sans préjudice de l'archevêché de Mayence. Aujourd'hui, j'apprends que vous voulez maintenir dans ce siége le chancelier Christian, qui l'a usurpé par violence et a suivi le schisme : ce qui ne paraît pas raisonnable. Le Pape lui répondit : Vous devez vous souvenir de nous avoir témoigné souvent que, si la paix entre l'Église et l'Empire ne pouvait se faire sans que vous quittassiez l'archevêché de Mayence, vous sacrifieriez votre intérêt à celui de l'Église, Or, l'empereur déclare hautement qu'il ne veut pas de paix si le chancelier est chassé de ce siége; mais nous n'avons point voulu lui faire de réponse sur

[1] *Acta Alex. III.* Romuald. Salernit., Baron. et Muratori.

ce sujet sans votre participation. Alors Conrad se rendit, et déclara au Pape que, pour le bien de la paix, il remettait à sa disposition l'archevêché de Mayence.

Le Pape, bien content, en conféra avec l'empereur; et ils convinrent de donner à Conrad l'archevêché de Salzbourg. Adalbert, fils du roi de Bohême, qui en était pourvu, était alors à Venise. Le Pape, qui l'y avait fait venir, lui représenta qu'il ne serait jamais agréable à l'empereur, et lui persuada de remettre l'archevêché entre ses mains. Après quoi l'évêque de Gurck et celui de Passau, avec quelques dignitaires de l'église de Salzbourg, élurent pour archevêque Conrad, par ordre du Pape, qui confirma l'élection, sans lui ôter la dignité de cardinal. Il lui donna même la légation d'Allemagne durant sa vie. En même temps, il confirma au chancelier Christian l'archevêché de Mayence ; et ce prélat brûla de sa propre main, en présence du Pape et des cardinaux, le pallium qu'il avait reçu de l'antipape Gui de Crème. Le Pape lui donna un autre pallium. Il en donna également un à Philippe, archevêque de Cologne ; car l'un et l'autre, quoique sacrés pendant le schisme, l'avaient été par des évêques catholiques, leurs suffragants [1].

Entre les conditions du traité, il était dit encore : L'empereur Frédéric et le roi Henri, son fils, rendront la paix à l'empereur de Constantinople et aux auxiliaires de l'Église romaine, et ne leur feront point de mal, ni par eux ni par les leurs, pour le service qu'ils ont rendu à cette Église. Le Pontife ou son légat couronnera le roi Henri roi catholique des Romains. Quant au soi-disant Calixte, on lui donnera une abbaye. Les soi-disant cardinaux retourneront aux lieux qu'ils avaient d'abord, et on les laissera dans les ordres qu'ils avaient avant le schisme [2].

Le Pape écrivit aux principaux évêques de la chrétienté, pour leur faire part de cette heureuse paix et de la réunion de l'empereur à l'Église. Il en écrivit aussi au roi de France. Fleury remarque qu'il ne fut pas question de réhabiliter l'empereur, comme déposé par le Pape. La raison en est bien simple. Le Pape avait délié ses sujets du serment de fidélité, jusqu'à ce qu'il vînt à résipiscence. Il ne leur avait pas défendu, il les avait seulement dispensés de lui obéir. Ce n'était pas une déposition proprement dite et définitive, mais plutôt une suspension temporaire et conditionnelle. La condition étant remplie, l'empereur étant venu à résipiscence, la suspension cessait par là même.

[1] *Chron. Reichersp.*, an. 1177. Labbe, t. 10, p. 1499. Roger, *Hoveden.* —
[2] Mansi, *Conc.*, t. 22, p. 195.

Le dimanche 14me jour d'août, veille de l'Assomption, le pape Alexandre tint un concile à Venise, dans l'église de Saint-Marc, avec ses évêques et ses cardinaux, les évêques et les abbés d'Allemagne, de Lombardie et de Toscane. L'empereur, le doge de Venise et les ambassadeurs du roi de Sicile y assistèrent, avec une grande multitude de peuple. Après les litanies et les prières accoutumées, ainsi qu'un long sermon sur la paix, le Pape fit donner des cierges allumés à l'empereur et aux autres assistants, tant clercs que laïques, puis il fulmina l'excommunication contre quiconque troublerait la paix qui venait d'être faite. Aussitôt tout le monde jeta et éteignit les cierges, en disant : Ainsi soit-il! ainsi soit-il[1] !

Quelque temps après, tout le monde étant retourné chez soi, le clergé et le peuple de Rome, voyant que l'empereur Frédéric s'était soumis au pape Alexandre et que le schisme était fini, jurèrent tous ensemble, par délibération commune, de rappeler le Pape dans les murs, pour faire cesser les maux que sa longue absence avait causés, tant au temporel qu'au spirituel. Ils envoyèrent donc à Anagni, où le Pape était revenu, sept des principaux citoyens romains, avec des lettres du clergé, du sénat et du peuple, pour le prier de revenir. Mais le Pape, considérant qu'après l'avoir rappelé de France, ils avaient bientôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome sans avoir pris ses sûretés. Pour cet effet, il envoya, avec les sept députés romains, trois cardinaux, qui, après une longue négociation, firent régler par délibération de tout le peuple : Que les sénateurs, à leur élection, feraient foi et hommage au Pape ; que les Romains lui restitueraient l'église de Saint-Pierre et les droits régaliens dont ils s'étaient emparés ; qu'ils observeraient inviolablement la paix et la sûreté, tant à l'égard du Pape que des cardinaux ; qu'ils respecteraient leurs biens et tous ceux qui viendraient vers le Pape, ou qui en retourneraient.

Cela fait, les sénateurs vinrent trouver le Pape avec les trois cardinaux ; et, après lui avoir baisé les pieds, ils jurèrent publiquement l'observation de toutes ces conventions. Le Pape se prépara donc à retourner à Rome ; et, le dimanche 12me de mars, jour de Saint-Grégoire le Grand, il partit de Tusculum après la messe. Le clergé de Rome vint bien loin au-devant de lui avec les bannières et les croix, ce qu'on ne se souvenait point qui eût été fait à aucun Pape. Les sénateurs et les magistrats venaient au son des trompettes, les nobles et la milice en bel équipage, le peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant les acclamations ordinaires de louanges.

[1] *Acta Alex. III.* Romuald. Salernit., Baron., Labbe et Mansi.

La presse était si grande à lui baiser les pieds, qu'à peine son cheval pouvait-il marcher, et sa main était fatiguée de donner des bénédictions. On le conduisit ainsi jusqu'à l'église de Latran. Y ayant congédié le peuple et les cardinaux, il monta au palais et se mit au lit avant le repas, tant il était fatigué ; car il était avancé en âge. Le lendemain il tint un consistoire et reçut au baisement des pieds une multitude infinie de clercs et de laïques, puis il fit les stations ordinaires du carême ; et, le dimanche suivant, qui était *Lætare*, il alla en procession à Sainte-Croix. Enfin, le jour de Pâques, il porta la tiare avec la couronne nommée le *règne* [1].

Dès la fin de l'année précédente, l'antipape Jean de Strume, autrement Calixte, ayant appris la réconciliation de l'empereur avec Alexandre, quitta secrètement sa résidence de Viterbe, et vint au mont d'Albane, sous la protection de Jean, seigneur du château. Mais l'empereur, pour montrer qu'il n'y prenait point de part, mit au ban de l'Empire et l'antipape et ses défenseurs, s'ils ne venaient au plus tôt à l'obéissance du Pape. Depuis son rétablissement à Rome, Alexandre était à Tusculum, le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, 29me d'août 1178, lorsque Jean de Strume vint le trouver avec quelques-uns de ses clercs, et, en présence des cardinaux et de plusieurs autres, confessa publiquement son péché, demanda pardon et abjura le schisme. Le pape Alexandre, suivant sa douceur naturelle, ne lui fit aucun reproche, et lui déclara que l'Église romaine le recevrait avec joie pour son fils, et lui rendrait le bien pour le mal. En effet, le Pape le traita toujours depuis avec honneur dans sa cour, et le reçut même à sa table [2].

Dans toutes ces affaires du schisme, nous avons vu l'empereur Manuel de Constantinople reconnaître le pape Alexandre pour chef légitime de l'Église, se déclarer son fils et son auxiliaire ; et le Pape, de son côté, le reconnaître pour tel et le comprendre en cette qualité dans le traité de pacification. Ainsi, il n'y avait pas rupture entre l'Église romaine et les Grecs de Constantinople, mais il n'y avait pas non plus union complète. Nous le voyons par une lettre du même Pape à un écrivain de ce temps, Hugues Étérien.

Il était de Pise en Toscane, et demeurait à Constantinople avec son frère Léon, interprète de la cour impériale. L'empereur Manuel Comnène le fit venir un jour, et lui demanda si les Latins avaient quelques autorités des Pères qui assurassent que le Saint-Esprit procède aussi du Fils. Hugues lui apporta des passages de saint Basile, de saint Athanase et de saint Cyrille, qui prouvaient cette vérité.

[1] *Acta*, apud Baron., an. 1178. — [2] *Ibid.*, 1177. Romuald.

Voyant ensuite que l'empereur s'appliquait sérieusement à l'examen de cette question, il résolut de la traiter à fond. Il y fut encore exhorté par Hubald ou Humbald, évêque d'Ostie, depuis Pape sous le nom de Lucius III ; Bernard, évêque de Porto, et Jean, du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins à ce sujet, tant par des raisonnements que par les passages des Pères qu'il avait recueillis pendant un long séjour à Constantinople. L'ouvrage est divisé en trois livres : la question du Saint-Esprit y est traitée fort au long et avec beaucoup de subtilité. L'auteur, dans ses raisonnements, suit les principes d'Aristote ; mais il serait à désirer qu'il y eût plus d'ordre et de choix dans ses preuves, plus de clarté et moins d'affectation dans son style ; en un mot, que l'auteur ressemblât davantage à l'évêque Anselme de Havelberg, que nous avons vu traiter les mêmes matières quelques années auparavant, avec un ordre et un style parfaits.

Hugues Étérien adressa son ouvrage au pape Alexandre, dans le moment qu'il était à Troie en Campanie, à son retour de Venise. Le Pape l'en remercia par une lettre du 13me de novembre, où il dit : Comme vous avez composé ce livre pour l'amour de Dieu et de son Église, nous vous prions et vous exhortons, en ce qui concerne notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre et glorieux empereur de Constantinople, à l'exciter, par vos remontrances et vos exhortations, à la dévotion et au respect envers la sainte Église romaine et à l'unité de cette Église.

Nous avons un autre ouvrage de Hugues, fait à la prière du clergé de Pise, touchant l'état de l'âme séparée du corps, contre l'erreur de quelques Pisans, qui disaient que les prières ni les sacrifices ne servaient de rien aux morts, et qui doutaient même de la résurrection. Ce traité de Hugues est divisé en vingt-sept chapitres, et composé du même style que le précédent [1].

Un illustre contemporain et compatriote de Hugues Étérien fut le cardinal Laborans, dont nous avons déjà mentionné le principal ouvrage. Il naquit à Pontorma dans la Toscane, à quelques lieues de Florence. On ne sait point au juste si le nom de Laborans lui fut donné au baptême, ou si c'est un surnom reçu plus tard à cause de son amour pour le travail. En tout cas, il n'en porte point d'autre dans les monuments de l'époque. Laborans étudia plusieurs années à Paris, ville très-renommée alors pour la science de toutes les bonnes doctrines. Il y prit même le grade de docteur, parcourut

[1] Galland, *De vetustis canonum collectionibus dissertationum Sylloge*. Magnotiæci, 1790, t. 2, in-4.

ensuite l'Allemagne, revit son pays natal, fréquenta la cour de Guillaume, roi de Sicile, et y acquit l'amitié de Hugues, archevêque de Palerme, ainsi que du grand amiral du royaume. Venu à Rome, le pape Alexandre III, qui connut bientôt son mérite, le nomma, l'an 1173, cardinal-diacre de Sainte-Marie, et, en 1178, cardinal-prêtre du titre de Calliste au delà du Tibre. Il remplit plusieurs légations importantes. En 1178, Alexandre III l'envoya légat en Lombardie, pour promulguer et faire exécuter dans toutes les villes les conditions de la paix conclue à Venise avec l'empereur. Il y retourna avec la même dignité de légat sous Urbain III. Il fut le compagnon inséparable de Lucius III, Grégoire VIII, et Clément III, comme on le voit par sa signature apposée à presque tous leurs diplômes. Il mourut sous ce dernier Pape, vers l'an 1190.

Au milieu de tant de fonctions importantes, le savant cardinal écrivit encore plus d'un ouvrage considérable. Le premier et le principal est un corps de droit canon, duquel nous avons parlé à la suite de Gratien, dont il est une espèce de refonte. 2° Un traité de la justice et du droit, en quatre parties, dédié à Majon, grand amiral de Sicile. 3° Un ouvrage *De la vraie liberté*, dédié à Hugues, archevêque de Palerme. 4° Deux lettres, l'une sur le sabellianisme, l'autre sur les relations dans la Trinité, contre certaines erreurs qui se renouvelaient dans une portion de l'Italie. Enfin l'on a, sur les appellations, une lettre que lui écrivit le cardinal Vivien, légat en Angleterre. Ces curieux et nouveaux renseignements, nous les devons au savant jésuite Antoine Zaccaria [1].

Le pape Alexandre III eut des relations encore plus étonnantes avec un chef du mahométisme, le sultan d'Icône, qui lui envoya des lettres et des ambassadeurs. On en connaîtra le sujet par la réponse suivante du Pape, que nous mettrons tout entière, parce que, de nos jours, la divine Providence met bien des catholiques en position d'en profiter dans leurs relations avec les Mahométans d'Afrique et d'ailleurs.

« Alexandre, serviteur des serviteurs de Dieu, au sultan d'Icône, souhaite de connaître la vérité et de la garder connue.

« Nous avons appris, par vos lettres et par la relation fidèle de vos envoyés, que vous désirez vous convertir au Christ; et qu'ayant déjà reçu le Pentateuque de Moïse, les prophéties d'Isaïe et de Jérémie, les Épîtres de Paul, les Évangiles de Jean et de Matthieu, vous demandez un homme orthodoxe, qui vous instruise plus amplement,

[1] Voir les ouvrages de cet auteur, avec la lettre du Pape, dans le t. 22 de la *Biblioth. des Pères*, édit. de Lyon, p. 1176-1260.

à notre place, de la loi du Christ. Comme votre demande est très-agréable au Seigneur, nous y avons acquiescé avec plaisir, et nous aurons soin de vous envoyer des personnes qui puissent suppléer auprès de vous la présence de l'Autorité apostolique pour la saine doctrine et les avertissements salutaires, et dont les mœurs et les mérites ne seront point en désaccord avec l'honnêteté et la pureté de l'érudition évangélique. En attendant, comme vous demandez instamment par vos lettres une exposition de notre foi, nous, en vous félicitant de vos désirs, nous vous la donnons en abrégé.

« Vous devez donc croire pieusement et tenir fidèlement qu'il est un seul Dieu, de telle sorte néanmoins que, dans l'assignation de la divinité, il y ait unité dans la substance et trinité dans les personnes. Car il y a Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit; mais le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit sont une même chose. Or, il y a cette distinction dans les personnes, que le Père n'est pas le Fils, ni le Fils le Saint-Esprit, ni le Saint-Esprit le Père ou le Fils. C'est une chose difficile à entendre et qui surpasse la pénétration de la raison humaine ; mais la foi en a d'autant plus de mérite que cela est plus difficile à croire. Toutefois, encore que nous ne puissions rien trouver qui ait une image expresse de l'unité et de la trinité souveraine qui est en Dieu, et que nous ne trouvions pas même des expressions pour parler dignement de cette souveraine essence, nous faisons ce que nous pouvons, et, comme en balbutiant et empruntant des paroles aux choses qui passent, nous vous découvrirons ce qui est ineffable.

« Paul, l'Apôtre, dit que les perfections invisibles de Dieu, devenues intelligibles par les choses qui ont été faites, peuvent se voir, comme son éternelle puissance et divinité. Considérez donc l'âme de l'homme et le corps du soleil, et vous verrez en quelque manière quoique faiblement et par une espèce de connivence de l'œil, une certaine similitude de la Trinité; car, dans l'âme de l'homme, il y a intelligence, mémoire et volonté. Nous appelons l'âme mémoire, nous appelons l'âme intelligence, nous appelons l'âme volonté : la mémoire, l'intelligence et la volonté sont une même âme, mais la mémoire n'est ni l'intelligence ni la volonté. Dans le même corps du soleil, je vois le rayon, je sens la chaleur et je reconnais la splendeur : ces trois choses sont d'une même essence ; cependant aucune d'elles n'est l'autre. Ainsi, dans cette ineffable et incirconscriptible gloire de la Déité, le Fils est du Père, et le Saint-Esprit de tous les deux. Et quoique le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit soient d'une même substance, d'une même puissance et gloire, ce ne sont cependant pas trois dieux; mais, dans les trois personnes, il y a une même

substance et une même puissance, et dans une même substance il y a trois personnes. Cette profession de notre foi n'a pas commencé seulement au Christ et à ses disciples, mais elle a son fondement dans Moïse, et les patriarches et les prophètes.

« Dans le livre de Moïse est déclarée l'unité de l'essence, quand il est dit : *Écoute, Israël, l'Éternel, ton Dieu, est un Dieu un* [1]. Et encore : *Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai tiré de l'Égypte ; tu n'auras point d'autres dieux que moi* [2]. Mais il insinue clairement la pluralité des personnes, quand il dit : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance* [3]. Car le Verbe étant le Fils de Dieu, comme l'attestent ces paroles de Jean, dont vous recevez l'Évangile : *Dans le principe était le Verbe, et le Verbe était chez Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était dans le principe chez Dieu, et toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait* [4]. Vous voyez que c'est au Fils et au Saint-Esprit que s'adresse ce discours du Père, quand il dit au pluriel : *Faisons*, et, *notre*. Car c'est par le Verbe et l'Esprit-Saint que le Seigneur Dieu a fait toutes choses. Le prophète David le rappelle : *C'est par le Verbe de l'Éternel qu'ont été affermis les cieux, et par l'Esprit de sa bouche toute leur vertu*[5]. Le même prophète insinue encore élégamment le mystère de la Trinité, quand il répète et inculque le nom de *Dieu* jusqu'à trois fois dans le même verset : *Nous bénisse Dieu, notre Dieu, nous bénisse Dieu ! et le craignent tous les confins de la terre* [6] ! Jean, déjà nommé, dit dans son Épître canonique : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et l'Esprit-Saint, et ces trois sont une même chose* [7]. Le prophète Isaïe, que vous recevez, atteste avoir entendu les séraphins criant : *Il est saint, il est saint, il est saint, l'Éternel, le Dieu des armées* [8] ! Pourquoi répète-t-il trois fois, *il est saint*, si ce n'est pour insinuer que, dans l'Éternel, le Dieu des armées, il y a une trinité de personnes? Il y a donc, dans la souveraine et bienheureuse Trinité, le Père, qui engendre le Fils; le Fils, qui est engendré par le Père; le Saint-Esprit, qui procède de l'un et de l'autre.

« Et, dans cette génération et procession, la substance divine n'a souffert ni retranchement ni diminution dans le Père ou le Fils; car, comme la lumière se prend de la lumière sans diminution de la lumière de qui on la prend, de même le Fils procède du Père égal au Père, et le Saint-Esprit procède de tous les deux, égal à l'un et à l'autre. Toutefois, quant au mode de cette génération et de cette procession, la raison humaine ne peut y atteindre. C'est pourquoi Isaïe,

[1] Deut., 6. — [2] *Ibid.*, 5. — [3] Genes., 1. — [4] Joan., 1. — [5] Psalm., 12. — [6] *Ibid.*, 66. — [7] Joan., 5. — [8] Esaias, 6.

certain de la génération du Fils, mais sachant que le mode de la génération est inénarrable, s'écrie : *Qui est-ce qui racontera sa génération* [1] ? Le prophète David, en la personne du Fils, parle ainsi de cette génération : « *L'Éternel m'a dit : Tu es mon Fils ; je t'ai engendré aujourd'hui* [2]. » Également Salomon, fils de David, que Dieu éclaira d'une science et d'une intelligence merveilleuses, parlant en la personne du Christ, *qui est*, selon Paul, *la vertu et la sagesse de Dieu* [3], dit au livre *De la Sagesse* (si pourtant vous recevez ce livre) : *Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies, avant qu'il fît rien ; les abîmes n'étaient pas encore, et j'étais déjà conçue. Quand il préparait les cieux, j'étais présente. Quand il équilibrait les fondements de la terre, j'étais avec lui, disposant toutes choses* [4]. L'apôtre Paul rend aussi témoignage à l'Esprit-Saint, même à la Trinité entière, disant : *Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos cœurs* [5]. Et ailleurs : *Si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus habite en vous, il vivifiera aussi vos corps mortels à cause de son Esprit qui habite en vous* [6].

« Que si vous désirez le témoignage du Christ sur l'unité de l'essence et la trinité des personnes, lui-même dit dans l'Évangile : *Moi et le Père, nous sommes une même chose* [7]. Le Christ dit encore à ses disciples : *Allez, baptisez-les tous au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* [8].

« L'homme ayant donc, par sa désobéissance, perdu le paradis et mérité éternellement les misères infernales, le Fils a été envoyé du Père ; et il était digne que le Fils fût envoyé, et non le Père ; car le Père n'étant d'aucun autre et le Fils étant de quelqu'un, il était plus convenable qu'il eût une mère dans le temps, lui qui a un Père de toute éternité. Comme il était écrit dans le psaume de David : *Il n'en est point qui rachète ni qui sauve ; il n'en est point qui fasse le bien, il n'en est pas un* [9]. Il n'en est point qui présente une propitiation pour son âme, combien moins pour celle d'un autre : le Fils a été envoyé par Dieu le Père, afin de mourir homme pour l'homme, de payer comme homme le tribut de la mort pour l'homme captif, et de le racheter comme Dieu par la puissance céleste. Son avénement a été désiré par les patriarches, prédit par les prophètes, qui, supportant avec impatience les délais, formaient ces plaintes : *Quand viendra-t-il? quand le verrons-nous? Seigneur, donnez leur récompense à ceux qui vous attendent, afin que vos prophètes soient trouvés fidèles* [10] ! *Puissiez-vous, Seigneur*, s'écria Isaïe, *déchirer les cieux et*

[1] Esaias, 53. — [2] Psalm., 2. — [3] 1. Cor., 1. — [4] Proverb., 8. — [5] Gal., 4. — [6] Rom., 8. — [7] Joan., 10. — [8] Matth., 28. — [9] Psalm., 7 et 12. — [10] Eccli., 36.

venir [1] ! Et David : *Inclinez les cieux, et descendez* [2]. Enfin, Isaïe en est témoin, les anges de la paix pleuraient amèrement sur le retardement de notre salut.

« Le même Isaïe, parlant plus manifestement de la nativité du Christ : *Voici*, dit-il, *que la Vierge concevra, et elle enfantera un Fils, et son nom sera Emmanuel* [3]. Et comme Marie tire son origine de Jessé, le même prophète déclare manifestement la naissance de Marie, et par Marie celle du Christ, ainsi que la plénitude de la grâce spirituelle dans le Christ, en disant : *Une tige sortira de la racine de Jessé, et une fleur montera de sa racine ; et sur lui reposera l'Esprit du Seigneur, l'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de science et de piété, et il sera rempli de l'Esprit du Seigneur* [4]. Le Fils de Dieu est donc né de la Vierge incorrompue, comme le premier Adam a été formé d'une terre vierge, l'Esprit-Saint opérant en elle, et procurant d'une manière ineffable l'affaire de notre salut ; car c'est un abîme insondable que le mystère de l'Incarnation du Seigneur.

« Cependant bien des choses sont arrivées aux anciens Pères, où précédait une figure de cette nativité. La toison de Gédéon, trempée de la rosée du ciel, pendant que l'aire d'alentour demeurait sèche, désignait la rosée de l'Esprit-Saint dans la Vierge, qui, à cause de son humilité, a été spécialement préélue du Seigneur. Le psalmiste s'y accorde, quand il dit : *Il descendra comme la pluie sur la toison* [5]. Et le feu qui apparaît à Moïse dans le buisson, sans que le buisson soit altéré par le feu, montre l'intégrité de la virginité dans Marie. Et si, pendant que les verges des autres tribus demeurent arides, la verge d'Aaron, de la souche duquel la Bienheureuse tire son origine, a poussé des feuilles et des fleurs, elle indiquait cette fleur dans la tige de Jessé, qu'avait prédite Isaïe, savoir : l'enfantement de la Vierge sans tache.

« Lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous lui avons été réconciliés par la venue du Christ, selon que le prophète l'avait prédit : *Et la paix sera sur la terre quand il viendra* [6]. C'est pourquoi, dans sa nativité, les anges ont chanté le cantique de la glorieuse paix : *Gloire à Dieu dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté* [7]. Une nouvelle étoile apparut aux mages, et à Rome, d'après le témoignage des histoires, une fontaine d'huile coula de la terre dans le Tibre. Un ancien temple de Rome que les idoles avaient prédit qui ne tomberait que lorsque enfanterait la Vierge, s'écroula

[1] Esaias, 64. — [2] Psalm., 143. — [3] Esaias, 7. — [4] *Ibid.*, 3. — [5] Psalm., 7. — [6] Micheas, 5. — [7] Luc., 2.

de fond en comble cette nuit-là même. A Jérusalem, la piscine probatique commença alors à être agitée par l'arrivée de l'ange, et à conférer des guérisons.

« Le vieil Adam nous a nui grandement, mais le nouvel Adam nous a profité. L'humilité de celui-ci nous a valu plus d'avantages que l'orgueil de l'autre ne nous en avait ôté; car, selon le témoignage de Paul, *il n'en est pas du don comme de la faute* [1], la grandeur du bienfait ayant surpassé la valeur du dommage. Celui qui était d'abord pour nous un maître et un juge terrible est maintenant un humble frère et un prochain. Ainsi donc le Christ, parcourant la carrière de notre mortalité, dans la faim et dans la soif, dans la lassitude et la douleur, et dans toutes les misères de cette vie; trahi enfin par un disciple, vendu comme un vil esclave, flagellé, conspué, couronné d'épines, bafoué, cloué à un gibet et condamné à une mort infâme : le Christ a payé ce qu'il n'avait pas ravi, et, s'offrant volontairement à la mort, il a tout souffert dans l'humilité, comme Isaïe l'a prédit. *Dans l'humilité*, dit-il, *son jugement a été enlevé. Il a été conduit comme un agneau à la boucherie, et il n'a pas plus ouvert la bouche qu'une brebis devant celui qui la tond* [2]. Celui-là donc qui, jeune encore, avait été offert une fois dans le temple par le juste Siméon, celui-là même, au soir de la loi et à la fin des cérémonies, a levé ses mains au Père sur la croix pour notre rédemption, suivant ce mot de David : *L'élévation de mes mains est le sacrifice du soir* [3]. C'est ainsi que la faute qu'Adam avait contractée par l'orgueil en la délectation du fruit défendu a été ôtée par l'humilité du Christ dans l'amertume de la mort, et l'effusion de ce sang innocent a effacé la cédule de tous les crimes.

« Le Seigneur pouvait sans doute employer un autre mode de rédemption; mais nul n'était plus convenable à sa bonté et à notre salut. L'homme étant retenu captif par le diable, suivant l'exigence de sa prévarication, la justice demandait qu'il ne lui fût point arraché par violence, mais que, tombé par l'orgueil, il se relevât par son humilité, s'il pouvait; et, comme il ne le pouvait par la sienne, du moins par celle d'autrui. C'est ainsi que le Christ innocent, que l'agneau pascal signalait dans la loi, s'est offert pour nous en victime de salut.

« La loi de Moïse avait établi une chèvre ou une brebis comme le prix pour racheter l'homme du péché. Le Christ, considérant que les ombres cérémonielles de la loi ne suffisaient point pour le salut, et portant le prix de l'homme plus haut que celui d'une brebis, d'un

[1] Rom., 5. — [2] Esaias, 53. — [3] Psalm., 140.

bouc ou d'un veau, a offert son sang et sa mort pour notre salut; et ainsi, souverain et véritable Pontife, il est entré une fois dans le sanctuaire, après avoir trouvé la rédemption éternelle. Il a donc ouvert le livre, et, lion de la tribu de Juda, il en a rompu les sceaux, et, ce que les hosties légales n'avaient pu, il a détourné l'épée flamboyante, et rouvert l'entrée du paradis, qui était fermée à tous les anciens. C'est ainsi qu'autrefois, à la mort du souverain Pontife, on avait coutume d'accorder un sûr et libre retour chez soi, à ceux qui s'étaient sauvés dans les villes de refuge.

« Jadis l'homme avait coutume de raisonner et de dire : Pourquoi le Seigneur exige-t-il plus de moi que des autres créatures? Qu'a-t-il fait pour moi? quel travail? Il a dit, et j'ai été fait : comme les animaux, les arbres, et tout le reste, il m'a créé par un acte de sa puissance, par un simple commandement de sa volonté. Mais maintenant ceux qui parlaient ainsi l'iniquité ont la bouche close; car l'homme ne peut plus dissimuler combien a fait pour lui le Seigneur, lui qui, pour racheter le serviteur, n'a pas épargné son propre Fils. Or, pour la rédemption de l'homme, il a trouvé le travail et la douleur, parce qu'il a souffert la faim, la soif, la fatigue, les embûches, les opprobres, les fouets, la couronne d'épines, les clous et la lance, l'ignominie de la croix et les angoisses de la mort; il a souffert tout cela à cause de notre impiété et de sa piété, à cause de notre nécessité et de son humilité. *Est-ce que mon âme ne sera donc pas soumise à Dieu? Est-ce que tous mes os ne diront pas : Seigneur, qui est-ce qui vous est semblable* [1]? afin que désormais l'action de grâces et la voix de la louange ne cessent plus ni dans ma bouche ni dans mon cœur. Comment la sagesse de Dieu eût-elle pu en user plus miséricordieusement avec moi, et m'inviter à l'aimer d'une manière plus douce et plus efficace?

« De plus, les âmes des justes, qui, quant à la prérogative de l'origine, ne le cèdent guère en dignité aux esprits célestes, descendaient toutes aux enfers; et il convenait que Dieu se souvînt un jour de son image, et que, selon les oracles des prophètes, il réparât, par les âmes élues, la diminution des anges tombés.

« Ainsi, dans la dispensation de notre salut, la dilection du Christ nous est infiltrée jusqu'à la moelle. Dans la loi de Moïse, déjà il nous commande l'amour de Dieu et du prochain; mais, à l'école de l'Évangile, il nous l'inculque et plus fréquemment et plus fortement, par les paroles et enfin par les œuvres : *Car personne n'a de plus grande marque d'amour que de donner sa vie pour ses amis* [2]. Il nous

[1] Psalm., 61 et 34. — [2] Joan., 15.

a ainsi donné matière à l'aimer, lui qui nous a prévenus dans ses dilections; et il n'exige autre chose de nous, sinon que nous l'aimions de cœur. Certes, il est inhumain et cruel, celui qui ne se rappelle point sa miséricorde, celui qui n'aime point d'affection un Seigneur si clément, celui qui ne s'expose point volontiers pour lui à la mort, s'il en est besoin.

« Or, le Christ est mort, a été enseveli, est ressuscité des morts le troisième jour, comme il avait prédit à ses disciples; il leur a fréquemment apparu, il a parlé et mangé avec eux; leur a montré les plaies de ses mains, de ses pieds et de son côté, pour ôter, par l'exhibition de ces plaies, la plaie du doute des cœurs de quelques-uns qui hésitaient encore. Ayant ainsi conversé visiblement avec eux pendant quarante jours, il vint, en leur compagnie, à la montagne des Oliviers; et, eux le voyant, il s'éleva et monta au Père, où il est assis à sa droite, et d'où nous l'attendons, à la résurrection générale, comme le juge des vivants et des morts.

« Comme donc Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu et dû mourir pour un temps, parce qu'il est homme, il a pu et dû ressusciter après sa mort, afin que le diable, qui avait vaincu l'homme, fût vaincu par l'homme et confondu par cette défaite. Qu'ils rougissent donc les infidèles et les prévaricateurs qui s'emportent à proférer de ces extravagances : Si le Christ est Dieu, comment a-t-il pu mourir? s'il est homme, comment ressusciter? car il est Dieu et homme : étant homme, il a dû mourir; étant Dieu, il a dû ressusciter.

« De plus, il nous a été avantageux que celui qui daignait mourir volontairement sous un juge inique ait pu et voulu vaincre la mort en ressuscitant. Et comme le diable, par ses ministres, a porté témérairement une main violente sur son maître, il a perdu juridiquement à jamais le domaine et la tyrannie qu'il exerçait sur l'homme; de cette manière convenable, celui qui avait vaincu l'homme a été vaincu par l'homme, et qui avait vaincu moyennant le bois a été vaincu moyennant le bois de la croix par Jésus-Christ, Dieu et homme, afin que l'homme l'aime comme frère et le craigne comme Dieu.

« D'ailleurs, il était nécessaire que le même qui nous a créés nous créât de nouveau, et qui nous a faits nous refît en nous rachetant, et nous réparât, perdus que nous étions, de peur que nous ne fussions obligés d'adorer un Dieu comme créateur, et de vénérer un autre comme rédempteur, et de servir ainsi deux maîtres. Et que le Fils se soit incarné, non le Père, non le Saint-Esprit, cela était nécessaire et convenable : car c'est au Fils que l'homme, savoir Adam, a prétendu se rendre semblable, en aspirant à connaître le bien et le mal, comme Dieu. Le Fils semblait en être cause, comme la sainteté

d'Abel fut cause de l'envie de Caïn, et, par là, de sa propre mort. Le Fils a donc dit comme notre Jonas : *C'est moi qui ai péché, jetez-moi dans la mer* [1]. Pour l'expiation du crime qu'a commis l'homme, ce n'est point assez d'un chétif sacrifice ou holocauste : *Voici que je viens, que je viens moi-même, selon qu'il est écrit de moi à la tête du livre, pour faire votre volonté* [2].

« En outre, si une grande affaire, la rédemption de l'homme, eût été commise à un ange, elle n'eût pas été sûre, parce que, dans Lucifer, l'orgueil a rendu l'ange infâme et suspect ; si à un homme, elle n'eût pas été sûre non plus, puisque la désobéissance a rendu le premier homme coupable et justement condamnable. L'ange ne suffit donc pas, et l'homme encore moins. C'est donc avec une grande convenance que l'homme, soutenu de la Divinité, a délivré l'homme de la gueule du diable, en sorte que cette difficile et noble affaire ne courût aucun risque, mais qu'elle eût plus infailliblement une heureuse issue, et que l'ordre des anges, mutilé par la chute de Lucifer et de ses complices, fût heureusement restauré.

« Elle est donc grande et très-digne de toute louange, la bienheureuse mère et vierge Marie, elle qui a mis au monde le grand médiateur de Dieu et de l'homme, et mérité d'enfanter notre Sauveur ; elle qui, entre toutes les femmes qu'a eues le monde, a mérité de n'avoir ni première, ni semblable, ni suivante : car elle a conçu sans honte, enfanté sans douleur, trépassé sans corruption, suivant la parole de l'ange ou plutôt de Dieu par l'ange, afin qu'elle fût démontrée pleine et non demi-pleine de grâce, et que Dieu, son Fils, accomplît fidèlement l'antique commandement qu'il a lui-même enseigné, de prévenir d'honneur son père et sa mère, et afin que la chair virginale du Christ, qui avait été prise de la chair d'une mère vierge, ne différât point de la totalité de cette chair.

« C'est donc de ces chefs de la foi chrétienne que le précieux fondement s'élève jusqu'au faîte le plus sublime. Telle est l'échelle de la religion catholique, par laquelle il est donné à l'homme de monter à la patrie de la gloire éternelle. Si donc vous désirez de passer des ténèbres à la lumière, et d'embrasser la loi très-salutaire du Christ, il faut que les prémices de la vie chrétienne soient consacrées par les eaux du baptême, afin que, déposant dans les eaux de la régénération la vieillesse du péché, vous renaissiez à la nouvelle innocence de l'âme et à l'enfance de la vie, pour devenir participant de cette gloire céleste, que l'oreille n'a point ouïe, que l'œil n'a point vue, qui n'est point montée dans le cœur de l'homme : gloire si co-

[1] Jonas, 1. — [2] Hebr., 10.

pieuse, qu'on ne peut l'annuler; si grande, qu'on ne peut la comprendre; si multiple, qu'on ne peut la nombrer; si précieuse, qu'on ne saurait l'estimer; si durable, qu'il ne peut y être mis de terme : gloire que Dieu a promise à ceux qui l'aiment et qui marchent fidèlement sur ses traces. Vivez et portez-vous bien, et vive en vous le Christ [1] ! »

Le sultan d'Icône, à qui le pape Alexandre écrivit cette magnifique lettre, se nommait Azeddin Soliman. En 1159, il vint à Constantinople, où il fut reçu magnifiquement par l'empereur Manuel. Sa mère, étant au lit de mort, lui révéla qu'elle était Chrétienne, et le conjura d'embrasser la même foi. Ce fut pour cette raison qu'il écrivit au pape Alexandre, dont la solide instruction le détermina à recevoir le baptême, mais en secret, à cause de l'insurrection qu'il avait à craindre de la part de son peuple. C'est ce que rapportent deux auteurs du temps, Matthieu Pâris et Robert, abbé du Mont-Saint-Michel [2].

Parmi les nombreuses sectes du mahométisme, une des plus fameuses était celle des assassins. En voici l'origine. Vers l'an 892 de l'ère chrétienne, un prétendu prophète nommé Carmat s'éleva en Arabie, près de Koufa, et attira un grand nombre de sectateurs, jeûnant, travaillant de ses mains et faisant la prière cinquante fois par jour. Il promettait d'établir un iman ou pontife d'Ali, prêchant la dévotion à ce prétendu saint, et la révolte contre les califes abbassides, pour venger son sang. Il déchargea ses sectateurs des observances les plus pénibles, leur permettant de boire du vin, de manger de toutes sortes de viandes; et, par cette licence, jointe à l'espérance du butin, il forma une armée immense et fit de grands ravages sur les terres du calife. Il mourut, laissant douze disciples principaux, en l'honneur des douze imans descendus d'Ali, et eut plusieurs successeurs, dont le plus fameux fut Abou-Taher, qui, après avoir ravagé les provinces avec une armée de cent mille hommes, et enlevé les caravanes de pèlerins, prit la Mecque, en 929, fit égorger les pèlerins dans le temple, emporta la pierre noire, qui était l'objet de leur dévotion, et fit cesser le pèlerinage pendant douze ans. Depuis, les carmatiens, étant devenus plus faibles, dissimulèrent leur religion, se mêlant avec les autres Musulmans; ce qui les fit nommer batenis, c'est-à-dire inconnus. Ils commencèrent à être désignés par ce nom, et à se fortifier en Perse, l'an 1090. Hacem ou Hassan, leur chef, ayant été menacé par le sultan Gelaleddoulet, commanda à un de

[1] *Alex. III epist.* 32, apud Labbe, t. 10; Mansi, t. 21, et Baron., an. 1169. — [2] Matth. Paris., an. 1169. Robert. de Monte, an. 1181. Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, l. 88 et 90.

ses sujets, en présence de l'envoyé du sultan, de se précipiter du haut d'une tour, et à un autre de se tuer : ce qu'ils firent aussitôt. Alors Hacem dit à l'envoyé : Dites à votre maître que j'ai soixante-dix mille hommes prêts à en faire autant. Les batenis, ainsi cachés et déterminés à tout, commencèrent à attenter sur la vie des princes, et en tuèrent un grand nombre, sans qu'on pût se garantir de leurs coups. Ils s'appelaient aussi ismaéliens, du nom d'Ismaël, l'un des derniers imans légitimes, suivant eux. Quant au nom d'assassins, corruption du mot arabe *hachichi*, on croit maintenant qu'il fut donné à cause de l'usage qu'ils faisaient de la boisson appelée *hachicha*. C'était au moyen de ce breuvage que le chef des ismaéliens, procurant à ses jeunes adeptes des visions agréables, les transportait dans des lieux enchantés, exaltait leur fanatisme et leur dévouement à un tel point, que la mort leur paraissait le premier degré de la félicité ; enfin, les amenait à se soumettre aveuglément à tous les ordres de leurs chefs. C'était à l'aide de ces mêmes hommes, connus sous le nom de fédaïtes, que Hassan se défit, par le poignard, des personnes dont il avait le plus à craindre [1]. Comme ils se tenaient en grande partie sur le mont Liban, nos historiens ont nommé leur chef le Vieillard ou le Seigneur de la montagne, traduisant mot à mot le titre qu'on lui donnait en arabe [2].

Cependant, vers l'an 1173, il y avait en Phénicie un prince de ces assassins, qui, s'étant procuré un Évangile avec les Épîtres des apôtres, les étudiait avec soin. Comme il avait l'esprit pénétrant, il goûta bientôt la sagesse de la doctrine chrétienne, et se désabusait de plus en plus des rêveries de Mahomet. Comme il était éloquent, il commença même par inspirer sa manière de voir à son peuple. Enfin, l'année 1173, il envoya un de ses confidents à Amauri III, roi de Jérusalem, lui faire des propositions secrètes, dont la principale était, que si les Templiers, qui avaient des châteaux près de son État, voulaient remettre deux mille écus d'or que ses sujets leur payaient tous les ans et les traiter désormais charitablement, ils recevraient le baptême. Le roi Amauri reçut avec joie cette ambassade, et lui accorda la décharge des deux mille écus, résolu d'indemniser lui-même les Templiers, s'il était besoin. Après avoir donc retenu longtemps l'envoyé du prince des assassins, il le renvoya avec un de ses gardes pour le conduire. Mais quand il eut passé Tripoli, comme il était près d'entrer sur les terres de son maître, il survint des Templiers l'épée à la main, qui tuèrent cet envoyé, sans aucun égard à

[1] *Biographie univers.*, t. 19, art. *Haçan.* Michaud, *Hist. des Croisades*, t. 2, p. 465 et seqq., lettre de M. Jourdain. D'Herbelot, *Biblioth. orient.* — [2] Elmacin.

la foi publique ni à la sauvegarde du roi : action plus convenable à des bandits qu'à des religieux militaires.

Le roi Amauri, l'ayant appris, entra dans une furieuse colère, et assembla les seigneurs, qui furent tous d'avis de ne point négliger cette affaire, attendu qu'il y allait non-seulement de l'autorité royale, mais de l'honneur du nom chrétien et de l'intérêt de l'Église. On envoya donc deux seigneurs au maître des Templiers, nommé Eudes de Saint-Amand, pour lui demander satisfaction de cet attentat, que l'on disait avoir été commis par un certain frère Guillaume Dumesnil, borgne, méchant homme, violent et emporté, mais qui l'avait fait avec la participation de ses camarades. Le maître du Temple répondit qu'il avait mis le coupable en pénitence, et qu'il l'enverrait au Pape en cet état ; que, cependant, il défendait de la part du Pape que personne fût assez hardi pour mettre la main sur ce religieux ; à quoi, suivant son humeur hautaine, il ajouta plusieurs paroles insolentes. Après cela, le roi étant venu à Sidon, fit tirer par force de la maison du Temple le chevalier Guillaume Dumesnil, qu'il mit en prison à Tyr ; et cette affaire pensa renverser le royaume de Jérusalem, tant ce royaume était faible ou les Templiers puissants.

Le roi Amauri se justifia auprès du prince des assassins, auquel il fit connaître son innocence ; mais la mort qui l'enleva peu de temps après ne lui permit pas d'exécuter le dessein qu'il avait de communiquer cette affaire à tous les princes, pour réprimer les excès des Templiers et des Hospitaliers. Il n'y avait pas soixante ans que ces religieux militaires étaient institués ; et ils avaient déjà tellement dégénéré, que les écrivains chrétiens et mahométans, d'ailleurs peu conformes dans leurs jugements, s'accordent à les dépeindre comme les plus méchants de tous les hommes. Dans leurs brigandages, ils n'épargnaient pas plus les Chrétiens que les infidèles, avec lesquels ils ne gardaient ni traité ni parole. Le roi Amauri mourut de dyssenterie, le 11me de juillet 1173, la douzième année de son règne et la trente-huitième de son âge, et fut enterré près de son frère Baudouin III, dans l'église du Saint-Sépulcre. Son fils, Baudouin IV, lui succéda à l'âge de treize ans, et fut sacré dans la même église, le dimanche 15me de juillet, par le patriarche Amauri, assisté de plusieurs prélats. Le comte de Tripoli eut la régence du royaume pendant le bas âge de Baudouin [1].

Un fait encore plus mémorable que la conversion du prince des assassins et du sultan d'Icône, c'est qu'à la même époque, au fond

[1] Guill. de Tyr, l. 20, c. 31, 32 et 33. *Vie manuscr. de Saladin.* Fleury, l. 72, n. 42 et 43.

de l'Asie, le grand khan, le souverain principal des Tartares, était chrétien, et même prêtre, mais de la secte des nestoriens. Les écrivains occidentaux en parlent sous le nom du prêtre Jean. Son nom ou ses noms tartares étaient Thogruel Ong-Khan ou Vang-Khan. Il dominait particulièrement sur les Tartares kéraïtes ; sa capitale était Caracorom. Son empire s'étendait à droite et à gauche dans la grande Tartarie jusqu'aux confins de la Chine, et peut-être même de la Corée ou du Japon [1]. Il eut pour gendre un prince mogol, nommé Timoudgin, plus connu sous le nom de Ginguiskhan, qui, tant par lui-même que par ses fils, conquit ou ravagea toutes les terres et tous les royaumes, depuis la Pologne et la Hongrie, jusqu'à la Chine et la Corée, et parmi les successeurs duquel il y aura plusieurs Chrétiens, l'un desquels enverra son ambassadeur au concile général de Lyon. Quant au prêtre Jean, autrement le khan Thogruel-Ong, il écrivit, l'an 1176, des lettres d'amitié aux monarques chrétiens de l'Europe. Le pape Alexandre savait par la renommée que ce prince tartare était Chrétien et prêtre, et qu'il avait du zèle pour la piété. Une circonstance particulière le lui fit connaître encore mieux.

Un médecin du Pape, son nom était Philippe, se trouvant au fond de l'Inde, dans l'empire de ce monarque, apprit de plusieurs illustres personnages de sa cour, qu'il avait un grand désir d'être bien instruit de la foi catholique et apostolique, ayant fortement à cœur de ne s'écarter en rien, ni lui ni son peuple, de la doctrine du Saint-Siége. Il souhaitait surtout avoir une église à Rome, un autel à Saint-Pierre, et un à Jérusalem dans l'église du Saint-Sépulcre, afin que des hommes sages de son royaume pussent y demeurer, pour s'y instruire à fond de la doctrine des apôtres, et en instruire à leur tour et le roi et le peuple.

Informé de ces heureuses dispositions par son médecin Philippe, le pape Alexandre le renvoya dans l'Inde en qualité de légat, avec une lettre au roi et prêtre Jean, datée de Venise le 28me de septembre 1177. Elle était conçue en ces termes :

Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre et magnifique roi des Indiens, salut et bénédiction apostolique. La chaire apostolique, à laquelle nous présidons sans aucun mérite de notre part, est la tête et la maîtresse de tous ceux qui croient en Jésus-Christ, d'après le témoignage du Seigneur qui a dit au bienheureux Pierre, à qui, bien qu'indigne, nous avons succédé : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* [2].

[1] D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, art. *Ung* ou *Avenk*. — [2] Matth. 16.

Car c'est cette pierre que le Christ a voulu qui fût le fondement de l'Église, qu'il prédit ne devoir être ébranlée par aucun tourbillon ni tempête. Et c'est pourquoi, non sans raison, le bienheureux Pierre, sur lequel il a fondé l'Église, a mérité de recevoir spécialement et singulièrement, parmi les autres apôtres, la puissance de lier et de délier. Il lui a été dit par le Seigneur : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux* [1].

Le Pape, après avoir ainsi, avec beaucoup de raison, rappelé au chef chrétien des Tartares le centre de l'unité divine pour l'humanité chrétienne et la civilisation véritable, le félicite de ses bonnes dispositions, de son désir d'être plus parfaitement instruit dans la doctrine de la foi catholique, et d'avoir, pour cela, une église à Rome et à Jérusalem. Le Pape acquiesce à tous ses vœux ; et, pour l'exécution, il lui envoie son ami et son médecin, Philippe, comme légat *a latere*, avec une ample instruction sur les points où les Chrétiens de Tartarie semblent s'écarter de la doctrine apostolique, et avec la promesse au monarque d'une église à Rome, d'un autel à Saint-Pierre et à Saint-Paul, et d'un autre dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. En conséquence, il le prie de bien recevoir le légat Philippe, et de renvoyer avec lui des ambassadeurs, pour l'exécution de ces demandes et des autres semblables qu'il jugerait à propos de faire [2].

On ne sait point quelles furent les suites particulières de cette légation; mais on voit par les historiens du moyen âge, que, même après la mort du prêtre Jean, le christianisme continua de dominer dans son royaume, et que son fils David y régnait dans le treizième siècle. Nous verrons, dans le même siècle, un religieux franciscain, Jean de Monte Corvino, être reçu avec beaucoup d'honneur auprès du successeur de Ginguiskhan, le grand khan des Mogols, comme envoyé du Pape, et devenir archevêque de Pékin, capitale de la Chine [3].

Après tout, la conversion des Tartares n'est pas plus difficile à la grâce de Dieu et au zèle des apôtres, que ne fut, dans leur temps, celle des Huns, des Sarmates et des terribles hommes du Nord, dont nous voyons les souverains s'adresser au pape Alexandre, comme des enfants à leur père, et pour réparer le mal et pour faire le bien dans leurs royaumes.

[1] Matth., 16. — [2] *Alex. III epist.* 48. — [3] Pagi, an. 1167. Abel Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. 2, art. *Jean de Monte Corvino*. Roger, *Hoveden*, p. 581. Radulph., *de Dicet.*, p. 908. Joan. Brompton., p. 1132. Marc-Paul, l. 1, c. 64, etc., etc.

Ainsi, l'an 1169, Étienne III, roi de Hongrie, donne une charte adressée aux archevêques de Strigonie et de Colocza, à leurs suffragants et à tous les ecclésiastiques de son royaume, où il dit que, par les exhortations du légat du Pape, et pour imiter la dévotion du roi Geisa, son père (bisaïeul), envers le pape Alexandre II, il confirme la constitution de ce prince, qui avait promis de ne faire ni déposition, ni translation d'évêques, sans l'autorité du Pape. De plus, abandonnant la coutume de ses prédécesseurs, il ordonne qu'au décès des évêques on ne mettra plus d'économes laïques pour régir les biens de l'Église, mais des clercs de vie exemplaire, qui les emploieront aux réparations des bâtiments et à la subsistance des pauvres, sans que rien tourne au profit du roi. Les prévôts, les abbés et les autres ecclésiastiques constitués en dignité ne seront déposés que pour crime et par jugement canonique. Le roi déclare qu'il fait cette constitution par le conseil de la reine sa mère, et de tous les prélats et seigneurs. Le roi Étienne III mourut le dimanche 13me de janvier 1172. Son frère, Étienne IV, lui succéda pendant quelques mois, puis Béla III, qui était aussi son frère [1].

En 1180, le duc ou roi de Pologne, Casimir, ayant fait, de l'avis des prélats et des seigneurs du pays, une constitution pour réprimer divers abus qui se commettaient au préjudice des églises et du pauvre peuple, envoya au même pape Alexandre une ambassade tirée du clergé et de la noblesse. C'était pour lui demander qu'il voulût bien confirmer cette constitution par l'autorité apostolique, et puis accorder un corps saint à l'église de Cracovie. Le Pape, qui était à Tusculum, reçut les ambassadeurs polonais avec une bienveillance extraordinaire. Dans l'assemblée des cardinaux, il remercia hautement la nation polonaise de l'inviolable attachement qu'elle avait toujours eu pour lui pendant le dernier schisme. Par une lettre du 28 mars au duc Casimir, il confirme sa constitution comme juste et louable, et menace de l'anathème les contrevenants. Quant au corps saint, il invita les ambassadeurs à le suivre à Rome, où il s'empresserait de les satisfaire [2].

En Danemark, d'où sortaient autrefois ces terribles hommes du Nord qui portaient partout le fer et le feu, on voyait un roi et des évêques donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Le vénérable Eskil, archevêque de Lunden, et légat du Saint-Siége, se voyant avancé en âge, désirait depuis longtemps quitter sa dignité et en fit un jour confidence au roi Waldemar. Ce bon prince voulut

[1] Apud Baron., an. 1169, n. 40 et 41. Pagi, an. 1172. — [2] Longin, apud Baron., an. 1180, n. 13 et 14.

l'en détourner, et lui représenta qu'il ne le pouvait sans l'autorité du Pape ; mais le pieux archevêque répondit qu'il avait obtenu du Pape non-seulement la permission de renoncer à l'archevêché, mais encore le pouvoir de le transférer à qui il voudrait, outre l'autorité qu'il en avait comme légat. Pour rendre sa renonciation plus solennelle, il pria le roi d'assembler les évêques dans un mois, mais de tenir la chose secrète, de peur que quelqu'un ne s'absentât, craignant d'être élu archevêque.

Cependant, en un jour de fête, il fit un sermon à son peuple ; il y représenta combien il les avait aimés et combien il en avait été aimé ; il déclara que son grand âge lui avait fait prendre la résolution de se retirer ; qu'il les recommandait à la Providence, et déchargeait tous ses vassaux de leur serment ; enfin il leur demanda leurs prières. Ce discours fit répandre des larmes à tous les assistants. Absalom, évêque de Rotschild, qui vint alors loger chez lui, lui ayant demandé la raison de sa retraite, il allégua, outre sa vieillesse, un vœu qu'il avait fait entre les mains de saint Bernard. Le lendemain, les évêques, étant arrivés, s'assemblèrent dès le matin dans l'église de Saint-Laurent. L'archevêque y fit tirer les ornements des armoires de la sacristie, pour montrer combien la splendeur de l'office divin avait augmenté par ses libéralités. Il ajouta combien il avait travaillé pour la paix de son troupeau, combien de peines et de périls il avait essuyés pendant tout son pontificat ; et que, ne se sentant plus capable d'en remplir les fonctions, il avait résolu de le quitter.

Le roi Waldemar, qui craignait que la renonciation de l'archevêque ne fût attribuée à quelque mécontentement et quelque ressentiment contre lui, lui ordonna de déclarer s'il renonçait de son propre mouvement. Alors Eskil, étendant les mains vers l'autel, jura qu'il ne le faisait par aucun chagrin contre le roi, mais par le dégoût des honneurs périssables et le désir de la gloire éternelle. On lut ensuite la bulle pontificale, où le pape Alexandre disait qu'après avoir longtemps refusé d'admettre la renonciation de l'archevêque il l'accordait enfin à sa persévérance, en considération de son grand âge et de ses infirmités. Le roi déclara qu'on ne pouvait résister à l'autorité du Pape ; et l'archevêque, se levant de son siége, mit sa crosse et son anneau sur l'autel. Alors toute l'église retentit de gémissenmets ; et le roi Waldemar pria Eskil de choisir son successeur, comme connaissant mieux que personne le clergé du royaume. Le prélat fit lire une autre bulle, qui lui laissait le choix, en qualité de légat ; mais il déclara qu'il cédait son pouvoir à ceux qui avaient droit de faire cette élection. Ceux-ci prièrent le roi de dire son sentiment. Il nomma,

comme parlant au nom du peuple, Absalom, évêque de Rotschild ; et ce choix fut approuvé par une acclamation publique.

Mais Absalom se leva, protestant que ce fardeau était trop pesant pour lui, et que, d'ailleurs, il ne pouvait se résoudre à quitter son église, après l'avoir amenée, par un grand travail, d'une extrême pauvreté à l'état florissant où elle se trouvait. Ceux qui avaient droit d'élection, excités par Eskil, élurent Absalom tout d'une voix, et le prirent pour le mettre de force sur le trône pontifical. En même temps, le clergé commença à chanter et le peuple le suivait ; mais la résistance d'Absalom fut telle, qu'il fit tomber par terre quelques-uns de ceux qui le traînaient ; et cette pieuse violence se tourna presque en querelle. Enfin, ayant obtenu liberté de parler, il appela au Pape. Nicolas, doyen du chapitre de Rotschild, appela aussi de la violence qu'on faisait à son évêque ; mais Eskil protesta qu'il soutiendrait l'élection, et qu'Absalom verrait qui d'eux deux serait plus écouté à Rome. Après la messe, il voulut obliger Absalom à donner la bénédiction ; mais il s'en défendit, aussi bien que de recevoir l'hommage des vassaux de l'archevêché, ni de rien faire qui pût marquer le moindre consentement à son élection.

On envoya donc de part et d'autre des députés en cour de Rome, de la part du roi et de l'église de Lunden, pour appuyer l'élection ; de la part d'Absalom et de l'église de Rotschild, pour la combattre. Le pape Alexandre trouva moyen de contenter les uns et les autres, en ordonnant à Absalom d'accepter l'archevêché de Lunden avec la permission de garder l'évêché de Rotschild. C'était en 1177. Les députés rapportèrent cette heureuse nouvelle en Danemark, avec la nouvelle non moins heureuse de la fin du schisme et de la réconciliation de l'empereur avec le Pape. Pour exécuter sa décision, Alexandre envoya en Danemark un légat nommé Galand, qui, ayant appelé à Rotschild le clergé de Lunden, fit lire la bulle qui ordonnait à Absalom de se soumettre à l'élection, et le menaça de l'excommunier, s'il résistait encore. Il lui fit prêter serment par son nouveau clergé ; ensuite il lui donna, dans l'église de Lunden, le pallium qu'il avait apporté ; et le lendemain, il assista au sacre qu'il fit d'Homère, évêque de Ripen. Galand s'acquitta de cette légation avec beaucoup d'intégrité ; et, ayant passé l'hiver en Danemark, il s'en revint à Rome. Quant au vénérable Eskil, il se retira, l'année suivante 1178, à l'abbaye de Clairvaux, où il prit l'habit monastique et finit saintement ses jours trois ans après, en 1181 [1].

Quelques années auparavant, Absalom avait fait venir en Dane-

[1] Saxo Grammat., l. 14.

mark saint Guillaume, chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, pour y établir l'observance de cette communauté. Guillaume naquit vers l'an 1105, et fut mis dès l'enfance à Saint-Germain des Prés, pour y être élevé sous la conduite de l'abbé Hugues, son oncle, qui lui procura une prébende dans l'église de Sainte-Geneviève, occupée alors par des chanoines séculiers. Guillaume fut un des plus zélés à embrasser la réforme qui fut établie dans ce monastère par l'autorité du pape Eugène, l'an 1147; et Absalom, étant venu étudier à Paris, lia une étroite amitié avec lui. Devenu évêque de Rotschild, il trouva, dans une île de son diocèse, un monastère de chanoines qui n'avaient de régulier que le nom et menaient une vie scandaleuse. Il conçut le dessein d'y rétablir l'observance, en y mettant pour abbé Guillaume de Sainte-Geneviève.

Pour cet effet, il envoya en France, Saxon, prévôt de son église, surnommé le Grammairien, qui a écrit l'histoire de Danemark d'un très-bon style et d'un latin très-élégant. Arrivé à Paris, il rendit à l'abbé de Sainte-Geneviève les lettres de l'évêque Absalom, où il le priait instamment de lui envoyer Guillaume, avec trois autres de ses religieux. Ce que l'abbé lui accorda, du consentement du chapitre. Ils furent reçus à bras ouverts par le roi Waldemar et par l'évêque Absalom, qui, peu de jours après, fit élire Guillaume, abbé de l'île en question, qui se nommait Eskil. Mais il trouva d'extrêmes difficultés en ce nouvel établissement, en sorte que ses trois compagnons revinrent en France, ne pouvant s'accommoder de la pauvreté du lieu, ni de la rigueur du froid. Saint Guillaume voulait également revenir, si l'évêque ne l'eût retenu. Enfin, par sa patience et sa persévérance, il établit la discipline régulière dans ce monastère et dans un autre dédié à saint Thomas, qu'il fonda dans le voisinage. Il portait continuellement le cilice, couchait sur la paille et jeûnait tous les jours. Pénétré d'un respect profond pour la grandeur et la sainteté de nos mystères, il versait des larmes abondantes toutes les fois qu'il s'approchait de l'autel. Après avoir eu la consolation, pendant les trente ans qu'il gouverna son abbaye, de voir plusieurs de ses frères marcher avec ferveur dans les voies de la perfection, il mourut le 6 avril 1203, jour auquel l'Église honore sa mémoire [1].

L'Allemagne, au milieu même des troubles du schisme, continuait d'admirer en sainte Hildegarde le don de prophétie et de miracles, reconnu déjà par saint Bernard, ainsi que par les papes Eugène III, Anastase IV et Adrien IV. Au plus fort du schisme de l'empereur Frédéric, la sainte abbesse resta inviolablement attachée au pape lé-

[1] *Acta SS.*, 6 *april.*

gitime Alexandre III, et vers l'an 1168, recourut à son autorité tutélaire pour maintenir la liberté des élections dans son monastère.

Dans sa lettre au Pape, elle le suppliait, comme son père, de se montrer un père plein de miséricorde envers les schismatiques qui reviendraient, et de les recevoir comme ce père de l'Évangile reçut son enfant prodigue [1]. Sans cesse, de tous côtés, des personnes de toute condition, Papes et empereurs, archevêques et évêques, abbés et docteurs, des communautés entières, écrivaient à la sainte, soit pour se recommander à ses prières, soit pour la consulter sur leur intérieur, sur leur avenir, sur des passages de l'Écriture, sur des points difficiles de théologie.

Un docteur de l'université de Paris l'ayant consultée sur le sentiment de Gilbert de la Porrée, qui soutenait qu'en Dieu la paternité et la divinité n'étaient pas Dieu, elle répondit qu'elle avait appris dans une vision, que la paternité et la divinité sont Dieu, parce qu'il n'y a rien en Dieu qui ne soit Dieu [2]. L'abbé et les moines du Mont de Saint-Disibode la prièrent avec instance de composer la Vie de ce saint, leur patron, et qui était aussi le sien, puisqu'elle avait été instruite dès son enfance dans le monastère sous l'invocation de saint Disibode; elle fit ce qu'ils demandaient [3].

Elle composa pour ses sœurs une explication du symbole qui porte le nom de saint Athanase. Sa doctrine sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation est très-pure; et, pour en donner l'intelligence autant que l'homme en est capable, elle propose divers exemples ou comparaisons que l'on ne trouve pas ailleurs. Elle donne à la fin un précis de la vie de saint Robert, patron de son monastère, et quelques traits de l'histoire de la famille de ce saint [4].

Outre un très-grand nombre de lettres, on a de sainte Hildegarde un volume considérable de ses premières révélations, commençant par ces mots : *Sci vias* ou *Sciens vias*. A peine avait-elle fini de les écrire en 1163, pendant que l'empereur Frédéric persécutait encore le Siége apostolique, quand, cette même année, elle eut un ensemble de révélations nouvelles, qu'elle écrivit d'après le conseil de deux personnes et malgré ses grandes infirmités. Ce nouveau recueil, qui est également considérable, a pour titre : *Livres des œuvres divines*, et contient, en trois parties, des visions et des explications sur les œuvres de Dieu, depuis la création du monde jusqu'à la défaite de l'Antechrist. C'est le docte Mansi, archevêque de Lucques, qui a retrouvé et publié ce livre dans son édition des *Mélanges de Baluze* [5].

[1] *Acta SS.*, 17 *sept. Vit. S. Hildeg. Dissert. prævia*, n. 157-159. — [2] *Epist.* 66. — [3] Voir la *Vie de S. Disibode*, au 8 de juillet. — [4] Voir cette *Vie* au 15 mai. — [5] T. 2, p. 366 et seqq.

Sainte Hildegarde commence ordinairement ses révélations par quelques images sensibles, qu'elle dit avoir vues et dont elle donne des explications mystérieuses; ensuite elle en tire une morale saine et solide, d'un style vif et figuré, où elle combat fortement les vices qui régnaient alors, et excite les pécheurs à pénitence. Une idée qui revient plus d'une fois dans ses écrits, c'est que Dieu est la raison vivante et essentielle dont la participation rend l'homme raisonnable.

Sainte Hildegarde fit une infinité de miracles, dont son biographe contemporain rapporte en particulier jusqu'à vingt. Elle mourut le 17me de septembre 1179, dans la nuit du dimanche au lundi, âgée de quatre-vingts ans. Sa vie fut écrite par Théodoric, religieux bénédictin, quelque trente ans après sa mort, sur les mémoires d'un autre religieux nommé Godefroi, auxquels il ajouta les révélations et les miracles. L'Église honore la sainte le jour de sa mort [1].

Sainte Hildegarde était liée d'amitié avec une autre sainte d'Allemagne qui la visitait quelquefois et qui avait des révélations semblables. C'est sainte Élisabeth, abbesse de Schœnaug, c'est-à-dire Belle-Vue, dans le diocèse de Trèves, à seize milles de celui de sainte Hildegarde. En l'année 1152, étant âgée de vingt-trois ans, Élisabeth commença d'avoir des extases et des visions, ce qui lui arrivait ordinairement les dimanches et les fêtes, aux heures de l'office divin. Comme plusieurs personnes désiraient savoir ce que Dieu lui révélait, elle le découvrit par ordre de l'abbé Hildelin, à un frère qu'elle avait, nommé Ecbert, chanoine de l'église de Bonn, que déjà nous avons appris à connaître; mais elle eut bien de la peine à s'y résoudre, craignant que les uns ne la prissent pour une sainte, les autres pour une hypocrite qui voulût imposer, ou pour une folle. Enfin, de peur de résister à la volonté de Dieu, elle racontait à son frère ce qu'elle voyait et entendait de jour en jour, et il l'écrivait d'un style simple, où il ne paraît rien ajouter du sien.

Il en composa quatre livres, dont le troisième, intitulé *Les voies du Seigneur*, contient plusieurs exhortations utiles pour les différents états des Chrétiens : la vie contemplative, la vie active, le mariage, la continence parfaite. Élisabeth y fait de terribles reproches aux prélats de son temps, qui vivaient la plupart dans le faste et la pompe séculière, dans les richesses et les délices, oubliant leurs devoirs essentiels et ne songeant plus qu'ils étaient les successeurs de Jésus-Christ et des apôtres; mais dans le quatrième livre de ce recueil, il se trouve, sur l'histoire de sainte Ursule, des erreurs historiques qui viennent on ne sait d'où : si c'est de la sainte, qui n'aurait point

[1] *Acta SS.*, 17 *septembr.*

démêlé ses opinions particulières des révélations surnaturelles ; si c'est de son frère, qui les aurait ajoutées au récit de sa sœur ; ou bien d'une main étrangère, qui les aurait insérées après coup. Mais, de quelque part que viennent ces erreurs ou ces difficultés, toujours est-il qu'elles nuisent beaucoup à l'autorité de tout le recueil. En général, ces révélations particulières n'ayant pas été examinées ni approuvées d'une manière spéciale par l'Église, on ne peut guère s'en appuyer pour établir soit des dogmes théologiques, soit des faits d'histoire.

On a de plus de sainte Élisabeth quinze lettres, dont la plus considérable est à sainte Hildegarde. Elle l'écrivit vers l'an 1160, étant déjà supérieure des religieuses de Schœnaug. Elle s'y plaint des mauvais discours que tenaient d'elle les religieux mêmes, et de quelques fausses lettres qu'on faisait courir sous son nom ; elle assure qu'elle n'a découvert les grâces que Dieu lui a faites que par l'ordre exprès d'un ange, plusieurs fois réitéré. Après avoir reçu de ces grâces surnaturelles pendant treize ans, elle mourut le 18me de juin 1165, dans sa trente-sixième année. Quoiqu'elle n'ait pas été formellement canonisée, son nom a été inséré dans le martyrologe romain l'an 1584, et, depuis ce temps, elle est honorée comme sainte au monastère d'hommes de Schœnaug, car celui de filles a été ruiné par les Suédois [1].

Le 20 ou 27 juin 1169, comme déjà nous avons vu, mourut un autre saint personnage d'Allemagne, le bienheureux Gerhoé, prévôt de Reichersperg en Bavière. Né en 1093, il fut un des hommes les plus savants et les plus zélés de son temps, et eut beaucoup à souffrir pour la cause de l'Église, durant les troubles du règne de Henri V et le schisme de Frédéric Ier. On a de lui une douzaine d'opuscules contre les erreurs et les abus de son temps. Il fut toujours fidèle aux Pontifes romains, depuis Calixte II jusqu'à Alexandre III, qui tous l'honorèrent de leur estime et de leur confiance [2].

Un autre saint de la même époque est le bienheureux Gerlach, ermite en Belgique. Sainte Hildegarde, ayant connu sa sainteté dans une révélation, lui envoya, par l'archevêque Henri de Mayence, la couronne qu'elle portait le jour de sa profession religieuse. Gerlach, issu d'une noble famille de Maestricht, reçut une éducation toute militaire, et ne rêvait que les armes. D'une haute stature, d'une complexion vigoureuse, il aimait à briller dans les tournois. La piété envers Dieu, la charité et même la justice envers le prochain, c'est à quoi il pensait le moins. Un jour, dans un tournoi fameux, Ger-

[1] *Acta SS.*, 18 *junii*. — [2] Godescard, 24 juin, édit. 1835.

lach, monté sur un coursier frémissant et revêtu d'armes éclatantes, attendait le signal pour entrer dans la lice. Dans ce moment même, on vint lui annoncer la mort subite de sa femme, qu'il aimait tendrement. Accablé par ce cruel événement, il jette aussitôt ses armes et court s'enfermer dans sa maison, pour donner un libre cours à sa douleur et à ses larmes. Mais, en pleurant son épouse morte, il apprit à se pleurer lui-même vivant, vivant de la vie du corps, mais mort à la vie de l'âme. Il frémit à la vue de l'abîme éternel où une mort subite l'eût précipité. Il résolut enfin de renoncer à la vie militaire et d'embrasser les rigueurs de la pénitence. Dans ce dessein, il mit ordre à ses affaires, et prit congé de sa famille, sous prétexte de voyager pour faire diversion à sa douleur; puis, couvert d'un rude cilice, qu'il cachait sous ses vêtements ordinaires, il partit pour aller visiter les tombeaux des saints apôtres.

Arrivé à Rome, il court se prosterner aux pieds du pape Eugène III, auquel il fit un aveu sincère de ses fautes, et qui lui imposa l'obligation de visiter la terre sainte et d'y servir les pauvres et les malades dans l'hôpital de Jérusalem. Gerlach obéit sans hésiter et montra tant de zèle, de dévouement et de courage dans le soin des malheureux, tant d'humilité et d'abnégation de lui-même, tant de ferveur et d'austérité, qu'il devint bientôt l'objet d'une vénération universelle. Dieu se plut à le récompenser par des bénédictions abondantes ; et lorsque, après avoir achevé les sept années de sa pénitence, il vint demander au pape Adrien IV de lui tracer le genre de vie qu'il devait suivre à l'avenir, il accueillit avec une joie sensible le conseil qu'il lui donna de passer le reste de ses jours dans la retraite. En conséquence, Gerlach, étant retourné dans sa patrie, distribua ses biens aux pauvres, ne conservant pour lui-même que le plus strict nécessaire, fit vœu de s'abstenir de viande et de vin, et se retira dans le creux d'un chêne situé dans une des terres qu'il avait naguère possédées. C'est dans cette solitude qu'il passa presque tout son temps, n'en sortant que de nuit pour se rendre à Maestricht et assister à l'office que célébraient, dans l'église de Saint-Servais, les moines du couvent fondé sous l'invocation de ce saint. Il allait aussi le dimanche faire ses dévotions à Aix-la-Chapelle.

Une telle conduite de la part d'un homme autrefois si répandu dans le monde et si avide de ses fausses joies causa un étonnement général, et quelques personnes crurent même qu'elle cachait un coupable mystère : les moines de l'abbaye de Mersan allèrent jusqu'à dénoncer Gerlach à l'évêque de Liége, et l'accusèrent de rendre un culte au chêne qui lui servait de demeure. L'évêque fit abattre cet arbre ; mais bientôt, détrompé sur le compte du pieux solitaire, et

mieux informé des particularités édifiantes de sa vie, il le recommanda à la bienveillante sollicitude de l'abbé Closteret. Peu de temps après, Gerlach s'attira de nouvelles persécutions par son zèle à reprendre et à flétrir les vices et les désordres de son temps; mais cette fois l'évêque de Liége le soutenait contre ses ennemis, qui, malgré leur haine et leurs préventions, ne pouvaient s'empêcher de vénérer les vertus du saint homme.

Les austères rigueurs de sa pénitence n'empêchèrent pas Gerlach de parvenir à un âge fort avancé. Il rendit son âme à Dieu, vers l'an 1170, le 5 de janvier; et, à l'endroit où furent déposés ses restes, on construisit plus tard une abbaye célèbre qui porta son nom. Cet homme, qu'on avait persécuté pendant sa vie, devint bientôt après sa mort l'objet de la vénération publique. Le peuple s'empressa de recourir à son intercession, et son culte se répandit en peu de temps dans les diocèses de Liége, d'Aix-la-Chapelle et dans les pays circonvoisins [1].

Au nord de la Belgique, la Frise admirait le bienheureux Frédéric, abbé de Mariengarten. Né à Hallum, village de la Frise, de parents honnêtes, il perdit son père dès son bas âge. Sa mère, qui était pleine de piété, mit tous ses soins à l'élever chrétiennement. Pour veiller de plus près sur ses premières années, elle lui fit commencer ses études dans le village même où il était né. Il alla ensuite les terminer à Munster en Westphalie, où il se distingua par de brillants succès; mais il ne négligea pas la pratique de la vertu et la mit toujours au-dessus de ses autres devoirs. Ses prières étaient assidues et ferventes, ses mortifications continuelles. Jamais il ne se relâcha dans sa vigilance sur lui-même et la fuite des moindres occasions. Il avait une dévotion particulière envers la sainte Vierge, saint Jean l'Évangéliste et sainte Cécile, par l'intercession desquels il demandait tous les jours la grâce de se conserver chaste et pur au milieu des dangers du monde.

Devenu prêtre plus tard, il fut demandé par ses concitoyens, édifiés de sa fervente piété, pour aider leur curé dans l'exercice de son ministère; et lorsque celui-ci mourut, l'évêque diocésain le nomma pour lui succéder. Dans ce poste modeste, le bienheureux Frédéric passa plusieurs années, tout occupé de ses pénibles fonctions, et donnant à ses paroissiens l'exemple de toutes les vertus; mais enfin il céda au désir qu'il nourrissait depuis longtemps de fonder un monastère dans les lieux où il avait vu le jour. Il se rendit en conséquence auprès de l'évêque d'Utrecht, pour lui communiquer son

[1] *Acta SS.*, et Godescard, 5 janvier.

dessein; l'évêque l'approuva et le renvoya en lui donnant sa bénédiction. Frédéric alla passer ensuite quelque temps dans le monastère de Marienward, de l'ordre de Prémontré, pour s'y former à la discipline et aux habitudes de la vie religieuse. Enfin, après une absence trop longue au gré de ses compatriotes, il revint à Hallum; et, aidé des secours de quelques dames nobles et vertueuses, il fonda, non loin de ce village, un monastère avec une église attenante. C'était vers l'année 1163. Telle fut l'origine de la célèbre abbaye de Mariengarten (Jardin de Marie), de l'ordre de Prémontré.

A peine cet établissement était-il formé, qu'il ne tarda pas à se trouver trop petit pour contenir le grand nombre d'hommes pieux qui se présentèrent pour s'y vouer à la prière et à la retraite. On fut obligé de construire de nouveaux bâtiments. Plusieurs monastères même s'élevèrent dans les environs, dépendants du premier : l'un, près de Groningue, sur le bord de la mer, surnommé le Vieux-Cloître, qui fut converti plus tard en une maison de religieuses; l'autre, près de Déhum, sous l'invocation de saint Boniface, à l'endroit même où, selon la tradition du pays, ce grand homme reçut la palme du martyre. On établit aussi plusieurs maisons pour des religieuses.

Ce fut au milieu des soins et des pieuses occupations qu'imposait au bienheureux Frédéric la charge de supérieur de toutes ces saintes maisons qu'il passa les treize dernières années de sa vie. Il mourut saintement le 3 mars 1175, jour auquel les prémontrés des Pays-Bas et de l'Espagne célèbrent sa fête, avec la permission du Saint-Siége [1].

L'Angleterre, outre les saints que nous lui avons déjà vus à cette époque, voyait l'île de Farn, sanctifiée autrefois par saint Cutbert, continuer à être habitée par de saints personnages. Le principal était le saint ermite Barthélemi, dont la vie a été écrite par un contemporain, avec une élégance et une modestie charmantes. Barthélemi, né à Whitby, dans le comté d'York, fut d'abord nommé *Tost* par ses parents, nom qui dès lors signifiait *rôti*, en anglais. Comme ses camarades d'enfance le plaisantaient d'un nom pareil, ses parents l'appelèrent Guillaume. Il reçut enfin le nom de Barthélemi, quand il se fit religieux au monastère de Dunelm ou Durham; ce qui n'arriva pas tout de suite. Quoique prévenu de bonne heure de grâces extraordinaires, Barthélemi ne s'en livra pas moins à toute la dissipation de la jeunesse. Pour y mieux réussir, il se mit à voyager d'un pays dans un autre, se dégoûtant de tout aussi promptement qu'il

[1] *Acta SS.*, et Godescard, 3 mars.

examinait tout superficiellement. Arrivé en Norwége, on lui offrit un mariage avantageux : il s'y refusa. Au contraire, il s'attacha à un prêtre, demeura trois ans avec lui, et fut lui-même ordonné diacre et prêtre par l'évêque du diocèse. Nous avons vu que déjà saint Olaüs, roi de Norwége, y avait attiré beaucoup d'évêques et de prêtres d'Angleterre.

De retour dans sa patrie, Barthélemi remplit quelque temps les fonctions de prêtre dans une église du Northumberland ; mais la grâce divine lui rappelait à la mémoire les visions qu'il avait eues dans sa jeunesse, et qui l'appelaient à une vie plus parfaite. Il n'y résista plus, et embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Durham. Après qu'il y eut pratiqué une année toutes les vertus d'un bon religieux, saint Cutbert lui apparut et lui recommanda d'aller habiter l'île de Farn. Barthélemi, en ayant obtenu la permission de son supérieur, y mena, pendant quarante-deux ans et six mois, une vie de solitaire semblable à celle de saint Antoine en Égypte, et mourut en 1183 ou en 1193 [1].

L'Écosse avait des saints non moins illustres. Aelred naquit, l'an 1109, dans la partie septentrionale de l'Angleterre. Ceux dont il reçut le jour étaient distingués dans le monde par la noblesse de l'extraction. Ils prirent un soin extrême de l'éducation de leur fils, qui répondit parfaitement à leurs vues. Sa réputation l'ayant fait connaître à David, roi d'Écosse et fils de sainte Marguerite, ce prince religieux voulut se l'attacher, et lui confia le gouvernement de son palais. Aelred remplit cette charge avec une supériorité qui lui attira l'estime du prince et de tous les courtisans. La corruption du monde ne put gagner jusqu'à son âme : incapable d'être ébloui par les grandeurs passagères, il conserva toujours l'humilité, cette vertu favorite de Jésus-Christ, sans laquelle il n'y a point de vrai Chrétien. Il possédait encore dans un degré éminent cette douceur qui, selon l'esprit de l'Évangile, est inséparable de l'humilité : un ou deux traits en seront la preuve.

Un jour qu'une personne de qualité lui faisait des reproches injurieux en présence du roi, il l'écouta avec patience, puis la remercia de la charité qu'elle avait de l'avertir de ses fautes. Cette conduite fit tant d'impression sur son ennemi, qu'il lui demanda pardon aussitôt. Une autre fois, étant occupé à discuter quelque matière, il fut interrompu par quelqu'un de la compagnie, qui l'accabla d'invectives : il les reçut avec un profond silence, et reprit ensuite le fil de son discours, sans témoigner la moindre émotion.

[1] *Acta SS.*, 24 *junii.*

Aelred sentait en lui un ardent désir de quitter le monde pour se consacrer uniquement au service de Dieu ; mais les charmes de l'amitié, auxquels il était fort sensible, l'y retinrent encore quelque temps. Cependant, à force de réfléchir que la mort le séparerait tôt ou tard de ceux qu'il chérissait le plus tendrement, il s'accusa de lâcheté et prit enfin la généreuse résolution de briser ces liens, quoiqu'ils lui fussent infiniment plus agréables que tous les autres plaisirs de la vie. Voici de quelle manière il décrit la situation de son âme au milieu des combats que la nature livrait à la grâce. « Ceux qui ne me regardaient que par l'éclat extérieur qui m'environnait, et qui jugeaient de ma situation sans connaître ce qui se passait au dedans de moi, ne pouvaient s'empêcher de s'écrier : Oh ! que le sort de cet homme est digne d'envie ! oh ! qu'il est heureux ! Mais ils ne voyaient pas l'accablement de mon esprit ; ils ne savaient pas que la plaie profonde de mon cœur me causait mille tourments, et qu'il m'était impossible de supporter l'infection de mes péchés. » Il ajoute, en parlant du temps où il résolut de renoncer au monde : « Ce fut alors, ô mon Dieu ! que je connus par expérience le plaisir ineffable qui se trouve dans votre service, et que je goûtai cette aimable paix qui en est la compagne inséparable [1].

Le saint, pour se dégager de plus en plus de tout attachement au siècle, quitta l'Écosse et se rendit à Rieval, où il embrassa l'ordre de Cîteaux, sous la conduite de Guillaume, disciple de saint Bernard et premier abbé de ce monastère. Il n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il prit l'habit. On eût dit que la ferveur fortifiait son corps naturellement faible et délicat, tant il montrait de joie dans la pratique des plus grandes austérités. La prière et les lectures pieuses emportaient presque tout son temps ; les ardeurs de l'amour divin embrasaient tellement son cœur, qu'il ne trouvait rien que de doux dans ce qui contrarie le plus les inclinations de la nature. Ce joug, s'écriait-il, ne m'accable point, il ne fait qu'élever mon âme ; ce fardeau est léger et n'a rien de pesant [2]. Il parle avec une sorte de transport de la divine charité ; et l'on doit juger, par ses exclamations fréquentes et toutes de feu, que son occupation la plus ordinaire et la plus agréable était de produire des actes de cette vertu. Écoutons-le : « Puisse votre voix, ô bon Jésus ! se faire entendre à mes oreilles, afin que mon cœur apprenne à vous aimer, afin que mon esprit vous aime, afin que toutes les puissances, et, pour ainsi dire, les entrailles de mon âme et la moelle de mon cœur soient toutes pénétrées du feu de votre amour ; afin que toutes mes affections puissent vous em-

[1] *Speculum charitatis*, l. 1, c. 28. — [2] *Ibid.*, l. 1, c. 6.

brasser, vous qui êtes mon unique bien, ma joie et mes délices! Qu'est-ce que l'amour, ô mon Dieu? C'est, si je ne me trompe, ce plaisir ineffable de l'âme, qui est d'autant plus doux qu'il est plus pur, d'autant plus sensible qu'il est plus ardent. Celui qui vous aime vous possède, et il vous possède à proportion de ce qu'il vous aime, parce que vous êtes amour. C'est là ce torrent de volupté dont vous enivrez vos élus, en les transformant en vous par votre amour [1]. »

Comme notre saint avait fait d'excellentes études dans sa jeunesse et qu'il était doué d'un goût exquis, il sentait mieux que personne toute la beauté des anciens auteurs. De là, ce plaisir qu'il avait trouvé autrefois dans la lecture des ouvrages de Cicéron. Mais il ne se fut pas plutôt consacré à Dieu dans la retraite, que tous les livres profanes lui parurent insipides et ennuyeux : c'est qu'il n'y voyait ni le saint nom de Jésus, ni la parole de Dieu; il nous en assure lui-même dans la préface de son livre intitulé : *L'Amitié spirituelle*.

La seule vue des religieux qui se distinguaient par leur ferveur piquait Aelred d'une sainte émulation. Un d'entre eux, nommé Simon, fixa particulièrement son attention. L'amour de la pénitence l'avait fait renoncer aux avantages que lui promettaient dans le monde une naissance illustre, des biens immenses, les plus rares talents de l'esprit et tous les agréments du corps. On le voyait toujours recueilli et absorbé en Dieu. Son exactitude à garder le silence était extraordinaire. Il ne parlait que rarement, toujours en peu de mots, et jamais qu'à ses supérieurs; encore fallait-il des raisons bien pressantes pour l'y déterminer. Son extérieur, toutefois, n'avait rien que de doux, d'agréable et d'édifiant. Voici le témoignage que lui rend Aelred : « La vertu seule de son humilité confondait mon orgueil; il me faisait rougir de l'immortification de mes sens. La loi du silence qui s'observe parmi nous m'empêchait de lui parler de propos délibéré ; mais un mot m'étant échappé une fois par inadvertance, je m'aperçus, à l'air de son visage, du déplaisir que cette infraction de la loi lui avait causé. Je me jetai à ses pieds, et il m'y laissa quelque temps pour expier ma faute : je me la suis toujours reprochée, et jamais je n'ai pu me la pardonner [2]. »

Ce saint religieux ne se démentit point pendant les huit années qu'il passa dans le monastère de Rieval; il y mourut l'an 1142, en prononçant ces paroles : « Seigneur, mon Dieu, je chanterai éternellement votre miséricorde, votre miséricorde, votre miséricorde ! »

Cette même année, Aelred fut élu, malgré lui, abbé de Revesby,

[1] *Speculum charitatis*, l. 1, c. 1. — [2] *Ibid.*, l. 1, cap. ultim.

dans le comté de Lincoln, et on l'obligea, l'année suivante, de prendre le gouvernement de l'abbaye de Rieval, où il y avait alors trois cents moines. Il décrit ainsi leur manière de vivre : « Ils ne buvaient que de l'eau, ne mangeaient que des choses fort communes, et en très-petite quantité ; ils dormaient peu, encore ne le faisaient-ils que sur des planches ; ils s'exerçaient à des travaux durs et pénibles; ils portaient de pesants fardeaux sans craindre la fatigue, et allaient partout où on voulait les conduire. Le repos et les amusements leur étaient inconnus. A toutes ces pratiques ils joignaient un silence rigoureux; ils ne parlaient qu'à leurs supérieurs, et seulement quand la nécessité l'exigeait; ils détestaient les disputes et les procès [1]. » Le saint parle encore de cette paix et de cette charité qui les unissaient ensemble par les liens les plus doux. Il s'exprime sur cet article de la manière la plus touchante ; on voit que les termes lui manquent pour donner une idée de la joie que lui causait la vue de chacun de ses religieux.

On offrit à notre saint plusieurs évêchés; mais son humilité et son amour pour la solitude les lui firent tous refuser. Son unique plaisir était de vaquer à l'exercice de la prière, et de s'entretenir dans la ferveur par de pieuses lectures. Venait-il à tomber dans la sécheresse, il ouvrait les divines Écritures ; et aussitôt son âme était toute pénétrée des lumières de l'Esprit-Saint, ses yeux se baignaient de larmes, et son cœur ressentait les plus vives impressions de l'amour divin. Pour achever de caractériser le saint, nous citerons les paroles d'un célèbre abbé du même ordre, Gilbert de Oillandia. « Quelle vie fut jamais plus pure que celle d'Aelred ? qui fut plus circonspect dans ses discours ? Les paroles qui sortaient de sa bouche avaient la douceur du miel. Son corps était faible et languissant, mais son âme était forte et vigoureuse. Semblable à l'épouse des Cantiques, il languissait dans l'attente des biens éternels ; son cœur était comme un autel sacré sur lequel il offrait continuellement à Dieu le feu de son amour, la mortification de sa chair et l'ardeur de ses brûlants désirs... Sous un corps maigre et décharné, il cachait une âme engraissée de l'onction et des douceurs de la grâce ; de là, cette joie ineffable avec laquelle il louait Dieu... Il souffrait patiemment ceux qui l'importunaient, et ne se rendait jamais à charge à personne... Il écoutait volontiers les autres, et ne se pressait point trop de répondre à ceux qui le consultaient. On ne le vit jamais en colère; ses paroles et ses actions portaient la douce empreinte de cette onction et de cette paix dont son âme était remplie. »

[1] *Specul.*, l. 2, c. 27.

Saint Aelred mourut en 1166, à l'âge de cinquante-sept ans; il y en avait vingt-deux qu'il était abbé. Le chapitre général tenu à Cîteaux en 1250 le mit au nombre des saints de l'ordre et ordonna qu'on ferait solennellement sa fête le 12 janvier, jour de sa mort, et c'est en ce jour qu'elle est marquée dans le ménologe de Cîteaux; mais on la trouve au 2me de mars dans le nouveau martyrologe que Benoît XIV a publié à l'usage de cet ordre. On y lit un bel éloge du savoir, de l'innocence, de l'humilité et de la patience de saint Aelred.

Le même Pape ajoute que Dieu couronna les vertus de son serviteur par le don de prophétie et par celui des miracles [1].

Nous avons de saint Aelred des ouvrages ascétiques et des ouvrages historiques. Les principaux de ces derniers sont : 1° *Description de la guerre de l'Étendard*, sous le roi Étienne; 2° *Généalogie des rois d'Angleterre*; 3° *la Vie de saint Édouard*, roi et confesseur; 4° *la Vie de sainte Marguerite*, reine d'Écosse; 5° *la Vie d'une religieuse de Wathun*. Les ouvrages ascétiques sont : 1° *des Sermons du Temps et des Saints*; 2° *trente-un Sermons sur Isaïe*; 3° *le Miroir de la Charité*, en trois livres, avec un abrégé de l'ouvrage; 4° *de l'Amitié spirituelle*; 5° *un Traité de l'Enfant Jésus* à l'âge de douze ans. Tous ces ouvrages, écrits avec élégance et avec goût, respirent la piété la plus tendre. Le traité de l'Amitié spirituelle surtout mériterait d'être traduit. Saint Aelred distingue trois sortes d'amitié : l'amitié charnelle, l'amitié mondaine, l'amitié spirituelle. La première tire son origine du consentement aux mêmes vices; la seconde, de l'espérance du gain et du désir des biens temporels; la troisième, qui est la seule véritable, n'a pour but ni les voluptés ni les richesses; c'est une union qui se forme entre des personnes de probité et de bonnes mœurs. Cette amitié est un degré de l'amour de Dieu : aussi ne se trouve-t-elle qu'entre les bons; elle ne peut être entre les méchants, et l'on doit détester le sentiment de ceux qui croient qu'il est permis de manquer à son devoir pour faire plaisir à un ami. En effet, l'amour de Dieu étant le fondement de l'amitié chrétienne, il est nécessaire aussi que Dieu en soit la fin, et que les amis lui rapportent tout ce que l'amour leur suggère. Les ouvrages historiques de saint Aelred se trouvent dans les recueils des historiens d'Angleterre, et ses ouvrages ascétiques dans le vingt-troisième volume de la *Bibliothèque des Pères* [2].

Saint Aelred, qui aimait si bien Dieu et les hommes, eut entre autres un saint pour ami : saint Walthen ou Waltheof. Walthen était le second fils de Simon, comte de Huntingdon. Il eut pour mère

[1] P. 304. — [2] *Acta SS.*, et Godescard, 12 janvier.

Mathilde, fille de Judith, nièce de Guillaume le Conquérant. Judith avait épousé Waltheof, comte de Northumberland, lequel était fils du brave Siward, qui fut de son temps le bouclier de sa patrie. Simon, frère aîné de notre saint, hérita des biens et des titres de son père; il sut, comme lui, se distinguer par son courage et son habileté dans le métier de la guerre.

Walthen prit une route bien différente. On le vit, dès son enfance, singulièrement porté aux exercices de la religion; il était doux, humble et modeste; il obéissait volontiers à tous ceux qui avaient quelque autorité sur lui; il aimait à faire du bien, et montrait une prudence au-dessus de son âge; il avait une vive horreur pour le vice opposé à la pureté. Il avait été formé à toutes ces vertus par sa pieuse mère, que le roi Henri Ier maria en secondes noces à David, ce digne fils de sainte Marguerite, lequel régnait alors sur les Écossais.

Walthen suivit à la cour sa mère, devenue reine. Il se lia d'une étroite amitié avec saint Aelred; et ce fut celui-ci qui le prépara à cette conversion éclatante qui édifia tout le monde. Les vertus de Walthen charmaient le roi David, son beau-père, ou plutôt son père véritable, qui aimait à converser avec lui et qui, en toutes circonstances, lui donnait des marques de son affection. Son humilité était trop solide pour qu'il se laissât corrompre par l'orgueil; plus il était élevé au-dessus des autres, plus il se croyait obligé à la pratique de la mortification. Pour se prémunir contre l'air contagieux qu'on respire dans les cours, il se revêtait des armes de Dieu, et travaillait sans relâche à être parfait en toutes choses. Uniquement occupé des biens célestes, et croissant tous les jours en ferveur, il semblait voler dans la carrière de toutes les vertus. Il avait coutume de se dire dans toutes ses actions : A quoi ceci me servira-t-il pour la vie éternelle?

Tel était son amour pour la prière, qu'il trouvait moyen d'y vaquer dans les circonstances même où les autres ne pensent point à Dieu. Quand le roi le menait à la chasse, il s'enfonçait inaperçu dans quelque épaisseur de la forêt, et s'y mettait à lire ou à prier. Le roi, l'ayant surpris un jour dans cette pieuse occupation, dit à la reine : Votre fils n'est point de notre espèce; il n'y a rien de commun entre lui et le siècle : ou bien il s'en ira bientôt de cette vie, ou bien il renoncera au monde et entrera dans quelque religion. La reine conservait toutes ces paroles dans son cœur, en rendait grâces à Dieu, et lui recommandait son fils.

La chasteté de Walthen fut mise à l'épreuve. Une dame de la cour conçut de l'amour pour lui; et, n'osant lui faire ouvertement l'aveu de sa passion, elle tâcha de gagner insensiblement son cœur. Dans cette vue, elle lui envoya un jour une bague où était un diamant d'un

prix extraordinaire. Walthen la reçut comme une simple marque de civilité, et la mit à son doigt, ne pensant pas même qu'il pût y avoir le moindre mal. Un des courtisans, s'en étant aperçu, dit avec une maligne joie aux autres : Voilà que Walthen est devenu comme un d'entre nous, amoureux et galant ; la preuve en est à son doigt. Ce qu'ayant entendu, Walthen gémit au dedans de lui-même, et, sans faire semblant de rien, sortit de l'assemblée, et, trouvant un grand feu, y jeta la bague. Dès ce jour, il évita les familiarités, les entretiens et les petits cadeaux des femmes, et songea sérieusement à entrer dans un monastère.

Mais il pensait que, s'il le faisait dans le royaume de son père ou dans le comté de son frère, on aurait bientôt l'idée de l'élever à quelque dignité ecclésiastique. Il quitta donc l'Écosse, et passa dans le comté d'York, où il fit profession parmi les chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Nostel, près de Pontefract, dans le monastère de Saint-Oswald. Inconnu au monde, il y vivait dans la compagnie de Jésus crucifié, et s'humiliait à proportion du rang qu'il avait eu autrefois. Si les grands de la terre étaient surpris de son humilité, les religieux marquaient encore bien plus d'étonnement de voir un homme élevé à la cour, déjà si parfait dans les maximes de la croix. Ayant été ordonné prêtre, on le fit sacristain, place qui lui était fort agréable, parce qu'elle le mettait à portée d'approcher souvent de l'autel. Quelque temps après, on l'obligea d'accepter le priorat de Kirkham. Ce monastère, situé aussi dans le comté d'York, renfermait une communauté nombreuse.

Walthen, se voyant obligé de travailler non-seulement à sa propre sanctification, mais encore à celle des autres, redoubla de zèle pour la pratique de toutes les vertus. On admirait en lui une tendresse de dévotion singulière, qui lui faisait verser une grande abondance de larmes dans la prière, et surtout dans la célébration du divin sacrifice. Disant la messe le jour de Noël, il éprouva des transports d'amour extraordinaires, et mérita que le Sauveur se fît voir à lui sous une forme sensible. Il tint cette faveur cachée, et ne la découvrit qu'à son confesseur. Celui-ci la divulgua après la mort du saint, la raconta à un grand nombre de personnes, et confirma par un serment la vérité de ce qu'il disait.

La réputation de sainteté dont jouissait l'ordre de Cîteaux lui inspira le désir de s'y retirer. Il fut confirmé dans sa résolution par saint Aelred, son ami, alors abbé de Rieval. Il alla donc prendre l'habit dans le monastère de Wardon, au comté de Bedford. Les chanoines réguliers de Kirkham, qui l'aimaient autant qu'ils le respectaient, firent tous leurs efforts pour le retenir dans leur commu-

nauté. Simon, frère du saint, prétendant qu'il était d'une complexion trop faible pour soutenir les austérités prescrites par la règle de Cîteaux, employa le concours réuni de la puissance ecclésiastique et de la puissance civile, pour le faire sortir de Wardon; il menaça même de détruire le monastère, si on l'y laissait plus longtemps. Les religieux, effrayés, l'envoyèrent à Rieval, dans le comté d'York, pour le mettre à l'abri de la persécution de son frère. Leur monastère était une filiation de celui de Rieval.

Walthen, durant son noviciat, fut éprouvé par de grandes peines intérieures, qui toutefois ne servirent qu'à son avancement spirituel. Malgré la permission que l'Église donne aux religieux de passer dans un ordre plus austère et plus parfait, il tomba dans une perplexité désolante. Il lui venait dans l'esprit, tantôt qu'il aurait mieux fait de persister dans sa première vocation, tantôt que les austérités de Cîteaux surpassaient ses forces. Son corps paraissait succomber sous le poids du travail, des veilles et des jeûnes. Il ne trouvait que du dégoût dans tous ses exercices; et son âme, plongée dans l'amertume, ne pouvait goûter aucune consolation. Il était dans une sécheresse si grande, que la prière semblait lui être devenue impossible; il priait cependant toujours, s'excitant de plus en plus à la ferveur; et, prosterné devant le Père céleste, il lui témoignait un désir ardent de le louer et de l'aimer comme ses plus fidèles serviteurs. Ses peines ne diminuaient pas pour cela; elles ne faisaient, au contraire, qu'augmenter. Mais, à la fin, sa persévérance fut récompensée. Un jour que, selon sa coutume, il était prosterné par terre, et que, baigné de larmes, il priait Dieu de lui faire connaître sa volonté, afin qu'il pût l'accomplir, ses ténèbres se dissipèrent tout à coup; le calme revint dans son âme; il ressentit une joie intérieure qui le transportait hors de lui-même, et qui lui donnait comme un avant-goût de la céleste béatitude. Depuis ce moment, le joug du Seigneur n'eut plus rien que de doux et de facile pour lui; et il disait souvent, après saint Bernard, que les mondains qui regardent comme pénibles les austérités des âmes pieuses, voient à la vérité leurs croix, mais qu'ils ne voient pas l'onction intérieure de l'Esprit-Saint qui les leur fait trouver légères. Ils ne connaissent pas non plus la force que l'amour divin communique à l'âme, ni la consolation que procure l'espérance d'une couronne immortelle.

Quatre ans après sa profession, Walthen fut élu abbé du célèbre monastère de Melros, bâti sur la Tweed, en Écosse. Il n'accepta cette dignité que par obéissance pour ses supérieurs. La conduite qu'il tenait en corrigeant ceux qui n'observaient pas la règle était accompagnée de sévérité et de douceur; en sorte qu'il faisait aimer la cor-

rection et chérir le devoir. Quand le coupable avait fait pénitence de sa faute, il ne voulait plus qu'il en fût parlé; et il disait que d'en faire mention en ce cas serait une action qui dégraderait au-dessous des démons, puisque ceux-ci oublient nos péchés dès qu'ils ont été effacés par les larmes d'un sincère repentir. Lorsqu'il était au confessionnal, il témoignait à ses pénitents une compassion pleine de tendresse; il tirait des larmes de leurs yeux par celles qu'il répandait lui-même, et parlait d'une manière si touchante, qu'il gagnait les pécheurs les plus endurcis. S'il tombait dans quelque faute d'inadvertance, il avait aussitôt recours au sacrement de pénitence, et s'en accusait avec la plus vive componction; souvent aussi il se faisait donner la discipline jusqu'au sang. Il employait tous les moyens propres à purifier son âme de plus en plus, afin de pouvoir paraître sans tache devant un Dieu qui est la sainteté même, et dont les yeux ne peuvent souffrir la moindre souillure. La vive componction dont il était sans cesse pénétré n'empêchait pas qu'on ne remarquât sur son visage une certaine gaieté spirituelle qui charmait tous ceux qui le voyaient. On ne pouvait l'entendre parler des choses du ciel sans en être attendri; son ton de voix avait quelque chose de doux et d'insinuant qui allait jusqu'au cœur et le gagnait. Il ne cherchait en tout que la gloire de Dieu; et ce fut dans le dessein de multiplier le nombre de ses véritables adorateurs qu'il fonda le monastère de Kylos en Écosse, et celui de Holm-Coltrum dans le Cumberland.

Ses aumônes étaient extraordinaires, et il pourvoyait à la subsistance de tous les malheureux du pays situé autour de Melros. Durant une famine qui arriva en 1154, il nourrit, plusieurs mois environ, quatre mille pauvres étrangers, qui étaient venus le trouver, et qui s'étaient construit des cabanes auprès de son monastère. Souvent il engageait ses religieux à se retrancher la moitié de pain qu'on leur donnait pour assister ceux qui étaient dans le besoin. Deux fois il multiplia miraculeusement les provisions qui lui restaient; il lui arriva aussi de donner les troupeaux qui appartenaient à l'abbaye.

Son amour pour la pauvreté se faisait remarquer dans toutes ses actions. Lorsqu'il voyageait, il portait son propre bagage avec celui de ses compagnons, et quelquefois celui des domestiques. Les affaires de sa communauté l'obligeant d'aller voir Étienne, roi d'Angleterre, il se présenta à la cour avec un paquet sur ses épaules. Simon, son frère, qui était avec le prince, fut indigné de le voir en cet état, et dit au roi : Faut-il que cet homme, qui est mon frère et qui a l'honneur d'être parent à Votre Majesté, déshonore ainsi sa famille? — Vous vous trompez, répliqua le roi; rappelons-nous ce que c'est que la grâce de Dieu, et nous verrons qu'il fait notre gloire, ainsi que celle

de notre famille. — Étienne accorda au saint tout ce qu'il lui demandait, et le pria de lui donner sa bénédiction. Il marqua, après son départ, qu'il avait été singulièrement touché de sa présence, et que son exemple l'avait fortement porté à mépriser le monde pour l'amour de Dieu.

En 1154, Walthen fut élu archevêque de Saint-André, en Écosse ; mais il refusa d'accepter cette dignité ; et, comme on le pressait d'acquiescer à son élection, il eut recours aux prières et aux larmes pour qu'on le laissât dans son monastère. Ses instances réitérées auprès de saint Aelred, son supérieur, qui voulait aussi qu'il se rendît, lui obtinrent à la fin ce qu'il désirait.

Il fit plusieurs guérisons par ses prières; mais il tâchait d'écarter tout ce qui pouvait rappeler l'idée de miracle. Il fut souvent favorisé de visions et d'extases. Dans une de ces visions, Dieu lui montra la gloire dont les bienheureux jouissent dans le ciel, pour récompenser l'ardent désir qu'il avait de lui être réuni pour toujours. Exhortant depuis ses religieux au détachement des choses de la terre, il leur rapporta en troisième personne ce qui lui était arrivé; mais, à la fin, il lui échappa des réflexions qui firent juger que c'était de lui-même qu'il parlait. Il ne s'en fut pas plutôt aperçu, qu'il se hâta de finir son discours; et, quand il se trouva seul, il répandit beaucoup de larmes de ce que, par inadvertance, il s'était trahi lui-même.

Dieu était continuellement l'objet de ses désirs enflammés, et ces désirs avaient encore plus de vivacité dans le temps de la consolation que dans les temps d'épreuves. Sa dernière maladie fut longue et douloureuse ; mais il souffrit ses peines avec patience et avec joie. Ayant exhorté ses religieux à la charité et à l'observance de leur règle, il reçut les sacrements de l'Église ; après quoi il se fit étendre sur un cilice couvert de cendre, où il expira tranquillement le 3 août 1160. Il s'opéra un grand nombre de miracles à son tombeau. Sa vie fut écrite quarante ans après, sur le témoignage de ceux qui l'avaient vu ; elle est adressée au roi Guillaume d'Écosse [1].

Vers l'an 1176, on trouve des légats du pape Alexandre en divers pays : le cardinal Vivien, en Écosse et en Irlande ; le cardinal Hugues de Léon, en Angleterre ; le cardinal Hyacinthe, en Espagne [2]. Ces légats y tenaient des conciles pour régler des affaires particulières, comme en Angleterre les droits respectifs des archevêques de Cantorbéri et d'York.

En 1176, l'Angleterre donna même à la France un bon et savant évêque. Le 22me juillet, jour de Sainte-Madeleine, arrivèrent à Can-

[1] *Acta SS.*, et Godescard, 3 août. — [2] Mansi, t. 22, p. 146.

torbéri le doyen, le chantre et le chancelier de l'église de Chartres, pour demander, au nom de tout le chapitre, Jean de Salisburi, qu'ils avaient élu leur évêque. Ce fut Guillaume, d'abord évêque de Chartres, puis archevêque de Sens, et enfin de Reims, qui fit faire cette élection, tant à cause du mérite personnel de Jean qu'en considération de saint Thomas de Cantorbéri, dont il avait été un des principaux confidents, compagnon de son exil et de ses souffrances. Les députés de Chartres étant donc arrivés à Cantorbéri, et ayant lu publiquement les lettres de leur chapitre, du roi de France et de l'archevêque de Sens, le chapitre de Cantorbéri, en l'absence de l'archevêque, leur remit Jean de Salisburi, affranchi de tous les engagements qu'il avait en Angleterre. Ils l'amenèrent en France ; il fut sacré à Sens, par Maurice, évêque de Paris, le dimanche 8 août ; et le dimanche suivant, jour de l'Assomption de Notre-Dame, il fut intronisé solennellement à Chartres, dont il tint le siége quatre ans [1]. Cette ambassade du roi de France, de l'archevêque, son beau-frère, et du chapitre de Chartres, pour obtenir d'un royaume étranger un homme de mérite, leur fait certainement honneur à tous.

Mais tandis que le ciel multipliait les saints de l'Église, et ramenait à leur devoir ceux mêmes des princes qui s'en étaient écartés, l'enfer travaillait aussi à renouveler sa vieille hérésie du manichéisme. L'an 1167, on en découvrit des sectaires dans la Flandre et dans la Bourgogne [2]. Ceux de Flandre portaient le nom de publicains ou poplicains. Deux ans auparavant, en 1165, on en avait découvert à Lombers, petite ville à deux lieues d'Albi. Ils se faisaient nommer les bons hommes. Ils rejetaient l'Ancien Testament, et condamnaient le mariage : ce qui est un caractère manifeste de manichéisme. Les évêques et les seigneurs du pays s'assemblèrent à Lombers même. Les bons hommes y furent convaincus d'hérésie, et condamnés. On ne sait pas s'ils finirent par se soumettre [3]. Il y avait aussi des manichéens en Lombardie, connus sous le nom de cathares. Ils s'étaient introduits et autorisés à Milan, pendant que cette ville était au pouvoir des schismatiques. Ils s'y maintenaient et y faisaient du progrès, même depuis qu'elle eut été rétablie sous l'obédience du vrai Pape, et donnèrent une ample matière au zèle de saint Galdin, qui en était archevêque. Il prêchait souvent contre eux, pour tirer son peuple de cette erreur insensée, et les instruisait ensuite des vérités de la foi [4].

Mais où les manichéens se fortifiaient le plus, c'était à Toulouse

[1] *Gallia Christiana.* — [2] Duchesne, t. 4, p. 729. D'Acheri, t. 3, p. 644. *Hist Vizel.* — [3] Labbe, t. 10, p. 1470. — [4] *Acta SS.,* 18 *april.*

et dans les environs. On le voit par une lettre du comte Raymond V à l'abbé et au chapitre général de Cîteaux, où il dit : Cette hérésie a gagné jusqu'aux prêtres, les églises sont abandonnées et ruinées, l'on refuse le baptême, l'eucharistie est en abomination, la pénitence méprisée ; on rejette la création de l'homme, la résurrection de la chair, et tous les mystères ; enfin on introduit deux principes. Personne ne songe à s'opposer à ces méchants. Pour moi, je suis prêt à employer contre eux le glaive que Dieu m'a mis en main ; mais je reconnais que mes forces ne sont pas suffisantes, parce que les plus nobles de mes États sont infectés de cette erreur, et entraînent une très-grande multitude. J'ai donc recours à vous et vous demande votre conseil, votre secours et vos prières. Le glaive spirituel ne suffira pas, il faut y joindre le matériel ; et, pour cet effet, je voudrais que le roi de France vînt ici, espérant que sa présence mettrait fin à ces maux. Je lui ouvrirai les villes, je mettrai en son pouvoir les bourgs et les châteaux, je lui montrerai les hérétiques, et je l'aiderai jusqu'à répandre mon sang pour écraser les ennemis du Christ [1].

Sur cet avis, le roi de France et le roi d'Angleterre, qui venaient de se réconcilier par la médiation du cardinal-légat Pierre de Saint-Chrysogone, résolurent, en 1178, d'aller en personne pour chasser ces hérétiques de la province de Toulouse ; mais, quelque temps après, ils jugèrent plus à propos de ne pas commettre leur autorité, et d'envoyer des hommes savants et capables de les convertir. Ils y envoyèrent le cardinal-légat Pierre ; Guérin, archevêque de Bourges ; Pons, archevêque de Narbonne ; Renaud, évêque de Bath, en Angleterre ; Jean, évêque de Poitiers, et Henri, abbé de Clairvaux, avec plusieurs autres ecclésiastiques, pour ramener ces hérétiques ou du moins les convaincre et les condamner. Et pour prêter main-forte aux prélats et exécuter leurs jugements, les deux rois choisirent Raymond, comte de Toulouse ; le vicomte de Turenne ; Raymond de Castelnau, et d'autres seigneurs [2].

Le légat et les autres prélats, arrivés à Toulouse, y trouvèrent que le chef des hérétiques était un nommé Pierre Moran, homme avancé en âge, qui avait deux châteaux, un dans la ville et l'autre dehors, de grandes richesses, beaucoup de parents et d'amis, et était distingué entre les plus considérables de la ville. Il se disait saint Jean l'Évangéliste, et séparait le Verbe qui était avec Dieu au commencement d'avec un autre principe, comme d'avec un autre dieu. Quoiqu'il fût laïque et ignorant, les sectaires le regardaient comme leur

[1] Gervas. apud Pagi, an. 1177. — [2] Roger Hoveden, p. 1573. Rob. de Monte, an. 1178, — apud Baron., an. 1178.

docteur, ils s'assemblaient dans sa maison les nuits, et il les prêchait, revêtu d'une espèce de dalmatique. Il était tellement craint, que personne n'osait lui résister; et les hérétiques étaient si insolents, que, quand les prélats catholiques entrèrent à Toulouse, ils se moquaient d'eux publiquement dans les rues, les montraient au doigt et les appelaient hautement apostats, hypocrites et hérétiques; mais, quelques jours après, un des prélats ayant eu ordre de prêcher devant le peuple, les hérétiques commencèrent à se cacher; et ils résolurent entre eux que, s'ils étaient interrogés juridiquement, ils feindraient de croire tout ce que croient les catholiques.

Ensuite, par ordre du légat, l'évêque de Toulouse, quelques-uns du clergé, les consuls et d'autres catholiques jurèrent de dénoncer par écrit aux commissaires tous ceux qu'ils connaîtraient infectés de cette hérésie, sans épargner personne; et, comme la liste grossissait tous les jours, Pierre Moran s'y trouva entre les autres. Les commissaires résolurent de commencer leur procédure par lui, et le comte de Toulouse envoya des appariteurs l'appeler. Il méprisa la première citation; mais le comte, moitié par douceur, moitié par crainte, fit en sorte de l'amener. Alors un des commissaires lui dit : Pierre, vos concitoyens vous accusent d'être tombé dans l'hérésie arienne (car plusieurs nommaient ainsi ces manichéens) et d'y entraîner les autres. Pierre Moran, jetant un grand soupir, protesta qu'il n'en était point : et, comme on lui demanda s'il en ferait serment, il dit qu'il était homme d'honneur et qu'on devait le croire sur sa simple affirmation. Toutefois, on le pressa tant, qu'il promit de jurer, craignant que le refus même qu'il en ferait ne fût une conviction de cette hérésie, qui condamnait le serment. Aussitôt on apporta des reliques avec grande solennité, et, comme on chantait l'hymne du Saint-Esprit, Pierre pâlit et demeura tout interdit.

Il jura publiquement qu'il dirait la vérité sur tous les articles de foi dont on l'interrogerait. On lui demanda donc, en vertu de son serment, ce qu'il croyait touchant le sacrement de l'autel; et il soutint que le pain consacré par le prêtre n'était point le corps de Jésus-Christ. Il fut pareillement trouvé contraire à tous les articles de la foi catholique. Alors les commissaires se levèrent fondant en larmes, et déclarèrent au comte qu'ils le condamnaient comme hérétique, et aussitôt il fut mis dans la prison publique, sous la caution de ses parents. Le bruit s'en étant répandu, les catholiques furent encouragés et reprirent le dessus dans la ville. Cependant Pierre Moran, voyant la mort présente, revint à lui et promit de se convertir. On le fit venir; il se reconnut publiquement hérétique, et promit par serment et sous caution, au comte, à la noblesse et aux principaux

bourgeois, de se soumettre à tous les ordres du légat. On avertit le peuple de se trouver le lendemain à Saint-Saturnin pour voir la pénitence de Pierre.

Le concours y fut tel, qu'à peine y avait-il de l'espace autour de l'autel pour donner au légat la liberté de dire la messe. Pierre entra par la grande porte de l'église, au milieu de cette foule : il marchait en simple tunique et pieds nus, frappé d'une discipline, d'un côté par l'évêque de Toulouse, de l'autre par l'abbé de Saint-Saturnin, jusqu'à ce qu'il vînt aux pieds du légat sur les degrés de l'autel. Là il fit son abjuration et fut réconcilié à l'église. Tous ses biens furent confisqués, et on lui donna pour pénitence de quitter le pays dans quarante jours, pour aller servir les pauvres à Jérusalem pendant trois ans, au bout desquels, s'il revenait, on lui rendrait ses biens. Cependant il devait, tous les dimanches, parcourir les églises de Toulouse, nu-pieds et en simple tunique, recevant la discipline ; restituer les biens de l'Église qu'il avait pris et les usures, réparer les torts qu'il avait faits aux pauvres, et abattre de fond en comble son château, où se tenaient les assemblées des hérétiques. Pierre promit le tout avec serment. Après quoi beaucoup d'hérétiques, craignant le même sort, vinrent trouver le cardinal et les autres commissaires, leur confessèrent secrètement leur erreur, en demandèrent pardon et obtinrent miséricorde [1].

Henri, abbé de Clairvaux, obtint la permission de s'en retourner à cause du chapitre général de son ordre qui approchait ; mais à condition de passer dans le diocèse d'Albi, avec Renaud, évêque de Bath, et d'admonester Roger de Béders, seigneur du pays, de mettre en liberté l'évêque d'Albi, qu'il tenait prisonnier sous la garde des hérétiques, et de chasser ceux-ci de tout l'Albigeois. L'abbé de Clairvaux et l'évêque de Bath étant donc entrés dans cette province, qui était le principal refuge de l'hérésie, Roger se retira dans des lieux inaccessibles; mais l'évêque et l'abbé vinrent à un château très-fort, où sa femme demeurait avec un grand nombre de domestiques et de gens de guerre, et dont tous les habitants étaient partisans ou fauteurs de l'hérésie. Les deux prélats leur prêchèrent la foi, sans qu'ils osassent rien répondre, et déclarèrent Roger traître, hérétique et parjure, pour avoir violé la sûreté promise à l'évêque. Enfin ils l'excommunièrent publiquement et lui déclarèrent la guerre de la part du Pape et des deux rois de France et d'Angleterre, en présence de sa femme et de ses chevaliers.

L'évêque de Bath, accompagné du vicomte de Turenne et de

[1] Voir la lettre de l'abbé de Clairvaux et autres monuments, en Baronius, an. 1178.

Raymond de Castelnau, trouva dans l'Albigeois deux autres chefs des hérétiques, nommés Raymond de Baimiac et Bernard de Raymond, qui se plaignaient d'avoir été proscrits injustement par le comte de Toulouse et les autres seigneurs, et ils offraient de venir en présence du cardinal-légat et d'y soutenir leur créance, si on leur donnait sûreté pour aller et revenir. L'évêque et les deux seigneurs le leur promirent, pour ne pas scandaliser les faibles, si on refusait d'entendre ces deux prétendus docteurs. Ils vinrent donc à Toulouse. Le cardinal Pierre et l'évêque de Poitiers, tous deux légats du Pape, s'y assemblèrent dans l'église cathédrale de Saint-Étienne, avec le comte de Toulouse et environ trois cents personnes, tant clercs que laïques.

Les légats ayant ordonné aux deux hérétiques de déclarer leur créance, ils lurent un papier où elle était écrite au long. Le légat Pierre y ayant remarqué quelques mots qui lui étaient suspects, les invita à s'expliquer en latin. L'un d'eux, l'ayant tenté, put à peine dire deux mots de suite, et demeura court, tant il était ignorant, tout docteur qu'il se faisait. Pour s'accommoder à leur ignorance, il fallut traiter ces hautes questions en langue vulgaire, langue encore bien imparfaite.

Raymond et Bernard renoncèrent donc à l'erreur des deux principes, et confessèrent publiquement qu'il n'y a qu'un Dieu créateur de toutes choses : ce qu'ils prouvèrent même par le Nouveau Testament. Ils confessèrent qu'un prêtre, soit bon, soit mauvais, peut consacrer l'eucharistie, et que le pain et le vin y sont véritablement changés en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ; que ceux qui reçoivent notre baptême, soit enfants, soit adultes, sont sauvés, et que personne ne peut être sauvé sans l'avoir reçu, niant qu'ils eussent aucun autre baptême ou imposition des mains. Ils reconnurent encore que l'usage du mariage ne nuit point au salut ; que les évêques, les prêtres, les moines, les chanoines, les ermites, les templiers et les hospitaliers peuvent se sauver ; qu'il est juste de visiter avec dévotion les églises fondées en l'honneur de Dieu et des saints, d'honorer les prêtres, de leur donner les dîmes et les prémices, et de s'acquitter de ses autres devoirs de paroissien ; enfin, qu'il est louable de faire des aumônes aux églises et aux pauvres. C'est qu'on les accusait de nier tous ces articles.

Après quoi on les conduisit à l'église de Saint-Jacques, où, en présence d'une multitude innombrable de peuple, on lut dans le même papier leur confession de foi écrite en langue vulgaire. Et comme elle paraissait catholique, on leur demanda encore si elle était sincère, et ils répondirent qu'ils croyaient ainsi et qu'ils n'avaient

jamais rien enseigné de contraire. Alors le comte de Toulouse et plusieurs autres, tant clercs que laïques, s'élevèrent contre eux avec zèle, les accusant de mensonge. Les uns déclarèrent leur avoir ouï dire qu'il y avait deux dieux, un bon et un mauvais : un bon, qui avait fait seulement les choses invisibles, immuables et incorruptibles; un mauvais, qui avait fait le ciel, la terre, l'homme et les autres choses visibles. D'autres soutinrent leur avoir ouï prêcher que le corps de Jésus-Christ n'est point consacré par le ministère d'un prêtre indigne ou criminel. Plusieurs attestèrent qu'ils leur avaient ouï dire que l'homme et la femme, se rendant le devoir conjugal, ne pouvaient être sauvés. D'autres leur soutenaient en face qu'ils avaient dit que le baptême ne sert de rien aux enfants, et plusieurs autres blasphèmes abominables.

Comme Raymond et Bernard disaient que c'étaient de faux témoins, on les pressa de confirmer par serment leur confession de foi. Mais ils le refusèrent, disant que Notre-Seigneur, dans l'Évangile, défend absolument de jurer. On leur représenta que saint Paul dit que le serment est la fin de toute dispute, et qu'il relève le serment de Dieu, touchant le sacerdoce de son Fils [1]. On allégua plusieurs autres passages de l'Écriture, pour montrer qu'il est permis de jurer, à cause de la faiblesse de ceux que nous voulons persuader. Enfin, ces ignorants hérétiques ne s'apercevaient pas qu'ils avaient eux-mêmes apposé un serment à leur confession de foi écrite, en disant : Par la vérité, qui est Dieu, nous croyons ainsi. Et ils ne savaient pas que c'est jurer que d'appeler en témoignage de nos discours la vérité et la parole de Dieu, comme fait l'Apôtre quand il dit : Nous vous disons dans la parole de Dieu [2]; et ailleurs : Dieu m'est témoin [3]. Ce sont les réflexions du légat Pierre.

Raymond et Bernard parurent suffisamment convaincus par tant de témoins, et plusieurs autres se préparaient encore à déposer contre eux. Toutefois, pour user de miséricorde, suivant l'esprit de l'Église, le légat les exhorta à abjurer leur hérésie et à se faire absoudre de l'excommunication prononcée contre eux par le Pape, par les archevêques de Bourges et de Narbonne, l'évêque de Toulouse et le légat lui-même. Mais ils le refusèrent, et demeurèrent dans leur endurcissement. C'est pourquoi les deux légats les excommunièrent de nouveau avec les cierges allumés, en présence de tout le peuple, qui était furieusement animé contre ces hérétiques, comme il le marquait par ses acclamations continuelles. C'est ce que témoigne le légat Pierre dans sa lettre adressée à tous les fidèles, où il leur en-

[1] Hebr., 6, 16. — [2] 1. Thessal., 4, 14. — [3] Rom., 1, 9.

joint d'éviter Raymond et Bernard et leurs complices, comme excommuniés et livrés à Satan, et de les chasser de leurs terres. Le comte de Toulouse et les autres seigneurs du pays promirent par serment, devant tout le peuple, de ne point favoriser les hérétiques [1].

Dans cette affaire, qui aura des suites considérables, il y a surtout une chose à remarquer. Ce sont les princes séculiers, le comte de Toulouse, le roi de France et le roi d'Angleterre, qui commencent par implorer le secours de l'Église contre ces hérétiques. Et ces princes n'avaient pas tort de prendre l'alarme. Ces hérétiques ruinaient tous les fondements de la société humaine. Ils ruinaient la société domestique ou la famille, en condamnant le mariage. Ils ruinaient la confiance et la société publique, en proscrivant le serment et en se permettant toute espèce de mensonge. Ils ruinaient toute religion et toute morale, en faisant un dieu auteur du mal et en détruisant la liberté humaine. Ils ruinaient par là même tout droit de propriété. Et de fait, il y avait dès lors parmi eux des bandes armées, sous le nom de cotereaux, de Brabançons, qui, de leurs châteaux forts, comme d'autant de repaires, couraient dévaster les églises et les campagnes, et contre lesquels il fallut faire la guerre dans toutes les formes [2]. Ceci est un point capital de l'histoire de cette époque. Les princes, qui imploraient le secours de l'Église et qui lui offraient celui de leurs armes, combattaient réellement pour l'existence et la conservation de la société humaine. Bien des auteurs modernes ne l'ont pas vu. C'est qu'il y a des hommes qui ont des yeux pour ne pas voir.

Tel n'était point le pape Alexandre. Pour remédier à ces désordres et à d'autres abus qu'avait pu introduire le schisme d'Allemagne, et que d'ailleurs l'ennemi de tout bien ne cesse de renouveler dans l'Église, ce grand Pontife convoqua un concile général, autrement les états généraux de la chrétienté. Ce concile, onzième œcuménique, se tint à Rome, dans l'église de Latran, au mois de mars 1179. Il s'y trouva trois cent deux évêques, avec un nombre proportionné d'abbés et d'autres prélats. Il y avait dans ce nombre dix-neuf évêques d'Espagne, six d'Irlande, un d'Écosse, sept d'Angleterre, cinquante-neuf de France, dix-sept d'Allemagne, dont trois de la province de Magdebourg et un de celle de Brême; un évêque de Danemark, un de Hongrie et huit des diocèses latins d'Orient, parmi lesquels le plus illustre était Guillaume, archevêque de Tyr. Les évêques d'Irlande

[1] Voir le récit de Roger Hoveden, la lettre du légat Pierre et autres documents, en Baronius, sur l'an 1178. — [2] *Gesta Lemovic., episcoporum*, apud Labbe, *Bibliotheca nova*, t. 2, p. 269. Pagi, an. 1177, n. 16. Rigord, *De Gestis Philippi*; Nangius, etc., apud Pagi, an. 1183, n. 7 et 8. — Baron., an. 1183, n. 7.

avaient à leur tête saint Laurent, archevêque de Dublin. Dans le concile même, le Pape sacra deux évêques anglais et deux écossais, dont l'un était venu à Rome avec un seul cheval, l'autre à pied avec un seul compagnon. Il s'y trouva aussi un évêque irlandais, qui n'avait d'autre revenu que le lait de trois vaches; et quand elles manquaient de lait, ses diocésains lui en fournissaient trois autres. Parmi les prélats de France, on distinguait Guillaume, archevêque de Reims, beau-frère du roi, et Henri, abbé : le Pape les fit tous deux cardinaux, Guillaume, de Sainte-Sabine, et Henri, cardinal-évêque d'Albane.

Le concile eut trois sessions : la première le cinquième jour de mars, la seconde le 14, et la troisième le 19 du même mois. Le souverain Pontife était assis sur un siége élevé, avec les cardinaux, les prélats, les sénateurs et les consuls de Rome.

L'Église éternelle de Dieu, les sociétés temporelles de l'homme, c'est sur quoi le concile ou conseil général de la chrétienté avait à porter ses regards. L'Église immortelle, dans son chef mortel, et dans ses principaux membres : dans son chef, dont il fallait assurer l'élection contre les dangers du schisme; dans ses principaux membres, dont il fallait garantir la sainteté contre les séductions de la chair, du monde et de l'enfer, afin de sanctifier par eux tout le peuple fidèle. Les sociétés temporelles de l'homme, dont il fallait raffermir les bases contre les efforts de l'hérésie ou de l'anarchie; car, au fond, ces deux choses sont la même. — Pour le moment, le troisième concile général de Latran y pourvut par les vingt-sept canons ou règles qui suivent.

Pour prévenir les schismes, si dans l'élection du souverain Pontife les cardinaux ne s'accordent pas assez pour la faire unanimement, celui-là sera reconnu Pontife romain qui aura les deux tiers des voix. Et celui qui, n'ayant que le tiers, en prendra le nom, sera privé, tant lui que ceux qui l'auront reconnu, de tout ordre sacré et excommunié, en sorte qu'on ne leur accordera que le viatique à l'extrémité de la vie, et que, s'ils ne viennent à résipiscence, la terre les engloutira vivants, avec Dathan et Abiron. Que si quelqu'un est élu à l'office de l'apostolat par moins des deux tiers, à moins qu'il n'intervienne un plus grand accord, il ne sera point reçu, mais soumis à la même peine, s'il ne s'abstient humblement. Le tout sans préjudice des canons et des autres églises, où la plus grande et la plus saine partie doit l'emporter; attendu que, s'il s'y élève quelque difficulté, elle peut être terminée par le jugement du supérieur. Mais dans l'Église romaine quelque chose de spécial est établi, parce qu'il n'y a point de supérieur auquel on puisse avoir recours.

Renouvelant ce qui a été fait pour notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Innocent, nous déclarons nulles les ordinations faites par les hérésiarques Octavien et Gui de Crème, et par Jean de Strume, qui les a suivis, et nous ordonnons de plus que ceux qui ont reçu d'eux des dignités ecclésiastiques ou des bénéfices en soient privés. Nous cassons les aliénations ou usurpations par eux faites des biens ecclésiastiques. Si quelqu'un ose y contrevenir, qu'il sache qu'il est soumis à l'excommunication. Quant à ceux qui, spontanément, ont fait serment de tenir le schisme, nous les déclarons suspens des ordres sacrés et des dignités.

Personne ne sera élu évêque qu'il n'ait trente ans accomplis, qu'il ne soit né en légitime mariage et recommandable par ses mœurs et sa doctrine. Sitôt que son élection aura été confirmée et qu'il aura l'administration des biens de l'Église, les bénéfices qu'il avait pourront être conférés librement par celui auquel il appartiendra. Quant aux dignités, comme doyennés, archidiaconés et autres bénéfices à charge d'âmes, personne ne pourra en être pourvu qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans, et il en sera privé, si, dans le temps marqué par les canons, il n'est point promu aux ordres convenables, savoir : le diaconat pour les archidiacres, et la prêtrise pour les autres. Les clercs qui auront fait une élection contre cette règle seront privés du droit d'élire et suspens de leurs bénéfices pendant trois ans ; l'évêque qui y aura consenti perdra le droit de conférer ces dignités.

Puisque l'Apôtre se nourrissait, lui et les siens, du travail de ses mains, pour ôter tout prétexte aux faux apôtres et n'être point à charge aux fidèles, nous ne pouvons souffrir que quelques-uns de nos frères les évêques obligent leurs inférieurs, par les grands frais des visites, à vendre les ornements des églises et à consumer en un moment ce qui aurait suffi pour les faire subsister longtemps. C'est pourquoi nous ordonnons que les archevêques, dans leurs visites, auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, les doyens et les inférieurs deux. Ils ne mèneront point de chiens ou d'oiseaux pour la chasse, et se contenteront, pour leur table, d'être servis suffisamment et modestement. Les évêques n'imposeront ni tailles ni exactions sur leur clergé ; ils pourront seulement, en cas de besoin, lui demander un secours charitable. Quant à ce qui est dit du nombre des chevaux tolérés pour les visites, on peut l'observer dans les lieux où les facultés et les revenus de l'Église sont plus considérables : mais dans les lieux plus pauvres, nous voulons qu'on tienne une mesure telle, que les inférieurs ne soient pas grevés par la venue des supérieurs, de peur que, sous prétexte de cette tolérance,

quelques-uns qui, jusqu'à présent, avaient coutume d'employer moins de chevaux, ne se croient permis d'en avoir un plus grand nombre.

Si un évêque ordonne un prêtre ou diacre, sans lui assigner un titre certain dont il puisse subsister, il lui donnera de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique, à moins que le clerc ne puisse subsister de son patrimoine.

Il est introduit en quelques quartiers une coutume bien répréhensible : c'est que des évêques et même des archidiacres prononcent sentence de suspense ou d'excommunication, sans monitions précédentes, contre ceux qu'ils pensent qui appelleront dans leurs causes. D'autres, craignant la sentence du supérieur et la discipline canonique, opposent l'appel sans aucun grief et usurpent pour la défense de l'iniquité ce que l'on sait avoir été établi pour le refuge des innocents. C'est pourquoi, afin que les prélats ne puissent grever leurs sujets sans cause, ni les sujets éluder à leur gré la correction des prélats sous prétexte d'appellation, nous ordonnons, par le présent décret, que les prélats ne prononceront point de sentence de suspense ou d'excommunication sans monition préalable, à moins que la faute ne soit telle qu'elle emporte la peine de sa nature ; d'un autre côté, les inférieurs ne parleront point d'appel contre la discipline ecclésiastique, avant l'entrée de la cause.

Si quelqu'un se croit obligé d'appeler, on lui fixera un terme convenable pour poursuivre son appel. Si, dans ce terme, il en néglige la poursuite, l'évêque usera librement alors de son autorité. Si l'appelant ne vient point poursuivre son appel, il sera condamné aux dépens envers l'intimé qui se sera présenté, afin que cette crainte du moins empêche d'appeler facilement au préjudice d'autrui. Le concile défend en particulier aux religieux d'appeler des corrections de discipline imposées par leurs supérieurs et leurs chapitres [1].

Il défend, comme des abus horribles, de rien exiger pour l'intronisation des évêques ou des abbés, pour l'installation des autres ecclésiastiques, ou la prise de possession des curés ; pour les sépultures, les mariages et les autres sacrements ; en sorte qu'on les refuse à ceux qui n'ont pas de quoi donner. Et il ne faut point, dit le concile, alléguer la longue coutume qui ne rend l'abus que plus criminel. Il défend aussi aux évêques et aux abbés d'imposer aux églises de nouveaux cens, ou de s'approprier une partie de leurs revenus. Il leur défend d'établir à certain prix des doyens pour exercer leur juridiction. Défense de conférer ou de promettre les bénéfices avant

[1] Can. 6.

qu'ils vaquent, pour ne pas donner lieu de souhaiter la mort du titulaire. Les bénéfices vacants seront conférés dans six mois; autrement le chapitre suppléera à la négligence de l'évêque, l'évêque à celle du chapitre, et le métropolitain à celle de l'un et l'autre [1].

Il y avait de grandes plaintes des évêques contre les nouveaux ordres militaires des templiers et des hospitaliers. Ils recevaient des églises de la main des laïques, et dans les leurs ils instituaient et destituaient des prêtres à l'insu des évêques; ils recevaient aux sacrements les excommuniés, les interdits, et leur donnaient la sépulture. Ils abusaient de la permission donnée à leurs frères quêteurs de faire ouvrir une fois l'an les églises interdites et d'y faire célébrer l'office divin; car, sous ce prétexte, plusieurs de ces quêteurs venaient exprès aux lieux interdits. Ils s'associaient des confrères en plusieurs lieux, auxquels ils communiquaient leurs priviléges. Ces abus venaient moins de l'ordre des supérieurs que de l'indiscrétion des particuliers; et le concile les condamna tous non-seulement à l'égard des ordres militaires, mais de tous les autres religieux [2].

Les religieux, de quelque institut qu'ils soient, ne seront point reçus pour de l'argent, sous peine au supérieur de privation de sa charge, et au particulier de n'être jamais élevé aux ordres sacrés. On ne permettra point à un religieux d'avoir de pécule, si ce n'est pour l'exercice de son obédience. Celui qui sera trouvé avoir un pécule sera excommunié et privé de la sépulture commune et on ne fera point d'oblation pour lui. L'abbé trouvé négligent sur cet article sera déposé. On ne donnera point, pour de l'argent, les prieurés ou les obédiences, et on ne changera point les prieurs conventuels sinon pour des causes graves, ou pour les élever à un plus haut rang [3].

On renouvelle les règlements pour la continence des clercs, et les défenses à ceux qui sont dans les ordres sacrés de se charger d'affaires temporelles, comme d'intendance des terres, de juridictions séculières, ou de la fonction d'avocat devant les juges laïques. On défend la pluralité des bénéfices, qui dès lors était venue à tel excès, que quelques-uns en avaient jusqu'à six et possédaient plusieurs cures; d'où il arrivait qu'ils ne pouvaient ni résider ni faire leurs fonctions, et que plusieurs dignes ministres de l'Église manquaient de subsistance. On défend aux laïques, sous peine d'anathème, d'instituer ou de destituer des clercs dans les églises, sans l'autorité de l'évêque, ou d'obliger les ecclésiastiques à comparaître en jugement devant eux. On règle le droit des patrons, en sorte que, s'ils

[1] Can. 7, 15, 8. — [2] Can. 9.— [3] Can. 10.

sont plusieurs, ils s'accordent à nommer un seul prêtre pour desservir l'église, ou que celui-là soit préféré qui aura la pluralité des suffrages. Autrement l'évêque y pourvoira; comme aussi en cas de question pour le droit de patronage, qui ne soit pas terminé dans trois mois. Défense aux laïques de transférer à d'autres laïques les dîmes qu'ils possèdent au péril de leurs âmes. C'est sur ce fondement que l'on conserve aux laïques les dîmes dont on juge qu'ils étaient en possession dès le temps de ce concile, et que l'on nomme dîmes inféodées [1].

Les biens que les clercs ont acquis par le service de l'Église lui demeureront après leur mort, soit qu'ils en aient disposé par testament ou non. Dans la disposition des affaires communes, on suivra la conclusion de la grande et de la plus saine partie du chapitre, nonobstant tout serment ou coutume contraire. Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres clercs en chaque église cathédrale, il y aura un maître, à qui on assignera un bénéfice suffisant et qui enseignera gratuitement : ce que l'on rétablira dans les autres églises et dans les monastères où il y a eu autrefois quelque fonds destiné à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, et on ne la refusera point à celui qui en sera capable : ce serait empêcher l'utilité de l'Église. Les contrevenants seront privés de bénéfice ecclésiastique [2].

On défend, sous peine d'anathème, aux magistrats des villes d'imposer aux églises aucune charge, soit pour fournir aux fortifications ou expéditions de guerre, soit autrement; ni de diminuer la juridiction (temporelle) des évêques et des autres prélats sur leurs sujets. On permet toutefois au clergé d'accorder quelque subside volontaire pour subvenir aux nécessités publiques, quand les facultés des laïques n'y suffisent pas [3].

On renouvelle la défense des tournois, et l'injonction d'observer la trêve de Dieu, telle que nous l'avons expliquée en son temps. On défend d'établir de nouveaux péages ou d'autres exactions, sans l'autorité des souverains. C'est que chaque petit seigneur s'en donnait l'autorité. On renouvelle l'excommunication contre les usuriers, avec défense de recevoir leurs offrandes et de leur donner la sépulture chrétienne. On condamne la dureté de quelques ecclésiastiques, qui ne permettaient pas aux lépreux d'avoir des églises particulières, quoiqu'ils ne fussent pas reçus aux églises publiques. Le concile ordonne donc que partout où les lépreux seront en assez grand nombre, vivant en commun, pour avoir une église, un cimetière et un

[1] Can. 11, 12, 13, 14, 17. — [2] Can. 15, 16, 18. — [3] Can. 19.

prêtre particulier, on ne fasse point de difficulté de le leur permettre ; et il les exempte de donner la dîme des fruits de leurs jardins et des bestiaux qu'ils nourrissent. C'est la première constitution qu'on remarque touchant les léproseries [1].

On défend aux Chrétiens, sous peine d'excommunication, de porter aux Sarrasins des armes, du fer ou du bois pour la construction des galères ; comme aussi d'être patrons ou pilotes de leurs bâtiments. Cette excommunication doit être souvent publiée dans les églises des villes maritimes. Les seigneurs et les consuls des villes sont exhortés à confisquer les biens des coupables, et on les déclare esclaves de ceux qui les prendront. On excommunie aussi ceux qui prennent ou dépouillent les Chrétiens allant sur mer pour le commerce ou pour d'autres causes légitimes, ou qui pillent ceux qui ont fait naufrage. Défense aux Juifs et aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves chrétiens, sous quelque prétexte que ce soit. Les Chrétiens seront reçus en témoignage contre les Juifs, comme les Juifs contre les Chrétiens. Les biens des Juifs convertis leur seront conservés ; et il est défendu, sous peine d'excommunication, aux seigneurs et aux magistrats, de leur en rien ôter [2].

Le dernier canon du concile de Latran est conçu en ces termes : L'Église, comme dit saint Léon, bien qu'elle rejette les exécutions sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les lois des princes chrétiens ; et la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remède spirituel. Or, les hérétiques que l'on nomme cathares, patarins ou publicains, se sont tellement fortifiés dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse et en d'autres lieux, qu'ils ne se cachent plus, mais enseignent publiquement leurs erreurs. C'est pourquoi nous les anathématisons, eux et ceux qui leur donnent protection ou retraite ; et, s'ils meurent dans ce péché, nous défendons de faire des oblations pour eux, et de leur donner la sépulture entre les Chrétiens.

Quant aux Brabançons, Aragonais, Navarrais, Basques, cotereaux et triaverdins, qui ne respectent ni les églises ni les monastères, et n'épargnent ni veuves ni orphelins, ni âge ni sexe, mais pillent et désolent tout comme des païens, nous ordonnons pareillement que ceux qui les auront soudoyés, retenus ou protégés, soient dénoncés excommuniés dans les églises les dimanches et les fêtes, et ne soient absous qu'après avoir renoncé à cette pernicieuse société. Or, tous ceux qui se sont engagés à eux par quelque traité doivent savoir qu'ils sont quittes de tout hommage ou serment qu'ils pourraient

[1] Can. 20, 21, 22, 25, 23.— [2] Can. 24 et 26.

leur avoir fait. Au contraire, nous leur enjoignons, à eux et à tous les fidèles, pour la rémission de leurs péchés, de s'opposer courageusement à ces ravages et de défendre les Chrétiens contre ces malheureux dont nous désirons que les biens soient confisqués, et qu'il soit libre aux seigneurs de réduire les personnes en servitude. Quant à ceux qui mourront vraiment pénitents en leur faisant la guerre, ils ne doivent douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs péchés et la récompense éternelle. Nous remettons aussi à tous ceux qui prendront les armes contre eux, deux années de leur pénitence, laissant à la discrétion des évêques de leur accorder, selon leur travail, une plus grande indulgence ; et, en attendant, nous les prenons sous la protection de l'Église, comme ceux qui visitent le saint sépulcre. Mais ceux qui mépriseront les exhortations des évêques pour prendre les armes contre ces méchants seront excommuniés [1].

Dans ce canon, le concile de Latran joint ensemble les patarins et les cotereaux : c'était en effet comme deux branches du même tronc. Les uns propageaient parmi le peuple les principes d'anarchie et d'impiété; les autres les mettaient en pratique par le fer et le feu. C'était vraiment le mystère d'iniquité auquel l'enfer ne cesse de travailler, et auquel se réunissaient naturellement les bandits de toute nation.

Au concile de Latran, vinrent plusieurs ecclésiastiques d'Allemagne, ordonnés par les schismatiques, espérant obtenir grâce du Pape. Il y vint principalement des clercs et des moines de l'église d'Halberstadt, que l'évêque avait déchirée. Le Pape usa d'indulgence à leur égard, parce que Géron n'avait pas été ordonné par un schismatique, mais par Hartwic, archevêque catholique de Brême. Il fut donc permis à ceux qu'il avait ordonnés non-seulement d'exercer leurs fonctions, mais de monter aux ordres supérieurs. Géron lui-même obtint la liberté d'exercer partout les fonctions épiscopales. Christian, archevêque de Mayence, et Philippe, de Cologne, ayant abjuré le schisme et quitté les palliums qu'ils avaient reçus des antipapes, en reçurent de nouveaux du cardinal Hyacinthe. A la mort de l'archevêque Baudouin de Brême, arrivée l'année précédente 1178, on avait élu pour lui succéder le docteur Bertold, qui se présenta au Pape durant le concile. Mais son élection, ayant été examinée, fut trouvée irrégulière et cassée. Sifrid, évêque de Brandebourg, et fils du marquis Albert, fut élu ensuite archevêque de Brême [2].

Dans le même concile, le pape Alexandre III nomma son légat en Irlande, saint Laurent, archevêque de Dublin. Ce bon archevêque avait failli être tué, quelques années auparavant, d'une manière assez

[1] Can. 27. — [2] Arnold, *Chron. Slav.*, l. 2, c. 28. Alb. Stad., an. 1179.

étrange. Il était venu trouver à Cantorbéri le roi Henri d'Angleterre pour des affaires de son diocèse. Les moines de l'église métropolitaine, qui le vénéraient comme un saint, le prièrent de leur chanter la messe solennelle le jour suivant. Ayant acquiescé à leur demande, il passa la nuit en prières devant les reliques de saint Thomas. Le lendemain, comme il allait à l'autel, voilà qu'un homme perce la foule, et, armé d'un énorme bâton, lui assène sur la tête un coup si terrible, qu'il le renverse par terre. Le meurtrier était un fou qui, entendant dire à tout le monde que c'était un saint, alla s'imaginer que ce serait une œuvre méritoire d'en faire un martyr et un autre saint Thomas. Les moines et les autres assistants, le croyant blessé à mort, se prosternèrent sur le visage, fondant en larmes. Le saint évêque, revenu à lui-même, demanda de l'eau, la bénit et s'en fit laver la plaie. Le sang s'arrêta aussitôt, et le saint prélat se trouva si bien guéri, qu'il commença et acheva tranquillement sa messe. L'auteur qui rapporte ce miracle et qui en fut témoin oculaire assure qu'on remarqua, à la mort du saint, qu'il avait une fracture au crâne. Le roi voulut faire mettre à mort l'assassin ; mais Laurent intercéda pour lui, et obtint sa grâce.

Arrivé à Rome pour le concile général de Latran, il exposa au Pape l'état de l'église d'Irlande, le priant de remédier aux abus qui y régnaient et d'en maintenir les libertés. Alexandre connaissant sa sainteté, sa prudence et son courage, non-seulement lui donna des règlements convenables, mais le nomma lui-même son légat pour les exécuter. De retour en Irlande, avec l'autorité de légat apostolique, il s'en servit efficacement pour retrancher les abus. Il signala surtout son zèle contre l'incontinence des clercs. Quoiqu'il eût bien pu absoudre les coupables, il les renvoyait à Rome, au Pape même, afin qu'ils sentissent plus vivement leur faute.

Cependant une grande famine affligea l'Irlande, trois années entières. La charité du bon pasteur fut encore plus grande que la famine. Tous les jours, il nourrissait cinq cents pauvres du dehors, sans compter trois cents de son diocèse, auxquels il procurait la nourriture et le vêtement. Bien des mères qui ne pouvaient plus nourrir leurs enfants les exposaient à la porte du palais de l'archevêque, ou dans les lieux où il devait passer. Elles savaient qu'il avait une tendresse maternelle, et qu'il ne leur manquerait pas. En effet, se souvenant de cette parole du Seigneur : Si quelqu'un reçoit un de ces petits en mon nom, il les recueillait tous, et leur servit à tous de père nourricier. Il en plaça environ deux cents chez les vassaux de l'archevêché, sans compter ceux qu'il nourrissait dans la ville et dans son propre palais.

A la famine vint se joindre un autre fléau, la multitude des brigands. Comme le saint archevêque allait de Dublin à Waterford, un chevalier, et puis un écrivain avec sa femme et son petit enfant, se joignirent à sa compagnie, persuadés qu'il y aurait moins à craindre s'ils venaient à tomber entre les mains des malfaiteurs. En effet, comme ils traversaient une forêt, une troupe de brigands vinrent tout à coup les assaillir, en disant à l'archevêque qu'il n'avait rien à craindre, pourvu qu'il leur livrât le soldat du roi. Il répondit qu'il aimait mieux mourir que de ne pas le défendre, et il lui fit un rempart de son corps. Le soldat eut la vie sauve, mais l'écrivain fut tué, et tous les ecclésiastiques dépouillés. Arrivé dans la ville la plus proche, l'archevêque fit avertir les larrons qu'ils eussent à cesser leur brigandage et à en faire pénitence, sans quoi il les excommunierait avec tous les prêtres. Comme ils s'y refusèrent, il les excommunia effectivement. Eux, ayant appris comment la chose s'était faite, se dirent les uns aux autres : Excommunions nous-mêmes l'archevêque ! Ils prirent les boyaux d'un bœuf qu'ils avaient volé et s'en firent des étoles, des tisons enflammés en guise de cierges; hurlèrent dans un livre pour se moquer des anathèmes de l'Église, et puis éteignirent leurs tisons dans l'eau. Mais, dès le lendemain, l'un d'eux mourut de froid, quoiqu'il eût quatre vêtements sur le corps et que le froid fût très-supportable. Le chef de la bande périt le troisième jour, et successivement tous les autres dans l'année. Quant à la femme et à l'enfant de l'écrivain qui avait été tué, le saint archevêque fournit à la veuve de quoi subsister, et adopta son enfant.

Il s'était élevé un grand différend entre Henri II, roi d'Angleterre, et Déronog, le plus puissant roi d'Irlande. Laurent fit un voyage en Angleterre, dans l'espérance de parvenir à les réconcilier. Mais Henri ne voulut point y entendre, défendit même de laisser retourner le saint prélat en Irlande, et s'embarqua pour la Normandie. Laurent se retira dans le monastère d'Abingdon, où il passa trois semaines. Ensuite, pressé par le désir de procurer la paix, il partit pour la France, afin de faire de nouvelles tentatives auprès du roi d'Angleterre. Henri persistait toujours dans son refus. Il se lassa cependant, et le saint archevêque obtint tout ce qu'il demandait. Le roi s'en rapporta même à lui sur les conditions.

Au milieu de ces négociations charitables pour la paix publique, le saint tomba malade, et la fièvre l'obligea de s'arrêter en route. Il se retira dans le monastère des chanoines réguliers de la ville d'Eu, qui est à l'entrée de la Normandie. L'archevêque dit en entrant : C'est ici le lieu de mon repos pour toujours, j'y demeurerai, parce que je l'ai choisi. Il se confessa à l'abbé, qu'il pria même de le

recevoir au nombre de ses religieux, qui lui administra l'extrême-onction et le saint viatique. Quelqu'un lui ayant proposé de faire son testament, il répondit : De quoi me parlez-vous ? je remercie Dieu de n'avoir pas un sou dans le monde dont je puisse disposer. Il mourut le 14 novembre 1181, et fut enterré dans l'église de l'abbaye. Thibaud, archevêque de Rouen, et trois autres commissaires firent, par ordre du pape Honorius III, une information juridique sur plusieurs miracles opérés par l'intercession du saint archevêque de Dublin, et envoyèrent leur procès-verbal à Rome. Honorius canonisa le serviteur de Dieu en 1226, et il parle dans sa bulle de sept morts ressuscités. La vie du saint fut écrite en très-bon style par un religieux du monastère d'Eu, sur les mémoires des témoins oculaires et sur ce qu'il avait vu lui-même [1].

Un autre saint évêque avait terminé sa carrière trois ans auparavant, saint Anthelme, évêque de Bellai, autrefois prieur de la grande chartreuse. Depuis son épiscopat, il ajouta plutôt à ses austérités corporelles qu'il n'en diminua. Il faisait l'office divin non dans sa chapelle, mais dans la cathédrale, avec les chanoines, pour s'en acquitter avec plus de dignité. Il eut un grand soin de purifier son clergé ; et, après les exhortations charitables, il déposa six ou sept prêtres concubinaires. Il n'avait pas moins de zèle pour le bien de son peuple. Par la négligence du comte Humbert de Savoie, les malfaiteurs se multipliaient non-seulement dans le diocèse de Bellai, mais dans la Savoie entière. Ils vexaient sans crainte les clercs, les veuves, les orphelins et les pauvres. Seul, Anthelme entreprit de réprimer leurs brigandages, ce que n'avait osé tenter aucun des évêques. Il menaça d'abord les coupables, et puis les frappa de l'excommunication. Ils avaient beau le menacer à leur tour, lui qui ne demandait pas mieux que d'endurer le martyre pour la justice : ils étaient réduits finalement à se soumettre malgré qu'ils en eussent, et à faire pénitence. On en vit une preuve dans le comte même de Savoie.

Ce prince ayant fait emprisonner injustement un prêtre du diocèse de Bellai, le saint évêque le redemanda, et, sur son refus, il excommunia le prévôt qui l'avait fait arrêter. Il fit ensuite sortir le prêtre de prison, par le moyen de l'évêque de Saint-Jean de Maurienne. Les gens du prévôt tuèrent ce prêtre ; et saint Anthelme, qui avait d'ailleurs quelque différend avec le comte Humbert touchant les droits de son église, le menaça de l'excommunier, s'il ne se dé-

[1] Apud Surium, 14 *novembr.*, et la bulle de sa canonisation : *Bullarium Rom.*, t. 1, p. 96.

sistait de ses injustes entreprises, et s'il ne faisait faire satisfaction pour le meurtre du prêtre. Le comte, en colère, le menaça de son côté. L'évêque réitéra ses admonitions ; le comte s'en moqua, disant qu'il avait un privilége du Pape pour ne pouvoir être excommunié. L'évêque excommunia le prince, en sa présence même. Le prince, furieux, le menace de tous les maux ; les courtisans ajoutent qu'il mérite d'être puni sur-le-champ. L'évêque, plus intrépide que jamais, excommunie une seconde fois le prince, le livre à Satan et le frappe d'anathème. Tous les assistants tremblaient pour l'évêque, qui ne tremblait pas. Le comte se plaignit au pape Alexandre de l'infraction de son privilége. Le Pape manda au bienheureux Anthelme, par saint Pierre, archevêque de Tarantaise, et un autre évêque, de lever cette excommunication comme ayant été faite légèrement. Il leur donna en même temps commission d'absoudre le comte, si le saint, dont il connaissait la fermeté, refusait de le faire. Les évêques pressèrent Anthelme d'obéir au souverain Pontife et d'apaiser le prince. Mais il répondit : Celui qui a été lié justement ne doit pas être délié qu'il n'ait satisfait par la pénitence à celui qu'il a offensé. Saint Pierre lui-même n'a pas reçu le pouvoir de lier ou de délier ce qui ne doit pas l'être. Soyez donc assurés que je ne me relâcherai point de la sentence que j'ai prononcée justement, à moins qu'il ne satisfasse pour son offense. Les deux prélats se retirèrent sans oser passer outre. Mais le Pape, l'ayant appris, donna lui-même l'absolution au comte, et le fit savoir à Anthelme.

Il en fut touché au point qu'il quitta son évêché et se retira dans sa cellule de la chartreuse, pour ne plus penser qu'à servir Dieu dans le silence. Tout le pays fut alarmé de sa retraite, et on députa au Pape, qui le contraignit de revenir à son église. Cependant le comte, quoique absous par le Pape, n'osait se croire véritablement absous ni se présenter jusqu'à ce que, s'étant humilié devant le saint évêque et ayant promis de satisfaire à la pénitence qu'il lui ordonna, il eût reçu de lui l'absolution. Anthelme, qui l'avait toujours beaucoup aimé, même dans le moment qu'il le séparait de l'Église, l'exhorta depuis avec plus d'affection et de familiarité à faire le bien. Mais le voyant retomber dans sa négligence, manquer à ses promesses, et, au lieu de réprimer les désordres, en laisser commettre de plus grands encore, il lui fit de sévères reproches. Le comte le prit en haine, et disait souvent que nul homme sous le ciel ne lui était aussi odieux. Il lui faisait de grandes menaces, mais le respectait malgré lui, à cause de sa sainteté. Si un autre lui avait fait du mal, il en eût été bien aise. Un jour que l'évêque le sommait d'accomplir ses promesses et de réparer ses torts : Je suis prêt à vous répondre

devant un tribunal séculier, répondit le comte. L'évêque répliqua : Vous me citez devant un tribunal de la terre, et moi, je vous cite devant le tribunal du ciel, au dernier jour, devant le juste juge, qui est Dieu!

Anthelme s'était acquis par sa vertu une autorité merveilleuse. Tout l'ordre des chartreux le regardait comme son supérieur général, et tous les prieurs étaient sous sa dépendance : aussi veillait-il avec un grand zèle pour y prévenir le moindre relâchement. Quand il se trouvait dans des conciles ou dans des assemblées pour affaires temporelles, il n'y avait ni évêque ni autre, de quelque rang qu'il fût, qui ne lui cédât : la cour de Rome elle-même le respectait. Aussi ne craignait-il point de reprendre, en qui que ce fût, ce qui était répréhensible ; et, comme on voyait que ses corrections n'avaient pour principe que la charité, la plupart les recevaient de bon cœur. Quant aux pécheurs qui venaient à pénitence, il était plein de miséricorde, et mêlait ses larmes avec les leurs. Sa compassion pour les pauvres ne pouvait être plus grande. Il n'avait rien qui ne fût à eux ; ne se réservant que ce qu'il fallait pour sa subsistance, il leur distribuait tout le reste. Sa prédilection était pour deux communautés très-pauvres de son diocèse, l'une de veuves et de vierges, l'autre de lépreux. L'année de sa mort fut une année de famine, où il régla de bonne heure tout ce qu'il ferait d'aumônes chaque jour, jusqu'au 26me de juin, qui fut celui-là même où il passa de la terre au ciel.

Dans sa dernière maladie, comme on l'exhortait à pardonner au comte de Savoie, il répondit : Je n'en ferai rien, à moins qu'il ne se désiste de son injuste prétention, qu'il ne promette de ne jamais rien demander à cette église, et ne se reconnaisse coupable de la mort de ce prêtre. Personne n'osait rapporter ce discours au comte, qui était dans le même lieu. Il n'y eut que deux chartreux, autrefois grands seigneurs dans le monde, qui s'en chargèrent. Le comte Humbert, touché de Dieu, fondit en larmes, vint trouver le saint homme, reconnut sa faute, renonça à sa prétention et demanda pardon. L'homme de Dieu lui imposa les mains, et, le bénissant, il dit : Que le Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, vous accorde l'abondance de sa bénédiction et de sa grâce, qu'il vous fasse croître et multiplier, vous et votre fils. Comme le comte n'avait qu'une fille, les assistants crurent que le saint vieillard se méprenait, et voulurent lui faire dire votre fille. Mais il répéta jusqu'à trois fois avec insistance, vous et votre fils. L'événement justifia la prophétie du pontife mourant. Le comte eut dans l'année un fils, de qui descend la maison de Savoie. Saint Anthelme mourut le 26me de juin 1178, âgé de plus

de soixante-dix ans, et dans la quinzième année de son épiscopat. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort [1].

Le roi de France, Louis le Jeune, devenu paralytique à son retour d'Angleterre, mourut à Paris, le 18me de septembre 1180, âgé de soixante ans, dont il avait régné quarante-trois depuis la mort de son père. Il mourut, méritant l'éloge qui lui est donné par un de ses contemporains, Guillaume de Neubrige, d'avoir été un homme d'une dévotion fervente envers Dieu, et d'une extrême douceur pour ses sujets, plein de vénération pour les ordres sacrés, mais plus simple qu'il n'aurait convenu à un prince; car, se fiant plus qu'il n'aurait dû aux conseils des grands seigneurs, qui ne se souciaient point de ce qui est honnête ou équitable, il imprima plus d'une tache grave à son caractère louable [2].

Ce prince avait peu de ce que l'on admire, mais beaucoup de ce que l'on aime. Sa piété était celle d'un religieux. Il observait trois carêmes : celui de Saint-Martin, celui de l'avent et le grand carême devant Pâques; il faisait de plus une abstinence particulière tous les vendredis. C'est ce qu'on voit par une lettre que lui écrivit, en 1164, le pape Alexandre [3]. Louis VII fut enterré dans le monastère cistercien de Barbeaux, près Melun, qu'il avait fondé en 1147. Son fils unique, Philippe-Auguste, âgé de quinze ans, régna à sa place.

La même année 1180, 25me d'octobre, mourut le docte Jean de Salisburi, évêque de Chartres, ami, disciple et confident de saint Thomas de Cantorbéri, dont il a écrit entre autres la vie. Jean eut pour successeur dans le siége de Chartres son ami particulier, Pierre de Celle, qui n'était ni moins pieux ni moins savant [4].

La même année vit encore mourir l'empereur Manuel de Constantinople. Quelque temps auparavant, il avait eu une contestation avec le patriarche Théodose et d'autres évêques, au sujet d'un anathème contre le dieu de Mahomet, qui se trouvait dans le catéchisme des Grecs. L'empereur désapprouvait cet anathème, et apportait des raisons pour l'abolir. Le patriarche et les évêques furent d'un avis différent. L'empereur, déjà malade, se plaignit de leur résistance et les menaça d'assembler un plus grand concile, et même de faire examiner cette question par le Pape. Enfin, après trois mois de contestations, on convint, de part et d'autre, que l'on effacerait des catéchismes l'anathème au dieu de Mahomet, et que l'on mettrait seulement : Anathème à Mahomet et à toute sa doctrine et à sa secte [5].

[1] *Acta SS.*, 26 *junii.* — [2] Guill. Neubrig., l. 3. — [3] Alex., *epist.* 53. Labbe, t. 10, p. 1326. — [4] *Gallia christiana.* — [5] Nicetas, l. 7, p. 142.

Le patriarche Théodose voyant l'empereur dangereusement malade, lui conseillait, pendant qu'il était encore temps et qu'il avait l'esprit sain, de donner ordre aux affaires de l'empire, et de chercher un homme capable de conduire son fils Alexis, qu'il laissait en bas âge. Mais l'empereur lui répondit qu'il était assuré de ne pas mourir de cette maladie, et de vivre encore quatorze ans. C'est qu'il croyait à des astrologues, qui lui promettaient une prompte guérison et de grandes conquêtes. Toutefois la maladie augmentant toujours, il vit enfin s'évanouir ses espérances, et alors, par le conseil du patriarche, il signa un édit contre l'astrologie. Ensuite, s'étant lui-même tâté le pouls, il se frappa la cuisse, en jetant un grand soupir, et demanda subitement l'habit monastique. Dans cette surprise, on en prit un tel qu'on put le trouver, et on l'en revêtit pardessus ses habits ordinaires, quoiqu'il se trouvât trop court et indécent.

L'empereur Manuel mourut ainsi le 24me de septembre 1180, après trente-sept ans et demi de règne. Son fils, Alexis Comnène, qu'il avait fiancé avec Agnès de France, fille du roi Louis le Jeune, lui succéda, âgé d'environ treize ans, sous la conduite de sa mère Marie, fille de Raymond, prince d'Antioche, laquelle était gouvernée elle-même par Alexis Comnène, protovestiaire ou grand maître de la garde-robe, cousin du défunt empereur [1].

Guillaume, archevêque de Tyr, revenant du concile de Latran, passa l'hiver à Constantinople, et n'en partit que le mercredi de Pâques, 23me d'avril de cette année 1180. Il loue extrêmement la magnificence de l'empereur Manuel, particulièrement ses aumônes, et dit que son âme est allée au ciel et que sa mémoire est en bénédiction [2]. Ce qui montre que ce prélat, tout latin qu'il était, le tenait pour catholique. Aussi avons-nous vu que l'empereur Manuel entretenait commerce avec le pape Alexandre, comme un fils avec son père; et on ne peut dire que, de son temps, le schisme des Grecs fût encore formé.

Encore la même année 1180, mourut Amauri, patriarche latin de Jérusalem, qui, à cause de sa simplicité, avait été peu utile à son église. Son successeur fut Héraclius, auparavant archevêque de Césarée, homme de si mauvais exemple, qu'il entretenait publiquement une femme que le peuple nommait la patriarchesse, lorsqu'il la voyait passer dans les rues magnifiquement parée. A l'élection de cet indigne prélat, on disait tout haut : La croix sera perdue sous le patriarche Héraclius, comme elle a été recouvrée sous l'empereur

[1] Nicetas, l. 7. — [2] Guill. Tyr., l. 22, n. 4 et 5.

Héraclius; ce qui fut confirmé par l'événement. Il tint le siége de Jérusalem onze ans.

Les affaires de ce royaume dépérissaient à vue d'œil, par l'accroissement de la puissance de Saladin, fils d'Aïoub, qui, après s'être rendu maître de l'Égypte, s'étendait dans la Syrie, avait pris Damas, et menaçait tout le reste de la succession de Noureddin, fils de Zengui. Ainsi les forces des infidèles étaient réunies, au lieu que quatre-vingts ans auparavant, quand les Francs entrèrent dans le pays, elles étaient divisées entre un grand nombre de seigneurs. Les Francs étaient d'ailleurs affaiblis en eux-mêmes par l'extrême corruption de leurs mœurs et leur incapacité dans la guerre et les exercices militaires. C'est ainsi qu'en parle Guillaume de Tyr, qui prévoyait avec douleur la ruine prochaine de cet État [1]. On en donna la régence, pendant le bas âge du roi Baudouin IV, à Raymond III, comte de Tripoli, descendu de Raymond, comte de Toulouse, et parent du jeune roi; et on résolut de s'opposer avec toutes les forces du royaume aux progrès de Saladin. En effet, ce prince étant venu attaquer Ascalon, en 1177, le roi Baudouin marcha contre lui, et il y eut une grande bataille où Saladin fut entièrement défait; mais, peu de temps après, le comte de Tripoli, qui assiégeait Harenc, c'est-à-dire Harem, château dépendant d'Alep, leva le siége lorsque la place était prête à se rendre; et il le fit pour de l'argent, qu'il reçut du jeune sultan Saleh Ismaël : ce qui confirma l'opinion que l'on avait que le comte s'entendait avec les Sarrasins, chez lesquels il avait été longtemps captif, et même avec Saladin [2].

L'année suivante 1178, le roi Baudouin entreprit de bâtir un château sur le bord du Jourdain, au lieu nommé le Gué de Jacob, pour s'opposer aux courses des voleurs arabes et des garnisons des places voisines. Ce lieu était ainsi nommé, parce que l'on croyait que c'était l'endroit où Jacob, revenant de Mésopotamie, avait passé le Jourdain ; et on le nommait aussi la maison de Jacob. La forteresse étant bâtie, le roi en donna la garde aux Templiers; mais, comme ce prince croyait surprendre les ennemis, ils le surprirent lui-même dans des rochers; le combat fut rude, plusieurs hommes de marque y furent tués, et on eut bien de la peine à sauver le roi. Cependant Saladin assiégea la nouvelle forteresse ; et, durant le siége, il vint avec une partie de son armée vers Sidon, où il y eut encore un rude combat [3]. Les croisés y furent battus et plusieurs pris, entre autres Odon de Saint-Aman, maître des Templiers, homme méchant, superbe et

[1] Guill. Tyr., l. 21, n. 6, 7, 5. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*, n. 20, 23, 25. Vie manuscrite de Saladin.

arrogant, qui n'avait ni crainte de Dieu, ni égard pour les hommes, tant cet ordre avait déjà dégénéré. Cette perte arriva le 10me d'avril 1179. Ensuite Saladin prit la forteresse du Gué de Jacob, et la démolit [1].

Le pape Alexandre, ayant appris ces tristes nouvelles, écrivit, le 16 janvier 1181, deux lettres, l'une à tous les princes et à tous les fidèles, l'autre à tous les prélats. Il y représente, avec une profonde douleur, l'extrême danger où se trouve le royaume de Jérusalem, dont le roi Baudouin, affligé d'une lèpre toujours croissante, est peu en état d'agir, et où l'on manque à la fois et d'hommes braves et d'hommes de bon conseil. Il exhorte donc à marcher au secours, disant que ce n'est pas être Chrétien, que de n'être pas touché des malheurs de la terre sainte. Il adresse, entre autres, ces paroles aux rois et aux peuples de l'Europe : Pourvoyez de tous vos efforts à ce que la chrétienté ne succombe point devant la gentilité ; car il vaut mieux prévenir à temps un malheur à venir, que d'y porter remède quand il est venu. Ces paroles du chef de l'Église sont remarquables. On y voit la lutte dans toute sa grandeur : la chrétienté d'un côté, la gentilité de l'autre, et le champ de bataille dans la Palestine. Le Pape promet à ceux qui feront le voyage l'indulgence accordée par Urbain II et Eugène III, et met sous la protection de l'Église leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. Il leur permet, pour emprunter l'argent nécessaire à ce voyage, d'engager leurs héritages aux ecclésiastiques ou à d'autres, au refus des parents et des seigneurs féodaux. La lettre aux prélats est pour leur enjoindre de prêcher la croisade et de faire tenir partout la lettre précédente [2]. Les porteurs de ces lettres étaient des Templiers et des Hospitaliers, qui les présentèrent aux deux rois Philippe de France et Henri d'Angleterre, dans une conférence qu'ils eurent en Normandie le 27me d'avril 1181. Les deux rois furent extrêmement touchés de la désolation de la terre sainte, et promirent d'y envoyer un prompt secours [3].

Le pape Alexandre III ne vit pas les résultats de ses efforts. Il mourut le 30 août de cette même année 1181, après avoir tenu le Saint-Siége près de vingt-deux ans : Pontife si accompli, que Voltaire lui-même n'a pu s'empêcher d'écrire à la tête d'un chapitre de son histoire : *Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, et bienfaiteur du genre humain* [4].

[1] Guill. Tyr., l. 21, n. 26-29. — [2] Alex. III, *epist.* 59 et 60. — [3] Roger Hoved., p. 611. — [4] *Essai sur l'hist. générale*, c. 44.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

DE LA MORT DU PAPE ALEXANDRE III, 1181, A L'AVÉNEMENT DU PAPE INNOCENT III, 1198.

Caractère et mouvement général des différents peuples de l'univers, à la fin du douzième siècle.

Le voyageur qui navigue sur l'Océan ne s'étonne pas d'y rencontrer des vents et des tempêtes ; il s'étonnerait, au contraire, s'il n'y en rencontrait point. Les vents lui sont même nécessaires pour faire sa route. Les tempêtes qui remuent l'Océan jusque dans ses abîmes sont utiles, nécessaires peut-être pour en empêcher la corruption et pour entretenir la salubrité de l'atmosphère ; l'homme y apprend à déployer toutes les ressources de son intelligence et de sa force, pour échapper au naufrage ; il y apprend surtout à reconnaître par expérience que l'intelligence et la force de l'homme sont bien vite à bout, et qu'il n'y a de salut que dans la protection de Celui qui commande aux vents et à la mer.

Le Chrétien y voit de près, avec le Psalmiste, combien le Seigneur est grand, admirable dans ces prodigieux élancements de la mer, dans ces voix mugissantes des flots, dans les hauteurs et les profondeurs de l'Océan soulevé[1]. Coup sur coup, le navire monte jusqu'aux cieux, descend jusqu'aux abîmes; le pilote et les nautoniers chancellent comme des hommes ivres, toute leur sagesse est engloutie, leur âme se consume d'angoisse [2]. Au plus fort de la tourmente, le Chrétien, résigné entre les mains de Celui qui a compté tous les cheveux de notre tête, de Celui qui a dit à l'Océan : Tu viendras jusqu'ici, et tu n'iras pas au delà ; c'est ici que tu briseras l'orgueil de tes flots [3] ; le Chrétien, au plus fort de la tourmente, fait tranquillement et courageusement ce qui est à faire ; son corps travaille, son âme prie, et plus d'une fois il se trouve que c'est la tempête même qui l'a sauvé du naufrage et conduit au port.

Embarqué dans le vaisseau de l'Église, sur la mer orageuse de ce

[1] Psalm., 92. — [2] *Ibid.*, 106. — [3] Job.

monde, pour arriver au port de l'éternité bienheureuse, le Chrétien ne s'étonne pas de rencontrer sur sa route des vents, des tempêtes, des monstres marins; les vents déchaînés des passions humaines, les tempêtes suscitées par l'enfer; des schismes, des hérésies, des scandales, des guerres, des révolutions qui agitent et brisent les nations comme les flots de la mer, et remuent le genre humain jusque dans ses abîmes. Il sait que tout cela est utile, nécessaire même pour éprouver les individus et les nations, comme les métaux dans la fournaise. Il sait que tout cela est utile, nécessaire même pour glorifier Dieu et son Église.

Sans les siècles de persécution de l'empire des Romains et de l'empire des Perses contre l'Église naissante, le monde eût-il jamais vu cette multitude innombrable de martyrs, glorifiant Dieu et son Église par le témoignage de leur sang? le monde eût-il jamais pu croire que l'Église naissante, l'Église dans sa faiblesse, était plus forte que les deux plus forts empires de la terre? Sans les terribles invasions des Barbares au nord et au midi, au midi et au nord, qui ont brisé, mis en pièces, et l'empire des Perses, et l'empire des Romains, le monde se fût-il imaginé jamais que l'Église non-seulement ne succomberait point à ce déluge de Barbares, mais qu'elle en ferait ses plus fidèles enfants, qu'elle en ferait un monde nouveau, plus humain, plus éclairé, et en même temps plus durable que l'ancien? Parmi les empereurs chrétiens, si tous avaient été des Théodose et des Charlemagne, si l'Église n'avait pas été attaquée plus d'une fois dans sa liberté et son indépendance, et par les empereurs de Constantinople, et par les empereurs de Germanie, le monde n'eût-il pas eu lieu de penser que l'Église ne se soutenait que par l'autorité des princes? le monde aurait-il pu se convaincre par l'expérience, que l'Église, plus puissante à elle seule que les peuples et les rois, était également la mère, la règle souveraine, la conseillère fidèle et le plus ferme appui des uns et des autres? Si, dans le cours des siècles, des hérésies de toute espèce n'étaient venues attaquer l'Église, et sur l'ensemble des vérités qu'elle enseigne, et sur chacune de ces vérités, le monde n'eût-il pas dit que la doctrine chrétienne, reçue de confiance, ne pouvait soutenir l'examen de la raison humaine? eût-il jamais soupçonné que plus elle est attaquée et contredite, plus elle se montre glorieuse et forte! Si les schismes et les divisions, fomentés bien souvent par la puissance séculière, n'avaient fait tant d'efforts pour déchirer l'unité de l'Église, principalement dans l'unité de son chef, le monde n'eût-il pas pu croire que l'unité de l'Église n'est qu'une unité purement politique et humaine, et non pas une unité vivante et divine, de laquelle tout ce qui se détache languit et

meurt? Si la corruption originelle de l'homme ne s'était fait sentir bien des fois dans l'Église même, par le relâchement des mœurs, par des abus et des scandales, le monde eût-il pu soupçonner à l'Église la vertu surhumaine de se servir elle-même de remède et de tirer de ses plaies mêmes une vie nouvelle? Voilà comment le Chrétien envisage l'histoire de l'Église et l'histoire du monde.

Vers la fin du douzième siècle, il se commença parmi les peuples du fond de l'Asie une grande révolution, dont les suites ont subsisté jusqu'au dix-neuvième, révolution qui dès lors servit au catholicisme pour pénétrer parmi les Tartares, les Mogols, les Chinois et les Hindous; révolution qui, de nos jours, vers le milieu du dix-neuvième siècle, semble en appeler une autre pour faire entrer tous ces peuples dans l'orbite de la chrétienté européenne, et les amener insensiblement à l'unité de l'Église catholique.

Les Tartares et les Mogols ou Mongols, suivant leur tradition, descendent de Tatar et de Mogol, fils de Turk, fils de Japhet, fils de Noé. Souvent ils donnent à Japhet le nom d'Aboul-Turk ou Père de Turk, et à Turk le nom de Japhet Oglan ou Fils de Japhet. Aussi les Mogols et les Tartares sont-ils souvent désignés par les historiens orientaux sous le nom commun d'Atrak, pluriel de Turk.

C'est à Japhet que les Mogols et les Tartares rapportent leur législation primitive. Ces deux grandes nations sont divisées en plusieurs tribus. Leurs rois s'appellent ordinairement khan ou kakhan. Le chef ou le suzerain de ces rois était le grand khan. Parmi les tribus de ces peuples, quelques-unes étaient nomades, les autres locales; vers la fin du douzième siècle, il y avait des tribus chrétiennes [1]. A cette époque même, le grand khan des Tartares et des Mogols était Avenk ou Ung-Khan, prince chrétien de la tribu de Kerit. Abulfarage, auteur chrétien de l'époque et qui mourut primat des Chrétiens jacobites d'Orient, l'appelle *Malek Johanna*, le *roi Jean*, dans son Histoire universelle. C'est celui que nos historiens et nos voyageurs ont appelé le prêtre Jean, parce qu'il était en effet prêtre. Il eut pour gendre le fameux Ginguiskan, nommé d'abord Temoudjin.

Ginguiskhan naquit l'année 1163 de l'ère chrétienne. A l'âge de treize ans, il perdit son père, qui était chef ou khan d'une tribu mogole. Temoudjin succédait à son père; mais les chefs de tribus et de familles qui étaient dans la dépendance de ce jeune khan imaginèrent qu'il serait facile de l'écarter ou même de le supplanter. Il n'hésita pas à conduire lui-même trente mille hommes contre les rebelles. L'avantage ayant été indécis dans une première action,

[1] Herbelot, *Biblioth. orient.*, art. Turck.

Temoudjin revint à la charge et remporta une victoire complète.

Après le combat, il prodigua les récompenses aux officiers et aux soldats, leur distribua les prisonniers qu'ils emmenèrent en esclavage, ne se réservant que les principaux rebelles, qu'il fit plonger dans soixante-dix chaudières bouillantes, la tête la première. Voilà ce que disent quelques historiens. Suivant d'autres, Temoudjin s'était réfugié chez Ung-Khan, prince chrétien des Keraïtes et grand khan des Tartares, dont il épousa une fille, et chez lequel il resta jusqu'à l'âge de vingt ans. Ce ne fut qu'après cela qu'il remporta cette grande victoire et exerça cette terrible vengeance contre les rebelles. Plus tard, le gendre et le beau-père se brouillèrent ; une grande bataille eut lieu l'an 1202. Temoudjin remporta la victoire. Ung-Khan, son beau-père, perdit quarante mille hommes et fut lui-même tué dans la fuite. Une ligue plus formidable se forma contre le vainqueur, qui la défit dans une bataille non moins sanglante. Il fut alors proclamé grand khan et reçut le nom de Ginguiskhan ou roi des rois, et publia un code de lois civiles et militaires, dont les Mogols font remonter l'origine à Japhet. Il y fut ordonné de croire qu'il n'y a qu'un Dieu, créateur du ciel et de la terre, qui seul donne la vie et la mort, les biens et la pauvreté, qui accorde et refuse tout ce qui lui plaît, et qui a sur toutes choses un pouvoir absolu. Ginguiskhan avait alors une quarantaine d'années et faisait habituellement sa résidence à Caracoroum, capitale de la tribu des Keraïtes. Il accueillait tellement les hommes de toutes les religions, qu'on ne sait point au juste laquelle il professait lui-même. Il voulait que chacun eût la liberté de professer celle qu'il lui plairait davantage, pourvu qu'on crût qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Parmi ses enfants et les princes de sa famille, il y en avait de chrétiens, de juifs et de mahométans [1].

La vie entière de Ginguiskhan fut une suite non interrompue de guerres, de batailles, de victoires et de conquêtes. Il subjugua successivement les divers peuples et royaumes des Mogols et des Tartares. En 1209, il franchit la grande muraille de la Chine ; la capitale, nommée alors Khan-Balec ou Yen-King, et aujourd'hui Péking, fut prise d'assaut en 1215, saccagée, et l'incendie dura un mois. La Corée est rendue tributaire.

En 1218, Ginguiskhan, à la tête d'une armée de sept cent mille hommes, marche contre le sultan de Kharisme : cent soixante mille Kharismiens sont tués à la première bataille. Sans parler d'un grand nombre d'autres villes qui éprouvèrent le même sort, la fameuse Samarcande, capitale de la grande Boukharie, est emportée d'assaut,

[1] *Biograph. univers.* D'Herbelot. *Hist. univ.*, par des Anglais, t. 6 et 7 de l'*Hist. moderne.*

livrée au pillage et aux flammes, ses habitants massacrés, et le reste condamné à l'esclavage.

En 1231, les habitants de Balkh offrirent de se rendre; mais le conquérant mogol voulut jouir du spectacle d'un assaut, la population fut exterminée et la ville rasée. La prise de Bomyan lui coûta la vie d'un de ses petits-fils. Pour consoler la mère, il mit à sa discrétion les malheureux habitants. Elle les fit tous massacrer sans distinction d'âge ni de sexe; elle poussa même la cruauté jusqu'à vouloir qu'on ouvrît le ventre des femmes enceintes; enfin, les animaux furent égorgés. C'est ainsi que Ginguiskhan, et par lui-même et par ses fils, faisait la guerre, prenait les villes, subjuguait les royaumes, depuis l'extrémité de la Chine et de la Corée, à travers la Tartarie et l'Inde, jusqu'à Tauris, dans la Perse, et Kiow, dans la Russie. Car en 1223, le grand-duc de Kiow fut fait prisonnier. Enfin, l'an 1227, Ginguiskhan, plus que sexagénaire, s'occupait à réduire la capitale et le royaume de Hia, ou Tangout, au nord de la Chine. Le roi de Tangout étant sorti de sa capitale assiégée, pour implorer la clémence du conquérant, fut pris par les assiégeants et mis à mort. La ville tomba en leur pouvoir et devint le théâtre de cruautés inouïes qui s'exercèrent ensuite dans toute l'étendue du royaume. On ne rencontrait partout que des ruines et des cadavres; les bois, les montagnes et les cavernes étaient remplis de malheureux qui cherchaient à se soustraire à la fureur du vainqueur. Enfin, les quatre-vingt-dix-huit centièmes de la population périrent. Ginguiskhan voulait, par cette exécution terrible, achever la soumission de la Chine entière, lorsqu'il tomba malade, et, après avoir réglé les affaires de son empire avec ses enfants et ses généraux, mourut le 24 août 1227, après un règne de vingt-deux ans, âgé de soixante-six, maître absolu de Tauris jusqu'à Péking, c'est-à-dire d'un territoire de plus de mille cinq cents lieues de long.

Le caractère froidement atroce de ces guerres interminables est bien propre à nous faire sentir quel esprit de douceur et d'humanité le christianisme a introduit, jusque dans la guerre, entre peuples chrétiens. Comparez aux guerres de Ginguiskhan celles des guerres de l'Europe chrétienne, qui sont les plus cruelles de leur nature, les guerres civiles, et encore les guerres civiles des siècles réputés les plus barbares, celle du neuvième entre Louis le Débonnaire et ses fils, celle du dixième entre la seconde et la troisième dynastie de France. Dans l'une et dans l'autre guerre, il n'y eut qu'une bataille; et la victoire, une fois décidée, bien loin de poursuivre les vaincus, les vainqueurs s'imposèrent à eux-mêmes une pénitence pour expier la mort de leurs frères.

Les conquêtes de Ginguiskhan, continuées par ses fils, tout en ruinant bien des villes, en ravageant bien des royaumes, donnèrent toutefois à l'esprit humain une impulsion nouvelle, et l'occasion de faire les découvertes les plus étonnantes. Comme le conquérant mogol et ses descendants accordaient non-seulement une entière sûreté, mais encore un accueil favorable, aux marchands, aux voyageurs, aux ambassadeurs de toutes les nations, la renommée en attirera de toutes parts à leur cour. Nous y verrons arriver des religieux envoyés par le Pape et par le roi de France. Des négociants, des voyageurs chrétiens de l'Occident, y emploieront bien des années à visiter la Tartarie, l'Inde, la Chine ; en étudieront les curiosités et les mœurs ; ils verront le grand océan des Indes ; ils en examineront les côtes ; ils rapporteront en Europe des notions plus exactes sur l'Asie centrale et orientale, sur ses peuples, ses montagnes, ses fleuves, ses mers : l'Europe, étonnée, connaîtra comme un nouveau monde : les récits des premiers voyageurs paraîtront presque des fables ; ils seront confirmés par des récits subséquents ; on cherchera à se frayer une route par mer pour aller voir ces merveilleux pays : on inventera la boussole ; on fera le tour de l'Afrique, et on trouvera la route maritime de l'Inde, de la Chine, de la Corée et du Japon ; enfin, on découvrira tout un nouveau monde : l'Amérique. On fera par eau le tour de toute la terre ; on se convaincra par le fait qu'elle est ronde, comme l'avaient pensé des anciens. Ces grandes découvertes de géographie et de navigation en feront faire de non moins importantes à l'astronomie.

Pendant que l'Asie du centre, du nord et de l'est servait ainsi de champ de bataille aux Mogols et aux Tartares, l'Asie occidentale, la Syrie et la Palestine servaient de champ de bataille à une autre lutte, moins sanglante et moins cruelle, mais non moins importante, la lutte entre le mahométisme et la chrétienté. Ici, les forces étaient à peu près égales de part et d'autre ; l'esprit était différent. Le mahométisme, religion de guerre, de pillage et de luxure, ne respire que guerre, que pillage et que luxure ; pour le mahométisme, la paix, le bon ordre, des mœurs douces et honnêtes, c'est la mort : sa seule vie, c'est la guerre. Le christianisme, religion de paix, de pureté, d'intelligence et d'amour, ne respire que paix, que pureté, qu'intelligence et amour. La paix, le bon ordre, les bonnes mœurs, les bonnes études, c'est son état naturel, c'est sa vie. Il ne fait la guerre et ne peut la faire que pour arriver à cette paix si désirable et si glorieuse. Aussi, dans sa lutte contre le mahométisme, la chrétienté n'a-t-elle jamais fait que se défendre. Les combats de Charles-Martel en France, les combats des Chrétiens d'Italie et d'Espagne, les exploits

de Godefroi de Bouillon n'étaient que pour repousser les invasions mahométanes, et mettre la chrétienté en assurance. Les Chrétiens songeaient si peu à faire des conquêtes sans terme, que, le péril écarté par la victoire, ils remettaient l'épée dans le fourreau, et négligeaient de profiter de leurs avantages. L'approche du péril même ne suffisait pas toujours pour les faire courir au-devant. Chaque prince ne voyait souvent que l'intérêt particulier de son royaume. Un seul homme avait l'œil toujours ouvert sur les intérêts communs de la chrétienté : c'était le père et le pasteur de la chrétienté entière, le Pontife romain. Alexandre III, peu avant sa mort, avait donné le signal d'alarme. C'est que réellement il y avait péril non-seulement pour les Chrétiens de Syrie et de Palestine, mais pour la chrétienté tout entière.

Des montagnes du Kurdistan, l'ancienne Chaldée, d'où étaient descendus autrefois ces cruels Chaldéens qui, sous la conduite de Nabuchodonosor, servirent à Dieu de verge de fer pour châtier le peuple d'Israël et tous les peuples d'alentour, et réduire Jérusalem en un monceau de ruines, sous les yeux de Jérémie, qui l'avait prédit : de ces mêmes montagnes était descendu naguère un Kurde ou Chaldéen moderne, nommé Aïoub, autrement Job. Il s'était successivement attaché à divers princes musulmans pour faire la guerre, et avait fini par devenir gouverneur de Damas, sous le sultan Noureddin, fils de Zengui, dont il a déjà été question. Aïoub avait un fils né en 1137, qui, jusqu'à l'an 1164, ne s'occupa que des plaisirs du libertinage : son nom était Saladin. Une circonstance vint le tirer, malgré lui, de cette vie ignoble, et lui faire changer la face de l'Orient.

Depuis plus de deux siècles, les Mahométans étaient divisés entre deux califes ou vicaires de Mahomet, le calife abasside de Bagdad et le calife fatimite du Caire en Égypte. L'un et l'autre, mais surtout ce dernier, n'avaient plus qu'un fantôme de pouvoir. Les émirs, mais surtout les grands vizirs ou premiers ministres, faisaient tout en leur nom. De là, dans l'Égypte, des désordres, des révolutions, des guerres civiles sans fin. L'an 1164, le vizir Chawer, pour se défendre contre la faction des émirs, implora le secours de Noureddin, sultan de Damas. Noureddin envoya le plus habile de ses généraux, Chirkouh, frère d'Aïoub. Chawer triompha de ses adversaires. Mais bientôt, brouillé avec son libérateur, il appela contre lui les Chrétiens de Palestine. Chirkouh fut obligé d'évacuer l'Égypte. Il voulut y rentrer un peu plus tard, mais son entreprise échoua par l'arrivée subite des Chrétiens. Dans cette dernière expédition il avait emmené avec lui son neveu Saladin, qui avait alors trente ans, et qui montra de l'habileté et de la bravoure.

L'an 1168, Amauri, roi de Jérusalem, voulut profiter de l'anarchie de l'Égypte, avec laquelle il était en paix, pour s'en rendre maître. Le vizir Chawer implora contre lui le secours de Noureddin, qui envoya de nouveau Chirkouh, en exigeant qu'il emmenât avec lui son neveu Saladin. Ce dernier s'en alla bien à contre-cœur, et, suivant son expression, comme un homme qu'on mène à la mort. Chirkouh mit Amauri en fuite; mais, de concert avec Saladin, fit couper la tête à Chawer, et prit sa place; et comme il mourut deux mois après, Saladin lui succéda. Tout cela se faisait du consentement du calife, qui se nommait Aded, et qui était à peine sorti de l'adolescence.

De ce moment, Saladin devint tout différent de ce qu'il était jusqu'alors. Il commença par s'attacher les troupes, en les comblant de largesses, et sut en imposer à la multitude par une grande dévotion. D'une vie licencieuse, il passa au régime le plus austère, et garda toutes les abstinences prescrites par la loi musulmane. Il avait à ceci un but : c'était de se concilier assez d'autorité parmi le peuple pour pouvoir supprimer le calife fatimite d'Égypte, et ne plus laisser reconnaître que le calife abasside de Bagdad. Il y réussit et abolit le califat d'Égypte. Il se préparait une insurrection, mais elle fut étouffée par la mort du calife qui arriva si fort à propos, que Guillaume de Tyr, auteur grave du temps et du pays, en accuse expressément Saladin lui-même [1].

Le sultan de Damas, Noureddin, qui avait envoyé Saladin en Égypte pour la subjuguer comme son lieutenant, commençait à le craindre pour lui-même. Il l'appela plusieurs fois en Syrie, afin de l'associer, disait-il, à ses entreprises contre les Chrétiens. Saladin, de l'avis de son père, redoubla extérieurement de soumission, et offrit de se faire traîner aux pieds de Noureddin, la corde au cou, comme un vil criminel; mais, au fond, il se préparait à repousser la force par la force, résolu à mourir plutôt que de céder seulement une canne à sucre. D'un côté, il ménagea les Chrétiens; il reçut même, soit alors, soit plus tard, l'ordre de la chevalerie chrétienne; de l'autre, il conquit, par un de ses frères, la Nubie et l'Arabie Heureuse.

Noureddin, qui n'était pas dupe de ses protestations d'obéissance, se disposait à marcher en Égypte à la tête d'une puissante armée, lorsqu'il mourut tout à coup, l'an 1173, ne laissant qu'un fils âgé de onze ans. Saladin protesta de son dévouement pour le jeune prince; mais, sous prétexte de rétablir la tranquillité troublée par les émirs, il se fit livrer Damas, prit Hamsah, Émèse, et enfin alla assiéger le

[1] Guill. Tyr.

fils de Noureddin même, dans Alep, où il le força de lui céder Damas et la Syrie méridionale. Il obtint même du calife de Bagdad le titre de sultan d'Égypte et de Syrie. Dès lors il tourna ses armes contre les Chrétiens. C'était l'an 1177. Son armée fut d'abord surprise et mise en déroute par les Francs, dans les campagnes de Ramla. Il revint presque seul en Égypte sur un dromadaire. Les années suivantes, il vainquit plusieurs fois les Chrétiens près de Panéas, vers les sources du Jourdain.

L'an 1182, le fils de Noureddin étant mort sans laisser d'enfants, Saladin, et par ses intrigues, et par son argent, et par ses armes, s'empara de toute la Syrie musulmane, jusqu'à l'Euphrate. Pendant ce temps, Renaud de Châtillon, seigneur de Karak, sur les frontières de l'Idumée, tenta une invasion du côté de la Mecque et de Médine, voulant abolir la loi de Mahomet, au lieu même où elle avait pris naissance. Quand Saladin en reçut la nouvelle, il ordonna le massacre de tous les Chrétiens que l'on pourrait prendre. L'on a encore la lettre qu'il écrivit, à ce sujet, à son frère Mélik-Adel, qui avait le gouvernement de l'Égypte. En conséquence, tous les Chrétiens qui furent pris à cette époque se virent conduits les uns à la Mecque, où les pèlerins musulmans les immolèrent, en place des brebis et des agneaux qu'ils ont coutume de sacrifier chaque année; les autres, menés en Égypte, où ils périrent de la main des docteurs et des dévots du mahométisme. Enfin, maître de la Syrie et de l'Égypte, Saladin se livra tout entier à son ancien projet d'expulser les Francs de la Palestine, et puis d'aller ensuite les attaquer chez eux [1].

Le royaume chrétien de Jérusalem s'affaiblissait de plus en plus, tant au dedans par la division des seigneurs, qu'au dehors par leur mauvaise conduite avec les infidèles. Son roi, Baudouin IV, jeune encore, mais déjà lépreux, devint encore aveugle. Ayant conçu des soupçons contre Bohémond, prince d'Antioche, et Raymond, comte de Tripoli, comme s'ils voulaient lui ôter le royaume, il résolut de marier sa sœur Sibylle, veuve du marquis de Montferrat. Mais, au lieu de la donner à un des plus puissants seigneurs du pays, il la maria précipitamment à un chevalier sans renommée et sans gloire personnelle, le jeune Gui de Lusignan, récemment arrivé du Poitou, et fils de Hugues Lebrun, comte de la Marche. Ce mariage se fit l'an 1182, pendant l'octave de Pâques, contre la coutume [2].

Dès l'année précédente, Bohémond, prince d'Antioche, avait quitté sa femme légitime pour une concubine. Le patriarche Aimeri

[1] *Biographie univers.*, art. *Saladin*. Michaud, *Hist. des croisades*, t. 2. D'Herbelot. — [2] Guill. Tyr., l. 22, n. 1.

après deux monitions qui furent inutiles, l'excommunia et jeta l'interdit sur ses domaines. Le prince, irrité, se met à persécuter le patriarche, les évêques et les autres prélats du pays, mettant la main sur eux avec violence, méprisant les franchises des églises et des monastères, pillant leurs biens et désolant leurs terres. Il assiégea même le patriarche et son clergé dans une forteresse appartenant à l'Église. Quelques seigneurs du pays, ne pouvant souffrir les emportements du prince, se retirèrent de son service. Cette division fit craindre aux hommes les plus sensés que les infidèles ne s'en prévalussent pour remettre le pays sous leur obéissance. Le roi de Jérusalem, avec le patriarche, les prélats et les seigneurs du royaume, ayant délibéré sur cette fâcheuse affaire, ménagea un accommodement. Les conditions furent que l'on rendrait au patriarche, aux évêques et aux églises tout ce qu'ils avaient perdu, et que l'interdit serait levé ; mais que le prince demeurerait excommunié s'il ne quittait sa concubine. Le mal fut ainsi apaisé quelque peu ; mais le prince continua dans son désordre ; et, sans considérer le péril où il exposait son État, il chassa ses meilleurs amis, uniquement parce qu'on disait qu'ils n'approuvaient pas sa conduite, savoir : son connétable, son chambellan et trois autres seigneurs. Ils furent contraints de se retirer auprès de Rupin, prince d'Arménie, qui les reçut magnifiquement, leur donnant d'abord de grands présents, et leur assignant à chacun une subsistance honnête [1].

Aimeri, qui était le troisième patriarche latin d'Antioche, eut, peu de temps après, une grande consolation : ce fut de réunir la nation maronite à l'Église romaine. C'étaient, comme nous l'avons observé dans le temps, d'anciens Chrétiens de Syrie, qui, à l'invasion des Mahométans, s'étaient réfugiés dans les montagnes inaccessibles du Liban, où ils avaient conservé leur religion et leur indépendance. Leur nom, suivant eux, leur vient du saint abbé Maron, ami et contemporain de saint Chrysostôme, dont ils se glorifiaient de suivre fidèlement la saine doctrine. Mais, vers le milieu du douzième siècle, des monothélites, venus d'ailleurs, en infectèrent plusieurs de leur hérésie. Il y eut même deux ou trois patriarches de suite qui s'y laissèrent entraîner : sur quoi il y eut de grandes divisions parmi les maronites. Les plus considérables d'entre les ecclésiastiques et les séculiers de la nation, ayant tenu conseil, se séparèrent de la communion du patriarche suspect, le déposèrent et en élurent un autre à sa place ; mais ce dernier fut tué par les partisans de l'hérétique. Ce fut alors qu'intervint le patriarche Aimeri d'Antioche. Il leur

[1] Guill. Tyr., l. 22, n. 7.

reprocha leurs divisions et leurs erreurs. Les maronites se soumirent à tout, ainsi que le nouveau patriarche qu'ils élurent ; non-seulement ils embrassèrent tous la foi catholique, mais encore les traditions de l'Église romaine. Pour mieux se conformer aux Latins, leurs évêques prirent des mitres, des anneaux et des crosses, et introduisirent dans leurs églises l'usage des cloches ; car les Grecs et les Orientaux n'usent que de tables de bois, sur lesquelles ils frappent pour appeler à l'office, à peu près comme nous faisons le vendredi saint. Comme les maronites étaient gens de guerre, braves et fort utiles aux Latins contre les infidèles, leur conversion causa une grande joie. Et cette joie dure encore [1].

Aujourd'hui encore, inviolable dans son orthodoxie comme dans son indépendance, la nation maronite descend du mont Liban, son berceau et son asile, pour se répandre sur les côtes de Syrie, où elle donne partout le consolant spectacle de sa foi, de son intelligence et de son courage. Elle est soumise à un patriarche qui prend le titre d'Antioche, et qui a sous sa juridiction neuf diocèses. Le clergé se compose de cinq cents prêtres séculiers et de seize cents moines, dont six cents revêtus du sacerdoce, divisés en trois ordres distincts, sous la règle diversement modifiée de Saint-Antoine. — Cinq cent mille catholiques, tous fidèles aux observances extérieures de la religion, tous remplissant le devoir pascal. — Trois cent vingt églises, cent neuf couvents, dont plusieurs renferment des presses typographiques pour la multiplication des bons livres. — Cinq séminaires patriarcaux, gratuitement ouverts à la jeunesse de toutes les nations ; une maison de noviciat pour les missions ; un collége par diocèse ; dans chaque village, une école où l'on enseigne la lecture, l'écriture, le calcul et les éléments de la doctrine chrétienne. Les maronites sont la nation modèle de l'Orient [2].

Quand on voit le dépérissement du royaume chrétien de Jérusalem, les désastres qu'éprouvent si souvent les armées chrétiennes, l'on est tenté de croire que tant de travaux et de souffrances n'ont servi de rien pour la religion. L'on se trompe. Les maronites en sont une preuve. C'est la présence des Chrétiens d'Occident en Syrie qui les a confirmés pour jamais dans la foi catholique et dans l'unité de l'Église. Et ils ne sont pas les seuls. Auprès d'eux sont des Syriens catholiques de deux sortes : les Melchites, qui suivent le rite grec ; les Syriens, qui suivent le rite syriaque. Les premiers ont un patriarche avec neuf évêchés ; les seconds, un patriarche avec cinq évêchés.

[1] Lequien, *Oriens christianus*, t. 3. Guill. Tyr., l. 22, c. 8. — [2] *Annales de la propagation de la foi.*

Quant aux Grecs répandus dans la Syrie, la Palestine et l'Égypte, on s'imagine vulgairement qu'ils sont à peu près tous séparés de l'Église romaine. C'est une erreur. Voici ce qu'on lit dans un document authentique, publié l'an 1840, sous le nom de *Mémoire sur l'état actuel de l'église grecque catholique dans le Levant* : « Les trois patriarches grecs schismatiques d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, ainsi que tous leurs coreligionnaires, dans toute la Syrie et dans toute l'Égypte, peuvent à peine former le tiers de la nation grecque catholique, et cependant ils persécutent celle-ci avec force [1] ! »

Vers le même temps où les maronites se réunirent complétement à l'Église romaine, les Arméniens s'en rapprochaient de leur côté, du moins une partie considérable d'entre eux. Leur prince, Rupin ou Rhoupen, deuxième du nom, dont il a été parlé plus haut, était ami des Latins. Il avait considérablement augmenté ses États par des conquêtes sur les Grecs et sur les Mahométans. Dans l'année 1185, il abdiqua la puissance souveraine en faveur de son frère Léon II, embrassa la vie monastique, et mourut quelques jours après. Le prince Léon, qui augmenta beaucoup sa puissance et jouissait d'une très-grande réputation, envoya, l'année 1197, des ambassadeurs au pape Célestin III et à l'empereur d'Occident, pour leur demander le titre de roi. Sa demande fut accueillie favorablement, et Conrad, archevêque de Mayence, fut chargé de lui porter le diadème et la couronne en présence des principaux de la nation. Il fut sacré à Tarse, le 6 janvier 1198, par le patriarche d'Arménie, Grégoire VI [2].

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les Arméniens ont subi bien des vicissitudes; mais toujours il leur est demeuré une tendance filiale vers l'Église romaine. Depuis bien des années, une partie considérable d'entre eux s'y sont réunis cordialement, et puisent dans son sein une nouvelle vie. Les études commencent à refleurir parmi eux; ils ont des écoles célèbres à Vienne et à Venise, où se forment des docteurs pleins de zèle et de science. De nos jours, les Arméniens catholiques ont montré en masse un héroïsme peut-être unique dans l'histoire. En 1829, on les a vus sortir de Constantinople, au nombre de trente mille, et partir pour l'exil avec leurs femmes et leurs enfants, en abandonnant leurs biens, leurs maisons et leur commerce, plutôt que de communiquer avec le patriarche schismatique, qui avait provoqué contre eux, à cet effet, cette violence du sultan. Dieu a récompensé leur fidélité. Depuis cette époque, ils ont à Constan-

[1] *Annales de la propagation de la foi.* — [2] Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie,* 1818, t. I, p. 392-394.

tinople même un archevêque catholique à eux. Ils ont de plus un patriarche catholique qui réside au mont Liban. Unis par eux à la source de vie, à la Chaire de Saint-Pierre, ils semblent destinés à servir d'instrument à la Providence dans la régénération de l'Orient.

Tandis que les maronites et les Arméniens se réunissaient à l'Église romaine, au centre de l'unité catholique, les Grecs de Constantinople s'en détachaient par la perfidie et le meurtre. L'empereur Manuel avait été très-favorable aux Latins, et leur confiait les plus grandes affaires, trouvant en eux plus de fidélité et de vigueur que dans les Grecs amollis et efféminés. Il répandait sur eux abondamment ses libéralités, ce qui les attirait auprès de lui de toutes parts. Mais les Grecs, principalement les nobles et les parents de l'empereur, n'en étaient que plus irrités et plus confirmés dans la haine qu'ils avaient déjà contre les Latins. Ils étaient encore échauffés par les différends de religion ; car, d'une arrogance extrême et séparés de l'Église romaine par leur insolence, ils regardent comme hérétique quiconque ne suit pas leurs frivoles traditions, tandis que le nom d'hérétiques leur convient à eux, lorsque, au mépris de l'Église romaine et de la foi des apôtres Pierre et Paul, contre laquelle les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir, ils enfantent ou suivent des opinions nouvelles et empestées. C'est ainsi qu'en parle Guillaume, archevêque de Tyr, qui avait été plusieurs fois à Constantinople. Il ajoute qu'après la mort de l'empereur Manuel, les Grecs cherchaient l'occasion d'assouvir leur haine et d'exterminer les Latins dans tout leur empire. Ils ne la trouvèrent pas, tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis, protovestiaire et protosébaste, qui gouvernait l'impératrice Marie et le jeune empereur Alexis, son fils; car Alexis, le régent, se servait aussi du conseil et du secours des Latins.

Mais son arrogance et son avarice le rendirent bientôt odieux. Les mécontents appelèrent Andronic, de la même famille des Comnènes, homme inquiet et perfide, qui, sous l'empereur Manuel, avait été en prison pour ses crimes, puis fugitif dans tout l'Orient, entre autres à la cour de Saladin. Enfin Manuel, trois mois avant sa mort, l'avait rappelé, et, pour le tenir dans un exil honorable, lui avait donné le gouvernement du Pont. Étant donc invité par les mécontents, il vint avec une armée camper sur l'Hellespont. Tout lui céda ; on prit le régent de l'empire, on le lui envoya, et il lui fit crever les yeux. Ensuite il fit passer à Constantinople des troupes contre les Latins, qui toutefois furent avertis du mauvais dessein des Grecs. Les plus vigoureux s'embarquèrent sur quarante-quatre galères et plusieurs

vaisseaux qu'ils trouvèrent au port, emmenant leurs familles et ce qu'ils pouvaient emporter ; les plus faibles et les plus négligents furent attaqués dans leur quartier par les troupes d'Andronic et par le peuple de Constantinople. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes résistèrent longtemps et vendirent chèrement leur vie ; les autres, c'est-à-dire les femmes, les enfants, les vieillards et les malades, furent brûlés impitoyablement dans leurs maisons, et tout le quartier réduit en cendres. C'était au mois d'avril 1182. Les Grecs n'épargnèrent pas même les églises et les autres lieux de piété, qui furent brûlés avec ceux qui s'y étaient réfugiés. Ils ne distinguèrent les prêtres et les moines d'avec les laïques qu'en les traitant plus cruellement.

Entre eux se trouva le cardinal Jean, sous-diacre de l'Église romaine, que le pape Alexandre, à la prière de l'empereur Manuel, avait envoyé travailler à la réunion des deux églises. Comme il était dans son logis pendant ce massacre, quelques personnes pieuses vinrent l'exhorter à se retirer. A Dieu ne plaise ! dit-il, je suis ici pour l'union de l'Église, et par l'ordre du Pape, mon maître [1]. Alors les Grecs entrèrent, lui coupèrent la tête, et, en mépris de l'Église romaine, l'attachèrent à la queue d'un chien et le traînèrent ainsi par les rues. Non contents de tuer et d'outrager ceux qui étaient en vie, ils déterrèrent même les morts, et traînèrent par la ville leurs cadavres. Ils entrèrent enfin dans l'hôpital de Saint-Jean, appartenant aux Chevaliers hospitaliers de Jérusalem, et égorgèrent tous les malades qu'ils y trouvèrent. Les plus ardents à exciter au massacre étaient les prêtres et les moines grecs ; ils cherchaient les Latins dans le fond de leurs maisons et dans les lieux les plus cachés, de peur que quelqu'un n'échappât, et les livraient aux bourreaux, à qui même ils donnaient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendaient aux Turcs et aux autres infidèles ceux qui s'étaient réfugiés chez eux, et à qui ils avaient promis de les sauver : on en comptait plus de quatre mille de tout âge, de tout sexe et de toute condition, réduits ainsi en esclavage. Comme les Latins étaient à Constantinople depuis longtemps, ils avaient contracté bien des alliances ; on vit les Grecs égorger leurs gendres, leurs beaux-pères, leurs beaux-frères : rien ne put arrêter leurs bras parricides.

Les Latins qui s'étaient sauvés par mer usèrent, dit-on, de cruelles représailles. Ils s'assemblèrent près de Constantinople et s'y arrêtèrent quelque temps, attendant l'issue du tumulte. Mais quand ils eurent appris ce qui s'était passé, ils partirent, enflammés de co-

[1] Rob. de Monte, an. 1182.

lère ; et, faisant le tour de l'Hellespont depuis l'embouchure de la mer Noire jusqu'à celle de la Méditerranée, ils descendirent dans les villes et les places, et firent main basse sur tous les habitants. Ils attaquèrent aussi les monastères de ces côtes et des villes voisines, tuèrent les moines et les prêtres, et brûlèrent les monastères avec ceux qui s'y étaient réfugiés. Ils enlevèrent des richesses immenses, et réparèrent ainsi leurs pertes ; car, outre ce que les citoyens de Constantinople avaient donné depuis longtemps à ces monastères, ils y avaient encore mis en dépôt une grande quantité d'or et d'argent, que les Latins emportèrent. Ils firent, dit-on, les mêmes ravages aux côtes de Thessalie et des autres provinces maritimes, pillant et brûlant les villes et les bourgades. Ils rassemblèrent aussi les galères qu'ils trouvèrent en divers lieux, et armèrent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns, ayant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquèrent sur un vaisseau, avec leurs femmes et leurs enfants, et se retirèrent en Syrie [1].

Cependant tout ce qu'il y avait de grands à Constantinople passait le détroit pour aller saluer Andronic. Le patriarche Théodose y alla le dernier, avec les principaux du clergé. Andronic, apprenant qu'il approchait de sa tente, vint à sa rencontre, vêtu d'une robe violette ouverte par devant, qui ne descendait que jusqu'aux genoux et ne lui couvrait les bras que jusqu'aux coudes. Il portait un bonnet d'un brun foncé, qui s'élevait en pointe, et rehaussait encore sa grande taille. Le patriarche était à cheval : Andronic se prosterna devant lui, et, s'étant relevé, lui baisa les pieds, lui prodiguant les titres les plus hyperboliques, l'appelant le sauveur de l'empereur, l'ami du bien, le défenseur de la vérité, et un second Chrysostôme pour l'éloquence. Le patriarche, qui voyait alors Andronic pour la première fois, le trouva tel que l'empereur Manuel le lui avait dépeint : la taille au-dessus de l'ordinaire, le regard farouche ; les sourcils d'un homme superbe, caché, soucieux et toujours pensif ; la démarche fière, les manières artificieuses et affectées. Leur conversation fut civile en apparence, et ils se dirent des vérités qu'ils feignaient de ne pas entendre [2].

Dès qu'il se vit maître à Constantinople et dans tout l'empire, Andronic donna un libre cours à ses méchancetés. S'étant mis en possession de tous les palais, qu'il voulut tous habiter, mais en passant, il ne laissa au jeune empereur, Alexis II, que les divertissements et la chasse, le tenant toujours environné de gardes qui suivaient tous ses pas et ne permettaient à personne de l'approcher. Il chassa

[1] Guill. Tyr., l. 22, n. 10-13. — [2] Nicetas, *Alex. Manuel, filius.*

du palais tous ceux dont le courage ou la prudence pouvaient lui donner quelque ombrage. Tous les honneurs, toutes les grâces furent réservés à ceux qui avaient servi son ambition. Les personnages recommandables par leur mérite furent les plus maltraités. La noblesse, les actions de valeur, la réputation de vertu étaient des crimes. Il n'y avait pas jusqu'aux avantages de la figure qui ne piquassent sa jalousie. Malheur à ceux dont il avait autrefois reçu le moindre déplaisir. Il n'oubliait rien que les bienfaits. Tous ces gens-là, quelque irréprochables qu'ils fussent, étaient chassés de leurs maisons, bannis de leur patrie : encore était-ce leur faire grâce ; la plupart avaient les yeux arrachés, ou périssaient dans les fers. La barbarie du prince ouvrit la barrière à tous les crimes. On vit des frères, des fils, des pères, non-seulement abandonner au tyran ceux qui leur étaient les plus chers, mais les trahir eux-mêmes, les accuser d'avoir censuré la conduite du prince, de le haïr, de plaindre le jeune Alexis. Souvent, les accusés se retournaient contre leurs accusateurs, les accusaient à leur tour, et les entraînaient avec eux dans les prisons. Jean Cantacuzène attaquait un eunuque, nommé Zita, comme ayant entretenu le jeune empereur du triste état de l'empire ; et, dans la chaleur de sa délation, il sauta sur lui en présence d'Andronic, lui meurtrit le visage à coups de poing, lui rompit toutes les dents et lui déchira les lèvres. Cet emportement de zèle ne lui mérita que des louanges. Mais bientôt Cantacuzène fut lui-même coupable : on le convainquit d'avoir fait donner le bonjour par un geôlier à son beau-frère Constantin l'Ange, détenu en prison pour une accusation politique. Ce fut un crime de lèse-majesté ; on lui creva les yeux et on le jeta dans un cachot ténébreux.

Personne n'était assuré de sa liberté, ni même de sa vie. Des courtisans, les adorateurs d'Andronic, tremblaient eux-mêmes, et croyaient à tout moment entendre la foudre gronder sur leurs têtes. Ceux qu'il avait embrassés la veille étaient menacés le lendemain. Rien n'était plus commun que de voir décapiter le soir un homme qu'on avait couronné le matin : aussi les gens éclairés redoutaient les caresses d'Andronic comme l'annonce de quelque outrage ; ses largesses, comme un pronostic de confiscation ; ses éloges, comme une sentence de mort. On ne s'était pas encore douté qu'il fût habile empoisonneur. Marie, fille de Manuel et sœur d'Alexis, en fit épreuve la première. Elle avait, la première, signalé son empressement pour le retour d'Andronic, jusqu'à exposer sa propre vie : un de ses eunuques la fit mourir par un poison lent qu'Andronic lui avait mis entre les mains. Le césar Jean Rainier de Montferrat, son mari, la suivit de près.

Affectant un zèle ardent pour le jeune empereur Alexis, Andronic trouvait fort mauvais qu'on ne l'eût pas encore couronné, quoiqu'il eût déjà reçu la couronne du vivant de son père, au moment de son mariage avec Agnès de France, fille de Louis le Jeune et sœur de Philippe-Auguste. Il fit tout préparer pour rendre la cérémonie très-solennelle ; et, comme si le char le plus magnifique n'eût pas été digne de l'empereur, il le porta lui-même sur ses épaules à l'église, et le rapporta de même au palais, versant des larmes de tendresse. Le peuple admirait cet excès d'un amour plus que paternel : et c'étaient les caresses du tigre.

La mère du jeune empereur, l'impératrice Marie, dès qu'elle eut vu l'empereur Manuel sans espérance, s'était retirée dans un monastère et y avait pris l'habit de religieuse ; mais, jeune encore, aussi légère et ambitieuse qu'elle était belle, elle eut bientôt essuyé ses larmes. Sous prétexte de guider son fils dans un âge aussi tendre, elle quitta, au bout de peu de jours, l'habit modeste de religieuse, et reparut à la cour avec la pompe d'impératrice. Elle prit donc en main la tutelle de son fils ; mais l'histoire ajoute que la tendresse maternelle n'était pas sa passion dominante, et que, du vivant même de son mari, elle en avait conçu une autre beaucoup plus vive pour le régent Alexis. Cette conduite l'avait rendue méprisable. Andronic, que sa présence gênait à la cour, prit soin de la rendre odieuse, même à son fils. Il ne cessait de lui insinuer que sa mère était ennemie de sa personne et de son empire, qu'elle traversait par ses intrigues les desseins les plus salutaires. Il feignit même de vouloir se retirer, et, par ses émissaires, il sut si bien animer les esprits contre cette princesse, qu'on l'insultait en face par les injures les plus atroces. Andronic, devenu plus hardi avec le temps, la fit arrêter, juger et condamner à mort.

Cette injuste sentence fut présentée par Andronic au jeune empereur, qui, tremblant lui-même, signa de sa propre main la condamnation de sa mère. Andronic chargea son fils aîné, Manuel, de l'exécution ; le jeune homme refusa généreusement à son père de faire le métier de bourreau. Un eunuque, le même qui avait empoisonné la princesse Marie, fille de l'impératrice et sœur de l'empereur actuel, se fit un mérite d'étrangler aussi la mère. Le cadavre fut jeté dans les flots [1].

De son vivant, l'empereur Manuel et Andronic vivaient en concubinage avec les deux sœurs, qui étaient en même temps leurs nièces. De cette liaison criminelle, Andronic avait eu une fille nommée

[1] Nicetas, in *Alex. II* et in *Andron.*

Irène, et Manuel un fils nommé Alexis. Arrivé au pouvoir, il entreprit de marier ensemble ces deux fruits de l'inceste. Comme ils étaient doublement parents, le mariage était contraire aux lois de l'Église. Andronic en dressa un cas de conscience signé de sa main, et l'envoya au concile des évêques qui se trouvaient à Constantinople. L'église grecque ne connaissait guère de dispenses sur l'article des mariages, et faisait profession d'une rigidité inflexible à observer les canons; mais les prélats courtisans, et ce fut le plus grand nombre, accoutumés aux tables des grands, et qui, aspirant à de plus riches évêchés, étaient toujours prêts à vendre l'Évangile à la fortune, trouvaient que ce n'était pas même une question, et que les empêchements de la parenté ne concernaient pas les bâtards. D'autres, plus scrupuleux parce qu'ils étaient moins intéressés, rejetant ces sophismes de cour et s'attachant à la loi naturelle, condamnaient ce mariage comme incestueux. C'était le sentiment du petit nombre, à la tête duquel était le patriarche Théodose. Celui-ci, voyant que le mauvais parti l'emportait, sortit de Constantinople, et se retira dans l'île de Térébinthe, où il s'était bâti un hospice et un tombeau. Andronic n'eut garde de le retenir; charmé de cette démission volontaire, il fit célébrer le mariage par l'archevêque de Bulgarie, qui se trouvait alors à la cour. Il s'agissait de remplir le siége patriarcal. Les aspirants ne manquaient pas. Basile Camatère emporta la place, en promettant par écrit de se prêter sans exception à toutes les volontés d'Andronic, et de ne rejeter comme illégal que ce qui pourrait lui déplaire. Telles étaient les mœurs du clergé grec et de la cour de Constantinople, quand ils rompirent avec l'Église romaine [1].

Tant de crimes ouvraient un large passage à l'ambition d'Andronic. Il ne lui restait plus à détruire qu'un enfant auquel il avait enlevé toutes ses défenses. L'artificieux usurpateur voulut qu'on parût lui faire violence à lui-même, et que le jeune prince fût l'artisan de sa propre ruine. Il fit représenter au sénat, par ses émissaires, que tout était en feu dans l'empire, et que, pour l'éteindre, on avait besoin d'un chef habile, expérimenté, capable de réunir le pouvoir souverain avec les qualités qui en font toute la force ; que la Bithynie était soulevée, Isaac l'Ange et Théodore Cantacuzène dans Nicée, Théodore l'Ange dans Pruse, ayant levé l'étendard de la révolte ; que l'État ne voyait de ressources que dans la tête d'Andronic ; que pour l'armer de l'autorité nécessaire, il fallait le ceindre du diadème et forcer ce prince trop modeste à partager la puissance avec le jeune empereur, qui soupirait lui-même après un collègue dont il attendait

[1] Nicetas. Roger Hoved. Pagi, an. 1183.

son salut. Cette proposition était à peine énoncée, qu'on s'écria de toutes parts : C'est ce que nous désirons tous depuis longtemps ! Ce serait un crime de différer ! Vivent, vivent Alexis et Andronic Comnène ! qu'ils soient immortels, toujours puissants, toujours heureux ! A ces cris, tout Constantinople accourt au palais : jeunes et vieux, nobles, bourgeois, artisans, confondus ensemble, répètent avec transport cette acclamation tumultueuse. Deux magistrats, esclaves secrets d'Andronic, s'élancent hors du sénat ; et, pour signaler leur zèle par la plus indécente folie, ils jettent les marques de leur dignité, et s'étant couverts d'une robe blanche, comme des danseurs de théâtre, ils vont danser au milieu des carrefours, et font danser tout le peuple, menant ce branle extravagant, et entonnant à la louange d'Andronic une chanson ridicule, que mille voix répètent. Andronic, feignant d'être étonné de ces clameurs imprévues, vient au palais de Blaquernes, et entre dans l'appartement d'Alexis, comme pour lui en demander la cause. Le jeune empereur, se voyant environné d'une foule de peuple qui proclamait Andronic, l'invite lui-même à partager sa couronne. Andronic s'y refuse. Pour vaincre son hypocrite résistance, les plus échauffés le prennent entre leurs bras et le portent sur le trône. On le dépouille de ses habits, pour le revêtir des marques de la dignité impériale.

Le lendemain, les deux empereurs vont à Sainte-Sophie. Andronic portait naturellement, dans son air, quelque chose de sombre et de farouche ; mais ce jour-là, tout, dans son visage et ses regards, annonçait la douceur et la bienveillance. Le peuple en concevait le plus favorable augure. Au moment de la proclamation, l'on changea l'ordre observé la veille : Andronic fut nommé avant Alexis. Il n'était pas raisonnable, disait-on, de préférer un enfant à un vieillard respectable par sa prudence et par la supériorité de son génie, autant que par ses cheveux blancs. Le patriarche Basile fit la cérémonie du couronnement ; et, lorsqu'on en fut venu à la participation des saints mystères, Andronic, après avoir communié sous l'espèce du pain, prit en main le calice, et levant les yeux au ciel, puis les abaissant vers les assistants : Je proteste, dit-il d'une voix haute et entrecoupée de soupirs, et je prends à témoin le corps et le sang de mon Sauveur, que je n'accepte le diadème que pour aider mon cousin Alexis à en soutenir le poids, et pour affermir son pouvoir. Telle fut la protestation solennelle d'Andronic. Jamais scélérat ne se joua plus hypocritement de ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes.

Au mois d'octobre de la même année 1183, Andronic ordonne la mort de ce même Alexis. Trois satellites du tyran l'étranglent dans son lit avec la corde d'un arc. Ils portent son cadavre devant Andro-

nic, qui, le poussant du pied : Ton père, dit-il, a été un perfide, ta mère une prostituée, et toi un imbécile. On lui coupa la tête, que le tyran fit jeter dans une fosse profonde, où l'on précipitait les cadavres des criminels. Le corps, enfermé dans une caisse de plomb, fut mis entre les mains de deux officiers du premier rang, avec ordre de l'aller jeter dans la mer ; et, par un raffinement de barbarie sans exemple, la barque chargée du tronc impérial portait en même temps une troupe de musiciens qui chantaient et jouaient des airs de réjouissance [1].

Aussitôt après la mort d'Alexis, Andronic voulut engager Manuel, son fils aîné, à prendre pour femme Agnès, mariée à ce prince, mais encore séparée de lui, à cause de son bas âge. Manuel, moins hardi à mépriser les lois de l'Église, refusant de lui obéir, en fut puni par la prison. Andronic lui destinait la couronne selon l'ordre de la nature : irrité de sa résistance, il le déclara inhabile à succéder à l'empire, et désigna Jean, son cadet, pour son successeur. Ensuite, sans renoncer au commerce incestueux avec sa parente, il épousa lui-même la jeune princesse, comme si cette alliance lui apportait un nouveau droit à l'empire. Ainsi la fille du roi de France, âgée seulement de onze ans, se vit livrée à un vieillard dissolu, meurtrier de son jeune époux [2].

Andronic n'avait point de remords, mais il craignait ceux des ministres de ses crimes. Pour les tranquilliser, il demanda au patriarche et au synode épiscopal d'être relevé du serment qu'il avait prêté à Manuel et à son fils, avec une absolution générale pour tous ceux qui avaient contribué, de quelque manière que ce fût, à son élévation. Il obtint tout de la servile complaisance des prélats. On afficha publiquement, de la part du ciel, les lettres de rémission ; et, pour récompense de leur facilité, il leur accorda, à son tour, quelques grâces de peu de conséquence, dont la plus considérable fut le privilége d'être assis, sur des bancs à droite et à gauche, à côté du trône de l'empereur; mais cette distinction ne dura pas longtemps : Andronic s'ennuya bientôt de donner à ses séances l'air d'un concile ; il cessa de les admettre près de sa personne; on leur refusait même l'entrée; et ces prélats courtisans, qui s'étaient payés d'un honneur si frivole, se retirèrent confus d'avoir vendu leur conscience à si bas prix [3].

Cependant les villes de Nicée et de Pruse refusaient de reconnaître Andronic. Dans la première s'étaient renfermés Théodore Canta-

[1] Nicetas, in *Alex. II*, c. 18. Roger Hoved., Rob. de Monte. — [2] Nicet., in *Andronic.*, l. 1, c. 1. Roger Hoved., Rob. de Monte. — [3] Nicet., in *Andronic.*, l. 1, c. 1. Roger Hoved., Rob. de Monte et Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, l. 91.

cuzène et Isaac l'Ange. Andronic vint les assiéger. Les habitants, pleins de courage, faisaient de fréquentes sorties, brûlaient ses machines et repoussaient tous les assauts. Andronic, au désespoir, fit venir de Constantinople la mère d'Isaac l'Ange, et la fit lier sur le bélier dont il se servait pour battre la muraille, croyant garantir ainsi cette machine contre les feux qu'on y lançait du haut des murs. Mais les assiégés, dans une sortie, détachèrent cette femme, l'enlevèrent dans la ville et brûlèrent le bélier. Cependant Cantacuzène étant mort dans une autre sortie, par la chute de son cheval, Isaac l'Ange perd courage : secondé par l'évêque, qui n'était pas moins timide, ils déterminent les habitants à se rendre. Aussitôt l'évêque sort de la ville, revêtu de ses habits pontificaux, portant en main le livre des Évangiles, suivi de son clergé et de tous les habitants, hommes, femmes, enfants, tête et pieds nus, portant tous des branches d'olivier et criant miséricorde. Andronic, étonné d'une si prompte soumission, les reçoit avec un feint attendrissement, il les rassure par des paroles de paix, il pleure même avec eux ; mais, dès qu'il est dans la ville, il lâche bride à sa barbarie. Nicée est saccagée ; peu d'habitants, surtout des plus illustres, évitent la mort : les uns sont passés au fil de l'épée, les autres précipités du haut des murailles. Il ne fait grâce qu'à l'évêque et à Isaac l'Ange. Les villes de Pruse et de Lopade furent traitées, s'il se pouvait, plus cruellement encore : Andronic fit pendre un si grand nombre d'habitants de la dernière, que les arbres des campagnes environnantes étaient plus chargés de cadavres que de fruits ; il défendit même de leur donner la sépulture, et voulut qu'on les laissât pourrir sur les arbres où ils étaient attachés.

Dans l'île de Chypre, Isaac Comnène, petit-fils, par sa mère, d'Isaac Comnène, frère de Manuel, s'étant rendu maître du pays, prit le titre d'empereur. Les habitants de l'île n'en deviennent que plus malheureux : au lieu d'un tyran éloigné, ils en eurent un sur leurs têtes. Isaac, non moins méchant qu'Andronic, traitait les peuples avec une cruauté inouïe. Non content de les dépouiller par des impôts onéreux, par des confiscations injustes, il enlevait leurs femmes et leurs filles, il leur faisait souffrir les tourments les plus inhumains.

L'usurpation d'Isaac l'Ange en Chypre fut, pour l'usurpateur Andronic, une nouvelle occasion de cruautés à Constantinople. Malheur à quiconque était ou avait jamais été l'ami d'Isaac ! Les deux courtisans les plus attachés à Andronic furent condamnés à mort, uniquement parce qu'autrefois ils avaient obtenu le retour d'Isaac de son exil, en répondant de sa fidélité. Le jour de l'Ascension 1184

comme on les menait au supplice, ils passèrent devant le palais de l'empereur, assis sur le balcon, au milieu de sa cour. Les deux infortunés élevèrent des regards suppliants vers le prince, comme pour implorer sa miséricorde. Mais un des courtisans, nommé Étienne, assis sur le balcon, saisissant une grosse pierre, la décharge sur la tête de ses deux confrères enchaînés, et dit à tous les autres : Quiconque épargnera ces scélérats, n'est pas ami de l'empereur ! Aussitôt tous les courtisans deviennent autant de bourreaux. Ils accablent leurs deux confrères d'une grêle de pierres et de cailloux ; leurs corps en furent bientôt couverts. Andronic, qui regardait froidement cette exécution, ordonne de les retirer de dessous ce monceau et de les transporter ailleurs. Trempés de sang, brisés dans tous les membres et entièrement méconnaissables, ils respiraient encore. On les transporta dans une autre place, où ils expirèrent attachés à un gibet. Quelqu'un s'étant hasardé à supplier Andronic de permettre qu'on les ensevelît, il demanda d'un ton de douceur s'ils étaient morts. Les bourreaux lui en ayant donné l'assurance, il ajouta, en versant ses larmes accoutumées, qu'il plaignait leur sort, et qu'il se plaignait lui-même d'être obligé d'obéir aux lois et de faire exécuter la sentence des juges, qui leur refusaient la sépulture.

Le lendemain, on pendit au delà du golfe deux autres seigneurs, accusés d'avoir voulu faire monter sur le trône Alexis, fils naturel de Manuel et mari d'Irène, fille naturelle d'Andronic. Alexis lui-même eut les yeux crevés par ordre de son beau-père, qui défendit à sa fille de le pleurer, et qui, la voyant pleurer malgré sa défense, la chassa du palais [1].

Un autre Alexis Comnène, neveu de Manuel, avait été relégué en Russie. Ennuyé de son exil, il repasse le Danube ; et, traversant la Macédoine, accompagné d'un habitant de Philippes, s'en vient en Sicile. Guillaume II, surnommé le Bon, y régnait avec gloire. Ces deux étrangers s'insinuent dans sa cour, et publient le mauvais état de l'empire et la facilité qu'on trouverait à l'envahir. Guillaume, qui n'avait pas oublié la manière barbare dont les Latins avaient été massacrés à Constantinople, arme une flotte et en donne le commandement à son cousin Tancrède. On s'embarque le 11 juin 1185 ; et, le 24, Durazzo est pris d'assaut. Jean Branas, que l'empereur avait envoyé pour défendre la ville, est fait prisonnier et conduit en Sicile. On fait voile à Thessalonique, qu'on assiége par terre et par mer. Cette ville était la plus considérable de l'empire, après Constantinople. L'attaque commença le 6 août ; la ville fut prise le 15 du

[1] Nicet., in *Andron.*, l. 1, c. 10, et in *Isaac.*, l. 3, c. 2.

même mois, après un assaut général. Elle éprouva, dans cette occasion, les désastres inévitables dans une place emportée de force. Peut-être même qu'elle fut traitée avec plus d'insolence qu'il n'est ordinaire, parce que le mépris de la lâcheté des Grecs se joignait à l'animosité des Latins. L'historien grec Nicétas en fait une description longue et emphatique, et représente les Latins comme les hommes les plus impies et les plus barbares. Cependant il ne cite contre eux que des circonstances communes à toutes les prises de villes, et encore ne les attribue-t-il qu'au simple soldat ; car, pour les chefs siciliens, il leur rend le témoignage qu'ils intervinrent et qu'ils réprimèrent l'emportement de la multitude ; il nous montre même un de ces chefs, entrant à cheval dans l'église de Saint-Théodore, et frappant de son épée à droite et à gauche sur les soldats, jusqu'à ce qu'il les eût ramenés à l'ordre [1]. Eustathe, archevêque de Thessalonique, remarque de son côté, à la louange des Latins, que, même dans le premier emportement, pour massacrer ceux qui étaient dans les églises, ils avaient soin de les en faire sortir d'abord [2].

Cet archevêque de Thessalonique est le savant Eustathe, si fameux par son commentaire sur Homère, qu'il avait compilé d'anciens critiques, avant son épiscopat, et qui lui acquit dès lors une immense réputation. Ce prélat fut d'un grand secours à son troupeau dans cette calamité. Il ne voulut point se retirer, comme il eût pu le faire avant le siége, mais il s'enferma volontairement avec son peuple, pour le consoler et l'exhorter à la patience ; et, après la prise de la ville, il allait souvent trouver les comtes qui commandaient les troupes de Sicile, et en obtenait des édits favorables ; car ces étrangers le respectaient, se levaient à son abord, l'écoutaient avec bienveillance et avaient égard à ses prières. C'est ce que Nicétas n'a pu s'empêcher d'écrire, malgré sa haine contre les Latins [3].

Quant à l'empereur Andronic, dès qu'il eut appris que le roi de Sicile se disposait à lui faire la guerre, il pratiqua une alliance avec Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie, le plus mortel ennemi des Chrétiens. Il avait connu autrefois ce Kurde redoutable lorsqu'il traversait l'Asie en fugitif avec sa concubine Théodora. Il l'invita à renouveler leur ancienne amitié ; et Saladin, qui ne cherchait qu'à s'agrandir, s'y prêta volontiers. Ce traité honteux et criminel par lui-même le devenait davantage par les conditions. Ils s'engageaient réciproquement, par serment, à se secourir l'un l'autre toutes les fois qu'ils en seraient requis. Andronic devait aider Saladin à la conquête de la

[1] Nicet., in *Andron.*, l. 1, n. 7, p. 158 ; *aliàs*, p. 193. — [2] Eustathe, *Opusc.*, p. 281 et suiv. — [3] Nicet., l. 1, n. 9.

Palestine. Le sultan devait demeurer maître de Jérusalem et de la côte maritime jusqu'à Ascalon, mais à condition de tenir ce pays en fief de l'empire. Saladin, de son côté, devait seconder Andronic pour s'emparer d'Icône et de la Cilicie, jusqu'à Antioche [1].

Après avoir conclu ce traité et fait quelques préparatifs de défense, Andronic se renferma dans son palais et dans ses plaisirs, au milieu d'un troupeau de prostituées. Cette inaction souleva tout le peuple; on parlait de se choisir un autre défenseur. Les courtisans qui avaient flatté Andronic pendant tout son règne précipitèrent sa perte par une dernière flatterie. Ils lui persuadèrent que ces clameurs n'étaient excitées que par les parents de ceux qu'il tenait en prison; que sa trop grande clémence encourageait les séditieux; qu'au lieu de garder dans les fers ceux qui avaient mérité son indignation, il fallait en faire des exemples capables d'intimider leurs semblables, et ne pas même épargner leurs parents; qu'en vain trancherait-on quelques têtes de l'hydre, si on ne les abattait toutes d'un seul coup. Sur cet avis, il assemble son conseil et déclare qu'il y a plus d'ennemis au dedans qu'au dehors; que ce sont les malintentionnés qui ont appelé les Siciliens et qui sont prêts à leur livrer le prince et la patrie; mais, ajouta-t-il, Andronic, dont ils insultent la vieillesse, a encore assez de force pour les écraser, et, s'il faut que je périsse, ils périront avant moi. Et, abusant, à son ordinaire, d'un passage de saint Paul : Je ne fais pas, dit-il, le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas. Lorsqu'il eut prononcé ces mots d'un ton terrible, tous s'écrièrent qu'il fallait sans miséricorde ôter la vie à tous ceux qui étaient détenus dans les prisons, y joindre les exilés dont on pourrait se saisir et ceux auxquels on avait fait crever les yeux; étendre cette juste sévérité sur leurs amis, sur leurs parents, et porter, en forme légale, une sentence de mort qui les enveloppât tous.

La sentence fut dressée sur-le-champ par le courtisan Étienne, le même qui avait jeté la première pierre à ses deux confrères condamnés à mort; il la dicta d'une voix triomphante au greffier criminel; elle était en forme d'édit et commençait en ces termes : Poussés par l'inspiration divine, sans y être en aucune sorte excités par notre puissant et saint empereur, nous déclarons et prononçons qu'il est, en général, de l'intérêt de l'État, et, en particulier, de celui d'Andronic, le sauveur de l'empire, de ne laisser vivre aucun de ceux qui sont détenus dans les prisons ou condamnés à l'exil pour leur félonie, ou déjà punis de leurs crimes par la perte de leurs yeux, non

[1] *Chronic. de Reichersp.* — *Hist. du Bas-Empire*, l. 9, n. 38.

plus que ceux qui sont liés avec eux par le sang, l'affinité ou l'amitié. Ce sera l'unique moyen de procurer la sûreté au prince, toujours partagé entre les soins qu'exigent les affaires publiques et les dangers perpétuels qui menacent sa vie, si précieuse à l'État. Ce sera en même temps ôter à nos ennemis du dehors la funeste correspondance de ces traîtres, qui les appellent à notre destruction et les instruisent des moyens de nous nuire. L'expérience nous a fait connaître que ni la prison, ni l'exil, ni la peine de l'aveuglement ne suffisent pour corriger leur malice, et que leur fureur est irremédiable.

Ce préambule sanguinaire était suivi d'une liste de ceux qu'on devait faire mourir, et le supplice de chacun était spécifié. L'édit fut approuvé et signé de tous, excepté de Manuel, fils aîné d'Andronic. Ce prince, plus humain que son père et ses indignes conseillers, protesta qu'il ne donnerait jamais de consentement à une proscription cruelle, qui s'annonçait elle-même comme n'étant point émanée de l'autorité impériale, et qui allait inonder de sang la ville et les provinces. Cette sage remontrance acheva d'indisposer Andronic contre ce fils généreux. Cependant il resserra l'édit, pour attendre sans doute l'occasion de le publier. Il n'en eut pas le temps.

Ce malheureux voyait ses affaires aller de mal en pis. Le roi de Sicile le menaçait d'un côté; de l'autre, ses propres sujets désiraient sa mort, comme un bienfait du ciel et le remède à tous leurs maux. Se jugeant abandonné de Dieu à cause de ses meurtres innombrables, quoiqu'il se dìt Chrétien, il eut recours, comme autrefois Saül, au culte des démons. Il envoya jusqu'à deux fois le courtisan Étienne consulter un magicien qui avait été aveuglé par ordre de Manuel, mais qui n'en était devenu que plus fameux. Interrogé qui serait le successeur d'Andronic, et en quel temps, le magicien répondit que le nom du successeur commençait par *IS*, et que la révolution s'accomplirait avant le milieu de septembre. C'est du moins ce que rapporta le courtisan Étienne, d'après le récit de l'historien Nicétas, qui raconte la chose longuement et sérieusement. Car les Grecs étaient fort adonnés à ces superstitions : leurs histoires en sont pleines; tandis que, dans celles de l'Occident, on n'en voit point de traces. La réponse équivoque de l'astrologue fut appliquée par Andronic à Isaac Comnène, qui, revenu d'Isaurie en Chypre, s'y était déclaré empereur. Un de ses favoris lui nomma Isaac l'Ange, et lui conseilla de s'en défaire; mais Andronic, qui connaissait Isaac pour un poltron et un imbécile, ne fit qu'en rire.

Cependant le courtisan Étienne, pour montrer qu'il avait plus de soin de la sûreté de son maître que son maître n'en avait lui-même, résolut d'arrêter Isaac l'Ange, de le conduire en prison et de le faire

périr au gré d'Andronic. Ce fut cette précaution même qui décida la révolution. Le soir du 11 septembre 1185, Étienne se transporte à la demeure d'Isaac et lui ordonne de descendre et de le suivre. Isaac, à qui la seule vue du ministre annonçait la mort, ne se pressait pas d'obéir. Des satellites s'avancent pour le saisir aux cheveux et l'entraîner de force, quand il saute à demi nu sur un cheval, fond sur Étienne qui fuit effrayé, l'atteint à la porte de sa maison et lui fend la tête d'un coup de sabre. Il tombe ensuite sur sa troupe, qu'il met en fuite. Il court de là à Sainte-Sophie, en criant le long des rues : A moi, citoyens ! j'ai tué le diable ! On crut qu'il avait tué Andronic. Il entre dans l'église et se place dans le lieu où les meurtriers avaient coutume de se tenir pour demander grâce à ceux qui entraient et qui sortaient. A cette nouvelle, tout le peuple accourt pour voir ce qui en arriverait. On ne doutait pas qu'avant la fin de la nuit ce malheureux ne fût puni par les plus affreux supplices. Plusieurs seigneurs, qui craignaient le même sort, se rendent au même asile, suppliant le peuple, qui déjà remplissait l'église, de ne pas les abandonner. Comme on ne voyait dans cette foule ni courtisans ni gardes d'Andronic, chacun parlait en liberté, chacun maudissait le tyran et promettait son secours contre toute violence. Isaac passa ainsi la nuit, ne songeant qu'à sauver sa vie, et croyant à tout moment entendre Andronic ordonner de le mettre en pièces. Il fit apporter des flambeaux, fermer les portes de l'église, et obtint de la plus grande partie du peuple de passer toute la nuit avec lui.

Au point du jour, toute la ville accourt à l'Église ; on prie Dieu, à grands cris, de sauver Isaac, de le mettre sur le trône et de délivrer l'empire d'un tyran barbare altéré de sang. Andronic, qui était au delà du Bosphore, envoie une ordonnance d'amnistie pour apaiser la sédition. Mais ni ses amis, ni son ordonnance, ni son retour à Constantinople n'y purent plus rien. On avait forcé les prisons : il en était sorti une multitude de misérables, la plupart exempts de crimes, mais enfermés sur de faux soupçons d'Andronic, ou par la malice de ses ministres. Le peuple s'était procuré des armes et des chefs. Au milieu du tumulte, il s'éleva des voix qui proclamèrent Isaac empereur ; elles sont répétées d'un concert unanime. Un des sacristains détache de dessus l'autel la couronne d'or qui y était suspendue depuis le règne du grand Constantin, et la pose sur la tête d'Isaac. Celui-ci se défend de la recevoir, n'étant pas encore trop assuré, et craignant d'irriter davantage Andronic. Un des seigneurs réfugiés dans le même asile, Jean Ducas, moins timide, qui se trouvait à côté de lui, découvrant sa tête chauve, la présente à cet ornement dangereux. A cette vue, tout le peuple s'écria : Point de tête

pelée ! Dieu nous garde d'un vieil empereur ! Andronic nous en a dégoûtés pour jamais : vive l'empereur Isaac ! En ce moment, un des chevaux d'Andronic, qu'on transportait d'au delà du Bosphore, s'étant détaché des autres et courant par les rues, est arrêté par le peuple et amené avec sa housse aux armes de l'empire. Isaac, étant sorti de l'église, monte dessus, escorté de tout le peuple, et même du patriarche Basile, qu'on avait forcé malgré lui de consentir à la proclamation.

Andronic, arrivé au grand palais, est effrayé des cris confus qu'il entend de toutes parts. Sa première pensée est de combattre ; il fait sonner l'appel des troupes qu'il avait à Constantinople. Se voyant mal obéi, il prend son arc, monte au haut d'une tour et tire des flèches sur le peuple. S'apercevant bientôt du peu d'effet d'une pareille défense, il essaye de calmer par des paroles l'emportement de la multitude; il offre de renoncer à l'empire et de mettre à sa place son fils Manuel, qu'il savait être le moins odieux de ses deux fils. Il était trop tard; on ne lui répond que par des injures contre lui et contre le prince, qu'on aurait accepté avec joie deux jours auparavant. Le peuple enfonce les portes ; Andronic n'a que le temps de se dépouiller des marques de sa dignité et de se jeter dans une barque avec sa femme et une fille de théâtre qu'il aimait éperdument. Il vogue vers le Pont-Euxin, à dessein de se sauver dans la Chersonèse Taurique, persuadé qu'il n'y avait point de salut pour lui dans aucune province de l'empire.

Isaac entre dans le palais ; le peuple s'y jette en foule avec lui, et criant toujours : Vive l'empereur Isaac ! Il ne lui laisse que le diadème et pille tout le reste. On enfonce les portes ; on enlève l'or, l'argent, le cuivre, monnayés et non monnayés ; la vaisselle, les vases, les meubles précieux disparaissent en un moment; on n'épargne pas même la chapelle. C'étaient, disait-on, les dépouilles de la tyrannie. Chacun se charge; et ce qu'un seul ne peut emporter, plusieurs se joignent ensemble et l'enlèvent, n'oubliant jamais de saluer profondément le nouvel empereur en passant sous ses yeux avec les meubles de l'empire.

Peu de jours après, on apprit l'arrestation d'Andronic. Isaac avait envoyé courir après lui ; et le fugitif, faisant force de rames, était parvenu à Chèlé, à l'entrée du Pont-Euxin. Les habitants, tremblant à sa vue, quoiqu'il n'eût plus rien de redoutable que la mémoire de sa férocité qui respirait encore dans ses regards, et n'osant l'arrêter, lui avaient donné un vaisseau pour gagner la Chersonèse. La tempête l'avait repoussé plusieurs fois, et enfin fait échouer au rivage, comme si le Pont-Euxin, qui avait souvent porté sur ses eaux

les cadavres des innocents qu'il faisait égorger, eût refusé de favoriser sa fuite. Il fut pris, et enchaîné dans le vaisseau qui le poursuivait. Il employa vainement tous les ressorts de son éloquence et les larmes de ses deux femmes pour attendrir les soldats qui le tenaient dans les fers. On le conduisit à Constantinople, et on l'enferma dans une tour, chargé d'un carcan et de deux chaînes pesantes qui lui serraient les mains et les pieds.

On le présenta dans cet état au nouvel empereur Isaac, qui le fit exposer en public, où il essuya toute la rage d'un peuple trop longtemps en proie à sa tyrannie. On lui meurtrit les joues à coups de poing, on lui arracha la barbe, on lui fit sauter les dents hors de la bouche. Les femmes surtout, dont il avait fait mourir ou aveugler les maris, signalaient leur vengeance. Enfin, on lui coupa la main droite, qu'on pendit à un gibet, et on le renferma dans la tour, où on le laissa deux jours sans nourriture. On l'en retira le troisième pour lui arracher un œil; et, l'ayant attaché sur un méchant chameau, on le promena par toute la ville, dans l'équipage d'un vil esclave. Ce spectacle hideux, qui devait toucher les âmes les moins sensibles, ne fit qu'enflammer la fureur. Libres de lui faire tous les maux dont ils purent s'aviser, il n'y eut sorte d'outrages et d'infâmes traitements qu'ils ne lui fissent souffrir. Chacun cherchait à se distinguer par quelque trait d'inhumanité. Une femme publique lui jeta sur la face une chaudière d'eau bouillante. On le conduisit dans cet affreux triomphe au cirque, où il fut pendu par les pieds. Au milieu de ces horreurs, Andronic, sans laisser échapper aucune injure, aucune plainte, se contentait de répéter de temps en temps : Seigneur, ayez pitié de moi! pourquoi froissez-vous encore un roseau déjà brisé?

Pendant qu'il était suspendu, on continua de le tourmenter sans pitié et sans pudeur. Enfin, un misérable lui plongea dans la gorge une longue épée, qu'il lui enfonça jusqu'au fond des entrailles. Ainsi périt, le 12 septembre 1185, après deux ans de règne, l'empereur Andronic Comnène, dont la vie entière apparaît dans l'histoire comme un tissu de crimes [1].

Et tels étaient, à Constantinople, l'empereur grec et le peuple grec, lorsqu'ils consommèrent, par le meurtre des Chrétiens d'Occident établis parmi eux, le schisme avec l'Église romaine. Empereur digne d'un tel peuple, et peuple digne d'un tel empereur.

Comme il n'est point de bon prince dont la vertu ne soit mêlée de quelques défauts, il n'en est point de méchant qui n'ait quelque mérite. Entre les vices les plus noirs, on vit dans Andronic quel-

[1] Nicet., in *Andron.*, l. 2.

ques rayons de vertu. Il était sobre : les historiens nous disent qu'un morceau de pain et un peu de vin, qu'il prenait à la fin de la journée, faisaient toute sa nourriture. Il assistait les indigents, et réprimait l'injustice des hommes puissants. Gratuitement cruel, il ne touchait pas aux biens de ceux dont il n'épargnait pas la vie. Trop fier pour vendre les magistratures, il ne les donnait qu'au mérite. Il donnait de larges appointements aux magistrats, leur défendant, sous des peines très-sévères, de rien prendre sur leurs inférieurs, ni même de recevoir aucun présent. Ennemi déclaré des monopoleurs, les vivres se maintinrent à bas prix pendant son règne. Les oppresseurs ne trouvaient de ressources ni dans leurs richesses ni dans leur crédit. Un de ses satellites, qui avait étranglé l'empereur Alexis, s'étant permis de ruiner un pauvre paysan en logeant chez lui, Andronic le fit rouer de coups, et l'obligea de rendre beaucoup plus qu'il n'avait pris.

Chose étonnante ! si cruel que fût Andronic, il se montra plus humain que son peuple, et cela dans un point capital et qui intéresse l'humanité entière. S'il est un désastre qui nous émeuve de nos jours, c'est de voir de nos frères lutter avec la tempête qui brise leur navire contre les rochers. Comme les habitants de l'île de Malte, qui accueillirent avec tant d'humanité saint Paul et ses compagnons de naufrage, nous mettons tout en œuvre pour voler à leur secours et les consoler de leur malheur. Or, après douze siècles de christianisme, les Grecs, et eux seuls, à ce que pense le Grec Nicétas, étaient encore plus barbares envers les naufragés que les barbares païens de l'île de Malte au temps de saint Paul. Non-seulement ils ne cherchaient point à secourir leurs semblables dans les désastres de cette nature, mais, comme de vrais pirates, ils les dépouillaient encore du peu que leur avait laissé la tempête, à tel point qu'ils achevaient de briser le navire que la tempête avait épargné. Bien des empereurs avaient fait des ordonnances pour abolir cette barbarie, mais inutilement. Suivant la comparaison de Nicétas, ces ordonnances n'avaient pas fait plus d'impression sur les Grecs que si on les avait écrites sur les flots de la mer. Andronic entreprit d'apporter au mal un remède plus efficace. Les courtisans lui représentèrent que le mal était incurable, autorisé qu'il était par la longueur du temps. Mais Andronic, en plein sénat, taxa de négligence les empereurs précédents, de ce qu'ils ne s'étaient pas servis du glaive pour réprimer cette coutume inhumaine. Pour lui, il ordonna que les seigneurs dans le domaine desquels s'exercerait cette détestable piraterie, seraient pendus au mât du vaisseau échoué, ou aux branches de l'arbre le plus élevé du rivage, pour avertir les navigateurs, di-

sait-il, qu'ils n'avaient plus rien à craindre des habitants des côtes, comme Dieu annonce à la terre, par l'arc-en-ciel, qu'elle n'a plus à redouter un nouveau déluge. Comme tout le monde savait que, quand il menaçait, Andronic ne badinait pas, sa défense fut mieux observée que celle de ses prédécesseurs; et les Grecs apprirent par force, d'un de leurs tyrans, à être un peu plus humains [1].

Enfin, quoiqu'il observât si peu la morale du christianisme, il en connaissait bien la doctrine, si pourtant il est l'auteur d'un ouvrage qui porte son nom dans la *Bibliothèque des Pères*. C'est un dialogue entre un Chrétien et un Juif, où l'on démontre assez bien, par l'Ancien Testament, qu'en Dieu il y a trois personnes; que le Christ est à la fois Dieu et homme; qu'il devait naître, vivre, mourir et ressusciter; que les Juifs devaient être rejetés et les Gentils appelés à leur place [2].

A cette même époque les Juifs étaient persécutés en Occident. Le jeune roi de France, Philippe-Auguste, éprouvait une grande aversion pour eux, quoiqu'ils fussent puissants dans son royaume, et particulièrement à Paris. Voici la cause qu'en assigne son biographe et son chapelain, Rigord. « Ce prince avait souvent ouï dire aux seigneurs qui avaient été élevés avec lui à la cour, que, tous les ans, le jeudi saint ou quelque autre jour de la semaine sainte, ces Juifs de Paris, par mépris de la religion chrétienne, égorgeaient un Chrétien comme en sacrifice, dans des lieux souterrains. Comme ils persévérèrent longtemps dans cette méchanceté diabolique, ils en avaient été convaincus bien des fois du temps de son père, et consumés par le feu. C'est ainsi que fut tué et crucifié par les Juifs saint Richard, dont le corps repose à Paris dans l'église de Saint-Innocent, au lieu nommé Champeaux, et où nous avons ouï qu'il se fait beaucoup de miracles par l'intercession de saint Richard. » Voilà ce que dit Rigord dans sa *Vie de Philippe-Auguste* [3] : ce qui est confirmé par Guillaume l'Armoricain, autre chapelain du même roi.

Un autre contemporain, Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, atteste la même chose sous l'an 1171. Thibaut, comte de Chartres, dit-il, fit brûler plusieurs Juifs demeurant à Blois, parce que, ayant crucifié un enfant au temps de Pâques, au mépris des Chrétiens, ils l'avaient mis dans un sac et jeté dans la Loire, où il avait été trouvé. Les Juifs, convaincus de ce crime, furent livrés au feu, excepté ceux qui reçurent la foi chrétienne. Ils ont fait la même chose de saint Guillaume, à Norwich en Angleterre, au temps du roi Étienne ; il est

[1] Nicet., in *Andron.*, l. 2, n. 3, 4 et 5. — [2] *Bibl. PP.*, t. 26. — [3] Rigord, *De Gest. Philipp. August.*

enterré dans l'église cathédrale, et il se fait beaucoup de miracles à son tombeau. Autant en a été fait à un autre à Glocester, au temps du roi Henri II. Enfin, en France, les Juifs impies ont fait de même, dans le château de Pontoise, à saint Richard, qui, transporté à Paris et enseveli dans l'église, y brille par un grand nombre de miracles [1]. Brompton, auteur anglais, rapporte le martyre du jeune Guillaume à la neuvième année du roi Étienne, qui est l'an 1144, et celui de l'enfant crucifié à Glocester, sous la sixième année de Henri II, qui est l'an 1160 [2]. Enfin, l'on trouve encore dans la chronique de l'Anglais Gervais et dans les annales de l'abbaye de Mailros, un enfant nommé Robert, tué en Angleterre par les Juifs, à Pâques, l'an 1181, et enterré dans l'église de Saint-Edmond, où l'on disait qu'il se faisait des miracles en grand nombre [3]. Voilà ce que disent, d'un commun accord, les auteurs français et anglais de l'époque [4].

Dans les temps modernes, des Juifs et d'autres ont prétendu que ce sont des calomnies; mais, d'après les historiens de l'époque même, les Juifs ont été convaincus juridiquement. Dire, pour toute réponse, que les témoins et les juges sont des calomniateurs, c'est ne rien dire; car tout criminel en dira autant. Dire, comme on a fait de nos jours, que les Juifs n'ont pu commettre de pareils crimes, par la raison que la loi du Dieu qu'ils professent y est contraire, c'est supposer que l'homme ne saurait violer la loi de Dieu, et qu'un criminel ne peut l'être; mais ici il y a bien autre chose. Au-dessus de la loi divine, au-dessus de la Bible, le Juif met une loi humaine, une loi rabbinique, le Talmud. Or, le Talmud non-seulement permet au Juif, mais lui commande et lui recommande de tromper et de tuer le Chrétien, quand il en trouve l'occasion. C'est un fait hors de doute et qui mérite toute l'attention des peuples et des rois.

[1] Robert de Monte, an. 1171. — [2] Joan. Brompt., *Chron.* — [3] Gervas., *Chron.*, 1181. Pagi, an. 1179, n. 17, et an. 1181, n. 15. *Acta SS.*, 27 *mart.*

[4] Voici comment *les Gestes de Philippe-Auguste* rapportent le principal fait : « Après ce que li Rois fut coronez, il vint à Paris. Lors commanda à faire une besoigne que il avoit conçue lonc tens devant en son cuer; car il avoit oï dire maintes foiz aus enfanz qui estoient norri ovec lui ou palais, que li Juis qui à Paris manoient, prenoient chascun an un crestien, le jor dou grant venredi qui est en la semaine peneuse et le menoient en leur crostes souz terre ; et en despit de Nostre Seigneur, qui en cil jor fu crucifiez, le tormentoient et crucifioient, et en derrenier l'estrangloient en despit de la foi crestiene; et ceste chose avoient-il fait maintes foiz au tens de son père, et avoient esté convaincu dou fait et ars ; et en tel manière fut saint Richarz, martyriez, dont li cors gist à Saint-Innocent de Champiau, pour cui Nostre Sires a puis fait maintes miracles en l'église où li cors de lui repose. Diligemment fist li Rois en querre si ce estoit voirs ou non, avant que il en feist plus. Il trova que ce estoit veritez, si come renommée le rapportoit. » (*Script. rerum Francicarum*, t. 17, p. 350.)

Sixte de Sienne, Juif converti du seizième siècle, dans sa *Bibliothèque sainte* [1], indique les endroits du Talmud auxquels il emprunte les passages suivants : 1° Nous ordonnons que tout Juif maudisse trois fois par jour tout le peuple chrétien, et prie Dieu de le confondre et de l'exterminer avec ses rois et ses princes; et que les prêtres surtout fassent cela en priant dans la synagogue, en haine de Jésus le Nazaréen [2]. 2° Dieu a ordonné aux Juifs de s'approprier les biens des Chrétiens, autant de fois qu'ils le pourront, soit par fraude, par violence, par usure, ou par vol [3]. 3° Il est ordonné à tous les Juifs de regarder tous les Chrétiens comme des brutes, et de ne pas les traiter autrement que des animaux [4]. 4° Que les Juifs ne fassent aucun mal ni aucun bien aux païens; mais qu'ils tâchent, par tous les moyens, de tuer les Chrétiens [5]. 5° Si un Hébreu, en voulant tuer un Chrétien, tue par hasard un Juif, il mérite le pardon [6]. 6° Si un Juif voit un Chrétien sur le bord d'un précipice, il est tenu de l'y précipiter aussitôt [7].

Un rabbin converti de nos jours atteste le même fait en d'autres termes, y ajoutant une remarque qui le prouve à elle seule. Voici ses paroles :

« Ce serait ici le lieu de faire connaître les maximes intolérantes et inhumaines que les rabbins professent à l'égard des Juifs convertis, des Chrétiens, des païens et des Juifs qui trahissent les secrets de la synagogue. Mais la charité chrétienne me défend de publier, si ce n'est en cas de nécessité absolue, la traduction des passages révoltants que je pourrais citer dans cette note. Je me bornerai à en indiquer une partie à ceux de mes frères qui les ignorent, et qui savent assez la langue rabbinique pour les lire dans les livres originaux. Les citations que je vais faire m'obligent à consigner ici une remarque importante.

« Le Talmud et les autres ouvrages des rabbins contiennent une foule de sorties contre les Chrétiens et contre le christianisme, et des blasphèmes contre notre divin Rédempteur. Depuis que la connaissance de la langue hébraïque s'est répandue en Europe, les imprimeurs juifs ont pris la précaution de supprimer tous ces passages, en laissant des lacunes à leur place. Les rabbins enseignent verbalement ce qu'indiquent ces lacunes, et ils rectifient les mots changés à dessein. Quelquefois aussi ils rétablissent à la main, dans leurs exemplaires, les suppressions et les corrections politiques des éditeurs juifs. Ce dernier cas est arrivé dans l'exemplaire du Talmud

[1] Sixt. Senens., *Biblioth. sancta*. Paris, 1610, p. 124. — [2] Ord. 1, tract. 1, distinc. 4. — [3] *Ibid.* — [4] Ord. 4, tract. 8. — [5] *Ibid.*, tract. 4 et 9. — [6] *Ibid.* — [7] *Ibid.*, tract. 8.

que je possède. » Ainsi parle ce rabbin, avant de donner l'indication des passages, que nous mettons nous-mêmes en note [1].

D'après ces principes de leur Talmud et l'enseignement conforme de leurs docteurs, les Juifs ne peuvent et ne doivent pas plus se faire un scrupule de tromper et de tuer les Chrétiens qu'ils n'ont de remords et de repentir d'avoir tué le Christ. Suivant la morale talmudique, il n'y a que la prudence qui puisse les obliger à s'en abstenir.

Que tel soit encore le secret enseignement de la synagogue, un fait épouvantable est venu le révéler de nos jours : l'assassinat du Père Thomas, capucin, par les principaux juifs de Damas, ainsi que nous verrons sur l'année 1840.

Pour en revenir au jeune roi de France, Philippe-Auguste, d'autres raisons l'indisposaient encore contre les Juifs. La renommée dont jouissaient les rois de France, d'être fiers envers leurs ennemis, mais très-débonnaires envers leurs sujets, avait attiré à Paris, depuis longtemps, des Juifs de toutes les parties du monde : leurs plus fameux docteurs s'y étaient établis avec leurs écoles. Louis VII leur avait même accordé des priviléges extraordinaires. Donc, avec le temps, les Juifs s'étaient tellement enrichis, qu'ils possédaient près de la moitié de la ville. De plus, au mépris des lois et des canons de l'Église, ils avaient dans leurs maisons des Chrétiens et des Chrétiennes pour esclaves, qu'ils faisaient apostasier et judaïser avec eux. Enfin, ils exerçaient sur les Chrétiens, nobles, bourgeois et paysans, des usures si énormes, qu'un grand nombre furent contraints de vendre leurs héritages; d'autres, à Paris, étaient réduits à demeurer dans les maisons des Juifs, comme prisonniers, leur étant engagés par serment. A tout cela se joignait un dernier grief. Lorsque, par le besoin des églises, on leur empruntait de l'argent, ils prenaient en gage les crucifix et les vases sacrés, les profanaient en mépris de la religion chrétienne, et buvaient dans les calices, ou bien ils les cachaient dans les lieux les plus infects de leurs maisons. Pour toutes

[1] Talmud. Traités suivants : *Gnabodazara*, fol. 4, verso (in *thocephot)* ; fol. 10, verso (*ibid.*) ; fol. 26, verso. *Sanhédrin*, fol. 7, recto. *Horiot*, fol. 11, recto (in *glossâ yarhhi*). *Hhoulin*, fol. 13, verso. *Baba-Kamma*, fol. 117, recto.

Maimonides. Traités suivants : *De l'homicide*, chap. 4, § 10. *De l'idolâtrie*, chap. 10, § 1. *Des docteurs rebelles*, chap. 3, § 1 et seqq. ; chap. 9, § 1 et seqq. *De la royauté*, chap. 9, § 2. *Des blessures*, chap. 8, § 11.

Le même. Annotations sur la mischna du premier chapitre du traité *Hhoulin* du Talmud.

Correspondance théologique de R. Ascher, classe 17e, n. 1, 3, 6. *Touret Schoulhhan-gnarouh. Yoré-dégna*, n. 158, § 2. *Hhoschen-mischpat*, n. 388, § 9, et n. 425, § 5.

Deuxième lettre d'un rabbin converti aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion. Paris, 1827, p. 300 et 301.

ces causes, le roi Philippe-Auguste était fortement indisposé contre les Juifs de Paris et du royaume, et cherchait de quelle manière il en tirerait vengeance.

Il consulta sur ce sujet un ermite nommé Bernard, qui vivait dans la forêt de Vincennes, en réputation de sainteté. Par son conseil, il déchargea tous les Chrétiens de son royaume de ce qu'ils devaient aux Juifs, en retenant à son profit la cinquième partie. Enfin, au mois d'avril 1182, il publia un édit portant que tous les Juifs se tinssent prêts à sortir de son royaume à la Saint-Jean, leur donnant ce délai pour vendre leurs meubles, et confisquant à son profit leurs maisons, leurs terres et leurs autres biens immeubles. Quelques-uns se firent baptiser : le roi leur rendit leurs biens, et leur accorda une liberté perpétuelle. Les autres gagnèrent, par présents et par promesses, des prélats et des seigneurs, pour solliciter le roi de révoquer son édit. Ce moyen leur avait toujours réussi auprès des rois précédents; mais ni prières ni promesses ne purent fléchir Philippe-Auguste : il demeura ferme dans sa résolution. Ce qui étonna si fort les Juifs, qu'ils se dirent l'un à l'autre : *Schema, Israel !* Écoute, ô Israël ! Ayant donc réduit leurs meubles en argent, ils sortirent au mois de juillet de la même année 1182, avec leurs femmes, leurs enfants et toute leur suite.

L'année suivante, le roi fit purifier toutes leurs synagogues qu'il changea en églises. Ces divers actes lui attirèrent la bénédiction de tout son peuple. Seigneurs, bourgeois, paysans, tous admiraient cette vigueur de résolution dans un roi de seize ans [1].

Dès la première année de son règne, 1181, il ordonna que tous ceux qui, dans le jeu ou ailleurs, laisseraient échapper quelques blasphèmes contre Dieu ou ses saints, payeraient vingt pièces d'argent aux pauvres, ou bien qu'ils seraient plongés dans une rivière ou dans un marais [2].

Les nouveaux manichéens, albigeois, patarins, cathares, dont nous avons déjà plus d'une fois appris à connaître les doctrines subversives de tout christianisme et de toute société, continuaient leurs séductions et leurs ravages, particulièrement dans le midi de la France. Toutes les fois qu'ils étaient vaincus par les catholiques, ils abjuraient leurs impiétés, pour y retourner bientôt après. Partout, dans la France méridionale, on voyait des églises brûlées et ruinées jusque dans les fondements, et les habitations des hommes devenues la retraite des animaux sauvages. C'est ce qu'un envoyé du roi de France remarqua spécialement dans la province de Narbonne. Ces calamités

[1] Rigord; Guill. Armoric., etc., t. 17 des *Historiens de France*. — [2] *Ibid.*, p. 126.

étaient dues à la fureur des albigeois et des cotereaux. Ces derniers, comme nous l'avons déjà vu, étaient des bandes ou plutôt des armées de brigands, qui, réalisant à la lettre toute l'horreur du manichéisme, mettaient tout à feu et à sang, n'ayant de respect ni pour Dieu ni pour les hommes. Dans l'année 1183, les peuples catholiques du Berri, s'étant confédérés pour leur défense commune, en tuèrent plus de dix mille dans une bataille, près de Châteaudun, et cela d'après le témoignage d'un témoin oculaire [1]. Cette victoire ne mettait pas encore les peuples à l'abri de ces brigands ; il fallut que Philippe-Auguste leur envoyât une armée auxiliaire pour achever le reste [2].

Vers le même temps, parut à Lyon une nouvelle secte connue généralement sous le nom de vaudois. En voici l'origine : L'an 1160, Pierre Valdo, marchand de Lyon, se trouvait, selon sa coutume, dans une assemblée avec les autres riches trafiquants. Tout à coup l'un d'eux meurt subitement. Pierre Valdo en est si frappé, qu'il distribue aussitôt tout son bien, qui était grand, aux pauvres de la ville. Il était touché des paroles de l'Évangile où la pauvreté est si hautement recommandée, et crut que la vie apostolique ne se trouvait plus sur la terre. Résolu de la renouveler, il vendit donc tout ce qu'il avait. D'autres en firent autant, touchés de componction, et ils s'unirent ensemble dans ce dessein. Il s'amassa autour d'eux un grand nombre de pauvres : Pierre Valdo, qui avait quelque peu de littérature, leur apprit la pauvreté volontaire, et à imiter la vie de Jésus-Christ et des apôtres. On les appelait les pauvres de Lyon, léonistes ou lyonnistes; *valdenses* ou vaudois, de Pierre Valdo, leur chef; insabatés, parce qu'ils portaient une espèce de savates, un peu par affectation. Dans les commencements, on aimait leur douceur et leur simplicité : la seule chose qu'on blâmait en eux, c'était que leur pauvreté fût absolument oisive, et qu'ils y missent de l'ostentation et de l'orgueil. On ne leur reprochait aucune doctrine particulière. Leur objet, dit le protestant Mosheim, ne fut point d'introduire de nouvelles doctrines dans l'Église, ni de proposer de nouveaux articles de foi aux Chrétiens, mais seulement de réformer le gouvernement ecclésiastique, de ramener le clergé et le peuple à la simplicité et à la pureté primitives des siècles apostoliques [3].

Si les pauvres de Lyon, suivant le nom d'*humiliés* qu'ils prenaient encore, avaient réellement eu ou du moins conservé l'humilité chrétienne, leur bon exemple eût pu faire beaucoup de bien dans l'Église. Mais l'orgueil s'en mêla bientôt. Parce qu'ils étaient pauvres comme

[1] Gaufrid Vosiens., t. 17 des *Historiens de France*, p. 11, note C. — [2] *Ibid.*, p. 11 et 12. — [3] *Hist. ecclésiastique*, 12e siècle, 2e partie, c. 5, § 11 et 12.

les apôtres, ils se crurent le droit de prêcher comme eux, quoique laïques et sans mission, sans penser que les apôtres avaient été envoyés pour cela, et qu'ils en avaient envoyé d'autres à leur place. Ce n'est pas tout : comme les évêques et les prêtres possédaient quelque chose en propre, les vaudois prétendirent que, par là même, ils avaient perdu le pouvoir de prêcher, de consacrer et de conférer les autres sacrements. Enfin, s'enhardissant de plus en plus, ils prétendirent, quant à eux-mêmes, que, par là seul qu'ils étaient pauvres, ils avaient tout pouvoir non-seulement de prêcher, mais de confesser et de consacrer. C'est ainsi que ces bonnes gens, qu'il ne faut nullement confondre avec les cathares ou les albigeois, s'égarèrent peu à peu, non par l'orgueil de la science, non par l'orgueil des richesses, mais, chose assez nouvelle, par l'orgueil de la pauvreté [1].

En Lombardie, il y avait, depuis plus d'un siècle, un ordre d'humiliés, mais d'un esprit meilleur et approuvé par l'Église. Vers l'an 1036, dans une des guerres entre les Allemands et les Lombards, quelques gentilshommes d'entre ces derniers furent emmenés prisonniers en Allemagne. Ils profitèrent chrétiennement de leur infortune. Sur les exhortations du bienheureux Gui, l'un d'entre eux, ils prirent un habit pauvre, et s'adonnèrent aux exercices de piété, de charité et de mortification. L'empereur, ayant appris leur conversion et leur genre de vie, leur accorda la liberté. De retour en Lombardie, ils continuèrent leur pieuse association, vivant du travail de leurs mains, et établirent des fabriques en étoffes de laine, auxquelles ils travaillèrent eux-mêmes. Leurs femmes voulurent imiter leur exemple, et s'occupaient à filer la laine. Cette association de gentilshommes devenus manufacturiers et ouvriers en étoffes, par humilité et charité chrétiennes, pour procurer du travail à une infinité de pauvres, et leur en distribuer le profit, subsista sur ce pied jusqu'à l'an 1134, que saint Bernard vint à Milan. Le saint, auquel ils demandèrent quelques règlements de conduite, leur conseilla de se séparer de leurs femmes et de vivre en commun. Il les exhorta aussi à se mettre sous la protection de la sainte Vierge ; et, pour cet effet, de changer leurs habits cendrés en habits blancs, pour marquer la pureté de leur âme.

Sur cela, les uns continuèrent leur ancienne manière de vie, les autres embrassèrent le conseil de saint Bernard et vécurent en commun, les hommes à part et les femmes aussi, tous deux dans une

[1] Ébrard., *Cont. Vald.*, t. 24, *Bibl. PP.* Reiner, *Lib. cont. Vald.*, *ibid.*, t. 25. Petrus de Piliedorf, *ibid.* Bossuet, *Hist. des variations*, l. 11. Bergier, *Dict. théolog.*, art. Vaudois.

grande pauvreté et portant des habits fort rudes. Dans leur contenance, leurs discours et toutes leurs manières d'agir, ils témoignaient une grande humilité. Ils subsistaient principalement du travail de leurs mains. Il y avait parmi eux beaucoup d'hommes lettrés, et ils disaient tout l'office canonial du jour et de la nuit. Plusieurs ne mangeaient point de chair, à moins qu'ils ne fussent grièvement malades. Les femmes de cet institut étaient tellement éloignées des hommes, qu'ils ne les voyaient pas même à l'église, et un mur les séparait au sermon.

Quelque temps après, un troisième ordre se forma dans cette association. L'auteur en fut saint Jean de Méda, ainsi nommé du lieu de sa naissance dans le pays de Milan. Il était d'une illustre famille. Il fut le premier prêtre de l'ordre des humiliés. Comme il en voyait le merveilleux accroissement, il eut la pensée d'en faire des religieux proprement dits. Dans ce dessein, il vint à Côme, bâtit une église et quelques cellules dans un lieu plein de roseaux ; dans peu de temps, il y assembla un grand nombre de frères, auxquels il donna la tonsure monastique. Il établit bientôt plusieurs monastères semblables, tant pour les hommes que pour les femmes. Depuis cette époque, ils cessèrent la fabrication des étoffes. Après l'office divin, les frères travaillaient au jardin, les religieuses au fuseau et à l'aiguille. Cependant les trois ordres continuèrent à subsister ensemble, approuvés par les souverains Pontifes.

Saint Jean de Méda fut le premier de l'ordre des humiliés qui remplit le ministère de la prédication. Il le fit avec un succès prodigieux. On accourait à ses discours de presque toute l'Italie. Touchés de la grâce de Dieu, les uns embrassaient le même institut, les autres contribuaient de leurs biens à en fonder des monastères. Ce que voyant, le Pape permit aux clercs et même aux laïques lettrés de cette congrégation de prêcher, non-seulement dans leurs maisons, mais dans les places publiques et dans les églises, toutefois avec le consentement des évêques. Les conversions furent alors sans nombre. Ces humiliés étaient formidables aux manichéens ou cathares, qu'ils confondaient publiquement et dont ils découvraient les artifices : ils en convertirent même un bon nombre. Saint Jean de Méda mourut à Côme, le 26 septembre 1159, illustre par ses miracles et avant et après sa mort [1]. Voilà ce qu'auraient pu faire en France les humiliés ou les pauvres de Lyon, si leur pauvreté même ne les eût enflés d'orgueil.

[1] *Acta SS.*, 26 *septembr.* Helyot, *Hist. des ordres religieux*, t. 6. Jacques de Vitry, *Hist. occidentale*, n. 28.

Pour remédier aux maux que faisaient à la chrétienté les manichéens en Occident et les Sarrasins en Orient, le pape Lucius III tint un concile à Vérone. Il se nommait auparavant Hubald, cardinal-évêque d'Ostie, était fort âgé, médiocrement lettré, mais d'une grande expérience dans les affaires. Il fut élu Pape le premier jour de septembre 1181, un jour après la mort d'Alexandre III. A cette élection, on commença de mettre en pratique le décret du concile de Latran, qui demandait les deux tiers des suffrages, et les cardinaux commencèrent à réduire à eux seuls l'élection du Pape, à l'exclusion du peuple et du reste du clergé. Lucius III était de Lucques en Toscane, et tint le Saint-Siége quatre ans.

Dès les premiers jours de son pontificat, il vit arriver un ancien ami de saint Thomas de Cantorbéri, Jean-aux-Blanches-Mains, évêque de Poitiers, élu archevêque de Narbonne. Il venait demander au Pape sa confirmation pour ce dernier siége. Lucius, qui connaissait son rare mérite, lui donna mieux, l'archevêché de Lyon, et le nomma son légat en France. Le Pape reçut, vers le même temps, une ambassade de Guillaume, roi d'Écosse, qui lui demandait d'être relevés, le roi de l'excommunication, et son royaume de l'interdit qu'avait prononcés le défunt archevêque d'York, parce que le roi s'était opposé à l'installation d'un évêque élu de Saint-André, voulant y en faire mettre un autre. Le Pape accorda la levée de l'excommunication et de l'interdit, et envoya un légat en Écosse pour arranger l'affaire entre les deux compétiteurs. Comme elle ne put se terminer sur les lieux, ils vinrent tous deux en Italie, et résignèrent leurs droits entre les mains du Pape, qui, pour tout concilier, donna l'évêché de Saint-André à l'un, et l'évêché de Dunkelden à l'autre [1]. A la prière de Guillaume le Bon, roi de Sicile, le pape Lucius érigea aussi, l'an 1183, l'église de Mont-Réal en métropole.

Un fait bien plus mémorable, c'est la correspondance du Pape avec Saladin. Lucius III lui écrivit touchant la rédemption des captifs. Nous n'avons pas sa lettre, mais bien la réponse du sultan. Elle est conçue en ces termes : Le roi Saladin, le plus puissant de tous les rois orientaux, au seigneur Pape. On nous a rendu la lettre de Votre Sainteté, parce que nous savons et que nous croyons que vous occupez le premier emploi en ce monde, et parce que nous savons que Dieu vous a donné une telle gloire, que vous êtes assis dans une telle grandeur. Nous savons aussi que tous les Chrétiens vous obéissent et vous craignent. Cette lettre nous a été remise et présentée par la main d'Olivier Vital, votre légat, auquel, à cause du respect

[1] Baron., an. 1182 et 1183.

et de la vénération que nous vous portons, nous avons fait honneur, en lui donnant audience dans l'intérieur de notre palais, et faisant d'abord tout ce qu'il a été en notre pouvoir de lui accorder. Tout ce qui est marqué dans votre lettre, et ce que votre légat nous a dit touchant la paix à faire avec les Chrétiens et la délivrance des prisonniers, nous a été très-agréable. Que les Chrétiens, qui sont sous votre obéissance, renvoient nos sujets qu'ils tiennent prisonniers, et nous renverrons de même volontiers tous les Chrétiens que nous tenons captifs. Mais Votre Grandeur doit savoir que les Chrétiens que nous tenons sont des gentilshommes et de nobles personnages; au lieu que nos soldats, qui sont prisonniers chez les Chrétiens, ne sont que des paysans et des personnes très-viles. Ainsi nous apprécierons, s'il vous plaît, les prisonniers que nous avons, et les Chrétiens apprécieront ceux qu'ils tiennent, et ceux qui auront de la perte seront indemnisés par les autres. Dieu sait que, quand nous avons vu vos lettres et les légats de Votre Grandeur, nous en avons ressenti une joie parfaite, et nous en remercions Dieu [1].

Le pape Lucius écrivit encore sur le même sujet au frère de Saladin, qui lui répondit le 26 mai 1182 : J'ai compris, par les paroles de votre légat, que vous voulez observer en tout le traité que le roi Saladin a conclu avec votre prédécesseur Alexandre, de sainte mémoire, touchant la délivrance des prisonniers entre les Chrétiens et les Sarrasins. On voit, par ces paroles de Malek-Abhel, qu'il y avait déjà eu une négociation et un traité à son égard entre le pape Alexandre et le sultan Saladin. Il ajoute : Que si les Chrétiens qui habitent Jérusalem avec leur roi et ceux du pays de Tyr obéissent à vos ordres avec toute la chrétienté, et s'ils observent, selon votre volonté, l'arrangement fait entre nous pour la paix et la rédemption des captifs qui sont en nos prisons, nous promettons aussi de faire tout ce que vous demandez pour faire cette paix. Que Dieu vous inspire, ainsi qu'à nous, de faire, par sa grâce, ce qui est avantageux au salut de tous les Chrétiens et Sarrasins. Ainsi soit-il [2]! C'est sans doute quelque chose de bien remarquable que d'entendre les chefs des Musulmans parler avec ce respect et cette vénération au chef spirituel de la chrétienté, et proclamer, dans leurs lettres officielles, qu'il occupe la première dignité dans l'univers.

A Rome même, il y avait encore des esprits turbulents qui ne comprenaient pas cela. En 1183, le pape Lucius ne put demeurer à Rome, à cause de la révolte des Romains. Leur différend venait de

[1] Apud Radulph. de Diceto, in *Imaginum hist.*, p. 621. Pagi, an. 1184. — [2] *Ibid.*

quelques coutumes qu'il jura de n'observer jamais, quoique les Papes, ses prédécesseurs, les eussent gardées. Les Romains en furent irrités au point qu'ils pillèrent et brûlèrent les terres du Pape, en sorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ses forteresses. Christian, archevêque de Mayence, chancelier de l'empereur, vint au secours du Pontife avec une grande armée d'Allemands; il incommoda fort les Romains, mais tomba malade à Tusculum. Le Pape, qui était proche, vint le voir. L'archevêque était si mal, qu'il ne put se lever pour le recevoir; mais il se confessa à lui, reçut de ses mains les sacrements et l'indulgence, et mourut ainsi au mois d'août 1133. Le Pape en écrivit à tous les prélats d'Allemagne, pour le recommander à leurs prières. On prétendit que les Romains avaient procuré sa mort par l'eau d'une fontaine qu'ils avaient empoisonnée. Son armée se dissipa, et les Romains s'élevèrent plus fortement contre le Pape [1].

Celui-ci, voyant qu'il ne pouvait résister aux Romains, envoya des nonces aux rois et aux seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, pour demander des secours d'argent. Ceux qui vinrent en Angleterre ayant fait leur proposition, le roi consulta les évêques et le reste du clergé. Ceux-ci lui conseillèrent de donner le subside au Pape, tel qu'il le jugerait à propos, tant pour lui que pour eux; car, ajoutèrent-ils, nous aimons mieux vous rembourser, si vous le voulez, de ce que vous aurez donné, que de souffrir que le Pape envoie ses nonces en Angleterre lever sur nous un subside; ce qui pourrait tourner en coutume, au préjudice du royaume. Le roi suivit ce conseil, et envoya au Pape une grande somme d'argent, avec laquelle, ainsi qu'avec celle qu'il reçut de toutes parts des autres princes, il fit ou acheta la paix avec les Romains [2].

Cette paix ne dura guère. Les Romains la violèrent effrontément, et, par leurs insultes, forcèrent le Pape à quitter Rome. La plus cruelle de ces insultes est, qu'ayant trouvé plusieurs de ses clercs hors de la ville, ils leur crevèrent les yeux à tous, hormis un, leur mirent des mitres par dérision, et leur firent promettre avec serment de se présenter au Pape en cet état. Profondément affligé, le Pape anathématisa les auteurs de ce crime, sortit de la ville avec les siens, et se rendit à Vérone, où il espérait que l'empereur Frédéric viendrait à son secours [3].

L'an 1183, le 25me de juin, ce prince avait signé à Constance un traité de paix définitive avec les villes ou républiques de Lombardie; traité qui, pendant longtemps, a formé la base du droit public parmi

[1] Apud Baron. et Pagi. — [2] Roger Hoveden. Apud Baron. — [3] Apud Baron. et Pagi, an. 1184.

les Italiens, et qui, en conséquence, est inséré dans le corps du *Droit romain*, qu'il termine.

Par le traité de Constance, l'empereur céda aux villes, sans exception, tous les droits régaliens qu'il avait possédés dans l'intérieur de leurs murs. Il leur céda de même, dans le district qui dépendait d'elles, tous ceux de ces droits qu'elles avaient acquis par l'usage ou la prescription ; il leur assura nommément le droit de lever des armées, de se fortifier par des murs, et d'exercer, dans leur enceinte, la juridiction tant civile que criminelle.

Il fut convenu que dans tous les cas de contestation sur les droits régaliens, réclamés par les communes en vertu d'une prescription, l'évêque de chaque ville aurait l'autorité de nommer des arbitres choisis parmi les citoyens et les habitants de la banlieue, exempts d'animosité contre l'empereur ou contre la cité. Si ces arbitres cependant croyaient ne pouvoir décider sur les réclamations contradictoires qui leur seraient adressées, ils étaient autorisés à échanger toutes les redevances contestées contre un cens annuel de deux mille marcs d'argent, que l'empereur pourrait encore réduire, si l'équité l'exigeait.

Toutes les inféodations faites depuis la guerre au préjudice des cités furent annulées ; toutes les possessions saisies et confisquées sur elles furent rendues sans fruits ni dommages. L'empereur promit de ne pas séjourner dans une ville ou son territoire assez longtemps pour lui causer un préjudice, et il consentit que les villes conservassent leur confédération, et la renouvelassent aussi souvent qu'elles le voudraient.

D'autre part, quelques prérogatives furent conservées à l'empire, dans l'intérieur même des nouvelles républiques. Le consulat fut confirmé; mais les consuls durent recevoir, gratuitement, il est vrai, l'investiture de leur charge, d'un lieutenant de l'empereur, à moins cependant que, d'après une coutume légale, ils ne la reçussent de l'évêque, comte de la ville. L'empereur fut autorisé à établir dans chaque cité un juge d'appel, auquel on pourrait porter les causes civiles dont l'objet surpasserait la valeur de vingt-cinq livres impériales. La livre valait alors soixante-cinq de nos francs. Ce juge devait jurer, lorsqu'il entrait en charge, qu'il se conformerait aux coutumes de la ville, et qu'il ne laisserait aucune cause se prolonger pendant plus de deux mois.

Chaque ville devait prêter serment de maintenir les droits impériaux en Italie envers ceux qui n'étaient pas membres de la ligue. Elle promettait à l'empereur de lui fournir le fourrage royal à son entrée en Lombardie ; de rétablir les ponts et les chaussées, tant pour son arrivée que pour son retour, et de lui préparer un marché suffi-

samment approvisionné pour lui et pour son armée ; enfin elle s'engageait à renouveler, tous les dix ans, son serment de fidélité [1].

C'est ainsi que se termina la longue lutte pour l'établissement de la liberté italienne, et que les républiques lombardes, dont l'existence avait jusqu'alors été chancelante, furent légalement reconnues et constituées.

Dès l'année qui suivit la paix de Constance, Frédéric revint en Italie avec son fils Henri, auquel il destinait la couronne de l'Empire. Les villes qui lui avaient résisté avec le plus de courage ne rivalisèrent cette fois entre elles que par leur empressement à l'honorer. Les Milanais, plus qu'aucun autre peuple, prirent à tâche de rentrer en grâce auprès de lui ; et l'empereur, de son côté, après avoir éprouvé la faiblesse des communes auxquelles il s'était précédemment allié, crut devoir s'appuyer sur une ligue plus puissante et s'assurer l'affection des Milanais. Il leur accorda de nouveaux priviléges, et leur permit de rebâtir la ville de Crème dont les murailles n'avaient point été relevées depuis que lui-même les avait rasées, vingt-quatre ans auparavant. Les Crémonais s'y étaient opposés dans les temps du plus grand pouvoir de la ligue lombarde ; et ils témoignèrent leur humeur et leur ressentiment d'une manière si offensante pour l'empereur, lorsque celui-ci céda aux sollicitations des Milanais et pardonna aux malheureux Crémasques, que Frédéric, irrité, se mit à la tête des milices milanaises, et que, faisant marcher devant lui le carroccio ou étendard de la ville, il entra sur le territoire de Crémone, brûla plusieurs châteaux de ce peuple mutiné, et le réduisit enfin à implorer sa clémence [2].

L'empereur Frédéric passa toute l'année 1184 en Italie, la plupart du temps à Vérone, pour s'entretenir avec le Pape sur les intérêts de l'Empire et de l'Église, tant en Europe qu'en Asie. Il y arriva de toutes parts un grand nombre d'archevêques, d'évêques et de princes, entre autres les ambassadeurs du roi d'Angleterre. D'après le conseil de l'archevêque de Cologne, ils venaient supplier le Pape, de la part du roi, leur maître, de vouloir bien obtenir de l'empereur qu'il reçût en grâce le duc Henri le Lion, privé à la fois de ses duchés de Saxe et de Bavière, et condamné à un exil perpétuel. Sur les instances du Pape, l'empereur permit au duc de revenir dans sa patrie, et le dégagea du serment qu'il lui avait fait faire de rester toujours en exil. Le Pape, de son côté, dégagea l'empereur du serment qu'il avait fait lui-même de ne jamais lui faire grâce [3].

[1] *Corpus juris civilis, ad calcem : liber de pace Constantiæ.* — [2] Sicardi, episc. Cremon., *Chron.*, t. 7 de Muratori, p. 602. — [3] Roger Hoveden, apud Baron., an 1184, n. 2.

Une autre conciliation eut lieu pour le bien de l'Église et de l'Empire en Allemagne. En 1177, pour faciliter la paix de Venise et la fin du schisme, le pape Alexandre engagea l'archevêque Adalbert de Salzbourg, fils du roi de Bohême, à lui résigner son siége, qu'il donna au cardinal Conrad, archevêque élu de Mayence, pour laisser ce dernier siége à son compétiteur Christian, chancelier de l'empereur, dont il avait la confiance, tandis qu'Adalbert lui était odieux. Christian étant mort l'an 1183, Conrad demanda et obtint de retourner de Salzbourg à Mayence. Adalbert, de son côté, étant venu à Vérone, fut très-bien reçu de l'empereur et du Pape. Non-seulement ils lui permirent de reprendre le siége de Salzbourg, mais lui accordèrent beaucoup de priviléges. Le Pape le nomma même, lui et ses successeurs, légat apostolique dans toute la Bavière. C'est Adalbert lui-même qui nous apprend ces particularités dans une lettre qu'il écrivit là-dessus à son chapitre [1].

Il vint encore à Vérone des ecclésiastiques de divers pays, qui avaient été ordonnés par les schismatiques au temps du pape Alexandre. L'empereur pria instamment le pape Lucius de leur faire grâce et de les réhabiliter. Le Pape y condescendit d'abord; en sorte qu'il leur permit de présenter leurs requêtes, afin d'accorder à chacun la dispense selon la différence des cas. Mais, le lendemain, il changea d'avis, et dit que la suspense, ayant été prononcée à Venise, dans le concile général, en 1177, ne pouvait être révoquée que dans un concile pareil; et il promit d'en tenir un à Lyon pour cette affaire. On attribua ce changement à Conrad, archevêque de Mayence, et à Conrad, évêque de Worms; et les Allemands s'en plaignirent hautement, en sorte que les cardinaux disaient qu'ils demandaient grâce en menaçant.

Une autre affaire occupa le Pape et l'empereur. Après la mort d'Arnold, archevêque de Cologne, il y avait eu une double élection dans cette église. L'empereur s'était prononcé pour l'un des élus, mais l'autre en avait appelé au Pape. Leur affaire fut discutée à Vérone, mais n'y put être terminée : elle traîna sept ans. On discuta encore l'affaire des biens de la comtesse Mathilde, dont l'empereur avait obtenu la jouissance pour quinze ans, mais qui, après ce terme, devaient revenir à l'Église romaine, à moins que l'empereur ne prouvât y avoir des droits légitimes. On discuta donc la chose de part et d'autre, mais il n'y eut point de conclusion. Enfin l'empereur Frédéric demandait que le Pape couronnât empereur son fils Henri; mais le Pape ne voulut y consentir que dans le cas où Frédéric quit-

[1] Mansi, *Concil.*, t. 22, p. 489.

terait lui-même la couronne, attendu qu'il ne pouvait y avoir deux empereurs ensemble [1].

Outre ces affaires particulières, deux affaires générales occupèrent le Pape et l'empereur, les évêques et les princes, dans le concile qui se tint en cette occasion à Vérone : l'une était de réprimer en Occident les hérésies manichéennes, qui attaquaient à la fois et la religion et l'ordre social ; l'autre, d'opposer une barrière aux puissances mahométanes, qui menaçaient de nouveau la chrétienté entière. Sur le premier point, le pape Lucius III publia la constitution suivante :

« Pour abolir les diverses hérésies qui ont commencé à pulluler de notre temps dans la plupart des lieux, la vigueur des ecclésiastiques doit se réveiller, vu principalement qu'elle se trouve appuyée de la puissance impériale. C'est pourquoi, en la présence de notre cher fils, l'empereur Frédéric, de l'avis de nos frères les cardinaux, des patriarches, archevêques et évêques, et de beaucoup de princes assemblés de diverses parties du monde, nous condamnons, de l'autorité apostolique et par la présente constitution, tous les hérétiques, quelque nom qu'ils portent, principalement les cathares et patarins, et ceux qui se disent faussement humiliés ou pauvres de Lyon ; les passagins, josépins et arnaudistes. Nous les soumettons tous à un anathème perpétuel. Et parce que quelques-uns, sous prétexte de piété, s'attribuent l'autorité de prêcher, quoique l'Apôtre dise : *Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés?* nous comprenons sous un pareil anathème tous ceux qui oseront prêcher en public ou en particulier, sans avoir mission et autorité de nous ou de l'évêque du lieu; tous ceux qui pensent ou enseignent autrement que l'Église romaine, touchant le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le baptême, la rémission des péchés, le mariage et les autres sacrements; et généralement tous ceux qui auront été jugés hérétiques par l'Église romaine, par chaque évêque dans son diocèse, avec le conseil de son clergé, ou par le clergé même, le siége vacant, avec le conseil, s'il est besoin, des évêques voisins. Nous condamnons de même tous ceux qui donneront retraite ou protection à ces hérétiques, soit qu'on les nomme consolés, croyants, parfaits ou de quelque autre nom superstitieux.

« Et parce que la sévérité de la discipline ecclésiastique est quelquefois méprisée par ceux qui n'en comprennent pas les vertus, nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus des erreurs susdites, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépouillés de tout ordre et bénéfice, et abandonnés à la puissance séculière, pour recevoir la punition convenable; si ce n'est que le coupable, sitôt qu'il

[1] Apud Baron. et Pagi.

sera découvert, fasse abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Il en sera de même du laïque, et il sera puni par le juge séculier, s'il ne fait abjuration. Ceux qui seront seulement trouvés suspects seront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une purgation convenable; mais ceux qui retomberont après l'abjuration ou la purgation seront laissés au jugement séculier, sans être écoutés davantage. Et les biens des clercs condamnés seront appliqués, selon les lois, aux églises qu'ils servaient. Cette excommunication contre tous les hérétiques sera renouvelée par tous les évêques aux grandes solennités, ou quand l'occasion s'en présentera, sous peine d'être suspens, trois années, des fonctions épiscopales.

« Nous ajoutons, par le conseil des évêques, sur la remontrance de l'empereur et des seigneurs de sa cour, que chaque évêque visitera, une ou deux fois l'année, par lui-même, par son archidiacre ou par d'autres personnes capables, les lieux de son diocèse où le bruit commun sera que les hérétiques demeurent; et il fera jurer trois ou quatre hommes, ou plus, de bonne réputation, et même, s'il le juge à propos, tout le voisinage, que, s'ils apprennent qu'il y ait là des hérétiques ou des gens qui tiennent des conventicules secrets, ou qui mènent une vie différente du commun des fidèles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appellera devant lui les accusés; et, s'ils ne se purgent suivant la coutume du pays, ou s'ils retombent, ils seront punis par le jugement des évêques. Que s'ils refusent de jurer, ils seront dès-là jugés hérétiques.

« Nous ordonnons de plus que les comtes, les barons, les recteurs et les consuls des villes et des autres lieux promettent par serment, suivant la monition des évêques, d'aider efficacement l'Église en tout ce que dessus, contre les hérétiques et les complices, quand ils en seront requis, et qu'ils s'appliqueront de bonne foi à exécuter, selon leur pouvoir, ce que l'Église et l'Empire ont statué sur cette matière ; sinon, ils seront dépouillés de leurs charges, et ne seront admis à aucune autre, outre qu'ils seront excommuniés et leurs terres mises en interdit. La ville qui résistera à ce décret, ou qui, avertie par l'évêque, négligera de punir les contrevenants, sera privée du commerce des autres villes, et perdra la dignité épiscopale. Tous les fauteurs d'hérétiques seront notés d'infamie perpétuelle, et, comme tels, exclus d'être avocats et témoins, et des autres fonctions publiques. Ceux qui sont exempts de l'évêque et soumis seulement au Saint-Siége ne laisseront pas, pour ce que dessus, de subir le jugement des évêques, comme délégués du Siége apostolique, nonobstant leurs priviléges[1]. »

[1] Labbe, t. 10, p. 1737. Mansi, t. 22, p. 470.

On voit ici, par le concours de l'Église et des princes, l'établissement durable de l'inquisition contre les hérétiques, que nous avons vu établir, au moins temporairement, à Rome, dès le cinquième siècle, par le pape saint Léon le Grand, et contre les mêmes manichéens. Ici l'on ordonne aux évêques de s'informer, par eux-mêmes ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant la commune renommée et les dénonciations particulières; on distingue les degrés de suspects, convaincus, pénitents et relaps, suivant lesquels les peines sont différentes. Enfin, après que l'Église a employé contre les coupables les peines spirituelles, elle les abandonne au bras séculier, pour exercer encore contre eux les peines temporelles, ayant reconnu par expérience que plusieurs Chrétiens, et particulièrement ces nouveaux hérétiques, n'étaient plus sensibles aux peines spirituelles. L'Église, comme le bon sens, proportionne les remèdes au progrès du mal.

Quant à cette inquisition en elle-même, elle existe naturellement et nécessairement, sous un nom ou sous un autre, dans toute société qui veut sa propre conservation. Toute société quelconque surveille et poursuit ceux qui conspirent ou travaillent à son renversement. Elle recherche et punit non-seulement ceux qui conspirent ou travaillent à renverser sa constitution tout entière, mais encore ceux-là qui n'en attaquent qu'une partie, qui n'en violent qu'une loi, ne fût-ce que par un seul acte, comme la loi sur la sécurité publique et individuelle par le meurtre, la loi sur la propriété par le vol. Et nul ne s'étonne qu'elle le fasse : tout le monde s'étonnerait si elle ne le faisait pas ; car une société qui voudrait ne pas le faire se détruirait par là même.

Or, la constitution de l'humanité chrétienne, c'est l'Église catholique. Les peuples chrétiens, empires, royaumes, républiques, sont des membres vivants de cette Église et vivent de sa vie. La loi fondamentale des uns et des autres, et quant à leur existence, et quant à leur conservation, et quant à leur perfectionnement, c'est la foi catholique. Au moyen âge, cette loi était écrite à la tête de toutes les autres. Qui n'était pas catholique n'était pas citoyen. Il était donc naturel que ces républiques, ces royaumes, ces empires, que l'humanité chrétienne tout entière veillât à la conservation de la foi catholique, et qu'elle y veillât par tous les moyens qui appartiennent naturellement soit à l'individu, soit à la nation, soit à la chrétienté entière; car c'était veiller à sa propre conservation; c'était veiller au dépôt de la civilisation véritable; car c'est un fait de toute l'histoire : où la foi catholique disparaît, là reviennent l'ignorance et la barbarie : témoin les peuples abrutis par le mahométisme; témoin

les populations grecques, dégradées depuis tant de siècles par le schisme et l'hérésie. Grâces soient donc rendues aux peuples et aux rois, à la chrétienté entière du moyen âge, d'avoir repoussé d'une part le joug abrutissant du mahométisme, et d'avoir réprimé de l'autre une hérésie, une secte plus abrutissante encore, une secte qui ne corrompait pas moins la raison que la foi, l'intelligence que la volonté, la morale que le dogme, l'Empire que l'Église; car tel était le manichéisme, tant ancien que moderne.

Quant à la seconde affaire générale qui fut agitée à Vérone, voici ce que divers monuments nous en apprennent. Pendant la tenue du concile, le quatrième jour de novembre, comme le Pape, l'empereur et la plupart des évêques étaient assemblés dans la grande église, l'archevêque Gérard de Ravenne exposa publiquement le triste état du royaume de Jérusalem, exhortant toutes sortes de personnes à le secourir pour la rémission de leurs péchés. Le roi Baudouin IV sentait son mal s'accroître de jour en jour; il avait perdu la vue, la corruption de la lèpre lui ôtait l'usage des pieds et des mains, et de plus il fut attaqué d'une grosse fièvre à Nazareth. Il ne pouvait toutefois se résoudre à quitter la couronne; mais, en présence des seigneurs, de la reine sa mère et du patriarche, il établit régent du royaume Gui de Lusignan, comte de Joppé et d'Ascalon, se réservant la dignité royale, et une pension de dix mille écus d'or; mais, quelque temps après, le roi, connaissant l'incapacité de ce jeune seigneur et d'ailleurs mal satisfait de lui, retira le pouvoir qu'il lui avait donné, et, pour lui ôter même l'espérance de la succession à sa couronne, il fit couronner solennellement Baudouin, son neveu, fils de Sibylle et du marquis de Montferrat, son premier mari, quoique ce ne fût qu'un enfant qui avait à peine cinq ans. Il fut couronné le 20me de novembre 1181, et les plus sages n'approuvèrent cette action qu'en tant qu'elle ôtait l'autorité à Gui de Lusignan; car le royaume demeurait toujours sans gouvernement, par la maladie du premier roi et le bas âge du second. Gui de Lusignan s'enferma dans Ascalon, et refusa ouvertement d'obéir au roi, son beau-frère, qui donna la régence du royaume au comte de Tripoli.

Alors ce pauvre roi, voyant les progrès de Saladin et en craignant de plus grands, envoya en Occident Héraclius, patriarche de Jérusalem, Arnaud, maître des Templiers, et Roger, maître des Hospitaliers. Ils arrivèrent heureusement à Brindes, et se rendirent à Vérone, où ils apprirent qu'étaient ensemble le Pape et l'empereur. Ils sollicitèrent vivement l'un et l'autre de procurer une expédition contre les infidèles d'au delà des mers, assurant que le sépulcre du Seigneur et toutes les églises étaient dans le plus grand péril, à cause

de la puissance toujours croissante de Saladin. L'empereur, avec beaucoup de bonté, opina pour qu'on acquiesçât à leur demande, et promit de concerter l'expédition avec les princes, dès qu'il serait de retour en Allemagne ; de telle sorte qu'à partir de la fête de Noël, qui était proche, ceux qui voudraient en être pussent s'y préparer pendant l'année. C'est ce que nous apprend un témoin oculaire, l'archevêque Adalbert de Prague, dans la lettre déjà mentionnée [1].

Le pape Honorius, de son côté, donna aux trois envoyés d'Orient des lettres de recommandation pour les rois de France et d'Angleterre. Le maître des Templiers mourut à Vérone : le patriarche et le maître de l'Hôpital passèrent en France, et arrivèrent à Paris le 16me de janvier 1185. Maurice de Sully, évêque de Paris, les reçut en procession avec le clergé et le peuple ; et, le lendemain, le patriarche célébra la messe dans Notre-Dame, et y prêcha. Le roi Philippe-Auguste, ayant appris l'arrivée des ambassadeurs, quitta toutes ses autres affaires pour venir promptement les trouver. Il les reçut avec honneur, leur donna le baiser de paix, et ordonna à ses préposés et à ses intendants de les défrayer partout sur ses terres. Ils lui présentèrent les clefs de la ville de Jérusalem et du saint sépulcre ; et quand ils eurent expliqué le sujet de leur voyage, le roi assembla à Paris un concile général des évêques et des seigneurs ; et, par leur conseil, il ordonna à tous les prélats d'exhorter ses sujets, par de fréquentes prédications, à faire le voyage de Jérusalem pour la défense de la foi ; mais on ne lui conseilla pas d'y aller en personne, parce qu'il n'avait pas encore d'enfants. Il y envoya seulement, à ses dépens, de braves chevaliers avec une grande multitude de gens de pied.

Les deux ambassadeurs de Jérusalem passèrent promptement en Angleterre, et y arrivèrent vers le commencement de février 1185. Le roi Henri les reçut à Réding. Ils se jetèrent à ses pieds, et lui présentèrent la bannière royale, avec les clefs du saint sépulcre, de la tour de David et de la ville de Jérusalem. Ils le saluèrent de la part du roi Baudouin, des seigneurs et de tout le peuple de son royaume, et lui exposèrent avec larmes le sujet de leur voyage. Ils lui rendirent aussi une lettre du pape Lucius, qui représentait l'état déplorable où la terre sainte se trouvait réduite par les victoires de Saladin et la maladie du roi de Jérusalem, recommandait au roi d'Angleterre le patriarche et le maître de l'Hôpital, et le faisait souvenir de la promesse qu'il avait faite de donner du secours à la terre sainte. C'est quand

[1] Mansi, *Concil.*, t. 22, p. 490 et 491. Guill. de Tyr, l. 22 et 23. Radulph. de Diceto.

il reçut l'absolution du meurtre de saint Thomas de Cantorbéri. Le roi répondit que, Dieu aidant, la chose irait bien, et donna terme aux ambassadeurs, pour apprendre sa résolution, au premier dimanche de carême, qui, cette année 1185, était le 10me de mars.

En ce jour se trouvèrent à Londres le roi Henri, le patriarche Héraclius, les évêques, les abbés, les comtes et les barons d'Angleterre ; Guillaume, roi d'Écosse, avec David, son frère, et les seigneurs du pays. Huit jours après, on délibéra sur la proposition des ambassadeurs. On mit en question lequel était le plus à propos, que le roi allât en personne au secours de Jérusalem, ou qu'il demeurât en Angleterre, dont il avait reçu la couronne à la face de l'Église. Quelques-uns insistaient sur le serment qu'il avait fait à son sacre, et soutenaient qu'il était plus obligé à maintenir la paix dans son royaume et à le défendre contre les insultes des étrangers, qu'à marcher en personne à la défense de l'Orient; car, en quittant l'Angleterre, il avait beaucoup à craindre de la part des Français et de la part des princes ses enfants. Le roi Henri se rendit à ces avis, et répondit au patriarche de Jérusalem qu'il n'irait point, mais qu'il aiderait de son argent ceux qui voudraient y aller. Le patriarche, peu satisfait de cette réponse, dit : Vous ne faites rien, seigneur : nous cherchons un prince, et non de l'argent ; on nous en envoie de tous les pays, mais nous demandons un homme. En quoi le patriarche disait très-vrai : c'est un homme qui manquait en Palestine ; lui-même, comme nous l'avons vu, n'était pas l'homme qu'il fallait. Il insistait donc pour que le roi envoyât au moins un de ses fils. Mais le roi répondit qu'il ne pouvait les engager à ce voyage en leur absence. Le patriarche, frustré de son espérance, le menaça que Dieu l'abandonnerait, et s'emporta jusqu'à lui reprocher ses infidélités envers le roi de France et la mort de saint Thomas de Cantorbéri. Et, comme il voyait le roi fort irrité de ce discours, il lui tendit le cou, en disant : Faites de moi ce que vous avez fait de mon frère Thomas ; j'aime mieux que vous me fassiez mourir en Angleterre, que les Sarrasins en Syrie, puisque vous êtes pire qu'un Sarrasin. La querelle s'apaisa cependant, et tout le monde fut d'avis que le roi irait consulter le roi Philippe de France, son seigneur suzerain [1].

Le roi Henri, le patriarche Héraclius et le maître de l'Hôpital passèrent donc en Normandie, et célébrèrent à Rouen la fête de Pâques, qui, cette année 1185, fut le 21me d'avril. Le roi de France, ayant appris l'arrivée du roi d'Angleterre, vint en diligence le trouver à Vaudreuil, près de Rouen, où ils conférèrent pendant trois jours, et

[1] Roger Hoveden. Radulph. de Diceto. Girald. Brompton. Baron., an. 1185.

promirent d'envoyer à la terre sainte un grand secours, tant d'hommes que d'argent. Comme le roi d'Angleterre avait permis à tous ses sujets de se croiser en cette occasion, il y eut plusieurs prélats et plusieurs seigneurs qui le firent. Les plus remarquables entre les prélats furent les deux nouveaux archevêques Baudouin de Cantorbéri et Gautier de Rouen. Mais ils ne se pressèrent pas de partir, et le patriarche de Jérusalem retourna en Palestine, sans rapporter grand effet de son voyage.

Le roi de Jérusalem, Baudouin IV, mourut de la lèpre la même année 1185, laissant pour successeur, son neveu Baudouin V, âgé de neuf ans, qui mourut l'année suivante 1186. Le bon pape Lucius III mourut, de son côté, à Vérone, le 24me de novembre 1185. Le lendemain, jour de son enterrement, il eut pour successeur le cardinal Hubert Crivelli, archevêque de Milan, où il était né, et qui fut élu d'une voix unanime par tous les cardinaux. Il prit le nom d'Urbain III. Il fit part de son élection à tous les évêques et prélats de la chrétienté, par une lettre datée de Vérone, le 12me de janvier 1186.

L'empereur Frédéric reçut avec bienveillance les lettres pacifiques du nouveau Pape, et promit de protéger les domaines de l'Église. Mais ses actions ne répondirent guère à ses paroles. Il sembla même revenir à sa vieille prétention d'être le seul maître du monde, et de faire servir l'Église à ce but de son ambition. Il maria le roi Henri, son fils, avec Constance, fille posthume de Roger, roi de Sicile, et tante de Guillaume II, qui régnait alors. Elle avait plus de trente-un ans, et Henri n'était que dans sa vingt-unième année. Comme le royaume de Sicile était un fief de l'Église romaine et que le Pape en était seigneur suzerain, ce mariage ne devait pas se faire sans son assentiment. Non-seulement il se fit sans le Pape, mais contre le Pape et contre l'Église. Comme la princesse Constance était l'unique héritière du roi Guillaume de Sicile, qui n'avait point d'enfants, ce royaume courait grand risque d'être réuni à l'Empire. Cette concentration de puissance menaçait tout à la fois et la liberté de l'Italie et la liberté de l'Église, de la part d'une dynastie qui jusqu'alors avait compris et respecté assez peu l'une et l'autre. On en vit bientôt des signes non équivoques. L'empereur Frédéric, dans la célébration du mariage, fit couronner son fils comme roi de Lombardie, à Milan, dans l'église de Saint-Ambroise, le 27me de janvier 1186. Comme le Pape était encore archevêque de Milan, c'était à lui de couronner le jeune roi, ou du moins de désigner quelqu'un pour le faire à sa place. Sans qu'on l'eût même consulté, Frédéric fut couronné par l'archevêque de Vienne, le roi Henri par le patriarche d'Aquilée, et la reine Constance par un évêque allemand. Pour punir ces prélats

de leur oubli des règles et des convenances, le Pape les suspendit de leurs fonctions.

L'empereur Frédéric se permit quelque chose de plus significatif encore. Depuis son couronnement à Milan, il fit prendre à son fils le titre de césar ou d'empereur ; ce qui était une innovation capitale dans la constitution de la chrétienté et dans les rapports de l'Église romaine avec l'empire d'Occident et même les autres empires ou royaumes. Les empereurs d'Occident, nous l'avons vu dans le cours de cette histoire, étaient les défenseurs titulaires de l'Église romaine contre les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les séditieux. Défendre l'Église romaine, voilà ce qu'ils promettaient avec serment à leur sacre. D'après cela, il était naturel que le chef de l'Église romaine, le Pape, choisît celui des princes chrétiens qu'elle devait avoir pour protecteur. Cette réflexion, l'historien Glaber, ainsi que nous l'avons vu, la faisait déjà dans le onzième siècle. Il est un décret, dit-il, qui paraît très-convenable et très-raisonnable, excellent surtout pour maintenir la paix, à savoir : Aucun prince ne se permettra de porter prématurément le sceptre de l'empire romain, ni ne pourra être ou s'appeler empereur, sinon celui que le Pape de l'Église romaine aura choisi pour la probité de ses mœurs, comme propre à la république, et auquel il aura donné l'insigne de l'Empire [1].

Lors donc que, contrairement à cette ancienne constitution de la chrétienté et à l'autorité du chef de l'Église universelle, l'empereur Frédéric, de sa seule autorité, déclare son fils empereur, n'était-ce pas annoncer à l'Empire et à l'Église que l'empereur d'Allemagne était au-dessus des constitutions et des lois, qu'il était lui seul la loi unique et vivante ? N'était-ce pas annoncer à l'Église que, désormais, elle aurait en lui non plus un défenseur, mais un maître et un tyran? N'était-ce pas annoncer à la terre entière que le Pontife romain, au lieu d'être le père commun, le pasteur universel, le médiateur impartial des peuples et des rois, ne serait plus que le premier chapelain de l'empereur teutonique ? En un mot, n'était-ce pas déclarer à l'Église de Dieu une guerre plus funeste que celle que lui faisaient les Mahométans ? Car c'était l'attaquer au dedans et dans son essence même.

Le pape Urbain III et l'empereur Frédéric eurent plusieurs conférences touchant les affaires que le pape Lucius avait laissées indécises. Mais, dans les dispositions où était l'empereur, ces conférences pouvaient difficilement aplanir les difficultés. Le pape Urbain, zélé pour les droits de l'Église, comme il le devait en conscience, se plai-

[1] Glab., l. 1, sub fin.

gnait que ce prince s'était emparé injustement des biens que la princesse Mathilde avait donnés à l'Église romaine; qu'il prenait les dépouilles des évêques morts, en sorte que leurs successeurs, trouvant les églises dénuées de tout, étaient réduits à faire des extorsions injustes; enfin, que l'empereur avait dissipé plusieurs monastères de filles, dont il avait pris les revenus, sous prétexte de la conduite déréglée des abbesses, sans en mettre à leur place de plus régulières. L'empereur, de son côté, s'irrita fort de ce que le Pape, soutenant Volmar, élu archevêque de Trèves, l'ordonna prêtre-cardinal, le dernier de mai de cette année 1186, et le lendemain le sacra archevêque. L'empereur soutenait Rodolphe, compétiteur de Volmar.

Le roi Henri, que son père avait annoncé au Pape comme un protecteur spécial de l'Église romaine, ne contribua pas peu, par ses violences, à fomenter la division entre le Pape et l'empereur, son père. Car, étant encore en Lombardie, il fit venir un évêque, et lui demanda de qui il avait reçu l'investiture. Du Pape, répondit l'évêque. Le jeune roi lui fit trois fois la même question, et l'évêque ajouta : Seigneur, je ne possède ni régales, ni officiers, ni cours royales : c'est pourquoi j'ai reçu du Pape le diocèse que je gouverne. Alors le roi le fit battre à coups de poing par ses gens, et traîner dans la boue. Une autre fois, ayant rencontré un serviteur du pape Urbain, qui portait une grande somme d'argent, il la lui ôta et lui fit couper le nez. Il faut avouer que c'étaient de singuliers protecteurs de l'Église que ces rois teutons.

Excédé de ces avanies et de plusieurs autres, le pape Urbain III cita l'empereur, menaçant de l'excommunier. Il avait pour lui plusieurs des principaux évêques d'Allemagne, savoir : Philippe, archevêque de Cologne, fort mécontent de ce qu'après la mort des évêques on confisquait tous leurs meubles; Conrad de Mayence, Volmar de Trèves et douze évêques, dont le principal était Bertold de Metz.

L'empereur Frédéric, étant de retour en Allemagne et voyant le Pape résolu à le pousser, ferma tous les passages des Alpes et des pays voisins, pour empêcher que personne n'allât à la cour de Rome, ce qui obligea le Pape à établir son légat en Allemagne, Philippe, archevêque de Cologne. L'empereur fit venir ce prélat et lui demanda s'il lui serait fidèle. Le prélat répondit : Seigneur, vous n'en devez point douter, vous m'avez éprouvé assez souvent. Toutefois, pour vous parler au nom de tous les évêques, si vous vouliez nous traiter un peu plus doucement, nous vous serions plus dévoués. Le Pape croit se plaindre avec raison, de ce qu'après la mort des évêques on dépouille les églises, on enlève tous les meubles et les revenus de l'année courante, en sorte que le successeur ne trouve

rien. Si vous voulez nous faire justice sur ce point, nous serons les médiateurs entre vous et le Pape ; sinon, nous ne pouvons abandonner la vérité.

Dans une diète subséquente, mais où n'assista point l'archevêque Philippe de Cologne, l'empereur déduisit aux évêques tous ses griefs contre le Pape, et leur demanda leur avis sur ce sujet. Alors Conrad, archevêque de Mayence, se leva et dit : Cette affaire est importante, et il ne nous appartient pas de terminer ce différend. Je suis d'avis que nous écrivions au Pape, pour l'exhorter à faire la paix et à vous rendre justice. Ce conseil fut suivi, et on écrivit une lettre au nom de tous les évêques d'Allemagne, où ils exposent tous les griefs que l'empereur avait articulés, et finissent par prier instamment le Pape de satisfaire à ces plaintes et de prendre confiance aux députés qu'ils lui envoient [1].

Nous avons du pape Urbain III deux lettres sur cette affaire : l'une à l'empereur, l'autre à l'archevêque. Dans celle à l'empereur, qu'il appelle son très-cher fils, il rappelle avec quelle bienveillance le prince avait reçu ses premières lettres, et promis que son fils serait le défenseur spécial de l'Église romaine ; il montre par les faits combien peu la suite avait répondu à ces beaux commencements ; il répond aux plaintes de l'empereur avec beaucoup de modération et de supériorité. Par exemple, l'empereur s'était plaint que le Pape eût encouragé les Crémonais dans leur résistance. Nous nous en étonnons d'autant plus, dit le Pontife, que nous nous attendions à des actions de grâces. Les Crémonais sont venus nous trouver plusieurs fois, nous suppliant humblement de vouloir bien les recevoir sous la protection du Siége apostolique. Quoique nous pussions le faire en sûreté de conscience, puisque nous devons la faveur apostolique à tous ceux qui l'implorent dévotement, nous n'avons cependant pas admis leur demande, de peur qu'ils ne devinssent, envers Votre Excellence, plus insolents par notre faveur. Tout ce que nous avons recommandé à l'évêque de Crémone, c'est de travailler de tous ses soins au rétablissement de la concorde. Le Pape répond de même aux autres griefs. Cette lettre, dont il ne paraît pas que nous ayons la fin, ne porte aucune trace d'animosité, mais est tout à fait calme et modérée. La lettre à l'archevêque de Magdebourg est dans le même sens et du même ton. Le Pape l'y engage à profiter de l'occasion pour se porter médiateur de la paix [2].

Quant à l'issue de cette affaire, Arnold de Lubeck dit que le Pape, résolu d'excommunier l'empereur après les citations légitimes, alla

[1] Apud Radulph. de Diceto. — [2] Apud Mansi, *Concil.*, t. 22, p. 504-506.

de Vérone à Ferrare, où il fut prévenu par la mort. Deux autres historiens, le chronographe Saxon et Gervais de Tibérie, assurent positivement qu'un concordat fut négocié et signé entre l'empereur et le Pape, depuis que ce dernier fut venu à Ferrare [1], où il mourut le 19me d'octobre 1187. La cause de sa mort fut la douleur que lui causèrent les tristes nouvelles d'Orient.

Après la mort de Baudouin V, en 1186, Gui de Lusignan se fit couronner roi de Jérusalem par le crédit de sa femme Sibylle, héritière du royaume ; et, poussant son ressentiment contre Raymond, comte de Tripoli, il voulut lui faire rendre compte de l'administration des finances pendant sa régence : de quoi le comte, irrité, fit un traité particulier avec Saladin et se mit sous sa protection.

Quelque temps auparavant, Renaud de Châtillon, seigneur de Carac, continuant ses courses contre les Musulmans, enleva une grande caravane qui passait d'Égypte en Arabie, et fit mettre aux fers tous les passagers, sans avoir égard à la trêve qui subsistait alors. Saladin, l'ayant appris, envoya demander la liberté de ces prisonniers, menaçant de traiter de même les Chrétiens qui passeraient sur ses terres. Renaud, suivant la coutume des Templiers, dont sa place était pleine, refusa de rendre les prisonniers, et s'emporta jusqu'à dire mille indignités contre Mahomet. Ce qui mit Saladin en telle colère, que, prenant Dieu à témoin de la perfidie de ses ennemis, il jura sur-le-champ de leur faire la guerre de tout son pouvoir, déclara la trêve rompue, et fit vœu de tuer Renaud de sa main. Saladin était alors maître de l'Égypte, de l'Arabie, de la Syrie et de la Mésopotamie, et les places qui restaient aux Chrétiens se trouvaient enfermées dans ses États.

Saladin entra donc sur les terres des Chrétiens en 1187, avec une armée de plus de cinquante mille hommes. Une division, commandée par un de ses fils, approchait de Nazareth, lorsque tout le peuple des campagnes accourut à la ville en criant : Voilà les Turcs ! voilà les Turcs ! Des crieurs publics parcouraient la cité en criant à haute voix : Hommes de Nazareth, armez-vous pour défendre la ville du vrai Nazaréen. Les Templiers et les Hospitaliers qui purent être avertis du danger accoururent, couverts de leurs armes et prêts au combat.

Il se rassembla ainsi jusqu'à cent trente chevaliers, auxquels se réunirent trois ou quatre cents hommes de pied. Cette troupe intrépide n'hésita point à marcher au-devant des cavaliers turcs, dont le nombre s'élevait à sept mille. Les soldats de la croix se précipi-

[1] Muratori, *Annali d'Italia*, an. 1187.

tèrent les premiers au combat. Les chroniques du temps, en célébrant la bravoure des chevaliers chrétiens, ont raconté des prodiges qu'on a peine à croire : elles s'arrêtent surtout à nous décrire la mort glorieuse de Jacques de Maillé, maréchal du Temple. Cet indomptable défenseur du Christ, monté sur un cheval blanc, restait seul debout, et combattait parmi des monceaux de morts. Quoiqu'il fût assailli de toutes parts, il refusait de se rendre. Le cheval qu'il montait, épuisé de fatigue, s'abattit et l'entraîna dans sa chute. Aussitôt l'intrépide chevalier se relève, et, la lance à la main, couvert de sang et de poussière, tout hérissé de flèches, se précipite dans les rangs ennemis; enfin il tombe percé de coups et combat encore. Les Musulmans le prirent pour saint Georges, que les Chrétiens croyaient voir descendre du ciel au milieu de leurs batailles. Après sa mort, les Turcs s'approchèrent avec respect de son corps meurtri de mille blessures; ils essuyaient son sang ; se partageaient les lambeaux de ses habits et les débris de ses armes, comme un talisman pour se donner de la bravoure [1].

Le grand maître du Temple et deux de ses chevaliers échappèrent seuls au carnage. Ce combat eut lieu le premier jour de mai. Tous les Chrétiens furent dans l'affliction. Le roi de Jérusalem, qui avait le projet de faire la guerre au comte de Tripoli, ne songea plus qu'à s'en rapprocher, et sentit le besoin d'agir par ses conseils; de son côté, Raymond jura d'oublier ses propres injures, et se rendit à Jérusalem. Gui de Lusignan vint au-devant de lui, et le reçut avec les témoignages d'une sincère affection. Les deux princes s'embrassèrent à la vue de tout le peuple, et promirent de combattre ensemble, jusqu'à la mort, pour l'héritage du Christ.

L'armée de Saladin augmentait sans cesse ; elle était de quatre-vingt mille hommes quand il entra dans Tibériade et assiégea la citadelle où s'était réfugiée la comtesse de Tripoli. L'armée chrétienne, réunie en Galilée, dans la plaine de Séphoris, pour secourir la place, était de cinquante mille hommes; pour faire ce nombre, on avait dégarni toutes les places fortes. Le comte de Tripoli, à qui appartenait Tibériade, disait qu'il valait mieux laisser perdre cette ville que d'exposer l'armée chrétienne, unique espoir du royaume, à périr dans l'aride désert qui séparait Tibériade de Séphoris. Bientôt les Musulmans, en sortant de Tibériade, étant obligés de traverser eux-même d'arides déserts, l'armée chrétienne, pourvue de vivres et d'eau, pourrait les attaquer avec avantage, sans s'exposer elle-même à une ruine totale. Ce conseil, combattu par d'autres, fut approuvé

[1] Michaud, *Croisad.*, t. 2.

par le roi de Jérusalem, Gui de Lusignan. Mais, pendant la nuit, sur les instances particulières que lui fit le maître du Temple, qui accusait le comte de trahison, il changea d'avis et donna ordre de marcher en avant. C'était le 3 de juillet 1187. Arrivé à trois milles de Tibériade, l'armée rencontra les Sarrasins, et commença à souffrir de la soif et de la chaleur. Comme il fallait franchir des défilés étroits et des lieux couverts de rochers pour arriver à la mer de Galilée, le comte de Tripoli, qui commandait l'avant-garde, fit dire au roi de se hâter, afin de pouvoir atteindre les bords du lac. Lusignan répondit qu'il allait suivre le comte. Cependant les Turcs se précipitèrent tout à coup sur les derrières de l'armée, de telle manière que les Templiers et les Hospitaliers, qui formaient l'arrière-garde, en furent ébranlés. Alors le roi, n'osant plus avancer et ne sachant plus que faire, donna l'ordre de planter les tentes. On l'entendit en même temps s'écrier : Hélas ! hélas ! tout est fini pour nous ; nous sommes tous morts, et le royaume est perdu ! On lui obéit avec désespoir. Ce fut une nuit affreuse. Les Turcs mirent le feu à la plaine, couverte d'herbes sèches et de bruyères ; les Chrétiens furent toute la nuit tourmentés par la flamme et la fumée, par une nuée de flèches, par la faim et la soif.

Le lendemain, au lever du jour, Saladin sortit de Tibériade, et vint offrir le combat à l'armée chrétienne. L'important pour celle-ci était de traverser les défilés et de se rapprocher du lac, où l'on trouverait de l'eau, avec de la place pour combattre à l'épée. Quand tous les corps furent rangés en bataille, les fantassins, au lieu de soutenir les cavaliers, se retirèrent sur une colline, disant qu'ils étaient accablés par la soif et n'avaient plus la force de combattre. Les frères du Temple et de l'Hôpital et tous ceux de l'arrière-garde se battirent vigoureusement ; mais, accablés par la multitude des Sarrasins, qui croissait d'heure en heure, ils appelaient le roi à leur secours. Mais le roi, voyant que les gens de pied ne voulaient pas revenir, et que lui-même, par là, restait sans défense contre les archers turcs, fit de nouveau déployer les tentes pour arrêter, s'il se pouvait, les charges impétueuses de l'ennemi. Les bataillons quittèrent leurs rangs et revinrent autour de la vraie croix, confondus et mêlés ensemble. Lorsque le comte de Tripoli s'aperçut que le roi, les Templiers, les Hospitaliers et toute l'armée chrétienne ne présentaient plus qu'une multitude confuse ; lorsqu'il reconnut qu'une nuée de Barbares se portaient de tous les côtés et qu'il se trouvait séparé des autres corps, il s'ouvrit un chemin à travers les rangs ennemis, et se retira avec son avant-garde. De moment en moment il arrivait des milliers de Sarrasins qui accablaient les Chrétiens avec leurs flèches. L'évêque

d'Acre ou d'Accon, qui portait la croix du Sauveur, reçut une blessure mortelle, et laissa le bois sacré à l'évêque de Lydda. Alors les gens de pied, qui avaient fui sur la colline, virent s'avancer contre eux les Sarrasins, et furent tous tués ou faits prisonniers. Balian de Naplouse et ceux qui purent échapper à la mort passèrent, pour s'enfuir, sur un pont de cadavres. Toute l'armée des Turcs accourut au lieu où se trouvaient le bois de la vraie croix et le roi de Jérusalem. La croix fut prise avec l'évêque de Lydda et tous ceux qui la défendaient; le roi, son frère, Geoffroi de Lusignan, et le marquis de Montferrat, tombèrent entre les mains de l'ennemi; tous les Templiers et Hospitaliers furent tués ou faits prisonniers. Ainsi Dieu humilia son peuple, et versa sur lui jusqu'à la lie le calice de sa colère.

Tel est le récit abrégé d'un pèlerin, Raoul Gogueshale, qui assistait à cette bataille, et fut témoin des derniers malheurs du peuple chrétien. Sa narration est confirmée par celle des auteurs arabes.

Saladin fit dresser au milieu de son camp une tente où il reçut le roi de Jérusalem et les principaux chefs de l'armée chrétienne, que la victoire venait de mettre entre ses mains. Il traita le roi avec bonté, et lui fit servir une boisson rafraîchie dans la neige. Comme le monarque, après avoir bu, présentait la coupe à Renaud de Châtillon, qui se trouvait près de lui, le sultan l'arrêta et lui dit : Ce traître ne doit point boire en ma présence, car je ne veux pas lui faire grâce. S'adressant ensuite à Renaud, il lui fit les reproches les plus sanglants sur la violation des traités, et le menaça de la mort, s'il n'embrassait la religion du prophète qu'il avait outragé. Renaud répondit avec fermeté qu'il voulait mourir Chrétien, et ne témoigna que du mépris, tant pour les offres avantageuses que lui faisait le sultan, que pour les tourments dont il le menaçait. Alors Saladin, se levant en colère, le frappa de son sabre. Des soldats musulmans, au signal de leur maître, se jetèrent sur le prisonnier désarmé, et la tête du martyr alla tomber aux pieds du roi de Jérusalem.

Le lendemain, le sultan fit amener les chevaliers du Temple et de Saint-Jean, qui se trouvaient au nombre des prisonniers, et dit, en les voyant passer devant lui : Je veux délivrer la terre de ces deux races immondes. Il fit grâce au grand maître des Templiers, sans doute parce que ses conseils imprudents avaient livré l'armée chrétienne aux coups des Musulmans. Un grand nombre d'émirs, de docteurs de la loi entouraient le trône de Saladin ; le sultan permit à chacun d'eux de tuer un chevalier chrétien. Quelques-uns s'y refusèrent ; mais les autres massacrèrent sans pitié des chevaliers couverts de chaînes, tandis que Saladin, assis sur son trône, applaudissait à cette horrible exécution. Les chevaliers reçurent avec joie la

palme du martyre ; la plupart des prisonniers désiraient la mort ; plusieurs d'entre eux, quoiqu'ils n'appartinssent point aux ordres militaires, criaient à haute voix qu'ils étaient Hospitaliers ou Templiers ; et, comme s'ils eussent craint de manquer de bourreaux, on les voyait se presser à l'envi les uns des autres, pour tomber les premiers sous le glaive des infidèles [1].

Saladin s'occupa ensuite de mettre à profit sa victoire. Maître de la citadelle de Tibériade, il envoya la femme de Raymond à Tripoli, et bientôt la ville de Ptolémaïs le vit devant ses remparts. Cette ville, pleine de marchands, ne résista que deux jours. La terreur qui précédait son armée ouvrit au sultan les portes de Naplouse, de Jéricho, de Ramla et d'un grand nombre d'autres villes qui restaient presque sans habitants. Les villes de Césarée, d'Arsur, de Joppé, de Beyrouth eurent le sort de Ptolémaïs, et virent flotter sur leurs murailles les étendards jaunes de Saladin. Sur les rivages de la mer, les seules villes de Tyr, de Tripoli, d'Ascalon restaient encore aux Chrétiens.

Saladin attaqua la ville de Tyr. Il allait la prendre comme les autres, quand arriva un pèlerin qui l'en empêcha. C'était Conrad, fils de ce même marquis de Montferrat qui avait été fait prisonnier par Saladin à la bataille de Tibériade. Conrad s'était signalé dans les guerres d'Italie en faveur du Pape contre l'empereur Frédéric-Barberousse, son parent. Pour mériter tous les genres de gloire, il voulut aussi combattre les infidèles. Il prit la croix et s'embarqua pour la Syrie, en 1186, avec plusieurs chevaliers ; mais, ayant été poussé sur les rives du Bosphore, il fut accueilli à Constantinople par l'empereur Isaac l'Ange, et y dissipa une sédition qui menaçait le trône impérial, et tua, sur le champ de bataille, le chef des rebelles. La sœur de l'empereur et le titre de césar furent le prix de son courage et de ses services. Conrad, peu touché de tous ces honneurs, résolut d'aller en Palestine chercher de nouvelles aventures. Il fit équiper un vaisseau, abandonna sa femme et l'empereur grec et fit voile pour les côtes de Syrie. Il arriva dans le port de Tyr au moment où les habitants se disposaient à rendre la ville à Saladin. Conrad ranima leur courage, se mit à leur tête et les força, par ses prières et surtout par son exemple, à résister aux infidèles. Saladin lui promit de lui rendre son père et de lui donner de riches possessions en Syrie, s'il lui ouvrait les portes de Tyr. Il le menaça en même temps de faire placer le vieux marquis de Montferrat devant les rangs des Musulmans, et de l'exposer aux traits des assiégés. Conrad répondit avec fierté qu'il méprisait les présents des infidèles, que la vie de son

[1] Michaud, t. 2.

père lui était moins chère que la cause des Chrétiens. Il ajouta que rien n'arrêterait ses coups, et que, si les Musulmans étaient assez barbares pour faire mourir un vieillard qui s'était rendu sur sa parole, lui se ferait gloire de descendre d'un martyr. Commandée par un pareil héros, la ville se défendit avec opiniâtreté; et Saladin, obligé deux fois de lever le siége, finit par y renoncer. Quelque temps après, le brave Conrad obtint la liberté de son père, qui fut échangé contre un chef des Musulmans pris par les Tyriens.

Ascalon présentait à Saladin une conquête plus importante, en assurant ses communications avec l'Égypte. Cette ville fut assiégée par les Musulmans ; mais elle opposa d'abord à Saladin une résistance qu'il ne prévoyait point. Quand la brèche fut ouverte, le sultan leur fit proposer la paix ; les habitants renvoyèrent les députés sans les entendre. Le roi de Jérusalem, que Saladin conduisait avec lui en triomphe, engagea lui-même les défenseurs d'Ascalon à ne pas compromettre le sort de leurs familles et celui des Chrétiens par une défense inutile. Alors les principaux d'entre eux vinrent dans la tente du sultan : Ce n'est point pour nous, lui dirent-ils, que nous venons vous implorer, mais pour nos femmes et nos enfants. Que nous importe une vie périssable ? Nous désirons un bien plus solide, et c'est la mort qui doit nous le procurer. Dieu seul, maître des événements, vous a donné la victoire sur les malheureux Chrétiens; mais vous n'entrerez point dans Ascalon, si vous ne prenez pitié de nos familles et si vous ne promettez de rendre la liberté au roi de Jérusalem.

Telles furent les paroles de ces généreux Chrétiens. Certes, si la prospérité les avait amollis, on ne peut que bénir une adversité qui leur inspira de si héroïques sentiments ; car ils font plus d'honneur à la nature humaine que cent mille batailles gagnées. Saladin lui-même en fut touché, et accepta les conditions. Un pareil dévouement méritait de racheter un prince plus habile et plus digne de l'amour de ses sujets que Gui de Lusignan. Au reste, Saladin ne consentit à briser les fers du monarque captif qu'après le délai d'une année.

Après avoir pris Gaza et plusieurs forteresses du voisinage, Saladin rassembla son armée et marcha vers Jérusalem. Une reine en pleurs, les enfants des guerriers morts à la bataille de Tibériade, quelques soldats fugitifs, quelques pèlerins venus de l'Occident, étaient les seuls gardiens du saint sépulcre. Un grand nombre de familles chrétiennes, qui avaient quitté les provinces dévastées de la Palestine, remplissaient la capitale, et, bien loin d'apporter du secours, ne faisaient qu'augmenter le trouble et la consternation qui régnaient dans la ville.

Lorsque Saladin s'approcha de la cité sainte, il fit venir auprès de lui les principaux des habitants, et leur dit : Je sais, comme vous, que Jérusalem est la maison de Dieu ; je ne veux point la profaner par l'effusion du sang ; abandonnez ses murailles, et je vous livrerai une partie de mes trésors, je vous donnerai autant de terres que vous pourrez en cultiver. — Nous ne pouvons, lui répondirent-ils, vous céder une ville où notre Dieu est mort ; nous pouvons encore moins vous la vendre. — Saladin, irrité de leur refus, jura sur l'Alcoran de renverser les tours et les remparts de Jérusalem, et de venger la mort des Musulmans égorgés par les compagnons et les soldats de Godefroi de Bouillon.

Cependant les habitants, encouragés par le clergé, se préparaient à défendre la ville ; ils avaient choisi pour leur chef Baléan d'Ibelin, qui s'était trouvé à la bataille de Tibériade. Ce vieux guerrier, dont l'expérience et les vertus inspiraient la confiance et le respect, s'occupa de faire réparer les fortifications de la place et de former à la discipline les nouveaux défenseurs de Jérusalem. Comme il manquait d'officiers, il créa cinquante chevaliers parmi les bourgeois de la ville ; tous les Chrétiens en état de combattre prirent les armes et jurèrent de verser leur sang pour la cause de Jésus-Christ. On n'avait point d'argent pour payer les frais de la guerre, on convertit en monnaie le métal précieux qui couvrait la chapelle du saint sépulcre.

Les assiégés opposèrent d'abord une vive résistance, et firent de fréquentes sorties, dans lesquelles on les voyait tenir d'une main la lance ou l'épée, et de l'autre une pelle, avec laquelle ils jetaient de la poussière aux Musulmans. Beaucoup de Chrétiens trouvèrent dans ces combats une mort glorieuse.

Cependant les tours et les remparts, minés par les Musulmans, étaient prêts à s'écrouler au premier signal d'un assaut général. Alors la consternation s'empara des habitants, qui ne trouvèrent plus pour leur défense que des larmes et des prières. Les soldats couraient aux églises au lieu de voler aux armes ; la promesse de cent pièces d'or ne pouvait les retenir pendant une nuit sur les remparts menacés. Le clergé faisait des processions dans les rues pour invoquer la protection du ciel. Les uns se frappaient la poitrine avec des pierres ; les autres se déchiraient le corps avec des cilices, en criant : *Miséricorde !* On n'entendait que gémissements dans Jérusalem ; mais *notre sire Jésus-Christ*, dit une vieille chronique, *ne les voloit ouïr ; car la luxure et l'impureté qui en la Cisté estoient ne laissoient monter oraison ni prière devant Dieu.*

Au milieu du trouble et de l'agitation générale, on découvrit que les Chrétiens grecs, syriens et melchites, qui supportaient avec

peine l'autorité des Latins, avaient formé le complot de livrer Jérusalem aux Musulmans; cette découverte redoubla les alarmes, et détermina les principaux de la ville à demander une capitulation à Saladin. Accompagnés de Baléan d'Ibelin, ils vinrent proposer au sultan de lui rendre la place aux conditions qu'il avait lui-même imposées avant le siége; mais Saladin se rappela qu'il avait fait le serment de prendre la ville d'assaut et de passer au fil de l'épée tous les habitants. Il renvoya les députés sans leur donner aucune espérance. Baléan d'Ibelin revint plusieurs fois, renouvela ses supplications et ses prières, et trouva toujours Saladin inexorable. Une dernière fois, pour toute réponse, le sultan lui montra ses étendards qui flottaient déjà sur les murailles, et dit : Comment voulez-vous que j'accorde des conditions pour une ville prise?

Les Musulmans étaient effectivement sur les murailles de Jérusalem; mais ils furent repoussés. Alors Baléan dit à Saladin : Vous voyez que Jérusalem ne manque pas de défenseurs; si nous ne pouvons obtenir de vous aucune miséricorde, nous prendrons une résolution terrible, et les excès de notre désespoir vous rempliront d'épouvante. Ces temples et ces palais que vous voulez conquérir seront renversés de fond en comble; toutes nos richesses, qui excitent l'ambition et l'avidité des Sarrasins, deviendront la proie des flammes. Nous détruirons la mosquée d'Omar; la pierre mystérieuse de Jacob, objet de votre culte, sera brisée et mise en poussière. Jérusalem renferme cinq mille prisonniers musulmans; ils périront tous par le glaive. Nous égorgerons de nos propres mains nos femmes, nos enfants, et nous leur épargnerons ainsi la honte de devenir vos esclaves. Quand la ville sainte ne sera plus qu'un amas de ruines, un vaste tombeau, nous en sortirons le fer et la flamme à la main. Aucun de nous n'ira en paradis sans avoir envoyé en enfer dix Musulmans. Nous obtiendrons ainsi un trépas glorieux, et nous mourrons en appelant sur vous la malédiction du Dieu de Jérusalem.

Effrayé de ces menaces, Saladin invita les députés à revenir le jour suivant. Il consulta les docteurs de la loi musulmane, qui décidèrent qu'il pouvait accepter la capitulation proposée par les assiégés, sans violer son serment. Les conditions furent signées le lendemain, dans la tente du sultan. Ainsi Jérusalem retomba au pouvoir des infidèles, après avoir été quatre-vingt-huit ans sous la domination des Chrétiens. Le siége avait commencé le 20 septembre 1187, et la prise eut lieu treize jours après, et non vingt-trois, savoir : le 3 ocbre, le samedi, et non le vendredi. C'est ce que dit expressément un témoin oculaire, Raoul, abbé cistercien de Cogueshale, en Angleterre [1].

[1] Martène, *Veter. Script.*, t. 5, p. 572.

Le vainqueur accorda la vie aux habitants, et leur permit de racheter leur liberté. La rançon fut fixée à dix pièces d'or pour les hommes, à cinq pour les femmes, à deux pour les enfants. Ceux qui ne pouvaient se racheter devaient rester dans l'esclavage. Tous les guerriers qui se trouvaient à Jérusalem lors de la capitulation obtinrent la permission de se retirer à Tyr ou à Tripoli. Ces conditions parurent assez favorables à ceux qui avaient de quoi se racheter; mais le pauvre peuple, qui n'avait pas d'argent, et qui, pour cela, se voyait réduit à devenir l'esclave des infidèles, remplissait les rues de Jérusalem de cris lamentables et de plaintes; ils regrettaient de n'être pas morts au pied du saint sépulcre.

Enfin arriva le jour fatal où les Chrétiens devaient s'éloigner de Jérusalem. On ferma toutes les portes de la ville, excepté celle de David. Saladin, élevé sur un trône, vit passer devant lui un peuple désolé. Le patriarche, suivi du clergé, emportait tous les ornements de son église, l'argenterie du saint sépulcre, les lames d'or et d'argent dont il était couvert, et plus de deux cent mille écus d'or. La reine de Jérusalem, accompagnée des principaux barons et chevaliers, venait ensuite. Saladin respecta sa douleur, et lui adressa des paroles pleines de bonté. Cette princesse était suivie d'un grand nombre de femmes qui portaient leurs enfants dans leurs bras et qui faisaient entendre des cris déchirants. Leurs pères, leurs frères, leurs époux, leurs fils, avaient été tués ou faits prisonniers à la bataille de Tibériade. Saladin eut pitié d'elles; il rendit aux mères leurs enfants, aux épouses leurs maris, qui se trouvaient parmi les captifs. Plusieurs Chrétiens avaient abandonné leurs meubles et leurs effets les plus précieux, et portaient sur leurs épaules, les uns leurs parents affaiblis par l'âge, les autres leurs amis infirmes et malades. Touché de ce spectacle, Saladin récompensa par ses aumônes la vertu et la piété de ses ennemis; prenant pitié de toutes les infortunes, il permit aux Hospitaliers de rester dans la ville pour soigner les pèlerins et ceux que des maladies graves empêchaient de sortir de Jérusalem. Et, chose honorable pour le christianisme, cette générosité de Saladin est célébrée avec plus d'éclat par les auteurs chrétiens que par les historiens arabes.

Lorsque les Turcs avaient commencé le siége, Jérusalem renfermait plus de cent mille Chrétiens. La multitude de ceux qui s'y étaient réfugiés était si grande, que, ne trouvant plus de place dans les maisons, ils se logeaient dans les rues. Le plus grand nombre d'entre eux rachetèrent leur liberté. Baléan d'Ibelin, avec l'argent destiné aux dépenses du siége, donna trente mille pièces d'or pour la rançon de dix-huit mille pauvres. Melek-Adhel, frère de Saladin,

paya la rançon de deux mille captifs ; Saladin suivit son exemple, en brisant les fers d'une grande quantité de pauvres et d'orphelins. Cependant il resta encore dans l'esclavage seize mille Chrétiens, parmi lesquels se trouvaient quatre à cinq mille enfants en bas âge, qui ne sentaient point leur infortune, mais dont les fidèles déploraient d'autant plus le sort, que ces innocentes victimes de la guerre allaient être élevées dans l'impiété de Mahomet.

Généralement, dans cette triste circonstance, tout le monde se fit honneur, excepté l'indigne patriarche Héraclius. Dans des calamités semblables, saint Ambroise, saint Césaire, saint Jean l'Aumônier vendaient jusqu'aux calices des églises pour racheter les captifs. Avec les deux cent mille écus d'or qu'il emportait, que dis-je? avec la moitié de cette somme, Héraclius aurait pu racheter tout son pauvre peuple, particulièrement les petits enfants; mais non, après avoir corrompu son troupeau par le scandale de ses mœurs, par le scandale de sa concubine et de ses bâtards, il l'abandonne par avarice à l'esclavage et à la séduction des infidèles. Cependant, c'est dans ces lieux mêmes que le Sauveur a dit : Malheur à celui par qui le scandale arrive ! Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui pendît une meule de moulin au cou et qu'on le précipitât au fond de la mer [1] ; cependant, c'est à Jérusalem, c'est en parlant de sa ruine et de celle du monde, que le Sauveur a promulgué d'avance la sentence qu'il prononcera au dernier jour : Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel : car j'ai été nu, et vous ne m'avez point revêtu ; j'ai été sans asile, et vous ne m'avez point recueilli. En vérité, je vous le déclare, chaque fois que vous n'avez pas fait ceci à un des miens, c'est à moi-même que vous ne l'avez pas fait [2]. Ainsi donc, honte au dernier patriarche de Jérusalem, honte éternelle, non point au pasteur, mais au loup corrupteur et rapace ! Que ton argent périsse avec toi !

Aussitôt que les Chrétiens d'Occident furent sortis de Jérusalem, les Musulmans jetèrent de grands cris et donnèrent toutes les marques d'une extrême joie. Ils commencèrent par abattre les croix élevées par les premiers croisés en plusieurs quartiers de la ville. La plus remarquable était une grande croix de cuivre doré, posée sur le dôme de l'église des Templiers. En la voyant abattre, les Chrétiens d'Orient, Grecs, Syriens et Melchites, demeurés dans la ville, ne purent retenir leurs larmes. Saladin l'envoya depuis au calife de Bagdad, qui la reçut comme un hommage rendu au successeur du faux prophète; la fit traîner dans les rues, fouler aux pieds, couvrir de

[1] Matth., 18, 7. — [2] *Ibid.*, 25, 35.

boue, et enfin enterrer au lieu où l'on portait les immondices de la ville. Saladin fit briser les cloches de toutes les églises de Jérusalem. Quant à l'église patriarcale, qui avait été la grande mosquée bâtie à la place du temple de Salomon, après en avoir ôté toutes les marques du christianisme, il la fit laver d'eau de rose par dedans et par dehors, avant que d'y entrer, et y rétablit le service de sa religion le vendredi suivant. Il y fit placer une chaire magnifique, que Noureddin avait commencée autrefois dans Alep, et à laquelle ce prince travaillait souvent de ses mains, ayant fait vœu de la mettre dans l'église de Jérusalem, quand il en aurait chassé les Chrétiens, comme il espérait. Saladin exécuta donc ce vœu.

Toutes les autres églises furent aussi changées en mosquées, excepté celle du Saint-Sépulcre, que les Chrétiens de Syrie rachetèrent. Dans les autres, on contraignit les esclaves chrétiens à effacer les images et les peintures dont elles étaient ornées, à en laver les murailles et frotter le pavé par un pénible travail. Saladin rétablit à Jérusalem les colléges fondés autrefois par les califes et les sultans, ses prédécesseurs, et y fit recommencer les exercices publics de théologie et de jurisprudence musulmanes.

Quelques zélés Musulmans lui conseillèrent de ruiner l'église du Saint-Sépulcre et toutes les autres des lieux saints, par la raison qu'en les laissant on favoriserait l'idolâtrie des Chrétiens et l'injure qu'ils font au Messie en honorant les marques de sa passion; car les Musulmans croient que ce ne fut pas Jésus qui fut crucifié, mais Judas à sa place; ils ajoutaient qu'en ôtant aux Chrétiens cet objet de leur dévotion on leur ôterait le prétexte de leurs croisades. Mais d'autres, plus habiles, jugèrent plus convenable d'épargner ce monument religieux, parce que ce n'était pas l'église, mais le Calvaire et le tombeau qui excitaient la dévotion des Chrétiens, et que, lors même que la terre eût été jointe au ciel, les nations chrétiennes n'auraient pas cessé d'affluer à Jérusalem. Ils firent observer que quand le calife Omar, dans le premier siècle de l'islamisme, se rendit maître de la ville sainte, il permit aux Chrétiens d'y demeurer et respecta l'église du Saint-Sépulcre. Ils ajoutèrent que, les lieux saints étant ruinés, la ville de Jérusalem souffrirait un grand préjudice par la diminution ou la cessation des pèlerinages, d'où venait toute sa richesse; enfin, que cette injure qu'on voulait faire aux Chrétiens d'Occident ne serait pas moins sensible à ceux d'Orient, qu'elle pourrait exciter à la révolte et à se joindre aux autres pour l'intérêt commun de la religion. Saladin se rendit à ces raisons, et permit, comme auparavant, de visiter les saints lieux, pourvu que l'on y vînt sans armes et que l'on payât certains droits.

C'est ainsi que Jérusalem retomba sous la puissance des infidèles, après avoir été sous celle des Chrétiens d'Occident pendant quatre-vingt-huit ans. Ils furent les seuls qui en sortirent ; car les Chrétiens de Syrie, de Géorgie, d'Arménie et les Grecs continuèrent à y demeurer. La reine Sibylle et le patriarche Héraclius se retirèrent à Antioche, avec les Templiers, les Hospitaliers et quantité de peuple. Plusieurs autres se retirèrent à Tripoli, où le comte et ses gens leur ôtèrent ce que les Sarrasins leur avaient laissé ; de quoi une femme, dépouillée de tout, entra dans un tel désespoir que, n'ayant plus de quoi nourrir son enfant, elle le jeta à la mer. Le comte mourut peu de temps après, également détesté des Chrétiens et des Musulmans. Quelques-uns de ces Chrétiens, chassés de Jérusalem, passèrent à Alexandrie, où les Musulmans eux-mêmes eurent compassion d'eux ; et de là en Sicile, où le roi Guillaume le Bon prit le deuil et le cilice à la nouvelle de ces désastres. Il ne resta aux Latins, en Orient, que trois places considérables, Antioche, Tyr et Tripoli.

Le pape Urbain III venait de conclure avec l'empereur Frédéric une paix et un concordat qui paraissaient convenir à la gloire de Dieu et de l'Église romaine ; il venait de faire ses adieux aux habitants de Vérone, et se rendait à Ferrare, lorsqu'il apprit les fâcheuses nouvelles d'Orient, les désastres de la bataille de Tibériade, la perte inévitable, peut-être déjà consommée, de Jérusalem. Le bon Pape, qui déjà était accablé de vieillesse, tomba malade de douleur, et mourut le 19me d'octobre 1187, après avoir tenu le Saint-Siége un an et près de onze mois. Il fut enterré le lendemain dans l'église cathédrale de Ferrare ; et, le 21me du même mois, on élut Pape, d'une voix unanime, le cardinal Albert, natif de Bénévent et chancelier de l'Église romaine. Il fut nommé Grégoire VIII et sacré le dimanche 25me. Il était savant et éloquent, d'une vie pure et austère et d'un grand zèle ; mais il ne tint le Saint-Siége qu'environ deux mois.

Dans ce peu de temps, il fit tout ce qui fut possible pour animer les fidèles au recouvrement de la terre sainte, comme on le voit par une grande lettre donnée à Ferrare le 29me d'octobre, où il les exhorte à apaiser la colère de Dieu par la pénitence et les bonnes œuvres, et promet à ceux qui feront le voyage les mêmes grâces que ses prédécesseurs, c'est-à-dire l'indulgence plénière de leurs péchés et la protection de l'Église pour leurs biens temporels. Par une autre lettre de la même date, il marque en particulier la pénitence que l'on doit faire à ce sujet. Nous ordonnons, dit-il, par le conseil de nos frères, c'est-à-dire des cardinaux, et avec l'approbation de plusieurs évêques, que tous les fidèles, pendant cinq ans, jeûnent au moins les vendredis comme en carême, et que la messe ne se dise qu'à none.

Tous ceux qui se portent bien s'abstiendront de manger de la chair le mercredi et le samedi; pour nous et nos frères, nous nous en abstiendrons encore le lundi avec nos domestiques; et quiconque y manquera sera traité comme s'il avait rompu l'abstinence du carême [1]. Un auteur du temps, Roger de Hoveden, ajoute que les cardinaux promirent entre eux de renoncer à toutes les richesses et les délices; de ne plus recevoir aucuns présents de ceux qui avaient des affaires en cour de Rome; de ne point monter à cheval tant que la terre sainte serait au pouvoir des infidèles, mais de se croiser tous, les premiers, et d'aller, demandant l'aumône, à la tête des pèlerins [2].

Comme, selon les règles du droit, les commissions cessent par le décès du commettant, le pape Grégoire craignit que ceux qui avaient obtenu à grands frais des lettres du pape Urbain, pour faire juger les affaires sur les lieux, ne fussent obligés d'en obtenir de nouvelles. C'est pourquoi, deux jours après son sacre, il fit expédier une lettre adressée à tous les prélats de l'Église, pour valider toutes les commissions de cette nature, accordées par son prédécesseur trois mois avant sa mort [3].

Le même jour, 27me d'octobre, il écrivit une lettre à tous les évêques et prélats d'Allemagne, pour leur notifier son élection, leur recommander d'être toujours bien unis et fidèles à l'Église romaine, et d'exhorter son très-cher fils, l'empereur Frédéric, les princes et tout le peuple d'Allemagne à venir au secours de l'Église d'Orient. Cette lettre respire une humilité et une modestie toutes cordiales [4]. Quelque temps après, le nouveau Pape reçut de la part de l'empereur Frédéric et de son fils, le roi Henri, des ambassadeurs et des lettres, mais adressés au pape Urbain, son prédécesseur. Cette ambassade et ces lettres étaient dans un sens tout pacifique et pour consolider la bonne intelligence qui avait déjà commencé à se rétablir. Le pape Grégoire répondit dans le même sens, avec beaucoup de cordialité, aux deux princes, par deux lettres datées de Parme, le 29me de novembre. Cependant, dit-il à Frédéric, avant l'arrivée de vos lettres touchant notre promotion, nous n'avons pas jugé convenable de traiter de cette affaire avec vos ambassadeurs, pour n'avoir pas l'air de chercher la faveur impériale d'une manière qui ne convient point au sacerdoce. Dans sa lettre au roi Henri, il donne à ce jeune prince le titre d'empereur élu; c'était peut-être le moyen terme qu'on avait trouvé pour concilier et les droits de l'Église ro-

[1] Labbe, t. 10, et Mansi, t. 22. Greg. VIII, *epist.* 1 et 2. — [2] Roger Hoveden, p. 636. — [3] *Epist.* 3. — [4] Mansi, t. 22, p. 531-533.

maine et l'honneur de Frédéric, qui avait donné prématurément le titre d'empereur à son fils [1].

Il y avait une ancienne inimitié entre les Pisans et les Génois, dont les villes étaient alors très-riches et très-puissantes par terre et par mer. L'excellent pape Grégoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir ensemble pour le recouvrement de la terre sainte. Pour cet effet, il se rendit à Pise, où il fut reçu avec grand honneur, le neuvième jour de décembre. Y ayant fait venir les premiers d'entre les Génois, il parla aux uns et aux autres avec tant de sagesse, qu'ils commençaient à s'adoucir; et la paix était en bon chemin, quand ce Pontife, si digne de vivre longtemps, fut pris de la fièvre et mourut le 16me du même mois, n'ayant occupé le Saint-Siége qu'un mois et vingt-sept jours [2]. Trois jours après, c'est-à-dire le 19me de décembre 1187, on élut à Pise, pour lui succéder, Paul ou Paulin, Romain de naissance, cardinal-évêque de Palestrine, qui fut nommé Clément III, et couronné le lendemain dimanche, 28me de décembre. Il tint le Saint-Siége trois ans et trois mois.

Aussitôt après son couronnement, il envoya des députés aux Romains, ses compatriotes, pour établir avec eux une paix solide. L'occasion de la discorde était la ville de Tusculum, à dix milles ou trois lieues de Rome, appartenant au Pape, à laquelle les Romains faisaient une guerre implacable pour se la soumettre : ce qui causa une cruelle division entre eux et le Pape, depuis le temps d'Alexandre III. Les députés de Clément, étant arrivés à Rome, exhortèrent les Romains à le recevoir comme leur père et à se réunir à lui. Nous le souhaitons plus que lui, répondirent-ils, à condition toutefois qu'il nous aidera à réparer la perte et la honte que nous avons essuyées à l'occasion de la guerre de Tusculum, et qu'il fera marcher ses troupes, s'il est besoin, contre cette ville, en cas que nous ne puissions pas faire avec elle une paix honorable; enfin, qu'il nous la livrera, s'il en est un jour le maître, pour en disposer à notre volonté.

A ces conditions fut fait le traité, où le sénat et le peuple romains, adressant la parole au Pape, disent en substance : Nous vous rendons, dès à présent, le sénat, la ville et la monnaie. Nous vous rendons quitte l'église de Saint-Pierre et les autres, qui étaient engagées pour la guerre, à condition que vous céderez au sénat le tiers de la monnaie, sur quoi l'on déchargera tous les ans une partie de la somme pour laquelle les églises étaient engagées, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement acquittée, et dont les intérêts diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons fidélité tous les ans, nous et

[1] Mansi, t. 22, p. 533 et 534. — [2] Baron. et Pagi.

les sénateurs, nos successeurs; et vous donnerez aux sénateurs et à leurs officiers les distributions ordinaires, aussi bien qu'aux juges, aux avocats et aux scriniaires que vous aurez établis.

De quelque manière que Tusculum soit détruit, l'Église romaine y gardera tous ses domaines et mouvances; mais vous nous donnerez dans six mois tous les murs de la ville et de la forteresse, pour les détruire, sans que vous puissiez jamais les rétablir. Et si Tusculum ne tombe pas entre nos mains d'ici au 1er janvier, vous en excommunierez les habitants, et les contraindrez par vos vassaux de la Campanie et de la Romagne, avec notre secours, d'accomplir, touchant leur ville, ce qui a été dit. Moyennant ce que dessus, nous jurerons de vous donner sûreté, à vous, aux évêques, aux cardinaux, à toute votre cour, et à ceux qui y viendront, y séjourneront ou en retourneront, sauf les droits des Romains, qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appelez pour la défense du patrimoine de Saint-Pierre, ils iront, défrayés de votre part, comme leurs prédécesseurs avaient accoutumé de l'être. Ce sont les principales clauses de ce traité, qui porte la date du dernier mai 1188. Le pape Clément III était à Rome, dès le 13me de mars [1].

Avant que de partir de Pise, il exhorta le peuple assemblé dans la grande église à travailler au recouvrement de la terre sainte; et, pour les y conduire, il donna l'étendard de Saint-Pierre à leur archevêque Ubald, avec le titre de légat. Ce prélat partit à la mi-septembre de la même année 1188, avec une flotte de cinquante vaisseaux, passa l'hiver à Messine, et arriva à Tyr, le 6me d'avril de l'année suivante, où il aida le marquis Conrad de Montferrat à repousser les attaques de Saladin. Ce fut apparemment à Pise que le pape Clément ordonna des prières particulières par toute l'Église pour la paix, la délivrance de la terre sainte et des Chrétiens retenus captifs chez les Sarrasins.

Cependant les deux rois de France et d'Angleterre eurent une conférence près de Gisors, depuis la Saint-Hilaire, 13me de janvier, jusqu'à la Sainte-Agnès, qui est le 21, où assistèrent les évêques et les seigneurs des deux royaumes. Là se trouva Guillaume, archevêque de Tyr, le même qui, dix ans auparavant, était venu pour le concile de Latran. Prélat vertueux et éloquent, de plus légat du Pape, il parla si fortement en cette assemblée de la désolation de l'église d'Orient et des maux dont elle était menacée, que les deux rois, laissant là leurs différends, qui étaient le sujet de cette conférence, se réconcilièrent et reçurent la croix de sa main. Avec eux se

[1] Apud Baron., an. 1188, n. 22-26.

croisèrent Walter ou Gautier, archevêque de Rouen, et Richard de Cantorbéri, ou plutôt ils renouvelèrent le vœu qu'ils en avaient déjà fait. Les évêques de Beauvais et de Chartres se croisèrent aussi, avec Hugues III, duc de Bourgogne; Richard Cœur-de-lion, comte de Poitou, fils aîné du roi d'Angleterre; Philippe, comte de Flandre; Thibaut, comte de Blois, et plusieurs autres seigneurs. Pour se distinguer, le roi de France et ses sujets prirent la croix rouge; le roi d'Angleterre et les siens, la croix verte.

Ensuite le roi d'Angleterre vint au Mans, où il ordonna que chacun donnerait, pendant cette année 1188, la dîme de ses revenus et de ses meubles pour le secours de la terre sainte, excepté les armes, les chevaux et les habits des chevaliers; les chevaux, les livres, les habits et les chapelles des clercs, et les pierreries des uns et des autres. On publia des excommunications contre ceux qui ne payeraient pas cette décime. Pour faire la collecte en chaque paroisse, on établit des commissaires, entre lesquels étaient un Templier et un Hospitalier, un sergent du roi et un clerc de l'évêque. Les croisés étaient exempts de cette décime et recevaient celle de leurs vassaux; mais les bourgeois et les paysans qui se croisaient sans la permission de leurs seigneurs ne payaient pas moins la décime.

On défendit les jurements énormes, les dés ou autres jeux de hasard, les fourrures précieuses, l'écarlate et les habits découpés; de se faire servir à table plus de deux mets achetés, et de mener en voyage des femmes, sinon quelque lavandière à pied hors de soupçon. Celui qui, avant de se croiser, a engagé ses revenus, ne laissera pas de jouir du revenu de cette année, et la dette ne portera point d'intérêt pendant tout le voyage, depuis la croix prise. Tous les croisés pourront engager pour trois ans leurs revenus, même ecclésiastiques. Ceux qui mourront dans le voyage disposeront de l'argent qu'ils auront avec eux pour leurs domestiques, pour le secours de la terre sainte et pour les pauvres. C'est l'ordonnance que le roi d'Angleterre fit au Mans, de l'avis des prélats et des seigneurs.

Après avoir établi les commissaires pour recevoir la décime deçà la mer, il passa en Angleterre. Il tint, près de Northampton, une grande assemblée de prélats et de seigneurs, où il fit lire l'ordonnance faite au Mans. Baudouin, archevêque de Cantorbéri, et Gilbert, évêque de Rochester, son vicaire, prêchèrent la croisade, et plusieurs prirent la croix. Alors le roi envoya ses officiers par tous les comtés pour lever la décime; ce qui fut exécuté avec rigueur à l'égard des bourgeois, jusques à emprisonner ceux qui résistaient. On la leva même sur les Juifs; et le roi amassa par ce moyen des sommes immenses. Il envoya Hugues, évêque de Durham, pour faire

la même levée en Écosse, dont le roi offrit, pour s'en racheter, cinq mille marcs d'argent ; mais le roi d'Angleterre ne s'en contenta pas [1].

De son côté, le roi de France, Philippe-Auguste, tint à Paris une grande assemblée des prélats et des seigneurs de son royaume, le dimanche 27me de mars. On fit une ordonnance semblable à celle du roi d'Angleterre, portant que tous ceux qui n'étaient pas croisés donneraient cette année au moins la dîme de tous leurs meubles et de tous leurs revenus, excepté les trois ordres de Cîteaux, des chartreux et de Fontevrault, et les lépreux. On accorda aux croisés un répit pour le payement de leurs dettes, en donnant les sûretés qui sont spécifiées. La décime se lèvera avant les dettes. On nomma cette subvention la décime saladine [2].

Pierre de Blois écrivit sur ce sujet à Henri de Dreux, évêque d'Orléans, cousin germain du roi Philippe-Auguste, l'exhortant à remontrer à ce prince que les ecclésiastiques devaient être exempts de cette subvention. Il est temps, dit-il, de parler ; et vous ne devez pas suivre l'exemple des autres évêques, qui flattent votre roi. Si le respect vous retient, prenez avec vous quelques-uns de vos confrères qui soient poussés par l'esprit de Dieu, et parlez avec une force mêlée de douceur. Si le roi veut faire ce voyage, qu'il n'en prenne pas les frais sur les dépouilles des églises et des pauvres, mais sur ses revenus particuliers ou sur les dépouilles des ennemis, dont on devrait enrichir l'Église, au lieu de la piller elle-même, sous prétexte de la défendre. Le prince ne doit exiger des évêques et du clergé que des prières continuelles pour lui. Représentez au vôtre qu'il a reçu le glaive des mains de l'Église pour la protéger ; et que, s'il a maintenant besoin de ses prières, il en aura encore plus grand besoin après sa mort, à laquelle s'évanouira toute sa puissance [3]. Pierre écrivit sur le même sujet à Jean de Coutances, doyen de l'église de Rouen et neveu de l'archevêque Gautier. Il l'exhorte à employer le crédit qu'il a auprès du roi d'Angleterre, pour maintenir la dignité de l'Église. Elle est libre, dit-il, par la liberté que Jésus-Christ nous a acquise; mais si on l'accable d'exactions, c'est la réduire en servitude comme Agar. Si vos princes, sous prétexte de ce nouveau pèlerinage, veulent rendre l'Église tributaire, quiconque est fils de l'Église doit s'y opposer et mourir plutôt que de la soumettre à la servitude [4].

Fleury fait à ce propos la réflexion suivante : On voit ici les équivoques ordinaires en ce temps-là, sur les mots d'Église et de liberté ;

[1] Roger. et Gervas., apud Baron. et Pagi. — [2] Rigord. Labbe, t. 10. Mansi, t. 22. Baron. — [3] *Epist.* 112. — [4] *Epist.* 121.

comme si l'Église, délivrée par Jésus-Christ, n'était que le clergé, ou qu'il nous eût délivrés d'autre chose que du péché et des cérémonies légales [1]. » Ainsi donc, d'après Fleury, non-seulement Pierre de Blois, mais les évêques et les Papes de son temps, ne savaient pas ce que c'est que l'Église et la liberté chrétienne; ils abusaient de l'équivoque de ces mots pour accréditer une idée fausse. Voilà, certes, une accusation bien grave contre toute l'Église enseignante. Fleury y a-t-il bien pensé? A-t-il bien pensé à cette promesse du Fils de Dieu à son Église enseignante, quand il l'envoya enseigner toutes les nations : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles? Ce n'est pas tout. Saint Paul, parlant aux fidèles de Corinthe de la liberté et de la servitude temporelles, dit expressément : Vous avez été rachetés à un grand prix, ne devenez donc point esclaves des hommes [2]. C'est au fond le même raisonnement que celui de Pierre de Blois, ainsi que des Papes et des évêques du moyen âge. Il y a plus : Jésus-Christ même, avant de payer le didrachme à Capharnaüm pour lui et pour Pierre, le futur chef de son Église, lui fait sentir par un raisonnement qu'ils en étaient exempts, et il ne paya que pour éviter un scandale [3]. Enfin, jamais ni Pape, ni évêque, ni Pierre de Blois n'ont dit ou pensé que l'Église ne fût que le clergé; mais que le clergé en est la partie principale, qu'il est l'Église enseignante, qui, pour remplir son ministère, doit conserver, au prix de son sang, la liberté et l'indépendance qu'il a reçues pour cela du Fils de Dieu. Bref, pour accuser d'équivoque et d'erreur les docteurs, les évêques et les Papes du moyen âge, autrement l'Église entière, Fleury s'appuie lui-même sur des équivoques, sur des idées incomplètes, des suppositions fausses, et même des altérations de faits et de doctrine. Tel est l'esprit général de son histoire, mais surtout de ses discours. Il n'y a peut-être pas de livre au monde qui ait tant faussé les idées et les esprits parmi les catholiques.

Pierre de Blois dit encore un mot contre la dîme saladine, ou plutôt contre les abus qui s'y mêlaient, dans le *Traité du voyage de Jérusalem*. Les ennemis de la croix, dit-il, qui devraient être ses enfants, anéantissent leur vœu, sous le prétexte d'une damnable collecte, et tournent la croix en scandale. Ce traité tend principalement à hâter le départ des croisés, et à blâmer les seigneurs qui différaient pour leurs intérêts particuliers [4].

Le même jour que le roi Philippe-Auguste tenait son parlement à

[1] Fleury, l. 74, n. 15. — [2] 1. Cor. 7, 20. — [3] Matth., 17, 23-26. — [4] *Bibl. PP.*, t. 24.

Paris, savoir, le dimanche de la mi-carême, 27me de mars, l'empereur Frédéric tint à Mayence une diète solennelle, qui fut appelée la diète de Dieu. Le cardinal-légat Henri, évêque d'Albane, de concert avec l'empereur, y avait invité, par une lettre circulaire, tous les prélats et les seigneurs d'Allemagne. On y lut publiquement la relation de la prise de Jérusalem. L'empereur Frédéric, avec son fils Frédéric, duc de Souabe, y reçut la croix des mains du légat et de l'évêque de Wurtzbourg : leur exemple fut suivi par soixante-huit des plus grands seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers. On exhorta généralement tout le monde à la croisade. On fixa le rendez-vous pour le départ à Ratisbonne, à la Saint-Georges, 23me d'avril de l'année suivante 1189. Pour éviter la trop grande multitude, l'empereur fit défendre, sous peine d'excommunication, à ceux qui ne pouvaient faire la dépense de trois marcs d'argent, de marcher avec son armée. Pour assurer le repos de l'Allemagne pendant son absence, l'empereur réforma plusieurs abus, concilia plusieurs différends entre les princes, détruisit plusieurs repaires de brigands ; se réconcilia lui-même, par l'entremise du légat, avec l'archevêque de Cologne, et désigna le roi Henri, son fils, pour gouverner l'Empire jusqu'à son retour. L'Allemagne profitait dès lors de la croisade, par la paix générale dont elle jouit.

Pour attirer les bénédictions du ciel sur l'expédition, le cardinal-légat adressa une lettre à tous les prélats de l'Église, où il les exhorte à la réforme de leurs mœurs, particulièrement du luxe, de la vanité, de la bonne chère. Eux qui auraient dû prévenir les laïques par le bon exemple, il les presse au moins de les suivre. Ainsi, dans les assemblées du Mans et de Paris, la nation anglaise et la nation française s'étaient interdit toute fourrure précieuse et toute somptuosité dans les repas. Il leur propose encore l'exemple du Pape et des cardinaux, qui s'étaient imposé de plus des abstinences et des jeûnes [1]. De Mayence, le légat Henri vint à Liége, où il prêcha si fortement contre les vices du clergé, particulièrement contre la simonie, que soixante-six chanoines résignèrent leurs prébendes, et il les pourvut en d'autres églises. L'évêque Raoul se croisa pour l'expiation de ses péchés, et partit en 1190.

Le voyage des deux rois de France et d'Angleterre pour la croisade fut retardé par la guerre qui survint entre eux. Depuis le meurtre de saint Thomas de Cantorbéri, son père spirituel, le roi Henri II n'éprouva que des chagrins et des révoltes de la part de ses enfants. Plus d'une fois ses trois fils, Henri, Richard et Geoffroi, se faisaient

[1] Mansi, t. 22, p. 540-542.

la guerre entre eux ou la faisaient à lui-même. En 1173, ils la lui firent, d'accord avec leur mère Éléonore. En 1183, son fils Henri, déjà roi, la lui faisait en Limousin, et plusieurs fois avait cherché à le surprendre par de faux serments et des promesses trompeuses. Enfin le chagrin de ne pouvoir réussir dans ses mauvais desseins le fit tomber grièvement malade. Se voyant près de sa fin, il envoya au roi, son père, qui refusa de l'aller trouver, ne s'y fiant pas. Mais, ôtant une bague de son doigt, il ordonna à l'archevêque de Bordeaux de la porter au prince, comme un témoignage de sa tendresse et de son pardon. Le malade la pressa sur ses lèvres, appela les évêques et les autres ecclésiastiques qui se trouvèrent auprès de lui, leur confessa ses péchés, premièrement en secret, puis publiquement. Après avoir reçu l'absolution, il donna à Guillaume Maréchal, son ami, la croix qu'il avait prise pour aller à Jérusalem, le chargeant d'accomplir son vœu. Puis, ayant ôté ses habits, il se revêtit d'un cilice, se mit une corde au cou, et dit aux évêques et aux autres ecclésiastiques : Je me livre, indigne pécheur que je suis, à vous, qui êtes les ministres de Dieu, priant Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui pardonna au larron sur la croix, d'avoir pitié de ma malheureuse âme, par vos prières et par son ineffable miséricorde. Tous répondirent : *Amen*, et il ajouta : Tirez-moi de mon lit avec cette corde, et mettez-moi sur ce lit de cendre. Ils le firent, et mirent deux grosses pierres cassées, l'une à sa tête, l'autre à ses pieds. Alors il reçut le viatique, et mourut âgé de vingt-huit ans, le jour de Saint-Barnabé, 11me de juin 1183. Il fut enterré à Notre-Dame de Rouen, comme il l'avait ordonné. Son frère Geoffroi mourut quelque temps après.

Henri, leur père, eut de temps en temps la guerre avec Philippe-Auguste. Voici à quel sujet. Le roi d'Angleterre avait reçu la princesse Adèle, sœur du roi de France, pour la marier à son fils Richard Cœur-de-lion ; mais il différait toujours d'exécuter la promesse; ce qui fit soupçonner qu'il avait lui-même pour elle une passion coupable. Le roi de France lui déclarait donc la guerre, et voyait presque toujours de son côté le prince Richard, qui, l'an 1189, se mit sous sa protection contre son père. Pour les accorder, le pape Clément III envoya le cardinal-légat Henri, évêque d'Albane, qui y travaillait quand il mourut à Arras, le premier jour de l'an 1189. Son corps fut porté à Clairvaux, dont il avait été abbé, et il y fut enterré entre saint Malachie et saint Bernard. Le Pape, ayant appris sa mort, envoya pour la même négociation le cardinal Jean d'Anagni, qui fit si bien, tant par la douceur que par la force de ses discours, qu'il fit promettre aux deux rois de s'en rapporter au jugement des archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen et de Cantorbéri : et ils mar-

quèrent le lieu de la conférence à la Ferté-Bernard, et le jour à l'octave de la Pentecôte. Aussitôt le cardinal et les quatre archevêques prononcèrent sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettraient obstacle à la paix, tant clercs que laïques, excepté les seules personnes des rois.

Le jour de la conférence étant venu, les deux rois se trouvèrent près de la Ferté-Bernard, avec le comte Richard, le cardinal et les quatre archevêques et les seigneurs des deux royaumes. Le roi de France demanda qu'on accomplît le mariage promis entre sa sœur Alix ou Adèle, et Richard, comte de Poitiers, que ce prince lui fît hommage de ses terres, et que Jean, son frère, prît la croix. Le roi d'Angleterre refusa, offrant seulement de faire épouser Alix à son fils Jean, qu'il ne craignait pas comme Richard, et qui cependant complotait contre lui dans ce temps-là même. Ainsi on ne put s'accorder, et le cardinal Jean d'Anagni protesta que, si le roi de France ne s'accordait entièrement avec le roi d'Angleterre, il mettrait l'interdit sur toutes ses terres. Le roi de France répondit qu'il ne craignait point sa sentence, et ne l'observerait pas parce qu'elle n'était pas juste. Car, ajouta-t-il, il n'appartient pas à l'Église romaine de porter aucune censure contre le royaume de France, quand le roi se met en devoir de réprimer des vassaux rebelles, et de venger ses injures et le mépris de sa couronne. Il dit encore que le cardinal avait déjà flairé les sterlings d'Angleterre. Ce sont les paroles de Roger de Hoveden, auteur anglais. Richard, dont l'intérêt se trouvait bien plus fortement compromis dans cette affaire, ne s'en tint pas à des railleries contre l'envoyé pontifical; il tira son épée, et se serait porté à quelque violence, si les assistants ne l'eussent retenu [1].

Le vieux roi, forcé de combattre, rassembla son armée; mais ses meilleurs soldats l'avaient abandonné pour aller se joindre à son fils. Il perdit en peu de mois les villes du Mans et de Tours avec tout leur territoire. Sans moyens de défense et sans autorité, il prit le parti de solliciter la paix, en offrant de se résigner à tout. La conférence entre les deux rois eut lieu dans une plaine près de Tours.

Les demandes de Philippe-Auguste furent que le roi d'Angleterre s'avouât expressément son homme lige, et se remît entre ses mains, à merci et à miséricorde; qu'Alix fût donnée en garde à cinq personnes au choix de Richard, jusqu'à son retour de la croisade, où il devait se rendre avec le roi de France, à la mi-carême; que le roi d'Angleterre renonçât à tout droit de suzeraineté sur les villes du Berri, qui anciennement relevaient des ducs d'Aquitaine, et qu'il

[1] Roger Hoveden. — Matth. Paris.

payât au roi de France vingt mille marcs d'argent pour la restitution de ses conquêtes; que tous ceux qui s'étaient attachés au parti du fils contre le père demeurassent vassaux du fils et non du père, à moins que, de leur propre mouvement, ils ne voulussent revenir à ce dernier; qu'enfin le roi reçût son fils Richard en grâce par le baiser de paix, et abjurât sincèrement et de bon cœur toute rancune et toute animosité contre lui.

Il n'y avait pour le vieux roi ni moyen ni espoir d'obtenir des conditions moins dures; il s'arma donc de patience autant qu'il put, et conversa avec le roi Philippe, écoutant ses paroles d'un air docile, et comme un homme qui reçoit la loi d'un autre. Tous deux étaient à cheval en plein champ; et, tandis qu'ils s'entretenaient bouche à bouche, dit un contemporain, il tonna subitement, quoique le ciel fût sans nuage, et la foudre tomba entre eux sans leur faire aucun mal. Ils se séparèrent aussitôt, extrêmement effrayés l'un et l'autre, et, après un petit intervalle, ils revinrent de nouveau; mais un second coup de tonnerre, aussi fort que le premier, se fit entendre presque au même moment. Le roi d'Angleterre fut tellement troublé, qu'il abandonna les rênes de son cheval et chancela sur la selle, de manière qu'il serait tombé à terre si ceux qui l'entouraient ne l'eussent soutenu. La conférence fut suspendue; et comme Henri II se trouva trop malade pour assister à une seconde entrevue, on lui porta à son quartier les conditions de la paix rédigées par écrit, pour qu'il y donnât son consentement formel.

Ceux qui vinrent de la part du roi de France le trouvèrent couché sur un lit, et lui lurent le traité de paix, article par article. Quand ils en vinrent à celui qui regardait les personnes engagées secrètement ou ostensiblement dans le parti de Richard, le roi demanda leurs noms, pour savoir combien il y avait d'hommes à la foi desquels on l'obligeait de renoncer. Le premier qu'on lui nomma fut Jean, son plus jeune fils, connu de tout le monde sous le nom de Jean sans Terre. En entendant prononcer ce nom, le vieux roi, saisi d'un mouvement presque convulsif, se leva sur son séant; et, promenant autour de lui ses yeux pénétrants et hagards : Est-ce bien vrai, dit-il, que Jean, mon cœur, mon fils de prédilection, et pour l'amour duquel je me suis attiré tous mes malheurs, s'était aussi séparé de moi? On lui répondit qu'il en était ainsi, et qu'il n'y avait rien de plus vrai. Eh bien! dit-il, en retombant sur son lit et en tournant son visage contre le mur, que tout aille dorénavant comme il pourra, je n'ai plus de souci ni de moi ni du monde. Quelques moments après, Richard s'approcha du lit, et demanda à son père le baiser de paix en exécution du traité. Le roi le lui donna avec un air de calme

apparent; mais au moment où Richard s'éloignait, il entendit son père murmurer à voix basse : « Si seulement Dieu me faisait la grâce de ne point mourir avant de m'être vengé de toi ! » A son arrivée au camp français, le comte de Poitiers redit ces paroles au roi Philippe et à ses courtisans, qui tous firent de grands éclats de rire, et plaisantèrent sur la bonne paix qui venait de se conclure entre le père et le fils.

Le roi d'Angleterre, sentant son mal s'aggraver, se fit transporter à Chinon, où, en peu de jours, il tomba dans un état voisin de la mort. On l'entendait proférer des paroles entrecoupées, qui faisaient allusion à ses malheurs et à la conduite de ses fils : « Honte, s'écria-t-il, honte à un roi vaincu ! Maudit soit le jour où je suis né, et maudits soient de Dieu les fils que je laisse ! » Les évêques et les personnes pieuses qui l'entouraient firent tous leurs efforts pour lui faire rétracter cette malédiction ; mais il ne voulut jamais. Se voyant à l'extrémité, il se fit porter à l'église, devant l'autel, confessa ses péchés aux évêques et aux prêtres, reçut l'absolution, communia dévotement avec le corps et le sang de Notre-Seigneur, et mourut le 6me de juillet 1189, après avoir régné trente-quatre ans et sept mois.

Quand il eut expiré, son corps fut traité par ses serviteurs comme l'avait été autrefois celui de Guillaume le Conquérant; tous l'abandonnèrent, après l'avoir dépouillé de ses derniers vêtements et avoir enlevé ce qu'il y avait de plus précieux dans la chambre et dans la maison. Le roi Henri avait souhaité d'être enterré à Fontevrault, à quelques lieues de Chinon; on eut peine à trouver des gens pour l'envelopper d'un linceul, et des chevaux pour le transporter. Le cadavre se trouvait déposé dans la grande église de l'abbaye, en attendant le jour de la sépulture, lorsque le comte Richard apprit par le bruit public la mort de son père. Il vint à l'église, et trouva le roi gisant dans un cercueil, la face découverte, et montrant encore, par la contraction de ses traits, les signes d'une violente agonie. Cette vue causa au comte de Poitiers un frémissement involontaire. Il se mit à genoux et pria devant l'autel; mais il se leva après quelques moments, et sortit pour ne plus revenir. Le lendemain eut lieu la cérémonie de la sépulture; on voulut décorer le cadavre de quelques-uns des insignes de la royauté, mais les gardiens du trésor de Chinon les refusèrent; et, après beaucoup de supplications, ils envoyèrent seulement un vieux sceptre et un anneau de peu de valeur. Faute de couronne, on coiffa le roi d'une espèce de diadème fait avec la frange d'or d'un vêtement de femme; et ce fut dans cet attirail bizarre que Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine et de Bretagne, comte de l'Anjou et du Maine,

seigneur de Tours et d'Amboise, descendit à sa dernière demeure [1].

Richard Cœur-de-lion, son fils aîné, lui succéda dans tous ses États. A Rouen, il se fit reconnaître solennellement duc de Normandie le 20me de juillet 1189, dans l'église de Notre-Dame, en présence des évêques, des comtes et des barons du pays. Richard prit sur l'autel l'épée ducale, que l'archevêque Gautier lui ceignit, et il reçut de sa main l'étendard.

Avant de passer en Angleterre, il ordonna de rendre à la liberté sa mère Éléonore, détenue en prison pour avoir pris son parti contre le roi défunt; et, de plus, il la nomma régente du royaume. La reine usa de son autorité avec prudence et modération. En voyageant avec tout l'appareil de la royauté, de district en district, elle distribua des aumônes pour le repos de l'âme de son dernier époux, relâcha les prisonniers incarcérés sans jugement, pardonna tous les délits commis envers la couronne, restreignit la sévérité des forestiers, et révoqua les bannissements prononcés d'après la rumeur publique. Elle ordonna par proclamation, à tous les hommes libres, de prêter serment de fidélité à Richard.

Arrivé en Angleterre le 13me d'août, Richard fut solennellement couronné à Londres, dans l'église de Westminster, le dimanche, 3me de septembre, par Baudouin, archevêque de Cantorbéri, assisté de trois archevêques, de quatorze évêques et de presque tous les abbés et prieurs d'Angleterre. Le nouveau roi fit serment devant l'autel de conserver toute sa vie la paix et l'honneur de l'Église, de rendre bonne justice à son peuple, d'abolir les mauvaises lois et les mauvaises coutumes et d'en établir de bonnes. Ensuite l'archevêque Baudouin lui fit les onctions; et, après qu'il fut revêtu des habits royaux, il lui donna l'épée pour réprimer les ennemis de l'Église. Le roi prit lui-même la couronne sur l'autel, et la remit à l'archevêque, qui la lui mit sur la tête.

Après la messe, suivit le festin solennel: les évêques étaient à table avec le roi; les barons servaient. Le roi avait fait publier par la ville que ce jour il n'entrât dans son palais ni Juifs, ni femmes, pour éviter les maléfices dont on les soupçonnait. Toutefois, pendant le repas, les premiers d'entre les Juifs vinrent apporter au roi des présents; de quoi un Chrétien indigné donna un soufflet à un Juif pour l'empêcher d'entrer. D'autres, à son exemple, commencèrent à repousser les Juifs avec insulte. Le peuple y accourut; et, croyant qu'on le faisait par ordre du roi, ils se jetèrent sur les Juifs, qui étaient en grand nombre à la porte du palais. On commença par les coups de

[1] Roger Hoveden et Girald. Cambrensis.

poing, d'où l'on en vint aux pierres et aux bâtons ; il y en eut de tués et de laissés pour morts. En même temps, le bruit se répandit par toute la ville de Londres que le roi avait commandé d'exterminer tous les Juifs, ce qui fit accourir en armes une infinité de peuple, tant de la ville que de ceux qui étaient venus des provinces pour le sacre. On tuait donc les Juifs ; et comme ils se retiraient dans les maisons fortes, on y mettait le feu. Le roi, qui était encore à table, ayant appris ce désordre, envoya pour l'apaiser quelques-uns des principaux seigneurs; mais, n'étant pas écoutés par le peuple en furie, ils furent contraints de se retirer.

Le lendemain, le roi fit prendre quelques-uns des coupables, dont trois furent pendus pour avoir mis le feu, qui brûla des maisons de Chrétiens. De plus, il envoya ses lettres par tous les comtés d'Angleterre, pour défendre qu'on fît aucun mal aux Juifs. Mais, avant que cet ordre fût publié, plusieurs villes avaient suivi l'exemple de Londres, plutôt par avidité du gain que par zèle de religion. Plusieurs Juifs, pour éviter ces violences, reçurent le baptême et épousèrent leurs femmes à la manière des Chrétiens.

Tous les Juifs d'York périrent au mois de mars de l'année suivante 1190. Le 16 du même mois, avant le coucher du soleil, une troupe de forcenés entrèrent dans la ville ; ils attaquèrent, dans les ténèbres, la maison d'un Juif opulent, qui avait péri dans l'émeute de Londres. Sa femme et ses enfants furent massacrés, ses propriétés pillées et tous ses bâtiments brûlés. La nuit suivante, la maison désignée pour la destruction fut celle d'un autre Juif, également riche, qui s'était sauvé du massacre de ses frères dans la métropole. Il eut cependant la prudence de se retirer dans la citadelle, avec ses trésors et sa famille; la plupart des Juifs d'York et du voisinage suivirent cet exemple. Malheureusement, le gouverneur étant sorti un matin de la citadelle, les Juifs réfugiés, dont le nombre montait à cinq cents hommes, indépendamment des femmes et des enfants, refusèrent de le laisser rentrer. C'était se constituer en rébellion ouverte. Le gouverneur, de concert avec les magistrats, appela le peuple à son secours. La forteresse fut assiégée jour et nuit ; une rançon considérable fut offerte et rejetée. Enfin les Juifs, réduits au désespoir, enterrent leur or et leur argent, jettent dans les flammes tout ce qui peut être brûlé, massacrent leurs femmes et leurs enfants, et finissent par s'égorger l'un l'autre : le peu de survivants est tué par le peuple. Les vainqueurs alors se dirigent vers la cathédrale, arrachent aux dignitaires de l'église les obligations que les Juifs avaient déposées dans leurs mains pour plus grande sécurité, et les brûlent au milieu de la nef. On voit que la religion et le clergé n'étaient pour rien

dans cette fureur du peuple contre les Juifs, mais plutôt la haine de leurs usures et l'envie d'éteindre leurs créances. Ces violences appelèrent le chancelier à York ; mais les principaux coupables s'étaient déjà réfugiés en Écosse ; il se contenta de déposer le gouverneur et le shérif, et de prendre l'engagement des citoyens de comparaître et de répondre à la cour du roi [1].

Cependant le roi Richard, après son sacre, vint à l'abbaye de Pipevel, et y assembla un grand concile vers la mi-septembre 1189. Il y procura des évêques à plusieurs églises vacantes. Il envoya, de plus, au pape Clément, et obtint de lui des lettres par lesquelles tous ceux qu'il voudrait laisser pour la garde de ses terres seraient dispensés de la croisade : ce qui lui donna moyen d'amasser des sommes immenses. Il en amassa encore de grandes par les terres qu'il vendit à des évêques, et par ses droits et ceux d'autrui qu'il vendit à quiconque les voulait acheter. C'est ainsi que ce prince se préparait à la croisade.

Il partit d'Angleterre au mois de décembre 1189, laissant le gouvernement du royaume à Guillaume de Longchamp, évêque d'Éli, son chancelier ; et, pour lui donner plus d'autorité, il obtint pour lui, du pape Clément, la légation d'Angleterre. L'archevêque Gautier de Rouen, qui devait accompagner le roi à la croisade, tint auparavant son concile provincial dans l'église métropolitaine, le 11me de février 1190. Tous les évêques ses suffragants y assistèrent avec un grand nombre d'abbés. On y publia trente-deux canons, ayant pour but la tenue convenable des églises et des vases sacrés, la bonne vie des clercs, la répression de certains désordres plus graves. Les calices seront d'or ou d'argent, et non d'étain ; on ne portera point le corps de Notre-Seigneur sans luminaire, croix et eau bénite, et sans qu'il y ait un prêtre présent, sinon en cas d'extrême nécessité. Les prêtres et les clercs auront des couronnes ou tonsures patentes, sous peine d'être suspendus de leur bénéfice ou privés du privilége clérical. Les clercs qui, pour éviter l'examen de leurs évêques, se font ordonner outre-mer ou hors de leur province, ne seront point admis par leurs évêques aux fonctions de leurs ordres. Les évêques et leurs officiers ne se montreront pas difficiles pour les appellations au Siége apostolique ; ils les offriront même à certaines gens simples, qui ne les demanderaient pas. Sont excommuniés les incendiaires, les empoisonneurs, les sorciers, ceux qui falsifient les sceaux ; mais surtout on excommuniera solennellement, tous les di-

[1] Hoved., 379. Radulphe de Dicet., 651. Heming., 515 et 516. Brompt., 1172. Neubrige, l. 4, c. 7-11.

manches, dans toutes les églises, ceux qui font de faux serments pour faire préjudice à l'Église ou déshériter une personne quelconque. Pour leur absolution, ces parjures seront envoyés à Rome, ainsi que les prêtres excommuniés qui célébreraient encore [1].

Le roi Richard, ayant fait quelque séjour en Normandie, vint à Tours, où il reçut la panetière et le bourdon ou bâton de pèlerin, de la main de l'archevêque Guillaume. Mais le bourdon se rompit comme le roi s'appuyait dessus, et il en prit un autre à Vézelay, où les deux rois de France et d'Angleterre s'étaient donné rendez-vous, et où ils se trouvèrent en effet.

Le roi Philippe-Auguste laissa le gouvernement du royaume de France à la reine Adèle, sa mère, et à son oncle Guillaume, archevêque de Reims et légat du Saint-Siége. Avant de quitter Paris, il fit un testament, dont voici les principaux passages : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, *amen*. Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français. L'office du roi est de pourvoir au bien des sujets et de préférer l'utilité publique à son utilité privée. Comme nous désirons de tout notre cœur accomplir le vœu de notre pèlerinage pour secourir de toutes nos forces la terre sainte, nous avons résolu, par le conseil du Très-Haut, de régler comment doivent s'administrer les affaires du royaume en notre absence, et de disposer nos dernières volontés en cas d'événement. » Suivent divers articles pour maintenir le bon ordre et la bonne justice par tout le royaume. « Nous voulons et commandons, dit-il en l'article trois, que notre chère mère et l'archevêque Guillaume, notre oncle, établissent tous les quatre mois un jour à Paris, pour y entendre les clameurs et les plaintes des hommes de notre royaume, et qu'ils y fassent terminer leurs affaires pour l'honneur de Notre-Seigneur et pour l'avantage de la couronne de France ; nous commandons, en outre, que tous nos baillis qui tiennent les assises dans les villes, se présentent ce jour-là devant eux, pour exposer toutes les affaires en leur présence. Notre très-chère mère et l'archevêque nous informeront trois fois par an de l'état des choses. Ils ne pourront déposer aucun bailli, si ce n'est pour meurtre, rapt, homicide ou trahison ; mais ils nous en informeront trois fois par an, et, avec l'aide de Dieu, nous en ferons une telle justice, que les autres seront épouvantés.

« S'il vient à vaquer un évêché ou abbaye royale, nous voulons que les chanoines ou les moines viennent trouver la reine et l'archevêque, comme ils viendraient devant nous, et qu'ils demandent l'élection libre, qui leur sera accordée sans difficulté. Or, la reine et

[1] Labbe, t. 10. Mansi, t. 22, p. 581-586.

l'archevêque tiendront la régale en leur main, jusqu'à ce que l'élu soit sacré ou béni, et alors elle lui sera rendue sans nul empêchement. Si une prébende ou un autre bénéfice vient à vaquer pendant que la régale sera en notre main, la reine et l'archevêque les conféreront à des hommes vertueux et lettrés, par le conseil de frère Bernard. » C'est le pieux ermite de la forêt de Vincennes, dont il a déjà été question.

Philippe-Auguste avait alors un fils, Louis, huitième du nom, âgé de trois ans. « S'il arrivait que Dieu disposât de nous pendant notre voyage, nous commandons que la reine, l'archevêque, l'évêque de Paris, les abbés de Saint-Victor et de Vaux-de-Cernai et le frère Bernard divisent notre trésor en deux parts. Ils en emploieront la moitié à réparer les églises qui ont été détruites par nos guerres, à soulager ceux qui ont été appauvris par nos tailles, et à faire d'autres bonnes œuvres pour le remède de notre âme, de Louis, notre père, et de tous nos ancêtres. Quant à l'autre moitié, nous commandons à tous ceux qui gardent notre trésor et à nos hommes de Paris, qu'elle soit gardée pour la nécessité du royaume et de Louis, notre fils, jusqu'à ce qu'il vienne en âge où il puisse, par le conseil de Dieu, gouverner le royaume lui-même. S'il arrivait que nous et notre fils vinssions à mourir, nous commandons que notre avoir soit départi pour Dieu, pour notre âme et pour celle de notre fils, par la main et par le jugement des sept personnes que nous avons ci-dessus nommées [1].

Après avoir ainsi pourvu au bon gouvernement du royaume, Philippe-Auguste vint à Saint-Denis, le jour de la Saint-Jean, prendre l'étendard nommé l'oriflamme, suivant la coutume des rois, ses prédécesseurs, quand ils allaient à la guerre ; car on était persuadé que la vue de cet étendard avait souvent mis en fuite les ennemis. Le roi, prosterné sur le pavé du temple, devant les corps des saints martyrs Denis, Rustique et Éleuthère, se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge, aux saints martyrs et à tous les saints; puis, tout baigné de larmes, il se leva de l'oraison, et reçut la panetière et le bourdon des mains de son oncle, l'archevêque de Reims. Ensuite il prit deux étendards de dessus les corps des saints martyrs; il se recommanda aux prières des moines, reçut la bénédiction du clou, de la couronne d'épines et du bras de saint Siméon. Après quoi il partit et se rendit à Vézelay avec le roi Richard, le 4me de juillet 1190.

Les deux rois se séparèrent à Lyon et allèrent s'embarquer, Phi-

[1] Rigord., *Script. Rer. Franc.*, t. 17, p. 30; et les *Gestes de Philippe-Auguste*, t. 17, p. 371.

lippe-Auguste à Gênes, Richard à Marseille, et se rejoignirent à Messine, où ils passèrent l'hiver.

Guillaume le Bon, roi de Sicile, était en état et en disposition de rendre de grands services à la cause des Chrétiens d'Orient. Quand il apprit leurs désastres, il en prit le deuil et le cilice. Il avait la marine la plus puissante de ce temps; son amiral Marguerit, que les Sarrasins eux-mêmes appelaient le roi de la mer, avait forcé Saladin, l'an 1188, à lever le siége de Tyr; mais le roi Guillaume mourut l'année suivante 1189, à l'âge de trente-six ans, après en avoir régné vingt-cinq. Il ne laissait point d'enfants et avait marié sa tante, la princesse Constance, à Henri VI, roi d'Allemagne, qui devait ainsi hériter du royaume de Sicile ; mais le Pape, suzerain de ce royaume, n'avait consenti ni à ce mariage, ni à cette translation de royauté. Les Siciliens, habitués à la dynastie normande, sous laquelle leur pays était devenu très-florissant, n'aimaient point à passer à un prince étranger, surtout à un Allemand. Ils jetèrent les yeux sur Tancrède, comte de Lecce, fils de Roger, duc de Pouille et petit-fils du roi Roger II, mais né hors de mariage, d'une demoiselle noble avec qui l'on disait que son père était secrètement marié. Sa bravoure, sa générosité, sa prudence le rendaient cher aux Siciliens; il cultiva les lettres, les mathématiques, l'astronomie, la musique. Les états de Sicile, convoqués à Palerme après la mort de Guillaume, le proclamèrent roi, après des débats assez vifs, et il fut couronné au mois de janvier 1190. Le Pape, suzerain de Sicile, y donna son approbation. Tancrède sut se défendre contre le roi d'Allemagne, Henri VI, battit ses généraux, fit même prisonnière la reine Constance, la traita royalement et la renvoya généreusement sans condition aucune.

Ce fut avec Tancrède que le roi Richard traita pour le douaire de Jeanne, sa sœur, veuve du dernier roi Guillaume, et pour les autres différends ; il fit confirmer le traité par le pape Clément III. Richard avait de grandes qualités, mais aussi de grands défauts. Il était d'une valeur indomptable, d'une magnificence vraiment royale, mais fier, hautain, quelquefois même outrageux ; ses mœurs n'étaient pas sans reproche, mais il avait une religion sincère, qui lui inspirait quelquefois de vifs sentiments de repentir. Ainsi, pendant son séjour à Messine, il assembla dans une chapelle tous les évêques qui l'accompagnaient ; se prosterna à leurs pieds, sans autre vêtement qu'une simple tunique ; confessa ses débauches et sa vie débordée, témoignant une grande contrition, et reçut la pénitence qu'ils lui imposèrent.

Durant ce même séjour, le roi Richard fit connaissance et s'entre-

tenait volontiers avec un saint personnage qui vivait alors en Calabre. C'était l'abbé Joachim, né en Calabre même, à Célique, près de Cosenze, vers l'an 1145. Son père se nommait Maur, sa mère Gemme. Il était bien fait de corps, d'un esprit pénétrant, d'une mémoire très-heureuse et d'une grande douceur dans ses mœurs. Après avoir étudié la grammaire, il passa au service de la cour. Il en connut bientôt les dangers, et priait Dieu de l'en préserver.

La pensée lui vint d'aller visiter les saints lieux. Elle lui parut un moyen que Dieu lui inspirait pour se soustraire aux vanités et aux plaisirs du monde. Il la suivit, s'associa quelques personnes qu'il défraya du voyage, s'habilla de blanc, d'une étoffe grossière, et fit une partie du chemin, pieds nus. Ayant visité avec dévotion tous les lieux que Jésus-Christ a sanctifiés par sa présence, il passa dans la Thébaïde pour s'y édifier par la conduite des saints anachorètes, occupés jour et nuit des louanges de Dieu.

Il fit quelque séjour à Jérusalem, et fut quarante jours entiers sur le mont Thabor, s'y occupant du chant des hymnes et des psaumes, et de la méditation du mystère de la Transfiguration.

En revenant par la Syrie, il logea chez une veuve, qui le voulut corrompre ; mais, s'étant aperçu de son mauvais dessein, il laissa le lit qu'elle lui avait préparé, et, ayant passé la nuit en prière, s'enfuit dès qu'il fut jour ; aussi eut-il toute sa vie un grand zèle pour la pureté. De retour en Calabre, il entra dans le monastère cistercien de Sambucine, sans y faire profession ; mais il le fit plus tard dans celui de Curace, du même ordre.

Il en fut élu abbé ; et, ayant voulu inutilement se cacher, il accepta cette charge par les instances de l'archevêque de Cosenze, de l'abbé de Sambucine et des personnes les plus considérables du pays. Mais comme il avait un attrait tout particulier pour la méditation et l'explication des saintes Écritures, il alla trouver le pape Lucius III, l'an 1182, et en obtint la permission de les expliquer, et de vive voix et par écrit. Quelque temps après, il lui présenta son ouvrage de la Concorde de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il travailla aussi dès lors à l'explication de l'Apocalypse, et continua ces ouvrages par l'autorité du Pape. Enfin Clément III l'exhorta à les achever, à venir ensuite les lui apporter, et à les soumettre à l'examen du Saint-Siége. C'est ce qui paraît par la lettre du Pape, du 18me de juin 1188. Il déchargea même Joachim de l'abbaye de Curace, et lui permit de se retirer où il voudrait, pour vaquer plus librement à la composition de ses livres.

Alors l'abbé Joachim se retira, avec Rainier, son disciple, dans les montagnes de Calabre, aux environs de Cosenze, en un lieu nommé

Flore. Il s'y bâtit d'abord un oratoire et une cellule; puis, le nombre de ses disciples étant augmenté, il y fonda, vers l'an 1189, un nouveau monastère, dont l'observance était plus étroite que celle de Cîteaux, et qui devint chef d'une congrégation particulière. Ce monastère fut d'abord protégé par le roi Guillaume le Bon; mais ensuite l'abbé Joachim fut inquiété par Tancrède, dont les officiers prétendaient que le lieu appartenait au domaine. Tancrède lui offrit le monastère de Matine, près la ville épiscopale de Saint-Marc; mais Joachim le refusa, ne voulant pas profiter du travail des autres, et le roi défendit de l'inquiéter davantage.

Luc, depuis archevêque de Cosenze, qui avait connu particulièrement l'abbé Joachim, en a rendu ce témoignage : La seconde année du pontificat de Lucius, c'est-à-dire l'an 1183, je vis pour la première fois, à Casemaire, un homme nommé Joachim, alors abbé de Curace. Il était moine de la maison de Sambucine, fille de Casemaire; c'est pourquoi il y était aimé et honoré, mais encore plus à cause du don de sagesse et d'intelligence qu'il avait reçu de Dieu. Alors il commença de découvrir au Pape et à son consistoire la connaissance qu'il avait des Écritures et la concorde des deux Testaments; il en obtint la permission d'écrire, et commença à le faire. Or, je m'étonnais de voir qu'un homme d'un si grand nom et si puissant en parole portait de vieux habits très-pauvres et brûlés par les bords. Mais je connus, depuis, que, pendant toute sa vie, il n'eut aucune attention à la manière dont il était vêtu. Il demeura à Casemaire environ un an et demi, dictant et corrigeant tout à la fois le livre sur l'Apocalypse et la Concorde. Il commença en même temps le livre du Psaltérion à dix cordes.

L'abbé me donna à lui pour lui servir de secrétaire, et j'écrivais jour et nuit dans des cahiers ce qu'il dictait et corrigeait sur des brouillons, avec deux autres moines, ses écrivains. Je lui servais aussi la messe, admirant toutes ses manières; car, quand il bénissait l'hostie, il levait la main plus haut que les autres prêtres, et faisait toutes les cérémonies avec plus d'attention. En cette action, son visage, ordinairement pâle, changeait de couleur et paraissait angélique. Il disait la messe tous les jours pendant les octaves de Pâques et de la Pentecôte. Il avait grand soin de la propreté de l'autel. Son visage s'animait de même quand il nous prêchait en chapitre : ce qu'il faisait souvent, par commission de l'abbé. Il commençait d'un ton assez bas, l'élevait peu à peu, continuait avec force et vivacité, faisant une impression telle, qu'on ne le trouvait jamais trop long. Il passait les nuits à écrire et à prier, sans manquer à l'office de la communauté, ni s'y endormir. Il ne se mettait point en peine de la qualité ni de la

quantité de la nourriture. Il avait un zèle merveilleux pour la chasteté, de quoi plusieurs évêques et plusieurs moines lui rendaient témoignage. Je l'ai vu quelquefois à genoux, les mains et les yeux levés au ciel, parlant à Jésus-Christ comme s'il l'eût vu face à face. J'ai passé avec lui un carême, pendant lequel, hors les dimanches et les fêtes, il ne prenait tous les jours qu'un peu de pain et d'eau ; et plus il faisait d'abstinence, plus il paraissait avoir de force et de gaieté.

Étant abbé de Curace, il allait souvent nettoyer lui-même l'infirmerie, faire les lits, visiter la cuisine et pourvoir à tous les besoins des malades. En voyage, il descendait quelquefois de cheval et y faisait monter son valet, pour le délasser : dans un grand hiver, il donnait aux pauvres jusqu'à ses habits. Il exerçait l'hospitalité libéralement : il n'y avait que ses parents à qui il était dur, ne leur donnant jamais rien. Il se plaisait au travail des mains, principalement en commun, et il s'en acquittait avec une force incroyable, ayant un corps robuste et qui souffrait aisément le froid, le chaud, la faim et la soif. Tel était l'abbé Joachim, suivant le témoignage de l'archevêque de Cosenze [1].

Le bienheureux abbé jouissait de l'estime et de la confiance de tous les grands personnages : il passait même pour avoir le don de prophétie. Le roi Richard le fit donc venir à Messine, et l'écoutait avec plaisir, principalement dans ses explications sur l'Apocalypse. Un auteur anglais, Roger de Hoveden, en cite quelques-unes, dont on ne trouve aucune trace dans le commentaire écrit. On peut donc croire que ces explications ou prédictions lui ont été faussement attribuées.

Cependant le roi de France, Philippe-Auguste, partit de Messine vers la fin du mois de mars 1191, et arriva le 20me d'avril devant Ptolémaïs, appelée Accon du temps de Josué, et Acre ou Saint-Jean-d'Acre dans les temps modernes. Depuis près de deux ans, les Chrétiens de Palestine et les pèlerins venus d'Europe en faisaient le siége ; et, depuis près de deux ans, ce siége était comme une bataille continuelle contre toutes les forces de Saladin, qui campait sur une montagne du voisinage. Voici l'histoire de cette bataille ou de cette lutte de deux années entre la chrétienté et le mahométisme en armes, sous les murs de Ptolémaïs.

Saladin avait enfin rendu la liberté au roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, suivant la condition expresse que les généreux citoyens d'Ascalon avaient mise à la reddition de leur ville. Toutefois Saladin, abusant de la victoire, avait fait jurer au roi captif de renoncer à son

[1] *Acta Sanctorum*, 29 *maii*. Fleury, l. 74. Ceillier, t. 23.

royaume et de retourner en Europe. Gui de Lusignan se fit délier par les évêques de cet engagement forcé et contraire à ce qui avait été stipulé avec les habitants d'Ascalon.

Le roi de Jérusalem était donc libre et dans son royaume, mais n'ayant ni armée, ni capitale, ni même une place forte qui pût lui servir d'asile. Il voulut se retirer à Tyr; mais le marquis Conrad de Montferrat, qui en était le maître, refusa de l'y recevoir; seulement il lui donna quelque peu de troupes, avec lesquelles il lui conseilla de faire quelque entreprise. Lusignan entreprit donc, l'an 1189, par désespoir, le siége de Ptolémaïs, qui s'était rendue à Saladin quelques jours après la bataille de Tibériade. Cette entreprise parut d'abord si téméraire à Saladin, qu'il ne se pressa point de venir au secours. En effet, lorsqu'à la fin du mois, le jour de Saint-Augustin, Lusignan vint camper devant la ville, à peine avait-il neuf mille hommes sous les drapeaux. Mais des croisés d'Occident arrivaient ou pouvaient arriver d'un jour à l'autre. Les Pisans, venus sur leur flotte, s'emparèrent d'abord du rivage et fermèrent toutes les avenues de la place du côté de la mer. La petite armée des Chrétiens alla dresser ses tentes sur la colline de Thuron. Trois jours après leur arrivée, ils commencèrent leurs attaques et montèrent à l'assaut. D'après un auteur du temps [1], la ville allait tomber en leurs mains, lorsque le bruit se répandit tout à coup que Saladin approchait. Cette nouvelle les remplit d'une terreur panique, ils abandonnèrent à la hâte l'attaque des remparts, et se retirèrent sur la colline où ils avaient établi leur camp.

Bientôt on vit s'avancer cinquante vaisseaux voguant à pleines voiles. En les apercevant des hauteurs de Thuron, les Chrétiens ne savaient qu'en croire. De leur côté, ceux qui étaient sur les navires ne savaient que penser de ce camp qui s'offrait à leur vue; mais, à mesure qu'ils approchaient, ils reconnurent les étendards de la croix : un cri de joie s'éleva sur la flotte et dans le camp des Chrétiens; tous les yeux se remplissent de larmes; on accourt sur le rivage; on se précipite dans les flots pour embrasser plus tôt ceux qui arrivent. On se félicite réciproquement; on débarque les armes, les vivres, les munitions de guerre; et douze mille guerriers de la Frise et du Danemark, sortis de leurs vaisseaux, viennent planter leurs étendards entre la colline de Thuron et la ville de Ptolémaïs.

La flotte danoise, partie des mers du Nord, avait partout excité sur son passage l'enthousiasme et le zèle impatient des peuples qui habitent les côtes de l'Océan. Elle fut suivie d'une autre flotte portant un grand nombre de guerriers anglais et flamands. L'archevê-

[1] Gautier Vinisauf.

que de Cantorbéri, qui avait prêché la guerre de la croix en Angleterre, conduisait les croisés anglais. Ceux de la Flandre étaient dirigés par Jacques d'Avesnes, déjà célèbre par ses exploits, et que les palmes du martyre attendaient dans la terre sainte.

Tandis que la mer apportait aux Chrétiens de nombreux renforts, Saladin, abandonnant ses conquêtes de la Phénicie, accourut avec son armée. Il plaça ses tentes et ses pavillons aux extrémités de la plaine, sur la colline de Kisan, qui s'élevait derrière la colline de Thuron. Les Musulmans attaquèrent plusieurs fois les Chrétiens; mais ils les trouvèrent toujours semblables à une montagne qu'on ne peut abattre ni faire reculer. Saladin, pour animer ses soldats, résolut de livrer une bataille générale, un vendredi, à l'heure même où les peuples mahométans sont en prière.

Les Chrétiens ne cessaient de creuser des fossés autour de leur camp et de s'entourer de retranchements formidables. Tous ces préparatifs de défense donnaient sans doute quelques alarmes aux Musulmans; mais ce qui devait surtout les remplir d'effroi, c'était la vue de cette foule de vaisseaux francs qui, semblables à une vaste forêt, couvraient le rivage de la mer. A mesure que quelques-uns de ces navires s'éloignaient, il en arrivait d'autres en plus grand nombre, et tous amenaient en Syrie des guerriers de l'Occident. On vit d'abord débarquer des croisés accourus de toutes les villes d'Italie, conduits par leurs consuls et leurs évêques. Ils furent suivis d'un grand nombre de guerriers venus de la Champagne et de plusieurs provinces de France. Après les croisés français, parurent des guerriers d'Allemagne, qui obéissaient au landgrave de Thuringe. Conrad, marquis de Tyr, ne voulut point rester oisif dans cette guerre. Il arma des vaisseaux, leva des troupes, et vint réunir ses forces à celles de l'armée chrétienne. Enfin, de toutes les parties du monde, on voyait accourir des défenseurs de la croix, et plus de cent mille guerriers se trouvèrent rassemblés devant Ptolémaïs, que les puissants monarques qui s'étaient mis à la tête de la croisade s'occupaient encore des préparatifs de leur départ.

L'arrivée de ces innombrables auxiliaires ranima l'ardeur des croisés. Les chevaliers, suivant l'expression d'un historien arabe, et revêtus de leur longues cuirasses à écailles de fer, apparaissaient de loin comme des serpents qui couvraient la plaine; lorsqu'ils volaient aux armes, ils ressemblaient à des oiseaux de proie, et dans la mêlée, à des lions indomptables. Plusieurs émirs avaient proposé à Saladin de se retirer devant un ennemi, aussi nombreux, disaient-ils, que les sables de la mer, plus violent que les tempêtes, plus impétueux que les torrents.

Une vaste plaine, qui s'étendait entre les collines occupées par les deux camps ennemis, avait été le théâtre des combats les plus sanglants. Depuis quarante jours les Français assiégeaient Ptolémaïs, et sans cesse ils avaient à repousser la garnison ou les troupes de Saladin. Le quatrième jour d'octobre, leur armée descendit dans la plaine et se rangea en bataille. Elle couvrait un espace immense. Les chevaliers et les barons d'Occident avaient déployé tout leur appareil de guerre, et marchaient à la tête de leurs soldats, couverts d'un casque de fer, armés de la lance et de l'épée. Le clergé lui-même avait pris les armes. Les archevêques de Ravenne, de Pise, de Cantorbéri, de Besançon, de Nazareth, de Mont-Réal; les évêques de Beauvais, de Salisburi, de Cambrai, de Ptolémaïs, de Bethléhem, s'étaient revêtus du casque et de la cuirasse, et conduisaient les guerriers du Christ. L'armée chrétienne présentait un aspect si redoutable et paraissait si pleine de confiance, qu'un chevalier franc s'écria dans son enthousiasme : Que Dieu reste neutre, et la victoire est à nous !

En effet, dès le premier choc, l'aile gauche des Musulmans se retire en désordre. Les Francs se répandent partout comme un déluge. Bientôt leurs étendards flottent sur la colline de la Mosquée. Le comte de Bar pénètre jusque dans la tente de Saladin. Les Francs victorieux descendent sur le revers de la colline, et chassent devant eux les Musulmans éperdus. La terreur fut si grande parmi les infidèles, qu'un grand nombre d'entre eux s'enfuirent jusqu'à Tibériade. Les esclaves qui suivaient l'armée musulmane prirent la fuite, emportant les bagages et tout ce qu'ils avaient trouvé dans le camp. Cette fuite des esclaves augmenta la confusion ; et Saladin, qui commandait le centre de son armée, ne put retenir autour de lui que quelques-uns de ses mameluks. La victoire des Chrétiens eût été complète, s'ils n'avaient pas méconnu les lois de la discipline. Maîtres du camp des Turcs, ils se répandent dans les tentes pour les piller, et bientôt le désordre est plus grand parmi les vainqueurs que parmi les vaincus. Les Musulmans, s'apercevant qu'ils ne sont pas poursuivis, reviennent de leur effroi et se rallient à la voix de Saladin : la bataille recommence ; et les croisés, dispersés dans la plaine et sur la colline, s'étonnent d'être de nouveau aux prises avec une armée qu'ils croyaient avoir anéantie. Un incident singulier vint augmenter leur trouble. Un cheval arabe pris sur l'ennemi s'étant échappé au milieu de la mêlée, quelques soldats se mettent à le poursuivre ; on croit qu'ils fuient devant les Musulmans ; le bruit se répand aussitôt que la garnison de Ptolémaïs a fait une sortie et que le camp des Chrétiens est livré au pillage, que les infidèles sont par-

tout victorieux. Dès lors les Francs ne combattent plus pour la victoire ni pour le butin, mais pour défendre leur vie; la campagne est couverte de croisés qui fuient et jettent leurs armes. En vain leurs chefs les plus intrépides s'efforcent de les retenir et de les ramener au combat; les chefs eux-mêmes sont entraînés par la multitude. Le marquis de Tyr, abandonné des siens, resté seul dans la mêlée, dut son salut à la généreuse bravoure de Gui de Lusignan. Gérard d'Avesnes avait perdu son cheval de bataille, et ne pouvait plus ni fuir ni combattre. Un jeune guerrier, dont l'histoire ne dit pas le nom, lui offrit alors son propre cheval, et chercha la mort dans les rangs ennemis, satisfait d'avoir sauvé la vie de son illustre chef.

Ainsi, dans la même bataille, les Chrétiens et les Mahométans avaient été tour à tour vainqueurs et vaincus. Le lendemain, les Chrétiens n'osaient sortir de leurs retranchements; la victoire elle-même ne put rassurer Saladin, qui, pendant plusieurs heures, avait vu fuir toute son armée. Le plus grand désordre régnait dans le camp des Turcs, qui avait été pillé par les esclaves. Les soldats et les émirs s'étaient mis à la poursuite de ces esclaves fugitifs; chacun cherchait ses bagages; tout le camp retentissait de plaintes. Au milieu de la confusion et du tumulte, le sultan ne put poursuivre l'avantage qu'il venait de remporter sur les Francs. Il tomba lui-même malade : l'hiver approchait ; il résolut donc, d'après le conseil de ses émirs, d'aller camper avec son armée sur la montagne de Karouba.

Les Chrétiens, attribuant cette retraite à la crainte, sentirent se ranimer leur courage, et reprirent avec ardeur les travaux du siége. Leurs machines battaient jour et nuit les remparts de la ville. La garnison opposait une résistance opiniâtre. Ainsi se passa la saison des pluies. Aux approches du printemps, plusieurs musulmans de la Mésopotamie et de la Syrie vinrent se ranger avec leurs troupes sous les étendards du sultan. Alors Saladin quitta la montagne de Karouba. Sans cesse il attaquait les Francs et ne leur laissait point de repos.

La rade de Ptolémaïs était souvent couverte de vaisseaux venus d'Europe, et de navires musulmans sortis des ports d'Égypte et de la Syrie. Les uns apportaient des secours à l'armée chrétienne, les autres à la ville. De loin on voyait s'élever dans les airs et se mêler ensemble les mâts surmontés de l'étendard de la croix, et les mâts qui portaient les drapeaux de Mahomet. Plusieurs fois les Francs et les Turcs furent témoins des combats que leurs flottes, chargées d'armes et de vivres, se livraient près du rivage; la victoire ou la défaite apportaient tour à tour l'abondance ou la famine dans la ville

ou dans le camp des Chrétiens. A la vue d'une bataille navale, les guerriers de la croix et ceux de Saladin, frappant sur leurs boucliers, annonçaient par leurs cris leurs espérances ou leurs alarmes ; quelquefois même les deux armées s'ébranlaient, s'attaquaient dans la plaine, pour assurer la victoire ou venger la défaite de ceux qui combattaient sur les flots.

Dans ces combats, les Musulmans tendaient souvent des embûches aux Chrétiens, et ne dédaignaient pas d'employer toutes les ruses de la guerre. Les croisés, au contraire, n'avaient de confiance qu'en leur valeur et dans les armes. Chaque bataille commençait au lever du jour ; les croisés étaient presque toujours victorieux jusqu'au milieu de la journée ; quelquefois ils avaient envahi et pillé les tentes des Musulmans ; et le soir, lorsqu'ils revenaient chargés de dépouilles, leur camp se trouvait attaqué, envahi par l'armée de Saladin ou par la garnison de la place.

Depuis que le sultan avait quitté la montagne de Karouba, une flotte égyptienne était entrée dans le port de Ptolémaïs. En même temps, Saladin avait reçu dans son camp son frère Malek-Adhel, qui lui amenait des troupes levées en Égypte. Ce double renfort donnait aux infidèles l'espérance de triompher des Chrétiens ; mais leur joie ne tarda pas à être troublée par les bruits qui se répandaient alors en Orient. On venait d'apprendre que l'empereur d'Allemagne avait quitté l'Europe à la tête d'une nombreuse armée, et qu'il s'avançait vers la Syrie [1].

Avant de partir, l'empereur Frédéric avait envoyé des ambassadeurs, avec des instructions convenables, au roi de Hongrie, à l'empereur grec, au sultan d'Icône et à Saladin. Le roi de Hongrie, Béla III, accorda volontiers le passage, avec des vivres pour un prix convenu d'avance. Jean Ducas, ambassadeur de l'empereur Isaac l'Ange, vint à Nuremberg, et conclut un traité par lequel les Grecs accordaient également le passage libre. Il fut convenu que les pèlerins seraient reçus dans les villes et logés dans les maisons des Grecs ; on devait leur fournir les fruits des arbres, les légumes des jardins et du bois pour le feu ; de la paille et du foin pour les chevaux, mais rien autre. Le reste devait s'acheter à un prix raisonnable, selon l'état du pays et l'exigence du temps. Les croisés s'engageaient à ne commettre aucun dégât, à n'exercer aucune violence. Le duc de Souabe, Frédéric, second fils de l'empereur, et les autres chefs de la croisade, reçurent la promesse du libre passage, et, de leur côté, jurèrent de faire respecter la paix et les lois de l'hospitalité. Le sou-

[1] Michaud, *Croisades*, t. 2.

verain de Servie envoya faire des promesses non moins favorables. Le sultan d'Icône répondit que, par affection pour Frédéric, il l'aiderait de toute manière, et qu'il se réjouissait de pouvoir le connaître personnellement. Frédéric glorifiait Dieu de se voir si estimé par des rois dont il avait à peine appris le nom [1]. La seule réponse de Saladin était, non pas telle qu'on pouvait désirer, mais telle qu'on devait l'attendre. L'empereur avait jugé indigne de lui faire la guerre sans déclaration préalable, et avait demandé satisfaction pour les Chrétiens mis à mort, avec la restitution de la sainte croix et de toutes les conquêtes faites sur les Francs. Saladin s'y refusa, et la guerre fut ainsi déclarée.

Dans le temps même, le sultan Saladin et l'empereur de Constantinople négociaient ensemble pour combattre chacun de son côté les Chrétiens d'Occident. Il y eut un traité conclu. Les Grecs devaient avoir la possession de toutes les églises en Palestine, à condition qu'ils permettraient l'érection d'une mosquée à Constantinople, et qu'ils promettraient de repousser les croisés de tout leur pouvoir. Cette alliance des Grecs et des Mahométans contre les guerriers de la croix est attestée non-seulement par les auteurs latins, mais par les historiens arabes et par les lettres mêmes de l'empereur grec au chef des Musulmans [2].

Au commencement du mois de mai 1189, les pèlerins s'assemblèrent de toutes les parties de l'Allemagne, à Ratisbonne. L'empereur n'admit personne dans son armée, qui n'eût de quoi s'entretenir pendant deux ans. On compta vingt mille chevaliers, sans y comprendre les bourgeois, les clercs, les domestiques et les fantassins. Tous descendirent le Danube, et se réunirent à Vienne, à d'autres divisions qui, impatientes d'attendre, avaient pris les devants par d'autres chemins. Là, on fit une nouvelle revue, aussi nécessaire que louable ; on renvoya près de quinze cents personnes, tant invalides que voleurs et prostituées, et on réitéra la défense d'emmener des chiens et des oiseaux de chasse [3]. Le duc d'Autriche, Léopold VI, reçut son empereur avec de grands honneurs, et pourvut abondamment à tous les vivres. Frédéric descendit le Danube ; l'armée suivait par terre, où les voitures ne manquaient pas pour transporter ceux qui étaient fatigués ou malades. A Presbourg, sur les frontières de la Hongrie, les croisés se rassemblèrent pour la seconde fois ; jusqu'alors aucun désordre n'avait été commis, si ce n'est que les habitants d'une petite ville sur le Danube, en voulant extorquer des

[1] Godofr. Mon., an. 1188. — [2] Bohadin, 130. Matth. Paris, 104. Innocent III, *epist.* 13, 181. Raumer, *Hist. des Hohenstauffen*, t. 2, p. 427. — [3] Guill. Neubr., l. 3, c. 21.

péages, provoquèrent une vive résistance de la part des pèlerins. Pour prévenir de pareils accidents, l'empereur, avec son conseil, fit de nouveaux règlements de discipline, dont la sévère et immanquable exécution produisit la terreur et l'obéissance; car, peu après, deux nobles de l'Alsace furent exécutés auprès de Belgrade, pour avoir rompu la paix.

A Gran, l'ancienne Strigonie, le roi Béla III, avec la reine son épouse, sœur du roi de France Philippe-Auguste, reçut l'empereur, le 4me de juin, avec la plus grande magnificence, et donna, en son honneur, bien des fêtes et des chasses sur les bords du Danube. L'union et la confiance devinrent encore bien plus intimes lorsque le duc Frédéric de Souabe fiança une des filles de Béla, et que beaucoup de Hongrois, comme déjà précédemment des Bohèmes, furent reçus amicalement dans les rangs de l'armée. Celle-ci, traversant des contrées fertiles et abondamment pourvues de vivres, avait atteint la Drave, qu'elle fut obligée de passer lentement sur des bateaux. Au delà des ruines de Sirmium (Mitrowitz), on arriva à Belgrade, ensuite à la Morave, où on laissa au roi de Hongrie les bateaux qu'on avait amenés de Ratisbonne. L'armée s'avançait vers le sud, divisée en quatre corps; le premier se composait de Hongrois et de Bohèmes, le second et le troisième étaient conduits par le duc Frédéric et trois évêques, le dernier par l'empereur lui-même.

En entrant dans les pays au midi du Danube, on éprouva des attaques de la part des Bulgares qui les habitaient; ils tuèrent plus d'un pèlerin avec leurs flèches, empalèrent plus d'un prisonnier, et ne furent intimidés que quand l'empereur Frédéric fit user de sévères représailles et ruiner une de leurs villes. D'abord on ne soupçonna nullement les Grecs de ces hostilités, car on savait bien que ces tribus étrangères ne leur obéissaient pas; mais quand les prisonniers déclarèrent que c'était de Constantinople qu'on avait excité les Bulgares, on conçut des soupçons. Ils augmentèrent encore lorsque les princes de Servie et de Rascie se présentèrent eux-mêmes à l'empereur, lui procurèrent des vivres et lui offrirent leurs fidèles services contre les Grecs toujours artificieux. Frédéric répondit avec calme et à-propos qu'il n'était pas venu attaquer des Chrétiens, mais que seulement il repousserait la force par la force. Afin de prévenir de pareils maux et écarter tout sujet de collision, il avait déjà envoyé à Constantinople, avec une suite considérable, l'évêque de Munster, les comtes de Nassau et de Dietz, et Marcward, son chambellan.

L'empereur Isaac et les plénipotentiaires qu'il avait envoyés pour servir de guides à la marche de Frédéric se montraient versatiles et

équivoques, et donnaient sujet aux pèlerins de former de justes plaintes. A dessein, ils n'avaient point pourvu à des vivres suffisants, ils avaient rompu les chemins, occupé ou muré les passages étroits, et traité hostilement les pèlerins, qui, pour se procurer de la nourriture, s'écartaient de la grande armée. Après avoir patienté bien longtemps, le duc Frédéric emporta de vive force un défilé occupé par les Grecs, et s'empara de beaucoup de provisions. Dans le même temps, on apprit de Constantinople la nouvelle que l'empereur grec, après avoir reçu les ambassadeurs avec une honnêteté passagère, les avait ensuite, contre tout droit des gens, jetés en prison. Pour justifier cette conduite, un envoyé grec alléguait que les négociations avec le prince de Servie étaient d'autant plus suspectes, que les rois de France et d'Angleterre annonçaient que Frédéric voulait détruire l'empire grec et en mettre la couronne sur la tête de son fils ; d'ailleurs, la marche dévastatrice des pèlerins était une violation ouverte des plus saintes promesses. Le libre passage ne pouvait être accordé qu'autant qu'on donnerait des otages et qu'on céderait aux Grecs la moitié des pays à conquérir sur les Sarrasins. Ainsi parlaient les Grecs, comptant sur l'assistance des Turcs, en cas d'une entière rupture avec les croisés. L'empereur Frédéric, qui ne voulait point épuiser ses forces en Europe, ni mettre en péril la vie de ses ambassadeurs, fit réponse qu'il n'avait aucune vue hostile contre l'empire grec, qu'il garderait volontiers les conventions antérieures; que même, aussitôt que ses ambassadeurs seraient en liberté, il se montrerait disposé à tout ce qui ne serait pas contraire à l'honneur de Dieu et de l'Empire.

Pendant ces allées et venues des négociateurs, les Allemands atteignirent Philippopolis le 25 août 1187, et campèrent devant les portes, jusqu'à ce que de grandes pluies les contraignirent, après une répartition des plénipotentiaires grecs, à se loger dans les maisons; mais la plupart des habitants avaient pris la fuite. Dans les commencements, l'abondance des vivres fut telle, qu'on échangeait contre huit bœufs une seule poule, à cause qu'elle avait meilleur goût. Il y en eut toutefois quelques-uns qui violèrent et pillèrent par insolence, ce qui fut cause qu'on cessa d'amener des provisions et que la disette se fit sentir. L'empereur Frédéric obligea les malfaiteurs à rendre tout ce qu'ils avaient pris, et en fit exécuter qui avaient volé sur le marché, ce qui rassura les marchands et les fit revenir à la ville.

Si Isaac l'Ange avait désiré la paix aussi sincèrement que l'empereur d'Allemagne, c'eût été doublement avantageux à son empire; mais il avait donné sa confiance à un moine, nommé Dosithée, qui

faisait le devin ou le prophète. Ce moine persuadait à Isaac que Frédéric en voulait à Constantinople ; il lui avait même prédit par quelle porte il y entrerait et les désordres qu'il y ferait, ajoutant que Dieu en ferait une punition exemplaire et le frapperait de mort avant Pâques. Isaac croyait tellement aux prédictions du moine, qu'il fit murer la porte par où Frédéric devait entrer. Dans cette disposition, Isaac ne prenait de tous côtés que des demi-mesures. Ainsi, à la fin d'octobre, il renvoya les ambassadeurs allemands, que Frédéric reçut avec beaucoup de joie et en s'écriant : Je rends grâces à Dieu de ce que j'ai retrouvé mes fils ! Frédéric avait alors soixante-dix ans. Au lieu de profiter d'une disposition aussi favorable, Isaac envoyait en même temps des lettres dont le langage et la teneur devaient offenser de nouveau, ne fût-ce que par ce titre, fastueux d'une part et méprisant de l'autre : Isaac, établi de Dieu, empereur très-saint, très-excellent, très-puissant, le maître des Romains, l'ange de toute la terre, l'héritier de la couronne du grand Constantin ; au cher frère de sa Majesté, le plus grand prince de l'Allemagne. Dans la lettre même, il se donnait, après Dieu, pour le seigneur des seigneurs, et demandait que Frédéric, qu'il n'appelait que le premier prince d'Allemagne, le reconnût pour son seigneur suzerain, s'il voulait avoir le libre commerce et le libre passage. Frédéric rendit les lettres avec cette remarque : Isaac peut s'appeler empereur de la Romanie, mais il ne doit pas s'appeler empereur des Romains. Qu'il ait délivré les ambassadeurs allemands, cela est bien ; mais quant aux otages qu'il demande, mon fils, le duc de Souabe, avec six évêques et d'autres seigneurs à son choix, je ne puis les donner que quand les Grecs en présenteront eux-mêmes de la plus haute dignité. Au reste, je me confie dans le Christ, pour qui je combats, et en mes compagnons, que je ne serai jamais réduit à subir des conditions telles qu'Isaac l'Ange a osé me proposer.

Malgré cette déclaration, on pensait toujours à la guerre à Constantinople, et le patriarche disait du haut de la chaire, en présence de beaucoup de Latins : Un Grec qui aurait tué dix Grecs, mais qui tuerait cent pèlerins, obtiendra de Dieu la rémission de ses péchés [1]. Isaac écrivit en même temps à son allié Saladin, que les pèlerins de l'Occident étaient réduits à l'impuissance « et qu'il avait coupé les ailes à leurs victoires. » Saladin s'était plaint d'Isaac, qui avait promis d'arrêter les croisés dans leur marche ; et Isaac, se vantant du mal qu'il n'avait pas fait, lui montrait les Latins si affaiblis par leurs misères et leurs défaites, qu'ils n'atteindraient pas les frontières mu-

[1] *Epist. Frid.*, apud Martène, t. 1, p. 909.

sulmanes. « S'ils y arrivent, disait Isaac à Saladin, ils seront hors d'état de faire le moindre mal à votre Excellence. » Cette lettre, rapportée par l'Arabe Boha-Eddin, ne permet pas de douter de la trahison des Grecs, et nous fait voir jusqu'à quel degré d'abaissement et de dégénération étaient tombés les maîtres de Byzance. Qui pourra s'étonner que la Providence efface un jour un pareil peuple du rang des nations?

Sur tous ces différends avec les Grecs, l'empereur Frédéric écrivit une lettre de plaintes à son fils Henri, roi des Romains, et y ajouta: Ayez soin que Venise, Gênes et Pise, au futur printemps, envoient des vaisseaux vers Constantinople, afin qu'on puisse attaquer cette ville par terre et par mer, et la prendre, si l'empereur Isaac n'acquiesce à tout ce qui est équitable. Faites rentrer toutes les contributions arriérées, et envoyez-les par Venise à Tyr. Quoique nous ayons le plaisir de voir sous la bannière de la croix vivifiante une multitude de guerriers d'élite, il faut cependant implorer le secours du ciel par de ferventes prières; car ce n'est pas la grande force qui sauvera le roi, mais la grâce du roi éternel, grâce qui surpasse tout mérite. C'est pourquoi nous recommandons affectueusement à votre bonté royale, que, par vos instances, vous obteniez des personnes pieuses de notre empire, qu'elles adressent continuellement pour nous d'abondantes prières au Seigneur. Nous vous conseillons aussi de déployer beaucoup de zèle pour la répression des malfaiteurs, parce que c'est là que vous acquerrez la grâce de Dieu et la faveur du peuple. Ne négligez pas d'écrire tout ceci au Pape, afin qu'il envoie quelques religieux par les provinces, pour exhorter le peuple de Dieu contre les ennemis de la croix, principalement contre les Grecs, à qui, en présence de nos ambassadeurs, l'évêque de Munster et ses collègues, dans l'église de Sainte-Sophie, le patriarche de Constantinople a prêché publiquement que tout Grec qui tuerait cent pèlerins, fût-il coupable de dix meurtres sur des Grecs, en obtiendrait le pardon de Dieu. Nous avons perdu plus de cent guerriers, qui sont allés au Christ [1].

Des sentiments si chrétiens étaient, dans le vieil empereur, le fruit précieux de l'adversité. C'est l'adversité qui les rendra de plus en plus dignes du ciel.

Frédéric, qui, dans l'espérance d'une prompte et parfaite conciliation avec l'empereur Isaac, avait accordé du repos à son armée, se remit enfin en route, las d'attendre, et arriva le 22 novembre à Andrinople; tandis que son fils, le duc Frédéric, prenait de force

[1] *Epist. Frid.*, apud Martène, p. 909-911.

Bérée avec quelques autres villes, et battait partout les Grecs qui voulaient faire de la résistance. Effrayé, Isaac consentit enfin à laisser avancer tranquillement les pèlerins. Mais comme ceux-ci ne devaient passer en Asie qu'au printemps, il revint de nouveau à ses vieilles chimères, et crut entre autres, suivant la prédiction du moine Dosithée, que l'empereur Frédéric mourrait avant Pâques. De plus, il traita les ambassadeurs d'une manière inconvenante, comme s'ils étaient ses sujets, et, quoiqu'il y eût parmi eux des évêques et des comtes, ne leur permit pas de s'asseoir.

Frédéric se vengea de cette impolitesse par un procédé tout contraire. Ayant fait venir devant lui les ambassadeurs grecs avec toute leur suite, il les fit asseoir, et, parmi eux, leurs domestiques, sans distinction, jusqu'à leurs cuisiniers et leurs palefreniers. Comme ceux-ci, par respect pour l'empereur, et plus encore pour leurs maîtres, refusaient de prendre une place si honorable : Asseyez-vous ! leur dit l'empereur : tous les Grecs sont si grands seigneurs qu'on ne peut faire entre eux distinction de rang. Comme autrefois un des ambassadeurs ne nomma Frédéric que l'avocat ou le défenseur de Rome, et ajouta « qu'il devait obéir au saint empereur l'Ange comme à son supérieur, d'autant plus qu'il était pris comme dans un filet, avec tous les pèlerins, » Frédéric lui répondit avec une dignité atterrante : « Je suis empereur par l'élection des princes et par la confirmation du Pape ; mais, me souvenant de mes péchés, je ne m'appelle pas un saint. Quant à présent, la grâce de Dieu nous a donné, même dans l'empire grec, toute la puissance et domination qu'il nous faut pour notre but ; et ce filet dont vous faites gloire, nous le rompons comme une toile d'araignée. » Quoique Frédéric se trouvât de nouveau dans des rapports hostiles avec les Grecs, il fit néanmoins observer constamment la plus sévère discipline ; la débauche même fut punie par une fustigation et une exposition flétrissantes [1].

Pendant l'hiver, les croisés campaient entre Philadelphie et Constantinople ; insensiblement, Frédéric s'approcha de la capitale, fit raser les fortifications de Philadelphie, et donna audience aux envoyés de la reine Sibylle de Jérusalem, et de Pierre, prince de Valachie. Ceux-ci prétendaient que les Grecs étaient résolus à empoisonner tous les pèlerins par le vin et la farine ; et Pierre promit une troupe auxiliaire de quarante mille hommes, si Frédéric, empereur romain, voulait encore se placer sur la tête la couronne de Byzance. De nouveau, Frédéric, avec le calme d'un véritable héros, déclina ces invitations flatteuses, afin de poursuivre son premier des-

[1] *Belgic. Chron. Magn.*, p. 198. *Append. ad Radev.*, etc. Raumer, t. 2, p. 437.

sein ; mais difficilement, il se serait soumis davantage aux caprices des Grecs, quand Isaac se convainquit enfin de la nécessité pressante de conduire promptement les pèlerins à travers ses États et de conclure une nouvelle paix. Jurée solennellement dans l'église de Sainte-Sophie, cette paix portait que l'empereur grec indemniserait les envoyés allemands faits prisonniers, d'après la décision ultérieure de Frédéric ; qu'il supportait et remettait tous les dommages causés par le pillage, par la ruine des villes et les autres accidents de la guerre ; qu'il pourvoirait à ce que partout il y eût en vente les vivres nécessaires, et qu'il fournirait, près de Gallipoli, suffisamment de navires pour passer l'armée en Asie. Les deux parties se firent alors de mutuels présents : Isaac donna vingt-quatre otages, et fiança sa fille avec Philippe, fils de l'empereur Frédéric [1].

Le transport des troupes sur les côtes d'Asie dura six jours, depuis le 23 jusqu'au 29 mars 1190. Quant au nombre, les historiens ne sont pas d'accord. L'un compte quatre-vingt-deux mille pèlerins [2] ; d'autres, cinquante mille cavaliers et cent mille fantassins [3] ; un troisième, trois cent mille hommes, dont quinze mille cavaliers d'élite [4] ; enfin un auteur arabe dit qu'il y avait cent quarante mille cavaliers, et que, pour l'infanterie, Dieu seul en connaît le nombre [5]. L'empereur Frédéric resta sur le rivage d'Europe, jusqu'à ce qu'il se fût convaincu que pas un des siens ne restait en arrière ; puis, mettant le pied sur l'Asie, il s'écria : Chers frères, ayez confiance : tout le pays est entre nos mains. L'armée fut partagée de nouveau : le duc Frédéric de Souabe conduisit l'avant-garde ; on mit le bagage au centre, et, à cause des montagnes, on le transporta des voitures sur des bêtes de somme ; l'empereur couvrait l'arrière-garde. Toutefois des bandits grecs, malgré les promesses de leur empereur, inquiétaient les pèlerins de bien des manières : ceux-ci, manque de fourrage, coupèrent plus d'une fois les blés en herbe et par là provoquaient la colère des habitants. On arriva ainsi, à travers les escarmouches, jusqu'à Philadelphie en Lydie, et on entra sur le territoire turc près de Laodicée.

Comme les envoyés du sultan d'Icône avaient promis des vivres, et qu'il s'en trouva effectivement à Laodicée, Frédéric défendit tout pillage, toute violence sur les terres du sultan ; mais bientôt on se trouva dans des contrées arides, où tous les vivres avaient été transportés dans des forteresses écartées. Des nuées de Turcs harcelaient nuit et jour l'armée des pèlerins. Frédéric s'en plaignit aux envoyés

[1] Dandelot, p. 314. — [2] Vinisauf, l. 1, n. 22. — [3] Tageno, *Frid. exped. orient.* — [4] Godofr. Mon., an. 1189. — [5] Gihannuma, *Hist. des Seldjoucides.*

du sultan, qui répondirent que c'étaient des tribus indépendantes de leur maître ; mais c'était un mensonge, et l'on apprit par expérience que les Turcs dissimulaient encore mieux que les Grecs. Pendant plusieurs jours, on se battit depuis le matin jusqu'au soir. Le 5 de mai, les envoyés du sultan d'Icône demandèrent la permission de se rendre, accompagnés d'un chevalier allemand, auprès des chefs de ces bandes turques, pour les empêcher d'inquiéter l'armée davantage. Frédéric accorda volontiers la permission, mais il ne revint ni envoyés ni chevalier, et le bruit se répandit qu'ils avaient été faits prisonniers par les Turcs. Peu après, la trahison parut au grand jour ; le 14 mai 1190, on aperçut l'armée du sultan d'Icône, à laquelle les bandes turques s'étaient réunies, et que l'on estima pour le moins à trois cent mille hommes. Perspective terrible pour les Chrétiens, beaucoup moins nombreux et harassés de toutes manières ! Aussi élevèrent-ils leurs pensées au ciel, et l'évêque de Wurtzbourg leur recommanda-t-il de ne point perdre la confiance, mais de se rappeler l'exemple des martyrs : alors l'Esprit et le secours de Dieu les soutiendraient tous. Frédéric parla lui-même avec cette force d'âme qui ne l'abandonna jamais, et leur rappela que le brave seul pouvait espérer d'échapper, mais que quiconque fuyait le péril, y périrait inévitablement. Alors tous entonnèrent leur chant de guerre, et, oubliant leurs souffrances, rentrèrent dans leurs tentes pour y prendre un frugal repas. La nuit fut employée à se réconcilier avec Dieu, et, dès le point du jour, les évêques leur distribuèrent le corps du Seigneur, et aussitôt l'armée se rangea en bataille.

Mélec, général de l'armée ennemie et gendre du sultan, voulut attaquer tout de suite. Mais un de ses conseillers les plus habiles apporta dans l'assemblée le bras d'un Turc, qui, malgré son armure, avait été coupé par un pèlerin, et dit : Seigneur, avec des hommes de cette force et qui ont des armes de cette trempe, il n'est pas bon de combattre de près ; nous en deviendrons plutôt les maîtres en les affamant et en les harcelant, que dans une bataille rangée. Plusieurs conseillers furent du même avis ; mais Mélec, se fiant à la supériorité du nombre, persista pour une prompte décision. Il l'obtint ; car les Chrétiens pénétrèrent avec tant de vigueur dans les rangs des Turcs, que dix mille de ces derniers restèrent sur le champ de bataille, que le reste s'enfuit à Icône, et que Mélec, tombé avec son cheval, put à peine sauver sa vie. Mais, quelque grande renommée que valût cette victoire aux pèlerins, elle ne changeait rien à leur situation extérieure : le soir, revenus sous leurs tentes, ils ne trouvaient ni eaux ni vivres pour apaiser la faim et la soif qui les dévoraient : les uns buvaient le sang des chevaux tués, les autres

appliquaient leurs lèvres sur des mottes de terre pour en humer la fraîcheur. Ce ne fut que le lendemain qu'ils trouvèrent un peu d'eau marécageuse et de l'herbe pour les chevaux. De la viande de cheval ou d'âne, cuite sans sel, paraissait un excellent repas ; et, comme on manquait de bois, on faisait du feu avec des selles et de vieux habits.

Voici en quels termes, dans une lettre à Saladin, le patriarche d'Arménie parlait des compagnons de Frédéric : « Les Allemands sont des hommes extraordinaires ; ils ont une volonté inébranlable ; l'armée est soumise à la discipline la plus sévère, jamais une faute ne reste impunie. Chose singulière : ils s'interdisent tout plaisir ; malheur à celui qui se permettrait quelque volupté ! Tout cela vient de la tristesse où ils sont d'avoir perdu Jérusalem ; ils rejettent pour leurs vêtements toute étoffe précieuse, et ne veulent être habillés que de fer ; quant à leur patience dans la fatigue et l'adversité, elle passe toute croyance [1]. »

Bien informé de la détresse des pèlerins, Mélec fit dire à l'empereur : Si vous payez trois cents quintaux d'or ou bien une pièce d'or pour chaque croisé, vous aurez la paix et des vivres. Frédéric répondit : Il n'est pas d'usage dans notre empire ni chez les guerriers de la croix de s'ouvrir un chemin avec l'argent. C'est avec l'épée et avec le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ que nous nous en frayerons un. L'envoyé turc répondit en colère : Si je ne reviens pas cette nuit, attendez-vous à être attaqués pour la troisième heure par toute l'armée.

Les croisés étaient partagés d'avis : les uns voulaient que l'on gagnât le plus tôt possible les contrées chrétiennes ; les autres pensaient que l'unique moyen de se tirer de peine était de marcher sur Icône et d'en faire la conquête. Frédéric se décida pour ce parti, voua une église à saint Georges, et publia cet ordre du jour : Demain, avec l'aide de Dieu, nous camperons dans les jardins du sultan, et nous y trouverons des rafraîchissements en abondance ; mais personne, sous les peines les plus graves, ne se permettra, que la victoire ne soit complète, de piller, de panser les blessés, ou de se rendre suspect de quelque retardement.

L'envoyé ne revint pas, et au point du jour les pèlerins se virent environnés par les Turcs dans un demi-cercle. Cependant, ce jour, leurs cris furent plus effrayants que leurs armes ; et, le soir, les Chrétiens atteignirent effectivement les jardins du sultan, et y trouvèrent de l'herbe, de l'eau et des vivres. Nul ennemi n'apparaissait, mais un orage épouvantable troubla le repos de la nuit. Le lendemain,

[1] Michaud, *Hist. des croisades,* t. 2, p. 329 et 339.

18 mai, parurent des envoyés turcs qui offrirent la paix, sans qu'on sût si c'était sincèrement ou seulement pour gagner du temps. L'empereur répondit qu'avant tout son envoyé, que ceux du sultan avaient emmené dans leur fuite, fût remis en liberté, et qu'ensuite des hommes sages pourraient examiner les conditions. Là-dessus l'envoyé de Frédéric revint, et annonça que le sultan voulait livrer sa capitale; mais comme, dans l'intervalle, soixante mille Turcs serraient les Chrétiens toujours de plus près, ceux-ci craignirent qu'on n'eût le dessein perfide de les attaquer dans la chaleur brûlante du midi. C'est pourquoi l'empereur sépara aussitôt l'armée en deux divisions ; lui-même se tourna contre ces ennemis de dehors; le duc Frédéric et le comte de Hollande marchèrent vers Icône ; dans le milieu restèrent les malades, les prêtres et le bagage.

De tous les côtés, les Turcs avançaient sur les pèlerins, et l'imminence du danger arracha ce vœu à l'empereur même, d'ailleurs si ferme : Je souffrirais volontiers toute autre extrémité, si seulement l'armée était saine et sauve à Antioche ! Mais lorsque les siens commencèrent effectivement à plier, le vieillard s'écria à haute voix, et comme rajeuni par son héroïque valeur : Pourquoi hésitez-vous? pourquoi êtes-vous consternés? Grâce à Dieu, les ennemis risquent la bataille! C'est pour gagner le ciel par votre sang que vous avez quitté la patrie ; voici le moment! Suivez-moi ! Au Christ la victoire ! au Christ l'empire! Il dit, et s'élance sur les ennemis ; ses guerriers le suivent, et à l'instant même on aperçoit les bannières chrétiennes sur les tours d'Icône. Le duc Frédéric était maître de la ville. Dès lors les Turcs fuient de toutes parts, dix mille périssent dans cette journée.

L'empereur, victorieux, reçut avec grande joie son victorieux fils; le butin en vivres et en argent changea la disette en richesse. On trouva surtout beaucoup d'or et d'argent dans la maison de Mélec : c'était la dot que le sultan avait donnée à sa fille, et l'argent que Saladin avait envoyé pour enrôler des soldats contre les croisés. Le sultan lui-même, qui, pendant le combat, s'était retiré dans une forteresse, sur une montagne, demanda la paix le troisième jour, en s'excusant sur ce qu'étant vieux il avait été, contre son inclination. entraîné à la guerre par les plus jeunes. Frédéric répondit : Un empereur ne doit jamais manquer de bonté; qu'on donne des otages, des guides sûrs, des vivres suffisants, et toute hostilité cessera.

Nonobstant leurs victoires, les croisés n'étaient pas de beaucoup aussi nombreux que les Turcs, et souhaitaient de toutes manières d'atteindre au plus vite leur but principal : ce qui contribua sans doute à ce qu'on ne demandât rien que d'équitable. Aussi le sultan

accepta sur-le-champ les conditions, et envoya à l'empereur, ainsi que Mélec au duc Frédéric, de grands présents. L'armée chrétienne, pour éviter les exhalaisons, campait hors de la ville dans de beaux jardins, se pourvut abondamment de toutes les choses nécessaires, et enfin se remit en route vers le sud. Çà et là, des bandes de Turcs inquiétaient encore les pèlerins, quelques secousses de tremblement de terre effrayèrent une fois pendant la nuit ; on ne pouvait gravir par-dessus le dos des montagnes sans beaucoup d'efforts et sans quelques pertes ; mais enfin l'on aperçut le long des chemins le signe consolant de la croix, par delà Pyrgos et Laranda ; on était entré dans le territoire du prince chrétien d'Arménie, Léon, le même qui naguère avait sollicité et obtenu du Pape et de l'empereur le titre de roi ; il eut soin de procurer des vivres, et ses ambassadeurs accompagnèrent l'empereur jusqu'à Séleucie sur le Calicadnus ou Saleph.

Tous les ennemis étaient domptés, le chemin de la Syrie libre et ouvert, le terme de l'entreprise tout proche ; et Saladin tellement dans l'inquiétude, qu'il fit par ses ambassadeurs, de la manière la plus polie, l'offre suivante : L'empereur et les princes décideront eux-mêmes ce que je possède légitimement [1]. De jour en jour croissait la renommée de Frédéric, et toutes ses actions précédentes étaient glorifiées par cette grande entreprise. Ses différends avec les Papes lui avaient attiré bien des reproches ; mais son projet actuel de rétablir le christianisme dans les lieux où il avait pris naissance ne lui attirait qu'un concert unanime de louanges, et paraissait couronner dignement une vie aussi active.

Le 10 juin 1190, l'armée se mit en route de Séleucie. Le duc Frédéric conduisait l'avant-garde au delà du Calicadnus, le bagage suivait, et l'empereur se trouvait à l'arrière-garde. Mais comme le pont sur le fleuve était étroit, le passage avançait très-lentement ; d'autres retardements et embarras vinrent encore s'y joindre. C'est pourquoi l'empereur, qui avait plusieurs motifs de rejoindre son fils promptement, résolut de passer la rivière à la nage. Beaucoup des siens l'avertirent de ne pas se fier à une eau inconnue : ce fut vainement ; sans crainte, comme toujours, il s'élança dans le fleuve avec son cheval. Mais, avec l'ardeur de la jeunesse, le vieillard n'en avait plus la vigueur. Les flots l'entraînèrent ; et quand on vint à son secours et qu'on le ramena sur le rivage, il était sans vie [2]. C'est ainsi que, suivant la plupart des historiens de l'époque, mourut l'empereur Frédéric Barberousse, à l'âge de soixante-dix ans, au mo-

[1] *Belgic. Chron. Magn.*, 198. — [2] Raumer, t. 2, p. 448.

ment qu'il méritait l'estime et l'affection de toute la chrétienté.

La consternation, la désolation, le désespoir de l'armée ne sauraient se décrire. Tous les cœurs se tournaient vers Frédéric comme les plantes vers le soleil : L'empereur, le général, le père, nous l'avons perdu, s'écriait-on de toutes parts, il n'y a plus de bonheur pour nous ! La consternation fut semblable dans l'Europe entière. Du fond de la Syrie, un pèlerin de l'armée manda cette fâcheuse nouvelle au pape Clément III. A mesure qu'elle se répandait, la terreur et la tristesse se répandaient avec elle. Une nouvelle terrible, disait à un de ses amis Pierre de Blois, une nouvelle effroyable, funeste, vient de retentir à nos oreilles ; plus perçante qu'une épée à deux tranchants, elle a tellement blessé à mort les parties vitales de nos cœurs et de nos âmes, qu'on y voit à peine quelque remède, quelque espoir de vivre et de subsister. Nous avons entendu, et en l'entendant nous avons failli expirer de douleur, que cette colonne immobile de l'Empire, ce ferme soutien du royaume d'Italie, cette étoile du matin dont la splendeur surpassait celle des plus brillantes étoiles, cette immense chrysolite plus éclatante qu'aucun jaspe, aucune pierre précieuse, en un mot, Frédéric, notre sérénissime empereur, a terminé, hélas ! le dernier jour de sa destinée. A sa mort, particulièrement pour les sujets de son empire, qui, défendus par son bras, vivaient sans crainte, le soleil, la lune et tous les luminaires des cieux se sont comme enveloppés de ténèbres, par l'extinction de cette brillante lumière. Hélas ! que ferons-nous ? à qui recourir ? de qui attendrons-nous l'assistance ? qui sera désormais le grand boulevard ? Livrez-vous au deuil, vous, fidèles de son royaume, destitués de la protection d'un si grand prince ; poussez des cris lamentables, jeunes hommes ; pleurez, vieillards, épouses et vierges ! car le guide et le régulateur de votre vie, votre vie et votre salut, votre lumière et votre défense, votre sûreté et votre force, l'ancre de votre espérance, votre refuge et votre secours, tout cela, hélas ! est abattu sous l'empire de la mort [1].

Pierre de Blois n'était pas sujet de l'empereur Frédéric, mais du roi d'Angleterre : sa lettre est l'expression spontanée de la consternation et de la douleur communes en Europe. On y voit quelle touchante fraternité la foi chrétienne, spécialement les croisades, avaient établie entre tous les peuples catholiques. C'étaient comme les enfants d'une même famille, qui parfois se disputent entre eux, mais qui tous se réjouissent ou s'affligent de ce qui réjouit ou afflige la famille entière.

[1] Petr. Blesens., *epist.* 72. *Biblioth. PP.*, t. 24.

Quant à l'armée allemande en Syrie, elle reconnut pour chef le duc Frédéric de Souabe, qui la conduisit, sans désastre notable, jusque dans Antioche. Mais avec l'empereur Frédéric disparut la sévère discipline ; et, après une longue disette, plusieurs usèrent de l'abondance avec si peu de modération, qu'il périt un plus grand nombre de maladie, qu'il n'en périt dans toute l'expédition par le fer des Grecs et des Turcs. D'autres, oubliant leur vœu, se rembarquèrent pour l'Allemagne, ou se dispersèrent en différentes directions, ou vendirent leurs armes faute d'argent ; et ce fut seulement un petit reste, peu propre au combat, qui suivit le duc à Antioche. Là, on ensevelit solennellement le corps de l'empereur Frédéric, et on se réunit aux Chrétiens devant Ptolémaïs. Le duc Frédéric y combattit en brave ; fonda, au mois de novembre 1190, un nouvel ordre religieux ; tomba malade et mourut le 20 janvier 1191. Un historien raconte que, dans sa dernière maladie, les médecins lui firent entendre qu'il pourrait guérir, s'il voulait avoir commerce avec une femme. Le duc répondit qu'il aimait mieux mourir que de profaner son corps dans ce divin pèlerinage [1].

Cependant les pèlerins qui assiégeaient Ptolémaïs, excités par la renommée toujours croissante de l'empereur Frédéric, tenaient à prendre la ville avant l'arrivée de ce prince. Le jour de la fête de Saint-Jacques, la foule innombrable des soldats, malgré les généraux et le clergé, livra une bataille aux infidèles, pénétra jusque dans leur camp et se mit à le piller. Les Musulmans, revenus de leur effroi, se rallient et battent à leur tour tous les pillards, dont les tentes étaient au même temps envahies par la garnison. Quelques jours après, les deux armées se préparaient de nouveau, l'une à la défense, l'autre à l'attaque, lorsqu'on apprit que l'empereur Frédéric était mort. On resta toute la journée sans combattre, les Musulmans se livrant à la joie, les Chrétiens à la douleur. Les chefs des pèlerins ne songeaient qu'à retourner en Europe, quand une flotte parut dans la rade de Ptolémaïs, et débarqua un grand nombre de Français, d'Anglais, d'Italiens, conduits par Henri, comte de Champagne.

Alors l'espérance fut rendue aux croisés ; les Chrétiens se trouvèrent de nouveau maîtres de la mer, et purent à leur tour faire trembler Saladin, qui se retira une seconde fois sur les hauteurs de Karouba. Leurs attaques recommencèrent contre la ville : on faisait de part et d'autre des prodiges de valeur. Une fois le duc Léopold

[1] Respondit malle se mori, quàm in peregrinatione divinâ corpus suum per libidinem maculare. Godofr. Monach.

d'Autriche était déjà monté, l'épée à la main, dans une tour des infidèles, lorsqu'un accident imprévu fit manquer le succès. A l'approche de l'hiver, comme les flottes chrétiennes arrivaient plus rarement, la disette des vivres se fit sentir dans le camp des pèlerins; la faim, les pluies occasionnèrent une grande mortalité ; le duc Frédéric de Souabe, fils de l'empereur, y succomba lui-même, mais après avoir institué un ordre religieux et militaire, pour en diminuer et sanctifier les désastres.

Quelques pèlerins allemands de Brême et de Lubeck, touchés de compassion pour les malades de l'armée, qui manquaient de tout, établirent un hôpital sous leurs tentes, qui n'étaient couvertes que de voiles de vaisseau, et y servaient charitablement ces pauvres malades. Déjà auparavant il y avait à Jérusalem un hôpital de la nation teutonique ; car, depuis que la ville fut habitée par les Chrétiens d'Occident, les Allemands, qui y venaient en grand nombre, n'entendant point la langue qui s'y parlait, c'est-à-dire le français, ne savaient à qui s'adresser. Alors Dieu inspira à un vertueux Allemand, qui y était établi avec sa femme, de bâtir à ses dépens un hôpital pour les pauvres et les malades de sa nation; ensuite, du consentement du patriarche, il y joignit un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge. Il entretint longtemps cette bonne œuvre, tant de ses biens que des quêtes qu'il faisait; et quelques autres, touchés de son bon exemple, se donnèrent à cet hôpital, et, quittant l'habit séculier, s'engagèrent par vœu au service des pauvres. Avec le temps, il s'y joignit des chevaliers et des nobles, qui crurent plus agréable à Dieu de prendre aussi les armes pour la défense de la terre sainte.

Cette dévotion s'étant donc renouvelée au siége de Ptolémaïs, à l'occasion de l'hôpital dressé dans le camp, on prit la résolution de former un troisième ordre militaire, à l'imitation des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean. Ce dessein fut approuvé par le patriarche, par les archevêques de Nazareth, de Tyr et de Césarée, par les évêques de Bethléhem et de Ptolémaïs, par le roi de Jérusalem et par les seigneurs du pays. Les prélats et les seigneurs qui se trouvèrent à la terre sainte y donnèrent aussi les mains ; et, d'un commun consentement, le duc Frédéric de Souabe, qui était à leur tête, envoya des ambassadeurs à son frère Henri, roi des Romains, pour le prier d'obtenir du Pape la confirmation de ce nouvel ordre. Le pape Célestin III, qui venait de succéder à Clément III, l'accorda par sa bulle du 23me de février 1192. Le nouvel ordre fut nommé l'ordre des chevaliers Teutoniques de la maison de Sainte-Marie de Jérusalem : leur habit était un manteau blanc chargé d'une croix rouge. Le Pape leur donna tous les priviléges des Templiers et des Hospita-

liers de Saint-Jean, dont ils imitèrent l'institut; mais ils étaient soumis au patriarche et aux autres prélats, et payaient la dîme de tous leurs biens. Le premier maître fut Henri de Valpot, qui fut élu pendant le siége de Ptolémaïs. Il gouverna l'ordre pendant dix ans, et mourut en 1200 [1].

La charité qui porta les pèlerins de Lubeck et de Brême à servir les blessés et les malades sous les murs de Ptolémaïs en Palestine, et fonda ainsi l'ordre des chevaliers Teutoniques, la même charité porta ailleurs deux Français, saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, à se dévouer au rachat des captifs, et fonda en France l'ordre des trinitaires.

Jean de Matha naquit vers le milieu du douzième siècle, à Faucon, sur les frontières de la Provence, et reçut le nom de Jean à son baptême. Les parents qui lui donnèrent le jour étaient distingués par leur noblesse et leur piété. Sa mère le consacra au Seigneur, dès sa naissance, par un vœu. Son père, nommé Euphémius, prit un soin particulier de son éducation et l'envoya dans la ville d'Aix, afin qu'il y fît ses études et qu'il y apprît tout ce que doit savoir un jeune homme de qualité. Jean s'appliquait à profiter des leçons de ses différents maîtres; mais il avait une tout autre ardeur pour se perfectionner dans la pratique des vertus chrétiennes. Il avait une charité extraordinaire pour les pauvres, et il employait au soulagement de leurs misères une partie considérable de l'argent qu'il recevait de sa famille pour fournir à des plaisirs innocents. Il allait régulièrement tous les vendredis à l'hôpital; là, il servait les malades, pansait leurs plaies et leur procurait tous les secours qui étaient en son pouvoir.

De retour dans la maison de son père, il lui demanda la permission de continuer ses pieux exercices; et, après l'avoir obtenue, il se retira dans un petit ermitage qui n'était pas éloigné de Faucon. Son dessein était d'y vivre séquestré du commerce du monde, pour ne converser plus qu'avec Dieu. Il n'y trouva pas cette solitude entière après laquelle il soupirait. Les fréquentes visites de ses amis lui donnant des distractions continuelles, il crut devoir quitter sa cellule; il alla donc trouver son père et le pria de l'envoyer à Paris pour y étudier la théologie. Euphémius approuva le dessein de son fils, et lui permit volontiers de se rendre dans la capitale. Jean fit son cours avec le plus grand succès, prit les degrés ordinaires, et enfin le bonnet de docteur, quoique sa modestie lui inspirât de la répugnance pour cette sorte d'honneur. Ayant été ordonné prêtre

[1] Jacques de Vitry, *Hist. de Jérusalem*, c. 66. Hélyot, t. 3.

quelque temps après, il célébra sa première messe dans la chapelle de l'évêché de Paris. Maurice de Sully, qui occupait alors le siége de la capitale, les abbés de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève et le recteur de l'université voulurent y assister. Il leur fut facile de juger, à la ferveur angélique avec laquelle le saint célébrait l'auguste sacrifice, que l'esprit de Dieu résidait en lui avec la plénitude de ses grâces.

Ce fut le jour même qu'il dit sa première messe que notre saint, par une inspiration particulière du ciel, forma la généreuse résolution de travailler à racheter les Chrétiens infortunés qui gémissaient dans l'esclavage chez les nations infidèles. Il envisageait deux choses dans cette bonne œuvre, la délivrance des corps et le salut des âmes, qui courent les plus grands risques parmi des peuples barbares. Il ne voulut cependant rien entreprendre avant d'avoir consulté le Seigneur d'une manière spéciale. Ce fut ce qui le détermina à se retirer dans un lieu solitaire, afin d'attirer sur lui les lumières de l'Esprit-Saint par une prière fervente et continuelle et par tous les exercices de la pénitence.

Dans le même temps vivait dans la solitude saint Félix de Valois, ainsi surnommé ou parce qu'il était né dans la province de ce nom, ou parce qu'il était de la branche royale de Valois, comme le pensent plusieurs critiques. Il vint au monde l'année 1127 ; quitta la Sicile, où il avait des biens considérables, et se retira dans une forêt au diocèse de Meaux. Il choisit cette solitude dans la vue de vivre inconnu aux hommes, de ne penser qu'à Dieu et de s'occuper uniquement de sa sanctification. Il joignait à la prière et à la contemplation les plus rigoureuses austérités de la pénitence.

Jean de Matha, ayant donc entendu parler de lui, alla le trouver aussitôt, et le pria de le recevoir dans son ermitage et de l'instruire des voies de la perfection. Félix découvrit aisément qu'il n'avait point affaire à un novice dans la vie spirituelle ; aussi le regarda-t-il moins comme son disciple que comme un compagnon que Dieu lui avait envoyé. Il serait impossible d'exprimer jusqu'où nos deux ermites portèrent l'esprit d'oraison, et avec quel zèle ils embrassèrent les plus rigoureuses austérités. Leurs veilles étaient longues et leurs jeûnes presque continuels. Leur occupation la plus ordinaire était la contemplation ; et ils n'avaient d'autre but, dans tous leurs entretiens, que d'allumer de plus en plus dans leur cœur le feu sacré de l'amour divin.

Un jour qu'ils s'entretenaient ensemble sur le bord d'une fontaine, Jean s'ouvrit à Félix sur la pensée qui lui était venue, le jour de sa première messe, de se consacrer à la délivrance des Chrétiens

captifs chez les Mahométans. Il parla de la fin et de l'utilité de cette entreprise d'une manière si vive et si touchante, que Félix ne douta point qu'un tel projet ne vînt de Dieu ; il en loua l'exécution et s'offrit même pour y concourir autant qu'il serait en lui. Les deux saints n'étaient plus embarrassés que sur le choix des moyens qu'il fallait prendre pour effectuer le noble désir qui leur avait été inspiré par la charité. Ils se recommandèrent à Dieu et redoublèrent leurs mortifications et leurs prières, afin d'obtenir de nouvelles lumières sur la conduite qu'ils avaient à tenir. Quelques jours après, ils se mirent en chemin pour Rome. Ils partirent vers la fin de l'année 1197, sans pouvoir être retenus par les incommodités d'une saison rigoureuse. En arrivant à Rome, ils trouvèrent Innocent III sur la Chaire de Saint-Pierre. Ce souverain Pontife, ayant été instruit de leur sainteté et de leur pieux dessein par des lettres de recommandation, qui lui furent présentées de la part de l'évêque de Paris, les reçut comme deux anges envoyés du ciel, les fit loger dans son palais et leur accorda plusieurs audiences particulières, afin qu'ils lui expliquassent dans le plus grand détail les rapports et la nature de leur projet. Il assembla ensuite les cardinaux et quelques évêques dans le palais de Saint-Jean de Latran, pour prendre leur avis sur une affaire de cette importance. Après leurs délibérations, on indiqua un jeûne et des prières particulières pour obtenir de Dieu qu'il manifestât sa volonté. Enfin, ne pouvant douter que les deux ermites français ne fussent conduits par l'esprit de Dieu, et considérant l'utilité que l'Église retirerait de l'institut qu'ils avaient projeté, il le reçut et en forma un nouvel ordre religieux dont Jean fut déclaré le premier ministre général. L'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Victor furent chargés d'en dresser la règle, et le Pape l'approuva par une bulle donnée l'an 1198. Le souverain Pontife voulut que les nouveaux religieux portassent l'habit blanc, avec une croix rouge et bleue sur la poitrine, et qu'ils prissent le nom de frères de l'ordre de la Sainte-Trinité [1]. Nous verrons avec quel zèle et quel succès les deux saints remplirent et propagèrent cette nouvelle milice de la charité chrétienne.

Cependant les Chrétiens sous les murs de Ptolémaïs avaient à supporter tout à la fois et les maux de la famine, et les maux de la contagion, et les maux de la guerre. Pour comble de malheur, la reine Sibylle, femme de Gui de Lusignan, mourut avec ses deux enfants, et sa mort jeta la discorde parmi les croisés. Conrad, marquis de Tyr, et Gui de Lusignan prétendirent tous deux à la couronne de Jérusalem. Le premier, pour autoriser ses prétentions, épousa,

[1] *Acta SS.* et Godescard, 8 febr. et 20 novemb.

contre les règles de l'Église, Isabelle, sœur de Sibylle. Les dissensions passèrent des chefs aux soldats ; on allait s'égorger pour savoir à qui appartiendraient un sceptre brisé et le vain titre de roi. Les évêques calmèrent enfin les esprits, et déterminèrent les deux partis à remettre cette affaire au jugement des rois Richard d'Angleterre et Philippe de France, dont on attendait la prochaine arrivée.

Dès que le printemps eut rendu la mer navigable, Philippe-Auguste s'embarqua, le 30 mars 1191, pour la Palestine. Il y fut reçu la veille de Pâques, 13 avril, comme l'ange du Seigneur; sa présence ranima la valeur et l'espérance des Chrétiens, qui, depuis deux ans, assiégeaient Ptolémaïs. Les Français placèrent leur quartier à la portée du trait de l'ennemi; et, dès qu'ils eurent déployé leurs tentes, ils s'occupèrent de livrer un assaut. Ils auraient pu, dit-on, se rendre maîtres de la ville ; mais Philippe voulut que Richard fût présent à cette première conquête. Leur amitié était telle, du moins autrefois, que chaque jour, dit un historien du temps, ils mangeaient à la même table et au même plat, et, la nuit, ils couchaient dans le même lit [1].

Richard se fit un peu attendre. Parti de Messine le 13 avril, il essuya une tempête, qui l'obligea de faire en passant la conquête d'un royaume. Voici comment. Sa flotte fut assaillie d'une violente tempête le vendredi saint, et dispersée sur différents rivages. Trois de ses vaisseaux, poussés sur les côtes de Chypre, y périrent devant le port de Limisso, ville bâtie près du terrain où était l'ancienne Amathonte. Les malheureux qui échappèrent au naufrage trouvèrent sur le bord un nouveau danger plus inévitable que la tempête. Isaac Comnène, qui s'était déclaré empereur de Chypre et l'allié de Saladin, y étant accouru avec son armée, fit saisir ces malheureux au sortir des eaux. On les dépouille, on les jette dans des cachots pour y mourir de faim. Arrive un autre bâtiment qui portait la sœur de Richard et sa nouvelle fiancée, Bérengère, fille du roi de Navarre. Leur bâtiment se présente devant le port, on leur en refuse l'entrée. Elles allaient périr à la vue d'Isaac, lorsque Richard survient avec la plus grande partie de sa flotte, et les sauve. Trois fois il redemande au tyran ses gens injustement détenus. Isaac répond que, loin de les rendre, il fera le même traitement à Richard, s'il ose mettre le pied dans son île. A ces mots, Richard débarque à la tête de ses troupes, taille en pièces une partie des Grecs, et met les autres en fuite, y compris Isaac. Après un nouveau massacre, Isaac se soumet à toutes les conditions que le vainqueur lui impose, lui jure fidélité comme à son roi, et reconnaît tenir de lui le royaume de Chypre comme son

[1] Roger Hoveden, p. 634 et 635.

vassal. Ayant rompu le traité peu de jours après, il est fait prisonnier, chargé de chaînes d'argent, et Richard, s'étant emparé de toute l'île, y célèbre son mariage avec Bérengère de Navarre.

Parti de Chypre pour les côtes de Syrie, il rencontre un vaisseau musulman monté par des guerriers intrépides et chargé de toutes sortes de provisions de guerre. A la suite d'un combat meurtrier, le vaisseau disparaît, englouti dans les flots, et la nouvelle de cette victoire précéda Richard au camp des Chrétiens. Son arrivée fut célébrée par des feux de joie allumés dans les campagnes de Ptolémaïs.

Ce que la poésie ancienne raconte du siége de Troie, on le vit alors au siége de Ptolémaïs, mais avec des proportions beaucoup plus grandes. D'un côté, l'Europe chrétienne en armes; de l'autre, l'Égypte et l'Asie mahométanes. Il s'agissait bien moins de la prise d'une ville que de l'empire du monde. Le monde sera-t-il dominé par la civilisation chrétienne ou par la barbarie musulmane? Le mahométisme, qui déjà avait étendu sur l'Asie et l'Afrique les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie qui les enveloppent encore, allait-il, comme le pensait Saladin, étouffer jusqu'en Europe les lumières et la civilisation du christianisme, et replonger l'univers dans l'antique chaos où les ténèbres couvraient la face de l'abîme? Voilà de quoi il est question entre la chrétienté et le mahométisme, depuis les jours de Charles-Martel jusqu'à nos jours.

Devant Ptolémaïs la lutte fut longue, et, de part et d'autre, glorieuse. Les principaux champions étaient dignes de leur poste. C'était le roi de France, Philippe-Auguste, brave et magnifique; c'était le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-lion, brave et magnifique jusqu'à l'excès; c'était le sultan Saladin, admirateur de l'un et de l'autre, et digne de rivaliser avec eux.

On se battait à peu près tous les jours et tout de bon; les rois y étaient des premiers. Cependant, au milieu de ces combats, une atmosphère de politesse chrétienne pénétrait jusque dans le camp des Turcs. Les deux rois de France et d'Angleterre étant tombés malades, Saladin leur offrit des fruits de Damas, et eux lui donnèrent en présent des bijoux d'Europe. Pendant le cours du siége, on célébra, dans la plaine de Ptolémaïs, plusieurs tournois ou jeux militaires : on y invitait les Musulmans. Les champions des deux partis, avant d'entrer en lice, se haranguaient les uns les autres; le vainqueur était porté en triomphe, et le vaincu racheté comme prisonnier de guerre. Dans ces fêtes guerrières qui réunissaient les deux nations, les Francs dansaient souvent au son des instruments arabes, et leurs ménestrels chantaient ensuite pour faire danser les Musul-

mans. Enfin, les Musulmans conçurent une si haute idée de la bravoure et de la générosité des chevaliers chrétiens, que plusieurs d'entre eux, y compris Saladin, voulurent être armés chevaliers de leur main.

Dans l'armée chrétienne, il y eut quelques dissensions, premièrement entre les rois de France et d'Angleterre. Philippe n'avait pas voulu prendre une ville, afin d'en partager la conquête avec Richard : Richard venait de prendre un royaume, sans vouloir en partager la conquête avec Philippe. Tous deux amis intimes tant que Richard ne fut que prince, leur amitié souffrit des intérêts politiques quand ils furent tous deux rois. Jeunes, avides de gloire l'un et l'autre, Richard était vassal de Philippe, mais vassal plus puissant et plus riche que son suzerain, et d'une fierté qui plus d'une fois blessa les autres. Une seconde cause de dissensions parmi les Chrétiens, était les prétentions opposées de Gui de Lusignan et de Conrad de Montferrat à la royauté de Jérusalem. Après de longues discussions, on décida que Gui conserverait le titre de roi pendant sa vie, et que Conrad et ses descendants lui succéderaient. On convint en même temps que, lorsqu'un des deux monarques de France et d'Angleterre attaquerait la ville, l'autre veillerait à la sûreté du camp et contiendrait l'armée de Saladin. Cette convention rétablit l'harmonie; les guerriers chrétiens, qui avaient été sur le point de prendre les armes les uns contre les autres, ne se disputèrent plus que la gloire de vaincre les infidèles.

Le siége fut repris avec une nouvelle ardeur. Chaque jour les croisés redoublaient d'efforts, et tour à tour repoussaient l'armée de Saladin ou menaçaient la ville de Ptolémaïs. Dans un de leurs assauts, on les vit combler les fossés de la place avec leurs chevaux morts et les cadavres de leurs compagnons tombés sous le fer de l'ennemi ou enlevés par les maladies. Enfin les assiégés, ne recevant plus de secours et ne voyant plus de moyens de résistance, ne songèrent plus qu'à sauver leur vie par une capitulation, qui fut acceptée. Ils promettaient de rendre aux Francs le bois de la vraie croix, avec seize cents prisonniers; ils s'engagèrent en outre à payer deux cent mille pièces d'or aux chefs de l'armée chrétienne. Des otages et tout le peuple de Ptolémaïs devaient rester au pouvoir du vainqueur jusqu'à l'entière exécution du traité.

Un soldat musulman s'échappa de la ville et vint annoncer à Saladin que la garnison était forcée de capituler. Le sultan, qui se proposait de tenter un dernier effort, apprit cette nouvelle avec une profonde douleur. Il convoqua son conseil pour savoir s'il approuverait la capitulation; mais à peine les principaux émirs étaient

réunis dans sa tente, qu'on vit flotter sur les murs et les tours de Ptolémaïs les étendards des croisés. C'était le 13me de juillet 1191, après plus de deux ans de siége.

Après la reddition de la place, les Chrétiens firent nettoyer par leurs prisonniers les églises changées en mosquées, et elles furent réconciliées, le 16me du même mois, par Alard, évêque de Vérone, cardinal-légat du Saint-Siége, assisté des archevêques de Tyr, de Pise et d'Auch, avec les évêques de Salisburi, d'Évreux, de Bayonne, de Tripoli, de Chartres et de Beauvais. Les deux rois avaient ordonné que tous les Musulmans qui se feraient baptiser seraient mis en liberté; mais comme on vit qu'ils ne le faisaient que par la crainte de la mort, et qu'ils allaient aussitôt trouver Saladin, renonçant au christianisme, on défendit d'en baptiser davantage.

Après la prise de Ptolémaïs, le roi de France, se trouvant malade, et d'ailleurs mal satisfait du roi d'Angleterre, se rembarqua pour l'Europe le dernier jour de juillet, laissant le commandement de dix mille pèlerins français à Hugues III, duc de Bourgogne, qui mourut à Tyr l'année suivante, 1192. Le roi Philippe-Auguste prit terre à Otrante le 10me d'octobre 1191, et vint à Rome, où le pape Célestin le reçut avec honneur et le défraya pendant huit jours. Il fit de grandes plaintes contre le roi d'Angleterre, et se fit absoudre de son vœu, lui et les siens, parce qu'ils n'en avaient pas accompli le temps.

Le Pape leur donna même des palmes et des croix pendues au cou, les déclarant pèlerins. Le roi Philippe arriva en France vers la fête de Noël, qu'il célébra à Fontainebleau.

A Ptolémaïs, le roi Richard, par sa hauteur, offensa encore d'autres princes, particulièrement le duc Léopold d'Autriche, qui alors dissimula son ressentiment, mais, depuis, se vengea d'une manière cruelle.

Richard restait seul chargé de faire exécuter la capitulation. Plus d'un mois s'était écoulé, et Saladin ne payait point les deux cent mille pièces d'or qu'on avait promises en son nom : il n'avait point rendu le bois de la vraie croix, et les prisonniers chrétiens qu'il devait délivrer étaient encore dans les fers; plusieurs même avaient été tués à coups de traits et de flèches. D'après les chroniques arabes, Saladin fut sommé plusieurs fois d'accomplir ses promesses; les Chrétiens le menacèrent plusieurs fois de mettre à mort les Musulmans qu'ils avaient entre les mains, s'il ne remplissait les conditions des traités. A la fin, voyant que les menaces ne produisaient aucun effet, ils firent sortir de la ville deux mille sept cents prisonniers musulmans, et, à la vue du camp de Saladin, leur firent subir la peine du talion, pour venger la mort des prisonniers chrétiens. Cette inexécution des

traités nuisit à Saladin dans l'esprit des siens mêmes. Ils lui reprochèrent, et à lui seul, la mort de leurs frères. Les plaintes mêmes qui s'élevèrent à ce sujet contre lui, parmi ses émirs et ses soldats, nuisirent beaucoup, dans la suite, au succès de ses armes, et le forcèrent enfin de terminer la guerre, sans avoir pu, comme il en avait le projet, anéantir les colonies chrétiennes de la Syrie [1].

De Ptolémaïs, les Chrétiens, au nombre de cent mille, s'avancèrent vers Joppé, sous le commandement de Richard. Leur marche fut une suite continuelle d'escarmouches contre les Musulmans, qui les harcelaient sans cesse de tous côtés et leur fermaient tous les passages. Dans cette marche pénible, l'armée perdit un grand nombre de chevaux blessés par les traits de l'ennemi; plusieurs soldats périrent de fatigue. Lorsqu'un pèlerin rendait le dernier soupir, la troupe à laquelle il appartenait l'ensevelissait au lieu même où il avait expiré, et poursuivait sa route en chantant les hymnes des morts. L'armée faisait à peine trois lieues par jour; chaque soir elle dressait ses tentes; avant que les soldats se livrassent au sommeil, un héraut d'armes criait dans tout le camp : Seigneur, secourez le saint sépulcre ! Il prononçait trois fois ces paroles; toute l'armée les répétait, en levant les yeux et les mains vers le ciel. Le lendemain, à la pointe du jour, le char qui portait l'étendard de l'armée s'ébranlait au signal des chefs; les croisés s'avançaient en silence; et les prêtres, dans leurs chants religieux, rappelaient les voyages, les souffrances, les périls d'Israël marchant à la conquête de la terre promise.

A peu de distance de Césarée, Richard fut atteint d'une flèche au côté gauche. L'armée chrétienne avait toujours la mer à sa droite; à sa gauche s'élevaient des montagnes couvertes de guerriers musulmans. Les croisés traversèrent une forêt de chênes que les chroniqueurs appellent la forêt d'Arsur; et, toujours serrant leurs rangs, toujours prêts à combattre, ils arrivèrent à la rivière de Rochetalie, appelée Leddar par les Arabes. Dans ces plaines, deux cent mille Musulmans attendaient l'armée chrétienne pour lui disputer le passage ou lui livrer une bataille décisive.

Lorsqu'on aperçut les ennemis, le roi Richard se prépara au combat, sans interrompre sa marche. Il donna l'ordre de rester sur la défensive et de ne se porter contre l'ennemi qu'au signal qui devait être donné par six trompettes : deux à la tête de l'armée, deux au centre, deux à l'arrière-garde. Ce signal était impatiemment attendu : les barons et les chevaliers pouvaient tout supporter, excepté

[1] Michaud, t. 2.

la honte de rester ainsi sans combattre en présence d'un ennemi qui redoublait à chaque instant ses attaques. Ceux de l'arrière-garde reprochaient à Richard de les abandonner; ils appelaient à leur secours saint Georges, le patron des braves. A la fin, quelques-uns des plus ardents et des plus intrépides, oubliant l'ordre qu'ils avaient reçu, se précipitent sur les Musulmans : leur exemple entraîne la valeureuse milice des Hospitaliers. Aussitôt le comte de Champagne avec sa troupe d'élite, Jacques d'Avesnes avec ses Flamands, Robert de Dreux et son frère, l'évêque de Beauvais, accourent vers le lieu où le péril était le plus pressant. Après eux, s'ébranlent les Bretons, les Angevins, les Poitevins; la bataille devient générale, et les scènes de carnage s'étendent depuis la mer jusqu'aux montagnes. Le roi Richard se montrait partout où les Chrétiens avaient besoin de secours; partout la fuite des Turcs annonçait sa présence et marquait son passage. La mêlée était si confuse et la poussière si épaisse, que plusieurs croisés tombèrent sous les coups de leurs compagnons, qui les prenaient pour des Musulmans. Des étendards déchirés, des lances rompues, des épées brisées jonchaient la plaine. Vingt chariots, dit un témoin oculaire, n'auraient pu porter les javelots et les traits qui couvraient la terre.

A chaque moment le combat s'animait davantage et devenait plus sanglant; toute l'armée chrétienne se trouvait engagée dans la bataille; et, rebroussant chemin, le char qui portait le grand étendard s'était rapproché du fort de la mêlée. Bientôt les Musulmans ne peuvent plus supporter le choc impétueux des Francs. L'historien arabe Boha-Eddin, témoin oculaire, nous apprend lui-même qu'ayant quitté l'armée musulmane, mise en déroute, il voulut se retirer à l'aile gauche qui prenait la fuite, et qu'il se réfugia enfin vers le pavillon de Saladin, où il trouva le sultan, qui n'avait plus autour de lui que dix-sept mameluks. Tandis que leurs ennemis fuyaient ainsi, les Chrétiens, croyant à peine à leur victoire, restent immobiles dans le lieu où ils avaient vaincu. Ils s'occupaient de soigner les blessés et de ramasser les armes éparses sur le champ de bataille, lorsque tout à coup vingt mille Musulmans, que leur chef avait ralliés, accourent pour recommencer le combat. Les Chrétiens, qui s'étaient repliés autour de leur étendard, eurent besoin, pour résister au choc de l'ennemi, d'être encouragés par la présence et l'exemple de Richard, devant lequel aucun Musulman ne pouvait rester debout, et qui, selon les chroniques contemporaines, ressemblait, dans l'horrible mêlée, au moissonneur abattant des épis.

Au moment où les Chrétiens victorieux se remettaient en marche vers Arsur, les Musulmans, poussés par le désespoir, vinrent encore

attaquer l'arrière-garde. Richard, qui avait repoussé deux fois l'ennemi, vole au lieu du combat, suivi seulement de quinze chevaliers et répétant à haute voix le cri de guerre des Chrétiens : Dieu, secourez le saint sépulcre ! Les plus braves suivent le roi : les Musulmans sont dispersés au premier choc ; et leur armée, vaincue trois fois, eût été détruite, si les bois n'eussent recueilli leurs débris et dérobé leur retraite précipitée.

Dans cette bataille, Saladin perdit plus de huit mille de ses soldats et trente-deux de ses émirs. La victoire ne coûta aux Chrétiens que mille de leurs guerriers. Ce fut avec une profonde douleur que les croisés reconnurent parmi les morts un de leurs chefs les plus habiles et les plus intrépides, l'illustre Jacques d'Avesnes. On le trouva couvert de blessures au milieu de ses compagnons et de ses parents tués à ses côtés. Après avoir eu un bras et une jambe coupés, il n'avait point cessé de combattre ; il s'écria en mourant : O Richard, venge ma mort ! Le lendemain du combat, il fut enseveli à Arsur, dans l'église de la Vierge. Tous les soldats de la croix assistèrent en pleurant à ses funérailles.

Malgré cette glorieuse victoire des chrétiens, les Turcs restaient maîtres de la plupart des villes et des places fortes de la Palestine ; mais, d'un côté, les forteresses qu'ils venaient de conquérir pouvaient avoir besoin d'être réparées pour soutenir l'attaque des ennemis ; de l'autre, les soldats musulmans, effrayés par les souvenirs du siége de Ptolémaïs, hésitaient à se renfermer dans des remparts. Ces considérations réunies donnèrent à Saladin la pensée de détruire les villes et les châteaux qu'il ne pouvait défendre ; et, lorsque l'armée chrétienne arriva à Joppé, elle en trouva les murailles et les tours abattues.

Les chefs de l'armée se réunirent en conseil pour délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre. Les uns voulaient qu'on marchât sur Jérusalem, persuadés que la terreur qui s'était emparée des Musulmans en faciliterait la conquête. Les autres pensaient que, pour assurer leur marche et le succès de leur entreprise, les croisés devaient, avant tout, fortifier les cités et relever les places démolies qu'ils trouveraient sur leur passage. Ce dernier avis l'emporta, et l'on se mit à relever les murailles de Joppé.

Ce fut à cette époque que le roi d'Angleterre courut le danger de tomber entre les mains des Musulmans. Étant un jour à la chasse dans la forêt de Saron, il s'arrêta et s'endormit sous un arbre. Tout à coup il est réveillé par les cris de ceux qui l'accompagnaient : une troupe de Musulmans accourait pour le surprendre ; il monte à cheval et se met en défense ; mais, entouré de toutes parts, il allait

succomber sous le nombre, lorsqu'un chevalier de sa suite, que les chroniques nomment Guillaume de Pratelles, s'écrie dans la langue des Musulmans : Je suis le roi ! sauvez ma vie ! A ces mots, ce généreux guerrier est entouré par les Musulmans, qui le font prisonnier et le conduisent à Saladin. Le roi d'Angleterre, sauvé ainsi par le dévouement d'un chevalier français, échappe à la poursuite des ennemis et revient à Joppé, où son armée apprend avec effroi qu'elle a couru le danger de perdre son chef. Guillaume de Pratelles fut conduit dans les prisons de Damas; et Richard ne crut point, dans la suite, trop payer la liberté de son fidèle serviteur, en rendant à Saladin dix de ses émirs tombés au pouvoir des croisés.

Après avoir relevé les murs de Joppé, l'armée chrétienne fit une marche vers Jérusalem, mais revint sur ses pas, et se remit à relever les fortifications d'autres places, notamment d'Ascalon. Quelques exploits guerriers se mêlaient encore aux travaux. Un jour que les Templiers cherchaient du fourrage à travers les plaines et les vallées, ils furent surpris par une troupe de Musulmans. Malgré leur bravoure, ils étaient près de céder au nombre, et par leurs cris ils appelaient à leur secours leurs compagnons d'armes restés au camp. Aussitôt Richard s'élance sur son cheval et vole au lieu du péril; son escorte était si peu nombreuse, qu'on voulut le retenir en lui disant qu'il s'exposait inutilement à une mort certaine. « Quand tous ces guerriers, répondit le monarque en colère, ont suivi une armée dont je suis le chef, je leur ai promis de ne jamais les abandonner; s'ils trouvaient la mort sans être secourus, serais-je digne de les commander et pourrais-je encore prendre le titre de roi ? » En proférant ces paroles, Richard s'élance contre les ennemis; de toutes parts les Musulmans tombent sous ses coups; son exemple relève le courage des guerriers chrétiens; les bataillons des infidèles se dispersent et prennent la fuite; les Templiers victorieux retournent à leur camp, traînant à leur suite un grand nombre de captifs et célébrant les louanges de Richard. Dans une autre excursion, Richard délivra douze cents prisonniers chrétiens qu'on emmenait en Égypte.

Telle était la terreur que le nom seul de Richard inspirait à tous les Sarrasins, que, plus d'un demi-siècle après, les femmes musulmanes, pour apaiser leurs enfants qui pleuraient, avaient coutume de leur dire : Tais-toi, voici le roi Richard ! De même les cavaliers turcs, quand leurs chevaux s'effarouchaient à la vue d'un buisson, leur demandaient : Penses-tu donc que c'est le roi Richard [1] ?

[1] Joinville, *Vie de saint Louis.*

Au printemps 1192, il vint à Richard, dans les plaines d'Ascalon, des messagers d'Angleterre, lui annonçant que son royaume était troublé par les complots de son frère Jean, surnommé sans Terre. D'après les avis qu'il reçut, il annonça, dans un conseil des chefs, que les intérêts de sa couronne le rappelleraient bientôt en Occident; mais il déclara en même temps que, s'il quittait la Palestine, il y laisserait trois cents cavaliers et deux mille fantassins d'élite. Tous les chefs, déplorant la nécessité de son départ, proposèrent d'élire un roi qui pût rallier les esprits et faire cesser les discordes. Richard leur demanda quel prince pourrait mériter leur confiance; et tous s'accordèrent à désigner Conrad, qu'ils n'aimaient point, mais dont ils estimaient l'habileté et la bravoure. Richard, qui s'étonna d'un pareil choix, n'hésita pas néanmoins à y donner son adhésion; son neveu, le comte de Champagne, fut chargé d'aller annoncer au marquis qu'il venait d'être nommé roi de Jérusalem.

Conrad, sans qu'on le sût, venait de contracter une alliance offensive et défensive avec les Musulmans. Quand il reçut donc l'ambassade chrétienne, qui lui déférait la royauté de Jérusalem, il ne put retenir sa surprise ni sa joie; et, levant les yeux au ciel, il adressa à Dieu cette prière : Seigneur, vous qui êtes le Roi des rois, permettez que je sois couronné si vous m'en trouvez digne ; sinon, éloignez la couronne du front de votre serviteur. Peu de jours après, au milieu des réjouissances publiques, comme il revenait d'un festin, deux individus l'attaquent et le tuent, en lui disant : Tu ne seras plus ni marquis ni roi ! C'étaient deux assassins envoyés par le Vieux de la montagne : depuis six mois ils attendaient l'occasion. Étant arrivés à Tyr, pour mieux cacher leur projet, ils reçurent le baptême, s'attachèrent au prince de Sidon, et restèrent six mois auprès de lui; ils s'étaient faits religieux et dévots, dit un auteur arabe, et ne paraissaient occupés que de prier le Dieu des Chrétiens. Comme le roi Richard s'était fait haïr de beaucoup de monde par sa hauteur, plusieurs le soupçonnèrent de ce meurtre. Mais un historien arabe, Ibn-Alatir, dit positivement que Saladin avait offert dix mille pièces d'or au Vieux de la montagne, s'il faisait assassiner le marquis de Tyr et le roi d'Angleterre; mais le prince de la montagne, ajoute le même historien, ne jugea pas à propos de délivrer tout à fait Saladin de la guerre des Francs, et ne fit que la moitié de ce qu'on lui demandait. Voilà ce que les Arabes attribuent à Saladin, le plus estimable de leurs sultans.

Au milieu du trouble occasionné par la mort de Conrad, le peuple de Tyr, qui restait sans chef et sans maître, jeta les yeux sur Henri, comte de Champagne; les principaux habitants le supplièrent de

prendre les rênes du gouvernement et d'épouser la veuve du prince qu'ils avaient perdu : Isabelle vint elle-même lui offrir les clefs de la ville. Henri s'excusa d'abord, en disant qu'il voulait consulter Richard ; mais il céda enfin aux instances qu'on lui faisait, et le mariage fut célébré solennellement en présence du clergé et du peuple. Cette union convenait également aux Français et aux Anglais, parce que le comte Henri était neveu du roi d'Angleterre et du roi de France.

Richard donna son approbation à ce qui avait été fait, et céda au nouveau roi toutes les villes chrétiennes qu'il avait conquises. Henri, qu'il appela auprès de lui, ne tarda pas à se mettre en marche avec ses chevaliers, et se rendit d'abord à Ptolémaïs, accompagné du duc de Bourgogne et de sa nouvelle épouse. Plus de soixante mille hommes, couverts de leurs armes, allèrent au-devant du nouveau roi de Jérusalem ; les rues étaient tapissées d'étoffes de soie ; l'encens brûlait sur les places publiques ; les femmes et les enfants dansaient en chœur. Le clergé conduisit à l'église le successeur de David et de Godefroi, et célébra son avénement par des cantiques et des actions de grâces.

Cependant Richard flottait dans l'incertitude : tantôt il voulait s'embarquer pour l'Angleterre, qui réclamait sa présence ; tantôt il voulait rester en Palestine, où sa présence ne paraissait pas moins nécessaire. Une fois, il conduisit l'armée vers Jérusalem, où Saladin lui-même s'était enfermé. Un jour même, en poursuivant les Musulmans, Richard arriva jusque sur les hauteurs d'Emmaüs, d'où il aperçut les murailles et les tours de Jérusalem. A cette vue, il se mit à fondre en larmes ; et, se couvrant le visage de son bouclier, il s'avoua indigne de contempler cette ville sainte que ses armes n'avaient pu délivrer. L'armée revint sur ses pas.

Au milieu de toutes ces incertitudes, qui excitèrent bien des plaintes et des murmures, Richard ne passait pas un jour qu'il ne signalât par quelques exploits contre les Musulmans. Il ne revenait jamais au camp, dit un témoin occulaire, l'historien Vinisauf, sans être suivi d'un grand nombre de prisonniers, et sans apporter avec lui dix, vingt ou trente têtes de Musulmans tombés sous ses coups. Jamais un seul homme ne détruisit autant de Musulmans dans les croisades ; en lisant la relation de ses travaux, on croit lire les pages dans lesquelles l'épopée antique raconte les exploits des héros et des demi-dieux. En voici un exemple.

Un jour Saladin, ayant reçu des renforts considérables, sortit de Jérusalem pour aller surprendre Joppé. Après plusieurs assauts, la ville est prise ; les Musulmans égorgent tous ceux qu'ils rencontrent, et commettent d'horribles cruautés sur les malades. Déjà la cita-

delle, où s'était réfugiée la garnison, proposait de capituler, lorsque Richard, venant par mer de Ptolémaïs, parut tout à coup dans le port avec plusieurs navires montés par des guerriers chrétiens. Aussitôt il fait tourner ses barques vers la ville ; et, se jetant dans l'eau jusqu'à la ceinture, il atteint le premier le rivage défendu par une multitude de Musulmans. Les plus braves suivent Richard, à qui rien ne résiste : cette généreuse troupe pénètre dans la place, en chasse les Turcs, les poursuit jusque dans la plaine, et va dresser ses tentes au lieu même où Saladin avait eu les siennes quelques heures auparavant.

Gautier Vinisauf nous dit que les annales des temps anciens n'offrent pas un tel prodige, et l'auteur arabe, Boha-Eddin, ne peut s'empêcher de rendre hommage à cet exploit presque fabuleux du roi d'Angleterre.

Mais, quoiqu'il eût mis en fuite ses ennemis, Richard était loin encore d'avoir triomphé de tous les périls. Après avoir réuni à ses guerriers la garnison de la citadelle, il comptait à peine deux mille combattants.

Le troisième jour après la délivrance de Joppé, les Turcs résolurent de le surprendre dans son camp. Un Génois, qui était sorti au crépuscule du matin, aperçut dans la plaine des bataillons musulmans, et revint en criant : Aux armes ! aux armes ! Richard s'éveille en sursaut, endosse sa cuirasse. Déjà les Musulmans accouraient en foule. Le roi et la plupart des siens marchèrent au combat les jambes nues, quelques-uns en chemise. On ne trouva dans l'armée chrétienne que dix chevaux : un d'eux fut donné à Richard. Les Musulmans sont forcés à la retraite. Le roi d'Angleterre profite de ce premier avantage pour ranger ses soldats en bataille dans la plaine, et pour les exhorter à de nouveaux combats. Bientôt les Turcs, revenant à la charge au nombre de sept mille cavaliers, se précipitent sur les Chrétiens. Ceux-ci, prenant leurs rangs et présentant la pointe de leurs lances, résistent à l'impétuosité de l'ennemi, semblables à une muraille de fer ou d'airain. Les cavaliers musulmans reculent d'abord, reviennent ensuite en poussant des cris affreux, et s'éloignent encore sans oser combattre : enfin Richard s'ébranle avec les siens, et fond sur les Turcs étonnés de son audace.

Alors on vient lui annoncer que l'ennemi est rentré dans la ville de Joppé, et que le glaive musulman moissonne ceux des Chrétiens qui étaient restés à la garde des portes. Richard vole à leur secours. Les mameluks se dispersent à son approche ; il tue tout ce qui résiste : il n'avait cependant avec lui que deux cavaliers et quelques balistaires. Quand la ville est délivrée de la présence des ennemis,

il revient dans la plaine, où sa troupe était aux prises avec la cavalerie musulmane.

C'est ici que son historien ne sait quelles expressions employer pour rendre la surprise que leur cause un spectacle si nouveau. Au seul aspect de Richard, les plus braves des Musulmans frémissaient, et leurs cheveux se hérissaient sur leurs fronts. Un émir, qui se distinguait par sa taille et l'éclat de ses armes, ose le défier au combat : d'un seul coup, Richard lui abat la tête, l'épaule droite et le bras droit. Au fort de la mêlée, l'intrépide comte de Leicester et plusieurs de ses valeureux compagnons allaient succomber, accablés sous le nombre ; mais Richard, toujours invincible, toujours invulnérable, les sauve du péril en renversant autour d'eux la foule des Musulmans ; enfin il se précipite avec tant d'ardeur dans les rangs ennemis, que personne ne peut le suivre et qu'il disparaît aux yeux de tous ses guerriers. Lorsqu'il revint au milieu des croisés, qui le croyaient mort, son cheval était couvert de sang et de poussière ; et lui-même, tout hérissé de flèches, paraissait semblable à une pelote couverte d'aiguilles. C'est la comparaison de Vinisauf, témoin oculaire.

Quelques historiens rapportent que Malek-Adhel, plein d'admiration pour la bravoure de Richard, lui envoya deux chevaux arabes sur le champ de bataille. Lorsque, après le combat, Saladin reprochait à ses émirs d'avoir fui devant un seul homme : « Personne, répondit un d'entre eux, ne peut supporter les coups qu'il porte ; son impétuosité est terrible, sa rencontre est mortelle, et ses actions sont au-dessus de la nature humaine. » Les Chrétiens eux-mêmes ne pouvaient s'expliquer cette victoire extraordinaire qu'en l'attribuant à la puissance divine [1].

Tant de prodiges de valeur déterminèrent Saladin à conclure les négociations pour la paix, qui se continuaient au milieu des combats. On adopta une trêve de trois ans et huit mois. On convint que Jérusalem serait ouverte à la dévotion des Chrétiens, et que ceux-ci posséderaient toute la côte maritime depuis Joppé jusqu'à Tyr. Les Turcs et les croisés avaient des prétentions sur Ascalon, qu'on regardait comme la clef de l'Égypte. Pour terminer les débats, on arrêta que cette ville serait de nouveau démolie. Les principaux chefs des deux armées jurèrent, les uns sur l'Alcoran, les autres sur l'Évangile, d'observer les conditions du traité. Richard se contenta de donner sa parole et de toucher la main des ambassadeurs.

Quand la paix eut été proclamée, les pèlerins, avant de retourner en Europe, voulurent visiter le tombeau de Jésus-Christ, et voir cette

[1] Gautier Vinisauf.

Jérusalem qu'ils n'avaient pu délivrer. La plupart des croisés de l'armée de Richard se partagèrent en plusieurs caravanes, et se mirent en route pour la ville sainte. Quoiqu'ils fussent sans armes, leur présence réveilla parmi les Musulmans les sentiments qu'avait nourris la guerre. Saladin fut obligé d'employer son pouvoir pour faire respecter les droits de l'hospitalité. L'évêque de Salisburi, dont le sultan avait éprouvé la bravoure et qui faisait le pèlerinage au nom de Richard, fut accueilli avec distinction. Saladin lui montra le bois de la vraie croix, et s'entretint longtemps avec lui sur la guerre sainte.

Pendant que le roi d'Angleterre était devant Ptolémaïs, Richard Camville, l'un des deux seigneurs auxquels il avait confié la garde de l'île de Chypre, vint à mourir. Les Grecs se révoltèrent et se donnèrent pour roi un moine, parent d'Isaac Comnène. Robert de Turnham, le second des deux seigneurs, marcha contre eux, les défit dans un combat, prit le moine et le fit pendre. Le roi Richard avait besoin de ses troupes et manquait d'argent. Il engagea l'île aux chevaliers du Temple pour la somme de vingt-cinq mille marcs. Ils furent bientôt avertis que les Grecs, qui haïssaient les Latins plus encore qu'ils n'avaient haï leur tyran, avaient formé dans toute l'étendue de l'île une conjuration pour les massacrer. Sur cet avis, les Templiers, seulement au nombre de cent, s'enfermèrent dans le château de Nicosie, capitale de l'île. Les Grecs vinrent en grand nombre les y assiéger. Ces braves guerriers, voyant qu'ils ne pouvaient tenir longtemps sans mourir, résolurent de périr en hommes de cœur. Le jour de Pâques 1191, après avoir participé au saint mystère, ils font une sortie et tombent l'épée à la main sur les assiégeants. Ils ne cherchaient qu'une mort honorable : ils trouvèrent la victoire, qu'ils n'attendaient pas. Cette multitude prit aussitôt la fuite. Ils en firent un carnage qui dura tout le jour, et ne laissèrent dans Nicosie ni homme ni femme ; tout fut passé au fil de l'épée. Leurs confrères, qui étaient devant Ptolémaïs, instruits de cette révolution, déclarent au roi d'Angleterre qu'ils ne voulaient pas être les gardiens de cette île, habitée par un peuple aussi perfide que lâche. Richard en donna le domaine à Gui de Lusignan, ex-roi de Jérusalem, à condition qu'il rembourserait les Templiers. Gui, la trouvant presque déserte, la repeupla de colons qu'il fit venir d'Arménie et du pays d'Antioche. Il ouvrit asile à tous les malheureux habitants de la Palestine, dépouillés de leurs biens par l'épée des Musulmans, et leur distribua des habitations. Tel fut le commencement du royaume de Chypre, qui subsista trois cents ans sous dix-sept rois, jusqu'à ce qu'il passa par donation entre les mains de la république de Venise [1].

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 92.

La postérité de Gui de Lusignan donnera même des rois à l'Arménie.

Après la trêve conclue avec Richard, Saladin s'était retiré à Damas. Il s'y occupait de nouvelles conquêtes : il portait ses regards sur l'Asie Mineure, sur l'empire grec, et, par suite, sur l'Occident, dont il avait plusieurs fois vaincu les armées en Syrie. Mais, au milieu de ces projets, il tomba malade et mourut dans l'année. Avant d'expirer, il ordonna à un de ses émirs de porter son drap mortuaire dans les rues de Damas, en répétant à haute voix : Voilà ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, emporte de ses conquêtes !

Saladin était un vaste incendie qui menaçait de réduire en cendres toute la chrétienté. La troisième croisade arrêta cet incendie sur place, et le força de se consumer en lui-même. Certes, ce n'était pas rien.

Le héros de cette croisade, Richard Cœur-de-lion, après avoir échappé à bien des périls parmi les Musulmans, devait en rencontrer d'autres à son retour parmi les Chrétiens. Comme il avait offensé tous les princes, il ne voyait point de terre amie où il pût aborder. Sur les côtes de France, il avait à craindre le ressentiment de Philippe-Auguste; sur les côtes d'Italie, il avait à craindre la puissante maison de Montferrat, qui le soupçonnait d'avoir procuré le meurtre du marquis de Tyr ; en traversant l'Allemagne, il avait surtout à craindre le duc Léopold d'Autriche, qu'il avait traité outrageusement à Ptolémaïs. Embarqué au mois d'octobre 1192, son navire fut ballotté pendant six semaines par des tempêtes, et finit par faire naufrage sur les côtes de Dalmatie. Déjà l'ordre avait été donné de l'arrêter. Il échappa jusqu'à Vienne, où il fut reconnu et fait prisonnier par le duc Léopold d'Autriche. Se souvenant de l'injure qu'il en avait reçue, Léopold se vengea non point en prince, mais en spéculateur juif; car il le vendit à un autre spéculateur de même espèce, l'empereur d'Allemagne Henri VI.

Celui-ci assembla même les seigneurs et les prélats allemands pour le juger en vertu de cette prétention germanique, que l'empereur teuton était le seul maître du monde, mais en réalité pour trouver moyen de le revendre plus cher. Il fut revendu à ses sujets au prix de cent cinquante mille marcs d'argent, dont cent mille payables avant sa délivrance. Sur ce marché, le duc Léopold reçut vingt mille marcs ou même cinquante mille, d'autres princes et évêques d'Allemagne une part moins considérable.

A la nouvelle de ce marché royal, le roi de France et Jean, frère de Richard, offrirent au spéculateur impérial Henri VI un bénéfice plus fort s'il voulait leur vendre à eux-mêmes le roi d'Angleterre. On croirait assister à une scène de famille parmi les nègres d'Afrique,

qui se vendent les uns les autres aux marchands d'esclaves. Un seul homme sut venger sur les princes mêmes les droits de la justice et de l'humanité : cet homme fut le Pontife romain, le chef de l'humanité chrétienne.

Le pape Célestin III excommunia, dès l'an 1193, le duc d'Autriche, pour avoir pris le roi Richard, qui, comme croisé, était sous la protection du Saint-Siége, et pour en avoir exigé une grosse rançon, avec des otages. Le duc témoigna vouloir satisfaire ; et le Pape écrivit ainsi, le 6 de juin 1194, à l'évêque de Vérone, son légat : Nous voulons que vous preniez serment du duc d'Autriche qu'il obéira en tout à nos ordres. Puis vous lui commanderez de délivrer tous les otages du roi d'Angleterre, de le décharger des conditions qu'il a exigées de lui, de restituer tout ce qu'il a reçu de sa rançon, de satisfaire entièrement pour l'injure et le dommage qu'il lui a causés. Alors vous lui donnerez l'absolution, à lui et aux siens, et lèverez l'interdit sur ses terres. Vous leur ordonnerez de plus d'aller au plus tôt à la terre sainte et d'y faire le service de Jésus-Christ autant de temps que le roi aura été en prison, faute de quoi vous les remettrez dans l'excommunication [1].

Le duc d'Autriche, aveuglé par l'avarice, aima mieux être excommunié que de rendre l'argent qu'il avait tiré de la vente du roi d'Angleterre ; mais la Providence appuya par des effets sensibles l'excommunication et l'interdit du Pontife romain. La même année, toutes les villes du duché d'Autriche furent brûlées sans que l'on en sût la cause ; le Danube en inonda une partie, où plus de dix mille personnes furent noyées ; il y eut pendant l'été une sécheresse extraordinaire, et des vers consumèrent les herbages ; les plus nobles du pays moururent de maladie. Tous ces fléaux ne touchèrent point Léopold, et il jura qu'il ferait mourir les otages, si Richard n'accomplissait tout ce qu'il lui avait promis ; mais la même année 1194, le lendemain de Noël, jour de Saint-Étienne, le duc d'Autriche étant sorti, son cheval tomba sur lui et lui rompit le pied, en sorte qu'il fallut le lui couper ; et, comme personne n'osait faire cette opération, il la fit lui-même, aidé de son valet de chambre, mais si mal, qu'on désespéra de sa vie. Alors il fit appeler les évêques et les seigneurs qui étaient venus célébrer avec lui la fête, et demanda aux premiers l'absolution des censures portées contre lui par le Pape. Tout le clergé lui répondit qu'il ne serait point absous, s'il ne promettait par serment de se soumettre au jugement de l'Église pour les faits dont il s'agissait, et si les grands de son duché ne faisaient avec lui le

[1] Radulph. Dicet., p. 675.

même serment et ne promettaient de l'accomplir, si la mort le prévenait.

Voilà comment le Pape et le clergé catholique maintenaient les droits de la justice et de l'humanité entre les princes et les rois, contre les princes et les rois eux-mêmes.

Le duc d'Autriche, ayant reçu l'absolution à ces conditions, commanda de délivrer les otages du roi d'Angleterre et lui fit remise de l'argent qu'il devait encore. Il mourut ainsi ; mais le duc, son successeur, s'opposa, avec quelques seigneurs, à l'exécution de ces ordres. En conséquence, le clergé ne permit point que son corps fût enterré, et il demeura huit jours sans sépulture, jusqu'à ce qu'on eût délivré tous les otages. On leur offrit même quatre mille marcs d'argent pour reporter en Angleterre, de ce qui avait été payé de la rançon ; mais eux n'osèrent s'en charger, à cause des périls du voyage [1].

Nous verrons le pape Célestin user de la même sévérité contre l'empereur même, et cela pour faire droit aux plaintes juridiques du peuple et de la reine d'Angleterre. Dès que la nouvelle de la captivité du roi Richard fut parvenue en Normandie, l'archevêque de Rouen et les évêques de sa province en écrivirent au souverain Pontife, se plaignant que ce prince eût été pris en revenant du pèlerinage de Jérusalem, contre le privilége de la croisade, qui mettait les croisés sous la protection spéciale du Saint-Siége, et exhortant le Pape à employer, en cette occasion, le glaive de Saint-Pierre [2].

La reine Éléonore, mère de Richard, écrivit jusqu'à trois lettres au pape sur le même sujet. Elle le prie d'avance d'excuser sur sa douleur maternelle la vivacité des plaintes et même de certains reproches qu'elle lui adresse. Vous ne pouvez dissimuler sans crime et infamie, étant le vicaire du crucifié, le successeur de Pierre, le pontife du Christ, le christ du Seigneur, et même le dieu de Pharaon. Que le jugement procède de votre face, ô Père, et que vos yeux envisagent l'équité. C'est de votre volonté et de la clémence de votre Siége que dépendent les vœux du peuple ; et si votre main ne saisit bientôt le jugement, toute la tragédie de ce malheur retombera sur vous : car vous êtes le père des orphelins, le juge des veuves, le consolateur des affligés, et à tous une cité de refuge. Au milieu de tant de calamités, l'unique et commun secours qu'on attend, c'est l'autorité de votre puissance. — Où est donc le zèle d'Élie contre Achab ? le zèle de Jean contre Hérode ? le zèle d'Ambroise contre Valens ? le zèle d'Alexandre III, qui a retranché le père de ce prince de la communion des fidèles ? — Ce qui contriste l'Église et

[1] Roger Hoveden, p. 748 et 749. — [2] Petr. Bles., *epist.* 143.

ne nuit pas peu à votre réputation, c'est qu'en une occasion aussi pressante vous n'avez pas même envoyé un nonce à ces princes. Souvent, pour des affaires médiocres, vos cardinaux vont en légation, même chez des nations barbares; et, pour celle-ci, vous n'avez pas encore envoyé un sous-diacre ou un acolyte. C'est qu'aujourd'hui l'intérêt fait les légats, non l'honneur de l'Église, la paix des royaumes ou le salut du peuple. Et toutefois, quel intérêt plus puissant, quel profit plus glorieux que de déployer l'autorité, de rehausser la dignité de souverain Pontife, le sacerdoce d'Aaron et de Phinées, par la délivrance d'un roi [1] ?

Comme l'innocence de mon fils est attestée par tout le monde, vous n'avez plus d'excuse ; car quelle excuse peut pallier votre négligence, puisqu'il est manifeste à tout le monde que vous avez le pouvoir de délivrer mon fils, si vous en aviez la volonté ? N'est-ce point l'apôtre Pierre, et vous dans sa personne, que Dieu a chargé de régir tout royaume et toute puissance ? Béni soit le Seigneur, qui a donné un pouvoir pareil aux hommes ! Il n'y a ni duc, ni roi, ni empereur, qui soit exempt de votre juridiction. Où est donc le zèle de Phinées, où est l'autorité de Pierre ? où est celui qui dit : Le zèle de votre maison me dévore ? Faites voir que ce n'est pas en vain qu'on vous a donné, à vous et à vos coévêques, des glaives à deux tranchants [2].

Enfin, renouvelant ses plaintes plus vives encore dans sa troisième lettre, la reine Éléonore s'écrie : Mais le prince des apôtres règne et commande encore dans le Siége apostolique, et il est établi au milieu des nations comme un juge sévère. Il reste donc que vous, ô Père, vous tiriez contre les méchants le glaive de Pierre, qui a été établi pour cela sur les nations et les royaumes. La croix du Christ l'emporte sur les aigles de César, le glaive de Pierre sur le glaive de Constantin, et la Chaire apostolique sur le trône impérial. Votre puissance est-elle de Dieu ou des hommes ? Le Dieu des dieux ne vous a-t-il pas dit dans l'apôtre Pierre : Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux ? Pourquoi donc différez-vous depuis si longtemps avec tant de négligence, ou plutôt avec tant de cruauté, de délier mon fils ? ou plutôt pourquoi n'osez-vous pas ? Vous direz que cette puissance vous est donnée sur les âmes et non sur les corps. Soit; il nous suffit que vous liiez les âmes de ceux qui tien-

[1] Apud Petr. Bles., *epist.* 144. — [2] *Ibid.*, *epist.* 145. Nonne Petro apostolo et in eo vobis à Deo omne regnum et omnis potestas regenda committitur ? Benedictus Deus, qui dedit talem potestatem hominibus !

nent mon fils en prison. Il vous est facile de le délivrer, pourvu que la crainte de Dieu chasse la crainte des hommes [1].

Dans le même temps, une autre reine invoquait plus humblement, mais avec non moins de succès, la protection du Siége apostolique contre un roi, son époux.

Le roi de France, Philippe-Auguste, avait perdu sa première femme, Isabelle de Hainaut, dont il avait un fils, qui fut Louis VIII. Voulant se remarier, il envoya Étienne, évêque de Noyon, à Canut III, roi de Danemark, lui demander sa sœur Ingeburge, que ce prince lui accorda volontiers; et il la fit conduire en France par Pierre, évêque de Rotschild, avec une suite convenable. Le roi Philippe la reçut à Amiens, où il l'attendait; il en fut si content qu'il l'épousa le jour même, qui était le 14me d'août 1193; et le lendemain, fête de l'Assomption, il la fit couronner reine par son oncle Guillaume, archevêque de Reims, et ses suffragants, avec quantité de seigneurs de France. Mais pendant la cérémonie, le roi, regardant la princesse, commença d'en avoir horreur; il trembla, il pâlit et fut si troublé, qu'à peine put-il attendre la fin de l'action. On parla dès lors de les séparer, sous prétexte de parenté; mais d'autres conseillèrent au roi d'essayer à vaincre son aversion. Il fit amener la reine à Saint-Maur, près de Paris, où elle assura qu'ils avaient consommé leur mariage; mais le roi n'en convenait pas, et avait un tel éloignement pour elle, qu'à peine pouvait-il souffrir qu'on en parlât en sa présence. Ce que l'on attribuait à quelque maléfice; car la princesse était belle et vertueuse, et le roi l'avait longtemps désirée. Deux ou trois semaines après ce mariage, il tint un parlement à Compiègne, avec les évêques et les seigneurs de son royaume, où présidait son oncle, l'archevêque de Reims, légat du Saint-Siége. Là, se trouvèrent des témoins qui assurèrent par serment qu'il y avait parenté entre la défunte reine Isabelle et Ingeburge; et cette parenté se prenait du chef de Charles le Bon, comte de Flandre, fils de saint Canut, roi de Danemark. Les prélats jugèrent cette parenté suffisante pour empêcher le mariage; et l'archevêque de Reims, oncle du roi, prononça la sentence par laquelle il fut déclaré nul.

Dans cette circonstance, les Français oublièrent surtout d'être Français, c'est-à-dire polis, et de l'être envers une femme; car ils la jugèrent et la condamnèrent présente, sans lui parler et sans l'entendre. En effet, la pauvre reine ne savait ce qui se passait, parce

[1] Apud Petr. Bles., *epist.* 146. Porrò princeps apostolorum adhuc in apostolicâ sede regnat et imperat... Illudque restat, ut exseras in maleficos, Pater, gladium Petri, quem ad hoc constituit super gentes et regna.

qu'elle n'entendait pas le français, et, qu'ayant renvoyé les Danois qui l'avaient accompagnée, elle était demeurée presque seule. Un interprète lui ayant donc fait entendre ce que l'on venait de faire, elle fut extraordinairement surprise, et, tout en pleurs, s'écria, comme elle put en français : Male France ! male France ! et elle ajouta : Rome ! Rome ! mot sublime de l'innocence opprimée, qui en appelle au protecteur que Dieu lui a donné dans le Siége de Saint-Pierre.

Le roi Philippe-Auguste, se conduisant d'une manière peu royale et peu française, la quitta aussitôt, et voulut même la renvoyer en Danemark; mais elle, plus généreuse que le roi, ne voulut pas y retourner, et demanda à s'enfermer dans un monastère, aimant mieux passer le reste de sa vie dans la continence, que de contracter un autre mariage. Le roi l'envoya dans une communauté de religieuses hors de son royaume.

Elle fut gardée quelque temps à l'abbaye de Cisoin, au diocèse de Tournai. L'évêque de cette ville était Étienne, auparavant abbé de Sainte-Geneviève de Paris, homme savant et vertueux, en qui le roi Philippe-Auguste avait beaucoup de confiance. Cet évêque ayant été voir la princesse en écrivit ainsi à Guillaume, archevêque de Reims, oncle du roi : Je plains le sort de cette princesse, et je laisse à Dieu l'événement de sa cause ; car quel serait le cœur si dur qui ne fût touché de l'adversité d'une jeune personne de sang royal, plus recommandable par sa vertu que par sa naissance ? Elle passe les jours à prier, à lire ou à travailler de ses mains, et ne connaît point le jeu. Elle prie avec larmes, depuis le matin jusqu'à midi, moins pour elle que pour le roi. Jamais elle n'est assise dans son oratoire, mais toujours debout ou à genoux. La pauvreté l'oblige à vendre, pour subsister, le peu qu'elle a d'habits et de vaisselle. Elle demande des aliments, et dit que vous êtes son unique refuge, et que, depuis le commencement de sa disgrâce, vous l'avez nourrie et secourue libéralement. Soyez touché de ses larmes, vous qui donnez si abondamment à tant de pauvres [1].

Cependant le pape Célestin, ayant appris comment le mariage du roi Philippe avec Ingeburge avait été déclaré nul, et touché des plaintes du roi de Danemark, frère de cette princesse, envoya en France deux légats. Arrivés à Paris, ils y assemblèrent un concile de tous les évêques et les abbés du royaume, pour examiner la validité de ce mariage ; mais la crainte les empêcha d'agir, et leur légation fut sans effet. Après leur retour, le Pape écrivit à Michel, archevêque de Sens, se plaignant que, avant de décider une affaire de cette im-

[1] *Scriptores rerum Franc.*, t. 19.

portance, on n'eût pas consulté le Saint-Siége, quoiqu'on doive lui rapporter toutes les causes majeures, suivant la maxime établie par les canons et toujours observée par l'église gallicane. Il cite l'exemple du mariage de Lothaire et de Thietberge, et continue ainsi : Nous avons exhorté le roi Philippe, par un envoyé exprès et par nos lettres, à traiter maritalement son épouse, sans écouter les mauvais conseils; mais il n'a pas reçu ce légat avec la dévotion convenable. C'est pourquoi, ayant égard à l'acte public qui nous a été envoyé par l'archevêque de Lunden et ses suffragants, touchant la généalogie de la princesse et la commune renommée, nous cassons et annulons, de l'avis de nos frères, cette sentence de divorce rendue contre la forme de droit, vous mandant et vous ordonnant que, si le roi, du vivant de cette princesse, en voulait épouser une autre, vous le lui défendiez expressément de notre part. La date est du 13me de mars 1196.

Le roi Philippe ne laissa pas d'épouser, la même année, Marie, fille du duc de Bohême et de Méranie, autrement le Tyrol. La reine Ingeburge s'en plaignit de la manière suivante au pape Célestin : L'angoisse d'une douleur inopinée me force de commencer par un exorde douloureux, et de raconter tristement mes griefs à votre Apostolat dans le gémissement de mon cœur. Il y a déjà passé trois ans que le roi de France m'a épousée en âge nubile, et m'a rendu le devoir marital comme l'ordre naturel le demande. Depuis, à l'instigation du diable et à la persuasion de quelques princes malveillants, il a pris en outre la fille du duc S... et la tient pour femme; mais pour moi, il m'a fait emprisonner dans un château, où je vis tellement proscrite, que je n'ose ni ne puis élever mes yeux vers le ciel. Il n'allègue aucune parenté ni aucune cause pour laquelle je doive être séparée de lui; mais il fait de la volonté une ordonnance, de l'opiniâtreté une loi, et de la volupté une fureur. Je m'en afflige, et ne puis ne pas m'en attrister, mangeant mon pain avec douleur et mêlant mes larmes à ma boisson, et cela, non pour moi seulement, mais pour le roi, qui donne à tous les Chrétiens, particulièrement à ceux de son royaume, l'exemple de mal faire. Hélas! il ne craint pas de mépriser les lettres de Votre Sainteté, il refuse d'écouter les ordres des cardinaux, il dédaigne les paroles des archevêques et des prélats, il se moque des avertissements des personnes pieuses. Ce que je dois dire et ce que je dois faire, je l'ignore absolument, parce que je suis circonvenue d'angoisses innombrables. C'est pourquoi, si votre miséricorde ne daigne avoir pitié de moi, je succomberai dans peu à la mort temporelle [1].

[1] Baluz., *Miscell.*, t. 3, p. 21, édit. Mansi.

Célestin III, prévenu par la mort, n'eut pas le temps de faire droit à cette lettre si touchante ; mais nous verrons son successeur, Innocent III, mener à bonne fin et cette affaire et beaucoup d'autres.

Cependant le roi Richard, ayant recouvré sa liberté, arriva en Angleterre le 12me de mars 1194. Hubert, archevêque de Cantorbéri, vint à sa rencontre près de cette ville. Le roi descendit de cheval et se mit à genoux devant le prélat, qui en fit autant de son côté, et ils s'embrassèrent tendrement. Par le conseil des évêques, le roi Richard résolut de se faire couronner solennellement, comme à un renouvellement de son règne ; ce qui fut exécuté à Winchester, le 17me d'avril. Depuis ce temps, l'archevêque Hubert eut en Angleterre la principale autorité après le roi, qui le fit son chancelier, son grand justicier, régent du royaume en son absence, et obtint pour lui du pape Célestin la légation d'Angleterre.

Le roi Richard passa en Normandie et fit la guerre au roi Philippe, qui était entré sur ses terres. Ayant besoin d'argent pour soutenir cette guerre, il envoya en Angleterre l'archevêque, avec ordre d'assembler les évêques et les prélats et de leur demander un subside. Saint Hugues, évêque de Lincoln, ayant examiné l'affaire attentivement, et trouvant qu'elle tournerait à la charge du pauvre peuple, répondit qu'il ne consentirait point à l'exécution de cet ordre ; et il se trouva un autre évêque, qui, ayant ouï les raisons qu'il déduisait amplement, se rangea de son avis. L'archevêque le trouva fort mauvais et retourna promptement porter ses plaintes au roi. Le prince, outré de colère, dit à un de ses courtisans : Autant que tu aimes ma vie, je te commande de ruiner entièrement Hugues et l'évêque qui s'est attaché à lui. Ce dernier évêque fut donc chassé de son siége, tous ses biens confisqués, et il demeura quelque temps banni du royaume. Enfin, par le secours de ses amis, il fut reçu à se jeter aux pieds du roi, implorant sa clémence et promettant de ne jamais s'opposer à ses volontés.

Mais quand il vint des gens armés pour traiter de même l'évêque de Lincoln, avant qu'ils eussent touché à rien, il les fit tous dénoncer excommuniés, au son des cloches, dans les paroisses voisines. Sa magnanimité les étonna, et ils se retirèrent sans rien faire ; car on craignait terriblement les censures du prélat, qui souvent étaient suivies de morts subites et affreuses, de possessions du démon ou d'autres marques sensibles de la vengeance divine. Toutefois, craignant en cette occasion d'attirer sur son troupeau les effets de l'indignation du roi, il alla le trouver, quoique éloigné, prenant le péril sur lui. Comme il approchait de la cour, quelques gens de bien vinrent au-devant, le priant de se retirer et de ne pas se présenter au

roi, de peur que sa mort n'attirât la colère de Dieu sur le royaume, comme la mort de saint Thomas ; mais il n'acquiesça point à cette proposition ; et comme un de ceux qui la faisaient s'offrait pour médiateur, il lui répondit : Quoi ! vous voulez que je m'épargne pour vous mettre en danger, vous et vos enfants? Aussitôt il entra chez le roi, et sachant qu'il entendait la messe à la chapelle, il y alla, et, s'approchant du roi, il lui dit avec une sainte confiance : Donnez-moi le baiser. — Vous ne l'avez pas mérité, dit le roi. — Si fait, je le mérite, reprit l'évêque, parce que je suis venu de loin vous trouver ; vous me devez un baiser, et il le tirait avec force par son manteau. Le roi s'inclina en souriant, et lui donna le baiser.

Les évêques et les autres assistants, voyant Hugues triompher ainsi du roi, étaient hors d'eux-mêmes d'étonnement. Le roi, de son côté, voyant combien il était ferme, et que, laissant la place des évêques, il s'était mis humblement près de l'autel pour prier avec plus de liberté, commença à le respecter du fond du cœur ; et quand on lui présenta l'instrument de la paix, il le fit premièrement porter à l'évêque de Lincoln. On attribua à cet honneur qu'il avait rendu au saint prélat une insigne victoire qu'il remporta peu de temps après.

La messe étant finie, saint Hugues mena le roi derrière l'autel, pour lui parler avec plus de liberté ; et, s'étant assis auprès de lui, il lui dit : Or sus, dites-moi comment va votre conscience ; car vous êtes de mon diocèse, et je rendrai compte de vous au jugement de Dieu. Le roi répondit : Ma conscience est en assez bon état, si ce n'est la jalousie qui me tourmente contre les ennemis de mon royaume. Que dites-vous là ? reprit saint Hugues d'un ton de reproche. N'opprimez-vous pas chaque jour les pavvres ? N'affligez-vous pas les innocents ? ne chargez-vous pas votre peuple d'exactions ? De plus, le bruit court que vous avez violé la foi conjugale. Ces péchés vous paraissent-ils légers ? A ces paroles du saint évêque, le roi fut tellement épouvanté, qu'il n'osa ouvrir la bouche ; et le prélat ayant continué de lui faire une forte réprimande, il s'excusa humblement sur quelques articles, demanda pardon des autres, et promit de s'en corriger. Ensuite, l'homme de Dieu représenta au roi, devant toute l'assemblée, que, pasteur comme il était, il n'avait pu consentir à la vexation de ses ouailles. Le roi reçut sa justification, se tenant encore bien heureux que le saint ne poussât pas plus loin la correction. Quand il fut parti, le roi, se tournant vers les siens, dit : Si tous les évêques étaient tels, ni les rois ni les seigneurs n'auraient aucun pouvoir contre eux.

Saint Hugues, évêque de Lincoln, était né en Bourgogne d'une

famille noble : son père, brave et vertueux chevalier, ayant perdu sa femme, l'offrit à Dieu dès l'âge de huit ans, et le mit dans un monastère de chanoines réguliers, qui était dans le voisinage de son château : il s'y retira plus tard lui-même, et y servit Dieu le reste de ses jours. On mit d'abord le jeune Hugues sous la conduite d'un sage vieillard, qui, l'instruisant des bonnes lettres, formait aussi ses mœurs, l'accoutumant dès lors à une vie sérieuse. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans ; et, quelque temps après, on lui donna le gouvernement d'une paroisse, quoiqu'il ne fût pas encore prêtre. Son prieur, allant par dévotion à la grande Chartreuse, le mena avec lui. Le jeune religieux fut tellement édifié de la vie de ces saints solitaires, qu'il conçut un ardent désir d'être admis en leur compagnie, et commença de les en solliciter secrètement. Il retourna toutefois avec son prieur ; et les chanoines ses confrères, ayant appris son dessein, lui firent de si vives instances, qu'il leur promit par serment de ne point les quitter. Mais il ne put résister à l'attrait d'une vie plus parfaite : il s'enfuit secrètement, et vint à la Chartreuse, où il fut reçu, et ses scrupules s'apaisèrent. Cette sainte maison était alors gouvernée par Basile, son huitième prieur, successeur de saint Anthelme, mort évêque de Belley. Le temps étant venu d'ordonner Hugues prêtre, l'ancien qu'il servait lui demanda s'il le voulait. Hugues répondit avec simplicité qu'il n'y avait rien en cette vie qu'il désirât davantage. Et comment, dit le vieillard, osez-vous désirer ce que les plus parfaits mêmes ne reçoivent que lorsqu'ils y sont contraints ? Hugues, épouvanté de ce reproche, se prosterna à terre de tout le corps, demandant pardon avec larmes. Le vieillard lui dit : Levez-vous, mon fils, ne vous troublez point ; je sais par quel esprit vous avez parlé. Vous allez être prêtre, et vous serez évêque quand le temps prescrit de Dieu sera venu. Après qu'il eut passé dix ans dans sa cellule, le prieur de la Chartreuse lui donna la charge de procureur. Il s'en acquitta si dignement, que sa réputation s'étendit même hors de la province.

Le roi d'Angleterre avait déjà fondé la Chartreuse de Witham ; mais les deux prieurs qu'on y avait envoyés n'avaient pu faire aucun bien, à cause de l'insolence des gens du pays. Le roi, ayant ouï parler du mérite de Hugues, envoya à la grande Chartreuse le demander pour gouverner cette maison. Le prieur et les moines eurent grande peine à le donner, et lui encore plus à y consentir. Car, leur disait-il, puisque depuis tant d'années je n'ai point profité de vos instructions et de vos exemples pour me conduire moi-même, comment pourrai-je gouverner une nouvelle communauté ? Étant allé à Witham, il trouva les moines dans une grande pauvreté, et les consola,

les exhortant à la patience et à la douceur. Mais il ne laissa pas d'augmenter bientôt cette maison, tant en bâtiments qu'en meubles, ayant gagné l'affection du roi et du peuple, quoique cette nation n'aimât pas les étrangers. Plusieurs même, touchés du désir de servir Dieu dans leur solitude, renoncèrent au monde pour les imiter, en sorte que la communauté devint nombreuse et florissante en fort peu de temps.

Saint Hugues parlait au roi avec tant d'insinuation et de piété, que ce prince, tout habile qu'il était, ne pouvait rien lui refuser, et avouait qu'il avait trouvé son maître.

Les historiens rapportent que le roi, revenant avec son armée de Normandie en Angleterre, fut assailli d'une violente tempête. Le danger était si pressant, qu'on n'attendait plus rien de l'art des pilotes. Tous s'étant adressés au ciel, Henri fit cette prière : « Grand Dieu, que le prieur de Witham sert avec vérité, daignez, par les mérites et l'intercession de votre serviteur, jeter un regard de pitié sur notre triste situation. » Cette prière faite, le calme succéda à l'orage, et le trajet fut heureux. Cet événement augmenta de beaucoup la confiance que le roi et ses sujets avaient en la vertu du saint prieur de Witham.

L'année 1186, le roi Henri II, voulant pourvoir à l'église de Lincoln, vacante depuis près de dix-huit ans, fit venir devant lui le doyen et la meilleure partie du chapitre de cette église. Après avoir longtemps délibéré, ils élurent pour leur évêque le prieur de Witham, saint Hugues. Le roi eut une grande joie de cette élection; l'archevêque de Cantorbéri la confirma, et ils envoyèrent l'un et l'autre au prieur Hugues, l'exhortant à l'accepter. Hugues, qui connaissait les difficultés et les périls de l'épiscopat, s'excusa, disant que l'élection était nulle non-seulement à cause de l'indignité de sa personne, mais parce qu'elle avait été faite par l'autorité du roi et de l'archevêque, hors de l'église vacante ; que, d'ailleurs, il ne pouvait y consentir sans la permission du prieur de la grande Chartreuse, son supérieur. Il renvoya ainsi les députés, exhortant le chapitre à faire un meilleur choix, et espérant les rebuter par ces difficultés. Mais les chanoines, pour ne lui laisser aucune excuse, s'assemblèrent de nouveau dans l'église de Lincoln, et l'élurent tout d'une voix; puis ils envoyèrent à la grande Chartreuse des députés notables, qui rapportèrent non-seulement la permission, mais le commandement d'accepter. Saint Hugues fut donc tiré de son monastère de Witham, mais, en sortant, il portait lui-même sur son cheval ses peaux de mouton et ses habits monastiques, ne voulant rien relâcher de son observance avant l'épiscopat. Il fut ainsi amené à Londres et sacré à

Westminster dans la chapelle de Sainte-Catherine, le jour de Saint-Matthieu, 21me de septembre 1186.

Le nouvel évêque commença l'exercice de son autorité par former un conseil, où il fit entrer ce qu'il y avait dans son clergé de plus pieux et de plus éclairé. Il rétablit la discipline ecclésiastique, et réforma les abus qui avaient pu se glisser parmi les clercs. Ses discours et ses exhortations ranimèrent partout l'esprit de foi. Il savait, dans les conversations ordinaires, profiter des circonstances pour porter les autres à la vertu. Il était gai et affable; mais il conservait toujours un fond de gravité qui lui conciliait le respect. Lorsqu'il s'agissait de faire quelque fonction importante, il s'y préparait par de longues prières et par un jeûne austère. Il faisait une exacte recherche des pauvres, afin de pouvoir les assister ; il les visitait fréquemment et les consolait avec bonté. Il affectionnait surtout les lépreux, et on le vit plus d'une fois baiser leurs ulcères. Quelqu'un lui ayant dit un jour en plaisantant qu'il ne guérissait pas la chair des lépreux qu'il baisait, il fit cette réponse : Le baiser de saint Martin guérissait la chair des lépreux, et moi je les baise pour guérir mon âme.

Il avait aussi une dévotion particulière pour ensevelir les morts. Un jour qu'il devait dîner chez le roi, il se fit attendre. Les officiers du prince vinrent le trouver qui ensevelissait un pauvre, et lui dirent : Voilà plus d'une heure que le roi vous attend à jeun; pourquoi ne venez-vous pas ? Le saint répondit : Il vaut mieux que le roi de la terre dîne sans moi, que de négliger, moi, chétif serviteur, le commandement du Roi des cieux. Lorsqu'il voyageait, il était si recueilli, qu'il ne jetait jamais les yeux sur ce qui se trouvait autour de lui. La ferveur avec laquelle il récitait les psaumes paraissait plus qu'humaine; aussi les sentiments qu'il y puisait donnaient-ils sans cesse à son âme une nouvelle force et une nouvelle vigueur. Sa ponctualité à réciter l'office divin était extraordinaire. Tous les ans, il faisait au moins une retraite dans la chartreuse de Witham. Il y suivait alors les observances de la règle, et n'était distingué des autres religieux que par les marques de la dignité épiscopale. Dans cette solitude, comme dans une tour élevée, il considérait la vanité des choses humaines, la brièveté de la vie et les profondeurs de l'éternité. Tournant ensuite les yeux sur lui-même, il examinait avec impartialité toutes ses actions et tous les mouvements de son cœur. Il se pénétrait de toute l'étendue de ses obligations, et prenait de sages mesures pour ne pas tomber dans le précipice sur le bord duquel il était obligé de marcher. Le goût qu'il se sentait pour la solitude lui faisait regretter sans cesse son premier état; il tâcha même d'obtenir

du Saint-Siége la permission de quitter le gouvernement de son diocèse, mais elle lui fut constamment refusée.

Le mépris qu'il avait pour les choses de la terre l'élevait au-dessus de toutes les considérations du respect humain. Il ne craignait point de donner des avis au roi, quoique celui-ci n'aimât point à être contredit. Henri les recevait avec une sorte de respect ; et, s'il n'en profita pas toujours, ils le disposèrent du moins à faire un bon usage des afflictions que Dieu lui envoya depuis, et à renoncer à ses passions sur la fin de sa vie.

Quelque grande que fût la douceur de l'évêque de Lincoln, il savait être ferme dans l'occasion. Les forestiers ou officiers chargés de l'inspection des forêts du roi exerçaient une tyrannie barbare à la campagne. Ils mutilaient et mettaient même à mort quiconque avait tué ou blessé une bête fauve. Les paysans avaient la douleur de voir périr leurs moissons, sans pouvoir prendre des mesures pour les conserver. Sur le plus léger soupçon, on leur faisait subir l'épreuve de l'eau, si fortement proscrite par l'Église, et malheur à tous ceux auxquels cette épreuve n'était point favorable. Les officiers du roi faisaient valoir des coutumes ou plutôt des abus qui se trouvaient fortifiés par des lois injustes et tyranniques; car c'est ainsi que les caractérise le pieux et savant Pierre de Blois, qui vécut quelque temps à la cour de Henri II. Quelques-uns de ces officiers se saisirent d'un clerc, et le condamnèrent à une amende considérable. Saint Hugues s'en plaignit; et, après une triple citation, il excommunia le chef de ces officiers. Cette action déplut beaucoup au roi; il dissimula toutefois son ressentiment. Quelque temps après il demanda au saint évêque une prébende en faveur d'un de ses courtisans. Hugues répondit que ces places étaient pour les clercs et non pour les courtisans, et que le roi ne manquait pas de moyens pour récompenser ceux qui étaient attachés à son service. Henri le pressa aussi de lever l'excommunication prononcée contre l'officier, mais il déclara qu'il ne réconcilierait le coupable que quand il reconnaîtrait sa faute et qu'il donnerait des marques d'un repentir sincère. Henri envoya chercher l'évêque pour se plaindre de son ingratitude et de la manière dont il en agissait à son égard. Hugues lui représenta avec douceur qu'il n'avait cherché dans toute cette affaire que la gloire de Dieu et le salut de Sa Majesté, et que le roi s'exposait à perdre son âme s'il protégeait les oppresseurs de l'Église, ou s'il exigeait que les bénéfices fussent donnés à des personnes qui n'en étaient pas dignes. Henri, touché de ses représentations, parut satisfait. L'officier excommunié se montra pénitent, et fut absous dans la forme usitée en pareil cas. Il devint depuis fort zélé pour l'accomplissement des

devoirs de la religion, et l'un des plus fidèles amis du saint évêque de Lincoln.

Il était d'usage que le clergé fît présent au roi tous les ans d'un manteau précieux. On l'achetait avec les sommes qu'on levait sur le peuple, et les clercs partageaient entre eux l'argent qui restait. Hugues abolit cet usage, après avoir obtenu du roi qu'il renoncerait au présent. Il changea aussi les peines qu'infligeait sa cour ecclésiastique, et qui consistaient principalement en amendes pécuniaires. Il en substitua d'autres qui devaient produire plus d'effet pour l'avantage de la religion. Il donnait également ses soins à la décence du culte extérieur; il acheva sa cathédrale.

Quant aux Papes sous lesquels il vécut, ils lui témoignèrent tous une grande estime et une grande confiance : tous, ils lui déléguèrent les affaires les plus importantes de tout le pays. C'est que le saint prélat avait reçu de Dieu une telle grâce pour discerner le juste et l'injuste, que les plus habiles jurisconsultes disaient n'avoir jamais vu son pareil pour la décision des causes les plus difficiles, quoiqu'il n'eût point étudié cette science. Ceux qui avaient de bonnes causes étaient ravis de l'avoir pour juge, ne craignant de sa part ni négligence, ni faiblesse pour se laisser ébranler aux menaces ou aux présents. Les coupables, au contraire, tremblaient; car ses excommunications étaient suivies d'effets terribles, et Dieu autorisait son serviteur par plusieurs miracles [1].

La ville de Liége vit, vers le même temps, son saint évêque Albert de Lorraine terminer son trop court épiscopat par le martyre. Raoul, son prédécesseur, étant mort l'année 1191, en revenant de la croisade, il y eut partage pour l'élection du successeur. La plupart élurent Albert de Louvain, premier archidiacre de Liége, frère de Henri, duc de Lorraine et de Louvain : il était digne de l'épiscopat de toutes manières. Quelques-uns, quatre ou cinq contre quarante, par la faction de Baudouin, comte de Namur, élurent un autre Albert, frère du comte de Réthel, homme sans lettres et sans esprit, qui n'avait d'autre mérite que sa naissance. Ils s'adressèrent l'un et l'autre à l'empereur Henri VI pour recevoir l'investiture. Mais ce prince, qui haïssait depuis longtemps le duc de Lorraine, et qui avait choisi d'avance un autre sujet, prétendit que, quand il y avait partage, l'election était caduque et lui appartenait à lui seul. Pour repousser cette prétention despotique et maintenir la liberté de leur église, tous les chanoines sans exception, y compris le second Albert, réunirent leurs voix sur Albert de Louvain. Malgré cette unanimité,

[1] Surius, 17 novembr. Godescard., *idem*.

l'empereur donna l'investiture à Lothaire, prévôt de Bonn, homme riche et déjà pourvu de plusieurs dignités ecclésiastiques, frère du comte de Horstade, qui avait rendu de grands services à l'empereur en Italie. Les chanoines, pour défendre la liberté de l'Église contre l'usurpation impériale, appelèrent au Pape, soutenant que l'élection d'Albert de Louvain était canonique. En attendant, Lothaire vint à Liége, et, par la force, se mit en possession de l'évêché et des forteresses qui en dépendaient.

Albert fit le voyage de Rome avec de grandes difficultés, parce que l'empereur lui avait fermé tous les passages. Il fut obligé de prendre des chemins détournés et de se déguiser en valet, et on le présenta en cet équipage au pape Célestin III, qui en fut touché jusqu'aux larmes. Il l'embrassa et le consola, le connaissant déjà de réputation. Albert arriva à Rome aux fêtes de Pâques, qui, cette année 1192, fut le 5me d'avril, et y demeura jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Il produisit les preuves de la régularité de son élection ; mais quelques cardinaux étaient d'avis de céder à la violence des Allemands et à la haine implacable de l'empereur. Enfin le Pape ayant pris jour pour le jugement, le prononça publiquement dans le palais de Latran, jugea l'élection d'Albert canonique, et la confirma par l'autorité apostolique. Le Pape fit plus : il nomma Albert cardinal, l'ordonna diacre et lui fit chanter l'évangile à la messe. Il lui donna toutes les bulles nécessaires, entre autres une pour se faire sacrer par Guillaume, archevêque de Reims, en cas que Brunon, archevêque de Cologne, son métropolitain, le refusât par la crainte de l'empereur, et il lui fit délivrer toutes ces expéditions gratuitement.

Albert, étant venu à Reims, fut parfaitement bien reçu par l'archevêque Guillaume, qui l'ordonna prêtre le samedi des Quatre-Temps de septembre, et le dimanche suivant, 20me du même mois, il le sacra solennellement évêque de Liége. Le lendemain, on apprit que l'empereur était à Liége même, extrêmement irrité, et résolu de perdre tous ceux qui adhéraient à l'évêque Albert. Le duc d'Ardenne, oncle de ce prélat, qui l'avait amené à Reims, lui proposait de se soutenir par la force avec le secours de leurs amis. Mais le pieux Albert lui déclara qu'il ne voulait point user de pareils moyens, et qu'il espérait apaiser l'empereur par son humilité et sa patience. Peu de temps après, arrivèrent à Reims trois chevaliers allemands et quatre écuyers, qui se disaient chassés de la cour de l'empereur à l'occasion d'une querelle. Ils vinrent saluer le saint évêque de Liége, et s'insinuèrent si bien dans son amitié, qu'ils l'accompagnaient ordinairement et mangeaient souvent à sa table ; plusieurs

personnes les soupçonnaient de quelque mauvais dessein; mais le bon évêque, jugeant les autres par soi-même, ne s'en défiait point; au contraire, il ressentait une peine sensible quand on en disait du mal. Cependant les prétendus fugitifs avaient toujours leurs chevaux sellés, suivant la coutume de leur pays, disaient-ils, mais en réalité pour frapper plus sûrement le coup qu'ils méditaient.

Enfin, le 4me de novembre 1192, le saint évêque Albert s'entretint longtemps, avec ses amis, de la mort, comment elle mettait fin à toutes les choses de la terre, et il témoigna la désirer et s'en réjouir. L'après-midi, il s'en alla faire une promenade, accompagné des réfugiés allemands, et suivi seulement d'un chanoine et d'un chevalier. Quand il fut à cinq cents pas de la ville, les sicaires allemands lui fendirent la tête par les tempes, et lui donnèrent tant de coups d'épée et de couteau, qu'on lui trouva treize grandes plaies. Aussitôt ils piquèrent des deux, et, quoique la nuit fût proche, ils firent telle diligence, qu'ils arrivèrent à Verdun à neuf heures du matin; ensuite ils allèrent trouver l'empereur, qui les reçut très-favorablement. Mais bientôt la voix des peuples se prononça si fortement contre ce lâche assassinat, le duc de Lorraine faisait de si grands préparatifs pour en tirer vengeance, que Henri VI lui offrit beaucoup d'honneurs et de richesses, et qu'il bannit les meurtriers, qui périrent peu de jours après d'une mort honteuse; enfin, pour expier la part qu'il avait au crime, il fonda deux autels dans l'église de Saint-Lambert.

Quant au saint évêque Albert, il fut enterré solennellement, comme martyr de la liberté ecclésiastique, dans l'église métropolitaine de Reims. Plusieurs miracles se firent à son tombeau. Son corps a été transféré depuis à Bruxelles. L'Église honore sa mémoire le 21me de novembre [1].

Le diocèse de Liége était alors comme une terre de promission pour la piété et la vertu : les croisés qui venaient de ce pays se faisaient admirer par leur patience et leur charité. Dans le pays même, on voyait en divers lieux des troupes de vierges qui vivaient dans la pureté et l'humilité, subsistant du travail de leurs mains, quoique leurs parents eussent de grandes richesses. On voyait des femmes consacrées à Dieu, qui s'appliquaient avec un grand zèle à instruire ces filles et à les maintenir dans leur sainte résolution. On voyait des veuves plus occupées de plaire à Dieu qu'elles ne l'avaient été de plaire à leurs maris, vivant dans les jeûnes, les veilles, les prières, le travail et les œuvres de charité. Enfin, des femmes mariées, qui élevaient leurs enfants dans la crainte de Dieu, qui de temps en temps

[1] *Gallia Christ. Hist. eccl.* Surius. Leod., l. 11. Godescard, etc.

gardaient la continence pour mieux vaquer à la prière, et plusieurs même qui la gardaient toujours, du consentement de leurs maris.

Ces saintes femmes souffraient patiemment les mauvaises railleries et les hommes malins et corrompus, qui, ne pouvant leur nuire autrement, s'en moquaient et leur donnaient des sobriquets. Mais elles donnèrent une preuve illustre de leur vertu au pillage de Liége, fait par le duc de Brabant, en 1212 : car celles qui ne purent se sauver dans les églises se jetèrent dans la rivière ou dans des cloaques pour sauver leur honneur; mais Dieu ne permit pas qu'il en pérît aucune, quoiqu'elles fussent en grand nombre. Outre ces vertus, on admirait dans ces saintes femmes les dons surnaturels. Quelques-unes connaissaient les péchés les plus secrets, et excitaient les pécheurs à les confesser; d'autres étaient languissantes par l'excès de l'amour divin ; d'autres avaient le don des larmes, en sorte que le seul souvenir de Dieu leur en faisait répandre abondamment; d'autres avaient des ravissements et des extases. Le cardinal de Vitri, témoin oculaire, rapporte des exemples de toutes ces merveilles, et en prend à témoin l'évêque Foulque de Toulouse, qui les avait également vues de ses yeux.

Ce fut même à la prière de Foulque que Jacques de Vitri écrivit en détail la vie d'une de ces saintes femmes, sainte Marie d'Oignies. Née l'année 1177, à Nivelle en Brabant, d'une famille très-riche, les richesses n'attirèrent jamais son âme, même dès sa plus tendre enfance. Jamais ou rarement on la vit prendre part aux jeux des enfants de son âge, non point par morosité de caractère, mais parce que dès lors la grâce divine l'attirait aux choses du ciel. Dès l'enfance, elle se levait de nuit, se mettait à genoux au pied de son lit, et redisait les prières qu'elle avait apprises par cœur. La miséricorde et la piété semblaient nées avec elle et croissaient en elle avec les années. Enfant encore, quand elle voyait passer des religieux cisterciens devant la maison de son père, elle les suivait à la dérobée, pleine d'admiration; et, ne pouvant pas faire autre chose, elle mettait ses pieds dans les traces de leurs pas. Ses parents, comme c'est la coutume des gens du monde, voulurent la parer d'habits précieux; elle les repoussait avec chagrin, comme si elle lisait dans son âme ce que saint Pierre et saint Paul ont dit contre la parure des femmes. Ses parents, surpris, se moquaient d'elle, disant : Mais que sera-ce de notre fille? Ils la marièrent dès l'âge de quatorze ans à un jeune homme qui lui convenait assez par la douceur de son naturel. Éloignée de ses parents, sa ferveur et ses austérités ne connurent presque plus de bornes. Souvent, après avoir employé une partie de la nuit à travailler de ses mains et à prier, elle ne reposait que sur des

planches qu'elle cachait sous son lit. Comme elle n'avait pas la liberté de disposer ouvertement de son corps, elle se servait en secret d'une corde extrêmement rude qu'elle portait sur la chair. Son mari, qui se nommait Jean, vivait d'abord avec elle comme avec son épouse; mais bientôt, gagné par son exemple, il ne la regarda plus que comme sa sœur et sa compagne dans la piété. Dès lors, non-seulement il mena une vie chaste, mais il fut le gardien fidèle de la chasteté de son épouse, prit soin de tout ce qu'il lui fallait, afin que rien ne la détournât de la contemplation et des exercices de piété qui occupaient toutes les heures de sa vie. Comme elle, il donna aux pauvres, pour l'amour de Jésus-Christ, tout ce qu'il possédait, et il se joignit à elle dans la prière et dans toutes les œuvres de charité auxquelles il pouvait prendre part. De sorte que, plus il était séparé d'elle corporellement, en renonçant à toute affection charnelle, plus il lui était uni par les liens d'une société toute spirituelle. Ils ne se contentèrent pas de crucifier leur chair dans une si grande jeunesse; mais, s'oubliant eux-mêmes, ils s'employèrent à servir les lépreux dans la ville de Nivelle.

Les hommes du siècle ne tardèrent point à censurer une conduite qui leur paraissait si surprenante; et les parents de l'un et de l'autre ne pouvaient plus les voir qu'avec dépit. Il semblait qu'il y eût une conspiration générale dans le pays pour se moquer d'eux et en faire la matière de la raillerie publique. Au lieu que tout le monde les respectait quand ils étaient riches, on les méprisait depuis qu'ils s'étaient volontairement rendus pauvres pour l'amour de Jésus-Christ. On les regardait comme des personnes de néant; et plus on les voyait humbles et patients, plus on cherchait à les abreuver d'injures. Marie, aussi bien que son époux, les recevait avec joie, dans le désir ardent qu'elle avait de participer aux humiliations que Jésus-Christ avait souffertes sur la croix.

Le principe de sa conversion parfaite, la cause de son amour toujours plus fervent pour Dieu, fut la croix du Sauveur. Un jour, la méditation de ses souffrances la toucha d'une componction si extraordinaire, que sa place à l'église se trouva toute trempée de ses larmes. Depuis elle demeura fort longtemps sans pouvoir regarder une image de la croix, ni parler ou entendre parler de Jésus-Christ, qu'elle ne tombât dans une défaillance qui allait jusqu'à l'extase. Elle avait reçu de Dieu le don des larmes à un tel point, qu'il n'était point en son pouvoir d'en arrêter le cours. La sécheresse même où ses longs jeûnes et ses grandes veilles avaient réduit son corps n'empêcha point qu'elles ne coulassent toujours avec la même abondance. Elle disait même à ceux qui craignaient qu'elle n'en fût affaiblie, que

ces larmes étaient sa nourriture ; que, loin de lui faire du mal, elles la soulageaient dans ses peines. C'était presque toujours la vue de ce que Jésus-Christ a souffert pour les péchés des hommes qui les lui faisait répandre. De son côté, elle tâchait de ne rien faire qui pût l'obliger à en verser sur elle-même. Elle veillait avec tant de soin sur son âme et sur tous ses sens, elle conservait son cœur dans une si grande pureté, que son directeur spirituel ne put presque jamais remarquer en elle ni une parole indécente, ni un regard mal réglé, ni une action tant soit peu libre, ni un ris immodéré, ni un geste qui ne fût modeste. Lorsque le soir elle examinait sévèrement tout ce qu'elle avait fait durant le jour, si elle croyait avoir failli en la moindre chose, elle s'en confessait sur-le-champ au prêtre, avec la plus vive contrition.

L'amour du Sauveur lui faisait aimer la croix. Elle avait fait à Dieu le sacrifice de ses biens, elle lui faisait perpétuellement le sacrifice de son cœur, elle cherchait encore à lui faire le sacrifice de son corps par une mortification continuelle. Elle n'usait de la nourriture que pour ne pas mourir ; elle ne mangeait qu'une fois le jour et en très-petite quantité : l'été, à l'heure des vêpres ; l'hiver, à la première heure de la nuit. Elle ne buvait point de vin et ne mangeait point de viande ; sa nourriture la plus ordinaire était quelques fruits, des herbes et des légumes ; elle fut longtemps à n'user que d'un pain noir, qui était si sec et si dur, qu'il lui écorchait le palais à mesure qu'elle en prenait. Trois ans de suite, elle jeûna au pain et à l'eau, depuis l'Exaltation de la sainte croix jusqu'à Pâques, et cela sans rien diminuer du travail de ses mains. Quelquefois même, pendant trente-cinq jours, elle se reposait affectueusement avec le Seigneur dans un doux et bienheureux silence, ne prenant aucune nourriture corporelle, et ne pouvant proférer que cette parole : Je veux le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'ayant reçu, elle demeurait en silence avec le Seigneur. Ces jours-là, elle sentait son esprit comme séparé de son corps, et s'y trouvant comme dans un vase de boue, tant elle était détachée des choses sensibles, et ravie au-dessus d'elle-même. Enfin, après les cinq semaines de ravissement, au grand étonnement de tout le monde, elle revenait à elle, parlait aux assistants, et prenait de la nourriture.

Plus elle affaiblissait son corps par des jeûnes, plus son esprit se fortifiait dans la prière. Elle priait le jour et la nuit avec une assiduité infatigable ; elle priait sans cesse, ou dans le silence de son cœur sans l'entremise de la parole, ou en exprimant par la bouche les sentiments de son cœur. Lors même qu'elle filait ou qu'elle faisait quelque autre travail des mains, elle avait toujours le psautier

ouvert devant elle, pour chanter les louanges de Dieu et l'avoir toujours présent à sa pensée. Il ne se passait point d'année qu'elle n'allât en pèlerinage à Notre-Dame d'Oignies; elle y obtenait toujours quelques grâces de Dieu par l'intercession de la sainte Vierge. Cette église était à une petite lieue de Nivelle, et le chemin en était fort mauvais en tout temps : Marie ne laissait pas de le faire pieds nus, même dans les plus grandes rigueurs de l'hiver. Elle ne mangeait rien durant tout ce jour, passait toute la nuit en prières dans cette église, et ne mangeait qu'à son retour, après vêpres. Elle était d'ailleurs fort accoutumée à veiller ainsi dans l'église de Willenbrok, faubourg de Nivelle, où elle demeurait; elle y veillait en prières, par la permission des sacristains, jusqu'à ce que, ne pouvant plus résister au sommeil, elle appuyait la tête contre la muraille pour prendre un instant de repos. Le lit qu'elle avait chez elle, et où elle ne couchait presque jamais, ne valait guère mieux, sinon qu'il était garni d'un peu de paille.

En communication perpétuelle avec Dieu, avec ses anges et ses saints, Marie eut un grand nombre de visions surnaturelles et de révélations. Le cardinal Jacques de Vitri, son directeur spirituel et son biographe, en cite plusieurs. Elle avait reçu de Dieu un merveilleux discernement pour distinguer ce qui venait réellement de Dieu, d'avec ce qui venait de la nature ou de l'ange des ténèbres.

Elle demeura quelques années recluse à Willenbrok; mais ne pouvant plus supporter la multitude de ceux qui venaient par dévotion la voir de Nivelle, elle pria Dieu de lui faire connaître un lieu plus favorable pour ne s'occuper que de lui seul. Elle n'en trouva point de plus propre à ce dessein que le village d'Oignies, tant à cause qu'il était fort écarté des routes que parce qu'il était pauvre; de plus, elle y avait déjà vu quelques servantes de Dieu, avec lesquelles elle espérait le servir avec plus de ferveur encore. Elle y alla donc avec la permission de son mari, et de Gui, son beau-frère, qu'elle avait choisi pour son père spirituel, auquel elle joignit le célèbre Jacques de Vitri, qui fut depuis cardinal-évêque de Tusculum. Elle y vécut sans obstacle dans la perfection où elle aspirait. Enfin Dieu, l'ayant comblée de ses grâces avec une profusion continuelle, la fit arriver au terme qu'il lui avait marqué pour finir les travaux de sa vie mortelle.

Jacques de Vitri, ayant reçu ordre du pape Innocent III d'aller prêcher la croisade contre les manichéens de l'Albigeois, fut obligé de la quitter l'année même où arriva sa mort. Elle lui prédit qu'il ne la reverrait que pour l'assister en ce dernier passage; et elle fit son testament, lui laissant sa ceinture usée et le méchant mouchoir

avec lequel elle essuyait ses larmes. Elle se consola de l'absence d'un tel directeur par la vue de sa transmigration prochaine et par la présence de l'évêque Foulque de Toulouse, qui, chassé de son siége par les albigeois, était venu se réfugier au pays de Liége.

Sa dernière maladie fut extrêmement longue et accompagnée de douleurs fort vives. Mais les consolations spirituelles égalaient, surpassaient même les douleurs. Pendant les trois derniers mois de sa vie, elle ne prit que onze fois de la nourriture : sa répugnance ne cessait que quand on lui faisait recevoir la sainte eucharistie. Elle marquait néanmoins la joie de son cœur par les hymnes et les cantiques qu'elle chantait continuellement en langue romaine et en rhythme ou rime. Peu de jours avant sa mort, elle fit transporter son lit dans l'église, au pied de l'autel, afin que les objets de sa piété lui fussent plus sensibles. Elle continua de chanter ses cantiques de joie, le *Magnificat* et le *Nunc dimittis*, au milieu de ses douleurs, jusqu'à ce que le dimanche 23me de juin 1213, elle rendit paisiblement son âme à Dieu, à l'âge d'environ trente-six ans [1].

Pendant que la bienheureuse Marie d'Oignies édifiait le pays de Liége, saint Homme-Bon édifiait la ville de Crémone en Italie. Le nom de sa famille était Tucinge; celui d'Homme-Bon ou homme de bien, qu'il reçut au baptême, présageait ce qu'il devait être un jour. Son père, marchand de profession, n'était ni riche ni pauvre. Le jeune Homme-Bon fut élevé dans les sentiments de la piété et dans la pratique des vertus chrétiennes. Lorsque l'âge le lui permit, il fut appliqué au commerce, sans passer par l'étude des lettres. L'esprit de Dieu fut son guide dans tout le cours de sa vie, et il le préserva de tous les écueils où l'on voit trop souvent échouer l'innocence. Dès son enfance, il montrait une grande horreur pour l'apparence même d'une injustice, et il aurait mieux aimé perdre toute sa fortune que de commettre le moindre péché. Il voyait dans son état une occupation que Dieu lui avait donnée; il en remplissait les devoirs par obéissance à la volonté du ciel, par justice pour lui-même, pour sa famille et pour la société dont il était membre. Ses parents lui ayant proposé de se marier, il leur obéit, et s'unit à une femme vertueuse et capable de l'aider dans le gouvernement de la maison. Il vécut avec elle dans la crainte de Dieu et dans l'observation de ses commandements, suivant les préceptes que l'Apôtre donne aux personnes mariées.

Sa charité envers les pauvres ne connaissait, pour ainsi dire, point de bornes. Après la mort de son père, qui lui laissa des biens consi-

[1] *Acta SS.*, 23 *junii.*

dérables, il augmenta encore ses aumônes. Il allait chercher les pauvres dans leurs cabanes ; et, en même temps qu'il les soulageait dans leur misère, il les exhortait à se repentir de leurs fautes et à mener une vie plus chrétienne. Sa femme lui faisait quelquefois des reproches sur ce que, par ses aumônes excessives, il appauvrissait sa famille ; mais il lui répondait avec douceur que la meilleure manière de placer son argent était de le donner aux pauvres, qu'on lui faisait par là produire le centuple, comme Jésus-Christ lui-même l'avait promis. On lit dans l'auteur de sa Vie, que ses immenses charités furent souvent accompagnées de miracles, et que Dieu lui accorda le don de multiplier ce qu'il avait destiné au soulagement des malheureux.

A la pratique de l'aumône il joignait celle de l'abstinence et de la mortification. Il savait allier les devoirs de son état à l'exercice de la prière. Il y donnait un temps considérable ; et, lorsqu'il paraissait distrait par les occupations extérieures, il unissait son âme à Dieu par des aspirations fréquentes ; en sorte que tous les lieux où il se trouvait étaient pour lui des lieux d'oraison. Tous les jours il assistait, dans l'église de Saint-Gilles, à matines, qui se disaient à minuit, et il ne se retirait que le lendemain matin après la grand'messe. Sa ferveur était si exemplaire, surtout pendant le saint sacrifice, que tous ceux qui le voyaient se sentaient pénétrés de la plus vive dévotion. Il restait quelque temps prosterné devant un crucifix, en attendant que le prêtre fût arrivé à l'autel. Ses exemples et ses discours convertirent un grand nombre de pécheurs. Il consacrait uniquement à la piété les dimanches et les fêtes ; et il était en prière, lorsque Dieu l'appela pour récompenser ses vertus.

Le 13 novembre 1197, il assista à matines, suivant sa coutume, et resta à genoux devant le crucifix, jusqu'à ce que le prêtre commençât la messe. Au *Gloria in excelsis*, il étendit les bras en forme de croix. Peu de temps après, il tomba le visage contre terre. Ceux qui le virent en cet état crurent qu'il s'y était mis par dévotion. Mais quand on s'aperçut qu'il ne se levait point à l'évangile, on s'approcha de lui, et on remarqua qu'il ne vivait plus.

Sicard, évêque de Crémone, après avoir constaté l'héroïsme de ses vertus et la certitude de ses miracles, se rendit à Rome avec plusieurs personnes respectables, pour solliciter sa canonisation. Le pape Innocent III le mit au nombre des saints, et publia sa bulle en 1198. Le corps du serviteur de Dieu fut levé de terre en 1356, et transféré dans la cathédrale de Crémone. Mais son chef est resté dans l'église de Saint-Gilles. Le célèbre Tida, de Crémone, a composé un hymne en l'honneur de saint Homobon, patron de sa patrie [1]

[1] Surius. Baillet. Godescard, 13 juin.

Dans le temps où ce saint marchand donnait à Crémone l'exemple de la piété et de la charité, un noble vénitien, le bienheureux Acotanto, donnait à Venise l'exemple d'une piété et d'une charité non moins admirables. Pierre, qui était riche, n'avait ni femme ni enfants : sa famille, c'étaient les pauvres. Leur nombre et leur misère augmentaient pendant les froids et les tempêtes de l'hiver. Pierre Acotanto fut pour eux un père tendre, mais longtemps inconnu. Comme, pendant la saison mauvaise, un grand nombre de pauvres à Venise demeuraient enfermés dans leurs misérables cabanes, exposés à mourir de faim, Pierre conduisit lui-même une barque chargée de vivres, de bois et de vêtements : il allait les déposer devant les portes des malheureux, en frappant doucement pour qu'on ouvrît, et disparaissant aussitôt. Cette bonne action, réitérée souvent au milieu des ténèbres de la nuit, finit par exciter la curiosité des pauvres : ils se mirent en embuscade pour surprendre et connaître l'homme généreux qui soulageait ainsi leur infortune. Pierre, se voyant pris sur le fait, exigea cependant le plus grand secret de la part de ces malheureux. Ce n'est qu'à sa mort que l'on apprit une foule de détails, non moins intéressants qu'ingénieux, touchant les œuvres de miséricorde pratiquées par ce saint homme. Sa bienheureuse mort, arrivée vers la fin du douzième siècle, priva de leur protecteur les pauvres de cette populeuse cité ; mais les miracles qui furent opérés près de son tombeau prouvèrent que ses charités lui avaient ouvert les portes du ciel. Son corps repose dans la belle église de Saint-Basile. Le pape Clément III a approuvé son culte [1].

Antioche de Syrie vit deux descendants des chevaliers de la croix donner les mêmes exemples de piété et de charité : c'était saint Guillaume, et son fils, saint Pérégrin. Guillaume, issu d'une noble famille, mena d'abord une vie vertueuse, au milieu de la dissipation et des dangers de l'état militaire. Ayant eu un fils unique, il mit tous ses soins à l'élever chrétiennement. Persuadé que l'exemple est pour les enfants la leçon la plus sûre et la plus efficace, il se fit une loi de ne jamais le perdre de vue et de ne lui rien montrer, dans ses discours, dans sa conduite, dans tous ses sentiments, qui ne fût parfaitement conforme aux règles et à l'esprit de l'Évangile. Dieu bénit son zèle, et le jeune Pérégrin fut bientôt un modèle de toutes les vertus.

Cependant, au sortir de l'adolescence, il se sentit inspiré de faire le pèlerinage de Jérusalem. Guillaume, qui l'aimait tendrement, y consentit, mais avec peine. Parti d'Antioche avec la bénédiction de son père, Pérégrin échangea ses vêtements de soie contre un habit

[1] *Acta SS.*, 23 *sept.* Godescard, 6 sept.

pauvre, sa ceinture d'or contre une corde, et fit le chemin pieds nus, pratiquant ainsi la pauvreté volontaire. Arrivé à Jérusalem, il y fut si touché de l'amour de Jésus-Christ, il se sentit une si grande dévotion pour le saint sépulcre qu'il résolut de ne plus quitter la ville sainte. Il entra donc dans un hôpital pour s'y consacrer au service des pauvres et des malades. Là il servait tous les pauvres de Jésus-Christ avec la même affection que s'il les avait conçus dans les entrailles de la charité. Ceux qui étaient pleins d'ulcères, les lépreux les plus dégoûtants, il les touchait, il les embrassait, comme s'il touchait et embrassait en eux Notre-Seigneur lui-même. Cependant le père, ne voyant pas revenir son fils, en faisait demander des nouvelles par tous les pèlerins. N'en recevant aucune, il fit lui-même le voyage de Jérusalem pour le retrouver. Il visita soigneusement tous les saints lieux, s'informa de tous côtés, mais ne put rien découvrir. A la fin il tomba malade et fut conduit précisément dans l'hôpital où se trouvait son bien-aimé fils. Pérégrin reconnut aussitôt son père, lui prodigua les soins les plus tendres; et, ayant appris de sa bouche la cause de son chagrin, il le consolait en disant que son fils vivait encore et que Dieu le lui rendrait bientôt. Le fils, voyant la maladie devenir mortelle, se fit enfin connaître à son père et lui raconta toute son histoire. Le père eut tant de joie de retrouver son fils et de l'embrasser, qu'il se leva aussitôt de son lit : il n'était plus malade.

Le pieux fils découvrit à son père le désir que depuis longtemps il nourrissait dans son cœur, de servir Dieu dans la personne des pèlerins et des pauvres. D'un commun accord ils revinrent à Antioche; vendirent leur patrimoine, qui était très-considérable ; en consacrèrent une partie aux pauvres, aux églises et aux hôpitaux de cette ville; puis, avec l'autre partie, ils revinrent à Jérusalem, où ils l'employèrent au soulagement de tous les malheureux, payant les dettes des uns, donnant le vêtement et la nourriture à d'autres, pourvoyant à la sépulture chrétienne des morts. Finalement, après avoir ainsi distribué tous leurs biens, ils vinrent eux-mêmes, en habit de pèlerins et de pauvres, se réfugier à Poggia, dans le royaume de Naples, où ils terminèrent saintement leur vie et où ils sont honorés tous deux le 26me d'avril [1].

Dieu inspira dans le même temps une abnégation semblable à saint Drogon, patron des bergers. Il vint au monde dans le village d'Épinoy en Flandre. Son père et sa mère étaient nobles et riches. Il perdit l'un et l'autre avant de naître ; car il fut tiré du sein de sa

[1] *Acta SS.*, 26 *april.* Godescard.

mère par la section césarienne. On remarqua en lui, dès son enfance, une piété singulière. A l'âge de vingt ans, il donna une partie de ses biens aux pauvres et céda le reste à ses proches, pour se consacrer plus librement au service de Jésus-Christ. Ainsi dégagé de tout attachement au monde, il se revêtit d'un cilice et d'un habit grossier; puis, à l'exemple d'Abraham, il s'éloigna de sa patrie. Après divers pèlerinages, il s'arrêta dans la bourgade de Sébourg en Hainaut, à deux lieues de Valenciennes, et se loua en qualité de berger à une dame de piété nommée Élisabeth de la Haire. Il choisit cet état comme le plus propre à lui fournir les moyens de pratiquer l'obéissance, l'humilité, la mortification. Il passa six ans à garder son troupeau; mais sa modestie, son amour pour la prière et ses autres vertus fixèrent sur lui les regards de tout le monde. Il était singulièrement estimé et aimé de tous ceux qui le connaissaient, et surtout de sa maîtresse. Les libéralités qu'on lui faisait allaient aux pauvres, et il leur donnait encore tout ce qu'il pouvait retrancher de son nécessaire.

La crainte de succomber à la tentation de la vaine gloire lui fit prendre le parti de quitter sa place. Il visita les lieux célèbres par la dévotion des fidèles et alla neuf fois à Rome.

Tous ces pèlerinages, étant faits avec de saintes dispositions, furent pour lui une source de mérites. Il revenait de temps en temps à Sébourg, mais une rupture d'intestins causée par des fatigues continuelles, l'obligea enfin de rester dans ce lieu et d'y passer le reste de ses jours. Il se fit faire une petite cellule près de l'église, afin que de là il pût à tous moments adorer Dieu et se regarder comme au pied de ses autels. Il demeura ainsi renfermé l'espace de quarante-cinq ans. Toute sa nourriture consistait en un peu de pain d'orge pétri avec de la lessive. Il ne buvait que de l'eau tiède. C'était une nouvelle espèce de mortification qu'il déguisait, en disant que son infirmité exigeait un pareil régime. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 16 d'avril, jour auquel l'Église honore sa mémoire [1].

Dans le même temps, d'autres saints personnages travaillaient à propager la foi parmi les Barbares, les Slaves de Livonie. Saint Meinard, chanoine de Siegberg, poussé d'un grand zèle pour la conversion de ce peuple idolâtre, y fit plusieurs voyages pendant quelques années, avec des marchands, mais s'appliquant à un plus heureux commerce. Quand il vit que Dieu bénissait son travail et qu'il était écouté favorablement, il s'adressa à Hartwic, archevêque de Brême, et au

[1] *Acta SS*. Godescard, 16 avril.

chapitre de la cathédrale, et leur exposa l'état des choses, pour ne pas continuer sa prédication sans autorité et sans conseil. Ils lui donnèrent mission pour cette bonne œuvre, dont ils espéraient un grand fruit; et on l'ordonna évêque, afin de l'autoriser davantage. Il établit son siége à Riga, capitale du pays, où il fonda une église cathédrale sous l'invocation de la sainte Vierge, l'année 1186; et, par ses instructions, accompagnées de douceur et de libéralité, il convertit un grand nombre d'infidèles. Bertold, abbé de Luk, en Saxe, de l'ordre de Cîteaux, quitta son abbaye pour aller travailler avec Meinard; il se faisait aimer des païens, principalement par son abstinence, sa modestie et sa patience. Tels furent les premiers apôtres de Livonie.

A la mort de Meinard, à qui Baronius et Pagi donnent le titre de saint, Bertold fut élu, d'un commun consentement du clergé et du peuple, pour lui succéder; et, étant venu à Brême, il y fut sacré évêque. On lui donna même un revenu jusqu'à la valeur de vingt marcs d'argent. Comme les Slaves idolâtres molestaient souvent les Chrétiens de leur voisinage, Bertold exhorta quelques seigneurs à se croiser pour marcher contre ces infidèles, et quelques ecclésiastiques promirent de les accompagner. Comme il n'y avait point alors de croisade pour Jérusalem, le pape Célestin III permit à ceux qui avaient fait vœu d'y aller, de se joindre à ceux qui allaient en Livonie, leur promettant la même indulgence que pour la terre sainte. Il se fit donc de toute la Saxe, de la Westphalie et de la Frise, une grande assemblée de prélats, de clercs, de chevaliers et de marchands, qui, s'étant pourvus à Lubeck de vaisseaux, d'armes et de vivres, arrivèrent jusqu'en Livonie. Mais l'évêque Bertold s'étant mis à leur tête pour marcher contre les infidèles, il tomba entre leurs mains, accompagné seulement de deux autres, et ils le tuèrent. On le tint pour martyr; et ce qui confirma l'opinion de sa sainteté, c'est que, deux jours après, comme on cherchait les morts, on trouva son corps sans corruption, quoique les autres fussent pleins de mouches et de vers. Son corps fut enterré à Riga [1].

Quelque temps auparavant était mort Bernon, premier évêque de Schwérin; car, du temps des Ottons, la résidence des évêques de cette province était à Mecklembourg, et Bernon lui-même y avait résidé au temps du pape Adrien IV; mais la crainte des Slaves, qui avaient souvent insulté les évêques, fit transférer le siége à Schwérin. Bernon y fut donc établi le premier, par Henri le Lion, duc de Saxe. Il ne laissa pas d'être maltraité par les Barbares; il fut battu,

[1] Arnold de Lub., l. 7, c. 8 et 9. *Auct. Aquicinct.*, an. 1197, apud Bar. et Pagi.

souffleté et souvent mené avec dérision aux sacrifices des idoles. Toutefois il persévéra avec tant de fermeté, qu'il abolit l'idolâtrie, coupa les bois consacrés aux faux dieux ; et, au lieu du culte de l'idole Genedract, établit celui de saint Godehard, évêque de Hildesheim. Après la mort de Bernon, on élut évêque de Schwérin, Bernard, doyen de la même église [1].

A Riga, l'évêque Bertold eut pour successeur Albert, chanoine de Brême, jeune homme, mais qui dans ses mœurs avait déjà une grande maturité. Sous son épiscopat, la religion chrétienne fit de grands progrès en Livonie. Dès l'année 1199, le pape Innocent, successeur de Célestin, en écrivit en ces termes à tous les fidèles de Saxe et de Westphalie : « Comme la discipline de l'Église ne souffre pas que l'on contraigne personne à croire par force, aussi le Saint-Siége donne sa protection à ceux qui croient volontairement, et exhorte les fidèles à prendre leur défense, de peur qu'ils ne se repentent d'avoir embrassé la foi et ne retournent à leurs premières erreurs. Or, nous avons appris que l'évêque Meinard, d'heureuse mémoire, étant entré en Livonie, a prêché aux peuples barbares qui adoraient des bêtes, des arbres, des eaux, des herbes et des esprits immondes, et en a converti et baptisé un grand nombre. Mais depuis, le démon a excité les païens d'alentour à les persécuter, dans le dessein d'effacer du pays la mémoire du nom chrétien. C'est pourquoi nous vous exhortons et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, que, si les païens autour de l'église de Livonie ne veulent pas faire trêve avec les Chrétiens et l'observer, vous preniez à main armée la défense des Chrétiens. Nous accordons à tous ceux qui ont fait vœu de venir à Rome la commutation de leur vœu en ce voyage de Livonie, et nous les prenons tous sous notre protection. » La même lettre fut envoyée aux fidèles d'Esclavonie et d'au delà de l'Elbe [2].

Ensuite le même Pape, sachant qu'il y avait dans la basse Saxe plusieurs personnes, tant ecclésiastiques que laïques, qui s'étaient croisées pour la Terre Sainte, mais qui, par pauvreté, faiblesse de corps ou autrement, ne pouvaient faire un si grand voyage, les envoya en Livonie, les clercs pour prêcher la foi, les laïques pour combattre contre les infidèles. C'est ce qu'on voit par la lettre qu'il en écrivit à l'archevêque de Brême, à ses suffragants et aux autres évêques du pays, en date du 10me d'octobre 1204 [3]. L'année suivante, l'évêque Albert de Riga institua l'ordre militaire des frères du Christ, qui portaient sur leurs manteaux une épée et une croix pardessus; ce qui les fit aussi nommer Frères de l'épée.

[1] Arnold de Lub., l. 4, c. 24. — [2] Innoc. III, l. 2, *epist.* 19; *aliàs* 183.
[3] L. 7, *epist.* 139.

L'objet de leur institution était la défense des nouveaux Chrétiens, et l'évêque leur donna la troisième partie des biens de l'église de Riga. Une grande partie des peuples de Livonie se convertirent alors à la foi, et le pape Innocent en reçut la relation de l'archevêque de Lunden en Danemark, qu'il avait fait son légat pour travailler à la conversion des infidèles. Et comme entre ces missionnaires il y avait des moines, des chanoines réguliers et d'autres religieux, le Pape leur ordonna de se vêtir tous de même, de peur que la diversité de leurs habits ne causât du scandale aux peuples qu'ils évangélisaient [1].

En Espagne, où la croisade durait depuis des siècles, les Chrétiens gagnaient toujours du terrain. Alphonse Henriquèz, premier roi de Portugal, mourut l'année 1185, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, également célèbre par son zèle pour la religion et par ses exploits contre les Maures. L'année 1189, son fils, Sanche Ier, leur enlève Silva, capitale des Algarves, à l'aide d'une flotte de croisés anglais, que le besoin de prendre des rafraîchissements avait obligés de relâcher devant Lisbonne. L'année 1191, la place est reprise avec quelques autres par le roi de Maroc. Des croisés allemands et hollandais, qui avaient relâché sur la côte de l'Algarve, la font rentrer, en 1197, sous la domination du Portugal [2]. Ainsi les croisades, en arrêtant la domination des infidèles en Orient, affermissaient et étendaient la domination des Chrétiens et au nord de l'Europe en Livonie, et au midi en Espagne. Ce qui empêcha les rois de l'Espagne proprement dite, les rois de Castille, de Léon, d'Aragon et de Navarre, d'expulser les infidèles de toute la Péninsule, c'est qu'ils n'étaient pas d'accord entre eux, et que, plus d'une fois, au lieu de réunir leurs armes contre les Mahométans, qui, vers la fin du douzième siècle, firent une nouvelle irruption d'Afrique, ils les tournaient les uns contre les autres.

La grande tâche du chef de l'Église était de les réunir pour la défense de la chrétienté. Ainsi, l'année 1196, le pape Célestin III envoya un légat en Espagne, qui pressa le roi d'Aragon, Alphonse II, de se joindre aux autres rois chrétiens, pour repousser l'irruption des Arabes : le Pape défendait de faire aucune alliance avec les infidèles. Docile aux remontrances du Pontife, Alphonse alla trouver lui-même les divers princes, afin de concerter avec eux une expédition générale : il avait, dans le même but, convoqué une assemblée de ses états à Perpignan, quand il mourut le 25 avril 1196, fort regretté de ses sujets.

[1] *Chron. Cist.*, an. 1206. *Gesta Innocent.*, n. 127. — [2] *L'Art de vérifier les dates.* Pagi. Hoveden. Dicet.

Il n'était pas moins distingué par les talents de son esprit que par ses exploits militaires. Il protégea les poëtes de son temps, les troubadours, et fit lui-même des vers en langue provençale. Il eut pour successeur son fils, Pierre II, qui vint à Rome l'an 1204, et y fut couronné par le pape Innocent III, auquel il s'engagea, pour lui et pour ses successeurs, de payer annuellement deux cent cinquante pièces d'or [1].

Si, à cette époque, le premier prince de la chrétienté, l'empereur d'Allemagne, avait voulu seconder avec intelligence le chef spirituel de la chrétienté entière, la civilisation chrétienne pouvait s'étendre facilement et au nord, et au midi, et en Orient. Les circonstances étaient d'autant plus favorables, qu'à la mort de Saladin, arrivée l'an 1193, ses États furent partagés entre ses fils et son frère, ce qui affaiblit la puissance musulmane. Mais jamais les empereurs allemands ne comprirent leur office providentiel d'empereur chrétien-catholique, et Henri VI le comprenait moins que tout autre.

L'année 1191, il vint près de Rome avec des troupes, pour être couronné empereur. Célestin III, qui venait d'être élu Pape, n'étant que diacre, différait de se faire sacrer lui-même, pour retarder le sacre du prince, dont il n'augurait pas beaucoup de bien. Mais les habitants de Rome allèrent trouver le roi et lui dirent : Faites alliance avec nous, traitez-nous comme ont fait vos prédécesseurs, et faites-nous justice de vos châteaux de Tusculum qui ne cessent point de nous inquiéter, et nous obtiendrons du Pape qu'il vous couronne. Le roi leur ayant promis ce qu'ils demandaient, ils s'adressèrent au Pape et lui dirent : Vous voyez comme il occupe nos terres avec son armée, et ravage nos moissons, nos vignes et nos oliviers. Nous vous prions de ne pas différer plus longtemps son sacre, puisqu'il dit qu'il n'a dessein que d'honorer votre ville et d'obéir à Votre Paternité. Le Pape se rendit à leur prière, se fit sacrer, le dimanche de Pâques, 14me d'avril, et, le lendemain, couronna empereur Henri VI, et Constance, sa femme, impératrice. Dans le serment que le pape Célestin fit faire à Henri avant que de le couronner, il lui fit promettre de conserver intacts tous les droits de l'Église, d'agir selon la droite justice, de restituer ce qui aurait été enlevé au patrimoine de Saint-Pierre, et de lui rendre Tusculum. Ensuite, étant assis dans sa Chaire pontificale, il poussa du pied la couronne impériale qu'il tenait entre les pieds, et la fit tomber à terre, pour montrer qu'il avait le pouvoir de déposer l'empereur, s'il le méritait. Mais aussitôt les cardinaux prirent la couronne et la mirent sur la tête de l'empereur. Voilà du

[1] Pagi, an. 1196, n. 6. *L'Art de vérifier les dates.*

moins ce que rapporte un auteur anglais, Roger Hoveden ; mais, comme il est le seul qui en parle, le fait n'est guère certain [1].

Le mardi de Pâques, l'empereur donna au Pape la ville de Tusculum, comme il l'avait promis ; et, le mercredi, le Pape la livra aux Romains, suivant le traité fait avec eux par Clément III, son prédécesseur, d'après lequel les tours et murailles devaient être démolies. Mais les Romains, dans leur vengeance, allèrent bien au delà : non-seulement ils démolirent les murailles et les tours, mais toute la ville ; en sorte qu'il n'y resta pas pierre sur pierre, et qu'elle n'a jamais été rétablie. Plusieurs historiens les accusent même d'avoir maltraité les habitants, jusqu'à les mutiler et leur crever les yeux. Les malheureux Tusculans se dispersèrent dans les lieux voisins : quelques-uns, au milieu des ruines d'un des faubourgs, se firent des cabanes de feuillage, en italien *frasques*, d'où est venu le nom de Frascati au bourg, qui est à présent la résidence de l'évêque.

Quant à l'empereur Henri VI, à peine couronné par le Pape, il marcha dans la Pouille, malgré la défense du Pape, qui était seigneur suzerain de ce pays, ainsi que de la Sicile, et avait reconnu le roi Tancrède. L'empereur donc, étant dans la Pouille, y prit plusieurs places, entre autres Salerne, qui en était la capitale, et où il laissa l'impératrice Constance. Mais, son armée étant ruinée par les maladies, il fut contraint de se retirer vers le mois de novembre. Aussitôt Tancrède reprit la plupart des places ; et on lui livra Constance, qu'il envoya en Sicile, mais en la traitant avec tous les égards convenables [2].

En 1192, Henri VI approuva, du moins momentanément, si même il ne commanda, le meurtre de saint Albert, évêque de Liége. La même année, il acheta de Léopold, duc d'Autriche, pour le revendre plus cher aux Anglais, le héros de la troisième croisade, le roi Richard Cœur-de-lion. En 1194, le duc d'Autriche, excommunié par le Pape pour une action si avilissante, meurt en misérable, visiblement puni de Dieu. L'empereur, menacé de la même peine pour la même infamie, n'en est point touché : l'avarice est plus forte dans son cœur que la crainte de Dieu et l'honneur de la dignité royale.

Vers la fin de l'année 1193, le roi Tancrède de Sicile, qui, à la prière du pape Célestin, avait renvoyé généreusement à l'empereur sa femme Constance, sans aucune condition, perdit lui-même Roger, son fils aîné, qu'il avait fait couronner roi, et fit couronner à sa place Guillaume, son second fils. Mais Tancrède ne survécut pas

[1] Roger Hoved., p. 689. Arnold, l. 4, c. 4. — [2] Muratori, *Annali d'Italia*, 1191.

longtemps à cette perte ; et, tombé malade d'affliction, il mourut avant le mois de mai de l'année 1194, laissant pour successeur Guillaume III, encore enfant. L'empereur Henri VI entra, l'été même, dans la Pouille, et passa en Sicile, où il se fit reconnaître roi et couronner à Palerme, le dimanche 23me d'octobre.

Ainsi finit le règne des Normands en Sicile, après avoir duré cent ans, depuis la conquête du comte Roger, et trente-quatre depuis que Roger II prit le nom de roi.

L'empereur célébra les fêtes de Noël 1194, à Palerme : voici de quelle manière. Il y tint une cour générale où il fit arrêter la reine Sibylle, veuve de Tancrède, le jeune Guillaume, son fils, et un grand nombre d'autres, tant évêques que comtes, sous prétexte de trahison. Il fit crever les yeux aux uns, fit noyer, brûler ou pendre les autres, et envoya les autres en exil en Allemagne. Il avait engagé les Génois, par de magnifiques promesses, à lui aider dans la conquête de Sicile. Quand il en fut maître, non-seulement il ne leur accorda pas ce qu'il leur avait promis, mais il leur ôta même les priviléges dont ils jouissaient auparavant.

Cependant le pape Célestin faisait prêcher la croisade, afin de profiter des circonstances favorables qui se présentaient, après la mort de Saladin, pour reprendre Jérusalem et le reste de la terre sainte. Il envoya pour cet effet des légats et des lettres dans les divers royaumes de la chrétienté. Vers la fin de novembre 1194, l'empereur Henri tint à Worms une diète à cette occasion, avec les prélats et les seigneurs, dans l'église cathédrale, pendant huit jours. Là se trouva le cardinal Grégoire, légat du Pape, pour prêcher la croisade. Les plus éloquents de l'assemblée parlèrent aussi, chaque jour, sur le même sujet, et si efficacement, qu'un grand nombre de prélats, de seigneurs et d'autres braves guerriers se croisèrent. L'empereur voulait aussi prendre la croix ; mais on lui représenta qu'il était plus avantageux pour l'entreprise même qu'il demeurât chez lui et qu'il pourvût à la subsistance de l'armée des croisés et aux recrues. D'ailleurs il était excommunié par le Pape pour avoir acheté, emprisonné, revendu et rançonné le chef de la dernière croisade, le roi d'Angleterre. On préparait donc une grande croisade d'Allemands et d'Italiens. L'empereur manda à son chancelier, l'évêque de Wurtzbourg, qui était en Italie, de travailler avec tout le soin possible à tenir toutes choses prêtes pour l'année suivante : l'argent, les vivres, les vaisseaux. L'empereur passa lui-même dans la Pouille, pour y donner ses ordres. Mais ce qui l'occupait, c'était bien moins de vaincre et de repousser les Musulmans que d'écraser les malheureux Siciliens. Il revint effectivement en Sicile l'année 1195, emme-

nant avec lui la reine Sibylle et le jeune roi, son fils; il les tint l'un et l'autre dans une prison perpétuelle, et fit crever les yeux au jeune roi. Il envoya en Allemagne les trésors et les notabilités de Sicile; il fit déterrer les cadavres du roi Tancrède et de son fils Roger, pour leur arracher la couronne de dessus la tête. Tel était l'empereur Henri VI. Le pape Célestin, voyant qu'au lieu d'expier sa conduite cruelle envers le roi Richard il ajoutait des cruautés nouvelles sur d'autres rois et d'autres peuples, l'excommunia de nouveau.

Cependant ceux des croisés d'Europe qui arrivèrent les premiers en Palestine y remportèrent une victoire signalée sur le frère de Saladin, et reprirent toutes les villes de la côte de Syrie qui appartenaient encore aux Musulmans, entre autres Sidon, Laodicée, Giblet Beirouth; ils eurent surtout le bonheur de délivrer neuf mille captifs. Mais la division se mit ensuite parmi les vainqueurs, faute d'un chef dont l'autorité pût les réunir. Pour comble de malheur, le roi titulaire de Jérusalem, Henri, comte de Champagne, se tua par accident. Toutefois, les croisés commençaient de nouveau à s'entendre : pour consolider leur bonne intelligence, la reine Isabelle, veuve en secondes noces du dernier roi, épousa en troisièmes noces Amauri de Lusignan, roi de Chypre, et frère de Gui de Lusignan. On célébrait les noces après toutes ces funérailles, lorsqu'on apprit la mort de l'empereur Henri VI et les troubles de l'Allemagne.

L'empereur Henri VI, mettant sa confiance dans ses trésors et le nombre de ses troupes, se riait des foudres de l'Église. Son plan était de rendre l'empire héréditaire dans sa famille, de se rendre maître de l'empire de Constantinople, de réduire les Papes mêmes à n'être plus qu'un instrument docile de la volonté impériale, et de réaliser ainsi cette maxime fondamentale de la politique de sa dynastie : L'empereur allemand est le seul propriétaire et le seul souverain du monde : les autres ne sont que ses vassaux; l'empereur allemand est la loi vivante, de laquelle seule dérivent les droits subalternes des rois et des peuples. C'est dans cette vue qu'il achetait, qu'il vendait, qu'il rançonnait et les peuples et les rois, lorsqu'il mourut à Messine le 28 septembre 1197, haï de toute la Sicile pour ses cruautés, haï même de sa femme Constance.

Comme il était encore excommunié, à cause de la capture et de l'emprisonnement du roi Richard et de la rançon qu'il en avait exigée, le pape Célestin défendit de lui donner la sépulture chrétienne, et l'archevêque de Messine fut obligé d'aller à Rome en demander la permission. Le Pape ne l'accorda qu'à condition que le roi d'Angleterre y consentirait, et que l'argent déjà payé lui serait rendu.

Le pape Célestin III, chargé d'années et d'infirmités, tomba lui-

même malade vers les fêtes de Noël de la même année 1197, et mourut le 8me de janvier 1198. Pour clore dignement cette série de morts illustres : le sultan Saladin; le roi de Chypre, Gui de Lusignan ; le roi de Jérusalem, Conrad de Monferrat; le roi de Jérusalem, Henri de Champagne ; l'empereur allemand des Romains, Henri VI ; le chef spirituel de toute la chrétienté, Célestin III ; pour clore dignement cette suite de funérailles, le roi Richard Cœur-de-lion mourut l'année suivante 1199.

Au fond, qu'est-ce que l'histoire, surtout l'histoire des royaumes et des empires, si ce n'est un registre de la mort, un vaste registre de funérailles, où la mort nous fait voir les rois et les peuples, les hommes et les choses se précipitant les uns sur les autres dans la tombe de l'éternité? Qu'est-ce que le monde, surtout ce qu'on appelle le grand monde, sinon un immense théâtre de la mort ; un immense théâtre où la mort fait jouer la vie à des êtres d'un jour, qui vont mourir ; où tous les personnages, acteurs et spectateurs, tombent et meurent, excepté la mort, qui seule y demeure toujours vivante, afin de distribuer aux nouveaux mortels qui arrivent sur la scène les rôles et les costumes des morts qui les ont précédés dans la tombe?

FIN DU SEIZIÈME VOLUME.

TABLE ET SOMMAIRES

DU SEIZIÈME VOLUME.

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

DE LA MORT DE SAINT BERNARD, 1153, A LA MORT DU PAPE ALEXANDRE III, 1181.

L'Église de Dieu, en maintenant sa liberté et son indépendance contre les hommes qui mettent la force au-dessus de la vérité et de la justice, maintient la liberté et l'indépendance de tous les peuples chrétiens.

§ I[er].

PONTIFICATS D'ANASTASE IV ET D'ADRIEN IV.

§ II.

PONTIFICAT D'ALEXANDRE III.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

DE LA MORT DU PAPE ALEXANDRE III, 1181, A L'AVÉNEMENT DU PAPE INNOCENT III, 1198.

Caractère et mouvement général des différents peuples de l'univers à la fin du douzième siècle.

FIN DE LA TABLE DU SEIZIÈME VOLUME.

Corbeil. — Typogr. et stér. de Crété.